REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers

PÔLES INTÉGRÉS DE CROISSANCE



SCHEMA D'AMENAGEMENT INTERCOMMUNAL (SAIC)

2023—2038

POUR LES 09 COMMUNES RURALES DU HAUT SAMBIRANO

District d'Ambanja

REGION DIANA



Par :

TCE CONSULTING



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MATSE
Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers

PÔLES INTÉGRÉS DE CROISSANCE

REGION DIANA
DISTRICT AMBANJA

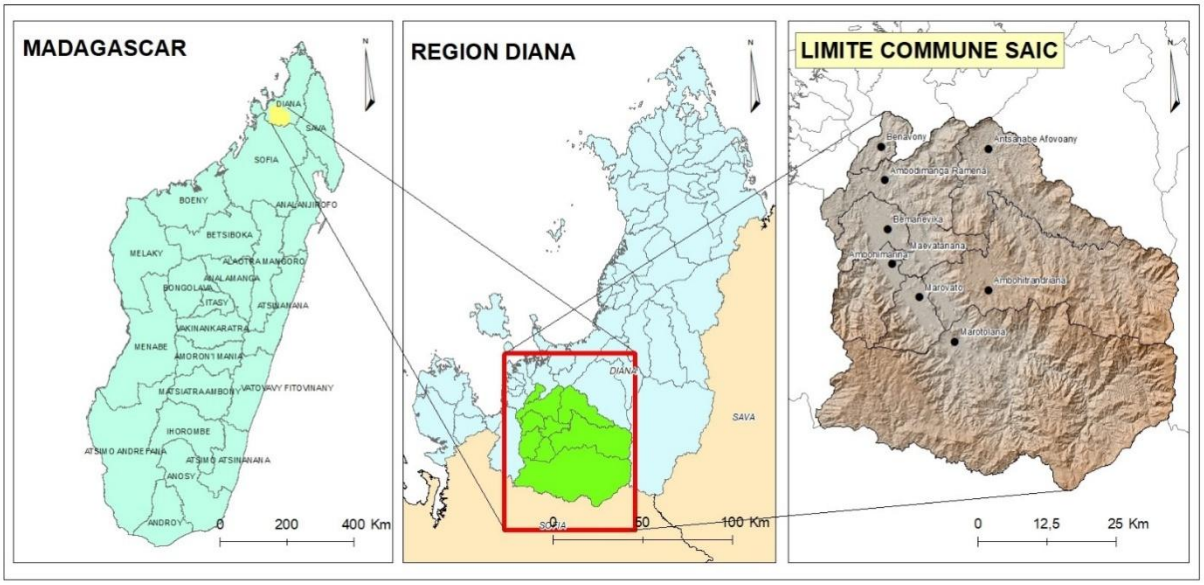


SCHÉMA D'AMENAGEMENT INTERCOMMUNAL (SAIC)
2023 – 2038
POUR LES 09 COMMUNES RURALES DU HAUT SAMBIRANO

(BENAVONY, AMBODIMANGA RAMENA, BEMANEVIKA HAUT SAMBIRANO, MAEVATANANA, AMBOHIMARINA, MAROVATO, MAROTOLANA, AMBOHITRANDRIANA ET ANTSAHABE CENTRE)

Novembre 2023

Mandaté par :

COORDINATION NATIONALE DU PROJET PÔLES INTEGRES DE CROISSANCE ET CORRIDORS (PIC2)
Courriel : pic@moov.mg
Immeuble ex-Maison de la Réunion
2ème étage - Isoraka
Antananarivo 101 - MADAGASCAR

Rapport élaboré par :

Le Cabinet d'études, de Conseils et de Coaching

NIF : 4002278141
Stat : 74908 11 2016 0 02936
RCS : 2020 A 00745
Tél. : (+261) 34 05 528 52 / (+261) 32 58 911 05
Courriel : tec.consulting.mg@gmail.com
Logement n°70 Cité Mandroseza
Antananarivo 101, MADAGASCAR
Novembre 2023

TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux ..... *iv*

Liste des cartes ..... *vi*

Liste des figures ..... *vii*

Table des abréviations ..... *viii*

PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION **2**

1. Rappel des contextes d'élaboration du SAIC *2*
1.1. Contexte général 2
1.2. Contexte local 3

2. A propos du SAIC *4*
2.1. Fondement et objectifs du SAIC 4
2.2. Utilités du SAIC 5
2.3. Limites du SAIC des 09 Communes du Haut Sambirano 5

3. Présentation du document *5*

4. Approche méthodologique *6*
4.1. Approche systémique et spatiale 6
4.2. Approche participative et inclusive 6
4.3. Approche interdisciplinaire 6
4.4. Coaching basé sur le principe de partenariat 6
4.5. Approche basée sur l'intégration des dimensions transversales 6
4.6. Vérification des informations collectées par triangulation des sources 7
4.7. Approche basée sur la capitalisation des acquis 7
4.8. Approche basée sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication 7
4.9. Capitalisation des documents de référence juridique et méthodologique 7

5. Déroulé de la démarche suivie *7*
5.1. Phase d'instruction 7
5.2. Phase d'élaboration ou d'étude 9
5.3. Phase de validation 12

DEUXIEME PARTIE : ETAT DES LIEUX **14**

1. Histoire *14*

2. Territorialité et gouvernance *15*
2.1. Situation géographique 15
2.2. Situation administrative et institutionnelle 18
2.3. Situation foncière 25

3. Géographie physique *26*
3.1. Relief 26
3.2. Milieu biologique 31
3.3. Hydrographie et bassins versants 36
3.4. Climat 37

4. Peuplement et socio-démographie *47*
4.1. Données sur la population 47

5. Economie locale *54*
5.1. Un secteur primaire dominé par les cultures de rente 55
5.2. Secteur secondaire 72
5.3. Le secteur tertiaire 74

6. Social *77*
6.1. Accès aux services et équipements sociaux de base 77

6.2. Accès aux infrastructures routières et de télécommunication 83
6.3. Accès à la sécurité publique 85

7. LECTURE ACTUELLE DU TERRITOIRE DU HAUT SAMBIRANO 87
7.1. Capital humain du Haut Sambirano en 2022 87
7.2. Besoins du territoire du Haut Sambirano en 2022 88
7.3. Hiérarchie des établissements humains, polarités et maillage du territoire intercommunal 90

TROISIEME PARTIE : ANALYSE DIAGNOSTIQUE 103

1. Analyse FFOM 103
1.1. Principales forces 103
1.2. Principales faiblesses 105
1.3. Principales opportunités à saisir 107
1.4. Principales menaces 109

2. Enjeux du territoire intercommunal 110
2.1. Un patrimoine naturel exceptionnel mais sous pressions 110
2.2. Un capital humain d'une grande diversité face à de multiples défis 112
2.3. Une économie agricole fortement dépendante des facteurs exogènes 113
2.4. Une structuration et une polarisation spatiale à transformer et à opérationnaliser 115
2.5. Une urgence énergétique 115
2.6. Une gouvernance locale pas assez rigoureuse et à la traîne 115

QUATRIEME PARTIE : ANALYSE PROSPECTIVE 119

1. Détermination des variables clés 119
1.1. Variables recensées 119
1.2. Hypothèses et résultats de la projection démographique à l'horizon de 15 ans avec un scénario sans SAIC : prolongement de la tendance observée 120
1.3. Traduction spatiale des variables clés à retenir pour la construction du scénario 121

2. Acteurs clés 126
2.1. Inventaire des acteurs 126
2.2. Analyse des acteurs 127

3. Enjeux de l'aménagement et du développement pour les 15 prochaines années et objectifs associés 130

4. Analyse et traduction spatiale des politiques et stratégies des acteurs clés pouvant influencer l'aménagement et le développement du Haut Sambirano 133
4.1. Initiative Emergence Madagascar et le plan associé (IEM / PEM) 133
4.2. Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT) et Schéma National des Orientations Sectorielles et Transversales (SNOST) 133
4.3. Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) – Région DIANA 135
4.4. Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) - Région DIANA 136
4.5. Plan Régional de Développement (PRD) – Région DIANA 136
4.6. PREB/SDAUBE Région DIANA 137

CINQUIEME PARTIE : SCHEMA D'AMENAGEMENT INTERCOMMUNAL 2023 – 2038 139

1. Le scénario retenu à l'horizon 2038 139
1.1. Synthèse sur le scénario retenu 139
1.2. Composantes du scénario retenu et souhaitable 141
1.3. Les grandes orientations de l'aménagement du territoire intercommunal à l'horizon de 15 ans selon le scénario retenu 160

2. Vision intercommunale de développement et d'aménagement 2023-2038 161
2.1. Vision intercommunale 161
2.2. Les axes stratégiques d'aménagement 162
2.3. Facteurs de réussite identifiés 166
2.4. Les grands principes d'aménagement 167

3. Zonage définitif des vocations des terres et de l'utilisation du sol 168

3.1. Zonage niveau 0 168
3.2. Zonage niveau 1 171
3.3. Zonage niveau 2 173

4. Projets accompagnant le SAC de 15 ans et Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) pour les 5, 10 et 15 prochaines années 211

5. Besoins territoriaux 221
5.1. Besoins globaux pour les 15 prochaines années 221
5.2. Besoins en équipements prioritaires par Commune pour 2038 223

6. Spatialisation des activités thématiques 211

7. Déclinaison des activités au niveau des sous-territoires 216
7.1. Sous-territoire I : Haut Sambirano 216
7.2. Sous-territoire II : Le Moyen Sambirano 222

CINQUIEME PARTIE : DIRECTIVES INTERCOMMUNALES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (DCAT) 231

1. Définition 231

2. Présentation des directives par programme d'aménagement, d'infrastructures et d'équipements prévus 231
Section 1 : Zoning établi pour les 09 Communes du Haut Sambirano 232
Section 2 : Les réserves d'emprise du domaine public 237
Section 3 : Voiries et réseaux divers (VRD) 237
Section 4 : Délivrance de permis de construire 238
Section 5 : Les prescriptions sectorielles 239
Section 6 : Réserves foncières 240
Section 7 : Zones de reboisement 240
Section 8 : Gestion de déchets ménagers 241
Section 9 : Assainissement et hygiène 241
Section 10 : Ecosystèmes naturels à préserver 241

SIXIEME PARTIE : CHARTE DE RESPONSABILITES 244

1. Préambule 244

2. Objectifs de la charte 244

3. Vision d'aménagement durable du territoire intercommunal 245

4. Principes de mise en œuvre du SAIC 245

5. Des valeurs communes régissant la mise en œuvre du SAIC du Haut Sambirano 247

6. Entités signataires 247

7. Engagements des acteurs 248
Engagement 1 : Sur la décentralisation et déconcentration 248
Engagement 2 : Sur les actions à mettre en place pour une efficacité du SAIC 248
Engagement 3 : Sur l'alignement et au plaidoyer au profit du SAIC 249
Engagement 4 : Sur la mise en vigueur et divulgation du SAIC 249
Engagement 5 : Sur le rôle des acteurs dans la réalisation du SAIC 249
Engagement 6 : Sur le suivi et évaluation du SAIC 252
Engagement 7 : Sur la communication d'informations, la recherche et l'échange d'expériences 252
Engagement 8 : Sur les moyens d'organisation pour la mise en œuvre du SAIC 253
Engagement 9 : Sur Collaboration pour la pérennisation du SAIC 253
Engagement 10 : Sur l'effectivité de la Charte de Responsabilité 253

Annexes 255

Annexe 1 : Arrêté régional de validation du SAIC du Haut Sambirano 255

Annexe 2 : Liste des Communes et des Fokontany du Haut Sambirano 256

Annexe 3 : Classification des établissements humains et des polarités dans le Haut Sambirano 258

Annexe 4 : Références juridiques *260*
Annexe 5 : Sources d'informations exploitées lors du processus d'élaboration du SAIC *263*
Annexe 6 : Fiche de présence de l'atelier des membres du CRAT pour la validation du SAIC *264*
Annexe 7 : Profil type des routes communales *268*
Annexe 8 : Plan type pour les établissements scolaires de niveau II et III (CEG / Lycée) *269*
Annexe 9 : Plan type pour les centres de santé de base *270*
Annexe 10 : Plan type pour les bureaux de Fokontany *271*
Annexe 11 : Plan type pour les postes avancés de la GN *272*
Annexe 12 : Exemple de centrale hydroélectrique *273*
Annexe 13 : Exemple de débarcadère/embarcadère *274*

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Liste des principales activités de la phase d'instruction 8
Tableau n° 2 : Liste des principales activités de la phase d'étude (coaching) 9
Tableau n° 3 : Coordonnées géographiques du Haut Sambirano 15
Tableau n° 4 : Superficie et nombre de Fokontany par Commune 18
Tableau n° 5 : Nombre d'agents communaux par rapport à l'effectif de la population et à la superficie du Haut Sambirano 20
Tableau n° 6 : Composition du personnel des Communes du Haut Sambirano 21
Tableau n° 7 : Effectif des Conseillers communaux dans le Haut Sambirano 22
Tableau n° 8 : Modes de sécurisation foncière dans le Haut Sambirano 26
Tableau n° 9 : Répartition des pentes et aménageabilité dans le Haut Sambirano. 30
Tableau n° 10 : Biodiversité faunistique dans la RNI Tsaratanana 33
Tableau n° 11 : Liste des espèces d'oiseaux menacés dans la RRN de Mahiamborondro 34
Tableau n° 12 : Les principaux Bassins Versants dans le Haut Sambirano. 36
Tableau n° 13 : Impacts du changement climatique sur les établissements humains et les secteurs d'activités dans le Haut Sambirano. 44
Tableau n° 14 : Solutions adoptées par secteurs d'activités pour faire face au changement climatique 46
Tableau n° 15 : Composition ethnique de la population du Haut Sambirano (en pourcentage). 47
Tableau n° 16 : Evolution de l'effectif et de la densité de la population du Haut Sambirano. 48
Tableau n° 17 : Répartition par âge de la population des 09 COmmunes du Haut Sambirano en 2022. 50
Tableau n° 18 : Répartition par sexe de la population des 09 Communes du Haut Sambirano. 51
Tableau n° 19 : Effectif et taille des ménages dans le Haut Sambirano. 51
Tableau n° 20 : Répartition des ménages selon les secteurs d'activités dans le Haut Sambirano en 2022. 52
Tableau n° 21 : Superficie occupée par la culture de cacao dans le Haut Sambirano en 2021. 56
Tableau n° 22 : Production de fèves de cacao dans le Haut Sambirano en 2021. 57
Tableau n° 23 : Quantités de cacao exportées par les sociétés exportatrices d'Ambanja en 2021. 59
Tableau n° 24 : Pays importateurs de cacao du Haut Sambirano en 2021. 60
Tableau n° 25 : Production de vanille verte dans le Haut Sambirano en 2021. 61
Tableau n° 26 : Production de café dans le Haut Sambirano en 2021. 64
Tableau n° 27 : Production de poivre dans le Haut Sambirano en 2021. 65
Tableau n° 28 : Production rizicole dans le Haut Sambirano en 2021. 68
Tableau n° 29 : Effectif du cheptel bovin dans le Haut Sambirano en 2021. 70
Tableau n° 30 : Effectif du cheptel porcin dans le Haut Sambirano en 2021. 71
Tableau n° 31 : Effectif du cheptel caprin et des volailles dans le Haut Sambirano en 2021. 71
Tableau n° 32 : Effectif des entreprises non industrielles implantées dans le Haut Sambirano. 72
Tableau n° 33 : Effectif des personnes pratiquant l'artisanat dans le Haut Sambirano. 73
Tableau n° 34 : Estimation du nombre des commerçants dans le Haut Sambirano. 75
Tableau n° 35 : Capacité de production des Communes Rurales du Haut Sambirano en matière rizicole 81
Tableau n° 36 : Couverture en électricité des Fokontany et villages par types de fournisseurs dans le Haut Sambirano. 82
Tableau n° 37 : Distance entre les chefs-lieux des Communes et l'axe principal de la RN 6 à Ambanja. 84
Tableau n° 38 : Accessibilité et praticabilité des infrastructures routières dans le Haut Sambirano. 84
Tableau n° 39 : Liste des stations de radiodiffusion captées dans le Haut Sambirano. 85
Tableau n° 40 : Répartition des quartiers mobiles au sein du territoire du Haut Sambirano. 87

Tableau n° 41 : Répartition des membres des comités de vigilance sur le territoire du Haut Sambirano. 87
Tableau n° 42 : Effectif et projection de la population du Haut Sambirano en 2022. 88
Tableau n° 43 : Besoins du territoire du Haut Sambirano en 2022. 88
Tableau n° 44 : Liste des établissements humains dans le Haut Sambirano. 90
Tableau n° 45 : Polarités actuelles dans le Haut Sambirano. 93
Tableau n° 46 : Pôles locaux dans le Haut Sambirano. 94
Tableau n° 47 : L'axe RR-DIA 37 dans le Haut Sambirano. 95
Tableau n° 48 : Liste des pistes rurales dans le Haut Sambirano. 95
Tableau n° 49 : Couverture du Haut Sambirano en réseaux téléphoniques mobiles. 97
Tableau n° 50 : Types d'occupation du sol au sein du territoire du Haut Sambirano en 2022. 98
Tableau n° 51 : Liste des entreprises non industrielles intervenant dans le Haut Sambirano. 99
Tableau n° 52 : Liste des projets issus des documents de planification existant au niveau de la Région DIANA (SRAT et PRD). 100
Tableau n° 53 : Liste des projets de développement intervenant au sein des Communes du Haut Sambirano. 101
Tableau n° 54 : Les principales forces du territoire du Haut Sambirano. 104
Tableau n° 55 : Les principales faiblesses du territoire du Haut Sambirano. 106
Tableau n° 56 : Les principales opportunités à saisir par le territoire du Haut Sambirano. 107
Tableau n° 57 : Les principales menaces au territoire du Haut Sambirano. 109
Tableau n° 58 : Liste des facteurs de changement retenus. 119
Tableau n° 59 : Répartition des facteurs de changement recensés 120
Tableau n° 60 : Projection démographique du Haut Sambirano dans 15 ans (2023-2038) 120
Tableau n° 61 : Typologie des pôles 121
Tableau n° 62 : Typologie des axes de transport terrestre 123
Tableau n° 63 : Grands sous-territoires et espaces de solidarité dans le Haut Sambirano 125
Tableau n° 64 : Inventaire des acteurs clés 126
Tableau n° 65 : Repositionnement des acteurs 130
Tableau n° 66 : Enjeux affinés et objectifs associés 130
Tableau n° 67 : Evolution de la population intercommunale – Projection 2038 (scénario retenu) 141
Tableau n° 68 : Hiérarchie des établissements humains et armature urbaine 143
Tableau n° 69 : Voies structurantes de type 2 : routes intercommunales (scénario retenu) 144
Tableau n° 70 : Voies structurantes de type 3 et 4 (scénario retenu) 147
Tableau n° 71 : Sites touristiques à promouvoir dans le Haut Sambirano 151
Tableau n° 72 : Axes et orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire 160
Tableau n° 73 : Objectifs de l'axe stratégique 1 en matière d'aménagement du territoire 163
Tableau n° 74 : Objectifs de l'axe stratégique 2 en matière d'aménagement du territoire 164
Tableau n° 75 : Objectifs de l'axe stratégique 3 en matière d'aménagement du territoire 165
Tableau n° 76 : Objectifs de l'axe stratégique 4 en matière d'aménagement du territoire 166
Tableau n° 77 : Facteurs de réussite du scénario retenu 166
Tableau n° 78 : Répartition par Commune du zonage de vocation des terres (niveau 0) 170
Tableau n° 79 : Répartition par Commune du zonage de vocation des terres (niveau 1) 171
Tableau n° 80 : Répartition par Commune du zonage de vocation des terres (niveau 2) 173
Tableau n° 81 : Projection démographique 2038 - Sous-territoire I Haut Sambirano 217
Tableau n° 82 : Perspective démographique en termes de population urbaine 2038 - Sous-territoire I Haut Sambirano 217

Tableau n° 83 : Liste des activités structurantes identifiées par le CICAT : dimension « matérialité physique et environnement » 219
Tableau n° 84 : Liste des activités structurantes identifiées par le CICAT : dimension « économie » 219
Tableau n° 85 : Liste des activités structurantes identifiées par le CICAT : dimension « social » 220
Tableau n° 86 : Liste des activités structurantes identifiées par le CICAT : dimension « structure du territoire » 220
Tableau n° 87 : Liste des activités structurantes identifiées par le CICAT : dimension « gouvernance » 222
Tableau n° 88 : Projection démographique 2038 - Sous-territoire II Moyen Sambirano 224
Tableau n° 89 : Perspective démographique en termes de population urbaine 2038 - Sous-territoire Haut Sambirano 224
Tableau n° 90 : Liste des activités structurantes identifiées par le CICAT : dimension « matérialité physique et environnement » 226
Tableau n° 91 : Liste des activités structurantes identifiées par le CICAT : dimension « économie » 226
Tableau n° 92 : Liste des activités structurantes identifiées par le CICAT : dimension « économie » 227
Tableau n° 93 : Liste des activités structurantes identifiées par le CICAT : dimension « structure du territoire » 228
Tableau n° 94 : Liste des activités structurantes identifiées par le CICAT : dimension « gouvernance » 229
Tableau n° 95 : Descriptif du zonage intercommunal 233
Tableau n° 96 : Réserves d'emprise pour les voiries 237
Tableau n° 97 : Réserves d'emprise pour les réseaux divers 238

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation du territoire du Haut Sambirano 16
Carte 2 : Situation géographique du Haut Sambirano 17
Carte 3 : Découpage administratif des 09 Communes rurales du Haut Sambirano 19
Carte 4 : Relief du Haut Sambirano. 27
Carte 5 : Altitudes dans le Haut Sambirano. 28
Carte 6 : Pédologie du Haut Sambirano. 29
Carte 7 : Répartition des pentes et aménageabilité dans le Haut Sambirano. 30
Carte 8 : Les Aires Protégées dans le Haut Sambirano. 31
Carte 9 : Les ressources naturelles dans le Haut Sambirano. 35
Carte 10 : Le réseau hydrographique du Haut Sambirano. 36
Carte 11 : Les bassins versants du Haut Sambirano. 37
Carte 12 : Zones topoclimatiques du Haut Sambirano. 37
Carte 13 : Pluviométrie entre 2011 à 2020 dans le Haut Sambirano. 39
Carte 14 : Températures maximales entre 2011 à 2020 dans le Haut Sambirano 40
Carte 15 : Régime des vents du Haut Sambirano 40
Carte 16 : Zones d'inondation dans le Haut Sambirano. 41
Carte 17 : Densité de la population des 09 Communes du Haut Sambirano. 49
Carte 18 : Répartition de l'effectif et de la densité de la population du Haut Sambirano. 49
Carte 19 : Potentiel agricole du Haut Sambirano. 55
Carte 20 : Productions agricoles dans le Haut Sambirano. 57
Carte 21 : Flux commerciaux dans le Haut Sambirano 66
Carte 22 : Flux de production dans le Haut Sambirano 66
Carte 23 : Effectif du cheptel bovin dans le Haut Sambirano 70
Carte 24 : Carte minière du Haut Sambirano. 73
Carte 25 : L'artisanat dans le Haut Sambirano. 74
Carte 26 : Potentialités touristiques du Haut Sambirano. 76
Carte 27 : Accès de la population du Haut Sambirano aux infrastructures sanitaires. 77
Carte 28 : Accès de la population du Haut Sambirano aux infrastructures éducatives 78
Carte 29 : Accès de la population du Haut Sambirano aux infrastructures d'eau potable 79
Carte 30 : Eloignement des Fokontany par rapport à la route principale 83
Carte 31 : Sécurité publique dans le Haut Sambirano 86
Carte 32 : Zones d'habitation actuelle dans le Haut Sambirano. 91
Carte 33 : Hiérarchie des établissements humains et polarités dans le Haut Sambirano. 92
Carte 34 : Occupation du sol dans le Haut Sambirano en 2022. 98
Carte 35 : Espaces de solidarité dans le Haut Sambirano 124
Carte 36 : Schéma spatial d'aménagement 2023-2038 du Haut Sambirano 140
Carte 37 : Perspectives démographiques 2023-2038 du Haut Sambirano 142
Carte 38 : Polarités et quadrillage – Scénario retenu 145
Carte 39 : Réseau viaire 2038 146
Carte 40 : Sous-territoires du Haut Sambirano 148
Carte 41 : Sous-territoire I : Le Haut Sambirano 149
Carte 42 : Sous-territoire II : Le Moyen Sambirano 150
Carte 43: Perspective 2038 en matière de couverture forestière naturelle 152

Carte 44 : Zones de reboisement 153
Carte 45 : Perspectives 2038 en matière de production d'énergie 155
Carte 46 : Niche à charbon GMDR 156
Carte 47 : Localisation des grands périmètres rizicoles 157
Carte 48 : Niche de production fruitière et maraîchère 158
Carte 49 : Niche d'activité piscicole 159
Carte 50 : Niche d'activités d'élevage et dérivés (bovin et volailles) 159
Carte 51 : Zonage de vocation des terres sur le plan conceptuel (niveau 0) 169
Carte 52 : Zonage de vocation des terres : niveau 1 172
Carte 53 : Zonage de vocation des terres : niveau 2 174
Carte 54: Spatialisation des activités thématiques - Matérialités physiques et environnement 211
Carte 55 : Spatialisation des activités - Thématique "économie locale" 212
Carte 56 : Spatialisation des activités - Thématique "social" 213
Carte 57 : Spatialisation des activités - Thématique "structure du territoire" 214
Carte 58 : Spatialisation des activités - Thématique "gouvernance" 215
Carte 59 : Sous-territoires - Polarités et quadrillage 216
Carte 60 : Scénario retenu pour le sous-territoire I - Le Haut Sambirano 218
Carte 61 : Scénario retenu pour le sous-territoire II - Le Moyen Sambirano 225

Liste des figures

Figure n° 1 : Organigramme-type des Communes rurales du Haut Sambirano 22
Figure n° 2 : Profil topographique du Haut Sambirano. 27
Figure n° 3 : Structuration du territoire du District d'Ambanja. 108
Figure n° 4 : Résumé des enjeux territoriaux du Haut Sambirano 110
Figure n° 5 : Schéma National des Orientations Sectorielles et Transversales (SNOST 10 ans) 134

Table des abréviations

ADER	:	Agence de Développement de l'Electrification Rurale
ADL	:	Agents de Développement Local
AEP	:	Adduction d'Eau Potable
AGF	:	Agent de Guichet Foncier
ANALOGH	:	Agence Nationale d'Appui au Logement et à l'Habitat
ANGAP	:	Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées
AP	:	Aire Protégée
ARM	:	Agence Routière de Madagascar
ARTEC	:	Autorité de Régulation des Technologies de Communication
ASEAN	:	Association des Nations d'Asie du Sud-Est
ATT	:	Agence des Trasports Terrestres
AUE	:	Association des Usagers de l'Eau
BCMM	:	Bureau du Cadastre Minier de Madagascar
BE	:	Bois Energie
BNCCREDD+	:	Bureau National des Changements Climatiques et de la REDD+
REDD+		Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
BNGRC	:	Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes
BTP	:	Bâtiment et Travaux Publics
BV	:	Bassin Versant
CASEF	:	Projet de croissance agricole et de sécurité foncière
CCATU	:	Comités Communaux de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
CEG	:	Collège d'Enseignement Général
CHD	:	Centre Hospitalier de District
CHDR	:	Centre Hospitalier de District de Référence
CIAT	:	Comité Intercommunal de l'Aménagement du Territoire
CICAT	:	Comité InterCommunal de l'Aménagement du Territoire
SLC	:	Structure Locale de Concertation
CNAPS	:	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNC	:	Conseil National du Cacao
CNUH	:	Comité National de l'Urbanisme et de l'Habitat
COBA	:	Communauté de Base
COGEBS	:	Comité de Gestion du Bassin Versant de Sambirano
CPGU	:	Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences
CPUH	:	Comité Provincial de l'Urbanisme et de l'Habitat
CR	:	Commune Rurale
CRADES	:	Comité de Réflexion et d'Action pour le Développement et l'Environnemental du Sambirano
CRAT	:	Comité Régional de l'Aménagement du Territoire
CRUH	:	Comité Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat
CSB	:	Centre de Santé de Base
CTD	:	Collectivités Territoriales Décentralisées
DDR	:	Direction du Développement Régional
DICAT	:	Directives InterCommunales de l'Aménagement du Territoire
DRAEP	:	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
DRATP	:	Direction Régionale de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics
DREDD	:	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
DRSP	:	Direction Régionale de la Santé Publique

EAH	:	Eau, Assainissement et Hygiène
EASTA-PRO	:	Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles et de PROmotion rurale
ECAR	:	Eglise Catholique Romaine
EDBM	:	Economic Development Board of Madagascar
EES	:	Evaluation Environnementale Stratégique
EF1	:	Enseignement Fondamental
EGECOM	:	Entreprise Générale de Construction et de Menuiserie
EPP	:	Ecole Primaire Publique
ETC	:	Equipes Eechniques Communales
FDL	:	Fonds de Développement Local
FFOM	:	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
FID	:	Fonds d'Intervention pour le Développement
FJKM	:	Fiangonan'i Jesosy Kristy eto Madagascar
FKT	:	Fokontany
FLM	:	Fiangonana Loteriana Malagasy
FNED	:	Fonds National de l'Energie Durable
FOFIFA	:	Foibem-pirenena momba ny Fikarohana ampiharina amin'ny Fampandrosoana ny eny Ambanivohitra (Centre National de la Recherche Appliquée au Développement Rural)
FTM	:	Foibe Tao-Tsaritan'i Madagasikara
GACM	:	Groupement des Acteurs du Cacao de Madagascar
GES	:	Gaz à Effet de Serre
GMDR	:	Green Mad Dôme Retort
GN	:	Gendarmerie Nationale
IEM	:	Initiative Emergence Madagascar
IFCC	:	Institut Français du Café et du Cacao
IFT/IFPB	:	Impôts Foncier sur les Terrains/Impôt Foncier sur les Propriétés Bâties
IGL	:	Indice de Gouvernance Locale
INDDL	:	Institut National de la Décentralisation et du Développement Local
INSTAT	:	Institut National de la Statistique
IS	:	Impôts Synthétiques
JIRAMA	:	Jiro sy Rano Malagasy
LOAT	:	Loi d'Orientation sur l'Aménagement du Territoire
MAM	:	Ministère de l'Artisanat et des Métiers
MATSF	:	Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers
MCC	:	Ministère de la Culture et de la Communication
MDN	:	Ministère de la Défense Nationale
MDNTDPT	:	Ministère du Développement Numérique, de la Transformation Digitale, des Postes et des Télécommunications
MEAH	:	Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
MEDD	:	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEH	:	Ministère de l'Energie et de l'Hydrocarbure
MEN	:	Ministère de l'Education Nationale
MESRS	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
METFP	:	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MICC	:	Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation
MID	:	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MINAGRIE	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage
MJS	:	Ministère de la Jeunesse et des Sports

MMRS	:	Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques
MNP	:	Madagascar National Park
MPPSPF	:	Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme
MSP	:	Ministère de la Sécurité Publique
MSP	:	Ministère de la Santé Publique
MTEFOPLS	:	Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales
MTM	:	Ministère des Transports et de la Météorologie
NPE	:	Nouvelle Politique Energétique
NTIC	:	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCFM		Opérations de Certification Foncière Massive
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
ODOC	:	Opération Domaniale Concertée
ODOF	:	One District, One Factory
OMH	:	Office Malagasy des Hydrocarbures
ONE	:	Office National pour l'Environnement
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONTM	:	Office National du Tourisme de Madagascar
OPCI	:	Organisme Public de Coopération Intercommunale
ORE	:	Office de Régulation de l'Electricité
OSC	:	Organisations de la Société Civile
PAG	:	Plan d'Aménagement et de Gestion
PAGOSE	:	Projet d'Amélioration de la Gouvernance et des Opérations dans le Secteur de l'Electricité
PALOSS	:	Plan d'Aménagement Local Simplifié du Sol
PARSE	:	Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Energie
PCD	:	Plan Communal de Développement
PCD	:	Plan Communal de Développement
PDF	:	Plan de Développement de Fokontany
PDLII	:	Plan de Développement LocaL Intégré et Inclusif
PEM	:	Plan Emergence Madagascar
PGE	:	Politique Générale de l'Etat
PIC2	:	Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors
PICD	:	Plan InterCommunal de Développement
PLAE	:	Programme de Lutte Anti-Erosive
PLOF	:	Plan Local d'Occupation Foncière
PNAT	:	Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPN	:	Produits de Première Nécessité
PPNT	:	Propriétés Privées Non Titrées
PRD	:	Plan Régional de Développement
PREB	:	Plan Régional en Energie de Biomasse
PRIRTEM	:	Projet d'Interconnexion et de Renforcement des Réseaux de Transport d'Energie Electrique à Madagascar
ProDéCID	:	Projet de Développement Communal Inclusif et de Décentralisation
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
PUDé	:	Plan d'Urbanisme de Détail
PUDi	:	Plan d'Urbanisme Directeur
RFT	:	Réserve Foncière Touristique
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RIP	:	Route d'Intérêt Provincial
RN 6	:	Route Nationale N° 6
RNI	:	Réserve Naturelle Intégrale
RNM	:	Radio Nationale
RRC	:	Réduction des Risques et Catastrophes
RR-DIA-37	:	Route Régional DIANA N°37
SAC	:	Schéma d'Aménagement Communal
SAIC	:	Schéma d'Aménagement Intercommunal
SATE	:	Service chargé de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
SDAUBE	:	Schéma d'Approvisionnement Urbain en Bois-Energie
SEG	:	Secrétaire d'Etat chargé de la Gendarmerie Nationale auprès du Ministère de la Défense Nationale
SENVH	:	Secrétaire d'Etat chargé des Nouvelles villes et de l'Habitat auprès de la Présidence de la République de Madagascar
SIG	:	Système d'Information Géographique
SLC	:	Structure Locale de Concertation
SNABE	:	Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Bois-Energie
SNAT	:	Schéma National de l'Aménagement du Territoire
SNOST	:	Schéma National des Orientations Sectorielles et Transversales
SRAT	:	Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire
SRAT	:	Service Régional de l'Aménagement du Territoire
SRDE	:	Schéma Régional de Développement Economique
SRPE	:	Stratégie Régionale de Promotion de l'Emploi
STD	:	Services Techniques Déconcentrés
TMAA	:	Taux Moyen d'Accroissement Annuel
TMMa	:	Températures Moyennes Maximales annuelles
TMMi	:	Températures Moyennes Minimales Annuelles
TVM	:	Télévision Nationale
UCLS	:	Union des Coopératives Lazan'i Sambirano
VOI	:	Vondron'Olona Ifotony
ZAP	:	Zones d'Activité Pédagogique
ZIA	:	Zone d'Investissement Agricole

PREMIERE PARTIE :
INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION

1. Rappel des contextes d'élaboration du SAIC

1.1. Contexte général

A l'instar des autres pays du monde, Madagascar s'est aligné sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) en intégrant dans son Plan Emergence Madagascar (PEM) les engagements et les priorités en matière de bonne gouvernance qui sont au centre des 03 socles de l'émergence, en l'occurrence, le capital humain, la croissance économique accélérée et inclusive et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. La traduction et l'ancrage de ces grands défis passent nécessairement par la mise en pratique des orientations politiques, stratégiques et programmatiques en matière d'aménagement du territoire. Ainsi, depuis 2006, Madagascar s'est engagé dans la réforme de l'aménagement du territoire à travers la mise en place de la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire ou PNAT. Six orientations stratégiques sont définies dans cette PNAT, à savoir :

- Efficience territoriale ;
- Développement des régions ;
- Promotion des zones significatives ;
- Gestion durable des ressources naturelles ;
- Développement urbain ; et
- Maîtrise des données et de la communication.

Dans cette optique, le PNAT vise un développement équilibré et durable de l'ensemble du territoire national à travers : (i) l'amélioration de la qualité des paysages des villes et des villages ; (ii) la protection et la valorisation de l'environnement et (iii) l'amélioration des conditions de vie de la population et son accès à des conditions humaines décentes.

Puis en 2008, un Schéma National de l'Aménagement du Territoire ou SNAT a été élaboré et mis à jour en 2012-2013, en tant que cadre de référence et instrument de coordination intersectorielle dans lesquels doivent s'intégrer toutes les politiques et actions de développement exécutées sur le territoire national. Autrement dit, le SNAT, issu des orientations du PNAT, prévoit, non seulement, une utilisation optimale du territoire national, mais également sa valorisation économique rationnelle pour le bien-être social de la population.

Depuis l'élaboration de la PNAT en 2006, soit 17 ans après, 14 régions sur 23 disposent aujourd'hui de Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire ou SRAT : un document de référence à tout acteur et autorité décisionnaire pour la planification territoriale au niveau régional. Il précise, affine et concrétise les principes d'aménagement et les options retenues par le SNAT et constitue ainsi sa déclinaison à l'échelon régional.

Par la suite, en marge du processus de vulgarisation et de mise en œuvre de ces outils de planification territoriale, la Loi n° 2015 - 051 du 03 Février 2016 portant Orientation sur l'Aménagement du Territoire ou LOAT, a été promulguée en 2016 pour servir, notamment de cadre de référence juridique à toutes les actions relatives à l'aménagement du territoire. Cette loi permet également de mieux coordonner les politiques sectorielles pouvant affecter l'utilisation du territoire. Plus tard, le développement et la vulgarisation de ces outils de planification territoriale, définis par l'article 32 de la LOAT, ont abouti à la sortie du décret d'application n° 2019-1934 du 09 octobre 2019 portant instruction, élaboration, validation et mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Communal et Intercommunal (SAC/SAIC).

Le SAIC étant un outil de planification territoriale à l'échelle intercommunale, adapté et requis pour l'amélioration de la gouvernance locale (administrative et foncière pour faciliter les opérations d'aménagement et de développement).

Consacré par les articles 32, 48, 49 et 50 de la LOAT, le SAIC est un document d'intentions, d'orientations et de gestion de l'aménagement du territoire intercommunal, formulé et conçu de façon inclusive de manière à faire ressortir une vision intercommunale et les objectifs du développement territorial, économique, social et environnemental sur un horizon de 15 ans. Il établit les lignes directrices de l'aménagement du territoire intercommunal et intègre dans son processus d'élaboration, les orientations nationales, régionales et intercommunales d'aménagement, la mise en cohérence territoriale et intersectorielle et la mise en synergie des options locales de développement. Il sera alors, le cadre de référence pour la coordination locale et régionale des ressources et l'implémentation de tous les projets et programmes de développement sectoriels au niveau local intégrant les dimensions du changement climatique, de la gestion des risques et catastrophes et de la migration au sein de l'intercommunalité. Ainsi, pour chaque intervenant, cet outil a force obligatoire et sert de cadre de référence à la réalisation des politiques, programmes et projets des ministères sectoriels au niveau local.

1.2. Contexte local

A ce titre, la Région DIANA a développé, depuis 2012 puis mis à jour en 2018, un SRAT jusqu'à l'horizon 2030 afin d'intégrer les différents changements entraînés par l'évolution du contexte et de prendre en considération les nouvelles dynamiques territoriales à l'échelle régionale. Ce document de référence a déjà fixé les orientations d'aménagement et de développement régional et a mis en cohérence tous les politiques et programmes sectoriels auxquels les versions successives du Plan Régional de Développement (PRD) de la Région DIANA devront s'appuyer.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la LOAT et de ses textes subséquents[1] et en application de l'arrêté régional n° 21-2021-MID/REG/DIANA portant création du Comité Régional de l'Aménagement du Territoire (CRAT) au sein de la Région DIANA, ladite Région, avec l'appui du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers (MATSF) et du Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors (PIC 2.2), financé par la Banque Mondiale, a lancé l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement Intercommunal (SAIC) pour le groupement de 09 Communes Rurales du Haut Sambirano dans le District d'Ambanja. Il s'agit des Communes Rurales de Benavony, d'Ambodimanga Ramena, d'Antsahabe Centre, de Bemanevika Haut Sambirano, de Maevatanana, d'Ambohimarina, de Marovato, d'Ambohitrandriana et de Marotolana.

A l'échelle intercommunale et locale, la réalisation de ces orientations a pour conséquence le développement de SAIC en tant qu'outils de planification territoriale.

Aussi, la volonté actuelle d'élaborer le SAIC pour les 09 Communes Rurales du Haut Sambirano ne peut tomber qu'à point nommé d'autant plus que le Comité Régional de l'Aménagement du Territoire de la Région DIANA (CRAT), supposé être le dispositif de concertation et de consultation au niveau régional, a été déjà mis en place. Le processus d'élaboration de ce SAIC pour la période 2023-2038 a nécessité la participation des acteurs régionaux dans une logique participative, inclusive et consensuelle.

Cette sous-région du Haut Sambirano est constituée de plaines et de vallées extrêmement fertiles car elles bénéficient d'un climat à la fois chaud et humide, propice au développement d'une variété de cultures dont le cacao et la vanille, les principales cultures de rentes, qui font la réputation d'une grande qualité en dehors des frontières d'Ambanja et de la Région DIANA, voire sur le marché international.

---

1 Décret n°2019-1934 du 09 octobre 2019 portant instruction, élaboration, validation et mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Communal et Intercommunal.

Décret n°2022-127 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2019-1934 du 09 octobre 2019 portant instruction, élaboration, validation et mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Communal et Intercommunal.

Décret n° 2019-1933 du 09 Octobre 2019 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement des Comités provincial, régional et communal de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat.

Au fait, cette zone produit et commercialise entre 7.500 à 10.000 tonnes par an de fèves de cacao. Toutefois, cette sous-région est confrontée à plusieurs défis d'ordre spatial, social, économique et environnemental dus essentiellement à son enclavement et aux effets des aléas et du changement climatique mais également à la dégradation des infrastructures structurantes et équipements socio-économiques de base.

C'est pour cette raison que le Projet PIC 2.2 a choisi la sous-région du Haut Sambirano comme zone d'intervention afin, d'une part, conserver la position de Madagascar en tant que leader mondial sur le marché international du cacao et de la vanille, et d'autre part, pour améliorer la gouvernance et la valorisation de ces filières. Le Projet PIC 2.2 envisage ainsi la réhabilitation de la piste du Haut Sambirano d'une longueur de 45,3 km qui constitue le principal axe routier de cette zone à vocation agricole. La réhabilitation de cette piste permettra d'augmenter sensiblement les volumes d'exportation de cacao et de la vanille dans la Région DIANA. En outre, cette piste permettra également la circulation des autres marchandises telles que le riz et le café et l'approvisionnement des Communes desservies. Elle est donc d'une importance capitale, non seulement à l'échelle locale pour l'économie locale mais aussi à l'échelle régionale. La réalisation de ce sous-projet engendrera sûrement des avantages sur : (i) le développement de l'agrobusiness ; (ii) l'augmentation du trafic motorisé ; (iii) la diminution du coût de transport et de la durée du trajet ; (iv) la facilitation de la mise en œuvre d'autres projets (extension des surfaces cultivées et de la production et donc amélioration des échanges commerciaux, etc.) ; (v) la création de nouveaux emplois ; (vi) l'augmentation des revenus de la population ; (vii) la stimulation du développement économique.

Cette étude a pour objectif général de produire un Schéma d'Aménagement Intercommunal (SAIC) qui doit constituer un nouveau référentiel pour les acteurs locaux et les instances régionales. L'élaboration du SAIC vise essentiellement à dégager et approfondir, dans une vision systémique, les nouvelles orientations d'aménagement et de développement durable du territoire du Haut Sambirano, à court, moyen et long terme. Le SAIC a pour finalité : (i) la mise en œuvre d'une manière cohérente et systémique des actions de développement de l'intercommunalité, (ii) la définition des orientations stratégiques des schémas de développement des secteurs prioritaires pour le développement du Haut Sambirano.

2. A propos du SAIC

2.1. Fondement et objectifs du SAIC

D'une part, la loi organique n° 2014-018 du 12 septembre 2014 régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires, confère aux Communes, en tant que CTD, et avec le concours de l'Etat, des compétences en matière d'administration et d'aménagement du territoire, de développement économique et social et de protection de l'environnement (Article 14). D'autre part, la loi n° 2015-051 du 03 février 2016 sur l'Orientation de l'Aménagement du Territoire (ou LOAT) a défini des outils de planification dont les Communes peuvent recourir pour aménager leur territoire.

Dans ce cadre, le Schéma d'Aménagement InterCommunal (ou SAIC) est l'outil à l'échelle des Communes Rurales dans lequel pourront s'inscrire les politiques et les actions d'aménagement du territoire et de développement sur un horizon de 15 ans. Selon la LOAT, le SAIC, en tant que document de planification territoriale a pour finalité la satisfaction équitable des besoins sociaux et collectifs de la population, la valorisation durable des ressources naturelles, la préservation de la qualité de l'environnement et la réduction au minimum des déséquilibres nuisibles à un développement harmonieux.

Pour entrer de plein pied dans le long processus d'aménagement et de développement de leur territoire, les 09 Communes Rurales du Haut Sambirano, avec le concours de partenaires techniques et financiers, se sont dotées d'un SAIC pour la période de 2023 à 2038 qui va servir de cadre de référence pour leurs orientations en matière d'habitat, d'infrastructures et d'équipements ainsi que de valorisation de son potentiel naturel et environnemental pour les 15 années à venir.

2.2. Utilités du SAIC

La disponibilité d'un cadre de référence cohérent d'ici 2038, à l'instar du document SAIC, permet aux Communes de :

- Analyser l'état actuel des ressources naturelles au sein de l'intercommunalité ;
- Définir une vision d'aménagement et de développement pour les quinze années à venir ;
- Planifier et coordonner les actions d'aménagement, de développement et d'adaptation au changement climatique ;
- Gérer durablement les ressources et le sol ;
- Organiser et réglementer la valorisation de l'espace intercommunal ;
- Promouvoir les investissements privés et du partenariat public-privé ;
- Améliorer la gouvernance locale ;
- Enrichir et renforcer les informations utiles aux plaidoyers auprès des instances étatiques et des partenaires en vue de recherche de financement.

2.3. Limites du SAIC des 09 Communes du Haut Sambirano

Le présent SAIC est prévu prendre fin en 2038, soit d'ici 15 ans. A l'issue de la validation de ce SAIC, il devrait être mis en œuvre de différentes façons à travers l'aménagement physique ou le développement de Plans d'Aménagement Local Simplifié du Sol (PALOSS), ou à travers d'autres outils programmatiques comme le Plan Communal de Développement ou PCD ou des Plans de Développement de Fokontany (PDF). Passé les 15 ans, un nouveau SAIC devrait être élaboré et supplanté l'actuel SAIC 2023 – 2038.

Cependant, le SAIC 2023 – 2038 peut être révisé ou mis à jour tous les cinq (05) ans si les conditions de révision ou d'actualisation[2] sont réunies ou si les projections établies dans le présent SAIC sont largement dépassées suite à des catastrophes naturelles, à des grands projets d'intérêt national qui modifient le territoire, ou à une augmentation importante de la population, etc.

3. Présentation du document

Le présent rapport s'accompagne de plusieurs documents séparés et d'une base de données alphanumériques et cartographiques qui ont été élaborés par les équipes techniques communales (ETC) de chaque Commune, appuyées techniquement par les Experts du cabinet d'études TCE Consulting, mandatés par le Projet PIC. Ces documents ont été enrichis suivant les avis du Comité Régional de l'Aménagement du Territoire (CRAT) de la Région DIANA, des Comités Communaux de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (CCATU) de chaque Commune et des Services Techniques Déconcentrés (STD) du District d'Ambanja.

Ainsi, le présent Schéma d'Aménagement InterCommunal du Haut Sambirano, pour la période de 2023 à 2038 a été validé par la Région DIANA par arrêté régional n°…… (cf. en annexe) et par chaque Commune par arrêtés communaux suite aux délibérations des Conseils Communaux.

Ainsi, le présent document, appelé *« SAIC final des 09 Communes du Haut Sambirano pour 2023-2038 »* comprend :

- Un document reflétant l'état des lieux et l'analyse diagnostique appelé *« Etat des lieux et Diagnostic territorial intercommunal »* ;
- Un document relatant l'étude prospective appelé *« Rapport de Prospective intercommunale »* ;

[2] D'après le Décret n° 2019-1934 du 09 octobre 2019 portant instruction, élaboration, validation et mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Communal et intercommunal, modifié et complété par le Décret n° 2022-127 du 27 janvier 2022.

- Un document retraçant la planification stratégique nommé *« Rapport de Planification Stratégique »* ;
- Un document fournissant toutes les informations nécessaires à l'évaluation environnementale stratégique (EES) appelé *« Evaluation Environnementale Stratégique dans le cadre du SAIC du Haut Sambirano »* ;
- Et des planches cartographiques traduisant les résultats du diagnostic territorial, de la prospective territoriale et du SAIC final appelé *« Atlas cartographique »*.

4. Approche méthodologique

4.1. Approche systémique et spatiale

L'approche systémique constitue le principe conceptuel dans l'exécution de l'étude. Cette approche a permis de mieux appréhender la complexité des analyses à faire, compte tenu de la multitude de facteurs ou paramètres spatiaux liés à l'élaboration du SAIC intégrant les dimensions du changement climatique, la réduction des risques et catastrophes (RRC), la migration et la dimension de l'évaluation environnementale stratégique (EES).

4.2. Approche participative et inclusive

L'approche participative a permis l'implication systématique et effective de tous les acteurs susceptibles d'être concernés, directement ou indirectement, par le processus d'élaboration du SAIC. Elle est d'une importance capitale pour l'ensemble du processus. La participation effective des différents acteurs concernés a constitué une des conditions majeures garantissant l'appropriation du SAIC par les 09 Communes.

4.3. Approche interdisciplinaire

L'adoption de l'approche systémique a requis un certain niveau d'interdisciplinarité, non seulement lors de la phase de diagnostic et de prospective, mais également lors des analyses des informations et données collectées. L'appropriation de l'esprit d'interdisciplinarité par les membres de l'équipe a permis ainsi de mieux appréhender la complexité du processus d'élaboration du SAIC. Cette approche a permis de développer les échanges entre les membres de l'équipe impliqués dans cette mission et ceux des différents acteurs consultés.

4.4. Coaching basé sur le principe de partenariat

Le coaching a consisté à accompagner les Equipes Techniques Communales (ETR) pour une période bien déterminée en lui offrant des appuis techniques (méthodologiques ou conceptuels) pour développer ses potentiels dans l'élaboration du SAIC. En effet, le coaching a contribué à raffermir les connaissances de l'équipe intercommunale et à améliorer son savoir-faire ainsi que ses performances. Par ailleurs, il a permis aux Maires d'acquérir des techniques et des conseils pour animer davantage leur équipe technique avec le maximum d'efficacité et d'enthousiasme et de mettre en place une stratégie managériale réussie (comme le système de délégation) par rapport aux responsabilités attribuées à chaque Commune dans le processus d'élaboration du SAIC. Dans cette optique, le cabinet d'études TCE Consulting a privilégié les séances de face-à-face avec l'équipe intercommunale et d'autres pratiques de coaching à distance telles que la communication téléphonique ou par émail pour maintenir en permanence la relation et pour prodiguer aux ETR des appuis ponctuels très ciblés.

4.5. Approche basée sur l'intégration des dimensions transversales

Les thématiques transversales à intégrer dans le processus d'analyse concernent essentiellement la migration, l'adaptation et la résilience climatique, la gestion des risques et des catastrophes et le marketing territorial ainsi que la protection de l'environnement à travers une Evaluation Environnementale Stratégique (EES).

4.6. Vérification des informations collectées par triangulation des sources

Toutes les informations collectées issues des différentes sources (primaires, secondaires et tertiaires) ont été, dans un premier temps, compilées puis systématiquement croisées entre elles lorsque cela est possible. Autrement dit, dans le cas où des informations sont avancées par plusieurs sources à la fois, on les a confrontées pour en vérifier la solidité.

4.7. Approche basée sur la capitalisation des acquis

Cette approche essaie d'intégrer dans le processus d'élaboration les divers documents et outils déjà développés à l'échelle nationale, de la Région DIANA, du District d'Ambanja ou à l'échelle des Communes. Il existe également les documents de politiques et stratégies sectorielles qui ont complété ces outils. En effet, la Région DIANA dispose déjà d'une palette d'outils à capitaliser (SRAT, PRD, SRDE,…), visant à obtenir une synergie entre les documents de planification territoriale et du développement existants. Outre ces outils, cette approche prend en compte les grands projets structurants en cours ou en gestation sur la Région DIANA et Ambanja et ses régions voisines et qui peuvent impacter son développement futur.

4.8. Approche basée sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Des outils novateurs en matière de cartographie et de Système d'Information Géographique (SIG) ont été utilisés pour traiter, analyser et représenter les données collectées dans le cadre de la présente mission. Il s'agit essentiellement des images satellites fournies par le Projet PIC.

4.9. Capitalisation des documents de référence juridique et méthodologique

Du point de vue juridique, l'élaboration du présent Schéma d'Aménagement InterCommunal s'est basée sur la loi n° 2015-051 du 03 février 2016 (LOAT) et ses décrets d'application ainsi que sur la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT) et la Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire (SNAT).

De point de vue méthodologique, sa confection s'inspire de 03 documents majeurs :

- Le guide SAC et la méthodologie d'élaboration d'un SAC/SAIC, élaboré par le MATSF et le Programme PAGE/GIZ en 2013 ;
- La méthodologie révisée d'élaboration d'un SAC/SAIC intégrant la dimension ACC, élaborée par le MATSF et le Programme PAGE/GIZ en 2017 ;
- Le guide de nomenclature et de charte cartographique produit par le MATSF.

5. Déroulé de la démarche suivie

Pour réaliser les différentes étapes d'élaboration du SAIC de l'intercommunalité du Haut Sambirano, des activités d'appui et accompagnement ont été organisées par le cabinet d'études TCE Consulting, conformément aux procédures définies dans les Guides d'élaboration de SAIC et des termes de référence de la mission. D'après ces guides, le processus d'élaboration d'un SAIC comprend trois (03) phases bien distinctes :

- une phase d'instruction ;
- une phase d'étude ou d'élaboration ;
- et une phase de validation.

5.1. Phase d'instruction

La phase d'instruction comprend notamment les travaux préparatoires sur le plan administratif, juridique et technique de l'élaboration du SAIC. Les principales activités de coaching réalisées pendant cette première phase sont résumées comme suit :

Tableau n° 1 : Liste des principales activités de la phase d'instruction

Principales activités	Calendrier
1. Etape préparatoire	
1. Rédaction et validation du rapport de démarrage (Livrable 1)	23 juillet 2022
2. Visite de courtoisie auprès des autorités régionales et locales pour information, sensibilisation et exposé du processus d'élaboration du SAIC et des PALOSS : . Gouverneur DIANA et DID, SATE (à Diégo) . Projet PIC 2 (à Diégo) . DRATP/SRAT, DREDD, DRSP, DRAEP, INSTAT, ... (à Diégo) . Chef de District Ambanja (à Ambanja)	25-26 juillet 2022 et 1er août 2022
3. Réunion de briefing et de préparation avec l'équipe de Consultants : . Compréhension des TDR . Répartition des tâches (qui fait quoi ?) . Planning de la mission . Identification des données à collecter (outils de collecte et de gestion de données) . Organisation de la collecte de données (où, quand ?) . Préparation de l'atelier de lancement	27-28 juillet 2022
4. Atelier de lancement officiel du processus d'élaboration du SAIC et des PALOSS à Diégo : Information et sensibilisation des membres sur les concepts de l'aménagement du territoire et de la planification territoriale : rappel sur le cadre juridique et institutionnel, méthodologie d'élaboration et outils . Redynamisation et mobilisation des membres du CRAT dans le cadre du processus d'élaboration du SAIC et des PALOSS : rôles et attributions . Réflexion et enrichissement sur les premiers enjeux territoriaux de l'Intercommunalité . Organisation : collecte des données, calendrier des consultations	29 juillet 2022
5. Descente au niveau des 09 Communes pour : . Visite de courtoisie . Mobilisation des membres des Conseils communaux et des Maires pour l'obtention et la publication par voie d'affichage des délibérations . Mise en place de l'ETC : collecte de données et suivi de l'élaboration . Mise en place ou redynamisation des SLC (dispositif central du processus d'élaboration et de mise en œuvre du SAIC) : consultation des membres pour déterminer et définir l'ensemble des actions à mettre œuvre au niveau de chaque Commune . Renforcement des compétences et savoir-faire des Maires et leurs Adjoints, des Equipes Techniques Communales (ETC), des Chefs Fokontany, des Structures Locales de Concertation (SLC), du Comité Régional de l'Aménagement du Territoire (CRAT) et des Techniciens SIG *(thèmes et groupes cibles à définir) notions de base, méthodologie, outils* . Identification et recrutement des Animateurs Locaux	02 au 06 août 2022
6. Facilitation et accompagnement de la sortie de l'arrêté régional délimitant le périmètre d'étude et portant ouverture de l'élaboration du SAIC et des PALOSS : . Rédaction du projet d'arrêté . Transmission à la Région pour signature . Facilitation du contrôle de légalité auprès de la Préfecture d'Antsiranana . Publication par voie d'affichage au niveau des Communes	08 au 10 août 2022

A l'issue de cette phase d'instruction, les résultats suivants ont été atteints durant les mois de Juillet et Août 2022 :

a) Visite de courtoisie auprès du Gouverneur de la Région DIANA suivie d'une réunion de travail avec l'équipe de la Direction du Développement Régional (DDR) où est rattaché le Service chargé de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (SATE) pour solliciter la collaboration de tous les acteurs et partager les informations et données disponibles nécessaires au processus d'élaboration du SAIC. Ces rencontres ont permis de disposer les dernières versions mises à jour des bases de données cartographiques sur la Région DIANA.

b) La sensibilisation et l'information de tous les acteurs susceptibles d'être impliqués dans le processus d'élaboration du SAIC au niveau de la Région DIANA, notamment le Service Régional de l'Aménagement du Territoire (SRAT), du District d'Ambanja dont le Chef District et ses Adjoints et les différents Services Techniques Déconcentrés (STD) au niveau des Communes et du District.

c) Les décisions d'élaborer un SAIC matérialisées par des délibérations et arrêtés communaux relatifs à l'ouverture du projet SAIC qui ont fait l'objet d'une transmission au niveau du District pour contrôle légalité.

d) La constitution des Equipes Technique Communales (ETC), dirigées par les Maires qui ont travaillé directement avec les coaches dans l'élaboration du document SAIC. Les ETC de chaque Commune sont composées par des membres dont la liste est présentée en annexe.

e) La redynamisation de la mise en place des Structures Locales de Concertation (SLC) comprenant des membres des ETC déjà constituées, les représentants des 58 Fokontany composant les 09 Communes ainsi que quelques personnes clés représentant les forces vives (Services techniques Communaux, Organisations locales, Opérateurs économiques et notables) au sein de l'intercommunalité.

5.2. Phase d'élaboration ou d'étude

La phase d'étude d'un SAIC comporte 04 étapes dont : (i) l'établissement du diagnostic territorial, (ii) l'étude de la prospective territoriale, (iii) la planification stratégique et (iv) la validation des documents SAIC.

5.2.1. Etablissement du diagnostic territorial

Pour cette étape d'analyse diagnostique, les principales activités de coaching ont été organisées en 02 étapes bien distinctes :

- L'étape de coaching en matière d'établissement du diagnostic territorial ;
- L'étape de validation du diagnostic territorial.

5.2.1.1. Etape de « Coaching en matière de diagnostic territorial »

Compte tenu, d'une part, de la capacité technique des ETC et, d'autre part, du manque de moyens financiers et matériels des Communes (dont la non-disponibilité d'un poste ordinateur dédié spécifiquement à l'élaboration du présent SAIC), TCE Consulting a décidé de se charger totalement de la saisie, du traitement et de l'analyse scientifique des données collectées.

L'organisation d'un atelier au niveau de chaque Commune a permis de restituer, auprès des membres des SLC, les résultats des analyses réalisées par les coaches et les ETC et d'initier des discussions autour des problématiques d'aménagement et de développement de chaque Commune dans le but de recueillir leurs perceptions selon les enjeux territoriaux.

Les principales activités de coaching réalisées pendant cette étape sont résumées comme suit :

Tableau n° 2 : Liste des principales activités de la phase d'étude (coaching)

Principales activités	Calendrier
2. Etape d'analyse diagnostique	
7. Préparation des données de base pour chaque Commune, dont les données foncières et COS	08 au 13 août 2022
8. Elaboration des pré-cartes pour chaque Commune et pour l'Intercommunalité	08 au 13 août 2022
9. Formation des membres des ETC et des Chefs Fokontany en matière de collecte de données et de bases cartographiques	15 au 19 août 2022
10. Organisation des cartographies participatives et collecte des données auprès des Fokontany et dans chaque Commune	14 octobre au 24 octobre 2022

Principales activités	Calendrier
11. Interprétation des données au niveau de chaque Commune et des Fokontany	25 au 30 octobre 2022
12. Collecte et interprétation des données sectorielles issues des SDE et des Directions Régionales, y compris consultation du Projet PIC	19 au 24 septembre 2022
13. Etablissement d'un rétrospectif historique des Communes	22 au 24 septembre 2022
14. Conception de l'atlas cartographiques (séries de cartes thématiques) sur l'état des lieux	19 au 30 septembre 2022
15. Campagne d'information, de sensibilisation et de responsabilisation pour la mobilisation et l'implication des acteurs locaux, publics et privés à travailler ensemble à travers les médias locaux : Conception du contenu et des supports	Septembre 2022
ANALYSE DIAGNOSTIQUE : **A. Identification des problématiques du développement de l'intercommunalité :** (i) bilan diagnostic . Analyser l'utilisation des ressources naturelles (renouvelables et non renouvelables) et des infrastructures sur la période de 15 dernières années (Analyse de l'occupation du sol et de l'utilisation des ressources naturelles et des infrastructures et équipements sur les 15 dernières années) . L'analyse des interactions (positive ou négative) entre les ressources dans leur utilisation actuellement . Evaluer les évolutions possibles de la démographie et de l'armature urbaine de l'intercommunalité . Analyse des risques et impacts des vulnérabilités liés au changement climatique (ii) analyse FFOM sur les 04 dimensions stratégiques (analyse spatiale, analyse organisationnelle, politique, administrative, analyse culturelle et socio-économique, analyse environnementale) . L'étude des opportunités et le rôle de la Commune aux niveaux interrégional, national et mondial . L'identification des problématiques de développement communal sur le plan institutionnel, structurel, environnemental **B. Identification et formulation des principaux enjeux du territoire intercommunal en matière d'aménagement et de développement : analyse territoriale** (i) Identifier les sous régions en fonction de leurs richesses et de leurs spécificités (Identification des sous territoires d'enjeux) : *Identification des sous territoires présentant des caractères plus ou moins homogènes sur les différents plans (physique, socio-économique, utilisation du sol et des ressources naturelles*) (ii) Enjeux liés à la territorialité, (iii) Enjeux démographiques et socio-culturels, (iv) Enjeux environnementaux et économiques : Identification des enjeux environnementaux (v) Analyse des intérêts communs des Communes concernées par l'intercommunalité **C. Grandes orientations du SAIC :** (i) Objectifs et axes stratégiques d'aménagement et de développement, Intégration des dimensions changement climatique, gestion des risques et catastrophes et migration dans les outils élaborés (SAIC et PALOSS) dans le cadre d'une synthèse des enjeux spatiaux qui feront ressortir les orientations stratégiques y afférentes (ii) Structure spatiale possible pour les 15 prochaines années	26 septembre 2022 au 27 octobre 2022
16. Identification des 02 Fokontany qui feront l'objet d'élaboration des PALOSS, appui et accompagnement des communautés locales dans l'élaboration des 02 PALOSS	14 et 15 octobre 2022
17. Organisation de l'atelier intercommunal 1 avec les membres des SLC pour restitution des résultats de l'état des lieux, de l'analyse diagnostique et de l'Atlas	27 octobre 2022
18. Rédaction et validation du rapport d'état de lieux et de diagnostic territorial (Livrable 2)	Novembre et décembre 2022

A l'issue de cette phase d'étude, les résultats suivants ont été atteints durant les mois d'Août à Décembre 2022 :

a) Accompagnement des Equipes Techniques Communales (ETC) dans l'information, la sensibilisation et la mobilisation de la population locale pour leur expliquer les objectifs et enjeux du SAIC et des PALOSS et pour solliciter leur participation à leur élaboration et à leur mise en œuvre ;

b) Renforcement de capacités techniques des ETC comprenant :

- *Conduite des étapes d'élaboration (formation théorique et pratique sur terrain) ;*
- *Conduite de la cartographie participative, de la collecte et de la gestion des données (collecte de données, vérification des pré-cartes, analyses des cartes thématiques, conduite des pré-zonages et zonages de vocation des terres).*

c) Appui des ETC dans l'élaboration de la base de données préliminaires et des pré-cartes (esquisses cartographiques) pour un diagnostic plus détaillé. En ce qui concerne les données sur l'occupation du sol, deux images satellites ont été utilisées pour pouvoir analyser l'évolution spatio-temporelle de l'utilisation du territoire intercommunal, à savoir l'Orthophoto couvrant le district d'Ambanja et une image satellite fournie par le Projet PIC 2.2.

d) Accompagnement et suivi des ETC dans la réalisation du diagnostic territorial, de la cartographie participative et de la collecte de toutes les informations et données nécessaires pour l'élaboration du SAIC. Des fiches de collecte de données ont été ainsi élaborées pour recueillir les informations utiles au niveau de chaque Commune et Fokontany.

e) Appui et accompagnement des ETC dans le traitement et l'analyse de toutes les données collectées à l'issue du diagnostic participatif.

f) Appui et accompagnement des ETC dans l'élaboration et la confection du rapport d'état de lieu, de diagnostic territorial et les séries de cartes thématiques ou Atlas intercommunal.

5.2.1.2. Etape de validation du diagnostic territorial

Pour cette étape du diagnostic territorial, le guide d'élaboration de SAIC prévoit deux (02) niveaux de validation :

- Au niveau intercommunal à travers l'organisation d'un atelier pour restitution des résultats de l'état de lieux et de l'analyse diagnostique ;
- Et au niveau des STD pour consultation et intégration des avis techniques sur les thématiques sectorielles.

Les activités suivantes ont été réalisées au cours de la période de diagnostic territorial :

a) Appui des ETC dans la préparation et l'organisation de l'atelier intercommunal de restitution et de validation (dont la confection et l'édition des cartes nécessaires aux ateliers).

b) Le 27 octobre 2022, un premier atelier a été organisé avec les ETC pour présenter au Comité Intercommunal de l'Aménagement du Territoire et aux STD les principaux résultats de l'état des lieux et du diagnostic territorial. Les principaux enjeux territoriaux ainsi que les grandes orientations de l'aménagement ont été discutés lors de cette rencontre.

5.2.2. Développement de la prospective territoriale et de la planification stratégique

Conformément à la méthodologie de départ et suite à quelques ajustements en cours de route, la démarche prospective adoptée se résume comme suit :

a) Capitalisation des résultats de l'étape 2 « analyse diagnostique » qui a permis de définir le système et d'identifier les problématiques de l'espace géographique d'Andoharano,

b) L'identification des variables ou facteurs de changement et d'inertie en capitalisant les inputs obtenus lors des ateliers de consultations des acteurs locaux et régionaux,

c) La détermination des variables clés à partir desquels se basera l'analyse prospective,

d) L'affinage des enjeux des 15 prochaines années (2023 – 2038) et la reformulation des objectifs associés par rapport aux objectifs du IEM / PEM, ODD et les documents de politiques sectorielles,

e) Le développement de la grammaire de prospective territoriale permettant de traduire spatialement les scénarios d'une part et de les comparer entre eux d'autre part,

f) L'analyse des acteurs clés et leur stratégie pour les 15 prochaines années qui a permis de proposer des recommandations sur la position des acteurs clés sur l'échiquier intercommunal,

g) Le recueil des orientations ministérielles et des activités à l'échelle régionale et le montage des scénarios qui se sont faits en deux temps : des scénarios d'expert (scénario de référence, scénarios exploratoires) et une co-construction de scénario avec le CRAT appuyé par le cabinet d'études TCE Consulting lors de l'atelier d'amorce de l'analyse prospective, tenu à Antsiranana les 24 et 25 août 2023,

h) Finalisation et évaluation environnementale stratégique (EES) du scénario retenu par les 09 Communes et les responsables des STD au niveau du District d'Ambanja,

i) Remise des rapports liés à l'étude de prospective.

La phase d'établissement de l'état de lieux et du diagnostic intercommunal a été finalisée et validée depuis le mois d'octobre 2022. Après quelques mois d'arrêt, le processus d'élaboration du SAIC des 09 Communes du Haut Sambirano a repris au mois d'août 2023. Entre temps, de Juin à Août 2023, des études sur le devenir du Haut Sambirano pour les 15 prochaines années ont été conduites par les consultants en charge de la mission et les premières réflexions prospectives et les scénarii exploratoires ont été discutés et enrichis par les membres du CRAT de la région DIANA au cours d'un atelier tenu les 24 et 25 août 2023 à Antsiranana.

La restitution des résultats de l'étude prospective intercommunale et le montage du scénario d'aménagement et de planification stratégique ont été menés avec les responsables des 09 Communes et des STD lors d'un atelier tenu le 14 septembre 2023 à Ambanja. Ces personnes ressources forment le Comité InterCommunal de l'Aménagement du Territoire (CICAT) d'Andoharano.

A partir du scénario d'aménagement retenu et souhaité, le CICAT a formulé la vision à horizon 2038 ainsi que les grandes orientations stratégiques en matière d'aménagement pour le territoire du Haut Sambirano. De là ont découlé les activités structurantes qui permettront d'accomplir la vision d'aménagement.

Ce rapport de planification stratégique retrace en quelques lignes les résultats issus des études de planification et la proposition de charte de responsabilité intercommunale rentrant dans le cadre de l'élaboration du SAIC du Haut Sambirano pour la période 2023 - 2038.

5.3. Phase de validation

Le SAIC provisoire a été remis aux 09 Communes le 14 septembre 2023 pour pouvoir être approuvé par les Conseils Communaux. A cet effet, le document a été présenté par les Maire lors des sessions extraordinaires des Conseils et a obtenu l'approbation de ceux-ci suivant les délibérations établies à cet effet.

Un arrêté régional n° …… du …… 2023 portant validation du SAIC du Haut Sambirano pour la période 2023-2038 entérine les délibérations des Conseils et les arrêtés communaux. Ces derniers ont été soumis au Chef de District d'Ambanja pour contrôle de légalité.

Ainsi, le présent SAIC 2023 – 2038 a reçu la validation et l'approbation à l'échelle intercommunale et régionale.

DEUXIEME PARTIE :
ETAT DES LIEUX

DEUXIEME PARTIE : ETAT DES LIEUX

1. Histoire

Etymologiquement, « SAMBIRANO » désigne le grand fleuve qui prend sa source dans le massif du Tsaratanana et traversant le District d'Ambanja d'Est à l'Ouest avec des vallées très fertiles et productives sur le plan agricole. Ce nom lui a été attribué par le Prince TSIMANATO, roi du Boeny, lors de la conquête du Nord par les Sakalava au 18ème siècle, en comparaison avec le fleuve Betsiboka3. La colonisation du Sambirano date de sa pacification en 1898. Il se subdivise en Haut, Moyen et Bas Sambirano (Riziky, 1993). Le Haut Sambirano concerne les 09 Communes Rurales d'Andoharano.

Etant une grande zone agricole, la région d'Andoharano attire depuis longtemps de migrants venus de plusieurs régions de Madagascar et les habitants sont mixtes et constitués par plusieurs groupes ethniques. On y trouve principalement les 02 clans Sakalava (les Bemazava et les Bemihisatra), les Tsimihety, les Antandroy et les originaires du Sud-Est (Antaimoro, Antefasy et Antesaka) mais également les 02 principales ethnies qui viennent des Hauts Plateaux (Merina, Betsileo). Toutes ces populations sont à l'origine de la formation et de la configuration actuelle du territoire du Haut Sambirano.

En effet, Ambodimanga Ramena a été créé par un devin du nom d'IKOKY, originaire d'Amparihibe dans la région de Nosy-Be, issu du clan des Sakalava Bemazava. Pendant la période coloniale, Ambodimanga Ramena était un Canton auquel était rattaché le village de Bemanevika Haut Sambirano. L'existence d'un vieux manguier sacré se trouvant au milieu du village et la couleur de la rivière Ramena (littéralement, *rano mena*) qui coule au Nord du chef-lieu actuel de la Commune devenant rouge en saison de pluie ont donné le nom d'Ambodimanga Ramena. Elle a été érigée en Commune depuis 1960 et devenue Firaisampokontany à partir de 1975. En 2015, la Commune d'Ambodimanga Ramena a été scindée en 02 Communes : Ambodimanga Ramena et Antsahabe Centre.

Avant 1994, Ambohimarina faisait partie de la Commune de Marovato. Mais à cause des inondations à répétition du fleuve Sambirano occasionnant des pertes et des difficultés de circulation pour la population, Ambohimarina a été érigé en Commune depuis 1995.

Ambohitrandriana faisait partie du territoire du clan Sakalava Bemazava d'où son nom : « village des souverains ». En 2008, la Commune de Marovato a été scindée en deux Communes : Marovato et Ambohitrandriana.

Auparavant, Antsahabe Centre faisait partie des Fokontany de la Commune d'Ambodimanga Ramena. Elle est la plus jeune des Communes du District d'Ambanja puisqu'elle n'a été mise en place qu'en 2015. Le peuplement de la Commune est constitué en grande partie de migrants venant des régions Sofia et d'Atsimo-Atsinanana.

Bemanevika Haut Sambirano constitue le plus ancien établissement humain dans l'Andoharano. Le nom de Bemaneviky a été donné à la Commune grâce à la couverture sur son territoire d'un genre de plantes herbacées appelées *« maneviky »*, plantes utilisées et prisées par les éleveurs de zébus Sakalava. Ils sont venus de la région de Mahavavy et faisaient partie d'une même famille appelée « TSIMIDÔGNO » du clan des « MANAGNISAKA ». Bemanevika Haut Sambirano est devenu Commune en 1994. En 2008, Bemanevika Haut Sambirano a été scindée en deux Communes : Bemanevika Haut Sambirano et Maevatanana.

Les premiers établissements humains de Benavony ont été formés par 03 groupes de familles : les descendants de « TSIAHORÔGNO » venant de Marovato dans la région de Toamasina, d'« INDAY » venant d'Ampasimbitiky et de « TOMBOBE » venant d'Antakafa Sambirano. Avant 2003, Benavony faisait partie de la Commune d'Antsifitry. Mais faute d'autonomie dans la gestion des affaires communales, Antsifitry a été rattaché à la Commune Urbaine d'Ambanja.

3 In Monographie du District d'Ambanja, 2022.

C'est à partir de 2003 que Benavony est devenue une Commune Rurale de 2ème catégorie, intégrant en son sein Antsifitry avec 03 autres Fokontany. La Commune d'Ambanja a été scindée en deux Communes en 2008 : Ambanja et Benavony.

Marotolana a été créé par des Sakalava éleveurs de zébus venus faire paître leurs troupeaux sur les grandes étendues de terrain de la localité. D'ailleurs, le nom de Marotolana est issu de l'existence de plusieurs campements de ces éleveurs utilisant des pots en terre et des pierres *(ou tolana)* présents en abondance sur les lieux pour la cuisson de leurs repas. Plus tard, ces campements sont devenus des villages entiers. Elle a été érigée en Commune depuis 1964.

Le village de Marovato a été créé en 1905 par un Tsimihety appelé BETONDRO. Pendant la 2ème République, Marovato était un Firaisampokotany où ont été rattachées toutes les Communes d'Andoharano. Elle a été érigée en Commune depuis 1993.

2. Territorialité et gouvernance

2.1. Situation géographique

Le Haut Sambirano, avec Ambanja comme chef-lieu de District, est situé au Nord-Ouest de Madagascar dans la Région DIANA, s'étendant entre 13° 38' 50'' et 14° 15' 55'' de latitude Sud et entre 48° 22' 50'' et 48° 59' 21'' de longitude Est. Le District d'Ambanja a une superficie totale de 5.733 km². Il est limité :

- Au Nord par le District d'Ambilobe,
- A l'Est par le massif du Tsaratanana qui le sépare du District d'Andapa,
- Au Sud par les Districts de Bealanana et d'Analalava,
- Et enfin à l'Ouest par le Canal de Mozambique.

Ambanja, Chef-lieu du District, est situé à 100 km d'Ambilobe, 242 km d'Antsiranana (chef-lieu de la Préfecture et de la Province), 198 km d'Antsohihy et 881 km d'Antananarivo. La circonscription d'Ambanja contient 24 Communes et 188 Fokontany.

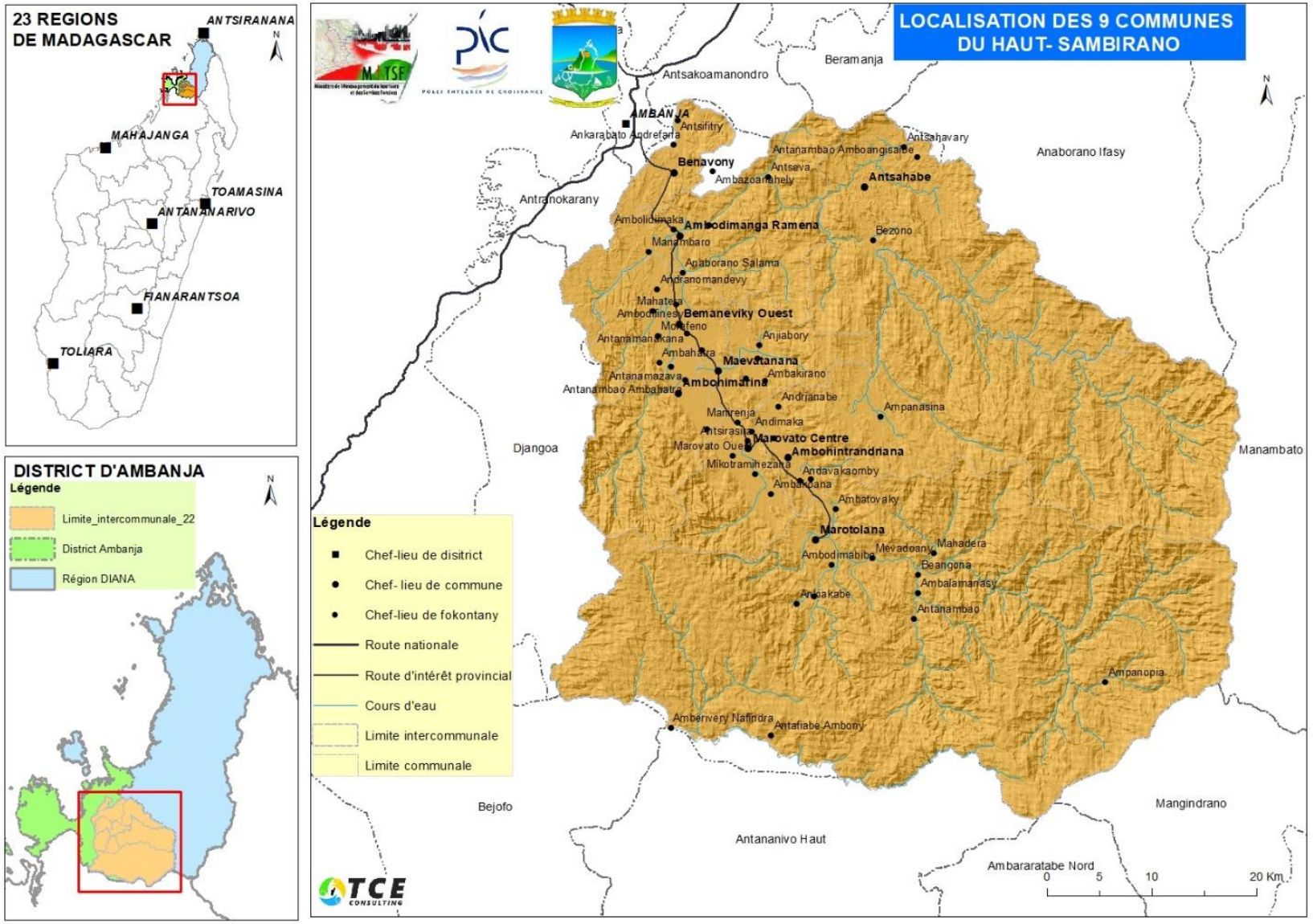
Au fait, les 09 Communes Rurales du Haut Sambirano, appelées communément « Andoharano » du fait de sa proximité du massif de Tsaratanana, source de la plupart des cours d'eau de la Région, se trouvent à la limite Sud de la Région DIANA occupant toute la partie Sud-Est du District d'Ambanja. Sa limite Nord-Ouest, localisée dans le bourg rural de Benavony, constitue la principale porte d'entrée du Haut Sambirano. Elle est située à seulement 6 km de la ville d'Ambanja sur la Route Nationale N° 6 (RN 6). Se trouvant à une altitude moyenne de 800 mètres, le Haut Sambirano, constitué par les Communes Rurales de Benavony, d'Ambodimanga Ramena, de Bemanevika Haut Sambirano, de Maevatanana, d'Ambohimarina, de Marovato, de Marotolana, d'Ambohitrandriana et d'Antsahabe Centre, est circonscrit aux coordonnées géographiques suivantes :

Tableau n° 3 : Coordonnées géographiques du Haut Sambirano

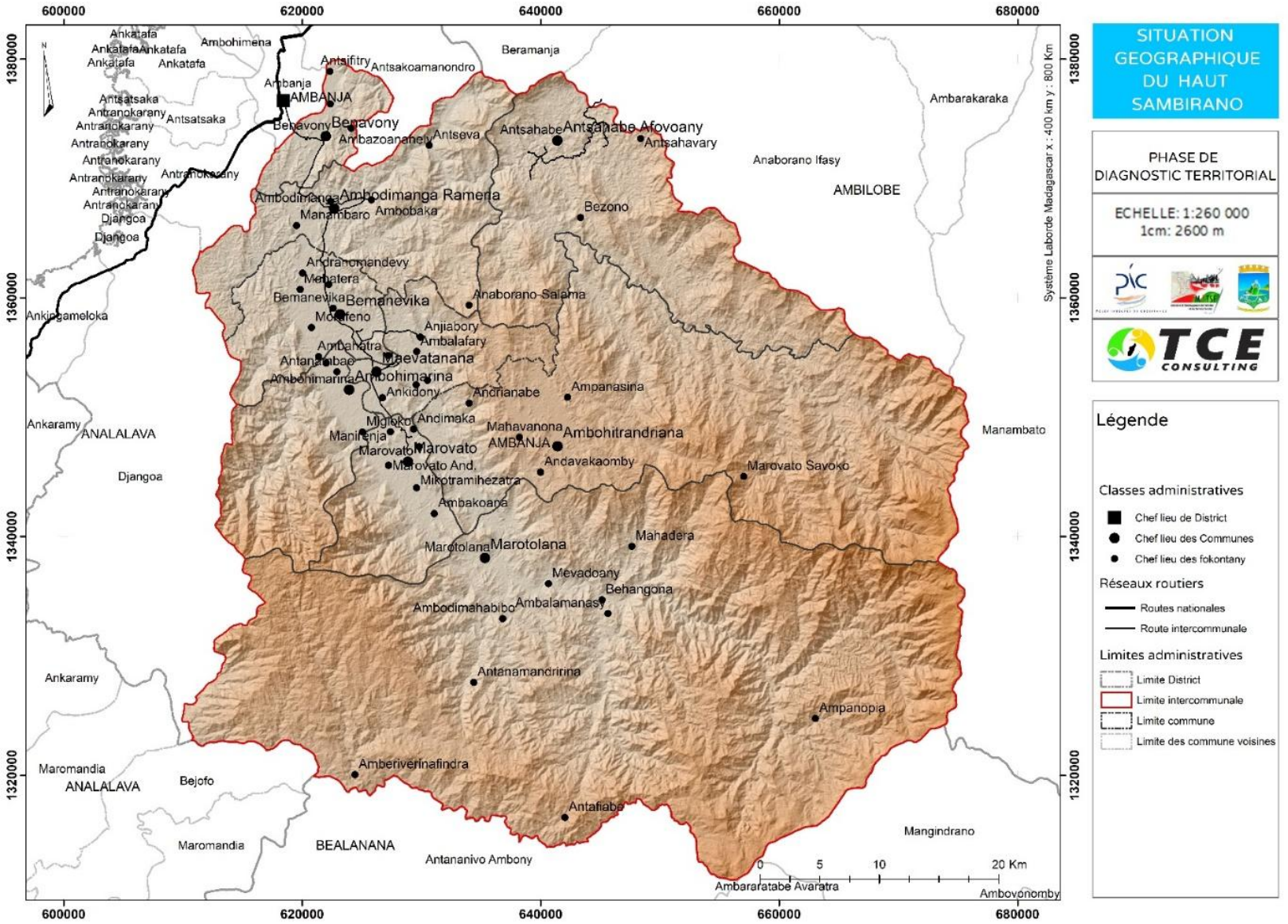
	Latitude Sud : 13° 38' 50''	
Longitude Est : 48° 22' 50''	Territoire du Haut Sambirano	Longitude Est 48° 59' 21''
	Latitude Sud : 14° 15' 55''	

Source : Carte topographique 1/100.000 de Madagascar, FTM

Carte 1 : Localisation du territoire du Haut Sambirano



Carte 2 : Situation géographique du Haut Sambirano



A cheval entre la ville d'Ambanja et le massif du Tsaratanana, le « Territoire d'Andoharano » est délimité :

- Au Nord par la CR d'Antsakoamanondro (District d'Ambanja) et les CR de Beramanja et d'Anaborano-Ifasy (District d'Ambilobe) ;
- À l'Est par la CR de Manambato (District d'Ambilobe) ;
- Au Sud par les CR de Mangidrano, d'Ambararatabe Avaratra, d'Antananivo Ambony (District de Bealanana) et de Bejofo (District d'Ambanja) ;
- À l'Ouest par les CR de Djangoa, d'Antranokarany et la Commune Urbaine d'Ambanja (District d'Ambanja).

2.2. Situation administrative et institutionnelle

2.2.1. Découpage administratif

Le Haut Sambirano est formé par 09 Communes Rurales, toutes de 2ème catégorie, subdivisées en 58 Fokontany. Elles font partie des 24 Communes qui composent le District d'Ambanja et représentent 30,85 % des 188 Fokontany que compte ce dernier.

Le « Territoire d'Andoharano » s'étend sur une superficie totale de 3.168 km², soit 55,25 % de celle du District d'Ambanja (5.733 km²).

Tableau n° 4 : Superficie et nombre de Fokontany par Commune

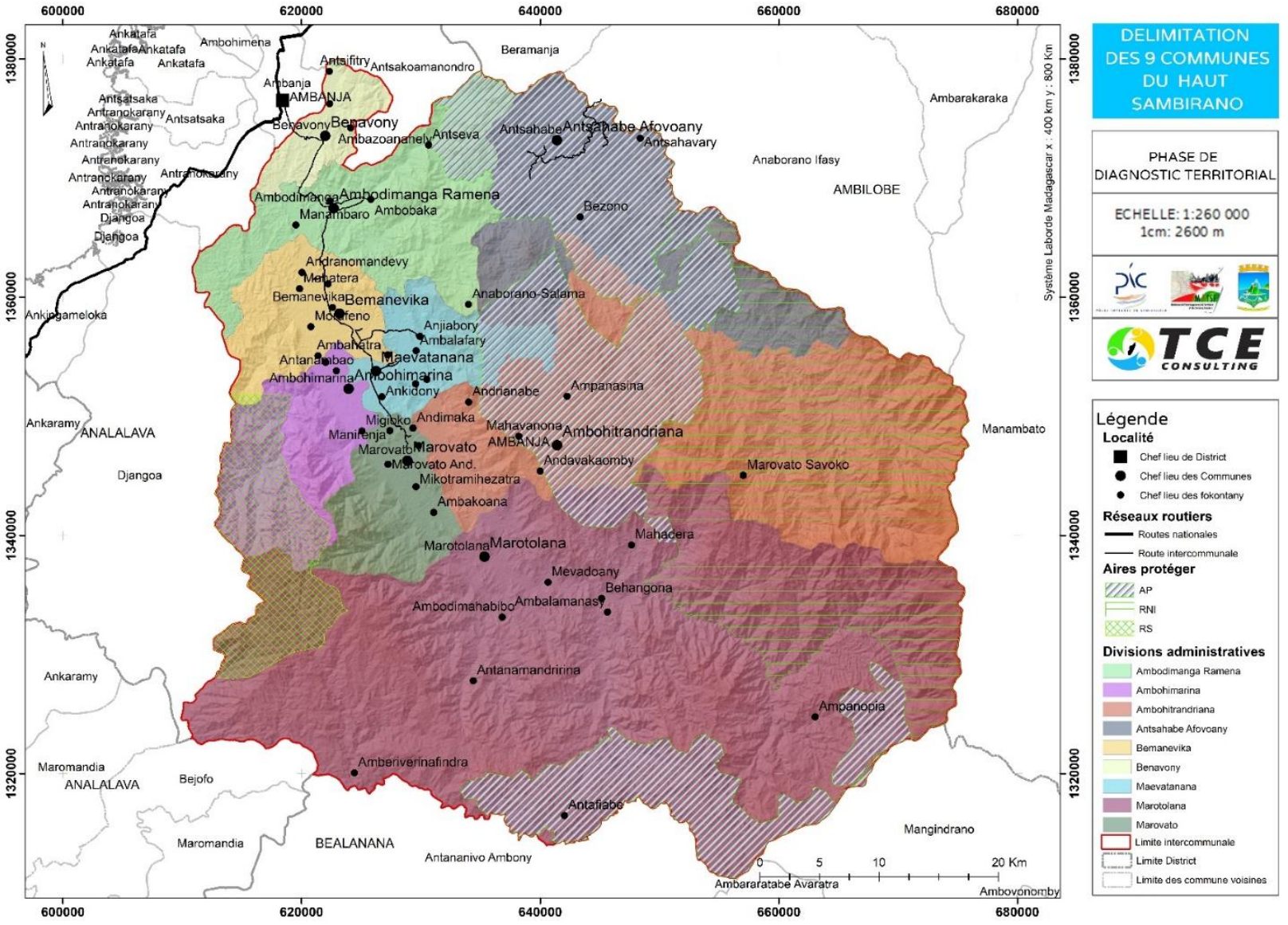
Communes	Superficie en km²	Superficie en ha	% en superficie	Nombre de Fokontany
Ambodimanga Ramena	241,50	24 150,28	8 %	6
Ambohimarina	157,95	15 795,46	5 %	4
Ambohitrandriana	656,11	65 611,43	21 %	6
Bemanevika Haut Sambirano	118,33	11 833,30	4 %	8
Benavony	54,91	5 490,51	2 %	4
Maevatanana	102,19	10 219,07	3 %	6
Marotolana	1 383,22	138 322,17	44 %	13
Marovato	108,87	10 886,90	3 %	7
Antsahabe Centre	344,93	34 493,48	10 %	4
Total Superficie	**3 168,03**	**316 802,61**	**100 %**	**58**

Source : Cartographie participative, Octobre 2022

La Commune Rurale de Marotolana est la plus vaste en superficie et compte 13 Fokontany avec 1.383,22 km², suivie par la Commune Rurale d'Ambohitrandriana (656,11 km² avec seulement 06 Fokontany), représentant à elles seules 65 % de la superficie totale du Haut Sambirano.

Totalisant 35 Fokontany, les Communes les moins vastes sont respectivement Benavony (54,91 km²), Maevatanana (102,19 km²), Marovato (108,87 km²), Bemanevika Haut Sambirano (118,33 km²), Ambohimarina (157,95 km²) et Ambodimanga Ramena (241,50 km²), soit 25 % de la superficie totale d'Andoharano. La Commune Rurale d'Antsahabe Centre, avec ses 04 Fokontany, occupe 10 % du territoire intercommunal, soit 344,93 km² de superficie.

Carte 3 : Découpage administratif des 09 Communes rurales du Haut Sambirano



2.2.2. Administration et gouvernance

2.2.2.1. Administration des Communes

Selon l'article 14 de la loi organique n° 2014-018 du 12 septembre 2014 régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des CTD, ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires, les Communes, en tant que CTD, assurent avec le concours de l'Etat, notamment la sécurité publique, la défense civile, l'administration, l'aménagement du territoire, le développement économique, la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

L'article 26 de cette même loi précise que, dans ce cadre, elles concourent au développement économique, social, culturel et environnemental de leur ressort territorial et leurs compétences tiennent compte essentiellement du principe de proximité, de répartition, d'appartenance, de promotion et de défense des intérêts des habitants.

Pour pratiquer ces compétences, les 09 Communes du Haut Sambirano, toutes de 2ème catégorie, déploient actuellement 89 personnes composées de fonctionnaires et une dizaine de personnel régi par des contrats d'ordre privé. Ces 89 personnes assurent l'administration de 142.977 habitants du Haut Sambirano, soit un rapport de 06 agents pour 10.000 habitants où 01 agent est supposé couvrir une surface de 36 km².

Tableau n° 5 : Nombre d'agents communaux par rapport à l'effectif de la population et à la superficie du Haut Sambirano

Haut Sambirano	Nombre de population	Superficie en km²	Nombre d'agents
	142.977	3.168	89

Source : Communes du Haut Sambirano 2022

On constate que l'effectif du personnel de l'ensemble des 09 Communes du Haut Sambirano est largement insuffisant pour administrer la population de l'intercommunalité, conformément aux compétences dévolues.

Sur le plan de l'effectif, le nombre du personnel d'une Commune à l'autre varie entre 6 et 14 employés. Le tableau n° 6 ci-dessous nous montre que 2/9 Communes en enregistrent 14, 4/9 en dénombrent 10, trois autres affichent 6 à 8 personnels. Sur le plan de la répartition du personnel, 03 Communes seulement disposent d'un Secrétaire Général et d'un Adjoint au Maire chargé du développement au niveau de l'équipe dirigeante.

Sur le plan administratif, chaque Commune Rurale du Haut Sambirano est constituée par un organe exécutif dirigé par un Maire élu lors de la dernière élection communale qui a eu lieu le 27 novembre 2019 et d'un collège d'assemblée délibérante appelée : Conseillers Communaux.

Au niveau des services administratifs, 7/9 Communes ont des Secrétaires Administratifs tandis que 5/9 Communes disposent de Secrétaires d'état civil.

Au niveau des services financiers, toutes les Communes possèdent d'un Trésorier Comptable contre 4/9 Communes qui n'ont pas de Secrétaire comptable. Sur l'ensemble des 14 agents percepteurs recensés sur l'ensemble de l'intercommunalité, seules les Communes d'Ambohitrandriana et d'Ambodimanga Ramena qui n'en possèdent pas.

Sur un total de 08 dispensateurs, pris en charge par le budget des Communes, les Communes de Benavony et d'Ambohimarina n'en possèdent pas.

Au niveau des services chargés du développement, toutes les Communes du Haut Sambirano n'ont pas encore installé d'Agents de Développement Local (ADL). Par contre, 4/9 Communes ont pu mettre en place des agents responsables en eau et assainissement.

On dénombre actuellement, 03 guichets fonciers fonctionnels dans le Haut Sambirano dont celui de Marotolana, Ambohitrandriana et Ambodimanga Ramena.

Tableau n° 6 : Composition du personnel des Communes du Haut Sambirano

Communes	Equipe exécutive				Personnels de divers services										Effectif total du personnel de la Commune
	Maire	1er Adjoint chargé de l'Administration et de l'Etat civil	2ème Adjoint chargé de l'Etat civil et du développement	Secrétaire général	Services Administration/Etat civil			Service financier				Services Techniques et développement		Autres	
					Secrétaire Administratif	Secrétaire Etat civil	Gardien	Trésorier comptable	Secrétaire comptable	Agents percepteurs	Dispensateur	Responsable Eau et assainissement	Guichet foncier		
Marotolana	1	1	1	1	1	0	1	1	2	2	2	0	1	0	14
Antsahabe Centre	1	1	1	1	0	1	0	1	0	7	1	0	0	0	14
Ambohitrandriana	1	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	1	0	10
Ambodimanga Ramena	1	1	0	1	1	0	1	1	0	0	1	0	1	2	10
Bemanevika Haut Sambirano	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	10
Marovato	1	1	0	0	1	1	1	1	0	1	1	1	0	1	10
Benavony	1	1	0	0	0	1	1	1	1	1	0	1	0	0	8
Ambohimarina	1	1	0	0	1	0	1	1	1	1	0	0	0	0	7
Maevatanana	1	1	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	6
Total	**9**	**9**	**3**	**3**	**7**	**5**	**6**	**9**	**6**	**14**	**8**	**4**	**3**	**3**	**89**

Source : Communes du Haut Sambirano 2022

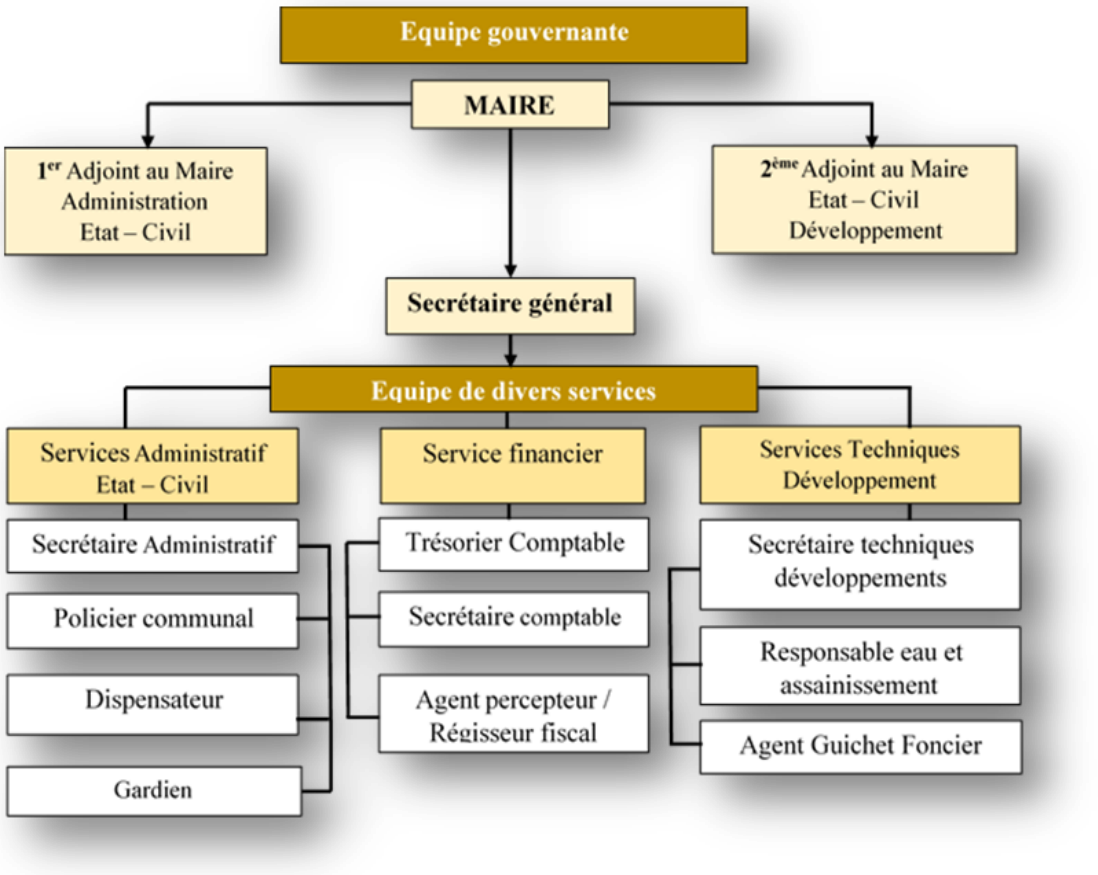
D'après le tableau ci-dessus, chacune des Communes d'Andoharano est composée de 03 services comme toutes les autres Communes de 2ème catégorie :

- Service administratif et de l'état – civil,
- Service financier
- et Service technique et développement, usuellement appelés les rouages de la Mairie.

Ceux-ci sont dirigés par une équipe gouvernante, composée du Maire de la Commune : premier magistrat de la collectivité, de ses adjoints et d'un secrétaire général. A ce titre, il revient à ce dernier la responsabilité de piloter le bon fonctionnement des trois services sus mentionnés, où sont groupés les principaux personnels de la Commune.

L'organigramme-type pour les Communes de 2ème catégorie est présenté comme suit :

Figure n° 1 : Organigramme-type des Communes rurales du Haut Sambirano



Source : Communes Rurales du Haut Sambirano, 2022

Selon l'effectif de la population et la superficie de chaque Commune, le Haut Sambirano compte actuellement 59 Conseillers Communaux.

Tableau n° 7 : Effectif des Conseillers communaux dans le Haut Sambirano

N°	Commune	Nombre de Conseillers
1	Marotolana	07
2	Ambohitrandriana	07
3	Ambodimanga Ramena	05
4	Antsahabe centre	07
5	Ambohimarina	05
6	Maevatanana	07
7	Marovato	07
8	Bemanevika HS	07
9	Benavony	07
	Total	**59**

Source : Communes du Haut Sambirano 2022

Sur le plan de qualité du personnel (poste et attribution), 3/9 Communes disposent de 02 Adjoints au Maire dont un est chargé de développement. Le poste d'un secrétaire général, responsable du pilotage de toute activité de la Commune, n'existe qu'au sein de 03 Communes. De même, 3/9 des CR en questions disposent d'un Agent de Guichet Foncier (AGF) ; et 4 d'entre elles affichent un poste de responsable d'eau et assainissement dans leurs organigrammes.

Par ailleurs, force est de constater qu'aucune structure ni organisation relatives à l'intercommunalité n'est encore mise en place pour les 09 Communes ; chacune d'elles gère et gouverne son territoire bien indépendamment l'une de l'autre.

En outre, chacune des CR d'Andoharano dispose d'un bureau (Mairie) ; ces édifices sont bâtis en dur et en bonne état et tous dotés d'infrastructures et équipements connexes : un bloc sanitaire, une source d'énergie, usuellement, un panneau photovoltaïque.

2.2.2.2. Situation de la gouvernance communale

Les résultats de l'évaluation de la performance des Communes de la Région DIANA en matière de gouvernance, menée en 2015 et 2021 par le Projet de Développement Communal Inclusif et de Décentralisation (ProDéCID) de la GIZ (coopération allemande), en collaboration avec le Fonds de Développement Local et le Projet PIC, ont montré que le niveau de la gouvernance locale des Communes de la région DIANA reste largement insatisfaisant, voire très bas : plus de 95% des 66 Communes de cette région n'ont pas eu la moyenne. En effet, la note moyenne de l'Indice de Gouvernance Locale (IGL) est de 2,89/10. Parmi les critères analysés, c'est la capacité des Communes à faire participer les citoyens qui a reçu la mauvaise note avec 1,59/10 suivi de près par les actions des Communes pour une meilleure transparence et redevabilité avec une note de 1,85/10. Le critère de l'application de l'état de droit obtient la note la plus élevée, quoi qu'insatisfaisante, avec 3,58/10.

Pour l'ensemble des Communes du District d'Ambanja dont font partie les 09 Communes rurales du Haut Sambirano, la moyenne de l'Indice de Gouvernance Locale (IGL) est de 3,38/10. Il est donc clair que les principes de bonne gouvernance dont l'application est tant exigée par les bailleurs de fonds et dont le gouvernement dit être engagé pour le bien de la population ne sont pas jusqu'à maintenant respectés.

2.2.2.3. Services Techniques Déconcentrés

Les Services Techniques Déconcentrés (STD) participent également, en ce qui les concerne, à l'administration locale et à la mise en œuvre de la gouvernance communale suivant leurs compétences respectives.

En général, à Andoharano, les STD se restreignent aux Arrondissements Administratifs et aux délégations des services publics, notamment les services sociaux de base.

Comme il a été énoncé plus haut, les STD présents dans le Haut Sambirano se résument aux délégués des fonctions publiques, notamment sur le plan administratif, éducatif et sanitaire. Dans ce sens, à Andoharano, on compte :

- 9 zones d'activité pédagogique (ZAP), dont une par commune ;
- 8 délégués du service sanitaire, qui sont tantôt présents au niveau d'un CSB2 ou d'un CSB1 ;
- 5 Arrondissements Administratifs. Hormis Marotolana et Bemanevika Haut Sambirano, qui forment chacune d'elles un Arrondissement, les Communes d'Andoharano vont deux par deux pour constituer une circonscription d'arrondissement administratif.

À propos de ces représentations, la CR Benavony présente des particularités en raison de sa proximité d'Ambanja, à l'exception de la branche éducative, les services techniques de la Commune en question, sont sous tutelle directe des STD au niveau du Chef-lieu de District d'Ambanja.

2.2.3. Finance intercommunale

L'analyse des budgets des 09 Communes du Haut Sambirano reflète la capacité financière de l'intercommunalité dans la mise en œuvre du futur SAIC. Dans l'ensemble, les 09 Communes rurales du Haut Sambirano n'atteignent que 50% de la capacité de décaissement de leurs budgets au cours de 2019 et 2020.

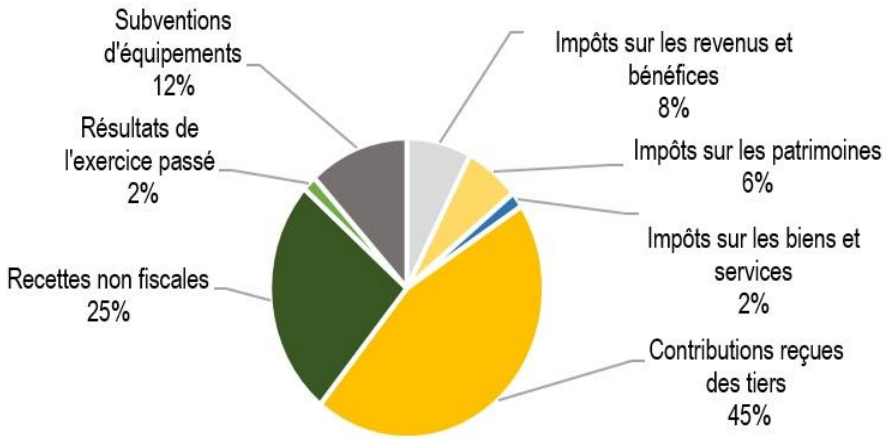
Au total, un montant de 1.740.071.417,97 Ariary ont été prévus dans leurs budgets primitifs au cours de ces périodes dont 910.877.793,24 Ariary seulement ont fait l'objet de recouvrement effectif en termes de recettes. Dans cette optique, 839.065.978,12 Ariary ont été réellement décaissés sur les 02 ans d'exercices.

2.2.3.1. Analyse des recettes intercommunales

Après analyse des budgets primitifs et des comptes administratifs pour les exercices 2019 et 2020, les principaux éléments des recettes des Communes du Haut Sambirano sont constitués à :

- 45% par les contributions reçues des tiers, telles que les dotations globales de fonctionnement pour les EPP, les CSB et l'état civil ;
- 25% par les recettes non fiscales, comme les redevances sur autorisations administratives (droits administratifs, ristournes et prélèvements, redevances), les produits des activités de services (état civil, légalisation, amendes, …) et les droits de locations diverses ;
- 12% par les subventions d'équipement reçues de l'Etat (PAPS, Projet PIC, …) ;
- 8% par les impôts sur les revenus, bénéfices et gains, notamment les impôts synthétiques (IS) ;
- 6% par les impôts sur les patrimoines tels que les droits et impôts sur le foncier et les propriétés bâties (IFT/IFPB) ainsi que les taxes sur les appareils mécaniques ;
- 2% par les impôts sur les biens et services, tels que les impôts de licence et les taxes sur les établissements etc. ;
- 2% par les résultats des exercices budgétaires passés.

Graphique n° 1 : Eléments constitutifs des recettes des 09 Communes du Haut Sambirano



Source : Compte administratif 2019 et 2020 – Communes du Haut Sambirano, 2022

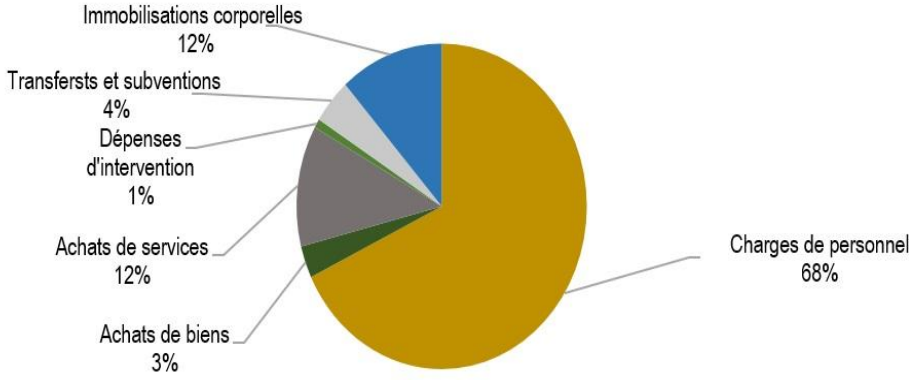
Pour les 02 exercices budgétaires étudiés dans le présent rapport, le cumul des recettes de l'intercommunalité tourne autour de 910.877.793,24 Ariary, soit 274 953 412,40 Ariary en 2019 et 635.924.380,84 Ariary en 2020. 86% de ces recettes recouvrées, soit un total de 784.875.179,31 Ariary, sont affectés au fonctionnement des Communes et seulement 14% sont réservés pour investissement, soit un montant total de 126.002.613,93 Ariary. Ce qui représente un budget de 6.370,80 Ariary par habitant si on le compare à l'effectif actualisé de la population en 2022.

2.2.3.2. Analyse des dépenses intercommunales

Les principaux éléments de dépenses des Communes du Haut Sambirano sont constitués à :

- 68% par les charges de personnel ;
- 12% par les achats de services ;
- 12% par les immobilisations incorporelles ;
- 4% par les transferts et subventions ;
- 3% par les achats de biens ;
- 1% par les dépenses d'intervention.

Graphique n° 2 : Eléments constitutifs des dépenses des 09 Communes du Haut Sambirano



Source : Compte administratif 2019 et 2020 – Communes du Haut Sambirano, 2022

Pour les 02 exercices budgétaires étudiés dans le présent rapport, le cumul des dépenses effectuées par les 09 Communes Rurales du Haut Sambirano atteint 839.065.978,12 Ariary au cours de 2019 et 2020, soit 257.003.055,37 Ariary en 2019 et 582.062.922,75 Ariary en 2020. 88% de ces dépenses réalisées, soit d'un montant total de 742.164.087,82 Ariary, sont affectés au fonctionnement des Communes et seulement 12% sont dépensés pour investissement, soit un montant total de 96.901.890,30 Ariary. Ce qui représente des dépenses de l'ordre de 5.868,54 Ariary par habitant si on le compare à l'effectif actualisé de la population en 2022.

Les dépenses pour paiement des charges de personnel atteignent 68% des paiements réalisés de 2019 à 2020, soit d'un montant de 568.654.231 Ariary ; alors que les dépenses d'investissement, focalisées essentiellement dans les rubriques des immobilisations corporelles, ne représentent que 12% du montant des décaissements au cours des mêmes périodes, soit d'un montant de 96.901.890,30 Ariary.

2.3. Situation foncière

Pour les 09 Communes Rurales du Haut Sambirano, les statuts des terres mentionnés dans la loi n° 2005-019 du 17 octobre 2005 fixant les principes régissant les statuts des terres sont bel et bien présents, en l'occurrence :

- Les terrains dépendant des Domaines de l'Etat, des CTD et des autres personnes morales de droit public ;
- Les terrains des personnes privées ;
- Les terrains constitutifs des aires soumises à un régime juridique de protection spécifique.

Ainsi, on recense 03 principales formes de sécurisation dans le Haut Sambirano dont :

- L'immatriculation foncière individuelle faisant partie des formes de sécurisation optimale et qui aboutit à un titre foncier ;
- L'immatriculation foncière collective, une forme de sécurisation relative, issue du régime des réserves indigènes devenues « Domaine privé de l'Etat », garantissant le droit de jouissance communautaire ;
- Le certificat foncier[4] (ou karatany), un mode de sécurisation relative, existant depuis 2006, suite à une opération sur les propriétés privées non titrées (PPNT) conduite en régie par l'Administration communale (Mairie/Guichet foncier), appuyée par les PTF et les services fonciers (PLOF initiale/fiabilisé), et qui reconnaît le droit de propriété d'une personne privée (certificat de reconnaissance de droit de propriété privée).

[4] Acte administratif attestant de l'existence de droits d'occupation, d'utilisation, de mise en valeur, personnels et exclusifs, portant sur une parcelle de terre, établi par suite d'une procédure spécifique légalement définie. Le certificat reconnaît un droit de propriété opposable aux tiers jusqu'à preuve du contraire.

Tableau n° 8 : Modes de sécurisation foncière dans le Haut Sambirano

Statut des terrains par Commune	Ambodimanga Ramena	Ambohimarina	Ambohitrandriana	Bemanevika Haut Sambirano	Benavony	Maevatanana	Marotolana	Marovato	Antsahabe Centre	ENSEMBLE 09 COMMUNES	%
Terrains titrés											
Terrains titrés au nom de personnes physiques ou morales de Droit public	3 016,30	987,70	799,50	1 177,20	445	2 125,80	756,70	1 173,40	387,60	10 869,68	3,43%
Terrains privés de l'Etat (anciennes réserves indigènes)	499,30	1 298,80	1 276,40	3 046,10	37,6	1 038,80	0,10	2 169,70	0	9 366,80	2,96%
Terrains à statut spécifique	6,50	0	37 143,80	0	0	200,80	28 204,50	0	27,70	65 583,30	20,70%
Certificats fonciers	201,4	0	0	16,8	422	0	0	0	0	640,20	0,20%
Domaines publics de l'Etat et PPNT	20 426,70	13 508,96	26 391,73	7 593,20	4 585,43	6 853,67	109 360,87	7 543,80	34 078,18	230 342,54	72,71%
TOTAL INTERCOMMUNAL	**24 150,20**	**15 795,46**	**65 611,43**	**11 833,30**	**5 490,51**	**10 219,07**	**138 322,17**	**10 886,90**	**34 493,48**	**316 802,52**	**100,00%**

Source : Services fonciers à Ambanja, Guichets fonciers auprès des Communes et analyse TCE Consulting 2022.

3. Géographie physique

3.1. Relief

3.1.1. Relief et topographie

Le Haut Sambirano est inséré entre deux chaines de montagnes : le massif de Tsaratanana et celui de Manongarivo. La vallée du Haut Sambirano est constituée des bas-fonds, qui assemblés, donnent les plaines alluviales. Il y a aussi les cuvettes, les versants de collines et de montagne.

Dans certains endroits, le relief du bassin versant du Haut Sambirano est accidenté. Dans le Massif du Tsaratanana, on peut observer une dénivellation de 2810 m sur 40 km de distance (2870 m au sommet du Maromokotra et 60 m à Marotolana). Au niveau de Tsaratanana, les roches sont formées de granites et de migmatites.

Le bassin inferieur qui couvre une superficie de 90.000 ha est occupé en son centre par la vallée du Sambirano (RAKOTOMAHARO, 1973). Cette vallée est bordée par une chaîne de basses collines. A l'arrière-fond de cette chaîne de collines, les hauts sommets boisés du Massif de Manongarivo apparaissent au Sud et à l'Ouest, la limite avec le Massif de la Haute Ramena.

De Marotolana à la jonction de la rivière Ramena, le fleuve Sambirano parcourt 45 km et perd 38 m d'altitude. Les pentes initiales sont très fortes (supérieures à 25 km) mais s'adoucissent dans les plaines littorales (2 m/km).

En aval de la jonction avec la rivière Ramena, la vallée de Sambirano se resserre, traverse une zone boisée et s'élargit au niveau d'Ambanja pour former un delta.

Les cartes et la figure qui suivent présentent l'état actuel du relief du Haut Sambirano.

Carte 4 : Relief du Haut Sambirano.

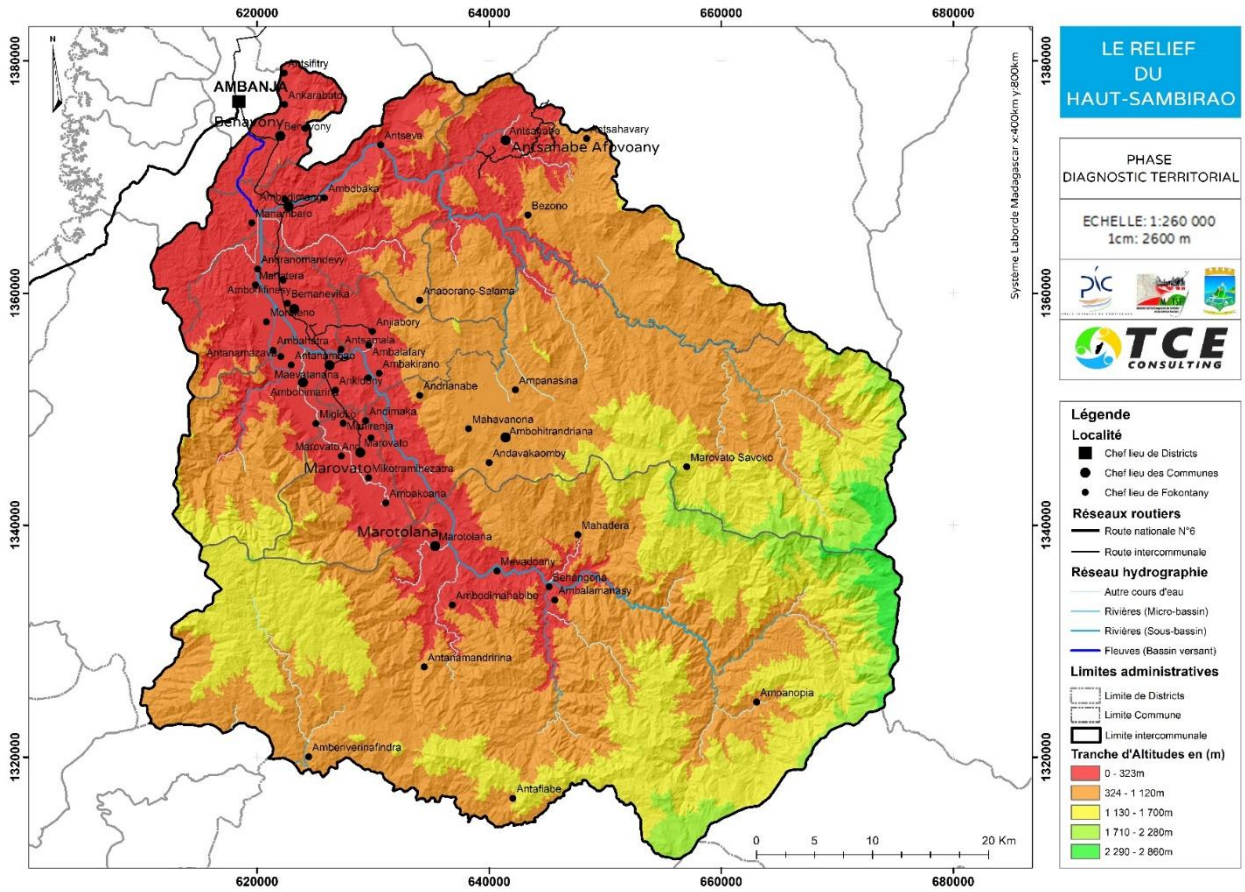
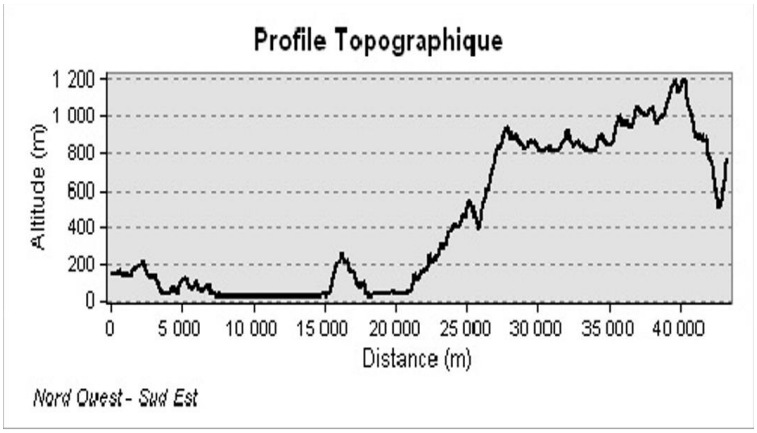
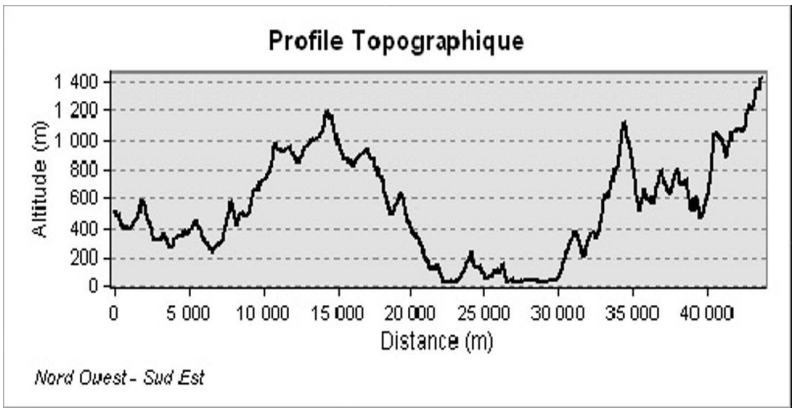
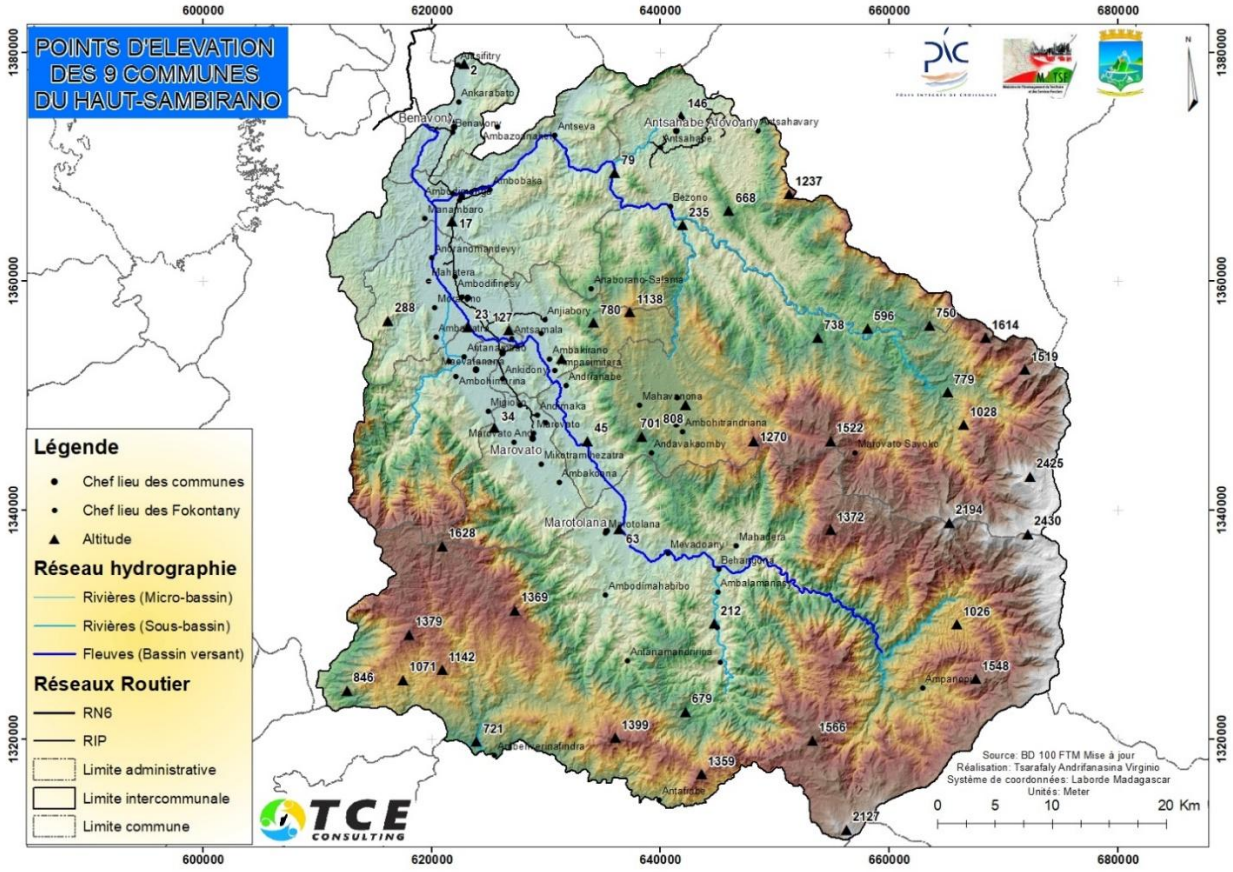


Figure n° 2 : Profil topographique du Haut Sambirano.





Carte 5 : Altitudes dans le Haut Sambirano.



En résumé, le relief est caractérisé par un ensemble de plaines et de montagnes, et particulièrement par la présence des massifs de Tsaratanana et de Manongarivo dont les principales caractéristiques sont présentées ci-après :

❖ Massif de Tsaratanana

Tsaratanana, grâce à ses richesses exceptionnelles en matière de biodiversité, est devenu une Réserve Naturelle Intégrale (RNI) à part entière le 31 Décembre 1927. L'administration malagasy a parachevé la protection totale de ses richesses en complétant le statut par le décret n°66-242 du 1er juin 1996.

Le massif de Tsaratanana fait donc partie des aires protégées. Le 1er Octobre 1998, elle fait partie des unités de gestion en régie directe de la Direction interrégionale de l'ANGAP (Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées) d'Antsiranana, l'actuel Madagascar National Park (MNP). Comprise entre les fleuves de Mahavavy à l'Est, Ramena à l'Ouest et Sambirano au Sud, la RNI s'étend sur une superficie de 48,662 ha, soit 6,85% de la superficie totale du District d'Ambanja. Tsaratanana s'élève à 200 m, pour culminer jusqu'à 2876 m d'altitude à Maromokotra.

❖ Massif de Manongarivo

Compris entre latitudes Sud 13° 53 –14° 08 et les longitudes Est 48° 14 et 48° 29 avec des altitudes comprises entre 200 m à 1876 m, Manongarivo s'étend sur une superficie de 32 735 ha à 35 km au sud de la ville d'Ambanja. Les Communes Marotolana, Marovato, Ambohimarina, Bemaneviky la délimitent à l'Est, les Communes de Djangoa au Nord et celles d'Ankingameloka, d'Ankaramibe à l'Ouest et enfin celle de Maromandia au Sud. Manongarivo est un gros massif montagneux de 20 km de long sur 10 à 15 km de large culminant à 1.876 m, il représente le contrefort Nord occidental de la zone de montagnes centrales du Nord de l'île. Il est connecté au massif de Tsaratanana par une crête d'altitude toujours supérieure à 1.000 m qui constitue la limite des bassins versants du Sambirano et de la Sandrakota (GAUTIER et al., 1997).

3.1.2. Géologie et pédologie

La partie du Haut Sambirano où se trouvent les fortes pentes est le domaine du gneiss squelettique à la limite Sud-Ouest de la plaine. Les latérites sur grès de l'Isalo se rencontrent au Nord et les latérites sur roche cristalline remplissent la limite Nord-Ouest de la zone alluviale sous forme de massifs plus ou moins isolés au centre et au Sud. Sur les plaines de la rive gauche du Sambirano, les colluvions de bas de pente prédominent.

Les alluvions du Sambirano présentent des caractéristiques minérales remarquables avec un sol très riche.

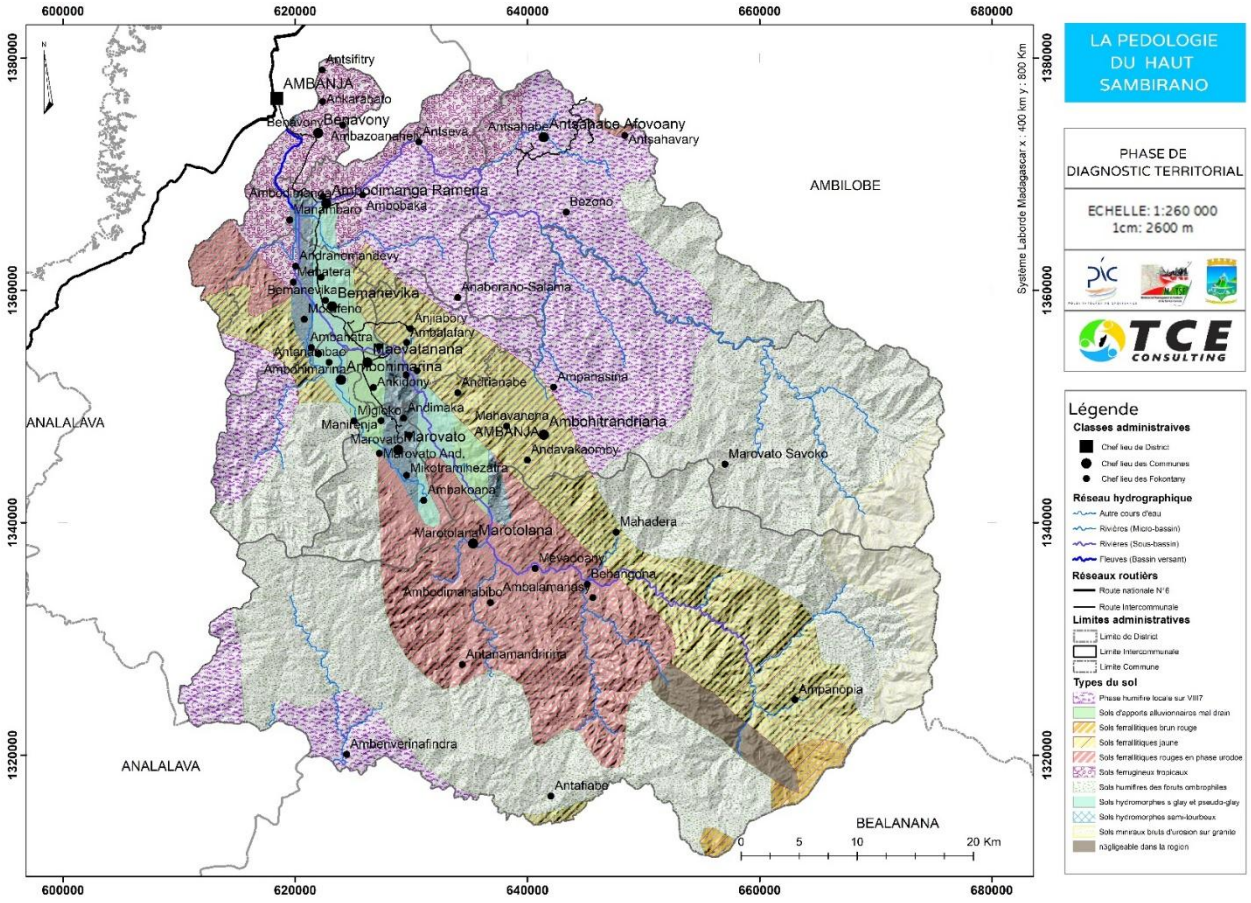
Le SAMBIRANO et ses affluents (dont le plus important est la RAMENA) drainent la façade occidentale du TSARATANANA. La majeure partie du bassin est constituée de roches cristallines du socle ancien (micaschistes et migmatites du système du graphite, gneiss, micaschistes et pyroxénites du système du VOHIBORY) recouvertes de coulées éruptives néogènes et quaternaires. Toutes ces formations sont profondément altérées.

L'Ouest du bassin est constitué des formations sédimentaires de l'ISALO et l'on observe un important remblaiement alluvial sur la partie inférieure du SAMBIRANO. La partie aval du bassin est recouverte de forêt tropicale alors que les pentes du massif supportent une savane légèrement boisée et des prairies avec galeries forestières le long des cours d'eau.

Actuellement, vu la couverture végétale, la conduite de la culture et la fréquence des inondations dans cette zone, les éléments minéraux sont lessivés ce qui se répercute sur la production. Par contre, l'abondance de l'humus, l'apport d'alluvions pendant la saison des pluies, la forte biodiversité donnent à cette région des terres fertiles, saines, permettant la plantation de nombreuses espèces sans nécessité d'apports d'engrais de synthèse ou de traitements phytosanitaires.

La carte suivante présente la pédologie du Haut Sambirano.

Carte 6 : Pédologie du Haut Sambirano.



3.1.3. Pente et aménageabilité

La lecture de la carte et du tableau ci-dessous permet de caractériser le territoire du Haut Sambirano en termes de pentes et d'aménageabilité :

Carte 7 : Répartition des pentes et aménageabilité dans le Haut Sambirano.

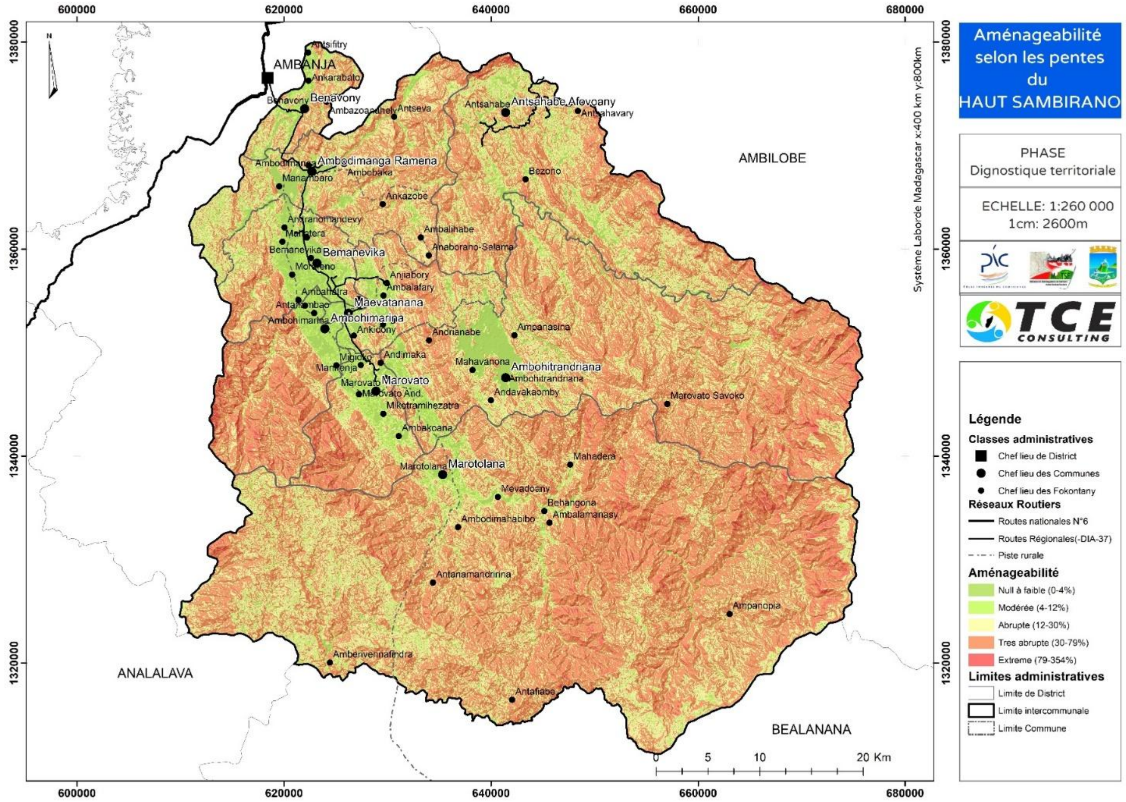


Tableau n° 9 : Répartition des pentes et aménageabilité dans le Haut Sambirano.

Classe des pentes	Types de pente	Superficie en ha	%
Nulle à faible (0-4%)	Plaines ou fonds de vallées	19 286,26	6,10%
Modérée (4-12%)	Bas de pentes ou basses collines	26 427,88	8,34%
Abrupte (12-30%)	Replats, plateaux, versant doux	97 711,34	30,84%
Tres abrupte (30-79%)	Versants non aménageables	163 282,88	51,54%
Extreme (+ de 79%)	Versants à forte dénivellation	10 074,75	3,18%
	TOTAL	**316 783,11**	**100%**

Source : Interprétation des images satellites du Haut Sambirano, 2022.

- 51,54 % du territoire du Haut Sambirano sont formés par des versants très abrupts de plus de 30% à 79 %, difficilement aménageables. Ce qui représente 163.282,88 ha. De même, 10.074,75 ha de son territoire sont composés de vesrsants à forte dénivellation de plus de 79% de pente, représentant 3,18 % de l'ensemble du territoire d'Andoharano. Cette portion de l'espace est non aménageable.
- 30,84 % du territoire d'Andoharano sont constitués de replats, de plateaux et de versants doux inférieurs à 30 % de pente. Ce qui représente 97.711,34 ha sur une superficie totale de 316.783,11 ha. Cette portion du territoire est aménageable moyennant des mesures anti-érosives.
- 26.427,88 ha, soit 8,34 % de la superficie totale du territoire intercommunal sont formés par des bas de pente ou basses collines, à pente modérée inférieure à 12 %. 6,10 % du territoire du Haut Sambirano sont constitués par des plaines ou fonds de vallées de moins de 4 % en pente.

En termes d'aménageabilité, 14,44 % de l'espace intercommunal, ce qui représente 45.714,14 ha, restent encore relativement aménageables puisque les pentes y sont comprises entre 4% et 12%, contre 30,84 %, difficilement aménageables, nécessitant un investissement important pour la mise en valeur d'à peu près 97.711,34 ha.

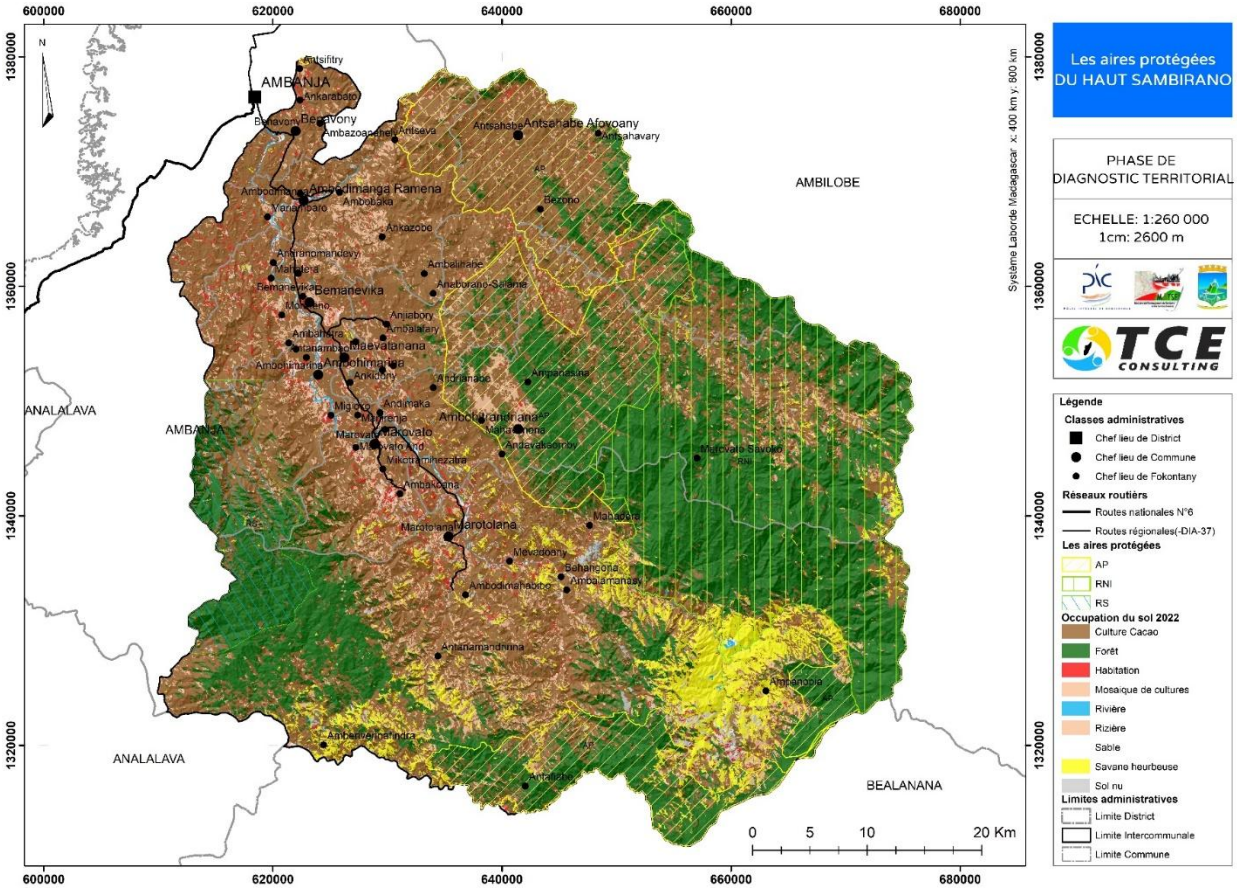
3.2. Milieu biologique

3.2.1. La formation végétale

La formation climacique du domaine du Sambirano est une forêt dense humide sempervirente de basse altitude dont la composition floristique rappelle, par sa strucutre et sa grande diversité, les forêts de la côte Est malagasy. Elle en est séparée par la forêt sclérophylle de montagne du domaine du Centre (GAUTIER, CHATELAIN et SPICHIGER, 1996). Les espèces qui la composent sont en partie représentatives des 04 Aires Protégées présentes sur le territoire du Haut Sambirano, à savoir :

- Le Paysage Harmonieux Protégé de Galoko Kalobinono ;
- La Réserve Naturelle Intégrale de Tsaratanana ;
- La Réserve Spéciale de Manongarivo ;
- La Réserve de Ressources Naturelles de Mahiamborondro.

Carte 8 : Les Aires Protégées dans le Haut Sambirano.



3.2.1.1. La Réserve Naturelle Intégrale (RNI) de Tsaratanana

L'inventaire effectué en 2013 dans cette zone a permis d'identifier 326 espèces floristiques réparties dans 100 familles.

Les formations forestières sont surtout caractérisées par les familles des *Rubiaceae*, *Clusiaceae*, *Lauraceae*, et *Apocynaceae* alors que les savanes sont formées en grande partie par quatorze (14) espèces réparties dans 14 genres et 05 familles, avec comme espèces les plus dominantes, *Aristida similis* et *Pteridium sp*.

La végétation dans la RNI de Tsaratanana, est dominée par des formations végétales qui varient en fonction de l'altitude :

- Les forêts denses humides sempervirentes de basse et de moyenne altitude (400 à 800 m) à la forêt dense sempervirente de montagne (1800 à 2000m), caractérisées par une abondance de grands arbres de 10 à 20 m, de lianes et de palmiers, couvrent la zone jusqu'à 2000 m.
- Et au-delà de cette altitude se trouvent les formations monospécifiques denses de bambous (2000 à 2400 m), les brousses éricoïdes de haute montagne (plus de 2 400m) et une sylve à lichens avec une canopée d'environ 10 m de hauteur dont la plupart des arbres sont couverts de végétaux épiphytes, parmi lesquels les *Bulbophyllum sp*, *Aerangis sp*, *Angraecum sp*.
- Les savanes anthropogènes remplacent les brousses éricoïdes de montagne aux altitudes supérieures à 2600 m.

Du point de vue spécifique, la RNI de Tsaratanàna est classée parmi les sites les plus riches de Madagascar en flore, mais elle est insuffisamment explorée.

3.2.1.2. La Réserve Spéciale de Manongarivo

La Réserve Spéciale de Manongarivo possède un intérêt particulier. Elle s'étend dans la zone de végétation du Sambirano, une zone avec un endémisme marqué et considéré parmi les plus riches du point de vue floristique. Manongarivo est une forêt humide à caractère ombrophile. Toutefois, la présence des savoka et forêt secondaire témoigne le passage de l'homme et la dégradation progressive de la zone forestière. Actuellement, entre 50 m et 200 m d'altitude, la plupart des forêts sont dégradées.

La bordure de la forêt se caractérise même par des étendues de formations graminéenne ou des savoka à *Harungana madagascariensis* remplaçant la forêt primaire. En plaine, la végétation est dominée par les caféiers et cacaoyers sous ombrage d'*albizzia* et d'*Inga dulcis*.

Notons que la Réserve Spéciale de Manongarivo dispose d'une flore phanérogamique riche, avec 1.433 espèces et morphoespèces. Ces espèces se répartissent en 588 genres et 145 familles. 55 espèces et quatre variétés sont connues uniquement du Massif de Manongarivo. 67,9% des espèces identifiées sont endémiques de Madagascar.

3.2.1.3. La Paysage Harmonieux Protégé de Galoko Kalobinono

Créé en 2015, le Paysage Harmonieux Protégé de Galoko-Kalobinono, d'une superficie totale de 74.205 ha, est couverte de forêt dense sempervirente, semi-décidue et sèche. La flore est constituée d'espèces endémiques à la forêt du Nord-Ouest de Madagascar comme le *Cynometra lyallii*, *Pandanus sambiranensis*. 14 espèces ne sont répertoriées qu'à Galoko-Kalobinono dont 06 grâce à leurs spécimens types :

- *Anacardiaceae – Micronychia benono ;*
- *Annonaceae - Xylopia kalabenonensis ;*
- *Araliaceae-Polyscias kalabenonensis ;*
- *P. wohlhauseri ;*
- *Arecaceae-Dypsis ligulata ;*
- Burseraceae- *Canarium galokense …*

Les principales menaces sont constituées de l'agriculture itinérante sur brûlis, la divagation du bétail, la coupe illégale du bois et les feux de brousse.

3.2.1.4. La Réserve de Ressources Naturelles de Mahiamborondro

Créée récemment, la Réserve de Ressources Naturelles de Mahimborondro n'avait été visitée que brièvement par des biologistes et la connaissance de sa biodiversité était limitée. Toutefois, les observations faites jusqu'à aujourd'hui dans les parties Ouest, Est et Sud de la réserve ont relevé l'existence de 04 types d'habitats distincts, notamment les lacs et les marais d'eau douce, les prairies, la forêt primaire de montagne et la forêt de crêtes. La forêt montagnarde de Mahimborondro s'élève au-dessus de 2000 m d'altitude.

3.2.2. La faune

3.2.2.1. La faune au sein de la RNI de Tsaratanana

05 Communes du Haut Sambirano sont comprises dans la Réserve Naturelle Intégrale de Tsaratanana : Marotolana, Marovato, Ambodimanga Ramena, Ambohitrandriana et Maevatanàna.

En termes de biodiversité faunistique, la RNI de Tsaratanàna renferme une endémicité très élevée. Elle devra être classée parmi les réserves les plus riches à Madagascar. Les espèces et sous espèces représentatives les plus remarquées dans la Réserve Naturelle Intégrale de Tsaratanana sont classées ainsi :

Tableau n° 10 : Biodiversité faunistique dans la RNI Tsaratanana

Classification	Noms scientifiques
Primates	*Eulemur macaco macaco*
	Phaner furcifer parienti
	Daubentonia Madagascariensis
	Hapalemur griseus occidentalis
	Cheirogaleus major
	Eulemur fulvus fulvus
	Lepilemur mustelinus
	Micocebus sp.
	Microcebus sambiranensis
	Microcebus mittermeieri
	Eulemur rubriventer
	Avahi laniger
	Cheirogaleus major
	Lepilemur dorsalis
Autres mammifères (carnivore, rongeur, insectivore)	*Cryptoprocta ferox*
	Galidia elegans spp
	Microgale talazaci
	Rattus rattus
	Viverricula indica
	Nesomys rufus
	Tadaria condylura
	Tenrec eucaudatus
	Potamochoerus larvatus
	Pteropus rufus
Oiseaux (94 espèces)	*Tyto soumagnei*
	Eutriorchis astur
Herpetofaune (Plus de 200 espèces signalées)	*Platypelis tsaratananiensis*
	Chamaeleo tsaratananiensis
	Chamaeleo guibei
	Amphiglossus tsaratananiensis
	Calumma tsaratanananense
	Mantella ebenaui
	Phelsuma madagascariensis
Oiseaux (80 espèces dont 56 sont des oiseaux de forêt, 06 oiseaux d'eau, 15 oiseaux des milieux ouverts et les trois espèces mixtes)	*Brachypteracias leptosomus*
	Neodrepanis hypoxantha
	Oriolia bernieri
Micromammifères (14 espèces de petits mammifères)	AFROSORICIDA
	Brachytarsomys villosa RODENTIA

Source : Enquête TCE Consulting, 2022

3.2.2.2. La faune au sein de la Réserve Spéciale de Manongarivo

En tout, cette AP abrite 30 espèces d'amphibiens, 43 espèces de reptiles, 130 espèces d'oiseaux, 15 espèces de tenrecidés, 8 espèces de rongeurs et 11 espèces de lémuriens. Concernant la faune, 9 amphibiens et 7 reptiles sont endémiques au site, lequel abrite également diverses grenouilles *Microhylidae*.

Pour la faune, elle abrite des lémuriens rappelant son appartenance au domaine du Sambirano, notamment l'*Avahi* et le microcèbe du Sambirano. Elle abrite également deux espèces de caméléons du genre *Brookesia* localement endémiques.

Par ailleurs, la RS de Manongarivo possède les exceptions suivantes :

- **Primates :** 11 espèces, 1 en danger critique (l'*avahi* du Sambirano), 5 en danger (ex : le lémurien nocturne *aye-aye*, le microcèbe du Sambirano, le lémur *macaco*), et 5 vulnérables (ex : le lémur à ventre rouge, le lémur brun)
- **Oiseaux :** 130 espèces, 2 en danger (ex : le grèbe malgache) et 5 vulnérables (ex : le faucon concolore, le faux-souimanga à ventre jaune)
- **Reptiles :** 43 espèces, 4 en danger, 4 vulnérables et 2 espèces de caméléon du genre *Brookesia* endémiques locales classées en danger
- **Amphibien :** 30 espèces, 4 en danger et 5 vulnérables
- **Chauves-souris :** 2 espèces, 1 vulnérable (le renard volant de Madagascar)
- **Autres mammifères :** 21 espèces.

3.2.2.3. La faune au sein de la RRN de Mahiamborondro

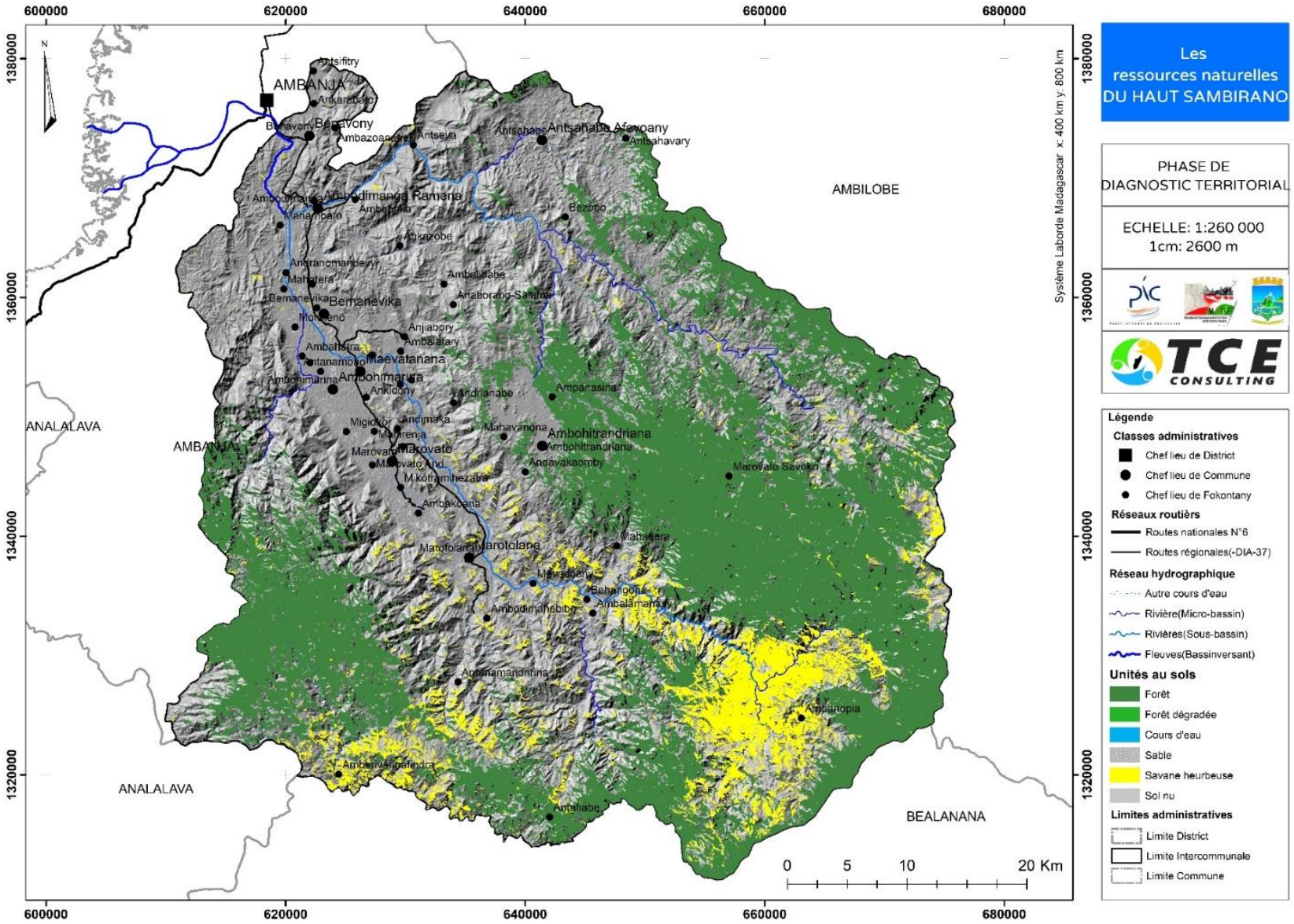
La Réserve de Ressources Naturelles de Mahimborondro possède 92 espèces d'oiseaux, parmi lesquelles 14 espèces globalement menacées ou quasi menacées.

Tableau n° 11 : Liste des espèces d'oiseaux menacés dans la RRN de Mahiamborondro

Noms vernacilaires	Noms scientifiques	Niveau de menaces
Canard de *Meller*	*Anas melleri*	En Danger
Grèbe malgache	*Tachybaptus pelzelnii*	En Danger
Bécassine malgache	*Gallinago macrodactyla*	Vulnérable
Firasabé de Madagascar	*Eutriorchis astur*	En Danger
Epervier de Madagascar	*Accipiter madagascariensis*	Quasi menacé
Effraie de Soumagne	*Tyto soumagnei*	Vulnérable
Brachyptérolle écaillé	*Brachypteracias squamiger*	Vulnérable
Brachyptérolle de Crossley	*Atelornis crossleyi*	Quasi menacé
Newtonie de Fanovana	*Newtonia fanovanae*	Vulnérable
Vanga de Pollen	*Xenopirostris polleni*	Quasi menacé
Jery à queue étagée	*Hartertula flavoviridis*	Quasi menacé
Fouditany à sourcils jaunes	*Crossleyia xanthophrys*	Quasi menacé

Source : Enquête TCE Consulting, 2022

Carte 9 : Les ressources naturelles dans le Haut Sambirano.



3.3. Hydrographie et bassins versants

Le Sambirano est un fleuve du Nord-Ouest de Madagascar dans la région de DIANA. Il prend sa source dans le Massif de Tsaratanana sur le versant Sud du Maromokotra vers 2.500 m d'altitude. Il mesure 124 km de long pour un bassin versant d'environ 2 800 km² au total. Sa partie comprise dans le territoire du Haut Sambirano a une superficie de 1.697,24 km². Cette zone est le principal château d'eau de la région.

Le principal affluent du Sambirano est Ramena, qui a une longueur de 80 km, prenant sa source également dans le Massif du Tsaratanana et dont le bassin versant couvre 1.021,41 km². Plus au Sud, dans le territoire de la Commune de Marotolana, on découvre le bassin de Sandrakota d'une superficie approximative de 152,47 km².

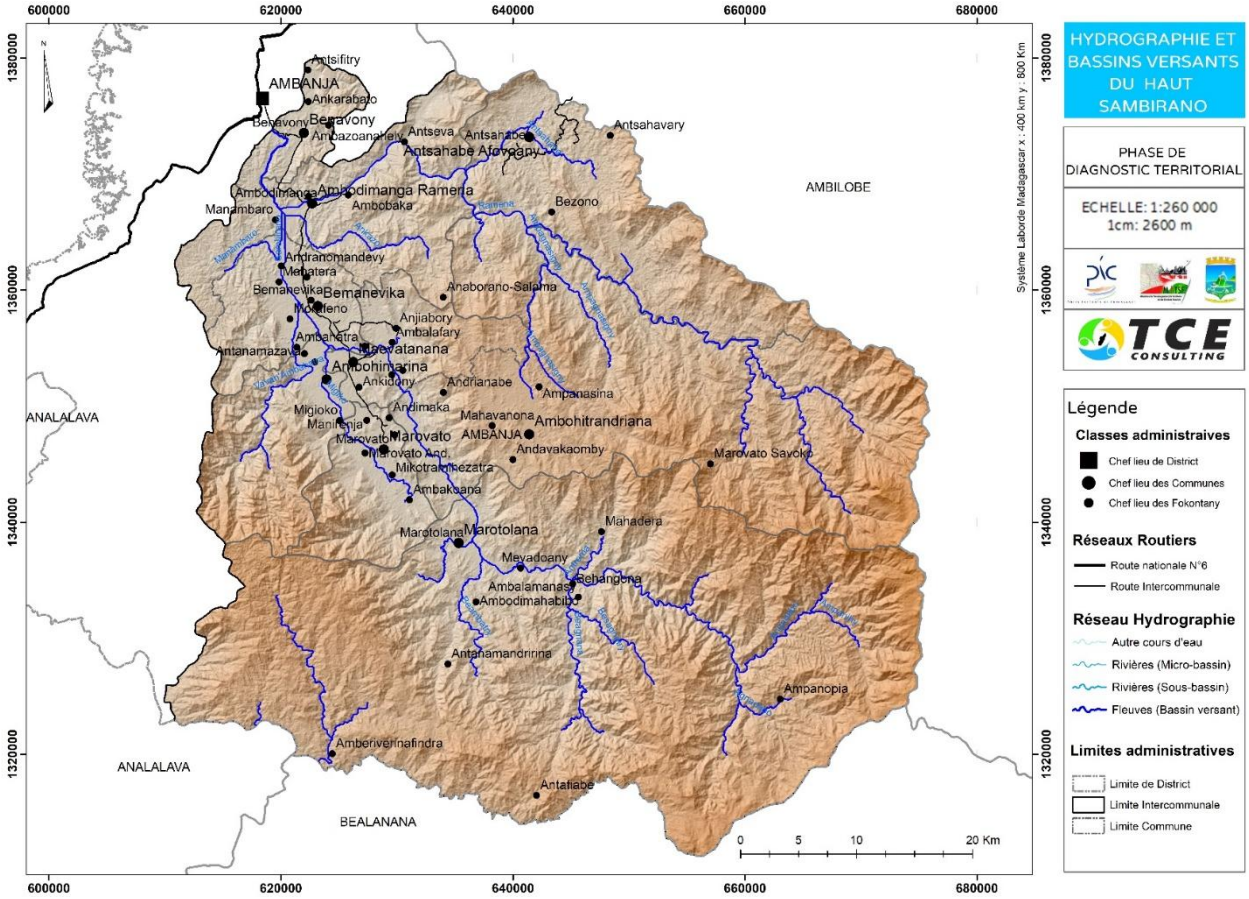
Tableau n° 12 : Les principaux Bassins Versants dans le Haut Sambirano.

Bassins versants	Superficie (km²)
Sambirano	1 697,24 km²
Ramena	1 021,41 km²
Sandrakota	152,47 km²

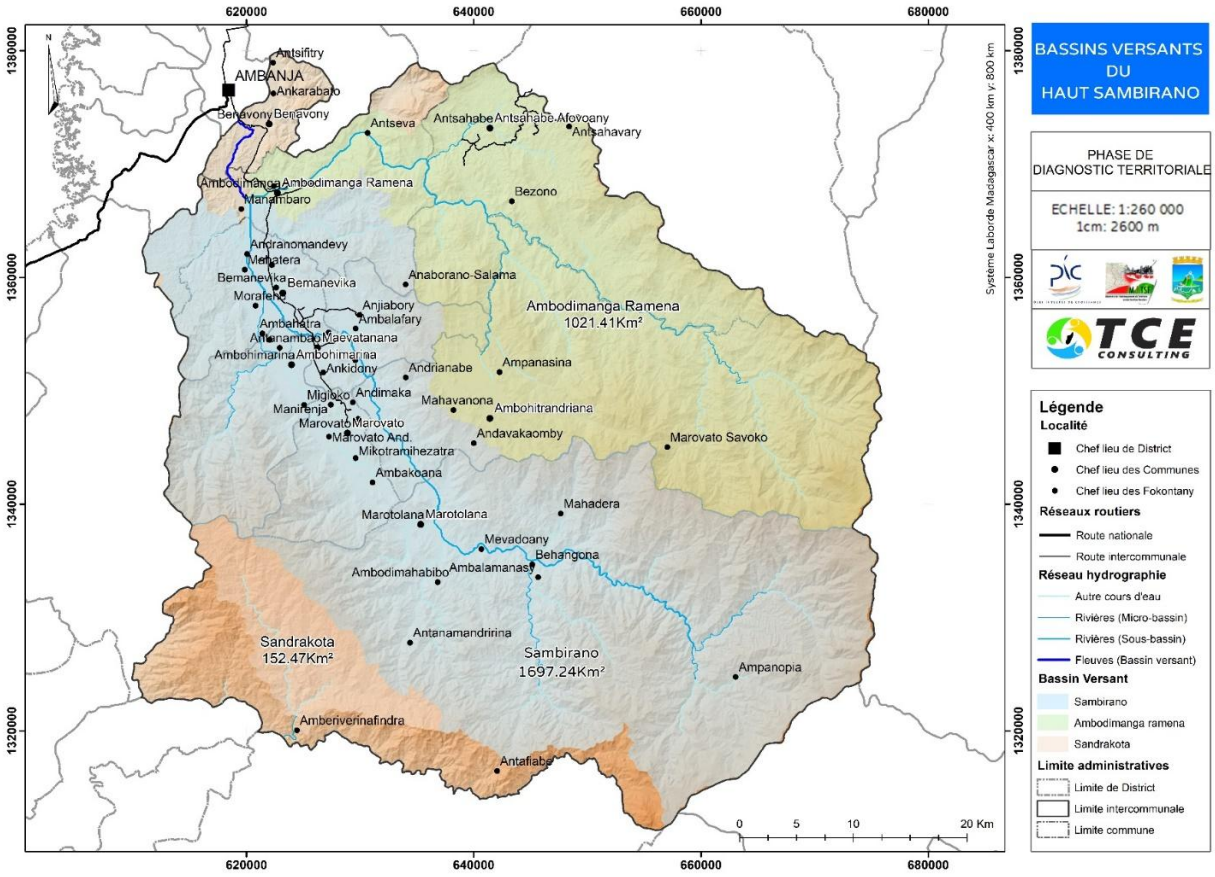
Source : Cartographie participative du Haut Sambirano, 2022

Les cartes qui suivent présentent le réseau hydrographique et les bassins versants dans le Haut Sambirano.

Carte 10 : Le réseau hydrographique du Haut Sambirano.



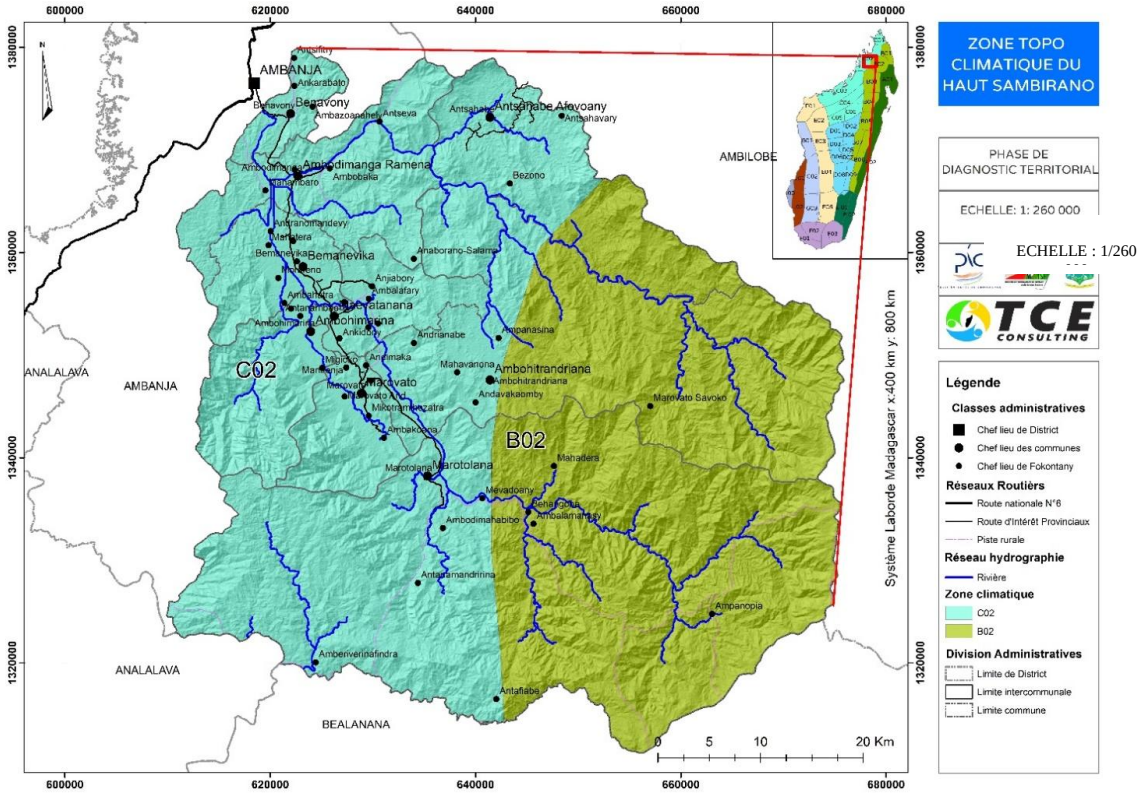
Carte 11 : Les bassins versants du Haut Sambirano.



3.4. Climat

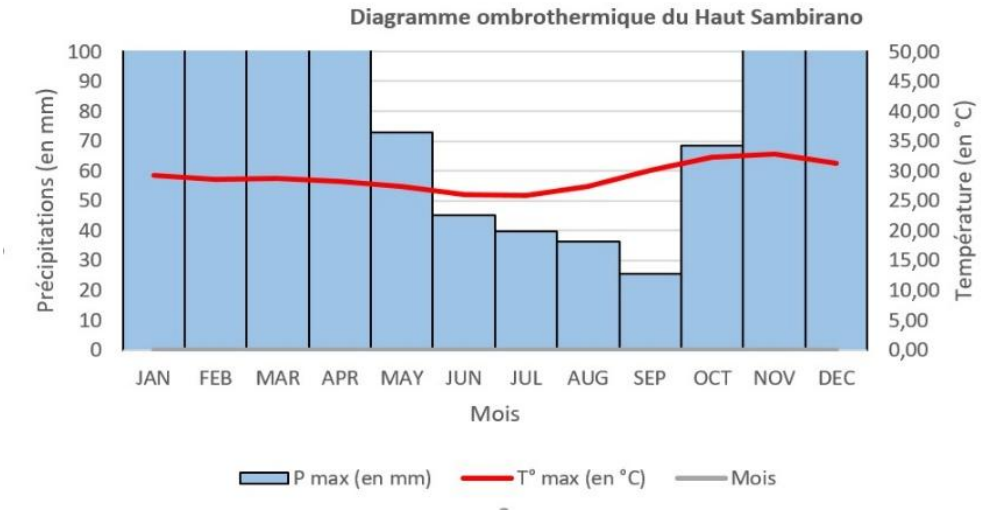
Le climat du Haut Sambirano est de type tropical chaud et humide, conformément aux caractéristiques du zonage topoclimatique du Sambirano qui comprend 02 sous-zones : C02 et B02.

Carte 12 : Zones topoclimatiques du Haut Sambirano.



Selon les données pluviométriques et en températures compilées sur une période de 40 ans, les moyennes de température et de précipitations de 1981 à 2021 nous donnent le diagramme ombrothermique suivant :

Graphique n° 3 : Diagramme ombrothermique du Haut Sambirano.



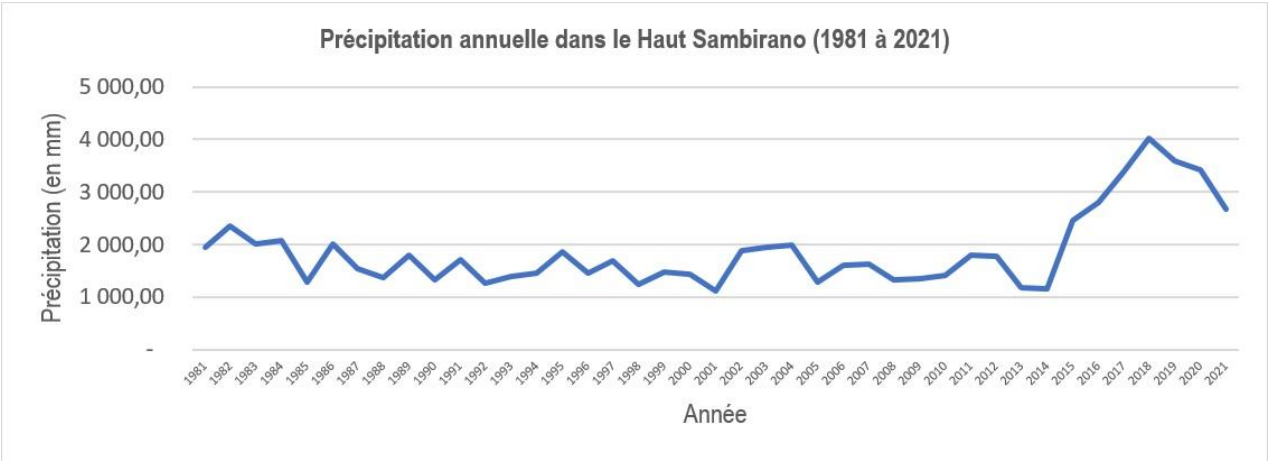
Ces zones topoclimatiques sont soumises à un climat tropical à la fois chaud et humide analogue à celui du littoral oriental de l'île (KOECHLIN et al., 1974). Les mois les plus arrosés sont Janvier et Février. La saison sèche, plus fraiche s'étend de Juin à Septembre. Le climat du Haut Sambirano se différencie des autres régions de DIANA.

En effet, la présence des Massifs de Tsaratanana à l'Est, et de Manongarivo à l'Ouest, empêche le régime d'Alizé desséchant de s'installer dans le fossé du Sambirano. L'importante couverture forestière de basse altitude contribue également à maintenir une certaine humidité résiduelle pendant la saison sèche.

3.4.1. Précipitation

La région du Haut Sambirano est caractérisée par un climat tropical chaud et humide. Lors de la saison sèche, l'alizé du Sud-Est, le Varatraza, amène pendant la nuit la fraîcheur et l'humidité venues du canal du Mozambique. Il est remplacé en saison humide par la mousson venant du Nord.

Graphique n° 4 : Précipitations annuelles entre 1980 à 2021 dans le Haut Sambirano.

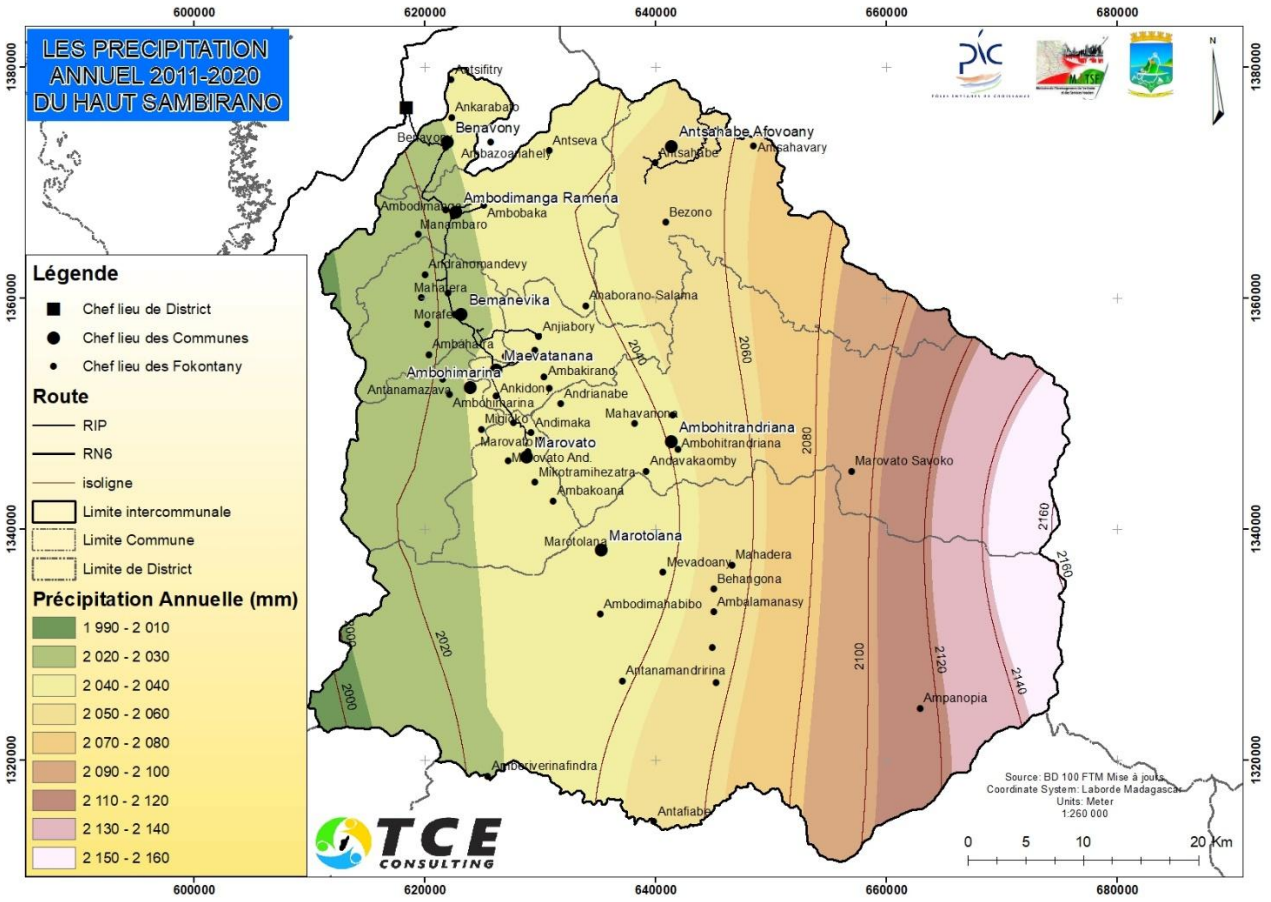


Source : Calcul effectué à partir des données recueillies auprès de la DGM, 2022

D'après cette courbe, on distingue dans cette zone deux saisons bien distinctes :

- La saison chaude et sèche, de juin à mi-octobre, correspondant à la période où la courbe ombrothermique est au-dessous de la courbe thermique et ;
- Une saison chaude et pluvieuse qui va de mi-octobre au mois de mai.

Carte 13 : Pluviométrie entre 2011 à 2020 dans le Haut Sambirano.



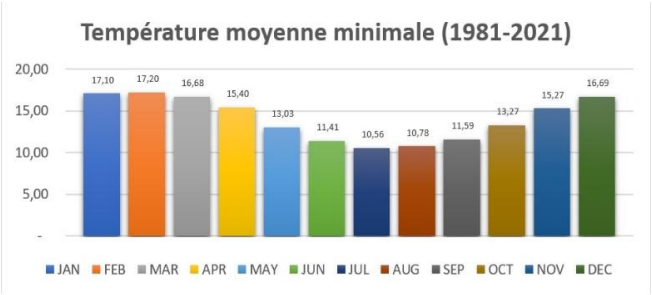
Avec des totaux pluviométriques compris entre 1.500 mm et 2000 mm, la région est bien arrosée, mais la présence ou l'absence d'une saison sèche marquée durant laquelle les réserves en eau du sol sont épuisées joue un rôle fondamental. Seulement, malgré une saison sèche assez nette, la forêt humide se maintient dans la zone car la présence de la nappe phréatique à quelques mètres au-dessous des sols argilo-sableux permettent une alimentation en eau correcte durant la saison théoriquement sèche.

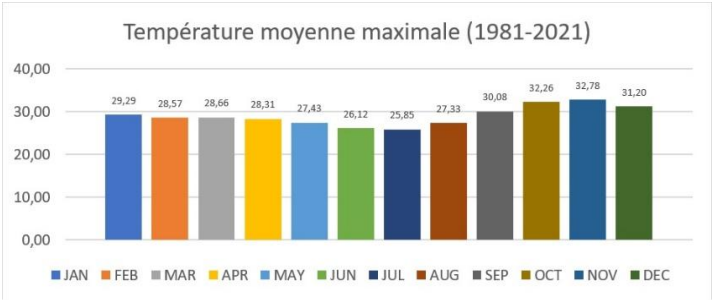
D'après les données compilées sur 40 ans, de 1981 à 2021, la moyenne de pluviométrie annuelle dans le Haut Sambirano est de 1.910 mm. Le mois le plus humide est le mois de Janvier suivi du mois de Mars. La saison sèche est très marquée, de Juin à Septembre avec de faibles précipitations, contrebalancée par une saison des pluies importante comprise entre 2500 mm à 3000 mm d'eau sur 4 mois.

3.4.2. Température

D'après les données compilées sur 40 ans, de 1981 à 2021, la température moyenne annuelle dans le Haut Sambirano est de 29° C avec un maxima moyen de 32,78°C et un minima moyen de 25,85°C.

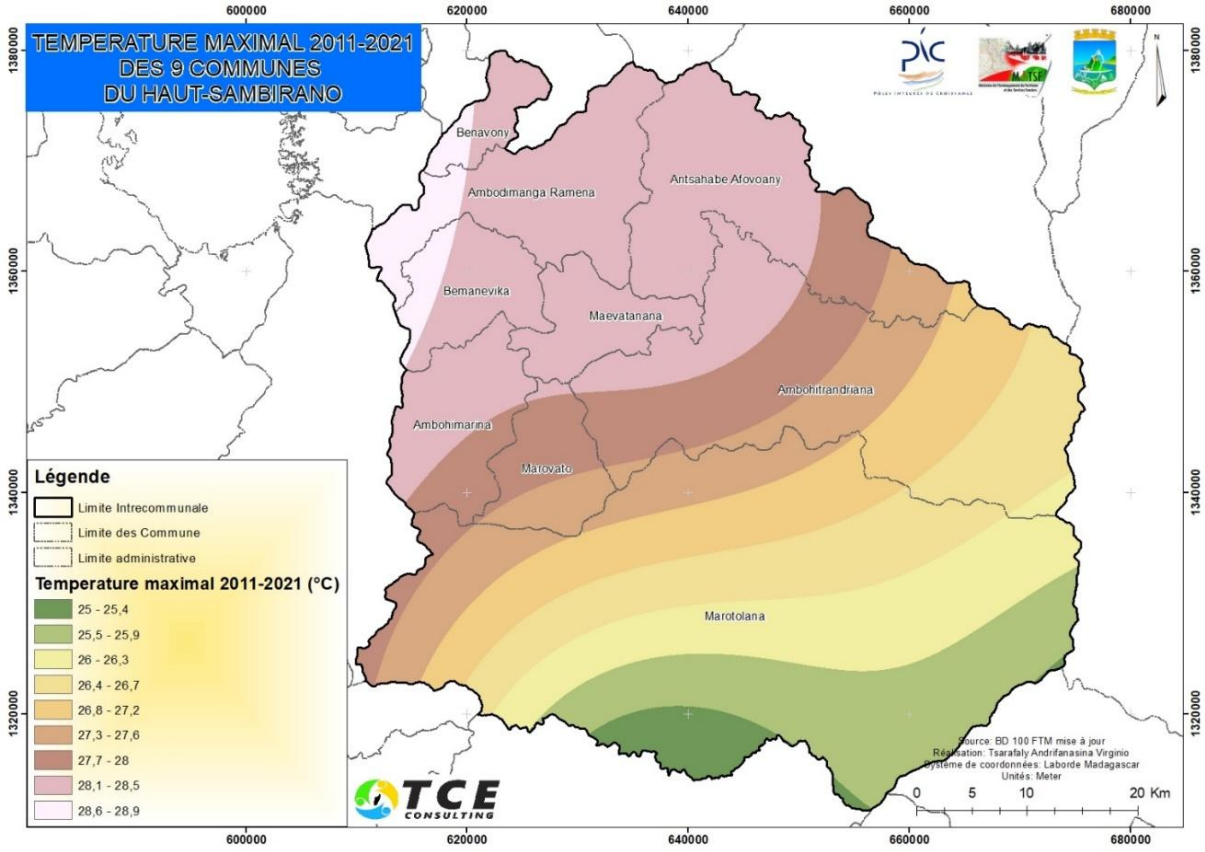
Graphique n° 5 : Les moyennes de température entre 1980 à 2021 dans le Haut Sambirano.





Source : Calcul effectué à partir des données recueillies auprès de la DGM, 2022

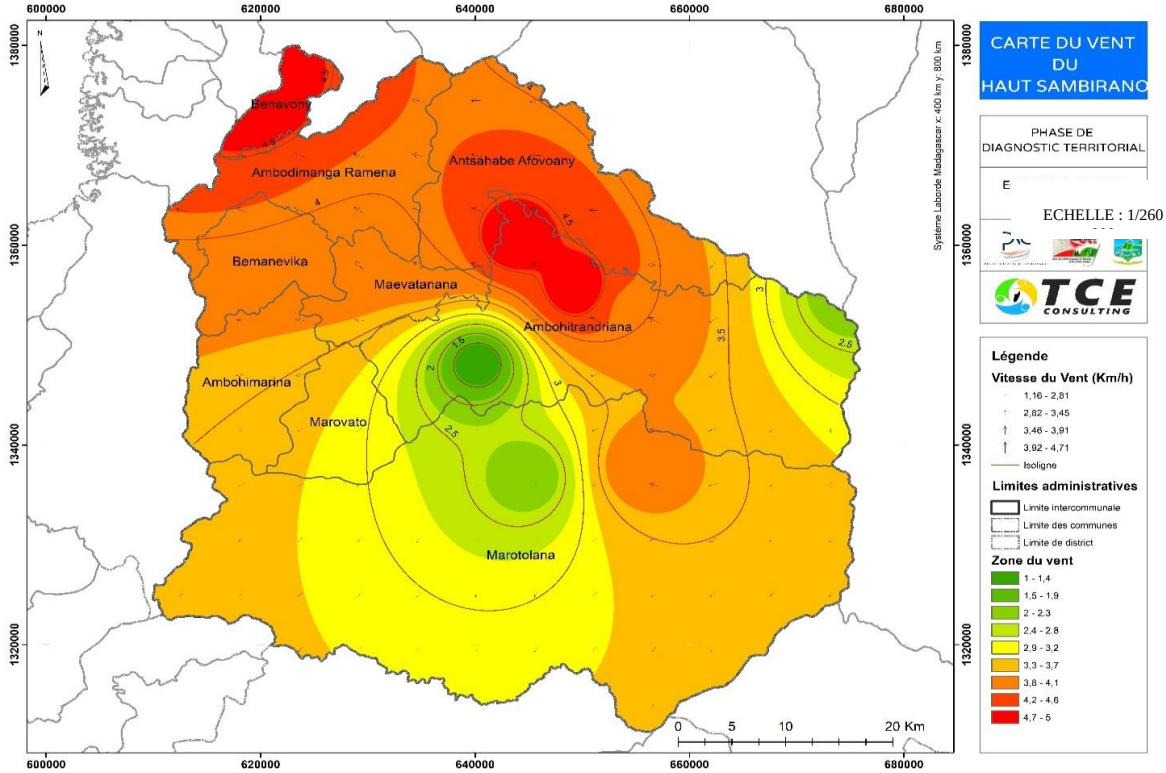
Carte 14 : Températures maximales entre 2011 à 2020 dans le Haut Sambirano.



3.4.3. Régime des vents

Dans le Haut Sambirano, le Massif du Tsaratanana constitue un écran qui détourne les vents vers le Nord et le Sud. Aussi, l'Alizé n'est pas sensible et le régime des vents y est commandé par l'alternance des brises de terre et de mer.

Carte 15 : Régime des vents du Haut Sambirano.



3.4.4. Humidité

L'humidité atmosphérique moyenne annuelle dans le Haut Sambirano est de 77,68%, ce qui est assez élevé. Toutefois, l'humidité relative en saison sèche est assez faible pendant le jour dans le Haut Sambirano, mais elle remonte la nuit à cause des conditions géographiques locales qui empêchent le régime des alizés desséchants dans l'Ouest de s'installer dans la région. A part les facteurs pédologiques, cette particularité du climat explique que c'est la seule zone du pays où la culture du cacao a été effectivement développée.

3.4.5. Changement climatique

Le changement climatique est considéré comme un phénomène à l'échelle planétaire. De ce fait, les neuf (09) Communes Rurales du Haut Sambirano ne sont pas épargnées par ce phénomène.

3.4.5.1. Les facteurs de risque et de vulnérabilité de la Commune

Deux principaux facteurs de risque constituent des dangers liés au climat, et qui auront tendance à s'amplifier sur les 15 prochaines années. Ils ont été perçus par la population locale comme majeurs rendant vulnérable et pouvant porter préjudice au développement du Haut Sambirano :

- Les inondations ;
- La sécheresse.

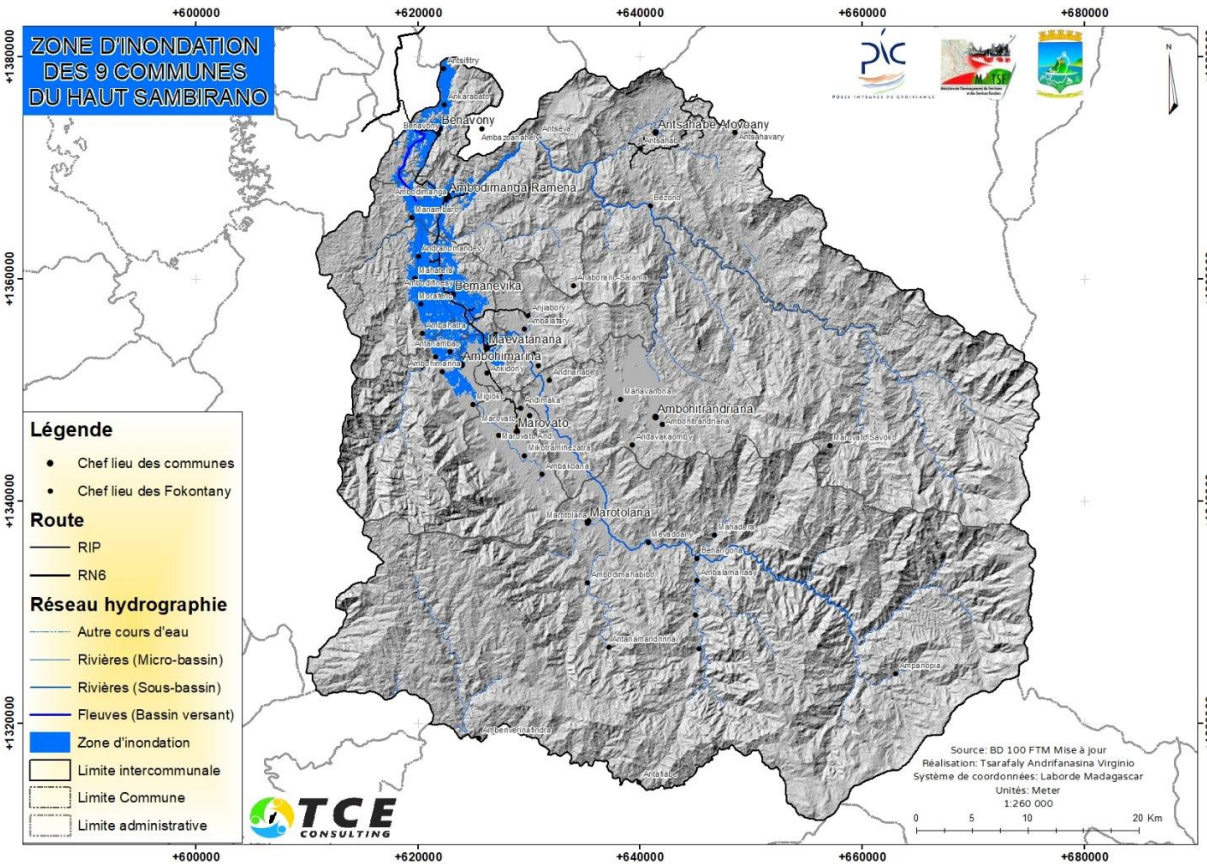
a) Les facteurs de risque

❖ **Les inondations**

Les inondations sont des débordements d'eau qui submergent des terres généralement sèches. Pour le Haut Sambirano, elles sont souvent provoquées par l'apparition des cyclones ou par les fortes précipitations.

La carte suivante présente les zones habituellement inondées dans le Haut Sambirano qui touchent régulièrement les Communes de Benavony, d'Ambodimanga Ramena, de Bemanevika Haut Sambirano, de Maevatanana, d'Ambohimarina et de Marovato.

Carte 16 : Zones d'inondation dans le Haut Sambirano.



Au cours des 20 dernières années, 03 phénomènes majeurs qui ont touché le Haut Sambirano ont été relevés par la population comme ayant provoqué des inondations dévastatrices. Il s'agit de l'apparition des cyclones GAFILO en 2004, INDLALA en 2007 et AVA en 2018.

Toutefois, des périodes de fortes précipitations qui se sont apparues entre 2015 et 2020, sont également signalées par les habitants comme vecteurs amplificateurs d'inondation dans la région du Haut Sambirano.

❖ **La sécheresse**

La sécheresse est un déficit anormal, sur une période prolongée, d'une des composantes du cycle hydrologique terrestre[5]. Même exceptionnelle mais naturelle, elle dépend fortement des conditions locales (climat, type de végétation, etc.).

Dans le Haut Sambirano, on peut distinguer :

- La sécheresse météorologique[6] ;
- La sécheresse édaphique[7].

Dans le Haut Sambirano, les épisodes marquants de sécheresse au cours des 10 dernières années ont été identifiés par la population au cours des années 2012, 2015, 2017, 2019, 2020 et 2022. Elles ont de multiples impacts sur les milieux aquatiques, consécutifs à la baisse des niveaux d'eau.

b) Les évènements climatiques extrêmes : les cyclones

❖ **GAFILO**

GAFILO était un puissant cyclone tropical très intense qui a dévasté Madagascar en mars 2004. C'est le cyclone le plus intense jamais observé dans le bassin Sud-Ouest de l'océan Indien. Il n'a pas épargné la région du Haut Sambirano qu'il a touché le 7 mars 2004, créant des vents de 231 km/h et des rafales à 326 km/h.

Les récoltes et les zones d'habitation dans le Haut Sambirano ont subi d'importants dommages. Néanmoins, la vitesse de déplacement élevée de GAFILO a été déviée par l'existence des massifs montagneux de Tsaratanana et de Manongarivo permettant de limiter l'importance des dégâts, sa durée de présence en un endroit donné étant plus faible.

❖ **INDLALA**

Le cyclone INDLALA est également un cyclone tropical qui a causé d'importants dégâts à Madagascar en mars 2007. Il a atteint une vitesse maximale des vents de 250 km/h, peu avant de pénétrer le Nord-Est de Madagascar.

Cette tempête a causé la mort de plusieurs personnes dans l'Andoharano, et quelques individus ont été également portées disparus. La population du Haut Sambirano fut directement touchée par la tempête par de graves inondations et des glissements de terrains causant des dégâts très importants à l'intérieur des terres. Plusieurs maisons ont été complètement détruites ainsi que la plupart des cultures agricoles, laissant la majorité de la population sinistrée et engendrant une pénurie alimentaire touchant de nombreuses familles.

---

5 Le cycle hydrologique terrestre est composé de l'évaporation, la transpiration, la condensation, la précipitation, le ruissellement, l'infiltration, ou circulation souterraine.

6 La sécheresse météorologique correspond à un déficit prolongé de précipitations. Le déficit d'eau et des températures élevées sont les principales causes de cette sécheresse. Selon diagramme ombrothermique du Haut Sambirano, en cas de précipitations insuffisantes durant les mois de Juin à Septembre, mais qui peuvent s'étendre aux mois de Mai à Octobre où les précipitations sont en baisse, les réserves d'eau ne peuvent pas se recharger comme elles devraient pour maintenir un équilibre hydrologique.

7 Quant à la sécheresse édaphique, c'est-à-dire du sol, dite aussi sécheresse agricole car elle impacte directement la production agricole, elle résulte d'un manque d'eau disponible dans le sol pour les plantes, ce qui impacte toute la production végétale, et indirectement la production animale.

❖ **AVA**

AVA est le nom du cyclone tropical qui a touché les côtes Est et Nord-Est de Madagascar dans l'océan Indien, le 5 janvier 2018. Le système atteignit son maximum à la catégorie 2 avec des vents soutenus de 150 km/h et des rafales jusqu'à 190 km/h. Le cyclone n'a pas touché directement le Haut Sambirano mais les vents violents et les pluies diluviennes qu'il a transportés ont provoqué des inondations et des dégâts matériels importants contraignant les habitants à évacuer leurs habitations. Il a fait déborder le cours de la rivière Sambirano et provoqué d'importantes inondations, notamment dans les zones basses d'Andoharano.

3.4.5.2. Manifestation et perception locale du changement climatique

a) Manifestations du changement climatique

Selon les dires de la population, le changement climatique se manifeste essentiellement dans le Haut Sambirano par des variations plus ou marquantes des régimes des précipitations et des températures.

Pour le régime des précipitations, le changement climatique se manifeste surtout par la diminution du nombre de jours de pluie, la variation du volume et de l'intensité des pluies. En effet, dans le Haut Sambirano, les mois les plus arrosés sont les mois de Janvier, Février et Mars avec 416,60 mm à 627,54 mm de pluie.

En ce concerne le régime des températures, le changement climatique se manifeste sur la variation des températures moyennes maximales annuelles (TMMa) allant d'un minima de 25,85°C au mois de Juillet à 32,78°C au mois de Novembre. Ce qui représente une amplitude thermique de 6,9°C. La moyenne annuelle reste à 29°C. Les températures moyennes minimales annuelles (TMMi) peuvent atteindre 10,56°C au mois de Juillet et 17,20°C au mois de Février avec une amplitude de 6,6°C.

b) Perceptions locales sur le changement climatique

Les connaissances empiriques de la population locale sur la relation entre le changement du climat et l'évolution de l'environnement naturel et socio-économique évoluent d'une année à l'autre. A l'heure actuelle, la population locale ressent un grand changement sur :

- L'augmentation de la température,
- Le retard et l'arrêt précoce de la période de pluie,
- L'excès de pluviométrie pendant les jours de pluie, surtout les mois de février et mars,
- L'augmentation de fréquence et d'intensité des cyclones durant les 10 dernières années.

Ainsi, dans l'Andoharano, le changement climatique a été perçu par les habitants par rapport à la vulnérabilité de leurs secteurs d'activités, de leurs zones d'habitation et des ressources naturelles qu'ils disposent. Dans la majorité des cas, le niveau d'exposition[8] des principaux secteurs d'activités (l'agriculture et l'élevage) aux risques climatiques se situe entre moyen et très fort. De même, leur niveau de sensibilité[9] aux différents aléas et à la variabilité climatique a été évalué très fort vu l'importance et la place occupées par les cultures de rente ainsi que l'ampleur du phénomène migratoire rendant difficile l'occupation du sol dans des zones déjà étroites pour l'installation d'habitations et la pratique des activités agricoles (agriculture et élevage), notamment dans le bassin de vie le long du fleuve Sambirano.

8 Le niveau d'exposition de la population aux risques naturels est susceptible d'augmenter avec le changement climatique : plus la densité de population est forte et plus le nombre de risques naturels identifié est élevé, plus l'indice est fort. Ainsi, l'ampleur des risques encourus est plus que jamais liée aux choix en matière de développement et d'aménagement du territoire.

9 Le niveau de sensibilité fait référence à la proportion dans laquelle un élément exposé (collectivité, organisation…) au changement climatique est susceptible d'être affecté, favorablement ou défavorablement, par la manifestation d'un aléa. Les effets ou impacts d'un aléa peuvent être directs (par exemple une modification des rendements agricoles liée à un changement de la valeur moyenne, de l'amplitude ou de la variabilité de la température) ou indirects (par exemple des dommages causés par la fréquence accrue des inondations dans les zones basses dues à l'élévation du niveau du Sambirano).

Par rapport à la résilience climatique[10], le système et les entités concernés sont les habitants et les écosystèmes naturels avec leurs ressources respectives, mais également les infrastructures existantes et l'économie locale. Pour le Haut Sambirano, cette capacité reste faible, voire très faible.

3.4.5.3. Impacts du changement climatique

Les impacts de la sécheresse et des inondations, principales manifestations du changement climatique dans le Haut Sambirano, se répercutent sur les établissements humains et leurs activités productives. Dans ce cas, les cyclones, considérés comme des évènements extrêmes, constituent un des facteurs climatiques favorisant les inondations dont les impacts sont considérables.

a) Impacts des évènements climatiques extrêmes sur les établissements humains et les secteurs d'activités

D'après les informations recueillies auprès des Fokontany et des Communes, les impacts du changement climatique dans le Haut Sambirano sont classés comme suit :

Tableau n° 13 : Impacts du changement climatique sur les établissements humains et les secteurs d'activités dans le Haut Sambirano.

Facteurs de risque climatique	Impacts sur les établissements humains	Impacts sur les secteurs d'activités
Les inondations	- Inondation, destruction et dégradation des maisons, des villages et des zones d'habitation emportés par les vents violents et les tempêtes - Eboulement provoquant morts d'hommes - Coupure des routes - Existence de plusieurs personnes sinistrées et sans abri - Montée du niveau des eaux des fleuves et rivières - Ensablement des rivières et des cours d'eau - Difficulté pour transporter les malades au CSB ou hôpital - Manque de nourriture pour la population - Inflation et difficulté de survivre dans les ménages - Détérioration des aliments stockés - Apparition de la famine - Inondation et dégradation des infrastructures scolaires et de communication - Arrêt de la scolarisation des enfants - Enclavement	- Destruction des cultures de cacao, de vanille et de café - Coupure des routes et voies de desserte - Inondation des zones de cultures, notamment les rizières - Inondation provoquant la disparition et la mort des animaux d'élevage, surtout le bétail - Ensablement et dégradation des canaux d'irrigation, des rizières et des terrains de culture - Envahissement et prolifération des insectes, parasites et maladies nuisibles aux cultures : cas de *bekorontsana* sur la culture de vanille qui restent encore intraitables - Eboulement dans les champs de culture - Baisse de la production agricole - Difficulté de trouver la nourriture pour les animaux d'élevage - Augmentation des prix des produits et marchandises - Aggravation de la pauvreté - Perte des sources de revenus de la population
La sécheresse	- Manque de nourriture pour la population - Assèchement et tarissement des sources et points d'eau - Diminution des débits et assèchement des cours d'eau - Apparition et résurgence des feux de brousse détruisant des forêts et des villages - Apparition de la famine - Incendie de maisons	- Insuffisance d'eau pour alimenter les sources d'eau : les eaux n'arrivent plus dans les rizières - Perturbation du calendrier cultural, donc difficulté des agriculteurs pour caler ce calendrier aux différents travaux agricoles, surtout pour la riziculture de saison - Difficulté de trouver la nourriture pour les animaux d'élevage - Difficulté à maintenir les activités d'élevage - Baisse du rendement et de la production agricole - Apparition de la famine

Source : Cartographie participative du Haut Sambirano, 2022

b) Impacts du régime des précipitations sur les secteurs d'activités

Les impacts du régime des précipitations sur les secteurs activités pratiquées dans le Haut Sambirano concernent essentiellement l'agriculture et l'élevage, et dans la moindre mesure le commerce et l'artisanat.

- **Secteur Agriculture**

Pour le secteur « agriculture », les <u>impacts positifs</u> du régime des précipitations sont :

10 La résilience est la capacité de systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à des événements, tendances ou perturbations dangereux en répondant ou en se réorganisant de manière à maintenir leurs fonctions, identités et structures essentielles, tout en maintenant leur capacité d'adaptation, d'apprentissage et de transformation.

- La présence des pluies et de l'eau pour les travaux agricoles rendant les sols plus productifs ;
- La disponibilité des ressources forestières toujours vertes.

Ces impacts sont perçus au niveau des rendements et des productions agricoles, mais également au niveau du bien-être de la population locale en général. Les effets bénéfiques des précipitations ont des répercussions sur :

- La croissance et la robustesse de diverses cultures donnant des productions plus abondantes, satisfaisantes et de bonne qualité,
- L'amélioration des revenus des paysans producteurs,
- La baisse du coût de la vie,
- La disponibilité des nourritures.

Par contre, les points négatifs perçus par la population sur les impacts les plus marquants de la variation des régimes de la pluviométrie sont évoqués ainsi :

- L'insuffisance de l'eau pour l'agriculture ;
- L'assèchement des terrains de culture et des rizières ;
- L'arrêt de croissance des cultures ;
- La diminution du rendement et de la qualité des cultures ;
- L'apparition de diverses maladies et parasites sur les cultures ;
- La baisse de la production.

Par ailleurs, les inondations font également des ravages sur l'agriculture pratiquée par les paysans dans le Haut Sambirano. Ces impacts sont surtout :

- L'inondation et l'ensablement des terrains de culture et des rizières ;
- La destruction des cultures (flétrissement, pourrissement, dépérissement et chute des feuilles, des fleurs et des graines des principales cultures de rente) ;
- La difficulté d'acheminement des produits et des marchandises à cause du mauvais état et la coupure des routes ;
- Augmentation des prix des denrées alimentaires.

❖ **Secteur Elevage**

Pour le secteur « élevage », les variations du régime des précipitations ont des impacts directs sur l'activité elle-même. Comme impacts positifs du régime des précipitations, notons :

- La présence des pluies normales, abondantes et suffisantes facilitant l'approvisionnement en nourriture des animaux d'élevage et du bétail ;
- L'eau est également en abondance pour que les animaux puissent s'abreuver rendant l'activité d'éleveurs prospère et satisfaisante.

Toutefois, les points négatifs concernent :

- La prolifération et la résurgence d'épidémies ou de maladies entraînant la mort de plusieurs bestiaux et volailles, surtout en période de grande eau ;
- L'insuffisance de nourriture rendant les animaux fragiles à ces maladies ;
- L'assèchement des pâturages pour le bétail ;
- La difficulté de trouver de l'eau ;
- La baisse de la durée de vie du bétail ;
- La diminution de la production laitière.

❖ Secteur Commerce et Artisanat

Pour le secteur « commerce et artisanat », les impacts de la variation du régime des précipitations, qu'il baisse ou qu'il monte, se répercutent directement dans la pratique de ces activités et ont des liens étroits avec le secteur « agriculture ».

Effectivement, quand les précipitations sont normales, les impacts évoqués par les commerçants sont positifs :

- La pluviométrie normale occasionne l'abondance des productions agricoles et favorise ainsi la possibilité pour les commerçants et les artisans de pouvoir constituer des stocks de marchandises et produits à faible prix ;
- L'accessibilité et la praticabilité de certaines voies de desserte ;
- La facilité de circulation et de déplacement des biens et des personnes générant plus de revenus et de gains pour les commerçants et les artisans.

Par contre, quand ce régime des pluviométries est devenu anormal, qu'il baisse ou qu'il monte, il provoque :

- La baisse du rendement des principaux produits de rente, occasionnant pour les commerçants et les artisans une diminution de leurs revenus car les gens ne peuvent rien acheter ;
- La vétusté des voies de desserte pendant la saison des pluies occasionne souvent de coupure de ces voies rendant difficile l'acheminement et l'écoulement des marchandises et des produits ;
- L'apparition de l'inflation et l'augmentation des prix des marchandises et produits sur le marché ;
- Une baisse du pouvoir d'achat pour les paysans car ils diminuent leurs consommations se répercutant sur les revenus des commerçants et artisans.

3.4.5.4. Mesures locales d'adaptation/atténuation au changement climatique

Devant les changements notoires sur les conditions climatiques, les stratégies adoptées par la population du Haut Sambirano pour atténuer l'impact du changement climatique sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau n° 14 : Solutions adoptées par secteurs d'activités pour faire face au changement climatique

Secteurs d'activités	Solutions adoptées (stratégie locale d'adaptation au changement climatique)
Agriculture	- Pratique de la culture de contre saison et à cycle court (riz *sosoka*, patate, manioc, mais) sur des zones surélevées incultes - Cultiver dans les lacs non permanents *(matsabory)* pour faire face à l'insuffisance des terrains de culture - Adoption de nouvelles techniques culturales - Construction de canaux d'irrigation pour les rizières - Utilisation de fertilisant biologique et de semences adaptées au changement climatique - Gestion rationnelle des semences à utiliser pendant la saison des pluies : achat de semences pour 3 mois - Amélioration et renforcement du secteur productif face au changement climatique - Forage d'eau pour irriguer les rizières - Création d'ombrages pour protéger les cultures de café et de cacao - Arrosage des cultures - Déplacement des terrains de culture sur les flanc de montagne près des rivières
Elevage	- Recours aux services des vétérinaires pour lutter les épidémies et maladies affectant les troupeaux de bétail et renforcer le suivi et la surveillance des animaux d'élevage (vaccination et compléments vitaminés) - Aménagement de zone d'élevage dans des endroits loin des inondations
Social	- Mise en place d'un dispositif de signalement et d'alerte face aux évolutions des aléas climatiques - Vigilance dans la lutte contre les maladies - Mise en place de comités de vigilance *(Andrimasompokonolona)* - Déplacement et migration de la population dans d'autres endroits moins exposés et moins vulnérables dans des zones plus élevées et plus sûres - Recherche d'appui en dehors du FKT - Recours aux services sanitaires existants (CSB) pour lutter contre les maladies provoquées par le changement climatique - Forage pour chercher l'eau potable
Infrastructures et équipements	- Constructions surélevées ou en semi-dur pour prévenir des cyclones et des autres aléas climatiques - Réhabilitation des points noirs sur les voies de desserte

Secteurs d'activités	Solutions adoptées (stratégie locale d'adaptation au changement climatique)
Environnement	- Mise en place de pépinière - Lutte contre les feux incontrôlés, sensibilisation et interdiction du défrichement et des feux de brousse - Reboisement villageois de bambous, de vétivers et valiha sur les berges du Sambirano et les vallées adjacentes pour protection contre les inondations - Retour de la population au reboisement pour limiter les feux de brousse et le défrichement - Application de la loi et des réglementations sur les AP et mise en place de *Dinam-pokonolona* interdisant l'entrée dans les AP - Renforcement de l'application des lois et réglementations sur le défrichement et les feux de brousse - Protection de la forêt
Ménages	- Gestion rigoureuse des ressources financières et des revenus en baissant les dépenses - Gestion rationnelle de la production rizicole et caféière afin de couvrir les besoins pendant les saisons de pluies - Diversification des activités économiques plus productives - Recherche de nouvelle source de revenus et autres travail d'appoint - Importation de riz à Bealanana pour lutter contre les pénuries de riz - Recours à l'aide de l'Etat : *Tosika Fameno, Vary Mora* - Emprunt et endettement

Source : Enquête des Equipes Techniques Communales du Haut Sambirano, 2022

4. Peuplement et socio-démographie

4.1. Données sur la population

Les informations et données présentées dans ce chapitre sont essentiellement issues du traitement des résultats du RGPH 2018 et de la projection effectuée par le Service Régional de l'INSTAT pour l'année 2022. Elles prennent également en compte les données collectées au niveau des Fokontany et des Communes réalisées dans le cadre de la cartographie participative réalisée au mois d'octobre 2022.

4.1.1. Données sur la population des Communes du Haut Sambirano

4.1.1.1. Composition et caractéristiques de la population

La population du Haut Sambirano est cosmopolite et comprend surtout 82,83% de Sakalava, 12,17% de Tsimihety, 2,11% de Merina, 1,89% d'Antandroy et 1,00% de Betsileo et de quelques portions d'Antakarana et d'originaires du Sud Est (Antemoro, Antefasy, Antesaka).

Tableau n° 15 : Composition ethnique de la population du Haut Sambirano (en pourcentage).

Commune	Sakalava	Tsimihety	Merina	Betsileo	Antandroy	Total
Benavony	99	0,5			0,5	100
Ambodimanga Ramena	96,5	3			0,5	100
Ambohimarina	93	1	3	1	2	100
Marovato	93	2	2	1	2	100
Bemaneviky	90	2	5	1	2	100
Maevatanana	88	4	4	1	3	100
Ambohitrandriana	78	15	2	3	2	100
Marotolagna	70	22	3	2	3	100
Antsahabe centre	38	60			2	100
Total intercommunal	**82,83%**	**12,17%**	**2,11%**	**1,00%**	**1,89%**	**100,00%**

Source : Enquête des Equipes Techniques Communales du Haut Sambirano, 2022

Les Sakalava sont éleveurs et riziculteurs par tradition. Ils représentent la majorité des propriétaires des terres en plaine. L'attraction des immigrés vers cette région résulte de la fertilité du sol et des facilités d'emploi créées par la présence des cultures de rente et d'exportation (cacao, vanille, café, poivre) exploitées par des compagnies européennes, tenues par des anciens colons européens qui ont fait appel à la main d'œuvre du Sud : Antandroy, Antaisaka et Antaimoro entre autres. Les Tsimihety venus de régions environnantes : Antsohihy, Port Bergé et Bealanana, sont attirés par la richesse du sol. Les Betsileo, les Merina et les Betsimisaraka y sont également présents quoiqu'en nombre moins important. Mais la présence massive d'Antandroy est également signalée ces derniers temps.

La famille regroupant les parents et leurs descendances, jusqu'aux petits enfants est l'unité de base dans l'organisation sociale. En général, ceux qui disposent des terrains contigus ont un lien de parenté. Les anciens, ceux qui ont créé les villages, sont très influents dans la société.

4.1.1.2. Evolution de l'effectif et de la densité de la population du Haut Sambirano

D'une manière générale, l'installation humaine dans le Haut Sambirano n'est pas récente. Force est de constater que la population rurale tend à s'accroître d'une année à une autre.

En 2022, selon les données collectées au niveau des Fokontany et des Communes comparées avec les données issues du RGPH 2018, le territoire du Haut Sambirano compte 142.977 habitants pour une superficie de 3.168,03 km², correspondant respectivement à un poids démographique de l'ordre de 0,57 % au niveau national, 16,07 % au niveau de la Région DIANA et 60,33% au niveau du District d'Ambanja. Ainsi, en l'espace de 5 ans, c'est-à-dire entre 2018 et 2022, la répartition spatiale de la population du Haut Sambirano passe de 53,52 hab/km² à 97,29 hab/km², soit le double de la densité de population au niveau régionale[11].

En termes d'accroissement, le taux moyen d'accroissement annuel (TMAA) de la population entre 2018 et 2022 est de l'ordre de 14,41 pour les 09 Communes du Haut Sambirano. On estime à 5 ans le temps de redoublement de la population pour le Haut Sambirano.

Le tableau suivant essaie de présenter les données démographiques par Commune au sein du territoire du Haut Sambirano, précisément l'évolution de l'effectif de la population entre 2018 et 2022.

Tableau n° 16 : Evolution de l'effectif et de la densité de la population du Haut Sambirano.

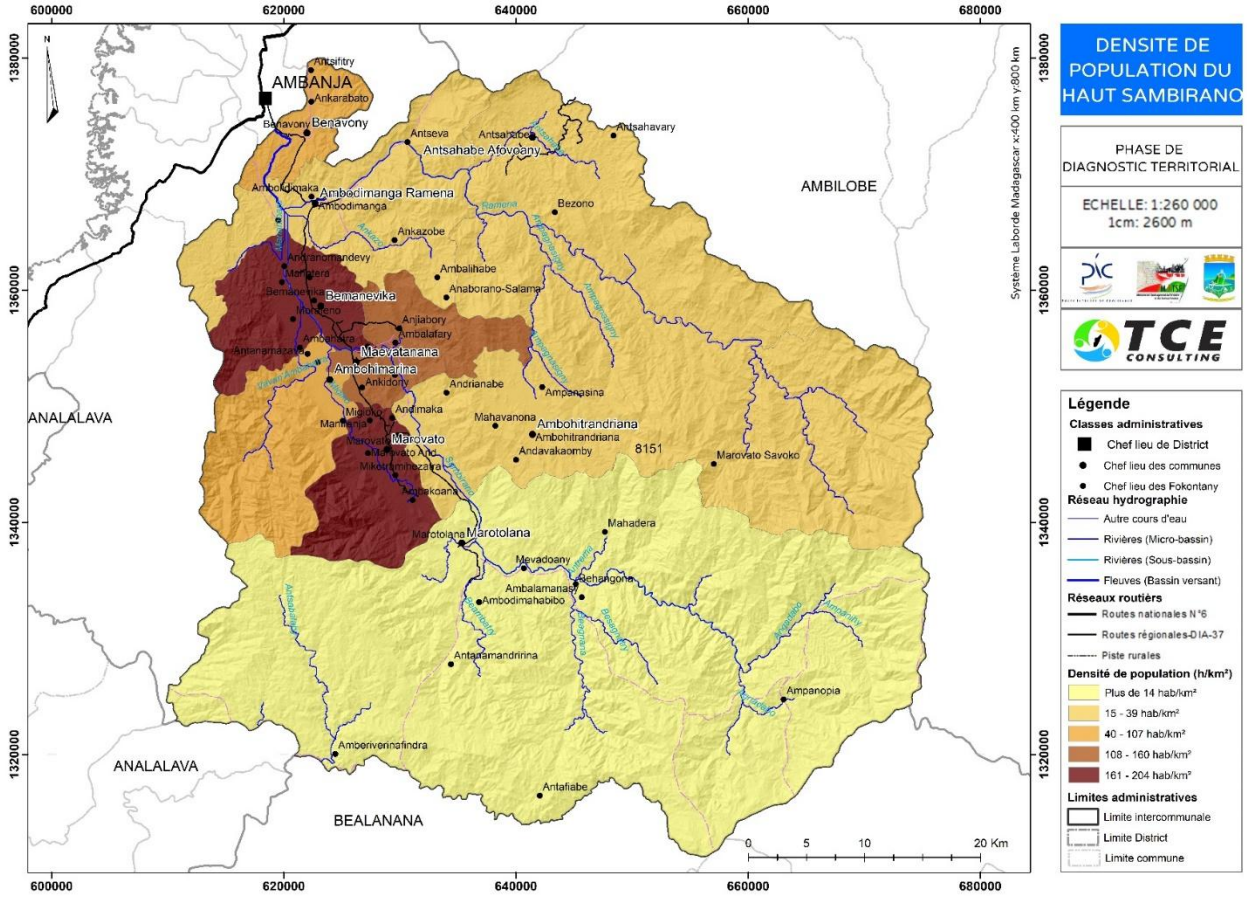
Communes	Superficie (en km²)	Estimation BM 2018	RGPH 2018	Projection RGPH 2022	Données collectées Communes 2022	% Projection RGPH 2022	% Données Communes 2022	Densité RGPH 2018 (en hab./km²)	Densité Population Communes 2022 (en hab./km²)
Ambodimanga Ramena	241,50	7 059	5 706	6 523	8 151	6,84%	5,70%	23,63	33
Ambohimarina	157,95	9 560	8 711	9 959	16 933	10,44%	11,84%	51,18	107
Ambohitrandriana	656,11	6 822	8 084	9 242	17 869	9,69%	12,50%	12,32	27
Bemanevika Haut Sambirano	118,33	14 019	11 355	12 981	22 812	13,61%	15,96%	95,96	192
Benavony	54,91	3 265	2 092	2 392	5 315	2,51%	3,72%	38,10	96
Maevatanana	102,19	9 125	11 609	13 272	16 330	13,91%	11,42%	113,60	159
Marotolana	1 383,22	14 942	16 428	18 781	19 740	19,69%	13,81%	11,88	14
Marovato	108,87	10 980	12 509	14 301	22 253	14,99%	15,56%	114,90	204
Antsahabe Centre	344,93	6 204	6 944	7 939	13 574	8,32%	9,49%	20,13	39
Total Haut Sambirano	**3168,03**	**81 976**	**83 438**	**95 390**	**142 977**	**100%**	**100%**	**53,52**	**54**

Source : Banque Mondiale 2018, INSTAT/RGPH 3 2018, INSTAT Projection RGPH 2022, Données collectées auprès des Communes, 2022

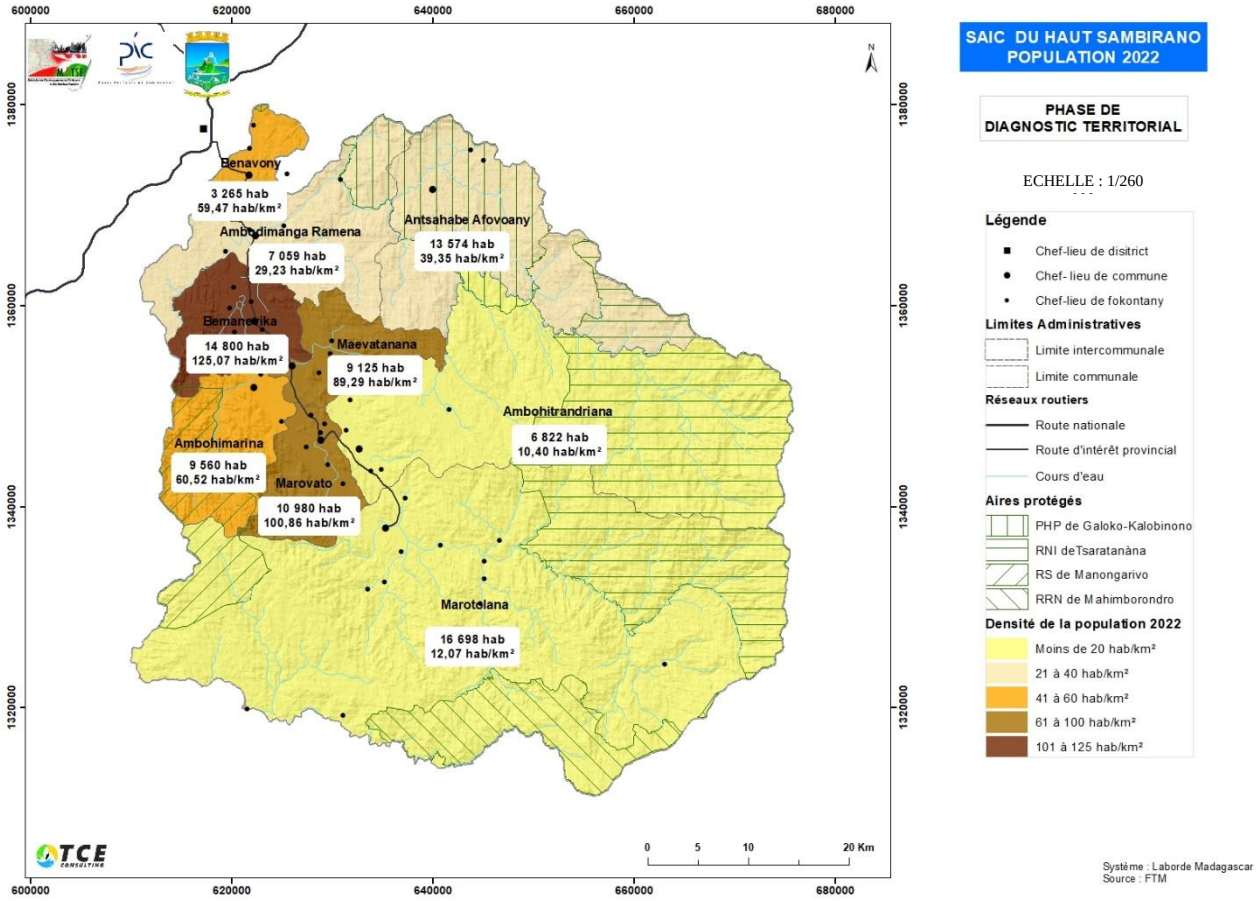
Il existe une inégale répartition de l'effectif et de la densité de la population dans le Haut Sambirano illustrée par les cartes ci-dessous.

11 Densité de population au niveau régional en 2018 : 44,5 hab/km².

Carte 17 : Densité de la population des 09 Communes du Haut Sambirano.



Carte 18 : Répartition de l'effectif et de la densité de la population du Haut Sambirano.



- En 2022, les Communes de Bemanevika Haut Sambirano et de Marovato sont les plus peuplées et les plus denses avec respectivement 22.812 et 22.253 habitants, totalisant 31,52% de l'ensemble de la population du Haut Sambirano et avec des densités de l'ordre de 192,78 hab/km² et 204,40 hab/km². En 2018, ces Communes n'abritaient que 11.355 et 12.509 habitants pour une densité respective de 95,96 hab/km² et 114,90 hab/km². Ce qui démontre le dynamisme de l'implantation humaine dans ces 02 Communes.
- En outre, les Communes de Marotolana, d'Ambohitrandriana, d'Ambohimarina, de Maevatanana et d'Antsahabe Centre tiennent la 2ème place en termes de peupelement de plus de 10.000 habitants, totalisant 33.314 habitants et représentant 23,30% par rapport à l'ensemble de la population du Haut Sambirano. Toutefois, les densités de la population dans ces 05 Communes restent inégalement réparties puisque celle de la Commune de Maevatanana est plus prononcée avec 159,80 hab/km² pour un effectif de 16.330 habitants alors que celle de Marotolana n'est que 14,27 hab/km² avec un effectif de 19.740 habitants. Le facteur « superficie » explique cette différence de densité de la population car la Commune de Marotolana reste la plus vaste avec 1.383,22 km² alors que la Commune de Mevatanana est plus étroite avec ses 102,19 km² de superficie.
- Enfin, les Communes les moins peuplées sont Ambodimanga Ramena et Benavony avec respectivement 8.151 et 5.315 habitants malgré un fort accroissement annuel moyen de la population : 26,25% pour Benavony et 9,33% pour Ambodimanga Ramena. Elles ne représentent que 9,42% de l'ensemble de la population d'Andoharano. La densité de la population est de l'ordre de 96,80 hab/km² à Benavony tandis qu'elle n'est que 33,75 hab/km² pour Ambodimanga Ramena.

4.1.1.3. Structure par âge et par sexe de la population du Haut Sambirano

L'étude de la structure de la population des 09 Communes du Haut Sambirano a été réalisée à partir des données disponibles fournies par le RGPH 2018 et des données calculées à partir des recensements administratifs au niveau des Fokontany et des Communes en Octobre 2022.

Les tableaux et les figures ci-dessous illustrent la répartition par âge et par sexe de cette population en 2022.

Tableau n° 17 : Répartition par âge de la population des 09 COmmunes du Haut Sambirano en 2022.

Communes	0-5 ans	6-17 ans	18-60 ans	plus de 60 ans	Total
Ambodimanga Ramena	1 467	2 364	3 097	1 223	8 151
Ambohimarina	3 048	4 911	6 435	2 540	16 933
Ambohitrandriana	3 216	5 182	6 790	2 680	17 869
Bemaneviky Haut Sambirano	4 106	6 615	8 669	3 422	22 812
Benavony	957	1 541	2 020	797	5 315
Maevatanana	2 939	4 736	6 205	2 450	16 330
Marotolana	3 553	5 725	7 501	2 961	19 740
Marovato	4 006	6 453	8 456	3 338	22 253
Antsahabe Centre	2 443	3 936	5 158	2 036	13 574
Total Haut Sambirano	**25 736**	**41 463**	**54 331**	**21 447**	**142 977**
%	**18%**	**29%**	**38%**	**15%**	**100%**

Source : Calcul effectué par le Cabinet d'études TCE Consulting à partir des données issues de l'INSTAT/RGPH 3 2018, INSTAT Projection RGPH 2022 et Données collectées auprès des Communes, 2022

- Du point de vue de la **répartition par âge**, globalement, l'ensemble de la population des 09 Communes du Haut Sambirano est **composé de jeunes** avec un effectif total de **95.794 habitants**. En effet, la proportion des habitants âgés entre 06 à 60 ans atteint 67% par rapport à l'ensemble de la population.
- La frange de la population entre **0 et 5 ans compte 25.736 personnes**, ce qui représente 18% de l'ensemble des habitants dans les 09 Communes du Haut Sambirano.
- **Les personnes de plus de 60 ans comptent 21.447 individus**, soit 15% des habitants d'Andoharano.

- Notons que 31,52% des personnes entre 18 et 60 ans sont concentrés au niveau des Communes de Bemanevika Haut Sambirano et de Marovato. Ce qui représente 1/3 de l'ensemble des habitants dans le Haut Sambirano.

Tableau n° 18 : Répartition par sexe de la population des 09 Communes du Haut Sambirano.

Communes	Données Communes 2022	Masculin	Féminin
Ambodimanga Ramena	8 151	3 749	4 402
Ambohimarina	16 933	7 789	9 144
Ambohitrandriana	17 869	8 220	9 649
Bemaneviky Haut Sambirano	22 812	10 494	12 318
Benavony	5 315	2 445	2 870
Maevatanana	16 330	7 512	8 818
Marotolana	19 740	9 080	10 660
Marovato	22 253	10 236	12 017
Antsahabe Centre	13 574	6 244	7 330
Total Haut Sambirano	**142 977**	**65 769**	**77 208**
%	**100%**	**46%**	**54%**

Source : Calcul effectué par le Cabinet d'études TCE Consulting à partir des données issues de l'INSTAT/RGPH 3 2018, INSTAT Projection RGPH 2022 et Données collectées auprès des Communes, 2022

Par rapport à la **répartition par sexe**, on compte 77.208 femmes contre 65.769 hommes dans le Haut Sambirano. Ce qui représente un rapport de masculinité de l'ordre de 85,18%, soit 85 hommes pour 100 femmes. Ceci dit, la population du Haut Sambirano compte de plus en plus d'individus féminins.

4.1.1.4. Données sur les ménages

a) Effectifs et taille des ménages

Avec ses 142.977 habitants, le Haut Sambirano compte actuellement 39.392 ménages avec une taille moyenne de 04 personnes par ménages, répartis dans 09 Communes.

Le tableau suivant illustre la répartition de l'effectif et des tailles des ménages dans le Haut Sambirano en 2022.

Tableau n° 19 : Effectif et taille des ménages dans le Haut Sambirano.

Communes	Effectif de la population	Effectif des ménages	Taille moyenne des ménages
Ambodimanga Ramena	8 151	2 329	3,5
Ambohimarina	16 933	4 980	3,4
Ambohitrandriana	17 869	4 582	3,9
Bemaneviky Haut Sambirano	22 812	6 165	3,7
Benavony	5 315	1 563	3,4
Maevatanana	16 330	5 103	3,2
Marotolana	19 740	5 335	3,7
Marovato	22 253	5 563	4,0
Antsahabe Centre	13 574	3 771	3,6
Total Haut Sambirano	**142 977**	**39 392**	**4,0**

Source : Calcul effectué par le Cabinet d'études TCE Consulting à partir MDG, INSTAT – RGPH 2018

- Conformément à la répartition des effectifs de la population, la Commune de Bemanevika Haut Sambirano abrite plus de 6.000 ménages, suivie des Communes avec plus de 5.000 ménages dont Marovato (5.563 ménages), Marotolana (5.335 ménages) et Maevatanana (5.103 ménages). Ces 03 Communes représentent à elles seules 40,62% des ménages dans le Haut Sambirano avec 16.001 ménages dénombrés.
- Viennent ensuite les Communes d'Ambohimarina et d'Ambohitrandriana qui compte chacune plus de 4.000 ménages : 4.980 pour Ambohimarina et 4.582 pour Ambohitrandriana, totalisant 9.562 ménages, soit 24,27% des ménages d'Andoharano.
- Les Communes disposant moins de ménages par rapport aux autres sont respectivement Antsahabe Centre (3.771 ménages), Ambodimanga Ramena (2.329 ménages) et Benavony (1.563 ménages). Elles représentent au total 7.663 ménages, soit 19,45% avec une taille de ménage variant entre 3,4 à 3,6 individus par ménage.

b) Répartition des ménages par secteur d'activités

Les 05 principaux secteurs d'activités les plus pratiqués par la population dans le Haut Sambirano concernent particulièrement l'agriculture, l'élevage, le commerce, l'artisanat et l'exploitation forestière.

Tableau n° 20 : Répartition des ménages selon les secteurs d'activités dans le Haut Sambirano en 2022.

Communes	Effectif population 2022	Effectif ménages 2022	Agriculture		Elevage		Commerce		Artisanat		Exploitation forestière		Pêche	
			Effectif ménage	%	Effectif ménage	%	Effectif ménage	%	Effectif ménage	%	Effectif ménage	%	Effectif ménage	%
Ambodimanga Ramena	8 151	2 329	1 902	81,67	70	3,00	349	15,00	39	1,67	78	3,33	0	-
Ambohimarina	16 933	4 980	4 918	98,75	4 420	88,75	1 619	32,50	809	16,25	-	-	0	-
Ambohitrandriana	17 869	4 582	4 299	93,83	2 749	60,00	69	1,50	15	0,33	-	-	46	1,00
Bemaneviky Haut Sambirano	22 812	6 165	5 726	92,88	4 917	79,75	77	1,25	339	5,50	493	8,00	31	0,50
Benavony	5 315	1 563	1 466	93,75	1 446	92,50	31	2,00	82	5,25	293	18,75	47	3,00
Maevatanana	16 330	5 103	4 678	91,67	4 635	90,83	221	4,33	136	2,67	-	-	-	-
Marotolana	19 740	5 335	5 122	96,00	4 001	75,00	248	4,64	47	0,88	60	1,13	27	0,50
Marovato	22 253	5 563	5 357	96,29	3 060	55,00	175	3,14	32	0,57	-	-	-	-
Antsahabe Centre	13 574	3 771	3 441	91,25	189	5,00	104	2,75	28	0,75	33	0,88	-	-
Total Haut Sambirano	**142 977**	**39 392**	**36 908**	**92,90**	**25 487**	**61,09**	**2 892**	**7,46**	**1 528**	**3,76**	**957**	**3,57**	**150**	**0,56**

Source : Calcul effectué par le Cabinet d'études TCE Consulting à partir MDG, INSTAT – RGPH 2018

- Le secteur de **l'agriculture** tient la 1ère place puisqu'il occupe 36.908 ménages, soit une proportion de **92,90%** de l'ensemble des ménages dans le Haut Sambirano. Dans cette branche d'activité, plus de 90% des ménages dans 08 Communes sont impliqués directement dans l'agriculture, notamment la riziculture, les cultures de rente et d'exportation (cacao, vanille, café et poivre), à part la Commune d'Ambodimanga Ramena où l'agriculture concerne 81,67% des ménages.
- De même, parmi les 39.392 ménages que compte l'Andoharano, **61,09%** pratiquent également **l'élevage**, essentiellement bovin, ce qui intéresse approximativement 25.487 ménages. Les Communes où l'on trouve plus de 90% des ménages pratiquant l'élevage sont Benavony et Maevatanana. Ambohimarina compte 88,75% des ménages dans le secteur de l'élevage, tandis que Bemanevika Haut Sambirano, Marotolana et Ambohitrandriana abritent respectivement 79,75%, 75% et 60% de ménages pratiquant cette activité. Antsahabe Centre et Ambodimanga Ramena sont les Communes où il y a moins de 10% de ménages dans le secteur de l'élevage.

- Par ailleurs, les ménages qui s'occupent du **commerce**, en plus de l'agriculture et de l'élevage, sont évalués à **7,46%** de l'ensemble des ménages dans le Haut Sambirano, avec un effectif total de 2.892 ménages. Ambohimarina est la Commune où l'on rencontre 32,50% de ménages intervenant dans ce secteur avec un nombre de 1.619 ménages commerçants. Cette proportion est portée à 15% des ménages dans la Commune d'Ambodimanga Ramena. Le reste des Communes ont moins de 5% de ménages commerçants.
- Le secteur de **l'artisanat** est pratiqué par 1.528 ménages comme activité d'appoint aux autres secteurs qui sont l'agriculture et l'élevage, soit une proportion de **3,76%** de l'ensemble des ménages d'Andoharano. Les secteurs les moins représentés sont l'exploitation forestière et la pêche avec 3,57% et 0,56% des ménages.

4.1.1.5. Mouvements migratoires dans le Haut Sambirano

La migration interne est un sujet préoccupant et présente un intérêt particulier dans le Haut Sambirano mais moins documenté eu égard à l'insuffisance d'indicateurs concernant ce phénomène.

D'après le RGPH 2018, il s'agit du fait de se déplacer et de changer de District de résidence. Ce phénomène concerne 20,9% de la population résidente de Madagascar. La Région de DIANA et essentiellement du District d'Ambanja sont cités parmi les zones privilégiées pour les migrants à cause de la richesse de son sol mais également de la présence des sociétés et entreprises travaillant dans l'exploitation des cultures de rente et d'exportation, à l'instar du cacao, de la vanille, du café et du poivre.

Pour le Haut Sambirano, les régions de départ de ces migrants concernent essentiellement la SOFIA et l'ANDROY. Trois (03) sortes de **migration interne spontanée** ont été signalées :

- Les personnes qui ne résident plus dans leur District de naissance, appelées **migrants durée-de-vie** : certaines populations viennent dans le Haut Sambirano pour s'y aménager de manière définitive. Andoharano continue à être une zone d'accueil pour les Tsimihety, dans leur avancée vers le Nord. Les Communes Rurales de Marotolana, Marovato, Ambohitrandriana, Antsahabe centre en constituent les principales destinations. Aussi, Benavony constitue une destination prépondérante pour les Antandroy ces derniers temps
- Les déplacements à l'intérieur du territoire national avant les 12 derniers mois, c'est-à-dire avant 2022, appelés **migration interne ancienne** : une partie des habitants des Communes du Haut Sambirano, principalement les jeunes dans les CR Ambohimarina, Ambodimagna Ramena, Bemaneviky Haut Sambirano, Maevatanana partent momentanément vers les Communes avoisinantes ou à Ambanja ou Nosy Be, pour chercher du travail.
- Les **migrations moins intenses au cours des 12 derniers mois :** d'autres n'y font que passer quelques temps (de 4 à 6 mois). Généralement ils viennent des régions avoisinantes dont la SAVA et le Sofia. Les travaux saisonniers liés particulièrement à la campagne de vanille dénommé localement *vavasaha*, s'avère être la principale raison de leur passage.

En faisant une interpolation sur l'effectif actuel de la population du Haut Sambirano qui a littéralement doublé au cours de ces 05 dernières années, passant de 83.438 habitants à 142.977 habitants, alors que l'estimation de l'INSTAT devrait encore se situer à 95.390 habitants, l'hypothèse d'un afflux de migrants est permise pour trouver une explication plus ou moins probable et rationnelle à ce phénomène. Ainsi, on en déduit que **la présence de 29.882 individus sur le territoire du Haut Sambirano est en partie attribuée à ce flux migratoire**, correspondant ainsi à une balance migratoire positive de l'ordre de **5.976 individus par an**. Tandis que 11.952 personnes sont considérées comme issues de l'accroissement naturel de la population au cours des 05 dernières années, correspondant à un taux moyen d'accroissement annuel de 3,4%.

4.1.1.6. Aspects socio-culturelles et cultuelles dans le Haut Sambirano

La connaissance des us et coutumes, des traditions et des pratiques culturelles et cultuelles dans un territoire est nécessaire pour la mise en œuvre de tout projet de développement territorial.

a) Les us et les coutumes dans le Haut Sambirano

Le Haut Sambirano fait partie de l'ancien royaume Sakalava Bemazava.

Ce dernier est une institution traditionnelle qui organise et règle les droits coutumiers, les cérémonies traditionnelles et les cultes ancestraux. Presque tous les habitants respectent les us et coutumes ancestrales, à l'instar du *« Rasa-hariana »* et du *« Joron-tany »*.

- Le ***« Rasa-hariana »*** est une cérémonie du partage des biens entre les vivants et les ancêtres. C'est une occasion pour rassembler la grande famille et les voisins autour d'un grand festin qui est organisé dans le but de recevoir la bénédiction des ancêtres.
- Quant au ***« Joron-tany »***, il s'agit d'une prière à but socio-économique par laquelle le responsable du culte traditionnel invoque les dieux « Zanahary » afin de solliciter la bienveillance des ancêtres pour favoriser la bonne récolte. Cette coutume se fait annuellement avant de commencer les travaux dans les rizières pour que les pluies tombent, que la production soit bonne et que les travailleurs soient toujours en bonne santé. Le jorontany tient une place importante dans la vie des villageois du Haut Sambirano dans la mesure où ils ne touchent pas à la culture du riz sans avoir au préalable invoquer les ancêtres et les esprits de la forêt. De la même manière, les prémices de la récolte sont données aux ancêtres et les esprits de la terre.

b) Les divers tabous ou « Fady »

Les us et les coutumes Sakalava ont attribué une valeur importante à l'environnement. De ce fait, plusieurs *fady* ont été édictés par les ancêtres pour mieux se protéger.

- A titre d'exemple, il est interdit dans plusieurs endroits d'Andoharano de travailler la terre le mardi et le jeudi. Il est également interdit de cultiver dans certains secteurs à cause de l'existence des lieux sacrés (par exemple les lacs sacrés) ; c'est une sorte de mise en défense des zones forestières réservées aux *Tsigny* (esprits) supposées les habiter. On peut également observer dans certains lieux sacrés (*tany masigny*) que tout animal tué devrait être consommé obligatoirement sur place.
- Il y a également les fady particuliers ou individuels tels que le *« tromba »* qui est un culte de possession au cours duquel la personne des rois ou des ancêtres illustres se réincarne dans tel ou tel membre de la communauté à l'exception de sa propre famille et par ce truchement donne des oracles, dicte des remèdes, admoneste les contrevenants et reçoit les offrandes de tous.

c) La religion

Différentes confessions religieuses existent dans le Haut Sambirano : ECAR, FJKM (Protestants), FLM, Adventiste et Musulmans mais c'est la religion catholique qui influence la grande partie des chrétiens et c'est une des raisons pour laquelle elle compte aujourd'hui le plus grand nombre de fidèles. Toutes ces confessions disposent d'infrastructures cultuelles disséminées dans plusieurs quartiers des Communes du Haut Sambirano.

L'Islam est minoritaire même si les Sakalava le considèrent comme la religion de leurs ancêtres. En effet, dans le Haut Sambirano, une grande majorité des habitants ne consomment pas le porc. Cet animal est proscrit par la religion islamique. Ainsi, malgré la prédominance du christianisme, plus de 90% de la population conservent et pratiquent les cultes traditionnels. L'Islam garde son importance au niveau des Sakalava qui, même devenus chrétiens, préfèrent par exemple faire égorger les animaux (volailles, bovidés) par des musulmans pratiquant avant de consommer leur viande.

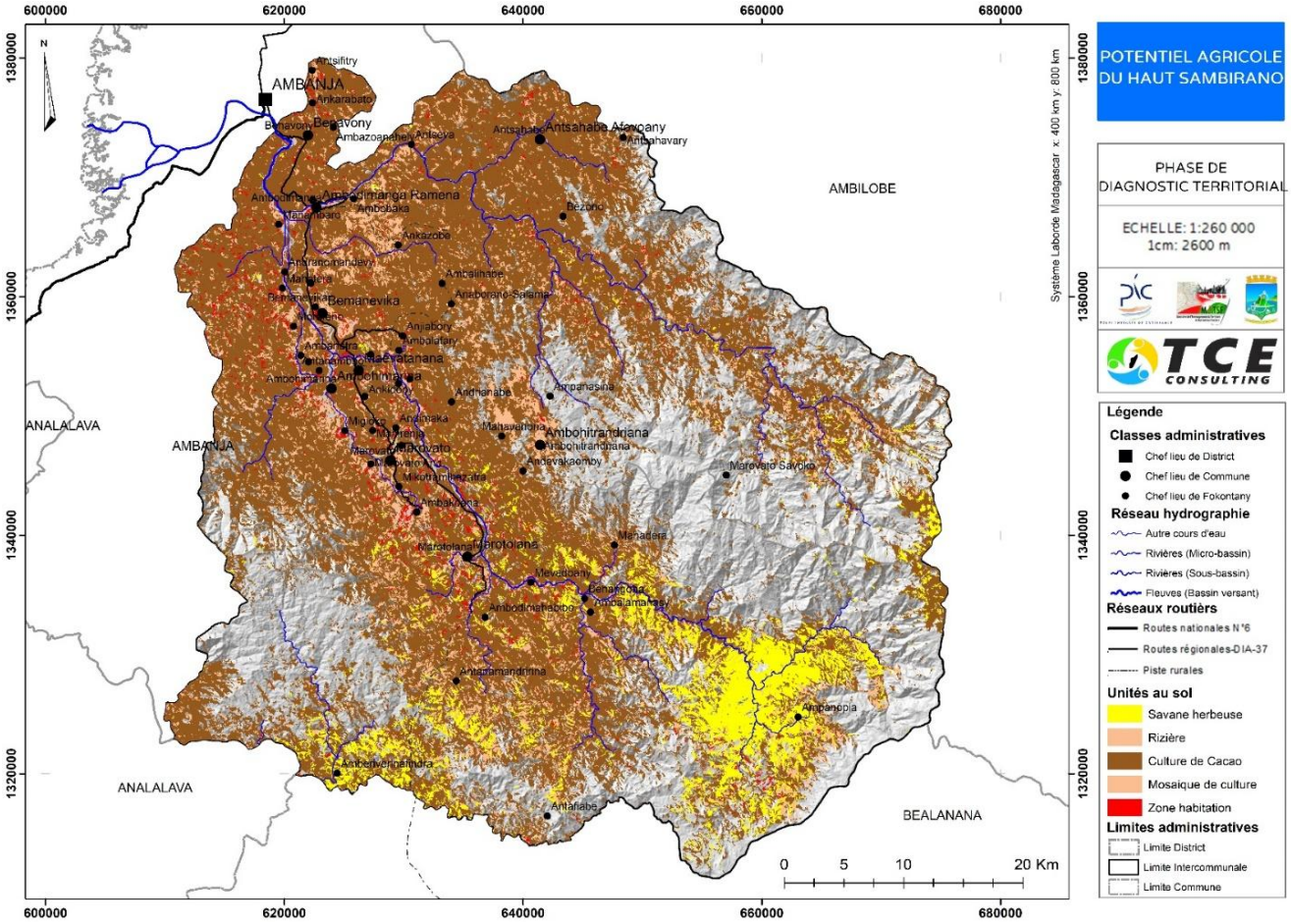
5. Economie locale

La plupart des secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire) sont présents, à différents niveaux, dans le Haut Sambirano mais les principales activités pratiquées par la population restent l'agriculture, plus particulièrement les cultures d'exportation (cacao, vanille, café, poivre, …) et la riziculture.

5.1. Un secteur primaire dominé par les cultures de rente

L'économie du Haut Sambirano repose essentiellement sur le secteur primaire, notamment les cultures de rente (comme le cacao, le café, la vanille et le poivre) et les cultures vivrières, en l'occurrence la riziculture. Elles constituent les principales ressources économiques des Communes et des ménages. L'élevage de zébus et de volailles est présent mais à petite échelle. Ainsi, le système agraire actuel est basé sur trois systèmes de production : les cultures de rente et la riziculture ainsi que le système d'élevage.

Carte 19 : Potentiel agricole du Haut Sambirano.



5.1.1. L'agriculture

5.1.1.1. Les cultures de rente : activités principales des paysans producteurs

Les principales cultures de rente pratiquées par la population du Haut Sambirano concernent essentiellement le cacao, le café, la vanille et le poivre.

a) La culture de cacao

❖ **Les variétés de cacao existantes dans le Haut Sambirano**

Le botaniste anglais Ernest ENTWISTLE CHEESMAN met au point en 1944 une terminologie qui distingue trois groupes de cacao : le *criollo*, le *forastero* et un hybride des deux précédents, le *trinitario*. Ils sont distingués par leur origine et l'aspect des cabosses ou des fèves :

- *Criollos*, d'Amérique centrale, cabosse verte ou rouge, fève blanche arrondie ;
- *Forasteros*, d'Amazonie, cabosse verte puis jaune, fève pourpre et plate ;
- *Trinitarios*, hybride, Trinidad, Antilles.

❖ Systèmes de culture et de production du cacao dans le Haut Sambirano

L'analyse des enquêtes a permis d'identifier 03 principaux systèmes de cultures existant dans le Haut Sambirano incluant le cacao :

- Système de culture 1 : cacao sous ombrage forestier ;
- Système de culture 2 : cacao + autres cultures de rente (café + vanille + poivre) ;
- Système de culture 3 : cacao + autres cultures de rente + arbres fruitiers (jacquier + banane + ORANGE + citron + …).

Ces systèmes de culture du cacao font tous partie intégrante d'un système agroforestier complexe que l'on retrouve dans tout le Haut Sambirano. Les objectifs de ces types de systèmes sont :

- D'utiliser différentes strates et d'améliorer la diversité des cultures grâce à des cultures mixtes ;
- De protéger les sols et de fournir un microclimat favorable ;
- D'améliorer la qualité des sols en recyclant les éléments nutritifs et en maintenant ou en augmentant la matière organique du sol et ;
- D'augmenter le stockage du carbone dans la biomasse végétale et le sol.

❖ Surfaces occupées par la culture du cacao dans le Haut Sambirano

D'après l'interprétation des images satellites, **l'essentiel de l'occupation du sol dans le Haut Sambirano en 2021 est constitué à 50% de la culture de cacao**, représentant **156.617,47 ha**. Il faut noter que cette occupation de la culture de cacao tient compte de l'extension des nouvelles cultures de moins de 05 ans, des types d'associations de cultures (cacao+café+poivre+vanille) qui peuvent être pratiqués d'un milieu à un autre et d'un producteur à un autre et de la situation foncière.

Le tableau suivant présente les surfaces occupées par la culture de cacao dans le Haut Sambirano en 2021.

Tableau n° 21 : Superficie occupée par la culture de cacao dans le Haut Sambirano en 2021.

Superficie de l'intercommunalité (en ha)	Surfaces occupées par la culture de cacao selon les données satellite (en ha)	Pourcentage
316.800,39	156.617,47	49,44%

Source : Traitement d'image satellite /TCE Consulting 2022

Une grande partie de ces occupations empiètent déjà sur les Aires Protégées et constituent un enjeu majeur pour l'avenir de cette chaîne de valeur et du territoire en question.

Dans le cadre du SAIC, les questions fondamentales qu'il faudrait trouver de réponses adéquates et durables quant à l'avenir de la filière cacao sur le territoire du Haut Sambirano en termes d'aménagement du territoire sont formulées ainsi : **Fallait-il encore étendre les superficies occupées par la culture de cacao dans un espace où il y a peu de surfaces extensibles, quitte à mettre en danger la sécurité et la pérennité des Aires Protégées ? Ou faudra-t-il améliorer les techniques culturales sur les terrains déjà occupés pour pouvoir produire des bons rendements ? Et qu'en est-il de la prise en compte des autres besoins de la population en termes d'infrastructures et équipements divers sur les espaces disponibles et aménageables ?**

❖ La production cacaoyère dans le Haut Sambirano

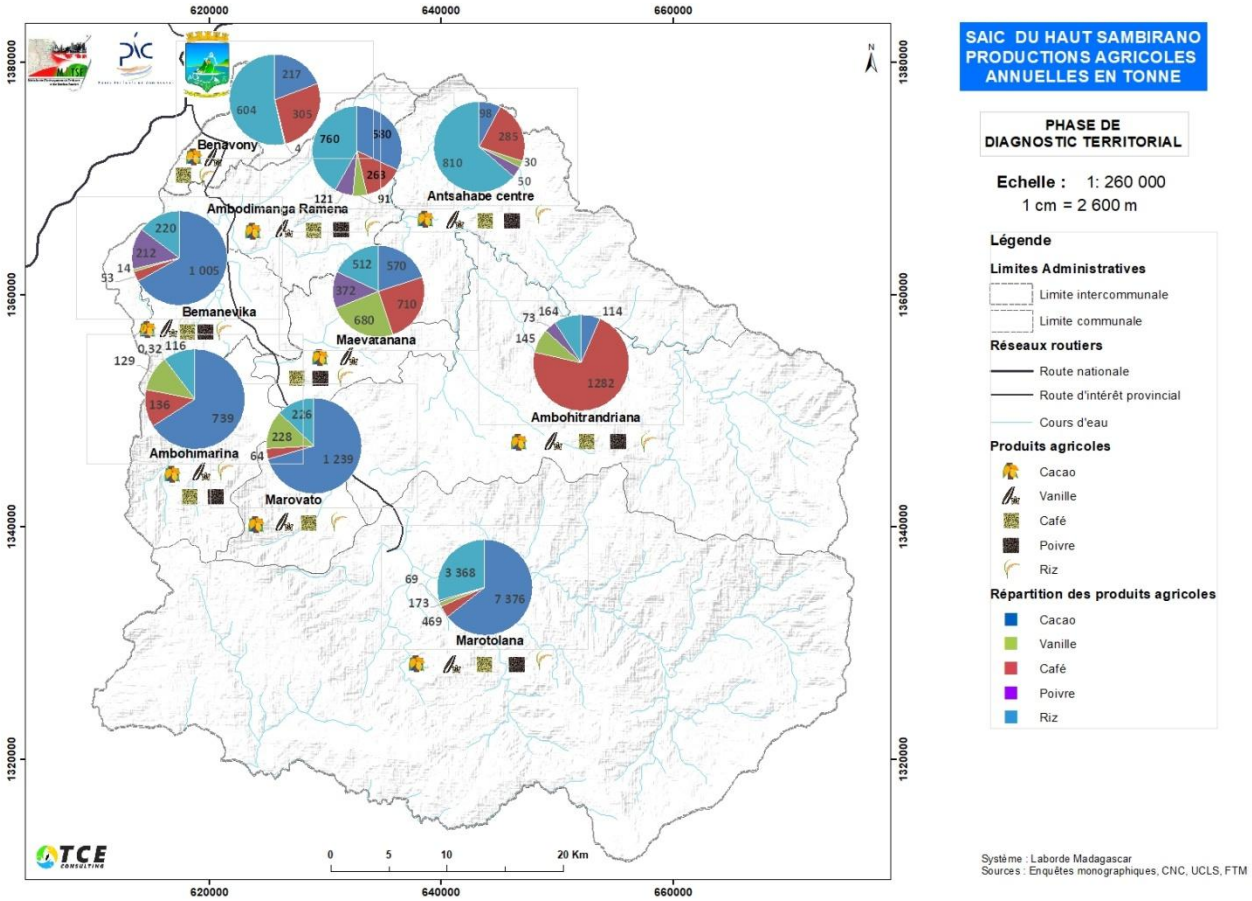
Le tableau suivant présente les estimations sur la production de fèves de cacao fraîches dans le Haut Sambirano en 2021 à partir des données collectées auprès des producteurs et des recoupements fournis par le CNC et la coopérative UCLS :

Tableau n° 22 : Production de fèves de cacao dans le Haut Sambirano en 2021.

Communes	Superficie cultivée (en ha)	Production annuelle (en tonne)	Rendement (en tonne/ha)	Prix moyen (en Ar/kg)	Revenus générés (en Ar)	Revenus générés (en $ USD) 1 $ USD = 4200 Ar
Ambodimanga Ramena	1 545,00	580,3	0,38	2 000,00	1 160 600 000,00	276 333,33
Ambohimarina	896	738,5	0,82	2 000,00	1 477 000 000,00	351 666,67
Ambohitrandriana	1 068,00	114,1	0,11	2 000,00	228 200 000,00	54 333,33
Bemaneviky Haut Sambirano	363	1 004,5	2,77	2 000,00	2 009 000 000,00	478 333,33
Benavony	445	217	0,49	2 000,00	434 000 000,00	103 333,33
Maevatanana	1 348,00	569,8	0,42	2 000,00	1 139 600 000,00	271 333,33
Marotolana	443	7 375,9	16,65	2 000,00	14 751 800 000,00	3 512 333,33
Marovato	1 351,00	1 239	0,92	2 000,00	2 478 000 000,00	590 000,00
Antsahabe Centre	881,33	98	0,11	2 000,00	196 000 000,00	46 666,67
Total Haut Sambirano	**8 340,3**	**11 937**	**2**	**2 000,00**	**23 874 200 000,00**	**5 684 333,33**

Source : Enquête monographique auprès des Fokontany et des Communes et cartographie participative, CNC, UCLS, 2022.

Carte 20 : Productions agricoles dans le Haut Sambirano.



La lecture du tableau précédent nous amène à apporter des **précisions par rapport à la production cacaoyère dans le Haut Sambirano** :

- L'estimation des rendements de la culture du cacao dans le Haut Sambirano est difficile à définir avec précision. Les paysans producteurs ne se souviennent qu'approximativement de la quantité du cacao vendu chaque semaine aux collecteurs et aux coopératives. Lors des enquêtes, les personnes interrogées avancent une grande hétérogénéité entre les chiffres pour le rendement du cacao. A titre d'exemple, les techniciens de la coopérative UCLS estiment à environ 4 kg le rendement moyen annuel en cacao frais d'un pied de cacaoyer pour une densité de 625 pieds à l'hectare. Les producteurs eux estiment que la densité peut varier entre 625 à 1.000 pieds, pour des rendements de cacao frais annuels par pieds allant jusqu'à 8 Kg.

- Il est important de rappeler que cette grande variabilité des rendements est tributaire des aspects agronomiques (variété, sols, âge de la plantation, nombre de pieds de cacaoyers, etc..) et des types d'associations de cultures (cacao+café+poivre+vanille) qui peuvent changer d'un milieu à un autre et d'un producteur à un autre. De plus, le vieillissement des cacaoyers et les changements environnementaux tels que le réchauffement climatique réduiraient également les rendements.
- Les estimations ont été faites en recoupant les informations recueillies auprès des producteurs avec celles obtenues auprès du Conseil National du Cacao (CNC) et des animateurs de l'UCLS. Ces estimations concernent le cas des plantations en pleine production ayant entre 5 et 50 ans d'âge. Ainsi, pour un pied de cacaoyer, le rendement moyen de cacao frais pouvant être obtenu au bout d'une année est estimé à 3,5 kg de fèves fraîches.
- Il est important de préciser que les performances de ces systèmes de culture peuvent être sous-évaluées car près de 30 % de la production de cacao sont perdues chaque année à cause de maladies fongiques, virales, d'oomycètes, ou par attaques d'insectes. Ce qui reduirant à 2 kg le rendement moyen annuel en cacao frais d'un pied de cacaoyer pour une densité moyenne de 625 pieds à l'hectare. Ainsi, en se basant sur l'avis des techniciens, le rendement moyen est de 630 kg de cacao marchand par hectare par an, soit 1.250 kg de fèves fraîches. Ce chiffre est largement supérieur à la médiane du rendement des 60 pays figurant dans les données FAOSTAT 2017, à savoir 388,5 kg/ha.
- Notons également que le cacao occupe des plus vastes superficies cultivées dans le Haut Sambirano et des nouvelles cultures ans ont été établies sur une superficie de 148.277 ha au cours des 05 dernières années. Ainsi, la culture du cacao y représente 65% de la production du District d'Ambanja qui est de 80% de la production nationale, estimée actuellement aux environs de 15.000 tonnes par an.
- En 2021, les données sur la production de cacao dans le Haut Sambirano montrent une baisse par rapport aux autres années. Cela est plus ressenti par les producteurs et confirmé par les collecteurs de la région. Cette baisse est surtout imputable au déficit pluviométrique pendant la phase de floraison du cacao, vu que cette culture ne supporte pas non plus une saison sèche prolongée, la production s'en ressent.

En effet, pour une **superficie cultivée de cacao de l'ordre de 8.340,3 ha**, ayant entre 5 et 50 ans d'âge, **la production totale de fèves de cacao dans le Haut Sambirano atteint 11.937 tonnes par an pour un rendement moyen de 2,52 tonnes/ha**. Vendue au prix moyen de 2.000 Ariary le kilo, la production de la fève de cacao fournit aux producteurs des 09 Communes **23.874.200.000 Ariary de revenus** en 2021, soit **5.684.333 $ USD**.

- Avec 14.751.800.000 Ariary de revenus générés, **Marotolana figure au 1er rang des Communes la plus productrice de cacao** dans le Haut Sambirano. Elle produit annuellement autour de **7.376 tonnes**, **ce qui représente 62% de la production de l'ensemble des 09 Communes**.
- Les Communes qui arrivent à produire plus de 1.000 tonnes annuellement sont **Marovato (1.239 tonnes) et Bemanevika Haut Sambirano (1.004,5 tonnes)**, probablement du fait de **l'existence des grandes plantations des sociétés exportatrices de cacao**, longeant le lit du fleuve Sambirano. Ces productions fournissent annuellement aux producteurs de chacune de ces Communes un revenu entre 2.009.000.000 Ariary à 2.478.000.000 Ariary.
- Les **Communes d'Ambohimarina, d'Ambodimanga Ramena et de Maevatanana se trouvent à la 3ème place en termes de production annuelle de plus de 500 tonnes**, avec respectivement 738,5 tonnes, 580,3 tonnes et 569,8 tonnes. Les revenus générés par le cacao pour les producteurs de ces 03 Communes totalisent 3.777.200.000 Ariary/an.
- Les Communes produisant entre 100 et 200 tonnes par an, se tenant à la 4ème place, concernent respectivement **Benavony (217 tonnes), Ambohitrandriana (114,1 tonnes) et Antsahabe Centre (98 tonnes)**. Ces productions apportent respectivement aux producteurs de ces 03 Communes 434.000.000 Ariary, 228.200.000 Ariary et 196.000.000 Ariary comme revenus, totalisant 858.200.000 Ariary par an.

❖ Les producteurs de cacao dans le Haut Sambirano

Les producteurs de cacao dans le Haut Sambirano sont de trois types :

- **Les grands producteurs** regroupent ceux qui disposent des cacaoyères de plus de 2 ha. Ils récoltent 50 kg de fèves de cacao fraîches au moins une fois par semaine. Ce sont surtout des propriétaires terriens depuis la création des villages ou qui ont acquis leur terrain par héritage. D'autre part, il y a également des entreprises qui exploitent des grandes plantations qui atteignent 1 000 ha.
- **Les producteurs moyens** : avec une superficie comprise entre 0,51 ha et 2 ha. La récolte de cacao a également lieu par semaine, la quantité va de 4 kg à 50 kg de fèves fraîches par récolte. Leurs parcelles se trouvent aux alentours des villages et quelques-uns ont également une exploitation dans la zone forestière.
- **Les petits producteurs** ont reçu leur terrain d'exploitation par héritage ou plus rarement par achat. Une exploitation se compose en moyenne de 0,01 ha à 0,5 ha de cacao. Ils récoltent au maximum 20 kg de cacao frais par récolte (par semaine). Leurs parcelles de production se trouvent dans la plaine et dans la zone forestière. Ceux qui ont leur exploitation dans la forêt sont surtout des immigrés.

La majorité des producteurs de cacao dans le Haut Sambirano sont des petits agriculteurs ayant à leur disposition une surface cultivable de 0,5 à 1,25 ha :

- 80 % d'entre eux ne possèdent pas leurs propres terres.
- 10 % environ de ces petites exploitations sont structurées.

❖ La vente et l'exportation du cacao du Haut Sambirano

• *Les ventes par l'intermédiaire des collecteurs*

Les petits producteurs vendent au fur et à mesure qu'ils récoltent le cacao sous forme de fèves fraîches et en petites quantités : 10 kg en moyenne en deux fois par semaine pendant les périodes de pointe et une fois par semaine le reste de l'année. Au mois d'Août, la récolte est rare.

Les grands producteurs font de même quant à la fréquence, cependant avec 15 à 20 kg de fèves fraîches par vente. En plus, pendant les périodes de pointe, ces derniers vendent sous forme de cacao sec.

• *Les ventes effectuées par les sociétés exportatrices*

Les exportateurs sont des collecteurs qui entreposent, transforment, conditionnent et livrent les produits à l'étranger.

Le tableau suivant présente les quantités de cacao exportées par les sociétés exportatrices en 2021 :

Tableau n° 23 : Quantités de cacao exportées par les sociétés exportatrices d'Ambanja en 2021.

N°	SOCIETE	POIDS (en Kg)	VALEURS (en Ar)	PAYS DE DESTINATION
1	CHOCOLATERIE ROBERT	5 222,00	185 164 481,00	Japon, France, Royaume-Uni
2	SAMA	85,83	15 078 064,00	France, Réunion
3	MENAKAO COMPAGNIE INDUSTRIELLE AGRO ALIMTRE	12 710,00	74 034 937,00	France, Pays-Bas
4	MAH SORTIE (RASOARIMALALA MAHOLISOA FANJANIRINA)	1,00	2 269,00	France
5	LAZAN'I SAMBIRANO	106 916,00	1 777 462 138,00	Italie, Belgique, Réunion
6	BAO ROBELSON	67,00	807 122,00	France
7	BIONEXX SA	13,50	1 167 793,00	France
8	SOCIETE JP VANILLA SPICES	1,00	13 678,00	France
9	SOCIETE HOUSSENI COLLECTE SARL	228 230,00	2 000 438 400,00	Suisse, Pays-Bas, Philippines
10	KIDORO	17,24	558 604,00	France
11	SUMITOMO CORPORATION	191,70	1 165 248,00	Japon
12	SOCIETE TANYBIO SARL	15,00	204 434,00	France
13	ANYSSEB EXPORTATION	14,00	204 434,00	France
14	RAZANAMALALA JUIA MARIE	89,40	9 816 747,00	France

N°	SOCIETE	POIDS (en Kg)	VALEURS (en Ar)	PAYS DE DESTINATION
15	LYCHEELAND SA	0,10	46,00	France
16	MILLOT SA	242 042,00	2 887 608 367,00	France, Pays-Bas
17	ASPRO SARLU	62,30	3 403,00	France, Allemagne
18	SCIM	626 971,00	6 057 016 471,00	Pays-Bas, Belgique
19	AO MADAGASCAR SARLU	91 244,00	907 090 401,00	France, Etas-Unis, Pays-Bas, Belgique
20	RAMA EXPORT	566 173,00	5 655 860 894,00	Pays-Bas, Espagne, France
21	GOLDEN ATLAS SARLU	25 000,00	305 817 360,00	Pays-Bas
22	KAED ABASSE ABDALLAH (MADACOCOA)	203 291,00	1 736 876 458,00	Allemagne, Turquie, Pays-Bas
23	AFH EXPORT	202 800,00	833 679 974,00	Pays-Bas
24	MAVA SA	72 333,00	1 167 620 138,00	Belgique, France, Pays-Bas, Italie
25	ETS THEODULE	557 700,00	5 317 155 073,00	Pays-Bas, Allemagne, Turquie, Belgique
26	SOCIETE GASY TRADING IMPORT ET EXPORT	104 000,00	924 607 970,00	Inde
27	YVON SOAMIANGY	50 307,00	436 365 122,00	Pays-Bas
28	COPROCASA	20 020,00	244 534 098,00	Allemagne
29	MADAGASCAR FLAVORS SARLU	400 400,00	1 547 623 197,00	Inde, Pays-Bas
30	PREMIUM SPICES	52 000,00	507 040 205,00	Pays-Bas
31	TSILAVIRINA CHARLY	5 000,00	50 852 541,00	France
32	SOCIETE LEOKOA	53,00	236 915,00	France
33	MADAGASCAR SPICES TRADING	1 002 983,00	599 637 523,00	Malaisie, Pays-Bas
34	GOLDEN ATLAS SARLU	12 500,00	148 447 930,00	Allemagne
35	SAMBIRANO SA	739 747,00	5 076 808 112,00	Allemagne, Belgique, Pays-Bas
36	CONSEIL NATIONAL DU CACAO	45,50	37 960,00	Italie
	TOTAL	**5 328 245,57**	**38 471 038 507,00**	

Source : Calcul effectué par le cabinet d'études TCE Consulting à partir des données fournies par le CNC, 2022.

Selon les données fournies par le CNC, **35 sociétés exportatrices ont expédié 5.328 tonnes de cacao dans 15 pays importateurs en 2021** ; ce qui équivaut à **38.471.038.507 Ariary de revenus**. Les quantités exportées par chacune de ces sociétés varient en fonction de la quantité collectée et de la demande reçue par chacune d'elles. A partir de ces données, nous pouvons dire que la quantité de cacao produite transparaît dans la quantité vendue à l'exportation.

Selon toujours le CNC, en 2021, 05 d'entre eux sont les plus en vue avec des tonnages exportés de plus de 500 tonnes chacun : MADAGASCAR SPICES TRADING (1.003 tonnes), SAMBIRANO S.A. (740 tonnes), SCIM (627 tonnes), RAMA EXPORT (566 tonnes) et l'ETABLISSEMENT THEODULE (558 tonnes). Les grands collecteurs du Haut Sambirano y livrent leurs produits.

Le tableau suivant récapitule les 15 pays, principaux destinataires des produits de cacao du Sambirano en 2021.

Tableau n° 24 : Pays importateurs de cacao du Haut Sambirano en 2021.

N°	PAYS DE DESTINATION	POIDS (en Kg)	POIDS (en T)	VALEURS EN ARIARY	% Poids	% Valeurs	RANG en poids	RANG en valeurs
1	JAPON	787,70	0,79	22 947 350,00	0,01%	0,06%	13	13
2	FRANCE	247 337,07	247,34	3 361 953 176,00	4,64%	8,74%	8	4
3	REUNION	302,00	0,30	5 631 312,00	0,01%	0,01%	14	14
4	ROYAUME-UNI	1 612,00	1,61	59 241 934,00	0,03%	0,15%	12	12
5	PAYS-BAS	2 127 928,00	2 127,93	17 319 403 180,00	39,94%	45,02%	1	1
6	SUISSE	65,00	0,07	2 489 658,00	0,00%	0,01%	15	15
7	ALLEMAGNE	486 681,30	486,68	4 216 382 199,00	9,13%	10,96%	3	2
8	ITALIE	108 086,50	108,09	1 816 110 047,00	2,03%	4,72%	9	7
9	ESPAGNE	352 330,00	352,33	3 500 911 541,00	6,61%	9,10%	5	3
10	BELGIQUE	366 081,00	366,08	2 840 915 039,00	6,87%	7,38%	4	5
11	INDE	304 200,00	304,20	1 708 911 570,00	5,71%	4,44%	7	8
12	ETATS-UNIS	13 035,00	13,04	128 611 470,00	0,24%	0,33%	11	11
13	PHILIPPINES	25 365,00	25,37	224 377 870,00	0,48%	0,58%	10	10
14	TURQUIE	304 404,00	304,40	2 685 907 309,00	5,71%	6,98%	6	6
15	MALAISIE	990 031,00	990,03	577 244 852,00	18,58%	1,50%	2	9
		5 328 245,57	**5 328,25**	**38 471 038 507,00**	**100,00%**	**100,00%**		

Source : Calcul effectué par le cabinet d'études TCE Consulting à partir des données fournies par le CNC, 2022.

Cette réputation du cacao du Haut Sambirano a même été reconnue en 2015, où il a obtenu le label « Cacao fin ». La France n'est pas le seul pays conquis. Selon l'EDBM[12], le Pays-Bas est le premier client du cacao de Madagascar avec une valeur importée de 9,5 millions de dollars, suivi par l'Inde avec 2,5 millions de dollars et la Malaisie avec 2,4 millions de dollars.

En termes de valeurs, dépassant le milliard d'Ariary, **les principaux clients du cacao malagasy sont respectivement les Pays Bas, l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Belgique, la Turquie, l'Italie et l'Inde.** L'ensemble de ces trasactions ont générés 37.450.494.061 Ariary, représentant 97% des valeurs générées. Les restes sont répartis entre la Malaisie avec 577 244 852 Ariary, les Philippines avec 224 377 870, les Etats-Unis avec 128 611 470 Ariary, le Royaume Uni avec 59 241 934 Ariary, le Japon avec 22.947.350 Ariary, l'Île de la Réunion avec 5.631.312 Ariary et la Suisse avec 2.489.658 Ariary.

En termes de poids, parmi ces pays, les Pays-Bas figurent en 1ère place avec 2.128 tonnes de produits de cacao importés, ce qui représente 40% des produits expédiés. La Malaisie arrive en 2ème place avec 990 tonnes, suivie à la 3ème place par l'Allemagne avec 487 tonnes.

b) La culture de la vanille

Madagascar est le premier producteur mondial de vanille avec plus de 70% de parts de marché, c'est la 2ème recette d'exportation après le secteur minier, avec une valeur moyenne de 600 millions de dollars par an.

Le pays exporte en moyenne 1.500 tonnes de gousses chaque année et 150 tonnes d'extraits de vanille. La transformation doit être accrue car il n'y a actuellement que 5 sites d'extraction de vanille dans la région nord de Madagascar, dont la zone du Haut Sambirano. Les producteurs et exportateurs de vanille sont majoritairement des acteurs locaux à l'instar du groupe Ramanandraibe, de la Société malgache de vanille, de Sahanala ou de Trimeta Food. La filière fournit 200 000 emplois directs.

D'après les enquêtes au niveau de chaque Commune concernée, la vanille est une source de revenu et de richesse pour la population de Haut-Sambirano. Elle est différente des autres cultures agricoles car elle nécessite beaucoup d'entretien et de soins.

Le tableau ci-dessous nous donne une idée sur la culture de la vanille dans le Haut Sambirano.

Tableau n° 25 : Production de vanille verte dans le Haut Sambirano en 2021.

Communes	Superficie cultivée (en ha)	Production annuelle (en tonne)	Rendement (en tonne/ha)	Prix moyen (en Ar/kg)	Revenus générés (en Ar)	Revenus générés (en $ USD) 1 $ USD = 4200 Ar
Ambodimanga Ramena	228,00	91,35	0,40	33 625,00	3 071 643 750,00	731 343,75
Ambohimarina	130,00	129,20	0,99	31 000,00	4 005 200 000,00	953 619,05
Ambohitrandriana	2 015,00	145,00	0,07	35 714,29	5 178 571 428,57	1 232 993,20
Bemaneviky Haut Sambirano	18,00	14,00	0,78	30 000,00	420 000 000,00	100 000,00
Benavony	5,00	4,00	0,80	75 000,00	300 000 000,00	71 428,57
Maevatanana	1 360,00	680,00	0,50	35 000,00	23 800 000 000,00	5 666 666,67
Marotolana	199,00	172,80	0,87	34 375,00	5 940 000 000,00	1 414 285,71
Marovato	523,00	228,34	0,44	37 142,86	8 481 200 000,00	2 019 333,33
Antsahabe Centre	2 365,00	30,04	0,01	75 000,00	2 253 075 000,00	536 446,43
Total Haut Sambirano	**6 843,00**	**1 494,73**	**0,22**		**53 449 690 178,57**	**12 726 116,71**

Source : Enquête monographique auprès des Fokontany et des Communes et cartographie participative, 2022.

La vanille est cultivée dans le Haut Sambirano depuis le début des années 1960, mais elle n'a jamais pu s'imposer dans l'espace comme principale culture. La vanille cultivée dans les Communes de Haut-Sambirano est réputée de bonne qualité avec des gousses allant de 18 à 20 cm de longueur.

Pendant les 03 dernières années, les prix de la vanille ont diminué alors que l'effectif des planteurs ne cesse d'augmenter.

12 Economic Development Board of Madagascar.

Occupant une surface totale de 6.843 ha, la culture de la vanille se rencontre dans toutes les 09 Communes du Haut Sambirano avec des proportions variables en termes de surfaces occupées. Dans ce sens, 02 Communes émergent du lot en disposant des aires d'occupation dépassant les 2.000 ha.

La Commune d'Antsahabe Centre arrive en 1er rang avec 2.365 ha de surfaces cultivées de vanille, suivie par la Commune d'Ambohitrandriana avec 2.015 ha de culture de vanille. La 3ème place revient à la Commune de Maevatanana avec ses 1.360 ha de terrains occupés par la culture de vanille. Au niveau intermédiaire, les Communes de Marovato, d'Ambodimanga Ramena, de Marotolana et d'Ambohimarina disposent respectivement de 523 ha, de 228 ha, de 199 ha et de 130 ha de terrains cultivés en vanille. Les Communes de Bemanevika Haut Sambirano et de Benavony ne possèdent respectivement que 18 ha et 5 ha de terrains de culture de vanille.

En 2021, la **production de vanille verte dans le Haut Sambirano est estimée à 1.494,73 tonnes avec un rendemet moyen de 0,22 tonnes à l'hectare**, se répartissant inégalement au niveau des 09 Communes. Maevatanana et Marovato arrivent en tête des Communes les plus productives de vanille avec respectivement 680 et 228,34 tonnes de vanille verte, contre Benavony et Bemanevika Haut Sambirano qui n'ont pu produire que 4 et 14 tonnes. Les Communes de Marotolana, Ambohitrandriana et Ambohimarina ont dépassé les 100 tonnes de production de vanille verte au cours de l'année 2021 avec respectivement 172,80 tonnes, 145 tonnes et 129,20 tonnes. Les restes de la production sont réparties entre les Communes d'Ambodimanga Ramena (91,35 tonnes) et Antsahabe Centre (30,04 tonnes).

En termes de prix pratiqués par les collecteurs, une variation des montants payés aux producteurs est observée par rapport au prix officiel fixé par l'Etat. Selon les Communes, ces prix varient entre 30.000 Ariary et 75.000 Ariary. Au cours de l'année 2021, **la vente de vanille verte a généré un revenu de 53.449.690.178,57 Ariary aux producteurs du Haut Sambirano**, équivalant à 12.726.116,71 $ USD. Dans cette configuration, les producteurs dans la Commune de Maevatanana a pu engranger 23.800.000.000 Ariary, soit presque 45% des revenus issus de la vente de vanille verte.

c) La culture du café

Le café constitue une des principales ressources du Haut Sambirano en occupant la 3ème place en termes de valeur des produits de l'agriculture exportés, après le cacao et la vanille. Les deux espèces arabica et robusta sont présentes dans le Haut Sambirano, mais le robusta, cultivé dans les plaines, est de loin celui qui connaît la plus grosse production. L'arabica, quant à lui, est cultivé sur les flancs des collines.

❖ Espèces botaniques et types commerciaux du café

Pour le café, l'espèce dont la culture est la plus répandue dans le Haut Sambirano c'est le *Coffea canephora*. En effet, c'est l'espèce adaptée pour les zones de basses altitudes avec un climat équatorial, une température moyenne de 24 à 26°C, ainsi que des saisons sèches et pluvieuses moins contrastées comme cette région. **La variété Kouilou**, celle à petites graines appelées couramment dans la zone "***kafé vary***", et la variété robusta sont celles produites et commercialisées. Dans le Haut Sambirano, elles représentent **95% de la production totale**. Le café kouilou est le plus répandu dans les parcelles paysannes, notons que cette variété de caféier se montre assez fructifère et sa résistance à l'*Hemileia vastatrix*, un prédateur très nuisible pour les caféières malgaches, parait suffisant.

❖ Transformation du café

Le traitement du café après la récolte se fait par voie sèche. Il consiste à sécher et à décortiquer les cerises.

- ***Le séchage :*** Les cerises de café sont placées sur des aires bétonnées ou sur une natte en couche de 5 à 8 cm d'épaisseur et remuées plusieurs fois par jour. En milieu paysan, les cerises sont mises à sécher pendant environ 1 à 2 semaines. Après 10 jours de séchage, les cerises contiennent encore jusqu'à 32% d'humidité. Il faut les sécher à nouveau jusqu'à ce qu'ils ne contiennent plus que 12% d'humidité. On a alors du café en coque. On reconnaît que les cerises sont séchées lorsqu'en secouant une poignée de café, on entend les graines ballotter à l'intérieur, les enveloppes deviennent brunes foncées et se durcissent.

- ***Le décorticage :*** Le café peut également être vendu décortiqué. Les cerises sèches sont décortiquées au pilon. Habituellement, les cerises sèches sont stockées plusieurs semaines avant d'être décortiquées. Le rendement cerise sèche - fève verte est de 50% et le rendement cerises rouges fève verte non usiné, pour le robusta est de 21% théoriquement. Jusqu'à l'obtention du café marchand, destiné à l'exportation, il faut encore que les conditionneurs stockeurs fassent un certain nombre d'opérations : le triage ou nettoyage, séparation magnétique, déparchage ou décorticage, séparation du non décortiqué ensuite, triage granulométrique et triage densimétrique pour éliminer les débris de coques et déchets et enfin pour séparer les grains noirs du café commercialisable, le triage colorimétrique.

❖ **Les différentes catégories de producteurs**

Après avoir confronté les diverses données concernant les producteurs et observé les modes de production, les producteurs de la zone sont de trois types :

- ***Les grands producteurs***

Les grands producteurs regroupent ceux qui disposent des caféiers de plus de 2 ha. En plus du cacao, ces grands producteurs font au moins une autre culture et même jusqu'à 7 ha de caféiers. Ce sont surtout des propriétaires terriens depuis la création des villages ou qui ont acquis leur terrain par héritage. Des immigrants sont également de grands propriétaires suite à un morcellement des parcelles des grandes sociétés coloniales. Les parcelles des grands producteurs se situent majoritairement en plaine, ou sont installées dans la forêt. Leur but est d'assurer une récolte suffisante pour subvenir à leurs besoins et marquer des terrains pour leurs enfants plus tard.

- ***Les producteurs moyens***

Les producteurs moyens sont ceux qui ont une superficie comprise entre 0,51 ha et 2 ha. La production moyenne de café pour les producteurs moyens a été de 100 kg à 500 kg de coques. Leurs parcelles se trouvent aux alentours des villages et quelques-uns ont également une exploitation dans la zone forestière. Ils ont acquis leur terrain par héritage.

- ***Les petits producteurs***

Ils ont reçu leur terrain d'exploitation par héritage ou plus rarement par achat. Une exploitation se compose en moyenne de 1 à 2 ha de caféière. Leurs parcelles de production se trouvent dans la plaine et dans la zone forestière.

Ceux qui ont leur exploitation dans la forêt sont surtout des immigrés ; en particulier d'anciens salariés agricoles n'ayant pas pu s'approprier de terrain dans la plaine et des jeunes qui, pour avoir plus de terrain de culture font des extensions dans la forêt. Mais en général, quand les producteurs font les deux cultures à la fois, la superficie caféière est deux à trois fois plus élevée que la cacaoyère.

❖ **Eléments sur le fonctionnement du système de production**

- ***Mode de production***

Les travaux d'installation des plantations sont effectués par les membres de la famille même. Dans les plantations, une entraide entre voisins peut également s'observer mais rarement. La maturation des fruits s'obtient après une période de 9 à 11 mois pour le robusta. Par conséquent, on ne peut avoir qu'une récolte par an, elle a lieu entre les mois de juin et août. Le rendement moyen est de 1 tonne de café coque par ha soit environ 500 kg de café marchand.

- ***Production caféière***

Occupant une superficie de 5.918,53 ha, la culture de café a produit en Haut Sambirano 3.565,29 tonnes en 2021. Les Communes d'Ambohitradriana et de Maevatanana disposent 53% des superficies cultivées de café et produisent 56% des cafés dans le Haut Sambirano. **Générant 49.672.920.000 Ariary aux producteurs locaux**, la caféiculture occupe une place importante dans l'économie du Haut Sambirano.

Pour le café, le résultat d'enquêtes montre que **la production du café du Haut Sambirano est de 3.565,29 tonnes** au cours de l'année 2021. Son rendement est encore faible et le tonnage du produit est diminué car l'inexistence d'entretien du café depuis la chute du prix au niveau du marché.

Il est cultivé sur des superficies considérables sur la plaine et les flancs des collines. La taille moyenne des exploitations est de 02 hectares par ménage. La culture de café est généralement précédée par l'installation préalable des arbres d'ombrage tels que le bananier, l'Albizzia, le bonara ou autres.

La récolte du café se fait à la même période que celle du riz. Il est vendu le plus souvent en coque mais parfois décortiquée et dans ce cas le prix est bien meilleur pour les producteurs.

Le tableau suivant informe sur la superficie, la production, le rendement, les prix moyens et les revenus issus de la culture de café dans le Haut Sambirano en 2021.

Tableau n° 26 : Production de café dans le Haut Sambirano en 2021.

Communes	Superficie cultivée (en ha)	Production annuelle (en tonne)	Rendement (en tonne/ha)	Prix moyen (en Ar/kg)	Revenus générés (en Ar)	Revenus générés (en $ USD) 1 $ USD = 4200 Ar
Ambodimanga Ramena	349,00	262,50	0,75	12 000,00	3 150 000 000,00	750 000,00
Ambohimarina	696,00	136,00	0,20	12 000,00	1 632 000 000,00	388 571,43
Ambohitrandriana	1 682,50	1 281,58	0,76	15 000,00	19 223 700 000,00	4 577 071,43
Bemaneviky Haut Sambirano	29,00	52,50	1,81	12 000,00	630 000 000,00	150 000,00
Benavony	111,70	304,90	2,73	15 000,00	4 573 500 000,00	1 088 928,57
Maevatanana	1 420,00	710,00	0,50	15 000,00	10 650 000 000,00	2 535 714,29
Marotolana	466,33	469,25	1,01	12 000,00	5 631 000 000,00	1 340 714,29
Marovato	90,00	63,56	0,71	12 000,00	762 720 000,00	181 600,00
Antsahabe Centre	1 074,00	285,00	0,27	12 000,00	3 420 000 000,00	814 285,71
Total Haut Sambirano	**5 918,53**	**3 565,29**	**0,60**		**49 672 920 000,00**	**11 826 885,71**

Source : Enquête monographique auprès des Fokontany et des Communes et cartographie participative, 2022.

❖ Organisation pour la vente des produits

Pour le café, la récolte s'effectue entre le mois de juin et le mois de septembre. Le café est vendu en majorité en coques, la vente sous forme de café décortiqué est rare et ne représente que 40 % des produits vendus chez les collecteurs.

La commercialisation du café vert de Madagascar s'effectue avec divers pays, notamment avec des pays européens : la France tient la première place ensuite vient l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne.

- ***Les circuits de commercialisation***

Les produits de rente sont transportés des parcelles de production jusqu'aux endroits où sont présents en permanence les collecteurs. Le café est principalement vendu sous forme de café coques.

Tous les grands et la plupart des moyens producteurs ont leur « patron » fixe dans les villages. Les grands producteurs livrent une grande partie de leur produit au « patron » qui est souvent le grand collecteur et une petite partie chez le sous-collecteur qui est soit un ami, soit un parent.

Les petits producteurs n'ont pas de « patron » fixe, ils ne sont pas encore sollicités par les grands collecteurs, leur production n'offre pas de garantie pour les collecteurs quant au remboursement des crédits qu'ils pourraient demander.

Le choix du collecteur chez qui vont être livrés les produits se fait d'abord par besoin ; les producteurs préfèrent les grands collecteurs qui disposent une grande variété de PPN et qui permet un crédit, ensuite ce choix dépend de la réunion qu'un producteur a avec le collecteur.

La destination finale de tous les produits c'est vers les sociétés d'Ambanja, en passant parfois aux grands collecteurs de Bemanevika.

d) La culture du poivre

Le poivre est un épice la plus consommé au monde. Madagascar figure parmi les pays producteurs de ce produit de rente et on peut dire que presque 70% des cultivateurs de poivre à Madagascar se trouvent dans le Haut Sambirano dans le District d'Ambanja. Ses poivres sont de meilleures qualités et avec plein d'arômes. Les produits du Haut Sambirano sont parmi les poivres de premier grade à cause de ces couleurs très noires. Ils sont légèrement piquants et ses arômes sont frais.

Le tableau suivant récapitule les informations relatives à la superficie, la production, le rendement, les prix moyens et les revenus issus de la culture de poivre dans le Haut Sambirano en 2021.

Tableau n° 27 : Production de poivre dans le Haut Sambirano en 2021.

Communes	Superficie cultivée (en ha)	Production annuelle (en tonne)	Rendement (en tonne/ha)	Prix moyen (en Ar/kg)	Revenus générés (en Ar)	Revenus générés (en $ USD) 1 $ USD = 4200 Ar
Ambodimanga Ramena	203,00	120,50	0,59	9 000,00	1 084 500 000,00	258 214,29
Ambohimarina	0,20	0,32	1,60	5 000,00	1 600 000,00	380,95
Ambohitrandriana	74,00	72,50	0,98	10 000,00	725 000 000,00	172 619,05
Bemaneviky Haut Sambirano	20,00	212,00	10,60	1 600,00	339 200 000,00	80 761,90
Benavony	-	-	-		-	-
Maevatanana	1 240,00	372,00	0,30	10 000,00	3 720 000 000,00	885 714,29
Marotolana	98,50	69,00	0,70	6 071,43	418 928 571,43	99 744,90
Marovato	-	-	-		-	-
Antsahabe Centre	33,20	49,80	1,50	6 000,00	298 800 000,00	71 142,86
Total Haut Sambirano	**1 668,90**	**896,12**	**0,54**		**6 588 028 571,43**	**1 568 578,23**

Source : Enquête monographique auprès des Fokontany et des Communes et cartographie participative, 2022.

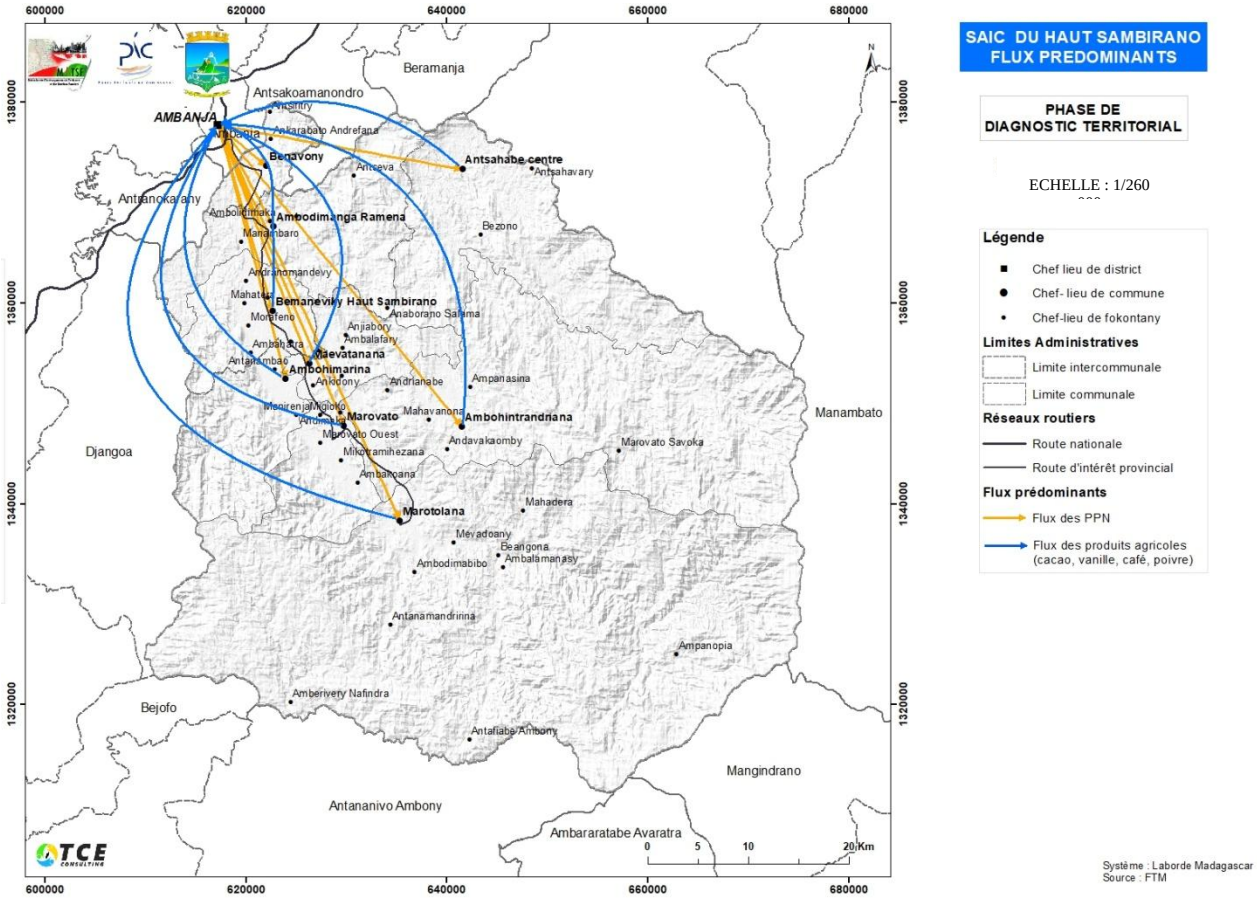
Occupant une superficie de 1.668,90 ha, la culture de poivre a produit en Haut Sambirano 896,12 tonnes en 2021.

- La Commune de Maevatanana dispose 74 % des superficies cultivées en poivre avec ses 1.240 ha de terrains occupés par cette culture et produisent 42 % des poivres dans le Haut Sambirano avec une production avoisinnant les 372 tonnes en 2021.
- Bemanevika Haut Sambirano arrive en 2ème position, en termes de production qui est de 212 tonnes en 2021, malgré la faible superficie occupée par la culture de poivre, estimée à 20 ha seulement.

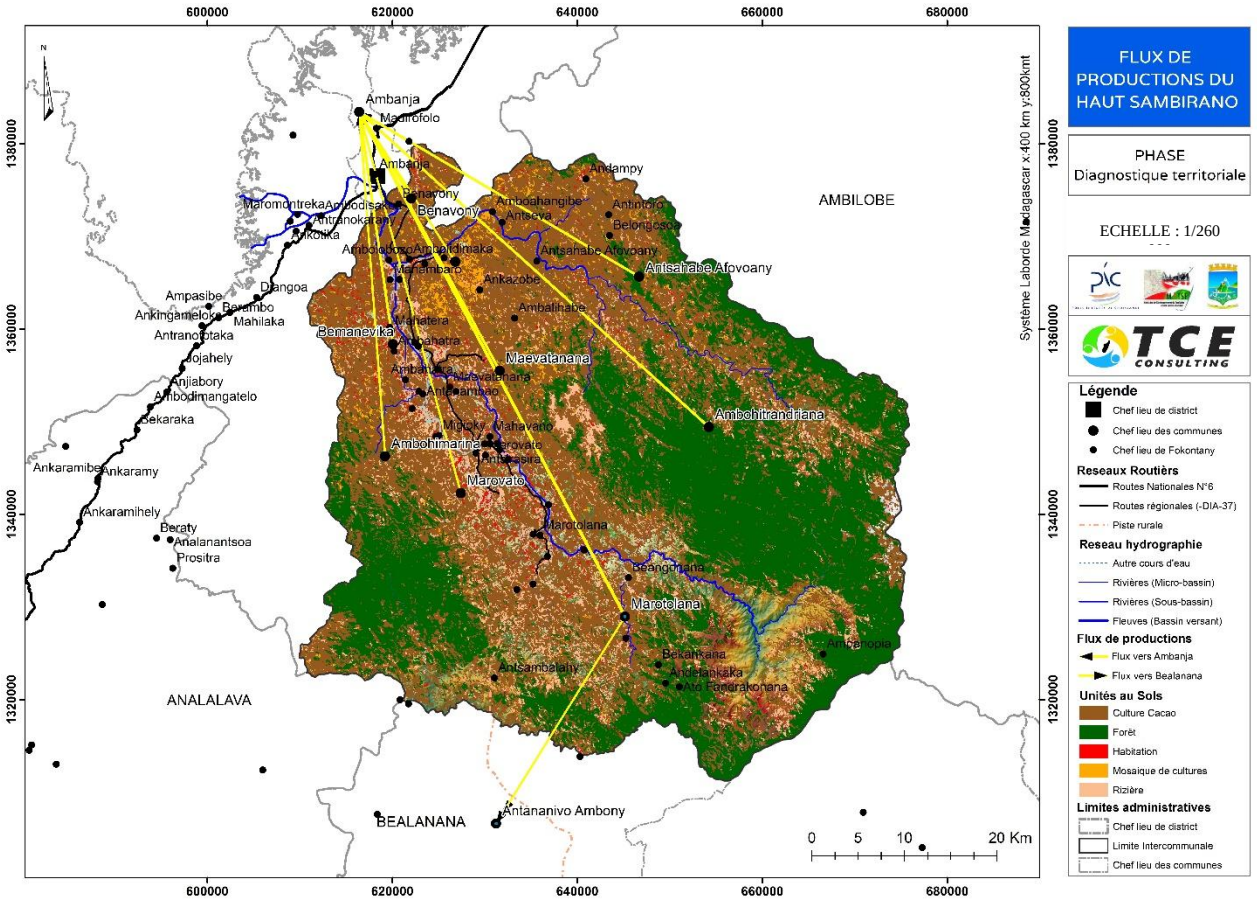
Le prix pratiqué par les collecteurs varie entre 1.600 Ariary le kilo (comme à Bemanevika Haut Sambirano) à 10.000 Ariary le kilo (comme à Maevatanana et Ambohitrandriana) d'une Commune à une autre.

Générant 6.588.028.571,43 Ariary aux producteurs locaux, la culture de poivre occupe une place importante dans l'économie du Haut Sambirano.

Carte 21 : Flux commerciaux dans le Haut Sambirano



Carte 22 : Flux de production dans le Haut Sambirano



5.1.1.2. Les cultures vivrières

a) La riziculture

Les rizières bordent le Sambirano, ce qui témoigne de l'importance accordée au riz malgré la pratique importante de cultures commerciales. La production de riz constitue une des principales occupations de la population du Haut Sambirano.

❖ **Système de riziculture dans le Haut Sambirano**

On trouve, dans le Haut Sambirano, 03 principaux systèmes de riziculture.

- Riziculture sur tetiky (culture sur brûlis) ;
- Semis direct à la volée ;
- Riziculture irriguée.

- ***La riziculture sur tetiky***

La riziculture sur tetiky est une culture itinérante sur brûlis. Elle est pratiquée sur les flancs des montagnes forestières. La technique rizicole a comme outil principal le défrichement.

Dans le Haut Sambirano, cette culture était initiée par les « Tsimihety » originaire de la région de Sofia. Elle se fait avec peu de soin : pas de repiquage, semis en poquet, peu de sarclage et sans irrigation (culture sous pluie). Cette pratique a un gros inconvénient : la destruction des forêts. Après deux années de culture, les sols sont laissés à l'abandon et la culture est déplacée vers un autre endroit de la forêt et ainsi de suite…C'est une méthode très destructrice de l'environnement.

La raison évoquée par les pratiquants de cette méthode est l'insuffisance de terres aménagées dans les bas fonds. Cette technique culturale, vu sa simplicité ne nécessite pas un investissement énorme. Elle répond bien aux moyens très limités à la disposition des paysans même si les rendements sont assez faibles, dus probablement aux effets des aléas climatiques, notamment l'insuffisance de la pluie et ou sa mauvaise répartition.

- ***Le semi-direct à la volée***

C'est un système de culture très pratiqué dans la région du Haut Sambirano. Le semis direct tient encore une place importante après le « tetiky » à cause de :

- La disponibilité de semence locale ;
- L'existence d'une vaste superficie rizicole par rapport aux tâches agricoles ;
- L'absence de maîtrise d'eau ;
- La persistance de la culture traditionnelle.

La préparation du sol se fait entre le mois d'octobre au mois de novembre. On commence par le sarclage des mauvaises herbes. Ensuite, on fait le labour entre le mois de décembre jusqu'au début de janvier.

Le Haut Sambirano possède encore des sols fertiles permettant cette culture, mais la production reste encore insuffisante. Cela est dû à l'inondation très fréquente entre les mois de décembre et de mars, à l'attaque des insectes terricoles, des fody, des maladies virales (Menamiretaka). Ces contraints entraînent une perte considérable de rendement.

- ***La riziculture irriguée***

C'est l'activité principale des paysans des zones basses et où le problème d'approvisionnement en eau ne se pose pas. Les travaux demandent beaucoup de temps et d'efforts : nettoyage des parcelles, labour, hersage, curage des canaux d'irrigation et des drains et repiquage. Les paysans repiquent deux fois dans l'année.

La culture irriguée demande la préparation d'une pépinière. Traditionnellement, la pépinière se fait sur une petite surface 1/18ème à 1/20ème de terrain à cultiver environ et non loin de la rizière. Le semis de pépinière est fait à forte densité. Le repiquage a lieu entre 30 à 40 jours après semis. Au bout de quarante jours au plus, on repique les jeunes plants de riz à la main.

En général, ce sont les femmes qui repiquent les jeunes plants. Les récoltes s'effectuent entre mars et mai en général.

Malgré l'importance du riz, la production est faible avec le rendement qui tourne autour de 1,2 tonnes à l'hectare. Elle est pratiquée selon le système de culture traditionnelle.

❖ Les techniques de production rizicole

En matière de riziculture, la technique adoptée reste traditionnelle et rudimentaire avec l'emploi des simples matériels agricoles (bêche, pelle…). Les matériels agricoles sont largement insuffisants et très archaïques. Dans l'ensemble des 09 Communes, 7,4 % de la population ont des charrues, 3,6 % de herses, 7,9% de charrettes et 0,7% des brouettes. Dans le Haut Sambirano, une charrue laboure 2 hectares par an.

En ce qui concerne l'infrastructure agricole, le Haut Sambirano ne dispose que de quelques canaux d'irrigation, ce qui reste insuffisant. La réalisation de ces travaux doit permettre aux Communes du Haut Sambirano de pratiquer deux cultures par an, ce qui permettra une augmentation de la productivité rizicole pour les 09 Communes.

A la fin des crues vers les mois de mars et avril, débute le calendrier cultural lorsque le niveau des eaux commence à rejoindre progressivement le lit. Dans les sources, l'eau coule toujours, mais elle n'alimente plus les canaux qui sont complètement à sec.

Malgré la présence des canaux d'irrigation, le Haut Sambirano connaît encore la période de soudure entre les mois de février-avril.

❖ La production rizicole dans le Haut Sambirano

La production rizicole sous forme de paddy dans le Haut Sambirano est de 6.780,15 tonnes en 2021 pour une surface rizicole de l'ordre de 5.416 ha.

Le tableau suivant présente la surface et la production rizicoles du Haut Sambirano.

Tableau n° 28 : Production rizicole dans le Haut Sambirano en 2021.

Communes	Surface rizicole [ha]	Production déclarée de paddy [t]
Ambodimanga Ramena	610,00	760,00
Ambohimarina	121,00	116,00
Ambohitrandriana	143,00	164,00
Bemaneviky Haut Sambirano	240,00	220,00
Benavony	1 120,00	604,00
Maevatanana	640,00	512,00
Marotolana	342,50	3 367,80
Marovato	251,50	226,35
Antsahabe Centre	1 948,00	810,00
Total Haut Sambirano	**5 416,00**	**6 780,15**

Source : Enquête monographique auprès des Fokontany et des Communes et cartographie participative, 2022.

D'après le tableau ci-dessus, en 2021, la Commune de Marotolana est la plus grosse pourvoyeuse de riz dans le Haut Sambirano avec ses 3.367,80 tonnes de production. Quatre (04) Communes arrivent à produire entre 500 et 800 tonnes de paddy, à savoir : Antsahabe Centre (810 tonnes), Ambodimanga Ramena (760 tonnes), Benavony (604 tonnes) et Maevatanana (512 tonnes). Les Communes qui n'arrivent à produire qu'autour de 200 tonnes sont : Marovato (226,35 tonnes), Bemanevika Haut Sambirano (220 tonnes), Ambohitrandriana (164 tonnes) et Ambohimarina (116 tonnes).

Par rapport à l'effectif de la population en 2021 qui avoisine les 142.977 habitants, la production rizicole du Haut Sambirano reste insuffisante pour couvrir les besoins en riz blanc de la population de l'ordre de 19.731 tonnes par an. Ces insuffisances sont dues essentiellement :

- Aux manques de matériels agricoles pouvant favoriser l'extension des superficies cultivées ;
- A la persistance des systèmes traditionnels ;
- L'existence de parasites et maladies qui affectent la riziculture (menamiretaka, mavobe, voatandroka, tsipipiky) ;
- A l'insuffisance des semences améliorées des variétés à haut rendement ;
- L'absence d'encadrement des paysans producteurs ;
- L'insuffisance des pluies et de l'eau d'irrigation
- Les effets du changement climatique (forte chaleur, sécheresse, ensablement, inondation).

b) Les autres cultures vivrières

- ***Le manioc***

Le manioc est, après le riz le produit le plus cultivé. Cette culture complète le riz dans l'alimentation mais une bonne partie est destinée à la vente. On le cultive surtout en prévision de la période de soudure durant la saison des pluies. En temps normal, les paysans ne le consomment presque pas ou très peu. Mais, il est heureux de le trouver quand les réserves de riz commencent à s'épuiser.

Le manioc pousse presque partout et sa culture est en général assurée par les Antandroy, mais les sakalava en cultivent occasionnellement.

En général, les productions vivrières sont utilisées pour la consommation locale, mais les surplus sont vendus aux villages ou dans la ville d'Ambanja.

- ***La banane et les autres cultures vivrières***

La **culture de banane** tient une place non négligeable dans le Haut Sambirano. C'est une plante qui s'adapte très bien au climat du Sambirano. Sa culture est, en premier lieu, destiné à améliorer le sol et à ombrager les jeunes plans de cacaoyer, caféier etc. La banane verte se vend, le plus souvent sur commande surtout en période du ramadan. Les cultivateurs vendent leurs bananes par régime ou par charrette.

Les **autres cultures vivrières** comme le taro, le SAHOÑO (*colocasia antiquorum*) et les tubercules poussent aussi dans le Haut Sambirano. Le sahoño exige un sol permanence humide, on le cultive dans les rizières au repos et sur les endroits très humides. Toutefois, on peut dire que c'est une culture qui n'attire pas beaucoup les paysans. Les **agrumes** sont essentiellement constitués d'oranges qui font la réputation du Haut Sambirano dans l'ensemble de la région de DIANA. Ils font partie des sources de revenues des paysans. La **culture maraîchère** commence à intéresser certains paysans qui y voient une source de revenue appréciable. La production d'anacarde reflète également une spéculation importante.

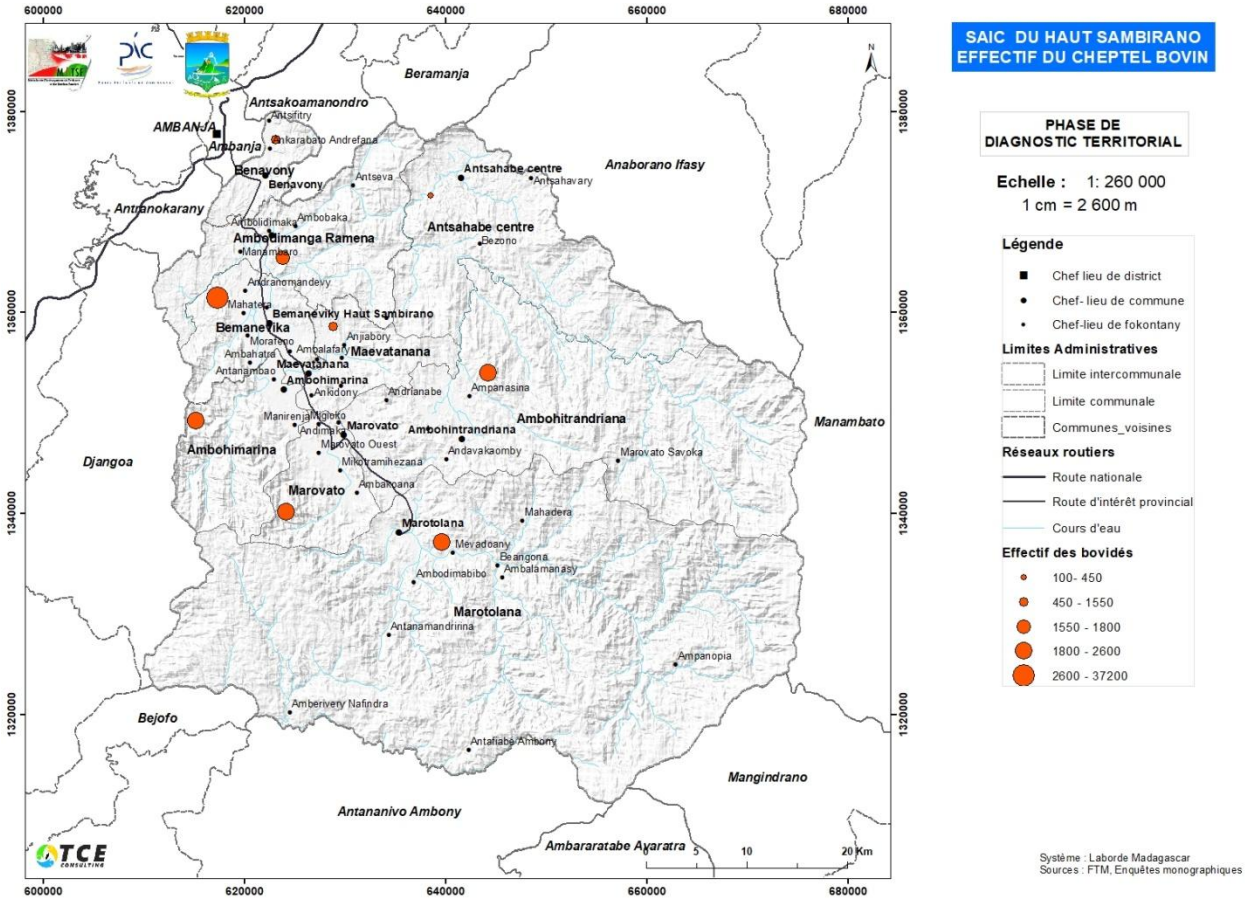
5.1.2. L'élevage

L'élevage est une activité secondaire, mais non négligeable au niveau de l'économie des ménages du Haut Sambirano. L'élevage bovin et celui avicole sont les plus prépondérants avec un système de type extensif.

5.1.2.1. L'élevage bovin

L'élevage bovin reste encore traditionnel dans le Haut Sambirano et la possession des bœufs est encore considérée comme un signe de puissance et de richesse. Pour les ethnies Sakalava, le bœuf constitue un élément de prestige et intervient dans leur quotidien que ce soit culturel, social ou économique, notamment pour la traction des charrettes et les travaux agricoles. En effet, l'élevage bovin est une composante importante du système de production agricole dans le Haut Sambirano. C'est un élément nécessaire pour faire les travaux agricoles. On l'utilise pour piétiner les rizières, tirer la charrue, la charrette et pour transporter les marchandises. Donc, les paysans préfèrent le bœuf qui est utile pour les travaux agricoles aux vaches laitières. Il joue également un rôle important en tant que caisse d'épargne que l'on peut prendre en cas de besoin monétaire urgent.

Carte 23 : Effectif du cheptel bovin dans le Haut Sambirano



Avec un cheptel bovin d'environ 50.986 têtes dans l'ensemble du Haut Sambirano, l'élevage bovin a un caractère extensif malgré le manque de terrain de pâturage. 73% de ce cheptel sont concentrés dans la seule Commune de Bemanevika Haut Sambirano avec 37.118 têtes. Les 27% restants se répartissent entre les 08 Communes avec un effectif plus ou moins homogène. Les rares prairies où les éleveurs peuvent faire paître leur bétail se trouvent à Ambohimarina ou à Marotolana, près de Sandrakota. D'ailleurs, la Commune de Marotolana enregistre 2.579 têtes de bœufs et occupe la 2ème place en termes d'effectif du cheptel.

Le tableau suivant récapitule l'effectif du cheptel bovin dans le Haut Sambirano d'après les recensements effectués lors de la cartographie participative en 2021.

Tableau n° 29 : Effectif du cheptel bovin dans le Haut Sambirano en 2021.

Communes	Cheptel bovin
Ambodimanga Ramena	1 768
Ambohimarina	2 075
Ambohitrandriana	2 027
Bemaneviky Haut Sambirano	37 118
Benavony	1 393
Maevatanana	1 544
Marotolana	2 579
Marovato	2 038
Antsahabe Centre	444
Total Haut Sambirano	**50 986**

Source : Enquête monographique auprès des Fokontany et des Communes et cartographie participative, 2022.

5.1.2.2. L'élevage porcin

Dans la région du Haut Sambirano où la civilisation sakalava est fortement influencée par la civilisation swahilie, l'élevage de porcin est peu pratiqué. La plupart des sakalava ne consomme pas la viande du porc dont l'élevage est ainsi rare. Les principaux éleveurs sont les migrants des Hautes-Terres malgaches (Merina et Betsileo). Actuellement, l'EASTA-PRO essaie de vulgariser cette activité parmi les paysans.

Le tableau suivant résume la situation de l'effectif du cheptel porcin dans le Haut Sambirano.

Tableau n° 30 : Effectif du cheptel porcin dans le Haut Sambirano en 2021.

Communes	Cheptel porcin
Ambodimanga Ramena	ND
Ambohimarina	ND
Ambohitrandriana	288
Bemaneviky Haut Sambirano	273
Benavony	42
Maevatanana	ND
Marotolana	21
Marovato	ND
Antsahabe Centre	86
Total Haut Sambirano	**710**

Source : Enquête monographique auprès des Fokontany et des Communes et cartographie participative, 2022.

D'après l'enquête monographique auprès des Fokontany, on dénombre approximativement 710 têtes de cheptel porcin dans le Haut Sambirano. La Commune d'Ambohitrandriana tient la 1ère place avec un cheptel évalué à 288 têtes, suivie par la Commune de Bemanevika Haut Sambirano avec un effectif de 273 porcs. Les Communes d'Antsahabe Centre, de Benavony et de Marotonana comptent respectivement 86 têtes, 42 têtes et 21 têtes seulement, ce qui représente 21 % du cheptel porcin dans le Haut Sambirano.

5.1.2.3. Le petit élevage : avicole et caprin

L'élevage caprin et de volaille constitue une source non négligeable de revenus pour certains ménages dans le Haut Sambirano. En plus, les volailles sont destinées à l'autoconsommation. L'élevage des volailles est très populaire, car il ne demande pas beaucoup d'investissement et que même les enfants peuvent le pratiquer. Cependant, la vente des volailles constitue une activité informelle qui occupe surtout les pauvres sans emploi et qui ne possèdent pas de champs de culture.

Le tableau suivant présente l'effectif du cheptel caprin et des volailles dans le Haut Sambirano en 2021.

Tableau n° 31 : Effectif du cheptel caprin et des volailles dans le Haut Sambirano en 2021.

Communes	Cheptel caprin	Volailles
Ambodimanga Ramena	12	ND
Ambohimarina	620	ND
Ambohitrandriana	207	4 211
Bemaneviky Haut Sambirano	760	41 500
Benavony	110	400
Maevatanana	287	37 000
Marotolana	111	2 110
Marovato	15	322
Antsahabe Centre	76	4 302
Total Haut Sambirano	**2 198**	**89 846**

Source : Enquête monographique auprès des Fokontany et des Communes et cartographie participative, 2022.

D'après les informations contenues dans le tableau ci-dessus, le territoire du Haut Sambirano compte actuellement 2.198 têtes de caprins (moutons et chèvres) et 89.846 unités de volailles, essentiellement de poulets.

5.1.2.4. Pêche en eau douce

La pêche est une activité pratiquée par une très faible proportion de la population pour une autoconsommation et une vente au marché local. Les techniques et les matériels utilisés demeurent traditionnels. Les périodes de pêche se situent essentiellement entre le mois de Février à Novembre. Disposant d'une riche ressource hydrographique (Sambirano, Ramena et Sandrakota) où se sont implantés des villages, le Haut Sambirano peut devenir une zone de pêche prospère. Mais cette activité est, pour le moment, fortement handicapée par l'insuffisance des moyens techniques. Aussi assiste-t-on à un système largement archaïque.

Les principaux matériels utilisés sont la canne à pêche (ou la gaule) et le filet moustiquaire (*sihitry*).

Les principaux acteurs sont les femmes et les enfants pour le *sihitry*. Quant en gaule, ce sont surtout les hommes qui les utilisent pour la capture des poissons destinés à la consommation directe des ménages. Cela permet de faire une épargne qui sera utilisé pour d'autres besoins (scolaire ou sanitaire par exemple).

5.2. Secteur secondaire

Le secteur secondaire est caractérisé par les entreprises non industrielles de transformation liées à l'agriculture telles que la transformation primaire des produits de rentes. Il faut noter toutefois que ce secteur reste marginal et peu développé.

5.2.1. Les entreprises non industrielles

08 entreprises non industrielles sont implantées dans le Haut Sambirano. Elles interviennent essentiellement dans l'exploitation de la filière cacao et emploient approximativement 107 personnes de façon permanente.

Elles sont localisées dans 03 Communes (Ambodimanga Ramena, Benavony et Marovato) mais interviennent également au sein des Communes environnantes.

Tableau n° 32 : Effectif des entreprises non industrielles implantées dans le Haut Sambirano.

Communes	Nom	Activités	Nombre d'employés	Fokontany de localisation
Ambodimanga Ramena	MAVA	Cacao		Ambolidimaka
	Société LABS	Produits agricoles	4	Antseva
	NANOE	Electrification rurale	2	Amboangibe
Benavony	Fernand collecteur	exportation de cacao	60	Benavony
Marovato	ATIC Abasse	Collecteur	9	Marovato
	SOLEY	Collecteur	10	Marovato
	GIAMALSaïd Amad	Collecteur	12	Antsirasira
	NESTOR Cassim Dine	Collecteur	10	Antsirasira

Source : Cartographie participative, 2022.

5.2.1.1. Le secteur mine

L'essentiel des travaux miniers dans le Haut Sambirano se situe théoriquement encore au stade de recherches minières qui ont été arrivées à échéance de 2014 à 2016.

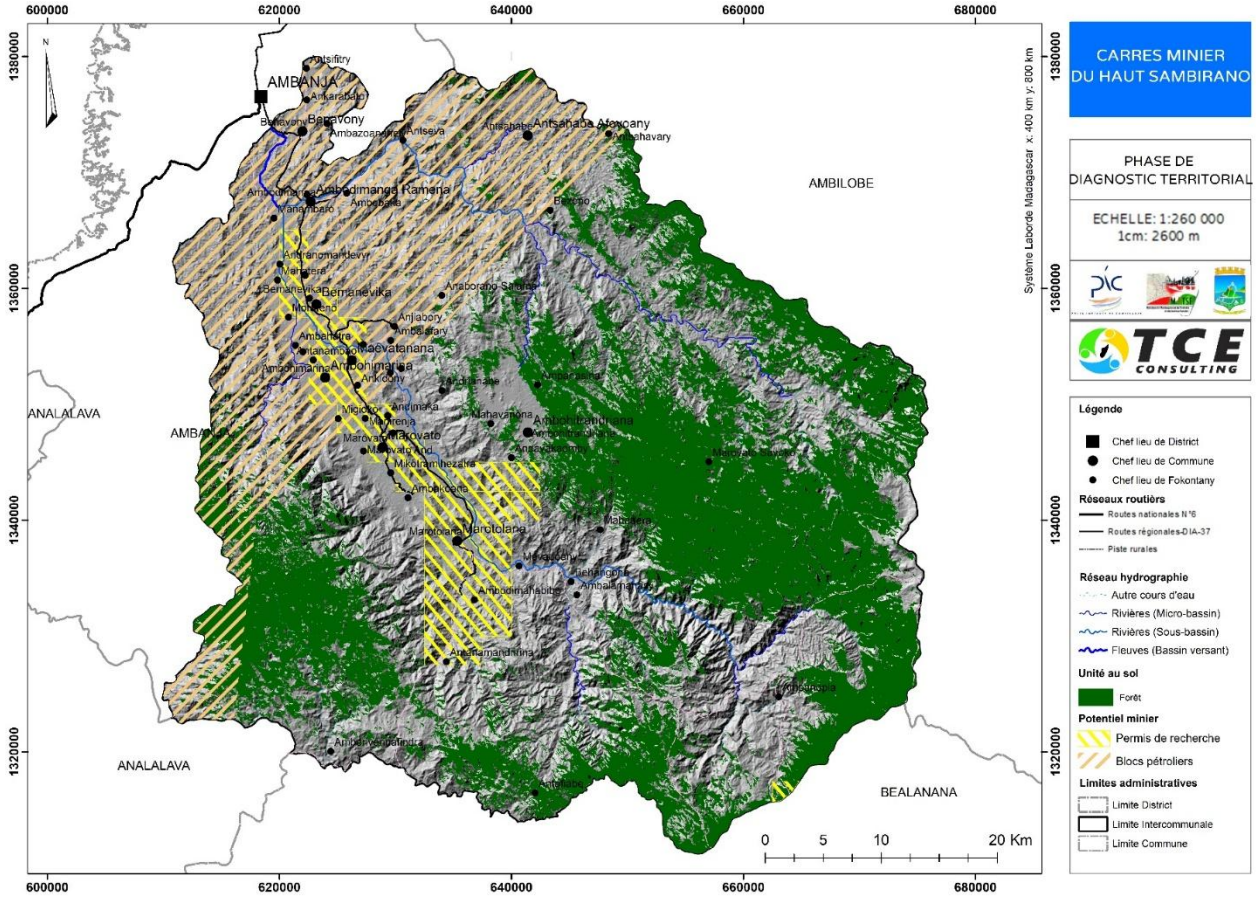
La majorité des carrés miniers octroyés par l'Administration minière pour permis de recherche sont localisées sur long du Sambirano au niveau des Communes de Marotolana, Marovato, Maevatanana, Ambohimarina et Bemanevika Haut Sambirano.

Notons que la partie Ouest du territoire du Haut Sambirano faisait partie d'un bloc pétrolier 1101 couvrant environ 11 200 kilomètres carrés au Sud du bassin d'Ambilobe. Une partie des territoires des Communes de Benavony, d'Ambodimanga Ramena, d'Ambohimarina, de Bemanevika Haut Sambirano et de Maevatanana y sont concernées.

L'absence de données arrêtées à différentes dates périodiques (exemple à chaque fin d'année d'exercice) auprès du Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM) ne permet pas de retracer l'évolution spatiale en termes de substances minières et de droits miniers. Néanmoins, les interviews conduites auprès de différents responsables ministériels centraux et régionaux permettraient de prononcer une certaine stabilité quant au nombre de permis valides et les substances minières y afférentes.

La carte suivante résume la situation du secteur minier dans le Haut Sambirano.

Carte 24 : Carte minière du Haut Sambirano.



5.2.1.2. L'artisanat

Les activités artisanales pratiquées dans le Haut Sambirano concernent essentiellement les travaux liés aux métaux, les métiers de la vannerie utilisant les fibres végétales, la menuiserie avec le bois et ses dérivés, la couture destinée au textile et à l'habillement, la maçonnerie destinée à l'aménagement de l'habitat et les autres petits métiers de réparation de bicyclettes et de motos.

Le tableau suivant présente l'effectif des personnes pratiquant les métiers de l'artisan dans le Haut Sambirano.

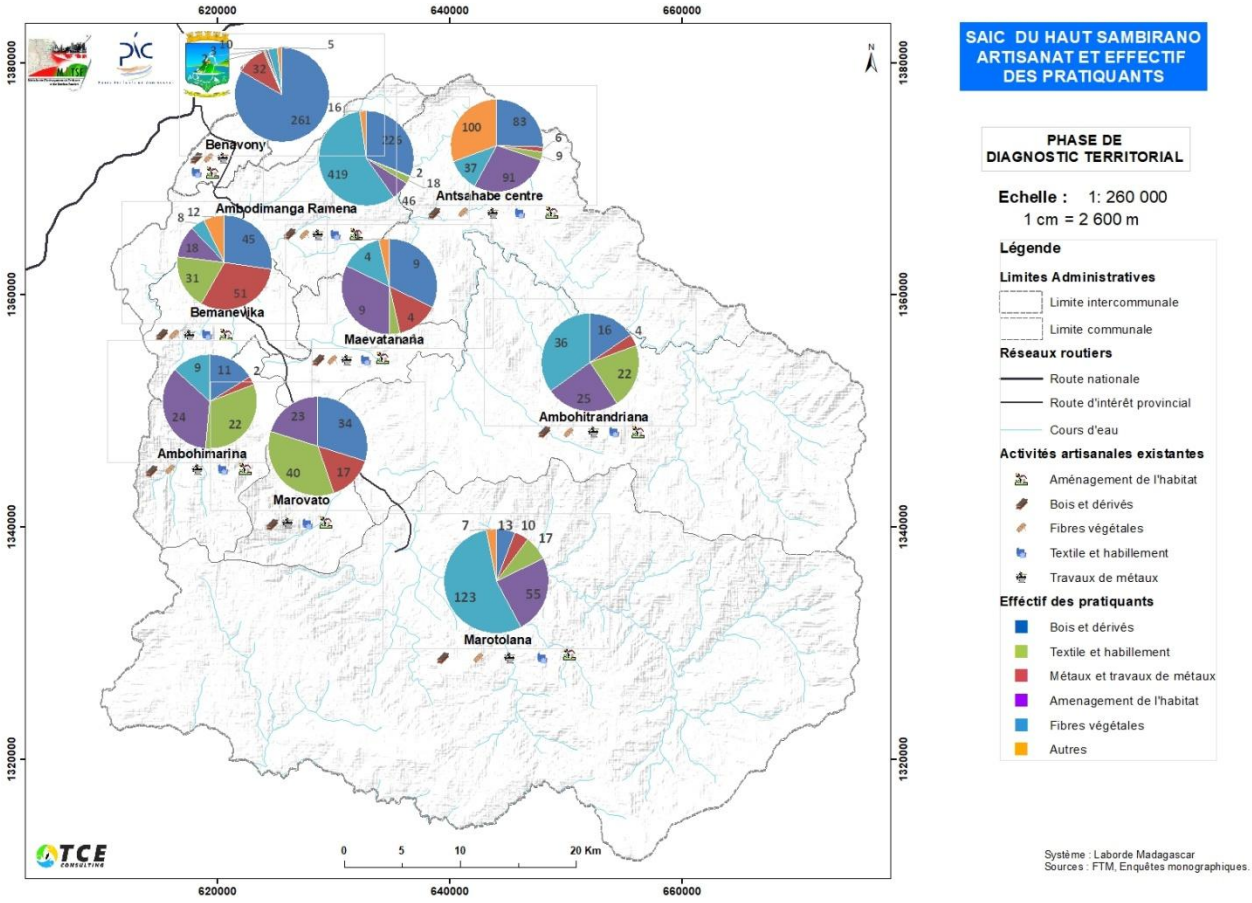
Tableau n° 33 : Effectif des personnes pratiquant l'artisanat dans le Haut Sambirano.

Communes	Bois et dérivés	Métaux et travaux de métaux	Textile et habillement	Aménagement de l'habitat	Fibres végétales	Autres	Sous-total
Ambodimanga Ramena	226	2	18	46	419	16	727
Ambohimarina	11	2	22	24	9	0	68
Ambohitrandriana	16	4	22	25	36	0	103
Bemaneviky Haut Sambirano	45	51	31	18	8	12	165
Benavony	261	32	2	3	10	5	313
Maevatanana	9	4	1	9	4	1	28
Marotolana	13	10	17	55	123	7	225
Marovato	34	17	40	23	0	0	114
Antsahabe Centre	83	6	9	91	37	100	326
Total Haut Sambirano	**698**	**128**	**162**	**294**	**646**	**141**	**2 069**

Source : Cartographie participative, 2022.

Représentant 1,44% de l'effectif total de la population, l'artisanat occupe 2.069 personnes dans l'ensemble du territoire du Haut Sambirano dont 34% sont formés des artisans menuisiers, 31% sont des vanneurs, 14% des maçons ou fabricants de briques, 8% des couturières, 7% des petits métiers de réparateurs et 6% des forgerons.

Carte 25 : L'artisanat dans le Haut Sambirano.



Les matières premières utilisées par les artisans proviennent localement ou sont achetées dans les boutiques et fournisseurs dans la ville d'Ambanja.

L'activité artisanale demeure une activité moins développée dans le Haut Sambirano. Cependant, elle peut jouer un rôle important pour la création d'emploi pour les jeunes désœuvrés. L'artisanat peut générer une ressource financière non négligeable. Aucun des pratiquants cependant ne le considère comme une activité professionnelle à part entière. Dans les villages éloignés et enclavés des chefs-lieux des Communes, il reste pratiquement l'unique moyen de fournir ou d'enrichir le parc agricole (forge, menuiserie).

En effet, d'après les données collectées auprès des Fokontany et des Communes lors de la cartographie participative, approximativement 4% des ménages dans le Haut Sambirano pratiquent l'artisanat, totalisant 1.528 ménages. Selon les activités pratiquées par les ménages, des revenus annuels entre 400.000 Ariary à 8.400.000 Ariary sont générés par l'artisanat.

5.3. Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire se démarque par la prédominance du commerce des produits agricoles d'exportation (café, cacao, poivre, vanille) et le déploiement des petits commerces influencés par l'existence de la RR-DIA-37 et de la RN6.

5.3.1. Les activités commerciales

Le commerce est une activité très dynamique dans le Haut Sambirano. Il joue un rôle important pour la vie quotidienne de la population. Les produits de rente constituent une source de revenus pour plusieurs ménages.

5.3.1.1. La situation commerciale

Dans l'ensemble, on compte 06 marchés de bovidés et 22 marchés vivriers répartis dans le territoire du Haut Sambirano.

A part quelques petites épiceries, gargotes et bars, les chefs lieux de Communes du Haut Sambirano ne possèdent pas d'infrastructures commerciales modernes selon les normes. Comme le commerce n'est qu'une activité supplémentaire et plutôt informelle, ceux qui ont quelque chose à offrir préfèrent établir leurs petits étals tout près de leur domicile et les commerçants exposent leurs produits le long des principales voies. Les paysans des environs et des Communes voisines s'y rendent pour vendre, mais aussi s'approvisionner. Les Communes sont approvisionnées en PPN par des épiceries.

Le tableau suivant estime le nombre de commerçants répartis dans le Haut Sambirano.

Tableau n° 34 : Estimation du nombre des commerçants dans le Haut Sambirano.

Communes	Nombre de commerçants détaillants formels	Nombre de commerçants détaillants informels	Nombre de commerçants grossistes	Sous-total
Ambodimanga Ramena	79	854	-	**933**
Ambohimarina	0	115	3	**118**
Ambohitrandriana	6	-	-	**6**
Bemaneviky HS	23	37	-	**60**
Benavony	6	30	2	**38**
Maevatanana	33	4	1	**38**
Marotolana	47	66	1	**114**
Marovato	22	104	-	**126**
Antsahabe Centre	9	99	-	**108**
Total Haut Sambirano	**225**	**1 309**	**7**	**1 541**
	14,61%	**84,94%**	**0,45**	**100%**

Source : Cartographie participative, 2022

Sur les 1.541 commerçants recensés lors des séances de cartographie participative, 07 seulement sont des commerçants grossistes et 1.534 des commerçants détaillants. Les commerçants détaillants formels ne comptent que 225 individus (14,61%), tandis que les commerçants informels atteignent 1.309 individus (84,94%).

5.3.1.2. Les produits commerciaux

Dans le Haut Sambirano, les produits commerciaux sont variés. Il s'agit essentiellement des produits agricoles, d'élevage et des pêches. Les autres produits tels que la cotonnade et friperie, les chaussures, les marmites sont vendues par des commerçants venant de l'extérieur, notamment des gens des Hautes-Terres malagasy.

5.3.2. Salariat

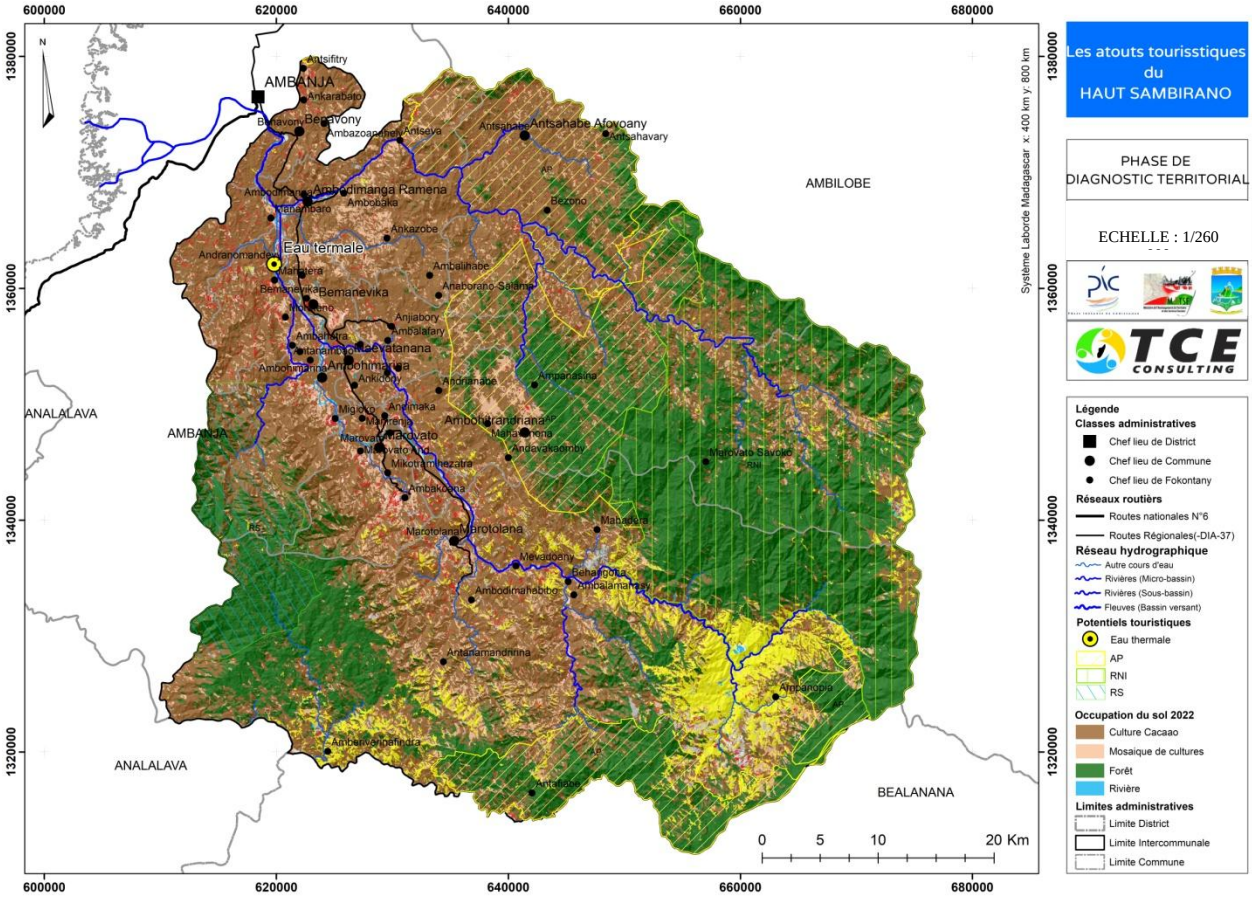
La majorité des habitants des Communes du Haut Sambirano qui pratiquent le salariat gagne leurs revenus grâce à des petits travaux comme la maçonnerie, la récolte de cacao, le défrichage des champs de cacao, la réparation des maisons, etc. A titre d'information, le salaire journalier d'un homme ou d'une femme qui commence à travailler de 7 heures du matin jusqu'à midi varie entre 4.000 Ar à 6.000 Ar.

Dans la zone, personne ne s'avance à dire qu'il y a des chômeurs permanents. En effet, soit les individus travaillent dans les champs, soit ils sont des salariés journaliers.

5.3.3. Tourisme

Le secteur tourisme est moins développé dans le Haut Sambirano malgré la présence de quelques potentialités touristiques.

Carte 26 : Potentialités touristiques du Haut Sambirano.



Comme types de tourisme les plus observés dans la région, on y distingue l'écotourisme, le tourisme rural et le tourisme culturel. Les touristes nationaux s'intéressent plus particulièrement sur le tourisme rural et culturel.

Force est de constater que le tourisme sexuel n'a pas encore pour l'heure, un caractère inquiétant dans la mesure où les activités touristiques sont concentrées dans la ville d'Ambanja et ne s'étendent pas dans les zones rurales. Le manque de gîtes d'étapes et d'infrastructures d'accueil constitue les principales contraintes sur le plan touristique sur le territoire du Haut Sambirano.

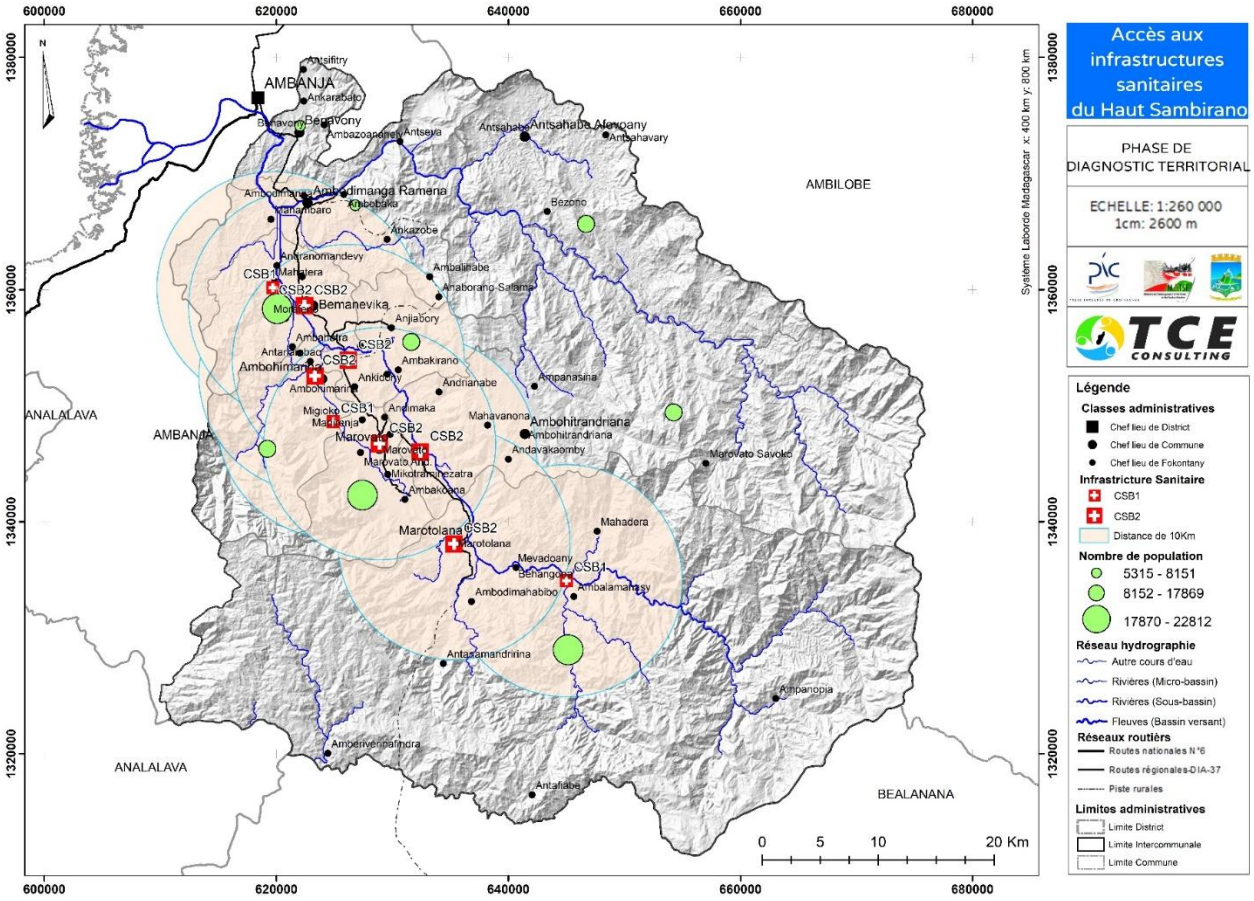
6. Social

6.1. Accès aux services et équipements sociaux de base

6.1.1. Accès à la santé publique

Le Haut Sambirano dispose d'un réseau de formations sanitaires plus ou moins équipé et quelques services y sont implantés pour la prise en charge des principales pathologies les plus courantes. En dehors du CHDR dans le chef-lieu du District qui dispense, en priorité, des prestations de médecine générale, de chirurgie générale, d'obstétrique et des soins d'urgence, les 09 Communes rurales du Haut Sambirano bénéficient de l'implantation de **19 établissements sanitaires** dont 08 CSB 2, 04 CSB 1, 01 Case sanitaire et de structures sanitaires privées dont 03 dispensaires et 03 cabinets médicaux. Ce qui correspond à un ratio évalué à **une formation sanitaire pour 7.525 habitants** avec une répartition déséquilibrée des établissements existants. Ainsi, l'accès devient de plus en plus difficile, notamment pour les Fokontany et villages enclavés et éloignés.

Carte 27 : Accès de la population du Haut Sambirano aux infrastructures sanitaires.

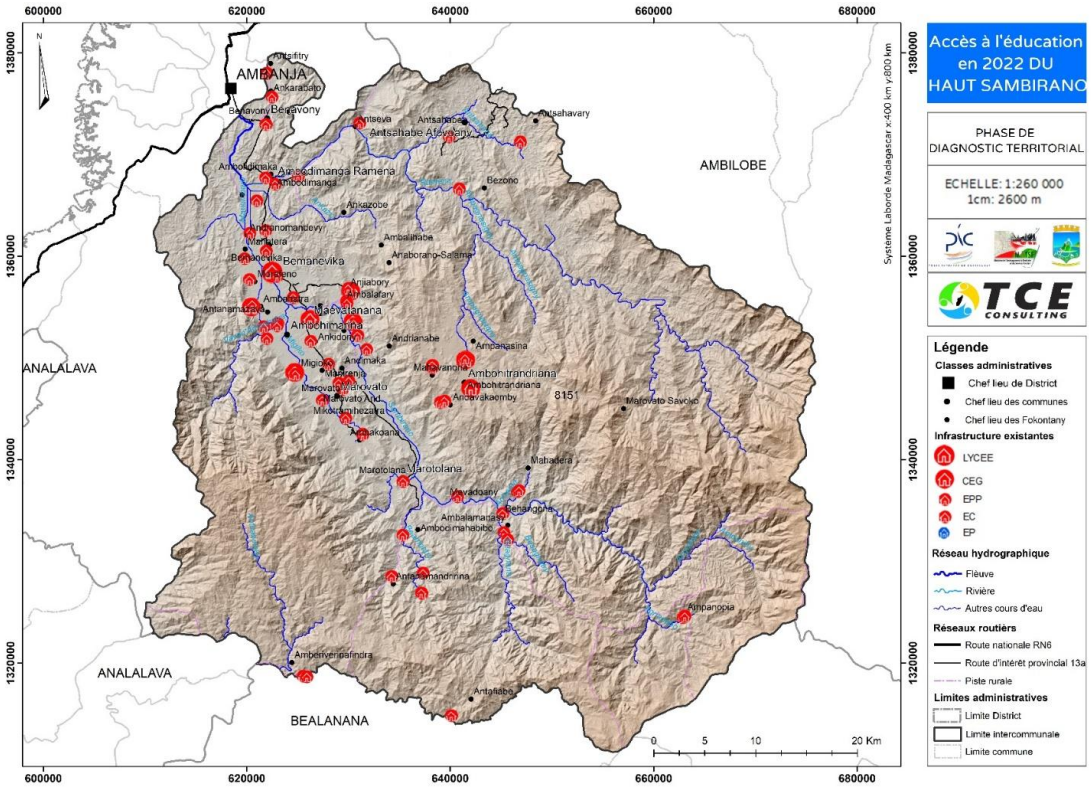


6.1.2. Accès à l'éducation et à l'enseignement

L'accès de la population à l'éducation a été évalué à partir des données collectées sur les taux de scolarisation de l'enseignement fondamental (EF1) et la fréquentation des collèges d'enseignement général (EF2) dans le secteur public et privé que communautaire, ce qui regroupe 99% des établissements scolaires sur les 158 recensés dans le Haut Sambirano.

Pour l'ensemble des 09 Communes, **la fréquentation de ces établissements scolaires regroupe 20.331 élèves au cours de l'année scolaire 2021-2022, dont 10.474 filles contre 9.857 garçons**.

Carte 28 : Accès de la population du Haut Sambirano aux infrastructures éducatives.



6.1.3. Accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène

a) Accès à l'eau potable

Le territoire d'Andoharano est mal desservi en matière d'infrastructures d'adduction d'eau potable, notamment en ce qui concerne les bornes fontaines. Effectivement, parmi les 58 Fokontany répartis dans les 09 Communes du Haut Sambirano, **19 seulement bénéficient de la présence de bornes fontaines** sur leurs territoires. Ce qui représente un faible **taux de couverture**, de l'ordre de **32,76%.**

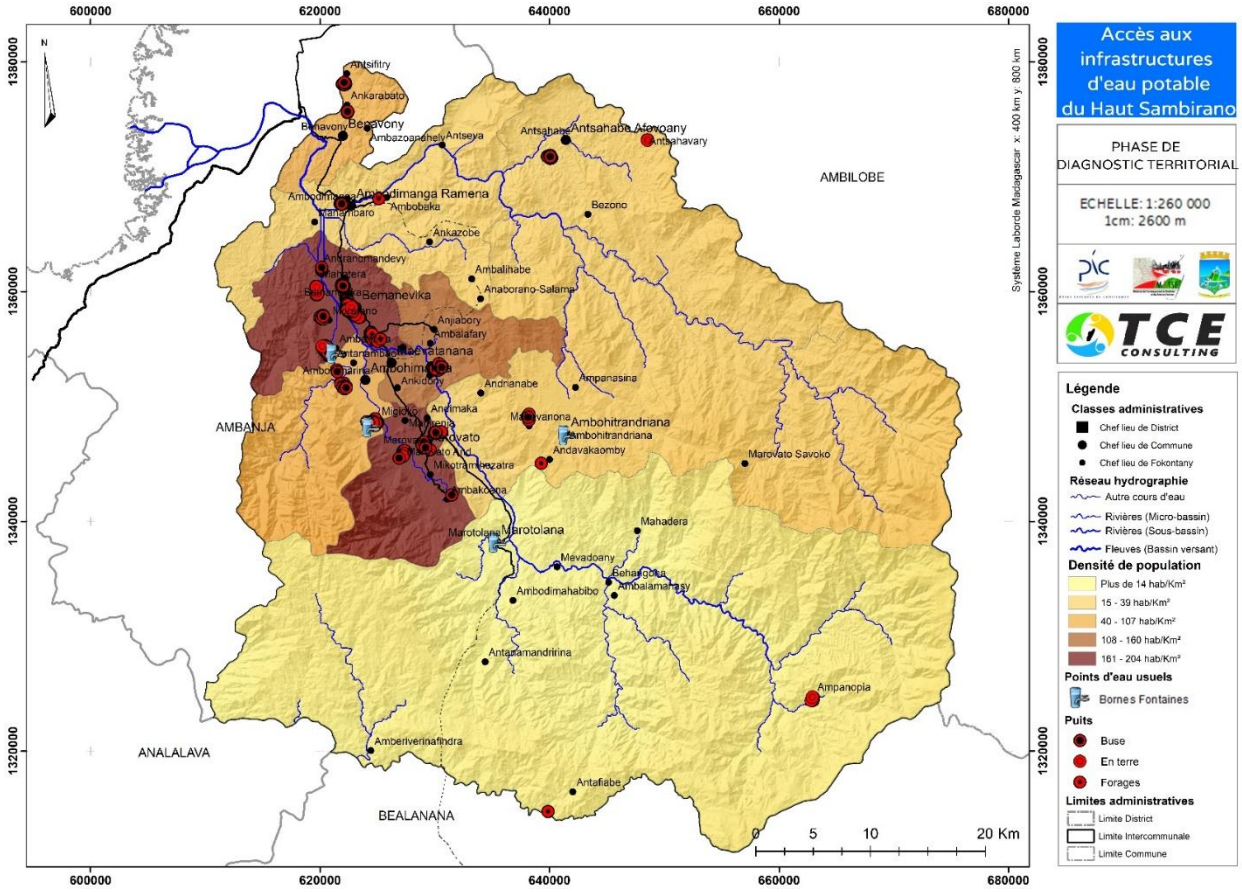
Dans cette optique, les résultats des cartographies participatives organisées dans chaque Fokontany ont révélé l'existence de **187 bornes fontaines fonctionnelles** pour l'ensemble des Communes d'Andoharano. En termes de classification :

- 72,19% de ces infrastructures sont plus ou moins en bon état, avec un effectif total de 135 bornes identifiées ;
- 15,51%, soit 29 bornes fontaines, sont moyennement fonctionnelles,
- 12,30% se trouvent dans un état délabré, concernant 23 bornes fontaines.

Par ailleurs, on peut remarquer **une inégale répartition de ces infrastructures** dans l'ensemble des Communes :

- 32,62% de ces infrastructures sont localisés dans la Commune de Bemanevika Haut Sambirano, soit pour un total de 61 bornes fontaines ;
- 118 bornes fontaines, ce qui représente 63,10% de l'ensemble, se répartissent régulièrement entre 05 Communes :
    - Marovato (27 bornes fontaines),
    - Maevatanana (24 bornes fontaines),
    - Benavony (24 bornes fontaines),
    - Ambodimanga Ramena (23 bornes fontaines)
    - Ambohimarina (20 bornes fontaines).

Carte 29 : Accès de la population du Haut Sambirano aux infrastructures d'eau potable.



Parmi les 58 Fokontany répartis dans les 09 Communes du Haut Sambirano, **28 seulement disposent de puits de type communautaire,** soit pour un total de 48,28% de taux de couverture. Le dénombrement de ce genre d'infrastructures communautaire a permis de révéler l'existence de **232 puits** répartis dans toutes les Communes :

- 72,84% de ces puits sont en bon état fonctionnel pour un total de 169 puits identifiés,
- 19,40% sont moyennement fonctionnels pour un ensemble de 45 puits
- 7,76% sont en mauvais état, concernant à peu près 18 puits communautaires.

Ces **puits communautaires sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire** d'Andoharano puisque :

- 42,24% de ces infrastructures sont concentrées dans la seule Commune de Bemanevika Haut Sambirano avec un effectif total de 98 puits.
- La Commune de Maevatanana occupe la 2ème place en termes de couverture de ce genre d'infrastructures avec 50 puits identifiés, ce qui donne un pourcentage de 21,55%.
- La 3ème place revient aux 02 Communes d'Ambodimanga Ramena et de Benavony avec la présence respective de 22 et 20 puits, pour un pourcentage total de 18,10%.
- La 4ème place, avec un pourcentage total de 15,52%, est attribuée à 03 Communes avec la présence effective de 36 puits communautaires qui se répartissent comme suit : 13 pour Ambohimarina, 12 pour Antsahabe Centre et 11 pour Marovato.
- Les Communes les moins desservies en puits communautaires sont les Communes d'Ambohitrandriana et de Marotolana avec respectivement 04 et 2 puits seulement. Ce qui nous donne un pourcentage total de 2,59%.

Dans le Haut Sambirano, les 04 Communes rurales d'intervention de Helvetas bénéficient de systèmes d'adduction d'eau potable essentiellement desservis par des forages dotés de pompes solaires mais également gravitaires par le captage de sources, dont la gestion est faite contractuellement par des entreprises privées qui ont également cofinancé les infrastructures. Des écoles amies de WASH disposent d'infrastructures en eau, hygiène et assainissement adaptées aux exigences hygiéniques des filles en période de menstruation. Depuis l'avènement du COVID-19, les centres de santé sont systématiquement reliés aux réseaux d'adduction d'eau potable.

b) Accès aux latrines publiques

12 Fokontany parmi les 58 qui composent le Haut Sambirano **disposent de latrines publiques** pour un **taux de couverture de 20,69%.** Pour l'ensemble des 09 Communes, **on a dénombré 59 latrines publiques** dont :

- 29 sont en bon état et fonctionnelles, ce qui représente 49,16% de l'ensemble.
- 25 sont plus ou moins en mauvais état avec un pourcentage de 42,37%.
- 5 sont moyennement fonctionnelles, avec un pourcentage de 8,47%.

En termes de répartition :

- 59,32% et 33,90% de ces infrastructures sont présentes au niveau de 02 Communes seulement : Bemanevika Haut Sambirano et Ambodimanga Ramena. Ce qui représente à elles seules 93,22% des latrines identifiées.
- Les Communes d'Ambohimarina, Antsahabe Centre et Benavony n'en possèdent que 2 ou 1 latrines publiques.
- Ambohitrandriana, Maevatanana, Marotolana et Marovato sont les Communes les plus démunies en matière de latrines publiques. Ce qui présuppose la prédominance de la pratique de la défécation à l'air libre dans ces localités.

6.1.4. Accès à l'alimentation de base

A Madagascar, l'accès de la population à l'alimentation de base est mesuré à partir de la capacité de production rizicole d'un territoire pouvant couvrir ses besoins, estimés à 138 kg de riz blanc par habitant et par année.

Avec ses 316.803 ha de superficie, le Haut Sambirano dispose au total de 5.416 ha de surfaces rizicoles qui produisent chaque année autour de 6.780,15 tonnes de paddy.

Si l'on fixe le rendement moyen des terrains rizicoles dans le Haut Sambirano à 1,2 tonnes/ha, cette production est évaluée à 6.499,20 tonnes de paddy, ce qui représente une production moyenne de paddy de l'ordre de 6.600 tonnes/an et une production en riz blanc autour de 4.300 tonnes/an.

Pour une population totale de 142.977 habitants, les besoins en riz blanc ont été évalués à 19.731 tonnes/an, à raison de 138 kg/habitant/an. Ce qui représente un bilan déficitaire de l'ordre de 15.400 tonnes/an. En d'autres termes, les Communes du Haut Sambirano n'arrivent pas à couvrir les besoins de leur population en matière de riz blanc.

Quoique cette situation soit devenue permanente sur l'ensemble du territoire du Haut Sambirano, certaines différences s'opèrent au niveau de chaque Commune.

En effet, la Commune de Benavony est la plus proche de l'autosuffisance en riz blanc puisqu'elle détient le bilan productif déficitaire le moins élevé, de l'ordre de 100 tonnes/an, avec une production en riz blanc de l'ordre de 633 tonnes/an sur une superficie rizicole de 1.120 ha. Par contre, la Commune de Bemanevika Haut Sambirano exprime le plus fort bilan déficitaire en riz blanc de l'ordre de 2.982 tonnes/an.

Tableau n° 35 : Capacité de production des Communes Rurales du Haut Sambirano en matière rizicole.

Communes	Superficie (en ha)	Effectif de la population en 2022	Besoin de riz blanc [t] (138 kg/habitant)	Surface rizicole [ha]	Production déclarée de paddy [t]	Production de paddy [t] (1,2 t/ha)	Calcul Production de riz blanc [t] selon déclaration	Calcul Production de riz blanc [t] (65% * 1,2 t/ha)	Bilan 1 [t]	Bilan 2 [t]
Ambodimanga Ramena	24 150	8 151	1 125	610,00	760,00	732,00	494,00	475,80	630,84	649,04
Ambohimarina	15 795	16 933	2 337	121,00	116,00	145,20	75,40	94,38	2 261,35	2 242,37
Ambohitrandriana	65 611	17 869	2 466	143,00	164,00	171,60	106,60	111,54	2 359,32	2 354,38
Bemaneviky Haut Sambirano	11 833	22 812	3 148	240,00	220,00	288,00	143,00	187,20	3 005,06	2 960,86
Benavony	5 491	5 315	733	1 120,00	604,00	1 344,00	392,60	873,60	340,87	- 140,13
Maevatanana	10 219	16 330	2 254	640,00	512,00	768,00	332,80	499,20	1 920,74	1 754,34
Marotolana	138 322	19 740	2 724	342,50	3 367,80	411,00	2 189,07	267,15	535,05	2 456,97
Marovato	10 887	22 253	3 071	251,50	226,35	301,80	147,13	196,17	2 923,79	2 874,74
Antsahabe Centre	34 493	13 574	1 873	1 948,00	810,00	2 337,60	526,50	1 519,44	1 346,71	353,77
Total Haut Sambirano	**316 803**	**142 977**	**19 731**	**5 416,00**	**6 780,15**	**6 499,20**	**4 407,10**	**4 224,48**	**15 323,73**	**15 506,35**

Source : Cartographie participative, 2022

6.1.5. Accès aux sources d'énergie et à l'électricité

a) Bois énergie

L'utilisation des bois de chauffe et du charbon de bois reste les principales sources d'énergie des ménages dans le Haut Sambirano.

- Mais une faible proportion d'utilisation de feuilles et matériaux de ramassage est également observée au niveau de 41 villages/hameaux d'Antsahabe Centre et de Bemanevika Haut Sambirano.
- Sur les 274 villages et hameaux répertoriés, 244 ont recours au bois de chauffe comme combustible pour la cuisson. Ce qui intéresse 89,05% des villages et hameaux du Haut Sambirano.
- On remarque également l'emploi de charbon de bois pour 214 villages et hameaux, avec une proportion de 78,10%.

L'électrification qui pourrait être un moyen de substitution à l'utilisation des bois de chauffe et du charbon de bois n'est pas encore en mesure de satisfaire ces besoins.

b) Electricité

Dans le Haut Sambirano, la fourniture d'électricité, essentiellement via les panneaux solaires, est assurée par 03 entreprises privées avec une couverture inégale au niveau de chaque Commune. Il s'agit des entreprises NANOE, WELIGHT et BAOBAB+.

Le tableau suivant résume la couverture en électricité des villages/hameaux par types de fournisseurs dans le Haut Sambirano.

Tableau n° 36 : Couverture en électricité des Fokontany et villages par types de fournisseurs dans le Haut Sambirano.

COMMUNES	Nombre FKT	Nombre hameaux	Couverture en électricité des hameaux/villages par types de fournisseurs d'électricité			
			NANOE	WELIGHT	BAOBAO+	Panneaux solaires individuels
Ambodimanga Ramena	6	28	10	0	17	27
Ambohimarina	4	8	8	0	0	8
Ambohitrandriana	6	26	26	3	0	26
Antsahabe Centre	4	49	22	0	0	49
Bemanevika HS	8	20	6	4	0	20
Benavony	4	19	0	0	0	19
Maevatanana	6	32	22	4	0	22
Marotolana	13	73	12	0	0	73
Marovato	7	19	4	0	0	19
TOTAL	**58**	**274**	**110**	**11**	**17**	**263**
%	**100%**	**100%**	**40,15%**	**4,01%**	**6,20%**	**95,99%**

Source : Cartographie participative du Haut Sambirano, 2022

Au niveau des Fokontany, l'utilisation individuelle des panneaux solaires atteint 98,28% en termes de couverture d'électricité.

- 58,62%, soit pour un total de 34 Fokontany, sont couverts par les services de NANOE, particulièrement au niveau de 110 villages, totalisant 40,15% de couverture d'électricité dans les hameaux identifiés.

- L'entreprise WELIGHT n'intervient que dans 03 Communes : 01 Fokontany dans la Commune d'Ambohitrandriana, 02 Fokontany dans la Commune de Bemanevika Haut Sambirano et 01 Fokontany au niveau de la Commune de Maevatanana, totalisant 11 villages couverts.
- L'entreprise BAOBAB+ ne développe ses activités que dans la seule Commune d'Ambodimanga Ramena avec 17 installations, ne représentant que 6,20% de taux de couverture de l'ensemble des villages dans le Haut Sambirano.

Seul le Fokontany d'Anjiabory dans la Commune de Maevatanana qui ne dispose pas de panneau solaire. On peut remarquer également que la Commune de Benavony n'a pas accès aux services de fournisseurs d'électricité solaire. Toutefois, 19 panneaux solaires individuels sont présents sur son territoire.

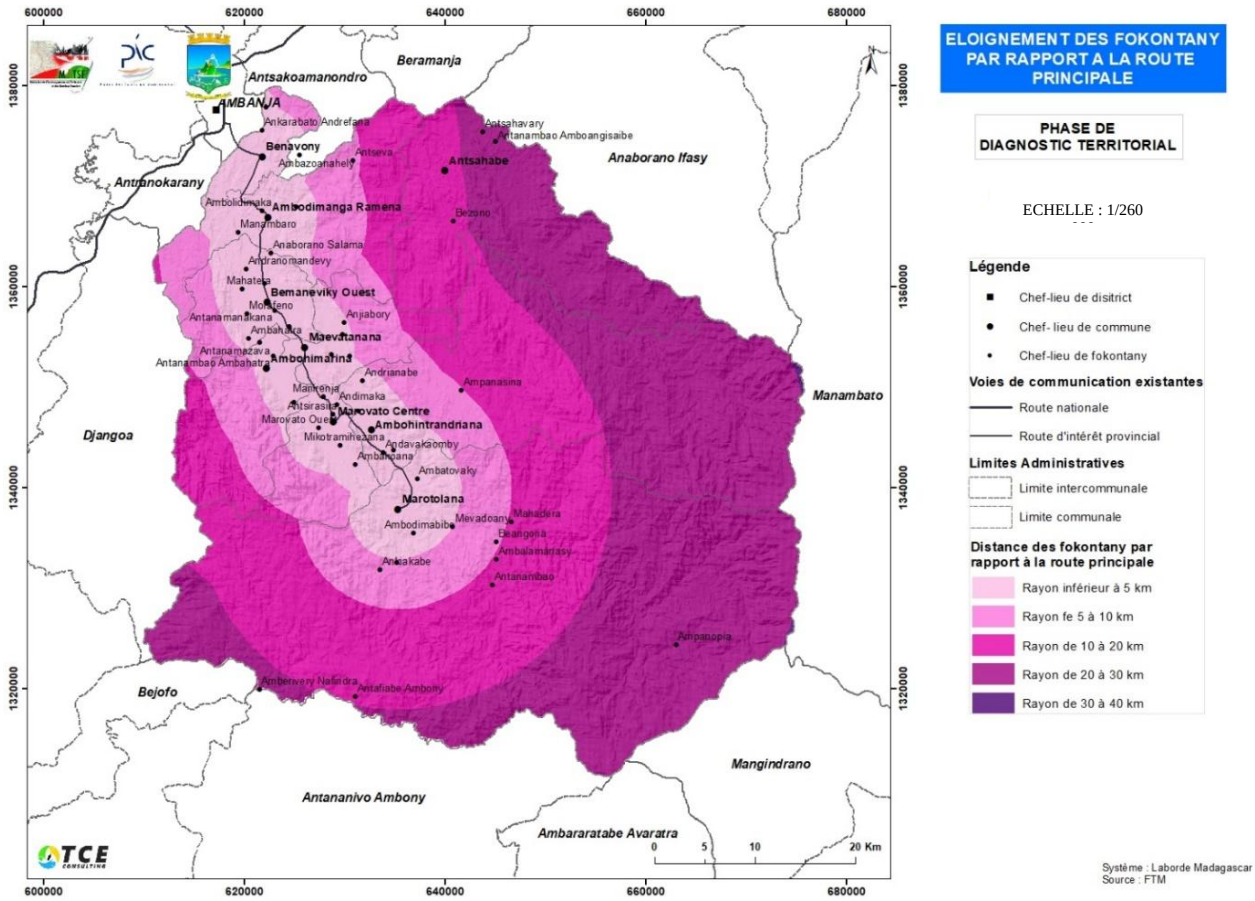
6.2. Accès aux infrastructures routières et de télécommunication

6.2.1. Accès aux infrastructures routières et de transport

❖ La Route d'Intérêt Régional RR-DIA-37

La route d'intérêt régional RR-DIA-37 constitue 11,12% de l'ensemble du réseau routier terrestre d'Andoharano. D'une longueur de 58 km et partant de la ville d'Ambanja, elle traverse du nord-ouest au sud-est les Communes de Benavony, Ambodimanga Ramena, Bemanevika Haut Sambirano, Maevatanana, Marovato et Marotolana et draine tous les flux observés au niveau de leur territoire respectif. Elle fait ainsi partie des voies qui permettent la liaison entre 06 des 09 Communes du Haut Sambirano.

Carte 30 : Eloignement des Fokontany par rapport à la route principale



Les Communes d'Antsahabe Centre, d'Ambohitrandriana et d'Ambohimarina, ne faisant pas partie des localités traversées par la RR-DIA-37, sont reliées à cet axe par des pistes communales d'une longueur respective de 29 km, 24,5 km et 6 km par rapport aux chefs-lieux des Communes.

La Commune de Benavony est la plus proche de cet axe, avec une distance de 6 km par rapport au chef-lieu du District d'Ambanja, tandis que les Communes d'Ambohitrandriana et de Marotolana sont les plus éloignées de cette route, avec une distance respective de 57 km et 55 km.

La Commune de Bemanevika Haut Sambirano se trouve au centre de cet axe avec une distance de 30 km d'Ambanja.

Tableau n° 37 : Distance entre les chefs-lieux des Communes et l'axe principal de la RN 6 à Ambanja.

COMMUNES	Distance à la RN 6 (en km)
Ambodimanga Ramena	22
Ambohimarina	39
Ambohitrandriana	57
Antsahabe Centre	35
Bemanevika Haut Sambirano	30
Benavony	6
Maevatanana	35
Marotolana	55
Marovato	45

Source : Monographie du District d'Ambanja, 2020

❖ Les pistes communales

Les pistes communales constituent 88,88% du réseau routier terrestre existant au sein du territoire du Haut Sambirano avec 463,5 km de longueur. Chaque Commune en dispose selon un quadrillage plus ou moins dense. La plupart du temps, ce sont des sentiers ou des voies en terre battue non couvertes.

Tableau n° 38 : Accessibilité et praticabilité des infrastructures routières dans le Haut Sambirano.

Longueur des pistes communales (en km)	Pourcentage des pistes concernées	Etat d'accessibilité
309	66,67 %	Impraticable
44	9,49 %	Praticable toute l'année
92,5	19,96 %	Accessible pendant 6 à 8 mois
18	3,9 %	Accessible pendant 9 à 10 mois
463,5		

Source : Analyse TCE Consulting, 2022

En saison de pluies, ces pistes, considérées comme des pistes de liaison interne entre les 58 Fokontany et les 09 Communes d'Andoharano, connaissent, en effet, des points de coupures et des dégradations aggravées par les cataclysmes naturels. Ces dégradations sont caractérisées surtout par des excavations et par la présence de zones érodées montrant la nécessité de leur réhabilitation. Les eaux les inondent parfois à certains endroits, en cas de fortes pluies, et les rendent impraticables.

❖ Le transport

Pour couvrir les plus ou moins longues distances reliant les chefs-lieux des Communes à chaque Fokontany, le transport se fait par charrettes, par bicyclettes et ou par véhicules motorisés. Beaucoup cependant ont recours au transport à « dos d'homme » comme le *lanja* (transport sur les épaules pratiqué par l'homme) ou le *loloha* (transport sur la tête par les femmes).

Quelques chefs-lieux de Communes sont reliés aux autres Communes traversées par l'axe de la RR-DIA-37 par des taxis-brousses ou à moto. Des tracteurs passent chaque jour dans ces zones pour le transport des marchandises et des produits locaux et même de passagers. D'habitude, la charrette et la bicyclette jouent un rôle important pour le transport des marchandises et des produits provenant de chaque Fokontany ou chefs-lieux de Communes. Occasionnellement des automobiles parviennent dans des endroits assez reculés pendant la saison sèche.

6.2.2. Accès à la télécommunication, la radiodiffusion et la téléphonie mobile

En matière de télécommunication, la population d'Andoharano réceptionne généralement la Radio Nationale (RNM) et la Télévision Nationale (TVM) sur la majeure partie de l'étendue du territoire du Haut Sambirano. Quelques stations radiophoniques privées et chaînes de télévisions câblées ou privées se captent également au moyen de satellite. La plupart de ces stations en assurent les transmissions depuis le chef-lieu de District.

Le tableau suivant présente la liste de quelques stations de radiodiffusion captées dans le Haut Sambirano.

Tableau n° 39 : Liste des stations de radiodiffusion captées dans le Haut Sambirano.

Nom de la station	Indication de la modulation de fréquence (FM)	Lieux d'émission
Radio rurale	FM 99.6 Mhz	Ambanja
Radio Mazava	FM 102.6 Mhz	Ambanja
Radio Ankoay	FM 105 Mhz	Ambanja
Radio MBS	FM 95.4 Mhz	Antananarivo - Antsiranana
Radio Feon'i Sambirano	FM 102 Mhz	Ambanja
Radio EKAR Fanantenana	FM 105.6 Mhz	Ambanja
Radio Feon'ny Filazantsara (FLM)	FM 91.2 Mhz	Andranomadio Antsirabe
Radio Don Bosco	FM 93.4 Mhz	Antananarivo
Radio Nosy Magnitry	FM 101.2 Mhz	Nosy Be

Source : Cartographie participative du Haut Sambirano, 2022

En matière d'accès à la radiodiffusion :

- La RNM couvre de façon plus ou moins homogène presque 80,66% du territoire du Haut Sambirano avec 221 villages récepteurs, contre 67,88% de taux de couverture pour la TVM, ce qui représente 186 villages récepteurs.
- 53 villages et hameaux identifiés parmi les 274 présents dans l'Andoharano n'ont pas accès à la RNM (19,34%).
- 88 villages et hameaux ne captent pas la TVM (32,12%).

Notons que les Communes d'Ambodimanga Ramena et d'Antsahabe Centre n'ont pas accès à la TVM.

Par contre, 09 stations de radiodiffusion privées couvrent inégalement le territoire du Haut Sambirano par le réseau « Modulation de fréquence » ou Radion FM :

- 05 parmi ces stations émettent directement depuis Ambanja,
- 04 autres ont leurs stations d'émission en dehors d'Ambanja, à l'instar de la radio MBS (Antananarivo et Antsiranana), Radio Feon'ny Filazantsara (Andranomadio Antsirabe), Radion Don Bosco (Antananarivo) et Radio Nosy Magnitry (Nosy-Be).

En matière d'accès aux émissions de télévision, on a dénombré 05 principales stations privées qui peuvent être captées dans le Haut Sambirano. Il s'agit de Canal+, Startimes, Kolo TV, TV Plus et RTA.

En outre, 03 opérateurs en téléphonie mobile opèrent dans le Haut Sambirano : TELMA, ORANGE et AIRTEL.

6.3. Accès à la sécurité publique

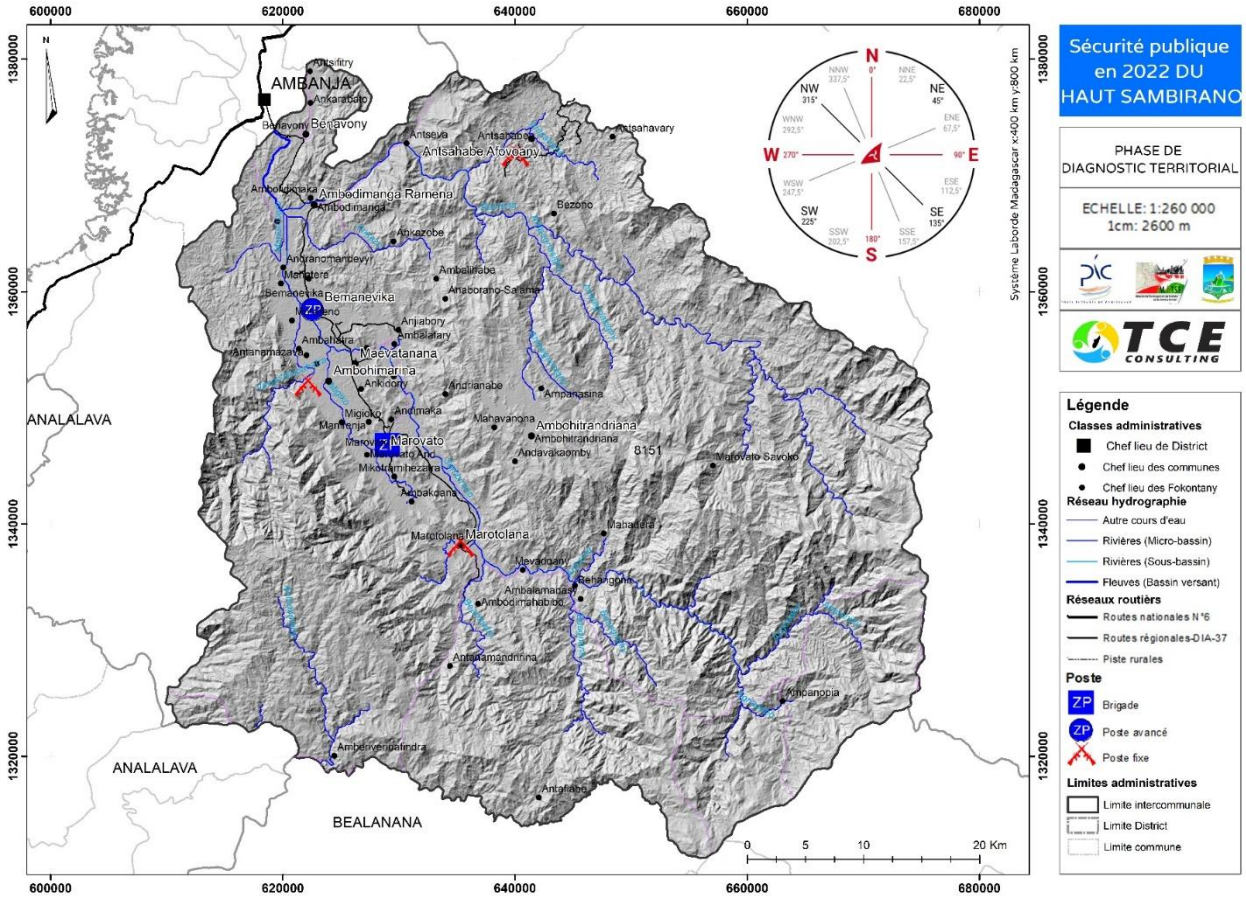
Par définition, le terme « sécurité publique » désigne généralement les différents aspects d'ordre public et de sécurité visant à protéger la population d'un territoire contre les menaces internes. Dans le Haut Sambirano, à part les services fournis par la Gendarmerie Nationale, elle fait intervenir la communauté et les structures communautaires comme les « Quartiers Mobiles » et les Comités de vigilance ou *« Andrimasom-pokonolona »* dans le système d'auto-défense villageoise.

6.3.1. Gendarmerie Nationale

Pour la Gendarmerie Nationale, la sécurisation du Haut Sambirano est structurée autour des dispositifs suivants :

- Une Brigade localisée dans la Commune de Marovato ;
- 02 Postes fixes dont l'un se trouve dans la Commune d'Ambohimarina – Fokontany Migioko avec 03 éléments et l'autre est localisé dans la Commune de Benavony avec 03 éléments également ;
- 02 Postes avancés dont l'un est implanté dans la Commune d'Antsahabe Centre avec 02 éléments et l'autre dans la Commune de Bemanevika Haut Sambirano avec 05 éléments.

Carte 31 : Sécurité publique dans le Haut Sambirano



6.3.2. Quartiers mobiles

Chaque Commune a mis en place un autre dispositif appelé « Quartier Mobile » pour assurer l'ordre et la sécurité au niveau des Fokontany. Les quartiers mobiles, agents de sécurité rurale, constituent un des éléments-actifs du système de l'autodéfense villageoise. Ils sont choisis de préférence parmi les citoyens volontaires résidant dans la localité ou ceux proposés par le comité de vigilance.

L'effectif actuel des quartiers mobiles sur l'ensemble du territoire du Haut Sambirano avoisine 171 agents, mis à part ceux de la Commune d'Ambohitrandriana qui n'a pas pu communiquer leur nombre.

On observe une inégale répartition de l'effectif des quartiers mobiles dans le Haut Sambirano. En effet, la Commune d'Antsahabe Centre tient la 1ère place avec 89 agents contre 2 agents seulement pour l'ensemble des 06 Fokontany de la Commune d'Ambodimanga Ramena. Marotolana possède 30 agents pour 13 Fokontany.

Le tableau ci-après résume l'effectif des quartiers mobiles disponibles sur le Haut Sambirano.

Tableau n° 40 : Répartition des quartiers mobiles au sein du territoire du Haut Sambirano.

COMMUNES	Nombre FKT	Nombre hameaux	Effectif de quartiers mobiles
Ambodimanga Ramena	6	28	2
Ambohimarina	4	8	3
Ambohitrandriana	6	26	ND
Antsahabe Centre	4	49	89
Bemanevika Haut Sambirano	8	20	13
Benavony	4	19	6
Maevatanana	6	32	9
Marotolana	13	73	30
Marovato	7	19	19
TOTAL	**58**	**274**	**171**

Source : Cartographie participative du Haut Sambirano, 2022

6.3.3. Comités de vigilance

Un autre dispositif de sécurité existe également dans le Haut Sambirano, appelé « Comité de vigilance » ou *Andrimasom-pokonolona*. Il s'agit des personnes rassemblées dans un comité en tant qu'agents locaux de sécurité.

Les chiffres fournis lors des séances de cartographie participative ne sont pas complets mais on peut estimer l'effectif des membres des comités de vigilance à 598 personnes, réparties dans 06 Communes, à savoir : Ambohimarina (79 membres), Antsahabe Centre (92 membres), Bemanevika Haut Sambirano (311 membres), Benavony (32 membres), Marotolana (11 membres) et Marovato (73 membres).

Le tableau suivant présente l'effectif des membres des comités de vigilance présents sur le territoire du Haut Sambirano.

Tableau n° 41 : Répartition des membres des comités de vigilance sur le territoire du Haut Sambirano.

COMMUNES	Nombre FKT	Nombre hameaux	Effectif des membres des comités de vigilance
Ambodimanga Ramena	6	28	ND
Ambohimarina	4	8	79
Ambohitrandriana	6	26	ND
Antsahabe Centre	4	49	92
Bemanevika Haut Sambirano	8	20	311
Benavony	4	19	32
Maevatanana	6	32	ND
Marotolana	13	73	11
Marovato	7	19	73
TOTAL	**58**	**274**	**598**

Source : Cartographie participative du Haut Sambirano, 2022

7. LECTURE ACTUELLE DU TERRITOIRE DU HAUT SAMBIRANO

Dans le cadre du présent chapitre, il s'agit surtout de dresser la perception actuelle du territoire du Haut Sambirano en considérant les aspects liés à l'aménagement du territoire dans lequel le facteur humain tient une place primordiale dans la mesure où les démarches pour développer le territoire d'Andoharano devraient être centrées sur les besoins actuels et futurs de sa population.

7.1. Capital humain du Haut Sambirano en 2022

D'après les projections réalisées par la Direction Régionale de l'INSTAT, la population du Haut Sambirano aurait été de 83.438 habitants en 2018 et atteindrait 95.390 habitants en 2022, alors que les données collectées auprès des Fokontany et des Communes aurait démontré un effectif total de 142.977 habitants à l'heure actuelle.

Cette situation est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n° 42 : Effectif et projection de la population du Haut Sambirano en 2022.

Communes	Estimation BM 2018	RGPH 2018	Projection RGPH 2022	Données collectées Communes 2022	% Projection RGPH 2022	% Données Communes 2022
Ambodimanga Ramena	7 059	5 706	6 523	8 151	6,84%	5,70%
Ambohimarina	9 560	8 711	9 959	16 933	10,44%	11,84%
Ambohitrandriana	6 822	8 084	9 242	17 869	9,69%	12,50%
Bemaneviky Haut Sambirano	14 019	11 355	12 981	22 812	13,61%	15,96%
Benavony	3 265	2 092	2 392	5 315	2,51%	3,72%
Maevatanana	9 125	11 609	13 272	16 330	13,91%	11,42%
Marotolana	14 942	16 428	18 781	19 740	19,69%	13,81%
Marovato	10 980	12 509	14 301	22 253	14,99%	15,56%
Antsahabe Centre	6 204	6 944	7 939	13 574	8,32%	9,49%
Total Haut Sambirano	**81 976**	**83 438**	**95 390**	**142 977**	**100%**	**100%**

Source : RGPH 2018, Projection INSTAT/Cartographie participative et calcul TCE Consulting, 2022

On peut constater que le peuplement du Haut Sambirano présente un certain dynamisme entre 2018 et 2022 avec probablement l'arrivée massive de migrants attirés par les richesses des ressources naturelles, du sol et les cultures de rente de sorte que le taux moyen d'accroissement annuel (TMMA) a explosé jusqu'à atteindre un niveau très élevé de l'ordre de 14,41%.

Ainsi, en 05 ans, la population d'Andoharano a presque doublé passant de 83.438 à 142.977 individus. De même, les besoins ont également connu des hausses, notamment les besoins alimentaires, en bois énergie, en eau et en électricité, mais également en matière de services et d'équipements de santé et d'éducation.

7.2. Besoins du territoire du Haut Sambirano en 2022

En fonction des données démographiques, les principaux besoins identifiés ont été classés selon la pyramide de Maslow[13] et concernent essentiellement les besoins purement physiologiques, vu le niveau de bien-être actuel de la population.

Le tableau suivant présente les besoins du territoire du Haut Sambirano en 2022.

Tableau n° 43 : Besoins du territoire du Haut Sambirano en 2022.

	Unité	Normes sectorielles	Année 2022	Offre locale	Excédent (+)	Déficit (-)
Effectif de la population	Habitant		142 977			
Effectif des ménages	Unité		39 392			
Effectif de la population masculine	Unité		65 769			
Effectif de la population féminine	Unité		77 208			
Population de 0 - 5 ans	Habitant		25 736			
Population de 6 - 17 ans	Habitant		41 463			

13 Créée par Abraham Maslow, la pyramide de Maslow (pyramide des besoins) a pour rôle de hiérarchiser les besoins des individus. 5 besoins y sont recensés : les besoins physiologiques, le besoin de sécurité, le besoin d'appartenance, le besoin d'estime et le besoin d'accomplissement.

	Unité	Normes sectorielles	Année 2022	Offre locale	Excédent (+)	Déficit (-)
Population de 18 - 60 ans	Habitant		54 331			
Population de + de 60 ans	Habitant		21 447			
enfants scolarisable en niveau I			16 585			
enfants scolarisable en niveau II			14 512			
enfants scolarisable en niveau III			10 366			
Taille de ménage	Individu/Personne		3,6			
Besoins en riz décortiqués par an (riz blanc)	tonne (t)	138 kg/hab./an	19731	6780		-12951
		383 grammes par jour par personnes				
Consommation moyenne en bois de chauffe par an par ménage	m^3	513 kg/an/personne, 1 m3 = 500 kg	146 694			
Consommation moyenne en charbon de bois par an par ménage	m^3	91 kg/an/personne, 1 m3 = 500 kg	26 022			
Besoin en eau potable par personne/jour	m^3	OMS = 20 litres/personne/jour - mode basique	1 029 434			
Besoin en bornes fontaines	Unité	1 Borne fontaine pour 250 personnes	572	187		-385
Besoin en toilettes publiques	unité			59		
Besoin en puits communautaires	Unité	1 puit pour 300 personnes	477	232		-245
Besoin en électricité par an	kW	390 kWh/mois/ménage	21 031	5200		-15831
Besoin en salle de classe EPP	Unité	01 salle pour 50 élèves	332	251		-81
Besoin en espace pour installer un établissement scolaire	m²	01 établissement scolaire requis : 2000 m² cour de récréation, 4000 m² pour un terrain de sport, 1000 m² pour la classe verte	2 321 928			
	ha		232			
		espace bâtie: salle =10m*10m: 600m²= 6 salles	91 432	91200		
Besoin en salle de classe CEG	Unité	01 salle pour 50 élèves	43	63	20	
Besoin en salle de classe Lycée	Unité	01 salle pour 25 élèves	415			
Besoin en formation de santé (CSB 1)	Unité	01 CSB 1 = 5.000 personnes	29	4		-25
Besoin en formation de santé (CSB 2)	Unité	01 CSB 2 = 10.000 personnes	14	8		-6
Besoin en formation de santé (CHD 1)	Unité	CHD 1 = 20.000 personnes	1	0		-1
Besoin en surface pour habitation	m²/ha	400 m² par ménage	15 756 800			
			1 576			

	Unité	Normes sectorielles	Année 2022	Offre locale	Excédent (+)	Déficit (-)
Besoin en poste de gendarmerie	Unité					
Besoin en équipement administratif : Bureau Fokontany	Unité		58	18		-40
Besoin en terrain de sport	Unité			18		
Besoin en infrastructure de marché vivrier	Unité			22		
Besoin en infrastructure de marché de bovidés	Unité			6		
Besoin en pistes communales	km		26,5	437		411

Source : RGPH 2018, Projection INSTAT/Cartographie participative et calcul TCE Consulting, 2022

En 2022, la plupart de ces besoins ne sont pas satisfaits et largement déficitaires dans le Haut Sambirano.

7.3. Hiérarchie des établissements humains, polarités et maillage du territoire intercommunal

7.3.1. Hiérarchie des établissements humains et maillage

Selon la hiérarchie territoriale définie par le Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT) et reprise par le Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire (SRAT) de la Région DIANA, le Haut Sambirano admet l'existence :

- d'**un bourg centre** qu'est Bemanevika Haut Sambirano,
- de **09 villages ruraux**, à l'exemple des chefs-lieux de Communes
- et de **03 espaces de solidarité**, à l'image des 03 bassins versants, regroupant **274 villages ou hameaux** éparpillés.

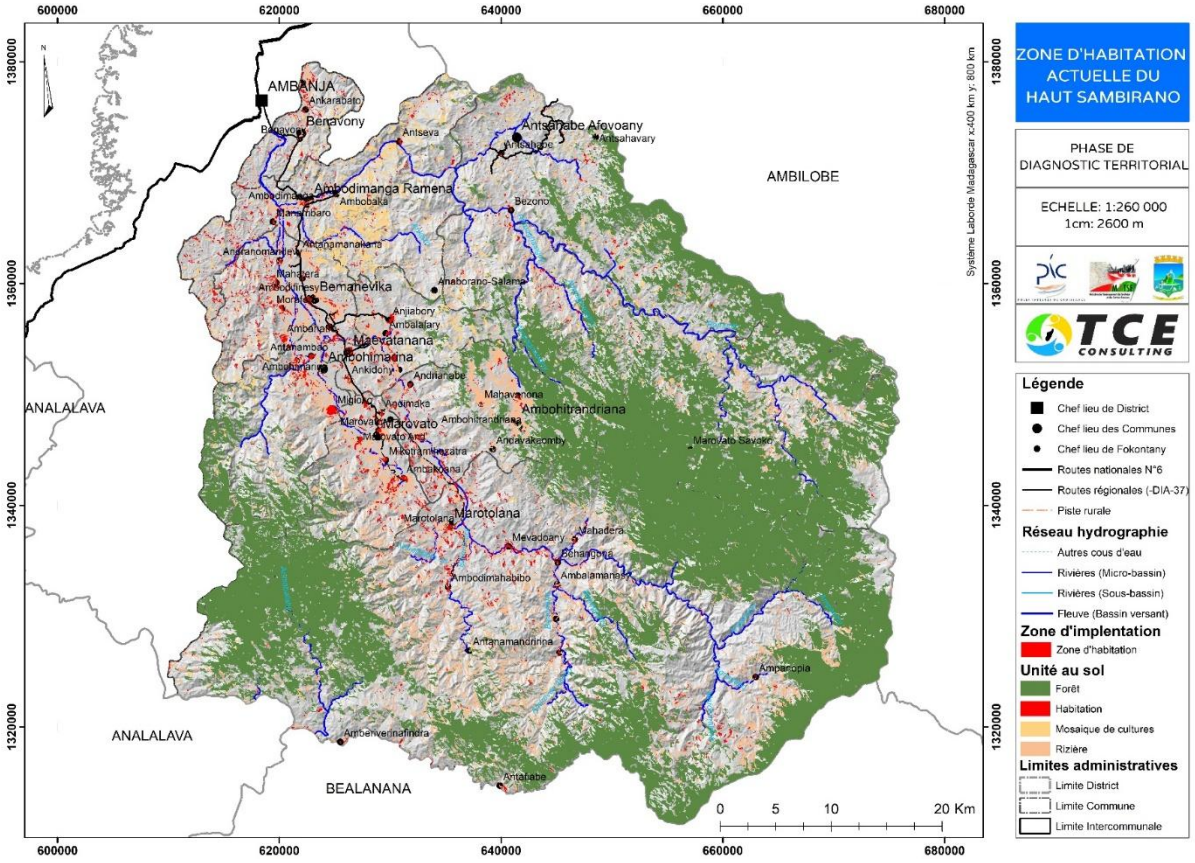
Tableau n° 44 : Liste des établissements humains dans le Haut Sambirano.

COMMUNES	CHEF-LIEU	NOMBRE FOKONTANY	LISTE DES FOKONTANY	NOMBRE DE HAMEAUX OU VILLAGES
Ambodimanga Ramena	Ambodimanga Ramena	6	Ambodimanga Ramena, Ambolidimaka, Ambobaka, Anaborano/Salama, Manambaro, Antseva	28
Ambohimarina	Ambohimarina	4	Ambohimarina, Migioko, Tanambao Ambahatra, Antanamazava	8
Ambohitrandriana	Ambohitrandriana	6	Ambohitrandriana, Andrianabe, Ampanasina, Andavakaomby, Mahavanona, Marovato Savoka	26
Antsahabe Centre	Antsahabe Centre	4	Antsahabe Centre, Antsahavary, Antanambao-Amboangisay, Bezono	49
Bemanevika Haut Sambirano	Bemanevika Haut Sambirano	8	Bemaneviky Haut Sambirano, Ambahatra, Morafeno, Mahatera, Andranomandevy, Antsamala, Ambodifinesy, Antanamanakana	20
Benavony	Benavony	4	Benavony, Ambazoanahely, Antsifitry, Ankarabato	19
Maevatanana	Maevatanana	6	Maevatanana, Anjiabory, Ambakirano, Ampasimitera, Ambalafary, Ankidony	32
Marotolana	Marotolana	13	Marotolana, Mevadoany, Ambodimabibo, Antanambao, Antafiabe, Ambalamanasy, Amberiverinafindra, Mahadera, Antanamandririna, Ankiakabe, Ambatovaky, Beangona, Ampanompia	73
Marovato	Marovato	7	Marovato, Marovato Ouest, Antsirasira, Andimaka, Manirenja, Mikotramihezana, Ambakoama	19
		58		**274**

Source : Cartographie participative du Haut Sambirano, 2022

La carte suivante présente les zones d'habitation actuelle dans le Haut Sambirano.

Carte 32 : Zones d'habitation actuelle dans le Haut Sambirano.



a) Le bourg centre : Bemanevika Haut Sambirano

Principal pôle local dans l'Andoharano, la Commune de Bemanevika Haut Sambirano couvre 08 espaces de solidarité et 19 hameaux avec une superficie de 118,33 km² pour 22.812 habitants. Le SRAT de la Région DIANA a défini Bemanevika Haut Sambirano en tant que seul bourg centre dans le Haut Sambirano malgré qu'il ne représente que 4% du territoire d'Andoharano en termes de superficie.

Selon la hiérarchie territoriale définie par le Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT) et repris par le Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire (SRAT) de la Région DIANA, Bemanevika Haut Sambirano est qualifié comme l'unique pôle local capable de supporter les fonctions d'encadrement territorial, économique et social de tout l'arrière-pays d'Andoharano.

b) Les 09 villages ruraux : les chefs-lieux de Communes

L'analyse des établissements humains a permis d'identifier 09 polarités hors bourg centre. Il s'agit de Marovato, Marotolana, Ambohitrandriana, Ambohimarina, Maevatanana, Antsahabe Centre, Ambodimanga Ramena et Benavony.

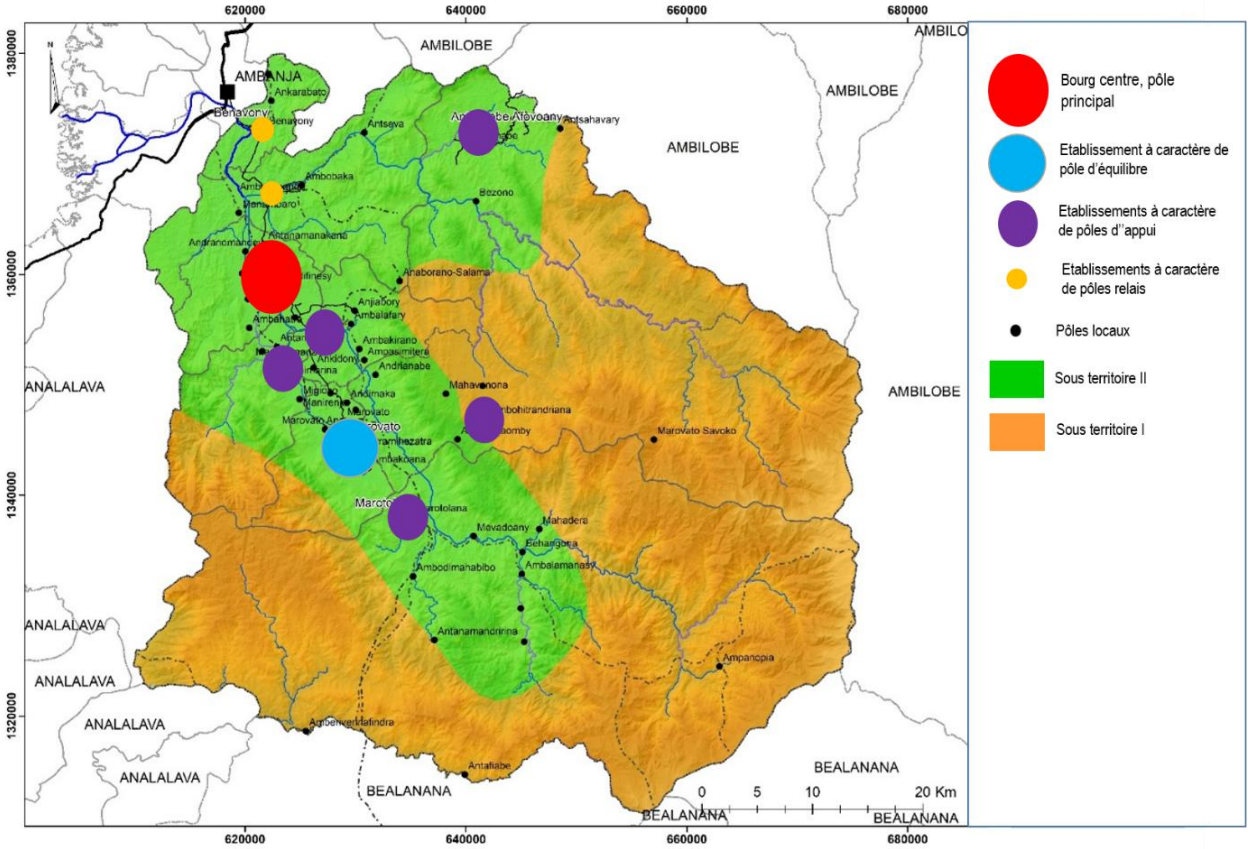
Dans cette configuration, il s'agit des chefs-lieux de Communes qui sont considérés comme des villages ruraux de part l'existence de concentration d'habitations permanentes en leur sein possédant plus ou moins des services de premières nécessités et offrant une forme de vie communautaire et dont la majeure partie de la population est engagée dans le secteur agricole.

c) *Les 03 espaces de solidarité*

A part ces polarités, 03 espaces de solidarité ont été identifiés et définis comme base du développement local. Dans le cadre du SAIC, il s'agit de l'unité de développement et d'encadrement constitué d'un territoire regroupant des localités rurales autour d'un projet de territoire commun.

Ces espaces sont donc considérés comme l'échelle de concrétisation de cette solidarité locale œuvrant ensemble pour le développement du territoire vécu et approprié. Ce sont des localités ayant les mêmes préoccupations, voulant défier les mêmes enjeux et, de fait, adopte la même vision de développement en cohérence avec l'orientation de l'intercommunalité au sein de laquelle elles évoluent.

Carte 33 : Hiérarchie des établissements humains et polarités dans le Haut Sambirano.



7.3.2. *Polarités dans le Haut Sambirano*

L'analyse des établissements humains, essentiellement des chefs-lieux de Communes, a permis d'identifier 05 polarités. Il s'agit de :

- 01 pôle principal, à l'instar du bourg centre de Bemanevika Haut Sambirano ;
- 01 pôle d'équilibre, à l'image de Marovato ;
- 05 pôles d'appui : Ambohimarina, Ambohitrandriana, Maevatanana, Marotolana et Antsahabe Centre ;
- 02 pôles relais : Benavony et Ambodimanga Ramena ;
- 09 pôles locaux, coïncidant avec quelques chefs-lieux de Fokontany.

Le tableau suivant classifie les polarités actuelles qui existent actuellement dans le Haut Sambirano.

Tableau n° 45 : Polarités actuelles dans le Haut Sambirano.

Polarités	Fonction actuelle	Typologie	Distance par rapport à la RN 6
Ambodimanga Ramena	Chef lieu de Commune	Pôle relais	22
Ambohimarina	Chef lieu de Commune	Pôle d'appui	39
Ambohitrandriana	Chef lieu de Commune	Pôle d'appui	57
Antsahabe Centre	Chef lieu de Commune	Pôle d'appui	35
Bemanevika Haut Sambirano	Chef lieu de Commune	Bourg centre - Pôle principal	30
Benavony	Chef lieu de Commune	Pôle relais	6
Maevatanana	Chef lieu de Commune	Pôle d'appui	35
Marotolana	Chef lieu de Commune	Pôle d'appui	55
Marovato	Chef lieu de Commune	Pôle d'équilibre	45

Source : Analyse TCE Consulting, 2022

a) Pôle principal : Bemanevika Haut Sambirano

Disposant d'une superficie totale de 118,33 km² avec ses espaces de solidarité, Bemanevika Haut Sambirano représente 4 % de la superficie totale de l'intercommunalité. L'effectif de sa population avoisine les 22.812 habitants, soit 15,96 % de l'effectif total de la population d'Andoharano. Elle abrite le seul lycée public de l'intercommunalité.

Localité sise à 30 km du chef-lieu de District d'Ambanja, Bemanevika Haut Sambirano tient un rôle d'encadrement administratif et social important dans l'Andoharano. Toutefois, en tant que pôle principal, la localité manque d'animation et sa fonction économique est limitée. Néanmoins, Bemanevika Haut Sambirano reste le seul bourg centre de l'Andoharano. Bemanevika Haut Sambirano peut jouer le rôle de chef-lieu de l'intercommunalité dans le cadre du SAIC puisque sa fonction urbanistique est la plus appréciable par rapport aux autres localités d'Andoharano.

b) Pôle d'équilibre : Marovato

Disposant d'une superficie totale de 108,87 km² au centre de plusieurs espaces de solidarité, Marovato représente 3 % de la superficie totale de l'intercommunalité. L'effectif de sa population avoisine les 22.253 habitants, soit 15,56 % de l'effectif total de la population d'Andoharano. Elle fonctionne comme le moteur de la périphérie proche (Marotolana, Ambohitrandriana surtout) qui représente 65 % de la superficie totale d'Andoharano.

Localité sise à 45 km du chef-lieu de District d'Ambanja, Marovato, chef-lieu de Commune rurale de 2ème catégorie, animé et dynamique avec la plus haute densité de population dans le Haut Sambirano (204,40 hab./km²), polarise l'arrière-pays d'Andoharano grâce à ses fonctions économiques favorisées par l'implantation des entreprises non-industrielles et l'importance des activités de commerce. Elle renferme des équipements et des infrastructures viables avec des activités économiques plus ou moins développées. Toutefois, son rôle d'encadrement administratif se limite à la fonction communale.

c) Pôles d'appui

Il existe 05 localités ayant la typologie d'un pôle d'appui à l'instar des chefs-lieux des Communes d'Ambohimarina, de Maevatanana, de Marotolana, d'Ambohitrandriana et d'Antsahabe Centre. Ce sont des villages ruraux capables de servir de satellites au pôle principal qu'est Bemanevika Haut Sambirano auquel leurs activités sociales et économiques sont liées et en dépendent.

Les 05 chefs-lieux de Commune ont en commun une fonction d'encadrement territorial, administratif et social plus ou moins élevée mais manquent d'animation et de dynamisme économique. Ces villages ruraux disposent encore de sites d'accueil résidentiel plus ou moins aménageables et concentrent la majorité des activités socio-économiques et environnementales à cause de la présence des Aires Protégées au sein de leur territoire. La fonction urbanistique, quant à elle, est très moyenne.

Ces pôles peuvent donc servir d'appui au pôle principal et au pôle d'équilibre si l'on arrive à les dynamiser puisqu'ils constituent un lieu de transition entre les espaces ruraux et les pôles en question.

d) Pôles relais

Deux pôles relais ont été identifiés du fait de leur proximité avec la ville d'Ambanja. Il s'agit de Benavony et d'Ambodimanga Ramena. Totalisant 296,41 km² de superficie et constituant 10 % du territoire intercommunal, elles constituent un pôle relais pour l'Ouest du territoire d'Andoharano avec 13.466 habitants (10 % de l'effectif de la population du Haut Sambirano).

Les fonctions d'encadrement territorial, administratif et social de ces 02 pôles sont à peu près les mêmes malgré certaines différences en termes de densité des habitants et de fonctions urbanistiques. Elles rayonnent sur les Communes voisines, avec une offre en commerces, services et équipements et en activités économiques de niveau intercommunal.

Ce bassin de vie est organisé et reconnu dans le sous-territoire du Moyen Sambirano. Pour l'équilibre du territoire, afin d'assurer la réponse aux besoins des habitants au plus près de leur lieu de vie, leur rôle est à conforter dans les différentes vocations.

e) Pôles locaux

Il existe 09 localités ayant la typologie d'un pôle local à l'instar des chefs-lieux de Fokontany suivant :

Tableau n° 46 : Pôles locaux dans le Haut Sambirano.

Communes	Pôles locaux	Fonction actuelle	Distance par rapport à la RR-DIA 37	Liste des villages ou hameaux
Bemanevika Haut Sambirano	Antsamala	Chef-lieu de Fokontany		Antsamala, Antsobikibo, Ankazomamy, Antanamazava, Andrafiabe, La bande CNIA
Marovato	Antsirasira	Chef-lieu de Fokontany		Antsirasira
Marotolana	Ambalamanasy	Chef-lieu de Fokontany		Ambalamanasy, Ambinanitelo, Ambodipamba, Ambodimanga, Maromotra, Andranomafana, Marisainy, Mangamaina, Andegisililaka, Anivorano
Ambohitrandriana	Ampanasina	Chef-lieu de Fokontany	16	Ampanasina, Antanambe, Anjono, Antanimarina, Ambalahinaka, Antanambao, Anjahabe, Antanandava, Antranorantsana
Ambohimarina	Tanambao Ambahatra	Chef-lieu de Fokontany	4	Tanambao Ambahatra, Betaingoaika, Betamotamo, Tanambao Vaovao
Maevatanana	Anjiabory	Chef-lieu de Fokontany	6	Anjiabory, Ambalakafe, Ankazomamy, Antsiraka, Anjiaboribe, Antsodihy, Tsaratanana Ambalabongo, Ambalihabe, Belongoza, Belitagno
Antsahabe Centre	Bezono	Chef-lieu de Fokontany	25	Bezono, Ambodifinesy, Andranomazava, Mandritsarahely Nosimparihy, Antanandava, Antsahany, Andrafiabe, Andranoanala, Mahatsinjo, Bemaneviky, Mitsinjorano Anivorano, Amboangisay Marovinany
Ambodimanga Ramena	Antseva	Chef-lieu de Fokontany	3	Antseva, Amboangibe, Antsohihely, Andrekareka, Antsevamamy, Befitina, Besahogno
Benavony	Antsifitry	Chef-lieu de Fokontany	4,5	Antsifitry, Andranomeva, Antafiamariva, Doanibe, Doaniagnivo

Source : Analyse TCE Consulting, 2022

Pour les 09 chefs-lieux de Fokontany, ils ont pour point commun une fonction économique, notamment en matière de production de rente et de commerce plus ou moins élevée mais des fonctions d'encadrement administratif encore limitées.

7.3.3. Quadrillage du territoire

Le réseau routier terrestre dans le Haut Sambirano est formé d'un ensemble de routes et de pistes en terre, d'une longueur totale de 521,5 km. Cet ensemble se décompose en 58 km de routes d'intérêt régional (RR-DIA-37) et de 463,5 km de pistes communales.

a) La RR-DIA 37

Par rapport à la situation antérieure, la RIP 13 A reliant Ambanja (RN6) à Marotolana a été reclassée en Route Régionale et portant l'appellation RR-DIA-37. Cette route est gérée par la Région DIANA. 07 Communes sont reliées au Chef-lieu de District d'Ambanja par cet axe au niveau de la Route Nationale n° 6 (RN 6) : Benavony, Ambodimanga Ramena, Bemanevika Haut Sambirano, Ambohimarina, Maevatanana, Marovato et Marotolana.

Tableau n° 47 : L'axe RR-DIA 37 dans le Haut Sambirano.

Désignation des routes	Longueur par rapport à la RN 6	Etat
Ambanja - Benavony	6	En cours de réhabilitation
Ambanja - Ambodimanga Ramena	22	En cours de réhabilitation
Ambanja - Bemanevika Haut Sambirano	30	En cours de réhabilitation
Ambanja - Maevatanana	35	En cours de réhabilitation
Ambanja - Ambohimarina	39	En cours de réhabilitation
Ambanja - Marovato	45	En cours de réhabilitation
Ambanja - Marotolana	55	Moyen

Source : Analyse TCE Consulting, 2022

b) Les pistes rurales

Comptant 463,5 km de pistes rurales, le Haut Sambirano semble disposer de moyens de mobilité et de déplacement des biens et des personnes reliant 48 Fokontany de l'intercommunalité. Toutefois :

- 26,5 km seulement de ces routes sont en bon état, soit 5,72 %. Ces pistes sont localisées notamment au niveau des Communes d'Ambodimanga Ramena (Ambolodimaka, Ambobaka et Anaborano Salama), de Benavony (Antsifitry) et de Maevatanana (Ampasimitera et Ankidony).
- 31 km restent moyennement fonctionnelles, soit 6,69 %. Ces pistes concernent les Communes d'Ambohitrandriana, de Marotolana et de Marovato.
- 406 km sont en mauvais état, représentant 87,59 % des pistes rurales existantes et se répartissant au niveau de chaque Commune.

En termes de praticabilité :

- Seulement 12,51 % de ces pistes restent praticables toute l'année, ce qui représente 58 km au total. Elles sont localisées dans les Communes d'Ambodimanga Ramena (Ambolidimaka, Ambobaka, Anaborano Salama, Antseva), d'Antsahabe Centre (Antsahavary, Bezono), de Bemanevika Haut Sambirano (Ambahatra), de Benavony 'Ambazoanahely, Antsifitry) et de Maevatanana (Ankidony).
- 58,25 % sont impraticables avec une longueur de 270 km se répartissant dans 03 Communes : Ambodimanga Ramena, Maevatanana et Marotolana).
- 12,51 % sont praticables entre 9 à 10 mois dans l'année, soit 58 km de pistes éparpillées dans 04 Communes : Ambohimarina, Ambohitrandriana, Benavony et Marovato).
- 15,32 % totalisant 71 km de pistes ne sont accessibles qu'entre 7 à 8 mois dans l'année pour les Communes d'Antsahabe Centre, de Bemanevika Haut Sambirano, de Maevatanana, de Marovato et de Marotolana.
- 1,40 % de ces pistes ne sont praticables qu'entre 5 à 6 mois dans l'année et en très mauvais état au niveau des Fokontany de Mahatera et Ambodifinesy (Commune de Bemanevika Haut Sambirano) et d'Antsirasira (Commune de Marovato).

Tableau n° 48 : Liste des pistes rurales dans le Haut Sambirano.

Désignation des pistes	Longueur par rapport au chef-lieu de Commune	Etat général de la route	Praticabilité
Ambodimanga Ramena - Ambolidimaka	7	En bon état	12 mois sur 12
Ambodimanga Ramena - Ambobaka	5	En bon état	12 mois sur 12
Ambodimanga Ramena - Anaborano/Salama	5	En bon état	12 mois sur 12
Ambodimanga Ramena - Manambaro	4	En mauvais état	Impraticable
Ambodimanga Ramena - Antseva	8	Une partie en pirogue	12 mois sur 12
Ambohimarina - Migioko	4	En mauvais état	9 sur 12
Ambohimarina - Tanambao Ambahatra	2	En mauvais état	9 sur 12

Désignation des pistes	Longueur par rapport au chef-lieu de Commune	Etat général de la route	Praticabilité
Ambohimarina - Antanamazava	2,5	En mauvais état	9 sur 12
Ambohitrandriana - Andrianabe	7	Moyen	9 sur 12
Ambohitrandriana - Ampanasina	17	Sentier	9 sur 12
Ambohitrandriana - Andavakaomby	4	Sentier	9 sur 12
Ambohitrandriana - Mahavanona	8	Moyen	9 sur 12
Ambohitrandriana - Marovato Savoka	4	Sentier	9 sur 12
Antsahabe Centre - Antsahavary	6,5	En mauvais état	12 mois sur 12
Antsahabe Centre - Antanambao-Amboangisay	11	Mauvaise	8 mois sur 12
Antsahabe Centre - Bezono	7	En mauvais état	12 sur 12
Bemanevika Haut Sambirano - Ambahatra	6	Sentier	12 sur 12
Bemanevika Haut Sambirano - Morafeno	3	En mauvais état	7 sur 12
Bemanevika Haut Sambirano - Mahatera	5	En mauvais état	6 sur 12
Bemanevika Haut Sambirano - Andranomandevy	7	En mauvais état	8 sur 12
Bemanevika Haut Sambirano - Antsamala	5	En mauvais état	7 sur 12
Bemanevika Haut Sambirano - Ambodifinesy	1	En mauvais état	5 sur 12
Benavony - Ambazoanahely	7	En mauvais état	12 sur 12
Benavony - Antsifitry	4,5	En bon état	12 mois sur 12
Benavony - Ankarabato	1,5	En mauvais état	9 mois sur 12
Maevatanana - Anjiabory	6	En mauvais état	8 sur 12
Maevatanana - Ambakirano	6	En mauvais état	8 sur 12
Maevatanana - Ampasimitera	3	En bon état	8 sur 12
Maevatanana - Ambalafary	7	Sentier	Non carrossable
Maevatanana - Ankidony	2	Bon	12 sur 12
Marotolana - Mevadoany	7	Sentier de boue	Impraticable
Marotolana - Ambodimabibo	3	Sentier de boue	Impraticable
Marotolana - Antanambao	33	En mauvais état	Impraticable
Marotolana - Antafiabe	40	Sentier	Impraticable
Marotolana - Ambalamanasy	17	En mauvais état	Impraticable
Marotolana - Amberiverinafindra	57	En mauvais état	Impraticable
Marotolana - Mahadera	19	En mauvais état	Impraticable
Marotolana - Antanamandririna	8	En mauvais état	7 sur 12
Marotolana - Ankiakabe	17	En mauvais état	Impraticable
Marotolana - Ambatovaky	3	Sentier de boue	Impraticable
Marotolana - Beangona	14	Moyen	8 sur 12
Marotolana - Ampanompia	63	Difficile et éloigné	8 sur 12
Marovato - Marovato Ouest	2	En mauvais état	7 sur 12
Marovato - Antsirasira	0,5	En mauvais état	6 sur 12
Marovato - Andimaka	2	Moyen	10 sur 12
Marovato - Manirenja	3	En mauvais état	9 mois sur 12
Marovato - Mikotramihezana	3	En mauvais état	9 sur 12
Marovato - Ambakoana	6	En mauvais état	7 mois sur 12
	463,5		

Source : Cartographie participative, 2022

7.3.4. Réseau de télécommunication

La téléphonie mobile, servie par les 3 opérateurs TELMA, ORANGE et AIRTEL, fonctionne partiellement dans le territoire d'Andoharano.

Une grande partie de la commune Marotolana n'est joignable par téléphone que de manière intermittente. De même pour la commune d'Antsahabe Centre.

Au fait, des trois opérateurs susmentionnés, c'est le réseau de TELMA qui couvre au mieux le territoire du Haut Sambirano avec un taux de couverture de 93,80% par rapport au nombre de villages et hameaux servis, totalisant 257. L'opérateur AIRTEL ne couvre que 29,93% dans 82 villages d'Andoharano, contre 60,22% dans 165 villages pour le réseau ORANGE.

Le tableau suivant récapitule la couverture du territoire du Haut Sambirano en matière de réseaux téléphoniques mobiles.

Tableau n° 49 : Couverture du Haut Sambirano en réseaux téléphoniques mobiles.

COMMUNES	Nombre FKT	Nombre hameaux	Couverture TELMA		Couverture AIRTEL		Couverture ORANGE	
			Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Ambodimanga Ramena	6	28	28	0	0	28	15	13
Ambohimarina	4	8	8	0	8	0	8	0
Ambohitrandriana	6	26	26	0	13	13	26	0
Antsahabe Centre	4	49	46	3	0	49	10	39
Bemanevika Haut Sambirano	8	20	20	0	20	0	20	0
Benavony	4	19	19	0	12	7	15	4
Maevatanana	6	32	22	10	22	10	22	10
Marotolana	13	73	69	4	0	73	30	43
Marovato	7	19	19	0	7	12	19	0
TOTAL	**58**	**274**	**257**	**17**	**82**	**192**	**165**	**109**
%	**100%**	**100%**	**93,80%**	**6,20%**	**29,93%**	**70,07%**	**60,22**	**39,78%**

Source : Cartographie participative du Haut Sambirano, 2022

Les trois opérateurs de téléphonie mobile de Madagascar offrent aujourd'hui des solutions de paiement par mobile : AIRTEL Money pour AIRTEL Madagascar, MVola pour TELMA et ORANGE Money pour ORANGE Madagascar.

Ces solutions révolutionnent les systèmes de paiement usuels dans le Haut Sambirano, en transformant le téléphone portable en porte-monnaie ou petite banque mobile disposant d'un compte pouvant être approvisionné à tout moment. En plus des fonctions de porte-monnaie électronique et de transfert d'argent entre utilisateurs, ces services offrent également d'autres possibilités : versement d'intérêts mensuels, paiement des factures d'eau et d'électricité, paiement des recharges téléphoniques, paiement pour la réception d'argent via Western Union, achats dans certaines grandes surfaces et épiceries partenaires, etc.

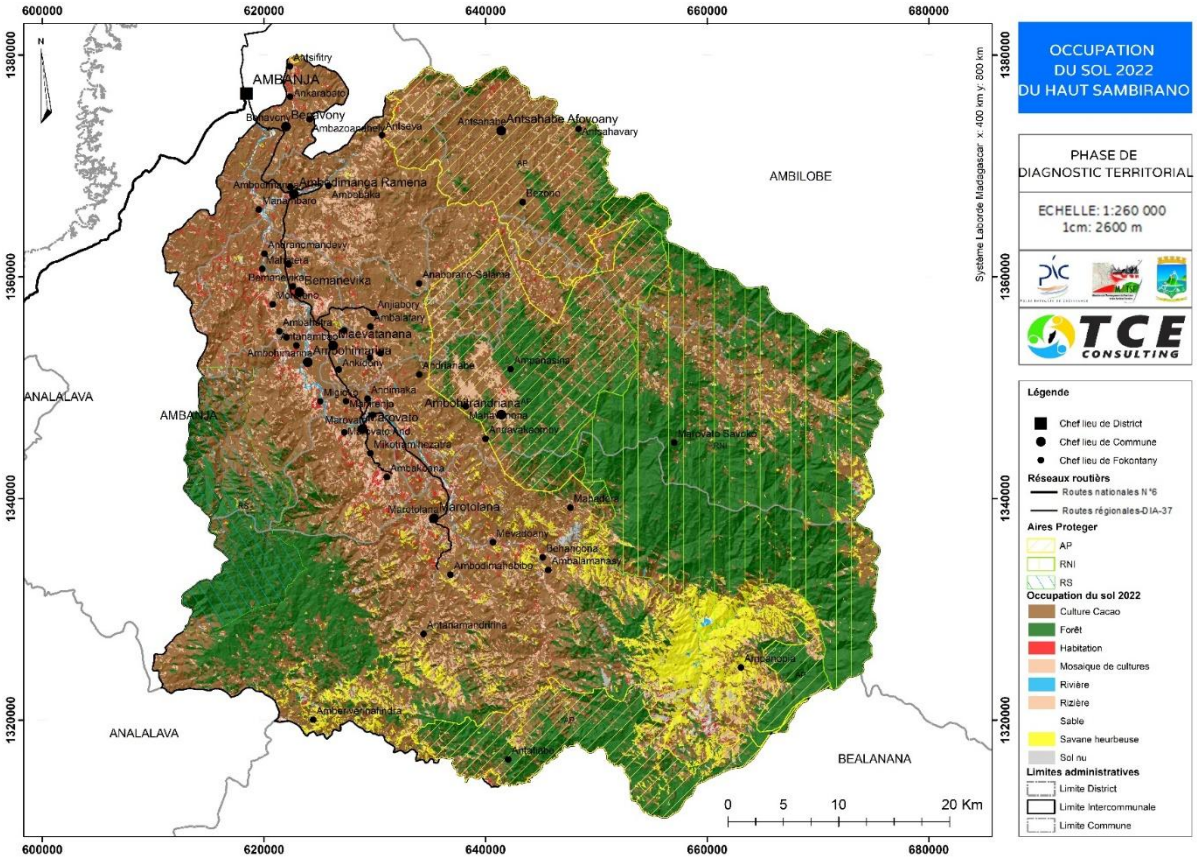
Dans la filière d'exportation de cacao ou de la vanille, par exemple, le paiement mobile facilite les transactions monétaires entre tous les acteurs : il fait office de terminal de paiement électronique, il garantit certains transferts d'argent intersites, il facilite les paiements de salaire, etc. Bientôt, les utilisateurs pourront même faire interagir cette plateforme avec leurs comptes bancaires, et transférer directement de l'argent de leur compte bancaire vers leur compte mobile ou de leur compte mobile vers leur compte bancaire, ce qui fera du paiement mobile une solution bancaire à part entière.

7.3.5. Zonage et vocation des sols

Le zonage et les types de vocation des sols d'un territoire donné sont le reflet de l'occupation actuelle du sol. Par définition, l'occupation du sol désigne la couverture (bio)-physique de la surface des terres émergées et donc le type d'usage (ou de non-usage) effectué par l'humain.

Etudiée à partir d'images satellites et de traitement de données cartographiques, l'analyse de l'occupation du sol, dans le cadre de l'élaboration du SAIC du Haut Sambirano, a permis d'identifier des types d'usages homogènes de milieux. L'enjeu est de comprendre les tendances en termes de changement d'affectations des terres, leurs explications et les effets de ces changements sur le développement du territoire intercommunal.

Carte 34 : Occupation du sol dans le Haut Sambirano en 2022.



De premier abord, l'analyse de l'occupation actuelle du sol du territoire du Haut Sambirano a fait ressortir deux (02) éléments essentiels retraçant les vocations actuelles de son sol : le milieu aménagé représente 60% de la superficie totale des 09 Communes d'Andoharano tandis que 40% sont occupés par le milieu naturel et les Aires Protégées.

Le tableau suivant présente ces types d'usages avec les proportions de superficie en 2022.

Tableau n° 50 : Types d'occupation du sol au sein du territoire du Haut Sambirano en 2022.

Occupation de sol	Superficie (en ha)	Pourcentage
Milieu aménagé	***188.727,67***	***59,57%***
Culture de cacao	156.617,47	49,44%
Culture en mosaïque (café, vanille, Poivre)	6.151,05	1,94%
Zone d'habitation et d'équipements	4.559,83	1,44%
Zone occupée par la riziculture	21.399,32	6,75%
Milieu naturel	***128.072,71***	***40,43%***
Domaine forestier et Aires Protégées	104.533,68	33,00%
Fleuves et rivières	1.078,69	0,34%
Terrains sablonneux	1.300,16	0,41%
Savane herbeuse	17.730,30	5,60%
Sol nu sans couvert végétal	3.429,88	1,08%
Total général	**316.800,39**	**100%**

Source : Traitement d'image satellite /TCE Consulting 2022

7.3.6. Attractivité territoriale et projets structurants dans le Haut Sambirano et ses environs en 2022

L'attractivité d'un territoire peut se mesurer sous différents angles selon la mesure des investissements et des projets qui touchent de près ou de loin le territoire en question. Les grands projets structurants ont un rôle majeur sur la structure du territoire. Ceux-ci pourraient entraîner des nouvelles tendances et des nouveaux enjeux du territoire. Ces projets ont fonction de "dynamiseurs" du territoire et de la population qui s'y trouve. Ainsi, dans le cadre du SAIC du Haut Sambirano, les formes de répartition spatiale des projets, leur nature et leur envergure informent partiellement sur les formes de dynamisme qui s'opèrent sur le territoire local et communal, et même régional. A cet effet, l'élaboration du SAIC dans le Haut Sambirano a l'ambition d'identifier les territoires de projet : ce sont les zones sur lesquelles se concentrent un certain nombre de projets quelque soit leur nature, leur emprise spatiale et leur envergure.

On présente dans les tableaux suivants les grands projets structurants publics et privés, s'installant dans le territoire du Haut Sambirano au cours des 05 dernières années ou en cours de mise en œuvre en 2022 ou bien dans l'attente de leur installation imminente. Ces projets sont classés par Commune ou en fonction de leur nature selon 03 thématiques :

- Les projets environnementaux comprenant les projets de protection, de préservation de la faune et de la flore, de reforestation et de reboisement ;
- Les projets d'infrastructures comprenant les constructions et réhabilitations de route, les infrastructures d'adduction d'eau potable, mais également les constructions et réhabilitations de bâtiments ou équipements de base (santé, éducation, santé, sécurité) ;
- Les projets de développement économique dont les projets d'aide à l'agriculture, l'élevage, la pêche, ainsi que ceux qui concernent le foncier.

Tableau n° 51 : Liste des entreprises non industrielles intervenant dans le Haut Sambirano.

Communes	Nom	Activités	Nombre d'employés	Fokontany de localiation
Ambodimanga Ramena	MAVA	Cacao		Ambolidimaka
	Société LABS	Produits agricoles	4	Antseva
	NANOE	Electrification rurale	2	Amboangibe
Marovato	ATIC Abasse	Collecteur	9	Marovato
	SOLEY	Collecteur	10	Marovato
	GIAMALSaïd Amad	Collecteur	12	Antsirasira
	NESTOR Cassim Dine	Collecteur	10	Antsirasira
Benavony	Fernand collecteur	Exportation de cacao	60	Benavony

Source : Cartographie participative, 2022

Tableau n° 52 : Liste des projets issus des documents de planification existant au niveau de la Région DIANA (SRAT et PRD).

Typologie de projets	Intitulé du projet	Localisation	Date de début	Partenaires
Projets environnementaux	Recenser les zones de pâturage et interdire les feux de pâturage (Tsaratanana - Manongarivo)	Haut Sambirano	2020	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
	Renforcer la sécurisation et protection « aty ala » (noyau forestier) qui est source d'eau	Haut Sambirano		Projet DEFI 2
	Protéger les berges par plantation de bambou à Bemaneviky Haut Sambirano	Bemaneviky Haut Sambirano	2022	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
Projets d'infrastructures	Réhabiliter la piste reliant Ambanja vers Haut Sambirano	Haut Sambirano	2021	PIC
	Installation d'une centrale thermique de 6.470 kW à Ambanja	Ambanja	2024	Direction Régionale de L'Eau, de l'Énergie et des Hydrocarbures
	Installation d'une centrale hydroélectrique de 16,2 MW à Bevony sur la rivière Ramena	Ambodimanga Ramena	2022	Office de Régulation de l'Electricité
	Réhabiliter la piste reliant Andranosavony - Antsahabe Centre (anacardier, etc.,) (12km)	Antsahabe Centre		Direction Régionale de l'Aménagement du Territoire,
	Créer un dispensaire Antsahabe centre	Antsahabe Centre	2022	Direction Régionale Santé Publique
Projets de développement économique	Réhabiliter le site thermal Ambohimarina	Commune Ambohimarina	2022	Direction Régionale des Transports, du Tourisme et de la Météorologie
	Filière Cacao : Étudier la possibilité d'augmenter la superficie cultivée dans le Haut Sambirano	Haut Sambirano	2020	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Élevage
	Vulgarisation des techniques PAPRIZ	Haut Sambirano	2020	Direction Régionale de l'Agriculture, Projet PAPRIZ
	Répartir les pépinières villageoises pour faciliter l'accèsaux jeunes plants de cacao de variété améliorée	Haut Sambirano	2021	Direction Régionale de l'Agriculture,
	Implantation d'usine de transformation de cacao	Haut Sambirano	2024	Direction Régionale de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé
	Filière Poivre : Augmenter la production de poivre à Ambanja	Haut Sambirano	2021	Direction Régionale de l'Agriculture,
	Mise en place d'une Zone d'Investissement Agricole (ZIA)	Haut Sambirano		Projet CASEF

Source : SRAT/PRD Région DIANA

Tableau n° 53 : Liste des projets de développement intervenant au sein des Communes du Haut Sambirano.

Communes	Projets	Date de démarrage	Date de clôture	Domaines prioritaires d'intervention
Ambodimanga Ramena	Projet PIC	2018	2018	Amélioration des infrastructures et de la gouvernance communale
	Projet PIC	2020	2023	Réhabilitation de route RR-DIA-37 (ancienne RIP n° 13)
	FDL	2020	2020	Construction d'une salle d'accouchement
	Projet SED	2018	2018	Adduction d'eau potable (AEP)
	EGECOM	2021	2021	Construction du bureau de la Commune
Ambohimarina	FID	2004	2008	Construction d'écoles (EPP)
	PIC		2015	Réhabilitation de route Construction de bureau de la Commune
	ONG Sahanala	2022	En cours	Collecte de produits de rente
	HELVETAS	2022	En cours	Adduction d'eau potable
Ambohitrandriana	PIC	2015		Réhabilitation de route Construction de bureau de la Commune
Antsahabe Centre	TELMA	2021	2021	Mise en place de réseau téléphonique à couverture communale
	Ministère de la Santé Publique (DRSP)	2020	2020	Construction de CSB 1
	RPI Commune	2021	2021	Construction de hangar pour marché
	RPI Commune	2022	En cours	Construction de CEG
	Madagascar National Parks (MNP)			Gestion des Aires protégées
	Projet PIC	2018	2018	Appui à la gouvernance communale
	Projet HELVETAS			Appui aux communes en matière de mise en place d'infrastructures d'adduction d'eau potable et d'irrigation
Bemanevika Haut Sambirano	RPI Commune			Construction de marché (bazar be)
Benavony	PLAE	2008	2020	Foncier, reboisement
	FID	2004	2008	Construction d'EPP
	PIC	2015	En cours	Réhabilitation de la RIP 13, construction du bureau de la Commune, électrification
	HELVETAS	2019	En cours	Adduction d'eau potable
	ONG SAHA	2021	En cours	Santé
Maevatanana	PIC			Organisation du marché contrôlé
	HELVETAS			EEG
Marotolana	HELVETAS	30.09.2022	30.01.2023	Installation de borne fontaine
Marovato	HELVETAS	08.07.2022	04.11.2022	Installation de borne fontaine à Antsirasira et Andimaka

Source : Cartographie participative, 2022

TROISIEME PARTIE :
ANALYSE DIAGNOSTIQUE

TROISIEME PARTIE : ANALYSE DIAGNOSTIQUE

Ce chapitre présente les analyses basées sur le bilan du diagnostic du territoire du Haut Sambirano à travers les résultats de l'état des lieux. Cette analyse diagnostique permet, non seulement de mieux appréhender la problématique du développement local, mais surtout de déterminer les principaux enjeux ainsi que les grandes orientations de l'aménagement de l'intercommunalité pour les quinze (15) prochaines années.

Cette analyse diagnostique essaie d'étudier les caractéristiques du territoire intercommunal et les interactions spatiales en tant que composantes actives du fonctionnement du territoire du Haut Sambirano. Elle part du postulat selon lequel l'espace est un acteur organisé, qui dispose ses propres forces et ses faiblesses et fait face aux différentes opportunités et aux menaces auxquelles il doit se positionner. Elle vise à proposer une approche modélisée de l'espace géographique de l'intercommunalité en mettant en évidence ses formes récurrentes d'organisation spatiales, sociales, économiques et environnementales. De cette façon, l'espace communal n'est donc pas seulement considéré comme un simple support mais comme un élément décisif d'une organisation territoriale future avec ses problématiques propres.

1. Analyse FFOM

L'analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) est un outil de stratégie utilisé en aménagement du territoire permettant de déterminer les options offertes dans 05 paramètres de l'aménagement du territoire, à savoir :

- Matérialité physique et environnement ;
- Social ;
- Economie locale ;
- Structuration du territoire et infrastructures et ;
- Gouvernance locale.

Elle vise à préciser les objectifs de l'aménagement du territoire et à identifier les facteurs internes et externes favorables et défavorables à la réalisation de ces objectifs.

Dans l'analyse des FFOM, les forces et les faiblesses sont souvent d'ordre interne, tandis que les opportunités et les menaces se concentrent généralement sur l'environnement extérieur au territoire en question. À ce titre, elle fait appel à l'étude de la pertinence et de la cohérence d'une action future (à court ou à long terme, générale ou circonscrite).

Les Forces indiquent les caractéristiques du territoire qui lui donnent un avantage sur les autres. Tandis que les Faiblesses présentent les caractéristiques du territoire qui le désavantagent par rapport aux autres. Les Opportunités désignent les éléments de l'environnement extérieur que le territoire pourrait exploiter à son avantage. Les Menaces formulent les éléments de l'environnement externe qui pourraient causer des problèmes au territoire.

Dans le cadre de l'élaboration d'une décision dans le cadre d'un SAIC, le but de l'approche est de faire en sorte que les décideurs prennent en compte l'ensemble des facteurs internes et externes, de manière à maximiser les potentiels des forces et des situations favorables et à minimiser les répercussions des faiblesses et des menaces.

1.1. Principales forces

Il s'agit de déterminer les éléments internes dont le Haut Sambirano et les acteurs locaux pourront contrôler (ou influer) et leur donner un avantage concurrentiel par rapport aux autres régions ou territoires si on venait à les mobiliser.

A l'issue de l'état des lieux et de l'analyse des résultats des ateliers et focus group, il s'est révélé que les principales forces ou atouts des 09 Communes du Haut Sambirano sont réels et nombreux, en l'occurrence :

- Des conditions biophysiques et environnementales exceptionnelles
    - Existence d'un climat chaud et humide et des vallées fertiles propices au développement de polycultures
    - Existence d'un pôle de biodiversité très diversifié et exceptionnellement riche
    - Un réseau hydrographique dense
- Des potentialités humaines et économiques avantageuses
    - Une population relativement jeune attachée aux traditions mais ouverte aux influences extérieures
    - Une économie locale dynamique, attractive et à forte valeur ajoutée orientées vers l'exportation
    - Le potentiel hydroélectrique énorme de Bevony
    - Un potentiel fiscal énorme et valorisable
- Une structuration territoriale relativement fonctionnelle
    - Un maillage et un quadrillage plus ou moins fonctionnel
    - Des équipements de base plus ou moins satisfaisants

Tableau n° 54 : Les principales forces du territoire du Haut Sambirano.

Paramètres	Caractéristiques du territoire
Matérialités physiques et environnement	- Des conditions physiques et naturelles exceptionnelles (relief, climat chaud et humide, sol alluvionnaire fertile, ressources en eau …) offrant des opportunités de mises en valeur fortement différenciées (cacao, café, vanille, poivre) - La présence d'un pôle de biodiversité très diversifié jouant un rôle important sur le plan climatique avec une proportion d'endémisme élevée très prisée sur le plan international : le Paysage Harmonieux Protégé de Galoko Kalobinono, la Réserve Naturelle Intégrale de Tsaratanana, la Réserve Spéciale de Manongarivo et la Réserve de Ressources Naturelles de Mahiamborondro - La présence de vallées et de plaines offrant des conditions agro-pédologiques et des potentiels de fertilité très différenciés - Richesse du réseau hydrographique : Sambirano, Ramena, Sandrakota.
Social	- Melting pot riche en diversité : Peuplement hétérogène et brassage ethnique ouvert aux influences extérieures mais en même temps profondément attaché à ses cultures et aux expressions locales de pouvoir qui y sont liées : Sakalava, Antakarana, Tsimihety, Merina, Betsileo, Antemoro, Antandroy, … - Population formée essentiellement de jeunes - Survivance de la tradition du « Fihavanana), des us et coutumes soulignant l'appartenance à un territoire
Economie locale	- Développement des cultures de rente spécialisées, localisées et connectées au marché mondial comme le cacao, le café, le poivre et la vanille offrant des perspectives de fortes valeurs ajoutées potentielles et biologiques jouant un rôle économique et social très important - Attractivité du territoire pour les investissements en relation avec la conservation de la biodiversité et les cultures d'exportation - Dynamisme des activités économiques se reflétant par une tendance des ménages agricoles à plus diversifier leurs sources de revenus, notamment la production vivrière (riz, maïs, manioc, haricot, …), le commerce (épiceries de gros, épiceries de détails, gargotes, …) et l'arboriculture fruitière (banane, mangue, ananas, …), - Une réelle expertise et savoir-faire anciens liés à la présence séculaire d'activités agro-industrielles : adoption de nouvelles techniques de plantation par bouture sans recourir aux pépinières - Implantation de quelques coopératives au sein de quelques Communes pour assurer la qualité des produits

Paramètres	Caractéristiques du territoire
Structuration du territoire et infrastructures	- Le développement des cultures de rente structure le territoire du Haut Sambirano. Plus de 65% des cacaos exportés par Madagascar viennent du Haut Sambirano. - Structuration du territoire autour de la RR-DIA 37 (en cours de réhabilitation), la seule voie carrossable toute l'année, reliant la ville d'Ambanja à 06 Communes jusqu'à Marovato longue de 45,3 km en terre. - Le bourg rural de Bemanevika Haut Sambirano : centre de l'armature du territoire du Haut Sambirano, bénéficiant une position stratégique par rapport à Ambanja. - Equipements relativement satisfaisants des Communes en matière d'éducation (EPP, CEG, lycées) et de santé (CSB 1 et CSB 2) - Existence d'un très fort potentiel en énergie hydroélectrique d'une puissance de 16,2 MW à Bevory sur la rivière Ramena (Commune Ambodimanga Ramena)
Gouvernance locale	- Appui et encadrement des Communes par les projets pour leur bon fonctionnement - Existence de potentiel fiscal énorme pouvant constituer des ressources permanentes et stables pour les Communes.

1.2. Principales faiblesses

Il s'agit ici de déterminer les contraintes et les obstacles d'origine interne qui limite le développement du Haut Sambirano. Elles peuvent constitués un point de départ à la construction des images du futur : déclinaison par tendance ou développement des images opposées qui constitueront les défis du futur. A l'issu des consultations des Communes et des Services Techniques Déconcentrés (STD) au niveau du District d'Ambanja et l'analyse de données, il en résulte que les principales faiblesses du Haut Sambirano sont énumérées ainsi :

- Haut Sambirano… un territoire vulnérable et précaire
  - Une démographie galopante et un phénomène migratoire inquiétants
  - Dichotomie entre préservation de l'environnement et activités économiques de la population
  - Vulnérabilité en termes d'approvisionnement en produits vivriers
- Andoharano… à la recherche d'une structuration territoriale adéquate et pérenne
  - L'enclavement de certaines localités et mauvais état des pistes de desserte reliant aux zones de production
  - Limitation des possibilités d'extension des terrains de culture et des établissements humains
  - Dissymétrie du système foncier
  - Sous dimensionnement énergétique
  - Faible accès de la population aux équipements et aux services sociaux de base
- Une gouvernance à la traine
  - Faiblesse de la gouvernance des Aires Protégées et importance des pressions sur les ressources naturelles
  - Faiblesse de la perception et de la mobilisation du potentiel fiscal
  - Absence d'encadrement des paysans producteurs
  - Manque de coordination des intervenants et acteurs territoriaux.

Tableau n° 55 : Les principales faiblesses du territoire du Haut Sambirano.

Paramètres	Caractéristiques du territoire
Matérialités physiques et environnement	- Importance des pressions sur les ressources forestières (déforestation) pour satisfaire les besoins croissants de la population en terres cultivables (défrichement), en bois énergie (bois de chauffe, charbon de bois) et en bois de construction. - Pratique des feux de pâturage destinés à régénérer les pâturages pour bétail avant la saison des pluies - Des pratiques de la conservation environnementale parfois contestées, en relation avec une politique jugée trop centralisée, à faible gouvernance locale ayant des impacts mal anticipés sur les conditions de vie des populations locales installées en périphérie des AP. - Diminution des superficies conservées dans les AP - Changement climatique : Dérèglement du régime des précipitations et prolongation des périodes sèches impactant sur les activités agricoles et les établissements humains - Disparition de certaines espèces floristiques et faunistiques
Social	- Accroissement de l'effectif démographique et solde migratoire largement positif lié à l'attractivité économique du territoire - Concentration humaine et densité de population élevée autour du bourg centre de Bemanevika Haut Sambirano (192,78 hab./km²) et du village rural de Marovato (204,40 hab./km²) contrastant avec des localités faiblement peuplées, à l'instar de Marotolana (14,27 hab./km²) et Ambohitrandriana (27,23 hab./km²). - Société humaine fortement conservatrice et traditionnelle organisée autour des chefs traditionnelles bouleversée par la mondialisation et l'insertion des nouvelles technologies - Pratique du syncrétisme religieux combinant christianisme et tradition et prolifération des sectes - Enclavement physique, insécurité et difficultés économiques des ménages dans les Fokontany éloignés des chefs lieux de Communes : faible taux de scolarisation, faible accès aux services publics locaux (eau/électricité, soins de santé, démarches administratives). - Augmentation de l'insécurité et des actes de banditisme (dahalo)
Economie locale	- L'économie locale basée sur les ressources naturelles influencées par la préservation de l'environnement - Attractions économiques liées à la pratique du tavy dans les enclaves forestières, (déforestation) - Vétusté des plantations de café entraînant la baisse de la production caféière. - Insuffisance de l'organisation et faible structuration des cultures d'exportation (risque d'impacter sur la qualité des produits) : mauvais conditionnement, vente prématurée de vanille verte, carences en matière de formation et d'information des agriculteurs, capacité d'investissement limité, fluctuation des prix des produits, insécurité foncière, aléas climatiques et invasions de nuisibles, insuffisance d'encadrement des paysans producteurs, rôle prépondérant des grands collecteurs - Vulnérabilité du territoire en termes d'approvisionnement en produits vivriers à cause de l'insuffisance de la production rizicole (faible rendement), - Vieillesse et vétusté des plantations se répercutant sur la quantité de production. - Insuffisance d'équipement des coopératives limitant le potentiel de transformation (quantité produite insuffisante) - L'insuffisance de la production des cultures de rente risquerait de détourner les acheteurs vers d'autres marchés - Accès aux marchés des localités enclavées très limité : difficulté d'écoulement des produits, mainmise des collecteurs sur les paysans producteurs
Structuration du territoire et infrastructures	- Enclavement de certaines localités bien que très productives (Antsahabe Centre, Ambohitrandriana et Marotolana) : difficulté d'évacuation des produits agricoles, marginalisation, fortes inégalités spatiales, - Complexité des occupations et des usages du sol : limitation des possibilités d'extension des terrains de culture (recours au défrichement) et des établissements humains en plaine à cause de l'étroitesse des superficies aménageables disponibles, une large portion du territoire est occupée par les culture de rente - Dissymétrie des structures foncières combinant le système de grandes propriétés titrées ou cadastrées et les exploitations sans garantie de droits de propriété : proportion importante d'espaces gelés impossibles à mobiliser. - Sous-dimensionnement énergétique - Mal répartition des services publics de base : santé, éducation et sécurité
Gouvernance locale	- Manque de coordination des actions des intervenants et acteurs territoriaux (décideurs politiques, chefs traditionnels et religieux, opérateurs économiques, paysans agriculteurs) - Empiètement d'exercice des compétences (quelque part de pouvoirs) entre les décideurs politiques et les chefs traditionnels - Manque d'information, de formation continue et de compétences des décideurs locaux et des responsables communaux limitant leur participation et leur mobilisation dans la dynamisation du territoire et le développement local (gestion des ressources en eau, gestion des forêts, gouvernance économique,

Paramètres	Caractéristiques du territoire
	ingénierie territoriale (foncier, décentralisation, fiscalité, aménagement du territoire, gestion des données statistiques et géographiques, animation, coordination, gouvernance…accompagnement de la participation…). - Faible perception, mobilisation et contrôle du potentiel fiscal : cacao ou autres cultures de rente, impôts (IFPB/IFT) - Pratiques frauduleuses et corruption pour ne pas payer les ristournes liées aux produits de rente. - Faiblesse de la gouvernance des Aires Protégées n'impactant pas sur le bien-être des communautés - Absence d'éducation environnementale favorisant la tendance de la population à détruire les écosystèmes.

1.3. Principales opportunités à saisir

Il s'agit de déterminer les éléments externes dont le Haut Sambirano et les acteurs locaux pourront saisir et mettre à profit pour mener un changement significatif et positif du territoire. Ces opportunités sont des facteurs externes à l'intercommunalité, ne dépendant pas d'elle mais qui peuvent influencer son avenir et avec lesquelles elle peut s'accrocher et s'appuyer pour évoluer. Ainsi, les opportunités à saisir par le Haut Sambirano ont été classées par 03 catégories : (i) Les positions stratégiques à explorer ; (ii) Les possibilités à concrétiser et (iii) Les acquis à consolider.

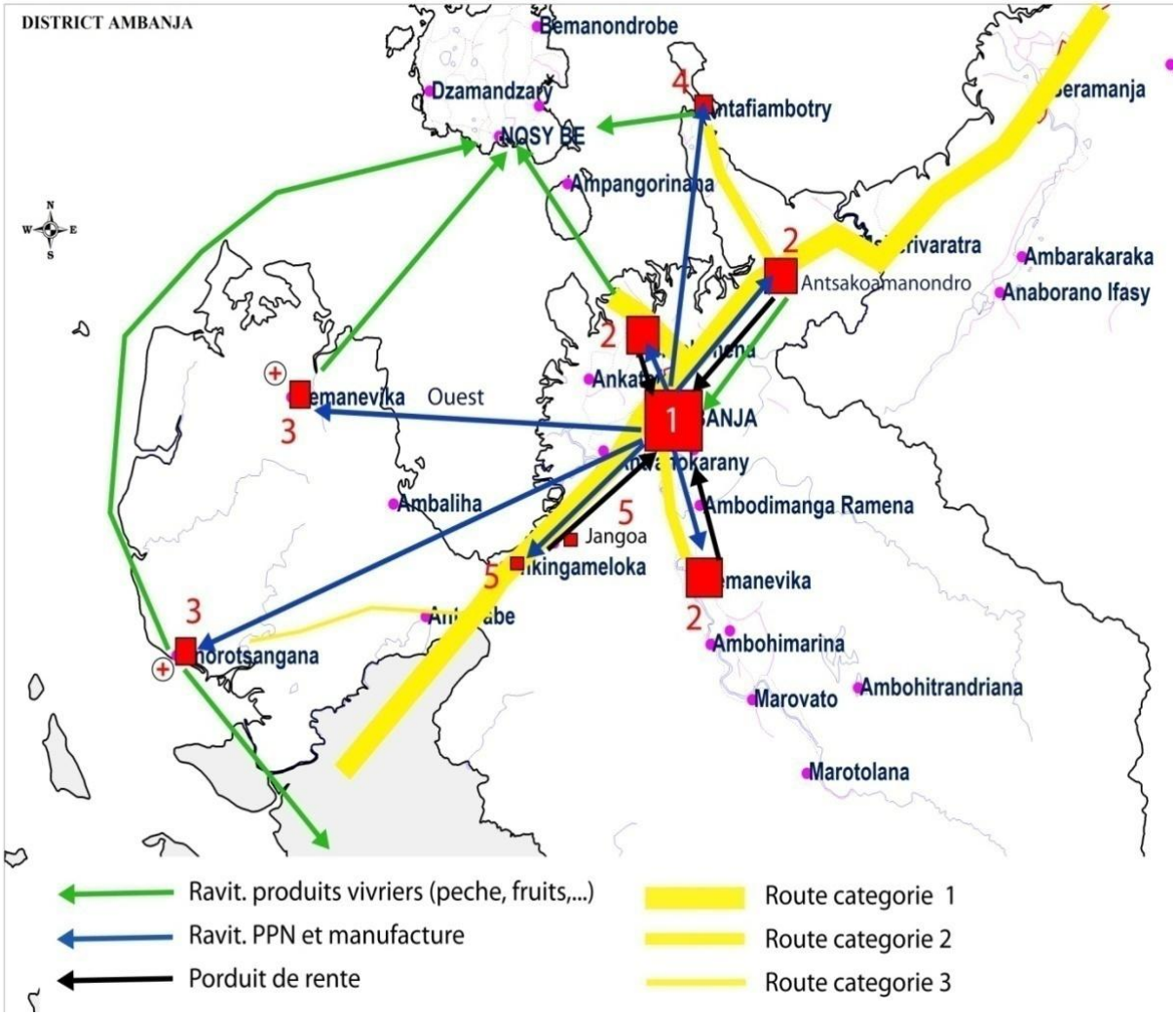
- Des positions stratégiques à explorer
  - Proximité du pôle urbain d'Ambanja et du pôle régional de Nosy Be
  - Possibilité de développement du tourisme communautaire
- Des possibilités à concrétiser
  - Electrification rurale à travers une centrale thermique d'Ambanja et une centrale hydroélectrique de Bevory
  - Possibilité de développement d'industrie de transformation
  - Mise en place d'un OPCI.
- Des acquis à consolider
  - Les retombées du trophée « cacao fin de Sambirano »
  - Possibilité de partenariats multiples
  - Possibilité de reboisement à grande échelle

Tableau n° 56 : Les principales opportunités à saisir par le territoire du Haut Sambirano.

Paramètres	Caractéristiques du territoire
Matérialités physiques et environnement	- Développement du tourisme communautaire - Reboisement à grande échelle gérée par les communautés pour sécuriser l'approvisionnement en bois de chauffe et de charbon de bois et répondre aux autres besoins (construction,…)
Social	- Mise en place d'un centre de formation spécilaisé pour former les jeunes en matière d'entreprenariat basé sur l'exploitation, la transformation et le marketing des produits locaux
Economie locale	- Expérimentation et développement d'autres cultures de rente (girofle, litchi, …) - Développement de la production agricole vivrière, d'arboriculture fruitière et maraîchère aux fins de répondre aux besoins des infrastructures hôtelières et restaurants implantés dans le pôle urbain d'Ambanja et le pôle régional de Nosy Be. - Développement d'industries de transformation des produits finis ou semi-finis (cacao, café, poivre, vanille, fruits) - Valorisation du trophée international sur le cacao fin du Sambirano pour répondre à la forte demande sur le marché international : Mise en place d'une certification (genre ECOCERT) et d'un label de produits de terroirs venant des 03 bassins versants (triage, codage, assurance qualité, …) pour augmenter leur valeur ajoutée. - Existence de coopératives (UCLS, …) et plusieurs sociétés de collecte et d'exportation

Paramètres	Caractéristiques du territoire
	dépendant de la production agricole paysanne - Mise en place d'un partenariat avec le FOFIFA pour améliorer les variétés et la productivité des principales cultures de rente - Promotion de l'agriculture biologique et du commerce équitable en nouant des partenariats et collaboration avec ETHIQUABLE et UCLS
Structuration du territoire et infrastrucutres	- La proximité du pôle urbain d'Ambanja : profiter d'une position stratégique - Electrification rurale : (i) Installation d'une centrale thermique autonome de la JIRAMA à Ambanja d'une puissance installée de 6.470 kW ; (ii) une centrale hydroélectrique aménageable à Bevory sur la rivière Ramena d'une puissance installée de 16,2 MW - Réplication du concept One District, One Factory (ODOF) sur le territoire du Haut Sambirano
Gouvernance locale	- Existence de plusieurs acteurs et projets qui appuient les Communes (Projet PIC, HELVETAS, CNC, société LABS, …) - Mise en place d'un OPCI regroupant les 09 Communes d'Andoharano - Recrutement de techniciens et renforcement de capacités des responsables communaux en matière de gestion de projets, recherche de partenariat et de financement, ingénierie et marketing territorial, ….

Figure n° 3 : Structuration du territoire du District d'Ambanja.



1.4. Principales menaces

Il s'agit de déterminer les éléments d'origine externe dont le Haut Sambirano n'a pas vocation à maitriser mais qui influeront, voire déstabiliseront le développement intercommunal. Ces menaces sont des facteurs externes ne dépendant pas de l'intercommunalité mais qui peuvent impacter sur son futur et contrecarrer sa marche vers le développement. Les menaces qui pourraient causer des problèmes au territoire du Haut Sambirano mais qu'il faudrait maîtriser dans les prochaines années sont énumérées ainsi : (i) Les effets des aléas climatiques ; (ii) La migration et le pillage des ressources naturelles ; (iii) La dépendance de l'économie locale aux contextes exogènes ; (iv) La faiblesse de la gouvernance des filières porteuses.

- Des aléas climatiques dévastateurs
- Dynamisme du courant migratoire et pillage des ressources naturelles par les populations des régions voisines
- Economie locale dépendante des contextes exogènes
    - Les contextes exogènes et leurs impacts
- Faiblesse de la gouvernance des filières d'exportation
    - Un paysage d'acteurs multiples mais désorganisés, difficile à appréhenser
    - Faiblesse du pilotage et de la coordination des acteurs

Tableau n° 57 : Les principales menaces au territoire du Haut Sambirano.

Paramètres	Caractéristiques du territoire
Matérialités physiques et environnement	- Effets des aléas climatiques : cyclones, pluies diluviennes, vents violents, crues intenses, montées des eaux, inondation des établissements humains et des zones de cultures, érosion des bassins versants, ensablement des zones de cultures, tarissement des cours d'eau et fleuves, retard des pluies, prolongation des périodes sèches, - Mauvaise gestion de l'eau - Pillage des ressources naturelles de la part des populations des régions limitrophes
Social	- Dynamisme du courant migratoire impactant essentiellement l'environnement, la gestion des terres agricoles, l'intégration sociale des migrants etc.
Economie locale	- Activités économiques très dépendantes du contexte national et international : variations importantes du cours des matières premières, crise financière mondiale et ses impacts sur l'investissement, crise politique et économique nationale, … - Partialité dans l'application de la Politique de l'Etat sur les produits de rente favorisant plus les grands exportateurs que les paysans producteurs : répartition inéquitable de la valeur ajoutée produite entre les différents maillons économiques, - Application anarchique des prix du cacao. - La présence d'opérateurs opportunistes menace et pourrait nuire la qualité et la réputation de la production de cacao sur le marché international.
Structuration du territoire et infrastrucutres	- Connaissances insuffisantes du territoire de Haut Sambirano par certains acteurs, de ses atouts et contraintes, pouvant compromettre une dynamique de projet de territoire, conditionné par une représentation, une appropriation et une appartenance au territoire - Une multiplication des systèmes d'information de projets qui se traduisent par une segmentation des visions des diagnostics et des constats, au détriment d'une vision partagée du territoire et de ses enjeux - Exploitation minière et pétrolière
Gouvernance locale	- Carences en compétences (cadres, ouvriers qualifiés, …) faute d'un dimensionnement et d'une adéquation de l'offre de formation - Un nombre croissant d'intervenants dans le développement local, induisant un paysage d'acteurs complexe et difficile à appréhender - Un processus de déconcentration et de décentralisation parfois mal compris, générateur de situations floues et de définition de prérogatives incertaines - Une faiblesse du pilotage et de la coordination des bailleurs et projets de développement. - Une absence de coordination et d'animation du développement local. - Immiscion des politiciens dans les affaires locales - Les vols et l'insécurité dans la zone restent des problèmes majeurs faisant baisser la qualité du produit

2. Enjeux du territoire intercommunal

Ce chapitre essaie d'identifier les principaux enjeux sur les différents secteurs et les grandes orientations possibles pour pouvoir définir les objectifs et axes d'intervention stratégiques pour l'aménagement et le développement du Haut Sambirano dans les 15 ans à venir. Il s'agit donc de l'analyse des enjeux, problématiques et intérêts communs des Communes concernées par l'intercommunalité.

Par définition, un enjeu est ce que l'on peut gagner ou perdre en faisant quelque chose ou ne le faisant pas. En aménagement du territoire, il est compris comme une anticipation des risques et des bénéfices auxquels un territoire peut s'exposer en se décidant de se développer. En d'autres termes, il s'agit d'appréhender les potentialités mobilisables ou ce que l'on peut servir comme leviers et les obstacles à surmonter ou ce que l'on peut améliorer pour atteindre les objectifs fixés pour développer un territoire. La formulation des enjeux est donc le résultat du croisement des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) qui interpellent à des actions pouvant conduire au changement ou à une mutation positive du territoire.

Ces enjeux sont formulés par ordre d'importance et de priorité selon la perception de la population locale et sont classés par grandes thématiques de l'aménagement du territoire, en l'occurrence :

- Les enjeux liés aux matérialités physiques et à l'environnement ;
- Les enjeux liés au social ;
- Les enjeux liés à l'économie locale ;
- Les enjeux liés à la structuration territoriale et aux infrastructures ;
- Les enjeux liés à la gouvernance.

Figure n° 4 : Résumé des enjeux territoriaux du Haut Sambirano



2.1. Un patrimoine naturel exceptionnel mais sous pressions

Toutes les activités de production de la population rendent compte des problèmes environnementaux. La problématique environnementale du Haut Sambirano repose sur la dégradation alarmante des ressources hydriques, forestières et pédologiques, portant ainsi atteinte à ses diversités biologiques caractéristiques.

2.1.1. Les ressources hydriques

Du point de vue hydrique, les évolutions des espaces naturels, notamment hydriques, modifient grandement l'évolution de l'organisation du territoire du Haut Sambirano. En effet, le Haut Sambirano est régulièrement concerné par des épisodes cycloniques associés à des pluies et des vents violents qui ont pour effet d'inonder les plaines autour du lit du fleuve Sambirano.

Les principaux enjeux découlent de la gestion de l'eau, surtout le principal fleuve Sambirano qui a connu au cours des dernières décennies des crues plus intenses.

Ainsi, plusieurs localités de la vallée du Sambirano risquent de disparaître à cause de la montée des eaux du fleuve et de l'inondation. Et durant la période sèche, cette problématique se traduit par l'ensablement dû à un phénomène d'érosion des bassins versants, voire même le tarissement des fleuves et rivières.

2.1.2. Les pressions anthropiques sur les ressources forestières

Concernant les ressources forestières, l'importance de la pression anthropique sur les 04 Aires Protégées du territoire du Haut Sambirano entraîne en grande partie la dévastation de la couverture végétale. L'évolution de la dégradation de l'environnement prend une allure sérieuse. Actuellement, une tendance quasi-linéaire de la dégradation des surfaces forestières est fortement ressentie.

Les couvertures sont surtout modifiées aux alentours des villages près des espaces forestiers dont la seule technique d'exploitation est le défrichement par le feu. Ils se manifestent par la carbonisation et le défrichement illicite des forêts et des végétations.

D'autres pressions importantes sont observées sur les ressources forestières pour satisfaire les besoins de la population en bois énergie (bois de chauffe, charbon de bois) et en bois de construction. L'écrémage sélectif des essences de valeur, utilisables comme bois d'œuvre et de construction et pour le but commercial est également pratiqué. L'exemple le plus significatif en serait le pillage des ressources dans les Aires Protégées de la part des populations des régions limitrophes (Région SOFIA : surtout Bealanana et Analalava).

Dans certains villages, l'exploitation de la forêt devient une activité professionnelle dont les effets sont devenus non maîtrisables, car ils agissent directement sur la diversité biologique ; beaucoup de richesses et d'essences autochtones de valeurs connaissent un appauvrissement inquiétant. La déforestation répétée menace également diverses espèces faunistiques suite à la destruction de leurs habitats naturels.

Par ailleurs, des pratiques de la conservation environnementale parfois contestées, en relation avec une politique jugée trop centralisée, à faible gouvernance locale ont des impacts mal anticipés sur les conditions de vie des populations locales installées en périphérie des aires protégées. Celles-ci, contraintes de s'adapter sans accompagnement particulier, développent des systèmes d'activités cachés comme le *rongony*.

Tous ces facteurs combinés font redouter aux agriculteurs l'érosion intensive et irréversible de leur potentiel naturel. Ils ravagent les surfaces cultivables et détruisent les infrastructures agricoles et les établissements humains.

2.1.3. Les pressions sur les sols

Comme le Haut Sambirano est une zone très humide, le système de production agropastorale pratiqué par les paysans-éleveurs ne convient pas à la conservation des sols. En effet, la pratique des feux pour avoir plus de terrains cultivables et de pâturage constitue pour eux le meilleur alternatif pour garantir la sécurité alimentaire des hommes et des animaux, sans tenir compte des méfaits écologiques qui en découlent. Il s'agit d'une pratique du feu pastoral destiné à régénérer les pâturages avant la saison des pluies. A cela s'ajoute le phénomène de l'érosion biologique.

Par ailleurs, dans les plaines, les sols sont menacés par l'ensablement causé par l'action de l'érosion de ruissellement, d'où la diminution de la production agricole.

Les problèmes environnementaux constituent ainsi l'un des fléaux qui freinent le développement du Haut Sambirano.

2.2. Un capital humain d'une grande diversité face à de multiples défis

2.2.1. Démographie croissante mais société humaine fortement conservatrice et traditionnelle

La poussée démographique non maîtrisée et la migration entrante sont parmi les problèmes graves pour le développement socio-économique du Haut Sambirano. En effet, les dynamiques semblent se traduire par un accroissement significatif des effectifs qui reste mal connu car difficile à mesurer avec précision. Cet accroissement est lié bien sûr au solde naturel mais surtout semble-t-il à un solde migratoire largement positif lié à l'attractivité du territoire d'Andoharano au plan régional, national et international. Entre 2018 et 2022, l'effectif de la population est passé de 83.438 habitants à 142.977 habitants ; ce qui témoigne de ce dynamisme. Ces migrations, internes et externes, apparaissent fortement corrélées aux activités économiques. Le dynamisme du courant migratoire pèse lourdement sur la gestion du territoire, à l'instar de Marotolana, touchant essentiellement l'environnement, la gestion des terres agricoles mais également l'intégration sociale des migrants venant de la région SOFIA (Bealanana et Analalava). Elles sont également difficiles à appréhender et à caractériser et très mal informées. A titre d'illustration, une concentration humaine et des densités de population élevées sont observées autour du bourg centre de Bemanevika Haut Sambirano (192,78 hab./km²) et du village rural de Marovato (204,40 hab./km²) contrastant avec des localités faiblement peuplées, à l'instar de Marotolana (14,27 hab./km²) et Ambohitrandriana (27,23 hab./km²).

D'une manière générale, la population se multiplie plus vite que la production. Cet accroissement disproportionné se vérifie dans la diminution des revenus des ménages qui connaît une sérieuse instabilité liée, en grande partie, à l'économie basée sur l'agriculture strictement tributaire des conditions climatiques. Comme l'économie est fortement basée sur l'exportation, elle est victime d'une détérioration des termes de l'échange.

En outre, les sociétés humaines dans le Haut Sambirano restent fortement conservatrices et traditionnelles, organisées autour des chefs traditionnelles. Au fait, les traditions patrilinéaire et patrilocale ont crée une marginalisation socio-économique des femmes. L'introduction des cultures spéculatives destinées à l'exportation sont réservées aux hommes alors que celles alimentaires sont laissées aux femmes et aux enfants. Ici, l'intervention de l'homme se limite aux travaux de défrichement. Les productions sont ainsi très faibles et l'agriculture vivrière ne parvient pas à dégager un surplus et elle n'alimente pas le commerce.

2.2.2. Un système d'enseignement peu performant

Les problèmes détectés sur le plan éducatif constituent un facteur qui limite le développement du Haut Sambirano. Diverses raisons peuvent êtres évoquées pour expliquer l'importance de l'analphabétisme et de la déperdition scolaire. En effet, le manque d'infrastructures scolaires dans certains Fokontany oblige de long déplacement pour les élèves. Mais l''encalvement physique et l'insécurité conditionnent également l'accès des enfants aux écoles dans les Fokontany éloignés des chefs lieux de Communes. En plus, le surpeuplement dans certaines écoles est surtout causé par l'afflux des élevés dans d'autres Fokontany n'ayant pas des classes complètes. Tous ces problèmes rendent le taux de scolarisation faible dans certaines ZAP.

Aujourd'hui, plus de 60 % des enseignants dans le primaire sont recrutés et payés par les parents d'élèves. Les charges parentales sont lourdes et représentent l'une des causes du taux élevé des abandons scolaires. Dans le Haut Sambirano, ce constat est amplifié du fait du recrutement massif d'enseignants communautaires sans formation pour combler les postes vacants.

Le manque d'enseignants bien formés et de matériels pédagogiques rend difficile la mission de fournir un enseignement de qualité à des élèves réunis au sein de classes pléthoriques.

D'autre part, des carences en compétences (cadres, ouvriers qualifiés, …) sont constatées faute d'un dimensionnement et d'une adéquation de l'offre de formation au niveau du District d'Ambanja et au plan régional.

2.2.3. Faiblesse de l'accès à la santé publique

Le taux de fréquentation des CSB reste faible à cause de son éloignement pour certains Fokontany et de l'insuffisance d'équipements sanitaires adéquats. Certains paysans préfèrent également consulter les guérisseurs et les matrones à cause de la faiblesse des moyens dont ils disposent.

La pauvreté ne leur permet pas de se faire soigner dans les établissements sanitaires. Les taux de mortalité restent ainsi importants. Ce fort taux de mortalité concerne surtout les enfants et la tranche de 18 à 60 ans.

2.2.4. Manque d'infrastructures sportives et de loisirs

Dans le Haut Sambirano, les jeunes prédominent. Certains d'entre eux ne savent ni lire ni écrire. Ils apprécient tous les sports, mais les infrastructures n'existent pratiquement pas en dehors de quelques terrains de football sommairement aménagés. Pour ce qui est des matériels de sports, c'est à peine si l'on trouve un ballon par Fokontany. Il faut cependant noter que les projections des vidéos existent dans pratiquement chaque village, mais la qualité des films laisse souvent à désirer (film de guerre, de scènes violentes…) poussant généralement les jeunes à la débauche et à perpétrer des délits.

2.3. Une économie agricole fortement dépendante des facteurs exogènes

2.3.1. L'agriculture de type transitoire entre tradition et attrait du marché

Le mode de gestion du territoire agricole du Haut Sambirano a subi plusieurs changements liés à la politique économique du pays depuis la colonisation en passant par la nationalisation, la libéralisation jusqu'à la privatisation. Malgré cela, même si les territoires agricoles ont changé de « mains », ils n'ont pas changé de « visages ». Lisible dans le paysage, les ménages ruraux perpétuent les mêmes activités depuis un siècle ; par contre, force est de constater qu'actuellement ces cultures sont vétustes et très vulnérables dans la mesure où elles dépendent de la fluctuation des prix sur le marché et des impacts du changement climatique. Cette vulnérabilité a des incidences sur la gestion des terroirs et de la mise en valeur au niveau des ménages et de l'exploitation. Une incidence qui se traduit par une tendance à la pluriactivité des ménages qui constitue une réponse aux gestions des risques…

Comme dans l'ensemble des pays sous-développés, l'économie locale est basée sur les ressources naturelles influencées par la préservation de l'environnement et les activités économiques sont focalisées sur l'agriculture et ces activités connexes. La prépondérance de l'agriculture n'entraîne pas automatiquement la satisfaction des besoins de la population. Tous les problèmes dans ce domaine se résultent du faible rendement faute de moyens techniques appropriés. Et actuellement le territoire du Haut Sambirano fait face à une autre vulnérabilité en termes d'approvisionnement en produits vivriers, notamment pendant les périodes d'aléas climatiques.

Dans le Haut Sambirano, les problèmes majeurs de l'agriculture résident également dans l'insuffisance des terres cultivables. L'acquisition individuelle de terrains devient difficile. Les surfaces cultivables sont très limitées à cause de la domination des plantations de cacao, de café et de vanille et les agriculteurs ne peuvent plus étendre leur culture. Les litiges fonciers sont fréquents. De plus, les terres laissées par les ancêtres à leurs descendants ne suffisent plus à cause de la croissance démographique très forte. Les concessions familiales sont de plus en plus morcelées et chacun n'en possèdent qu'un tout petit lopin. Les attractions économiques liées à la pratique du *tavy* dans les enclaves forestières, sont généralement le fait des *Tsimihety* qui occupent une place toute particulière dans l'imaginaire collectif, sorte de boucs émissaires d'une déforestation difficile à caractériser, mais qui dirige les attentions des protecteurs internationaux.

D'autre part, la production du riz est faible à cause de la diminution des surfaces rizicoles qui sont de plus en plus ensablées et la plupart des canaux d'irrigation sont bouchés ou complètement détruits. L'augmentation de la riziculture sur brûlis favorise, par ailleurs, une érosion toujours croissante en amont. Dans certains Fokontany, les productions sont faibles par manque d'eau étant donné que les réseaux hydro-agricoles sont défectueux. La production rizicole est également tributaire des aléas climatiques ; ainsi, en saison de pluie, la culture du riz devient difficile à cause d'inondations devenues très fréquentes ces derniers temps.

On peut avancer également que l'instabilité des prix des produits de rente constitue un autre obstacle au développement de l'agriculture. Elle oblige les cultivateurs à pratiquer une culture associée en partie vivrière et en partie commerciale, d'où l'absence de professionnalisation. Les paysans ne peuvent pas compter sur un seul type de culture. D'autant plus que l'insuffisance de l'encadrement agricole constitue un autre frein pour le développement de l'agriculture.

Enfin, la question de la qualité des produits agricoles et de la structuration des filières est très forte. Malgré des efforts réels de la part d'acteurs privés, notamment dans le domaine des cultures d'exportation, des problèmes liés à la qualité des produits agricoles semblent être particulièrement prégnants tout comme des questions d'organisation des filières aujourd'hui encore peu structurées.

Cette situation semble en partie liée à des stratégies agricoles basées sur une reproduction à l'identique des conduites d'exploitation, des carences en matière de formation et d'information des agriculteurs, une capacité d'investissement limité, le tout dans un contexte d'incertitude (passage du collecteur, cours réels des produits agricoles, insécurité foncière, aléas climatiques et invasions de nuisibles). Cette contrainte est très nettement en relation avec la question de l'enclavement.

2.3.2. L'élevage de type traditionnel

La pratique traditionnelle de l'élevage demande la disponibilité des terrains de pâturage. L'expansion des cultures de grandes plantations pose un grand problème et l'élevage extensif favorise la divagation des bovins sur les surfaces cultivées, créant souvent des conflits entre les paysans.

Les difficultés résident aussi sur la forte mortalité du bétail et des volailles à cause de diverses maladies. Ceci est dû à l'inexistence de centre de distribution des médicaments vétérinaires pour l'élevage et à l'absence de l'encadrement technique en matière d'élevage.

2.3.3. Le commerce sous-équipé

L'une des principales contraintes touchant les activités commerciales pratiquées dans le Haut Sambirano reste le mauvais état des routes limitant les échanges. Il a y également l'absence d'infrastructures modernes. Plus 80% des activités commerciales restent informelles et concernent la vente des produits agricoles, d'élevage et de pêche.

Les autres produits et marchandises sont vendus par des commerçants ambulants ou des gens venant de l'extérieur des Communes. Et les prix des produits varient suivant les saisons et les circonstances particulières.

Une répartition de la valeur ajoutée produite qui ne semble pas équitablement répartie entre les différents maillons économiques, et dont les effets de redistribution sur le territoire pourraient sans doute être requestionnés.

2.3.4. La faiblesse de la production artisanale

La nature des problèmes dans le domaine d'artisanat se situe au niveau des productions qui sont faibles et la qualité de produit non compétitive. Les artisans ont une faible capacité de production. Ils ne disposent que des outils très rudimentaires, c'est –à dire que la technique de production est archaïque et n'a jamais pu évoluer ou se moderniser. On peut tenir compte aussi du manque d'équipements. La ressource financière issue de l'artisanat est insignifiante. Aucun progrès sur le plan de la technicité et l'activité reste toujours informelle.

2.3.5. Le foncier, un problème crucial

Le problème foncier est l'un des problèmes majeurs bloquant le développement des Communes du Haut Sambirano. Ainsi, la facilitation de l'acquisition et l'immatriculation des terrains sont des problèmes majeurs pour la population. Les surfaces cultivables sont restreintes et les villages ne peuvent plus s'étendre.

2.4. Une structuration et une polarisation spatiale à transformer et à opérationnaliser

L'enclavement de certaines localités bien que très productives est l'un des problèmes majeurs de la structuration du territoire du Haut Sambirano. La desserte dans ces sous territoires est assurée par des pistes qui sont rarement praticables dans l'année ou partiellement praticables durant la saison sèche, induisant des situations très contrastées d'accessibilité et d'enclavement marquées dans certaines Communes (Antsahabe Centre, Ambohitrandriana et Marotolana).

Cet enclavement joue un rôle majeur dans l'accès au marché et l'écoulement des produits agricoles, favorisant, notamment une forme de mainmise des collecteurs sur les producteurs les moins dotés et surtout les moins structurés. Il favorise également certaines catégories d'acteurs telles les activités cachées, principalement la culture massive de *rongony* à Antsahabe Centre.

Un autre problème concerne également le niveau d'infrastructures et d'équipements de base moyennement faible dans le Haut Sambirano. En effet, l'accessibilité aux services publics locaux reste faible par rapport à d'autres régions avec pour impact un sous encadrement chronique en matière d'équipements (eau/électricité), d'accès aux soins et aux démarches administratives. Malgré sa grande potentialité agricole (grenier à riz), une partie du territoire du Haut Sambirano se trouve confrontée à un problème d'évacuation des produits agricoles. Dans ces villages ruraux, les flux économiques sont largement conditionnés par la qualité de l'infrastructure routière. La place de ces Communes dans l'armature du territoire d'Andoharano est ambigüe : elles bénéficient de flux économiques mais ne disposent pas encore de niveau de service correspondant à leur poids démographique et à leur capacité de production. Elles concentrent 36% de la population du Haut Sambirano, soit 51.183 habitants. Cet enclavement est générateur de marginalisation révélatrice de fortes inégalités spatiales voire d'un réel clivage territorial spontané et/ou partiellement souhaité.

Force est de constater que les occupations et les usages du sol sont complexes dans le Haut Sambirano, notamment dans le secteur agricole ; s'ajoute à cela l'étroitesse des espaces encore aménageables et exploitables. Une large portion du territoire est occupée par les cultures de rente (cacao/café/poivre/vanille).

Il existe une dissymétrie des structures foncières combinant le système de grandes propriétés titrées ou cadastrées et les exploitations sans garantie de droits de propriété. Cette situation foncière incertaine, la protection de la biodiversité, parfois établie un peu trop inclusivement et les contraintes réglementaires d'aménagement dont les fondements ne sont pas perçus, délimitent une importante proportion d'espaces gelés, impossibles à mobiliser. S'agit-il d'espaces perdus, ou pourrait-on, en partie au moins, les rendre à nouveau mobilisables pour des projets adaptés à leurs spécificités ?

Une relative faible connaissance du Haut Sambirano par les acteurs, de ses atouts et contraintes, peut compromettre une dynamique de projet de territoire, conditionné par une représentation, une appropriation et une appartenance au territoire.

Un sous-dimensionnement chronique des services publics en premier lieu de santé, d'éducation et de sécurité des biens et des personnes est également préoccupant.

2.5. Une urgence énergétique

Le sous-dimensionnement énergétique pénalise l'accès de la population et des secteurs d'activités aux diverses opportunités fournies par l'électrification. La question énergétique est criante dans le Haut Sambirano. Le sous-dimensionnement énergétique prive les populations, mais aussi les services et les activités de confort, de sécurité, de mieux-être et d'opportunités dans le développement économique (dépendance énergétique), malgré l'existence des potentialités en matière d'hydroélectricité.

2.6. Une gouvernance locale pas assez rigoureuse et à la traîne

Le premier problème qu'on peut évoquer sur la situation de la gouvernance dans le Haut Sambirano est le manque de coordination des actions des intervenants et acteurs territoriaux (décideurs politiques, princes et leaders religieux, opérateurs économiques, agriculteurs) conditionnant l'efficacité des projets de développement menés sur son territoire.

Cela est dû sans doute à un processus de déconcentration et de décentralisation parfois mal compris, générateur de situations floues et de définition de prérogatives incertaines. D'ailleurs, un nombre croissant d'intervenants dans le développement local induit un paysage d'acteurs complexe et difficile à appréhender, dans leurs relations, leurs pouvoirs et leurs stratégies.

En effet, les programmes de développement sectoriels, surtout environnementaux et la délimitation parfois autoritaire et centralisée des Aires Protégées, privilégient inconsciemment le pilier environnemental du développement durable au détriment (i) d'une intégration pleine et entière des composantes sociale, économique et de gouvernance et (ii) des réalités et des aspirations de ceux qui y vivent. L'influence du pouvoir des chefs coutumiers, garants des règles et des pratiques traditionnelles, sur les décisions relatives au développement du territoire du Haut Sambirano reste encore importante. Il existe donc un empiètement dans l'exercice des compétences (quelque part de pouvoirs) entre les décideurs politiques et les chefs traditionnels se déclinant par une mauvaise coordination des actions amenant quelques fois à des rejets des projets par ceux qui sont sensés être les bénéficiaires.

Le 2ème problème constaté concerne le manque d'information et de formation continue des décideurs locaux et des responsables communaux limitant leur participation et leur mobilisation dans la dynamisation du territoire du Haut Sambirano, notamment dans les domaines de la gestion des ressources en eau, la gestion des forêts, la gouvernance économique, ….

Les acteurs locaux sont trop souvent spectateurs des actions qui sont menées sur leur territoire, surtout si ces dernières sont de grande envergure, telle la réhabilitation d'infrastructures routières, l'octroi de bail foncier, …d'autant plus que le manque de compétences pour la contribution au développement local, notamment dans les métiers relatifs à l'ingénierie territoriale (foncier, décentralisation, fiscalité, aménagement du territoire, gestion des données statistiques et géographiques, animation, coordination, gouvernance, accompagnement de la participation…) reste d'actualité.

Le 3ème problème rencontré concerne la faiblesse du pilotage et de la coordination des bailleurs et projets de développement ainsi que l'absence d'animation du développement local. De plus, il existe une multiplication des systèmes d'information de projets qui se traduisent par une segmentation des visions des diagnostics et des constats, au détriment d'une vision partagée du territoire et de ses enjeux. Cette situation est notamment liée à une faible capacité des Communes à disposer d'une vision claire du territoire, à expliciter ses besoins et à décider de son avenir. Pour les Communes, comment dans ces conditions s'opposer à des pressions ou des injonctions parfois très fortes et comment devenir une force de proposition ?

Par ailleurs, l'analyse de l'organigramme et l'effectif du personnel communal ainsi que les résultats des entretiens avec les Equipes Techniques Communales ont permis d'identifier les manques au niveau des équipes communales. Les besoins se focalisent sur les personnels administratifs, financiers et techniques. En effet, le recrutement d'un secrétaire comptable est à préconiser pour 04 Communes, à savoir : Antsahabe Centre, Ambodimanga Ramena, Marovato et Maevatanana ; cela pourrait amoindrir les taches du trésorier comptable et témoigner une transparence. De même, la multiplication de l'effectif des agents percepteurs pourrait améliorer la rentrée des recettes communales. En outre, l'insuffisance du personnel administratif et technique pourrait retarder la mise en œuvre des activités opérationnelles d'un service à l'autre, ce qui ralentirait le fonctionnement de toute l'administration. Ainsi, les Communes du Haut Sambirano devraient faire appel à des techniciens pour collaborer avec les Maires.

Toutefois, pour satisfaire ces besoins, plus précisément, pour couvrir les charges salariales de ces nouveaux recrus une révision du budget communal serait indispensable. Par ailleurs, les ressources humaines nécessitent des programmes de renforcement de capacité, un rehaussement du niveau d'instruction et plus de motivation pour que la fonction soit attractive.

Les résultats des entretiens ont permis également de déterminer les besoins de l'administration intercommunale en matière de moyens matériels et logistiques. Ci-après la liste non hiérarchisée de ces besoins :

- Construction de bureaux de Fokontany ;
- Equipement des locaux des Communes en matériels et mobiliers de bureau ;
- Dotation de parc de matériels didactiques et informatiques (machines à écrire pour le Service de l'Etat-civil et ordinateurs pour les autres services) ;
- Equipement d'éclairage pour les bureaux de Communes ;
- Construction de toilettes à l'usage du personnel communal et des usagers des services communaux.

Le diagnostic territorial mené auprès des 09 Communes du Haut Sambirano a mis en évidence les contraintes majeures à la réalisation effective de la bonne gouvernance locale :

- L'insuffisance des compétences transférées aux Communes ;
- Le déficit de capacités en matière de ressources humaines qualifiées, de moyens matériels adéquats et d'outils de planification et d'aménagement du territoire nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de développement local ;
- La méconnaissance de leurs rôles par les élus locaux ;
- Les faiblesses observées au niveau des ressources financières et l'absence de financement alternatif du développement local ;
- L'absence de régime juridique applicable aux agents et aux emplois communaux ;
- Le manque de synergie entre les Communes et les services déconcentrés ;
- La difficile intégration des Fokontany au sein des Communes rurales et la faible participation des populations et des autres acteurs à la gestion des affaires locales malgré la mise en place des Structures Locales de Concertation (SLC).

QUATRIEME PARTIE : ANALYSE PROSPECTIVE

QUATRIEME PARTIE : ANALYSE PROSPECTIVE

1. Détermination des variables clés

L'analyse des variables a permis d'identifier une quinzaine de variables réparties sur les 5 dimensions du territoire pouvant influencer l'avenir du Haut Sambirano, des faits porteurs de changement que l'on peut appeler facteurs de changement. De ces facteurs de changement découleront les variables clés sur lesquelles se portera l'analyse prospective.

1.1. Variables recensées

L'analyse du système, à l'issu de l'état des lieux et de l'analyse diagnostique ainsi les ateliers de consultation des acteurs intercommunaux et régionaux, a conduit à une liste de 16 variables ou facteurs de changement.

Ces 16 variables se rapportent aux dimensions du territoire que sont : l'organisation et la structure du territoire, l'environnement physique, l'économie, le social et la gouvernance.

Tableau n° 58 : Liste des facteurs de changement retenus.

N°	Variables clés recensées	Description des variables clés	Dimensions
1	Mobilisation, gestion rationnelle et meilleure utilisation de la fiscalité locale	Renforcement de la gouvernance locale et de la mobilisation des ressources (humaines, techniques, financières)	Gouvernance locale
2	Mise en place et opérationnalisation d'un OPCI regroupant les 09 Communes d'Andoharano	Renforcement de la gouvernance locale et de la mobilisation des ressources (humaines, techniques, financières)	Gouvernance locale
3	Répartition équilibrée de la population sur le territoire de l'Intercommunalité	Renforcement du capital humain	Socio-démographie
4	Maîtrise de l'accroissement démographique	Renforcement du capital humain	Socio-démographie
5	Préservation et valorisation des bassins versants, des ressources hydriques, forestières et édaphiques	Préservation et valorisation des patrimoines naturels et des paysages d'intérêt stratégique, particulièrement les bassins versants, les ressources hydriques, forestières et édaphiques	Matérialités physiques et environnement
6	Renforcement de la gouvernance environnementale et des AP	Préservation et valorisation des patrimoines naturels et des paysages d'intérêt stratégique, particulièrement les bassins versants, les ressources hydriques, forestières et édaphiques	Matérialités physiques et environnement
7	Rentabilisation et valorisation des cultures d'exportation biologiques (cacao, café, poivre, vanille, autres)	Structuration et spécialisation de l'agriculture à travers l'approche chaîne de valeur	Economie locale
8	Transformation des produits agricoles : industrialisation/ODOF	Structuration et spécialisation de l'agriculture à travers l'approche chaîne de valeur	Economie locale
9	Promotion du 3 P (Partenariat Public Privé)	Structuration et spécialisation de l'agriculture à travers l'approche chaîne de valeur	Economie locale
10	Opérationnalisation des infrastructures structurantes	Polarisation et accroissement du rayonnement de l'intercommunalité	Structuration du territoire et infrastructures
11	Mise en place d'infrastructures commerciales selon les normes	Structuration et spécialisation de l'agriculture à travers l'approche chaîne de valeur	Economie locale
12	Recrutement de techniciens et renforcement de capacités des responsables communaux en matière de gestion de projets, recherche de partenariat et de financement, ingénierie et marketing territorial, ….	Renforcement de la gouvernance locale et de la mobilisation des ressources (humaines, techniques, financières)	Gouvernance locale

N°	Variables clés recensées	Description des variables clés	Dimensions
13	Valorisation des identités culturelles des sous-territoires	Renforcement du capital humain	Socio-démographie
14	Développement de la production agricole vivrière, d'arboriculture fruitière et maraîchère	Structuration et spécialisation de l'agriculture à travers l'approche chaîne de valeur	Economie locale
15	Amélioration du niveau d'équipements et de services	Polarisation et accroissement du rayonnement de l'intercommunalité	Structuration du territoire et infrastructures
16	Formation professionnelle pour jeunes cadres et ouvriers spécialisés et qualifiés	Renforcement du capital humain	Socio-démographie

Source : Analyse TCE Consulting, 2023

Parmi ces 16 facteurs, 09 sont des variables externes au système, ne dépendant pas des autres variables dites internes mais peuvent influencer son évolution.

Tableau n° 59 : Répartition des facteurs de changement recensés

Thème	Variables internes	Variables externes
Organisation, structure du territoire et infrastructure	1	1
Environnement physique	1	1
Economie		5
Social	3	1
Gouvernance	2	1
Total	**7**	**9**

Source : Analyse TCE Consulting, 2023

1.2. Hypothèses et résultats de la projection démographique à l'horizon de 15 ans avec un scénario sans SAIC : prolongement de la tendance observée

A l'issue de la tendance observée, en l'absence d'un SAIC, les 09 Communes du Haut Sambirano seraient exposées à des contraintes relativement importantes en matière de gestion de ses potentialités environnementales et d'aménagement spatial. Aussi, la projection démographique et socio-économique est déterminante dans la mesure où elle permet d'identifier et de comprendre l'évolution de la situation existante par rapport aux besoins futurs de la population et, dans ce sens, de construire des hypothèses en matière d'aménagement et de développement.

Tous les acteurs consultés sont tous unanimes à considérer le Haut Sambirano comme un territoire en plein essor démographique. Aussi, l'étude prospective de la population a démontré une augmentation importante de la population intercommunale en l'espace de 15 ans.

Tableau n° 60 : Projection démographique du Haut Sambirano dans 15 ans (2023-2038)

	Année 2022	Année 2028	Année 2033	Année 2038
Effectif de la population	142 977	280 400	550 000	1 078 500
Effectif des ménages	39 392	77 889	152 778	299 583
Effectif de la population masculine	65 769	128 984	253 000	496 110
Effectif de la population féminine	77 208	151 416	297 000	582 390
Population de 0 - 5 ans	25 736	50 472	99 000	194 130
Population de 6 - 17 ans	41 463	81 316	159 500	312 765
Population de 18 - 60 ans	54 331	106 552	209 000	409 830
Population de + de 60 ans	21 447	42 060	82 500	161 775
Enfants scolarisables en niveau I	16 585	32 526	63 800	125 106
Enfants scolarisables en niveau II	14 512	28 461	55 825	109 468
Enfants scolarisables en niveau III	10 366	20 329	39 875	78 191
Taille de ménage	3,6	3,6	3,6	3,6

Source : Calcul TCE Consulting, 2023

1.3. Traduction spatiale des variables clés à retenir pour la construction du scénario

On part du principe que l'espace géographique reste une création continue de sociétés humaines où le concept d'interaction spatiale tient une place prépondérante. Les notions de lieux, de liens et de mouvement expliquent l'interdépendance et la continuité de l'espace, les réseautages des lieux ainsi que les échanges qui font l'espace géographique (mobilité et flux), tandis que les notions liées à l'humanisation et la différenciation de l'espace se traduisent par les concentrations d'hommes et d'activités, par les centralités et la hiérarchie des lieux.

En conséquence, on a traduit les variables clés issues de l'analyse prospective en terme spatial pour aboutir à une grammaire composée de :

- Maillage et hiérarchie des établissements humains,
- Quadrillage,
- Zonage et des vocations des espaces,
- Dynamique interne et externe, et
- Gouvernance.

1.3.1. Maillage, sous-territoires et espaces de solidarité

Le maillage se traduit par la territorialisation et le découpage en sous-territoires d'enjeux du Haut Sambirano. Il explicite le découpage administratif (communes et Fokontany) et fonctionnel du territoire. Il résulte des ateliers de consultation des acteurs territoriaux au niveau du District d'Ambanja et des 09 Communes ainsi que de l'analyse diagnostique du territoire. Le maillage donnera une image du futur découpage aussi bien administratif que fonctionnel, suite à l'émergence de nouvelle polarité.

L'association de ces Communes, unies par la force des choses (caractéristiques biophysiques, ressources et potentialités économiques, us ou coutumes, etc.), forme des sous-territoires pouvant se solidariser autour de polarités actuellement affirmées ou émergentes pour les 15 prochaines années. L'espace ainsi délimité peut former ce qu'on appellera des « espaces de solidarité » où les travaux d'aménagement et de planification auront de nette signification.

1.3.2. Hiérarchie des établissements humains, pôles et polarités

Les établissements humains (dispersion de la population à travers le territoire) en termes de maillage définissent l'ensemble de la toponymie au sein de l'intercommunalité : chef-lieu de l'intercommunalité, chefs-lieux de Communes, éventuellement les chefs-lieux de Fokontany, si pertinent pour la suite des réflexions. Cette composante permet de cerner la dimension de « Gouvernance » du schéma d'aménagement.

La hiérarchie des établissements humains est définie par l'armature urbaine (réseau urbain). Elle fait ressortir les différents pôles qui assurent l'encadrement du territoire intercommunal et/ou les sous territoires spécifiques au sein de l'intercommunalité. A l'échelle intercommunale, il s'agit de pôle principal, pôle d'équilibre, pôle d'appui, pôle relais et pôle local.

Tableau n° 61 : Typologie des pôles

Hiérarchie	Description
Pôle principal	- ville ou agglomération principale, à la tête d'une aire urbaine importante (grande population, importantes activités socio-économiques et culturelles, centre des fonctions administratives à l'échelle intercommunale), - exerce des fonctions organisationnelles sur l'ensemble de l'intercommunalité, - organise la vie économique et sociale de l'intercommunalité voire d'un territoire plus vaste.
Pôle d'équilibre	- rayonnement à l'échelle intercommunale (entre plusieurs espaces de solidarité), - fonctionne comme le « moteur » de la périphérie proche du pôle principal, - renferme des équipements et des infrastructures viables avec des activités économiques plus développées.

Hiérarchie	Description
Pôle d'appui	- villes ou agglomérations périphériques ou satellites du pôle principal, - centres dépendant du pôle principal où les activités sociales et économiques sont en lien direct avec le pôle principal, - extension du pôle principal surtout en termes de site d'accueil (résidentiel), d'activités socio-économiques et environnementales, - lieu de transition entre l'espace rural et urbain intercommunal.
Pôle relais	- centre complémentaire, - rayonnant aux limites de leur espace de solidarité respectif, - renferme une certaine gamme de services plus courants nécessaires à la vie quotidienne avec des activités moins attractives qu'une agglomération principale, - présente des caractères urbains de moindre envergure par rapport aux pôles d'équilibres et plus important que les villages ruraux.
Pôle local	- centres de l'espace rural, - intermédiaire entre ville et village, - centres de service pour les espaces ruraux (services de proximité offerts), - Tout autre Chef-lieu de Commune.

Source : Analyse TCE Consulting, 2023

1.3.3. Quadrillage

Le quadrillage représente les liens et les mouvements entre les différents lieux de l'espace, explique l'interdépendance et la continuité, les réseautages ainsi que les échanges (mobilité et flux) qui font l'espace géographique ou l'intercommunalité. Il fait référence aux infrastructures de mobilité et de liaison. A cet effet, il rend compte des voies de communication et réseaux, tant matériels qu'informationnels, qui sillonnent, drainent et irriguent le territoire.

L'organisation du réseau est catégorisée selon la fonction portée par les conduits de communication :

- les conduits de dynamique rendent attractifs les espaces qu'ils relient, appelés structurants, et
- les conduits assurant l'accessibilité des lieux et la continuité du territoire, appelés de désenclavement.

A visée de mobilité, de proximité et/ou de désenclavement, de tels axes servent d'infrastructures d'intérêts essentiellement locaux, à l'intérieur des espaces de solidarité et de liens direct entre ces derniers. Pour une meilleure intelligibilité, leur description s'opère au niveau des espaces de solidarité.

Le quadrillage met en exergue les voies structurantes et celles qualifiées de « proximité » :

- *Voies structurantes* : les infrastructures de déplacement, de mobilité et de télécommunication qui constituent des « principales artères/axes » qui d'une part, desservent l'ensemble du territoire intercommunal et d'autre part, assurent la connexion avec les autres régions contigües :
  - Terrestres : routes, pistes, gares routières intercommunales,
  - Fluviales : cours d'eau et port fluviaux d'envergure régionale ou intercommunale,
  - Réseau de téléphonie mobile et internet couvrant l'ensemble du territoire régional ou intercommunal.
- *Infrastructures de « mobilité de proximité »* : les infrastructures de déplacement, de mobilité et de télécommunication qui relient les pôles locaux entre eux et/ou avec le pôle principal (Bemanevika Haut Sambirano) :
  - Terrestres : routes, pistes, gares routières intercommunal,
  - Fluviales : cours d'eau et débarcadères de portée à l'intérieur d'un sous territoire spécifique,
  - Réseau de téléphonie mobile et internet opérant à l'intérieur d'un sous territoire spécifique.

Tableau n° 62 : Typologie des axes de transport terrestre

Axes	Descriptif
Structurants	- Axe d'approvisionnement et d'échanges depuis le pôle principal de Bemanevika vers les autres polarités de l'intercommunalité (trafic important et régulier de marchandises et de voyageurs) - Axe d'acheminement et d'échanges de produits agricoles (trafic important et régulier de poids lourds et de tracteurs) - Axe d'acheminement de produits forestiers (trafic important et régulier de poids lourds transportant des BE pour alimenter Bemanevika et les autres polarités)
Désenclavement	- Axe d'acheminement et d'échange de produits liés au secteur agricole (depuis les zones d'approvisionnement agricoles vers les polarités intercommunales, voire régionales) - Axe à vocation touristique (depuis les sites touristiques vers les polarités intercommunales ou le pôle urbain d'Ambanja) - Axe à vocation sociale liée à des besoins de santé publique, d'éducation et de sécurité.

Source : Analyse TCE Consulting, 2023

1.3.4. Zonage et vocation des espaces

Les espaces de solidarité sont les sous territoires qui rendent compte de la ressemblance et l'homogénéité d'une zone, de la spécialisation des lieux, des facteurs de ruptures, de différences et de discontinuités. Les acteurs régionaux et intercommunaux, lors des ateliers de consultation au niveau du District d'Ambanja, ont identifié 02 grands sous-territoires, liés davantage aux caractéristiques physiques du milieu, à l'histoire et aux cultures, et 03 sous-espaces géographiques assimilables à des espaces de solidarité probables / potentiels, issus de la configuration du territoire d'Andoharano et de l'évolution des sociétés humaines.

Les « espaces spécifiques (particuliers) » (zonage) délimitent les sous territoires spécifiques tels que les Paysages et sous paysages ancrés sur les bassins versants, les espaces de solidarité ou espace de vie, sous espace économique, sous espace de croissance (Cf. SNAT), zone de conservation stratégique qui fait l'objet d'un PAG assez étendu, etc.

Chaque espace de solidarité potentiel coïncide avec un groupe ou association de Communes, polarisé par une petite ville ou un centre urbain en pleine mutation qui assure une certaine latitude de gouvernance territoriale, caractérisée par une ou deux vocations spécifiques déterminantes (agriculture, industrie, tourisme, conservation, bois-énergie, …).

Une importance particulière est accordée à la connexion à l'intérieur de chaque espace de solidarité potentiel. Physiquement, elle est assurée par la liaison routière. Les différents axes structurants et à visée de mobilité, de proximité et/ou de désenclavement reprennent également ceux déjà évoqués pour la structuration de l'ensemble du territoire intercommunal. Quant à la répartition des services, elle se différencie selon les espaces de solidarité: non pas « tout partout », mais ce qu'il faut, là où il le faut.

Carte 35 : Espaces de solidarité dans le Haut Sambirano

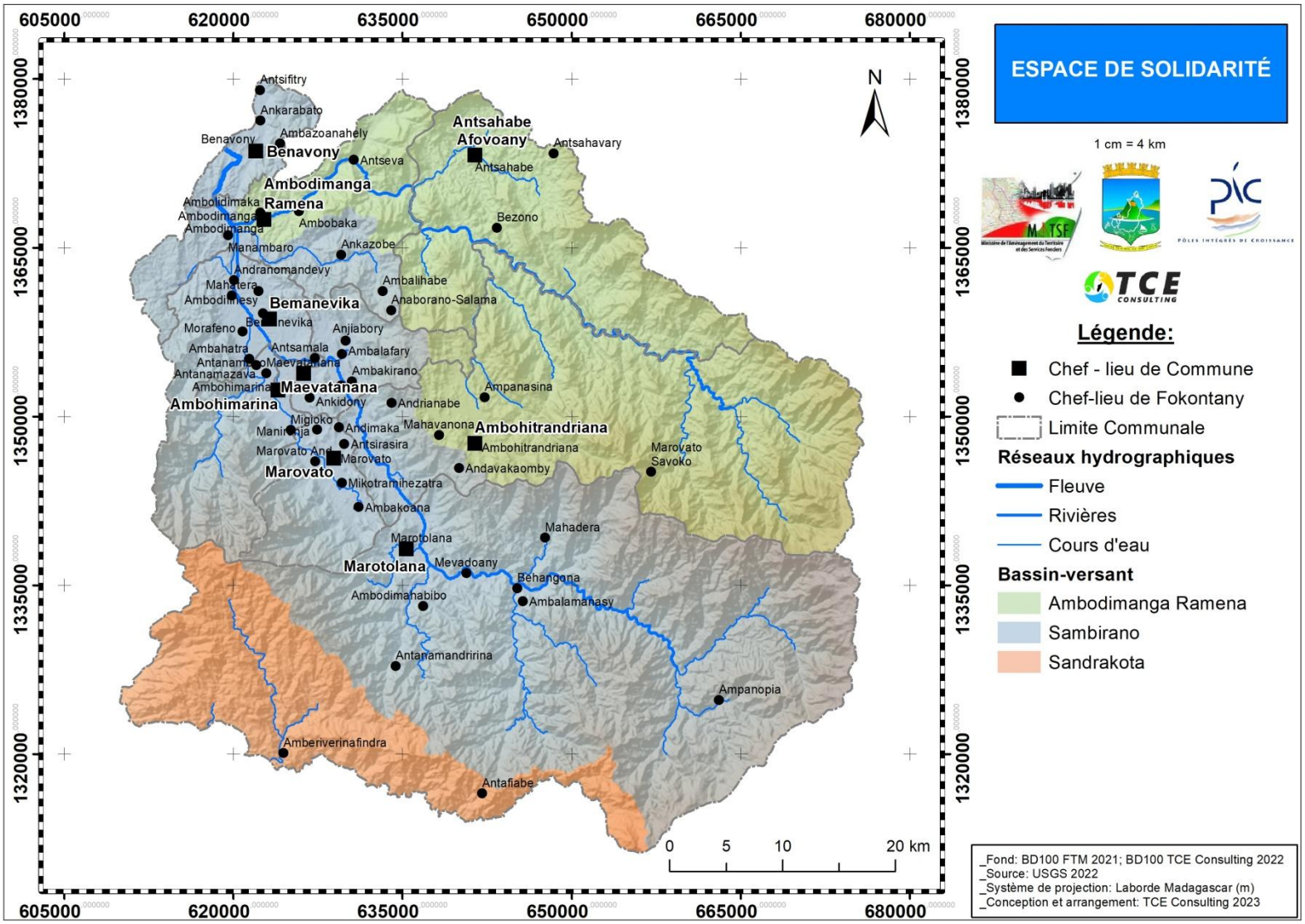


Tableau n° 63 : Grands sous-territoires et espaces de solidarité dans le Haut Sambirano

Grands sous-territoires	Espaces de solidarité	Types de polarités	Polarités
Sous-territoire I : Haut Sambirano (833 km², soit 26% du territoire d'Andoharano)	Bassin de Sambirano Bassin de Sandrakota	Pôle d'appui	Marotolana
		Pôle local	Ambalamanasy
	Bassin de Ramena	Pôle d'appui	Ambohitrandriana
		Pôle local	Ampanasina
	Bassin de Ramena	Pôle d'appui	Antsahabe Centre
		Pôle local	Ampanasina
	Bassin de Sambirano	Pôle d'appui	Ambohimarina
		Pôle local	Migioko
Sous-territoire II : Moyen Sambirano (2 335 km², soit 74% du territoire d'Andoharano)	Bassin de Sambirano Bassin de Ramena	Pôle relais	Ambodimanga Ramena
		Pôle local	Antseva
	Bassin de Sambirano	Pôle principal	Bemanevika Haut Sambirano
		Pôle local	Antsamala
	Bassin de Sambirano	Pôle relais	Benavony
		Pôle local	Antsifitry
	Bassin de Sambirano	Pôle d'appui	Maevatanana
		Pôle local	Anjiabory
	Bassin de Sambirano	Pôle d'équilibre	Marovato
		Pôle local	Antsirasira
	Bassin de Sambirano	Pôle d'appui	Ambohimarina
		Pôle local	Migioko
	Bassin de Sambirano	Pôle d'appui	Ambohitrandriana
		Pôle local	Ampanasina
	Bassin de Sambirano	Pôle d'appui	Marotolana
		Pôle local	Ambalamanasy
	Bassin de Ramena	Pôle d'appui	Antsahabe Centre
		Pôle local	Antsahavary

Source : Rapport d'état des lieux et de diagnostic territorial, SAIC Haut Sambirano – Mars 2023

1.3.5. Dynamiques

Les dynamiques territoriales sont caractérisées par les flux internes et externes selon leur nature : migration, échanges commerciaux (produits agricoles, bois énergie, produits alimentaires, …), informationnelle, changement climatique, etc. :

- *Flux internes* : les mouvements qui s'opèrent au sein de l'ensemble du territoire intercommunal, supportés à la fois par les voies structurantes, les infrastructures de « mobilité de proximité », les infrastructures de télécommunication ainsi que les équipements y associés ;
- *Flux externes* : les échanges avec les autres régions contigües et/ou à l'international, supportés à la fois par les voies structurantes, les infrastructures de « mobilité de proximité », les infrastructures de télécommunication ainsi que les équipements y associés.

Il se traduit par un état en perpétuel mouvement d'ordre économique, social et environnemental, pouvant être conjoncturel ou structurel, qui influe sur l'évolution et la mutation d'un espace géographique.

Dans la présente étude prospective à horizon 15 ans, on a privilégié les variables conjoncturelles ou structurelles ayant un effet sur le long terme ou son impact présent peut influencer le futur. Il se caractérise par des dynamiques internes et des dynamiques externes au système (espace géographique).

1.3.6. Gouvernance

La gouvernance compte énormément en matière de développement territorial dans la mesure où elle garantit (assure) la concrétisation des actions et mesures retenues pour muter positivement ou non le territoire pour les années à venir (futur). Cela dit, le Haut Sambirano reste un territoire à reconstruire au vu des résultats de l'état des lieux.

2. Acteurs clés

Un inventaire des parties prenantes à la mise en œuvre du SAIC du Haut Sambirano a été réalisé dans la phase précédente de la mission : « diagnostic territorial », ce qui a permis de déduire les acteurs clés, ceux liés aux variables d'enjeux, sur lesquels se porteront l'analyse des acteurs.

2.1. Inventaire des acteurs

Les résultats ont permis d'identifier une panoplie d'acteurs ou groupes d'acteurs directement liés aux enjeux :

Tableau n° 64 : Inventaire des acteurs clés

Enjeux	Acteurs concernés
Patrimoine naturel	**Etat/Ministères et leurs démembrements :** MEDD, MinTourisme, MTM, District Ambanja, **CTD :** Région DIANA, Région SOFIA, 09 Communes du Haut Sambirano (OPCI), CICAT/SLC, **Organismes publics/parapublics :** BNCCREDD+, ONE, MNP, ONTM **Secteurs privés :** Grands propriétaires fonciers, **OSC/PTF :** FID, Associations des agricultures et éleveurs, Associations des artisans, Helvetas, PNUD, PLAE, UNION EUROPENNE, Projet PIC 3/Banque Mondiale, CRADES/COGEBS, ONG SAHA, ONG Sahanala, AUE, Associations de femmes, Associations de jeunes, Association Famelogno, Leaders coutumiers,
Capital humain	**Etat/Ministères et leurs démembrements :** MTEFOPLS, MESRS, MEN, MSP, METFP, MPPSPF, MJS, District Ambanja, **CTD :** Région DIANA, Région SOFIA, 09 Communes du Haut Sambirano (OPCI), CICAT/SLC, **Organismes publics/parapublics :** BNGRC, CPGU, INSTAT, FDL, CNAPS, **Secteurs privés :** EGECOM**,** Groupements des transporteurs, **OSC/PTF :** Projet ACCES, CASEF, Projet PIC, FID, Helvetas, PNUD, UNION EUROPENNE, Projet PIC 3/Banque Mondiale, Associations de femmes, Associations de jeunes, Associations sportives, Association La Clé Telo, Leaders religieux, Leaders coutumiers,
Economie agricole	**Etat/Ministères et leurs démembrements :** MINAGRI, MEF, MICC, MTP, MTM, MINAGRIE, MAM, District Ambanja, **CTD :** Région DIANA, Région SOFIA, 09 Communes du Haut Sambirano (OPCI), CICAT/SLC, **Organismes publics/parapublics :** ONE, INSTAT, FDL, FOFIFA, CNC, CRV, EDBM **Secteurs privés :** Sociétés exportatrices et grands collecteurs (MADAGASCAR SPICES TRADING, SAMBIRANO S.A., ETABLISSEMENT THEODULE, …), MAVA, LABS, Coopérative UCLS, CASAVA, Fernand collecteur, NESTOR Cassim Dine, GIAMALSaïd Amad, SOLEY, ATIC Abasse, EGECOM, Société Ramanandraibe Exportation, Société Yvon SOAMIANGY, Ets Millot, SCIM, Groupement des acteurs du cacao de Madagascar (GACM), Grands propriétaires fonciers, Associations des agricultures et éleveurs, ECOCERT, EQUITABLE, **OSC/PTF :** PIC 3/Banque Mondiale, FID, Projet RIZ PLUS, Helvetas, PRODECID/GIZ, PNUD, UNION EUROPENNE, Projet CRADES/COGEBS, ONG SAHA, ONG Sahanala, AUE, Associations de femmes, Associations de jeunes, Association La Clé Telo, Associations des artisans, Leaders coutumiers, IFCC,
Structuration et polarisation spatiale	**Etat/Ministères et leurs démembrements :** MATSF, SENVH, MTP, MID, MEF, MDN, MSP, MTP, MTM, MEAH, METFP, MDNTDPT, MMRS, SENVH, District Ambanja, **CTD :** Région DIANA, 09 Communes du Haut Sambirano (OPCI), CICAT/SLC, **Organismes publics/parapublics :** ANALOGH, OTF, FDL, ARTEC, ATT, ARM, ONTM **Secteurs privés :** NANOE, TELMA, ORANGE, AIRTEL, EGECOM, Groupements des transporteurs, Grands propriétaires fonciers, Grands groupes pétroliers nationaux. **OSC/PTF :** Projet PIC 3/Banque Mondiale, FID, Helvetas, PNUD, UNION EUROPENNE, ONG SAHA, Association Usagers RR-DIANA 37, Leaders coutumiers,

Enjeux	Acteurs concernés
Energie	**Etat/Ministères et leurs démembrements :** MEH, MEF, MTP, **CTD :** Région DIANA, District Ambanja, 09 Communes du Haut Sambirano (OPCI), CICAT/SLC, **Organismes publics/parapublics :** ADER, ORE, JIRAMA, OMH, EDBM **Secteurs privés :** NANOE, WELIGHT, BAOBAB+, EGECOM, **OSC/PTF :** Projet PIC 3/Banque Mondiale, FID, PNUD, UNION EUROPENNE, CRADES/COGEBS, Leaders coutumiers, PAGOSE, PARSE, PRIRTEM, FNED, Projet LEAD/Banque Mondiale
Gouvernance locale	**Etat/Ministères et leurs démembrements :** MID, MEF, MINJustice, MEF, MCC, MTP, SEG, District Ambanja, **CTD :** Région DIANA, 09 Communes du Haut Sambirano (OPCI), CICAT/SLC, **Organismes publics/parapublics :** FDL, INDDL **Secteurs privés :** EGECOM, **OSC/PTF :** Projet PIC 3/Banque Mondiale, FID, Helvetas, PRODECID/GIZ, UNION EUROPENNE, CRADES/COGEBS, ONG SAHA, Leaders coutumiers,

Source : Analyse TCE Consulting, 2023

2.2. Analyse des acteurs

L'analyse des acteurs permet de voir et de comprendre les forces de chaque acteur sur l'échiquier intercommunal à l'heure actuelle. Dans un premier temps, il a permis d'identifier :

- Qui sont les acteurs dominants ?
- Qui sont les acteurs relais ?
- Qui sont les acteurs autonomes ? et
- Qui sont les acteurs dominés ?

Dans un second temps, il permet d'analyser le jeu et d'apporter des améliorations ou ajustements sur la position que devra tenir chaque acteur clé en matière de développement et d'aménagement du territoire. Enfin, dans un troisième temps, il permet d'évaluer les chances d'atteinte des objectifs liés aux enjeux futurs et préciser les scénarios possibles ou probables.

2.2.1. Détermination des acteurs par degré d'influence

Le résultat fourni donne l'état des lieux des relations entre les différents acteurs concernés aux objectifs, suivant le mode de gouvernance actuel.

a) Acteurs dominants

Ce sont les acteurs qui exercent les plus d'influence par rapport aux autres acteurs. Cette influence peut s'exercer soit par la manière de faire (processus), soit par rapport aux projets, soit par rapport à la mission, soit par rapport à l'existence même d'autres acteurs. Ce sont les acteurs qui conduisent ou conduiront ou devraient conduire le processus de développement territorial.

Etat et ses démembrements

Au stade actuel, l'Etat central concentre l'ensemble des pouvoirs de décision malgré les initiatives en matière de décentralisation et de déconcentration. A ce titre, font partie de l'Etat et ses démembrements : (i) la Présidence, (ii) la Primature, (iii) les Ministères, (iv) les organismes rattachés, (v) les Directions Régionales à Antsiranana et (vi) les Services Régionaux à Ambanja.

Il exerce une influence incommensurable par rapport aux autres acteurs de l'échiquier.

Grands groupes pétroliers nationaux

Ils tiennent leur force dans la mesure où l'économie de Madagascar repose grandement sur l'énergie fossile. Il assure une grande partie de la production d'électricité du Réseau Interconnecté d'Ambanja-Nosy-Be et du transport des biens et des personnes (routier, ferré et aérien). L'ensemble du secteur privé et le fonctionnement de l'Etat dépendent de l'approvisionnement en hydrocarbures.

Grands propriétaires fonciers

Les propriétaires fonciers tiennent leur force dans le fait qu'ils ne dépendent pas énormément des autres acteurs recensés mais exercent une influence notamment sur les projets des autres acteurs. Ils sont également bien protégés par les lois et les autres acteurs. Même l'Etat est obligé d'engager des négociations à leur encontre pour pouvoir réaliser leurs projets.

b) Acteurs relais

Ce sont les acteurs à la fois influents et dépendants et qui devraient exercer un rôle d'encadrement. Dans le contexte actuel, les organismes publics et la région DIANA tiennent ce rôle.

Région DIANA

La région DIANA est représentée par l'administration régionale et les directions régionales. Malgré que les lois 2014-018 et 2014-020 sur la décentralisation précisent le rôle de la région en matière de développement et d'aménagement du territoire, la région DIANA se tient en retrait par rapport au rôle qui lui est dévolu.

Organismes publics

Les organismes publics représentés par la JIRAMA, ARTEC, BNGRC, BNCC REDD+, ONE, MNP, ATT, ARM, ONTM, , INSTAT, FDL, CNAPS, FOFIFA, CNC, CRV, EDBM, ANALOGH, ADER, ORE, INDLL etc. sont le bras armé de l'Etat central qui dispose le droit de leur existence. Ils assurent bien leur rôle d'encadrement.

c) Acteurs dominés

Les acteurs dominés sont les plus dépendants et n'exercent que très peu d'influence sur les projets, les missions et de loin l'existence des autres acteurs. Ce sont les acteurs nécessitant le maximum d'encadrement de la part des Leaders et des Relais.

Dans l'actuelle configuration, les acteurs faisant partie de cette catégorie sont :

- les 09 Communes du Haut Sambirano,
- les ménages aussi bien urbains que ruraux, les paysans producteurs ainsi que les associations (VOI ou Vondron'Olona Ifotony opérant dans l'environnement, la forêt, l'agriculture et autres activités rurales),
- les membres du secteur privé, notamment les petits et moyens entrepreneurs, formels ou informels, dont les artisans, les commerçants, les opérateurs touristiques et les prestataires de services.

d) Acteurs autonomes

Les acteurs autonomes sont les peu influents et peu dépendants de l'ensemble des acteurs. Disposant d'une liberté d'actions sur l'échiquier, ils peuvent contrecarrer le processus et les projets des autres acteurs.

Pour l'heure, on y trouve :

- le secteur privé représenté par les industriels, les opérateurs NTIC, les transporteurs / collecteurs et ceux liés à la logistique,
- les PTF et ONG internationales,
- les CTD voisines, notamment celles de la région SOFIA (District d'Analalava, Bealanana), et
- les ONG nationales et régionales.

2.2.2. Positionnement des acteurs par rapport aux objectifs

A travers l'analyse du positionnement des acteurs par rapport aux objectifs associés aux enjeux, on constate que les acteurs clés ne partagent pas les mêmes objectifs même si l'adhésion à l'ensemble des objectifs est atteinte.

Objectifs à adhésion mitigée : 10/22

Les objectifs suivant ont des résultats sombres par rapport à l'adhésion des acteurs-clés :

- Préserver les sources hydriques et consolider les réservoirs d'eau : 60/113
- Assurer l'approvisionnement en eau potable et exploiter rationnellement et équitablement les ressources en eau (eau potable, irrigation et usage domestique) : 59/113
- Protéger intégralement les ressources édaphiques (sols) : 70/113
- Augmenter la superficie des infrastructures écologiques et préserver les écosystèmes naturels déjà existants et de la biodiversité de l'intercommunalité : 56/104
- Sauvegarder, restaurer et valoriser les patrimoines bâtis ou paysagers terrestres du Haut Sambirano : 78/114
- Développer les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique au niveau intercommunal : 57/111
- Structurer et développer la spécialisation de l'agriculture à travers l'approche « chaîne de valeur » : 52/114
- Transformer les produits agricoles à travers l'industrialisation : 55/111
- Améliorer le taux de sécurisation foncière dans le Haut Sambirano : 57/113
- Valoriser les identités socioculturelles et cultuelles des sous-territoires : 63 /112

Objectifs à adhésion moyenne : 3/22

Les objectifs suivant sont vitaux pour le fonctionnement ou les procédures d'intervention des acteurs-clés dans le cadre de la mise en œuvre ou de la réussite de leurs projets :

- Renforcer le capital humain : 37/108
- Développer l'intégration de l'économie intercommunale : 50/112
- Améliorer le niveau d'infrastructures et équipements de base de l'intercommunalité : 71/113

Objectifs à forte adhésion : 10/22

Les objectifs suivant sont indispensables à la mise en œuvre des missions des acteurs-clés, voire à son existence même :

- Maîtriser l'évolution de l'accroissement démographique et du flux migratoire : 46/112
- Renforcer le capital humain : 67/108
- Promouvoir le maillage et l'ouverture du territoire intercommunal à travers l'implantation des infrastructures structurantes : 52/114
- Organiser la polarisation du territoire (multipolarisation) afin d'accroître le rayonnement de l'intercommunalité : 52/114
- Développer la planification urbaine/aménagement urbain (échelle d'une ville) soutenant le développement économique et le cadre de vie des principales polarités : Pôle principal (Bemanevika Haut Sambirano) et pôle d'équilibre (Marovato) : 66/112
- Promouvoir le redimensionnement énergétique dans le Haut Sambirano : 49/114
- Promouvoir l'électrification rurale dans le Haut Sambirano : 51/114

- Améliorer la capacité énergétique de l'intercommunalité : 52/113
- Promouvoir les principes de bonne gouvernance dans la gestion des affaires communales et intercommunales : 82/114
- Valoriser les informations et la recherche au profit du développement intercommunal : 59/88

2.2.3. Recommandations stratégiques

Il y a des enseignements qu'on peut tirer de ce jeu d'acteurs et à prendre en compte si l'on veut construire un meilleur futur. Les différents *mappings* liés au jeu d'acteurs ont mis en exergue un dysfonctionnement du système actuel. Ainsi, les recommandations portent sur les acteurs ci-après :

Tableau n° 65 : Repositionnement des acteurs

Acteurs	Position actuelle	Position future	Stratégie / actions
Etat central/Ministères et leurs démembrements	Dominants	Relais	Repositionnement
CTD	Dominés	Dominants	Repositionnement
Organismes publics / para-publics	Relais	Relais	Maintien et renforcement
Secteurs privés	Autonomes / Dominants	Relais / Dominés	Repositionnement
OSC/PTF	Autonomes	Relais	Repositionnement

Source : Analyse TCE Consulting, 2023

3. Enjeux de l'aménagement et du développement pour les 15 prochaines années et objectifs associés

A l'issu de l'analyse des variables et des documents politiques et cadres stratégiques (ODD, PEM, PNAT), les enjeux formulés lors de la phase de diagnostic du territoire ont été affinés et reprécisés pour l'horizon 2038 :

Tableau n° 66 : Enjeux affinés et objectifs associés

ENJEUX	OBJECTIFS ASSOCIES	ODD	PEM
Patrimoine naturel exceptionnel sous pressions	Préserver les sources hydriques et consolider les réservoirs d'eau	ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres (Vie terrestre)	Engagement 13 : Gestion durable et conservation des ressources naturelles
	Assurer l'approvisionnement en eau potable et exploiter rationnellement et équitablement les ressources en eau (eau potable, irrigation et usage domestique)	ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres (Vie terrestre)	Engagement 9 : L'énergie et l'eau pour tous
	Protéger intégralement les ressources édaphiques (sols)	ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres (Vie terrestre)	Engagement 13 : Gestion durable et conservation des ressources naturelles
	Augmenter la superficie des infrastructures écologiques et préserver les écosystèmes naturels déjà existants et de la biodiversité de l'intercommunalité	ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres (Vie terrestre)	Engagement 13 : Gestion durable et conservation des ressources naturelles
	Sauvegarder, restaurer et valoriser les patrimoines bâtis ou paysagers terrestres du Haut Sambirano	ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres (Vie terrestre)	Engagement 13 : Gestion durable et conservation des ressources naturelles
	Développer les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique au niveau intercommunal	ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Engagement 13 : Gestion durable et conservation des ressources naturelles

ENJEUX	OBJECTIFS ASSOCIES	ODD	PEM
Capital humain d'une grande diversité face à de multiples défis	Maîtriser l'évolution de l'accroissement démographique et du flux migratoire	ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (Villes et communautés durables)	Engagement 3 : Autonomie et responsabilisation des CTD Engagement 7 : Promotion de l'habitat et modernisation de Madagascar
	Renforcer le capital humain	ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable (Paix, justice et institutions efficaces)	Engagement 4 : Education pour tous Engagement 5 : Santé, un droit inaliénable pour chaque citoyen Engagement 6 : Emploi décent pour tous
Economie agricole fortement dépendante des facteurs exogènes	Structurer et développer la spécialisation de l'agriculture à travers l'approche « chaîne de valeur »	ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable (Faim zéro) ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables (Production et consommation responsable)	Engagement 10 : Industrialisation de Madagascar Engagement 12 : Autosuffisance alimentaire
	Transformer les produits agricoles à travers l'industrialisation	ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable (Faim zéro) ODD 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables (Production et consommation responsable)	Engagement 10 : Industrialisation de Madagascar Engagement 12 : Autosuffisance alimentaire
	Développer l'intégration de l'économie intercommunale	ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables (Production et consommation responsable) ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Engagement 10 : Industrialisation de Madagascar Engagement 12 : Autosuffisance alimentaire
Structuration et une polarisation spatiale à transformer et à opérationnaliser	Organiser la polarisation du territoire (multipolarisation) afin d'accroître le rayonnement de l'intercommunalité	ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (Villes et communautés durables)	Engagement 7 : Promotion de l'habitat et la modernisation de Madagascar
	Promouvoir le maillage et l'ouverture du territoire intercommunal à travers l'implantation des infrastructures structurantes	ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (Villes et communautés durables)	Engagement 7 : Promotion de l'habitat et la modernisation de Madagascar

ENJEUX	OBJECTIFS ASSOCIES	ODD	PEM
	Améliorer le niveau d'infrastructures et équipements de base de l'intercommunalité	ODD 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges ODD 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ODD 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation	Engagement 4 : Education pour tous Engagement 5 : Santé, un droit inaliénable pour chaque citoyen Engagement 7 : Promotion de l'habitat et la modernisation de Madagascar Engagement 9 : Energie et eau pour tous
	Développer la planification urbaine/aménagement urbain (échelle d'une ville) soutenant le développement économique et le cadre de vie des principales polarités : Pôle principal (Bemanevika Haut Sambirano) et pôle d'équilibre (Marovato)	ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (Villes et communautés durables)	Engagement 3 : Autonomie et responsabilisation des CTD Engagement 7 : Promotion de l'habitat et la modernisation de Madagascar
	Améliorer le taux de sécurisation foncière dans le Haut Sambirano	ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (Villes et communautés durables)	Engagement 3 : Autonomie et responsabilisation des CTD
Urgence énergétique	Promouvoir le redimensionnement énergétique dans le Haut Sambirano	ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables	Engagement 9 : L'énergie et l'eau pour tous
	Promouvoir l'électrification rurale dans le Haut Sambirano	ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables	Engagement 9 : L'énergie et l'eau pour tous
	Améliorer la capacité énergétique de l'intercommunalité	ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables	Engagement 9 : L'énergie et l'eau pour tous
Gouvernance locale pas assez rigoureuse et à la traîne	Promouvoir les principes de bonne gouvernance dans la gestion des affaires communales et intercommunales	ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable (Paix, justice et institutions efficaces)	Engagement 2 : Lutte contre la corruption avec tolérance zéro Engagement 3 : Autonomie et responsabilisation des CTD
	Valoriser les informations et la recherche au profit du développement intercommunal	ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Engagement 12 : Autosuffisance alimentaire Engagement 13 : Gestion durable et conservation des ressources naturelles
	Valoriser les identités socioculturelles et cultuelles des sous-territoires	ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable (Paix, justice et institutions efficaces)	Engagement 8 : Sport et culture, un tremplin pour porter haut la fierté nationale

Source : Analyse TCE Consulting, 2023

4. Analyse et traduction spatiale des politiques et stratégies des acteurs clés pouvant influencer l'aménagement et le développement du Haut Sambirano

4.1. Initiative Emergence Madagascar et le plan associé (IEM / PEM)

Description : Politique générale de l'Etat (PGE)

Acteurs porteurs des initiatives : Etat central, Présidence, Ministères et ses démembrements, 24 Régions dont la Région DIANA, 1695 Communes dont les 09 Communes du Haut Sambirano.

Vision : Faire de Madagascar un pays émergent d'ici 5 ans.

Cette vision repose sur trois orientations majeures :

- Alignement à l'Agenda 2030 des Nations Unies et à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine,
- Intégration future de Madagascar au sein de l'ASEAN+3 permettant l'adoption de la vision 2025 des pays de l'Asie de l'Est : « une émergence économique partagée basée sur la stabilité, la paix et la sécurité dans le respect de l'environnement »,
- Renforcement du positionnement géographique de Madagascar dans le cheminement de l'initiative Ceinture et Route en particulier la route maritime de la soie du 21ème siècle.

Résumé : L'Initiative pour l'Emergence de Madagascar (IEM) et le Plan pour l'Emergence de Madagascar (PEM) préconisent de développer une économie à forte croissance accélérée qui s'articulera autour de l'agrobusiness, de l'industrie de la pêche et de l'aquaculture, des industries des hydrocarbures et des mines, de l'industrie touristique, de la transformation industrielle et les services des nouvelles technologies, plaçant la Région DIANA et ses Communes au cœur des projets qui devront conduire à l'émergence.

Le PEM émane de l'IEM, lequel décrit le projet de société du Président de la République. Il complète la Politique Générale de l'Etat (PGE) articulée autour des 13 engagements ou Velirano du Président de la République.

4.2. Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT) et Schéma National des Orientations Sectorielles et Transversales (SNOST)

SNAT : outil de planification du territoire national pour un horizon de 30 ans. Il s'agir d'un instrument de coordination de programmes sectoriels nationaux dans l'espace et dans le temps. Il constitue un cadre de référence dans lequel doivent s'intégrer toutes les politiques et actions de développement s'exécutant sur le territoire national.

SNOST : document de programmation dans lequel seront mis en œuvre les projets de territoires et d'investissements de l'Etat, des PTF et des institutions financières ou autres.

Dans le cadre du SNAT, la Région DIANA fait partie de l'Espace de croissance dérivé du Pôle Intégré de Croissance de Nosy Be où les facteurs déterminants concernent surtout le tourisme et l'exportation (Espace de croissance 3-TE).

Pour les activités d'ancrage de mise en œuvre du PEM concernant directement la Région DIANA et les 09 Communes du Haut Sambirano figurent l'agrobusiness et le tourisme (cf. Espaces de croissance 3-TE, SNAT 10 ans). Les secteurs concernés sont l'industrie, l'agriculture, l'énergie, le tourisme, le commerce, le foncier, les travaux publics, l'environnement, l'urbanisme et l'eau.

Projets prioritaires :

- Amélioration de la production agricole
- Promotion de l'hydroélectricité pour la grande consommation régionale
- Amélioration de l'offre touristique régionale
- Promotion de la sécurisation foncière
- Aménagement urbain et péri-urbain.

Principaux acteurs :

Etat central, MATSF et ses démembrements, Ministère en charge du Transport, Ministère des Travaux Publics, Région DIANA, Communes du Haut Sambirano, autres régions et autres communes.

Figure n° 5 : Schéma National des Orientations Sectorielles et Transversales (SNOST 10 ans)



4.3. Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) – Région DIANA

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) est un document de référence pour la planification territoriale au niveau régional. C'est un des outils qui doit orienter et guider les actions de développement à l'échelon régional. Il doit prendre en compte les objectifs nationaux (PNAT, SNAT) et intégrer les objectifs communaux (SAC, SAIC, PCD, PUDé, PUDi, etc.) dans la mesure de leurs implications régionales. Il s'agit d'un document d'orientations destiné à présenter une vision cohérente du développement régional, en situant les options immédiates dans une perspective à long terme.

La Région DIANA a élaboré en 2012, puis mis à jour en 2018 un SRAT jusqu'à l'horizon 2030. Ce document, validé par les acteurs régionaux, constitue un cadre de référence, auquel doivent s'appuyer toutes initiatives de planification régionale.

Vision SRAT DIANA :

« Territoire multipolaire d'un peuple solidaire, la DIANA 2030 valorise durablement ses ressources exceptionnelles et répartit équitablement sa richesse, et est reconnue comme la vitrine et la destination par excellence de l'Océan Indien tout en gardant ses valeurs culturelles et cultuelles ».

Dans le cadre du SRAT DIANA, le Haut Sambirano est partagé entre 02 sous territoires, savoir :

- Sous territoire II. b) : Zone rurale d'Ambilobe et d'Ambanja, considérée comme le grenier de la Région DIANA qui fait vivre l'extérieur grâce à ces cultures de rente dans le bassin du Sambirano ;
- Sous territoire III. a) : Secteur Sud-Est Manambato et Marotolana dont la fonction est vitale pour le fonctionnement général de la Région DIANA, car il est constitué d'Aires Protégées et sert de château d'eau et constitue de régulateur de l'état des bassins versants et des fleuves.

Les principaux enjeux du sous territoire II. b) sont :

- La restructuration du monde rural afin d'assurer à la fois la place de l'économie agricole sur le marché international et national et en même temps le développement endogène jusque-là dépendant de ce marché. En effet, cette zone est caractérisée par l'envergure de l'économie agricole qui est généralement monoculture, et qui répond au marché extérieur des fois au détriment de l'économie agricole vivrière (DIANA fait le choix d'alimenter le marché de l'extérieur et de s'alimenter en produits vivriers, à partir des marchés également extérieurs de la région).
- Actuellement, on assiste à une tendance, certes timide mais confirmée, à une plus grande intégration de la production agricole vivrière essentiellement aux alentours des villes.
- Gestion de la « vocation » de la population résidente traditionnellement influencée par les industries agricoles. DIANA est parmi les régions dont la dynamique industrielle est la plus prononcée, mais qui connaît depuis quelques années une certaine décadence. Le grand enjeu est alors la « reconversion » de cette population ouvrière qui s'agglomère au niveau des villes créant des multiples petits emplois urbains.
- Maîtrise de l'étalement des espaces agricoles sous la pression démographique et parfois portant préjudice à l'équilibre des ressources naturelles relativement abondantes, riches, mais convoitées et protégées.
- Maîtrise des ressources en eau pour tout type d'usage de l'eau (domestique, irrigation ou industrie). L'accès de la population à l'eau potable est très faible. En saison pluvieuse, les inondations des vallées sont fréquentes entrainant des disparitions de villages entiers, tandis que paradoxalement on note un assèchement progressif des rivières et des fleuves.
- Une gestion foncière adaptée et profitable à toutes les couches de la population.

Les principaux enjeux de ces sous territoires III. a) sont :

- Préservation du site pour maintien de sa fonction et pour la valorisation économique. La problématique de l'eau y est capitale.
- Gestion des modes de mises en valeur interstitielles, à l'intérieur de ces zones, qui ne sont pas trop visibles, parfois cachées mais réelles (rongony et khat) et engendrant des plus-values non négligeables pour l'économie des ménages.
- Instauration d'une gouvernance administrative effective de ces territoires, gouvernance souvent handicapée par l'éloignement.
- Gestion des migrations venant des régions limitrophes ainsi que les conflits induits par ces pressions migratoires.
- Conciliation de la préservation (traduite en termes d'aire protégée) et valorisation économique.

4.4. Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) - Région DIANA

Le SRDE vise à renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage de la Région DIANA en matière de planification et de coordination du développement économique du territoire, en aval de l'élaboration du SRAT. Le SRDE constitue la « porte d'entrée » ou l'outil d'opérationnalisation du SRAT, dont il vise à mettre en œuvre la dimension économique. Le SRDE s'inscrit dans la vision du SRAT. Dans les cinq années à venir, sa mission sera d'installer les fondations utiles au développement et à l'adaptation de la vision à long terme.

Il s'agissait d'appuyer la Région Diana à consolider l'information nécessaire à une connaissance fine des réalités et perspectives économiques de son territoire, à animer un processus de dialogue avec les acteurs de la Région, à définir une stratégie réaliste et à coordonner sa mise en œuvre, enfin à définir des outils et de mécanismes de suivi, cela en relation avec le développement des capacités de maîtrise d'ouvrage des principaux acteurs économiques

L'objectif premier du SRDE est de contribuer à réduire le niveau de pauvreté rurale et urbaine, en développant des activités qui génèrent de l'emploi et de l'auto-emploi et qui favorisent l'insertion des jeunes dans la vie économique de la Région.

Cet objectif sera conduit autour de trois axes stratégiques :

- Consolider le potentiel économique actuel de la Région
- Attirer les investissements et anticiper les évolutions pour améliorer la situation de l'emploi,
- Améliorer la gouvernance économique et financière régionale.

4.5. Plan Régional de Développement (PRD) – Région DIANA

PRD 2020-2024 : Document de planification opérationnelle indiquant les actions prioritaires à réaliser sur une période de 05 ans en précisant les moyens et les méthodes à mobiliser afin de mettre en œuvre ces actions.

L'existence de cet outil réaliste permet à la Région d'assurer efficacement sa mission de pilotage des actions de développement économique et social de l'ensemble de son territoire. Il vise également à concrétiser au niveau local - régional la nouvelle Politique Générale de l'État émanant de la vision Initiative Émergence Madagascar (IEM).

Projets prioritaires intéressant le Haut Sambirano (2020-2024) :

- Développement touristique
- Gestion durable des ressources naturelles
- Structuration du territoire et renforcement des pôles
- Développement énergétique
- Développement du secteur agricole

Concernant le cacao, les projets de rajeunissement des plants sont déjà en cours. Le PRD prévoit l'extension des surfaces cultivables dans le Haut Sambirano.

Autres projets de développement de l'agriculture :

- La protection des bassins versants
- Redynamisation des produits de terroir en déclin actuellement mais qui peuvent devenir des filières porteuses au sein de la région : mangue, banane séchée (pitiky), maraichère
- Adoption des systèmes de production et des infrastructures adaptés aux effets du changement climatique pour l'agriculture
- Réhabilitation des pistes pour le développement agricole
- Construction des maisons familiales rurales
- Mise en place et opérationnalisation des marchés centraux de bovidés
- Construction des débarcadères avec aire de pesage

4.6. PREB/SDAUBE Région DIANA

PREB : Plan Régional en Energie de Biomasse (PREB) est un document de référence visant la professionnalisation des filières biomasse énergie, complétant les documents de planification régionale (SRAT, PRD, SRDE).

Le PREB de la région de DIANA vise la modernisation de tous les maillons de la filière des biocombustibles : (1) la production forestière et agricole, (2) la transformation, (3) la commercialisation et (4) la consommation des combustibles domestiques ainsi que (5) les conditions cadres pour une gestion et une exploitation durable des ressources forestières et agricoles. Afin de considérer les échelles de temps liées aux actions dans les domaines de l'énergie et de la biomasse, le PREB s'inscrit dans une prospective à l'horizon 2030.

Objectif général du PREB

La quote-part de la consommation des biocombustibles issus des filières durables passe de 10 % à 36 % contribuant ainsi à la réduction de la pression sur les forêts naturelles et à l'amélioration des conditions de vie des ménages dans la Région DIANA.

Axes d'intervention du PREB

- Axe n°1 : Production et collecte de la biomasse ;
- Axe n°2 : Transformation et conversion de la biomasse ;
- Axe n°3 : Transport et commercialisation des biocombustibles ;
- Axe n°4 : Utilisation des biocombustibles.

Objectifs du Schéma d'Approvisionnement Urbain en Bois-Energie (SDAUBE)

Le SDAUBE est un outil d'orientation, de planification et de suivi dans le but d'instaurer les conditions d'un approvisionnement urbain durable et stable. En cohérence avec les axes stratégiques de la SNABE, l'objectif général du SDAUBE d'Ambanja et de Nosy Be consiste en l'organisation de la filière bois- énergie et la professionnalisation des acteurs des deux districts afin de contribuer à la sécurisation des ressources forestières pour l'approvisionnement durable en bois-énergie de la population et ce à travers la réduction de la pression sur les ressources ligneuses et le développement de l'entreprenariat rural.

Trois résultats ont été arrêtés en cohérence avec les objectifs stratégiques de la SNABE. Il s'agit de :

- Résultat n°1 : L'offre en bois-énergie est améliorée en qualité et en quantité avec une implication effective des jeunes et des femmes.
- Résultat n°2 : L'augmentation de l'efficacité énergétique au niveau de la combustion permet une économie significative de combustibles ligneux.
- Résultat n°3 : Les filières bois-énergie sont formalisées et les capacités opérationnelles des acteurs impliqués, en particulier les jeunes et les femmes, sont renforcées.

CINQUIEME PARTIE : SCHEMA D'AMENAGEMENT INTERCOMMUNAL 2023 – 2038

CINQUIEME PARTIE : SCHEMA D'AMENAGEMENT INTERCOMMUNAL 2023 – 2038

1. Le scénario retenu à l'horizon 2038

1.1. Synthèse sur le scénario retenu

Le scénario retenu met l'homme au centre des orientations et actions d'aménagement de son territoire. En conséquence, les actions d'aménagement se veulent apporter une mutation positive à l'échelle de l'humain et de son territoire de manière durable et permanente.

LE MAITRE-MOT : EQUILIBRE ET EQUITE

L'analyse diagnostique a montré une répartition inégale et déséquilibrée de l'homme sur le territoire mais également des équipements et des services de base, garant de ce développement humain. Aussi, le scénario retenu et souhaité vise l'équilibre et l'équité du territoire intercommunal.

VALORISATION DES AVANTAGES ABSOLUS ET COMPARATIFS

Au point de vue économique, l'analyse diagnostique a fait ressortir le rôle d'Andoharano dans le paysage économique régional, national et international. Porteur de 30 à 40% du PIB régional pour un poids démographique de 16%, Andoharano tire sa force économique du pôle urbain d'Ambanja grâce principalement aux activités agricoles, essentiellement de la culture de rente (cacao, poivre, café, vanille). Aussi, le scénario retenu met en avant les atouts confirmés pour créer plus de plus value à l'intercommunalité (théorie des avantages absolus et comparatifs).

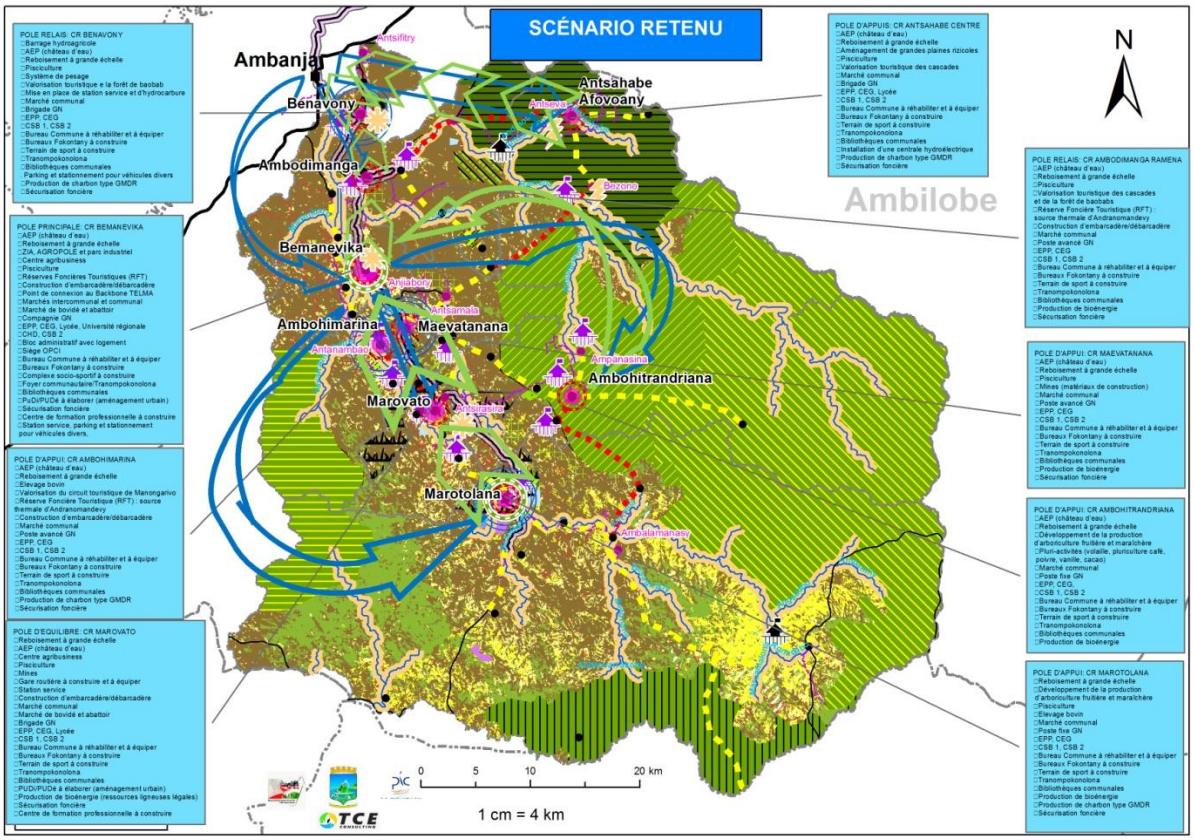
RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DU TERRITOIRE

Face à une situation biophysique et environnementale de plus en plus critique (diminution des précipitations, tarissement des sources d'eau et réserves hydriques, recul de la couverture forestière naturelle, …) d'une part, et un accroissement exponentiel des besoins intercommunaux d'Andoharano (énergie, eau potable et agricole, …) d'autre part, le scénario retenu et souhaité traduit la volonté du CICAT du District d'Ambanja à redresser et à corriger cette situation périlleuse. Le scénario promeut en conséquence les actions de renforcement de la résilience territoriale, notamment les capacités d'absorption, d'adaptation, de prévention, d'anticipation et surtout de transformation.

VOLONTARISME, ANTICIPATION ET RESPONSABILISATION

Enfin, le scénario retenu s'inscrit dans une démarche volontariste où chaque acteur prend ses responsabilités face au prix élevé qu'engendre et engendrera l'inaction, l'indiscipline et l'absence de rigueur sur le développement du territoire.

Carte 36 : Schéma spatial d'aménagement 2023-2038 du Haut Sambirano



Légende

Toponimie:
- Chef-Lieu-Region
- Chef lieu de District
- Chef lieu de Commune
- Chef lieu de Fokontany
- Limite des districts
- Limite Communale

Polarité
- Principale
- Equilibre
- Appui
- Relais
- Locaux

Réseau routier:
- Route Nationale
- RR-DIA-37
- Pistes principales

Projet de route:
- Réhabilitation Route communa
- Nouvelle route
- Emprise 12m

Réseau hydrographique:
- Fleuves et rivières

Aire protégée:
- Aire protégée Galoko Kalobinono
- Aire protégée Mahiborondro
- Réserve spéciale de Manongarivo
- Aire protégée Tsaratanàna
- RNI Tsaratanana

Zonage:

Projets environnementaux:
- Limites des Aires protégées (anciennes et nouvelles AP
- RVI
- Zone de reboisement (communal à vocation d'énergie)
- Zone de restauration
- Forêt
- Zone de reboisement intensif
- Pépinière géante
- Pépinière industrielle
- Reserve Foncière Touristique (RFT)
- Zone d'aménagement et d'investissement spécifique
- Zone à forte potentialité touristique

Projets à vocation énergétiques:
- Zone de production d'énergie
- Zone de production de bioénergie de cuisson
- Zone de production en bois énergie (GMDR)
- Centrale hydroélectrique
- Parc solaire

Projets agricoles
- Zone d'agroforesterie (cacao, poivre, café, vanille)
- Grandes plaines rizicoles
- Zone de pâture
- Niche d'élevage
- Surface réservé à d'autres cultures

Elements existants
- Habitation
- Plan d'eau

Extenssions:
- Niche à poisson
- Corridor industriel
- Extenssion zone d'habitat

Projets hydrologiques:
- Barrage de retenue
- Barrage hydroagricole
- Activité de protection des berges

Flux des produits:
- PPN manufacturés et PPN entrants
- Produits locaux sortants

1.2. Composantes du scénario retenu et souhaitable

1.2.1. Hypothèse démographique

D'une manière générale, l'installation humaine dans le Haut Sambirano n'est pas récente. Force est de constater que la population rurale tend à s'accroître d'une année à une autre.

En 2022, selon les données collectées au niveau des Fokontany et des Communes comparées avec les données issues du RGPH 2018, le territoire d'Andoharano compte 142.977 habitants pour une superficie de 3.168,03 km², correspondant respectivement à un poids démographique de l'ordre de 0,57 % au niveau national, 16,07 % au niveau de la Région DIANA et 60,33% au niveau du District d'Ambanja. Ainsi, en l'espace de 5 ans, c'est-à-dire entre 2018 et 2022, la répartition spatiale de la population d'Andoharano passe de 53,52 hab./km² à 97,29 hab./km², soit le double de la densité de population au niveau régionale[14].

En termes d'accroissement, le taux moyen d'accroissement annuel (TMAA) de la population entre 2018 et 2022 est de l'ordre de 14,41% pour les 09 Communes du Haut Sambirano et on estime à 5 ans le temps de redoublement de la population.

Tableau n° 67 : Evolution de la population intercommunale – Projection 2038 (scénario retenu)

	Pop 2022	Pop 2023	Pop 2028	Pop 2033	Pop 2038
Ambodimanga Ramena	8 151	9 326	18 281	35 836	70 248
Ambohimarina	16 933	19 373	37 977	74 445	145 934
Ambohitrandriana	17 869	20 444	40 076	78 560	154 001
Bemanevika Haut Sambirano	22 812	26 099	51 162	100 292	196 602
Benavony	5 315	6 081	11 920	23 367	45 806
Maevatanana	16 330	18 683	36 624	71 794	140 738
Marotolana	19 740	22 585	44 272	86 786	170 126
Marovato	22 253	25 460	49 908	97 835	191 784
Antsahabe Centre	13 574	15 530	30 443	59 678	116 985
Total Haut Sambirano	**142 977**	**163 580**	**320 664**	**628 594**	**1 232 225**

Source : Calcul TCE Consulting, 2023

1.2.2. Perspectives démographiques

La dynamique en termes de peuplement à l'échelle du territoire intercommunal sera caractérisée par :

- une très forte attractivité de l'agglomération de Bemanevika Haut Sambirano, pôle principal, et du pôle d'équilibre de Marovato :
  - période 2023 – 2033 : migration entrante au niveau de Bemanevika Haut Sambirano
  - à partir de 2028 sur Marovato.
- une croissance importante des secteurs industriels et tertiaires (Bemanevika HS, Marovato, Benavony et autres pôles ruraux) → apports venant des régions voisines et des mouvements internes

14 Densité de population au niveau régional en 2018 : 44,5 hab/km².

- une répartition équilibrée de la population urbaine au niveau des pôles intercommunaux : pôle principal, pôle d'équilibre, pôles d'appui, pôle relais et pôles ruraux
- une meilleure sécurité alimentaire, notamment dans les zones rurales du Haut Sambirano.

En conséquence, on projette pour les 15 prochaines années un accroissement annuel entre 14,41% et 14,70%.

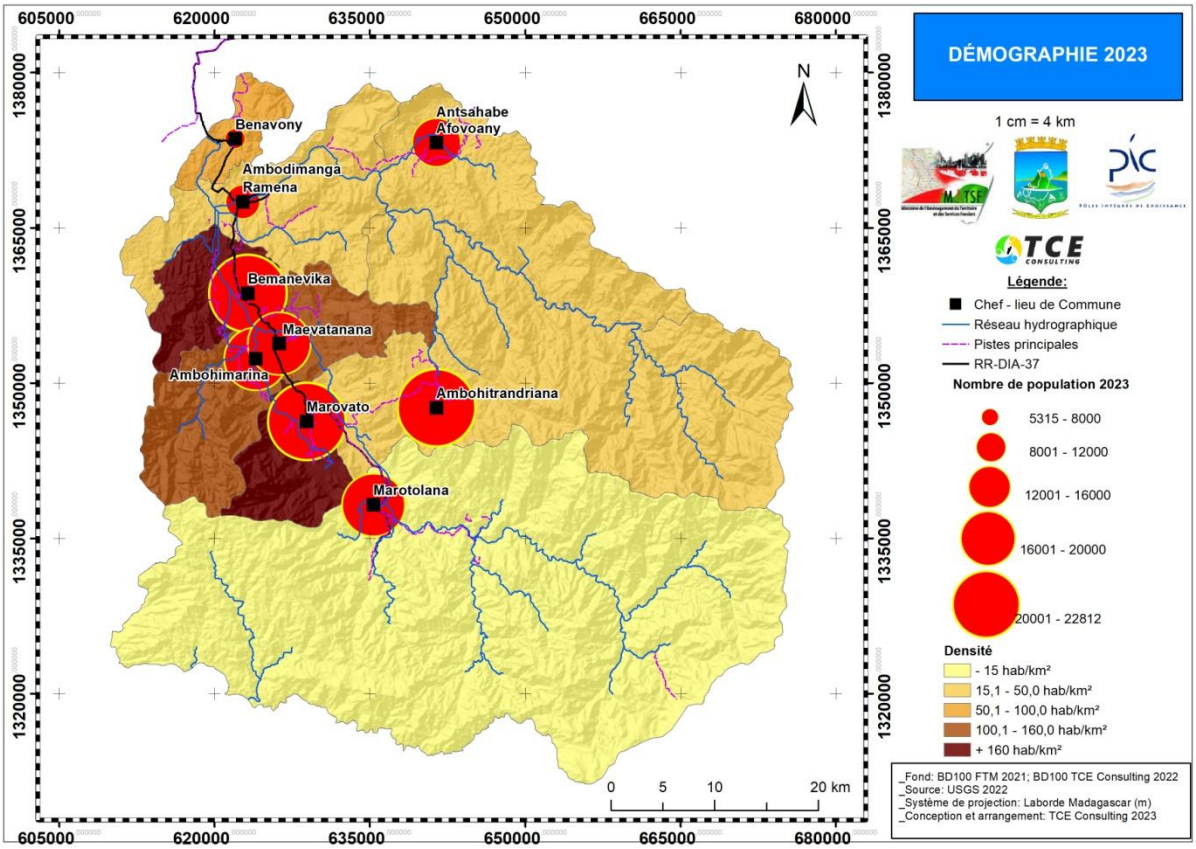
Taux de croissance naturelle du Haut Sambirano : 3,66%

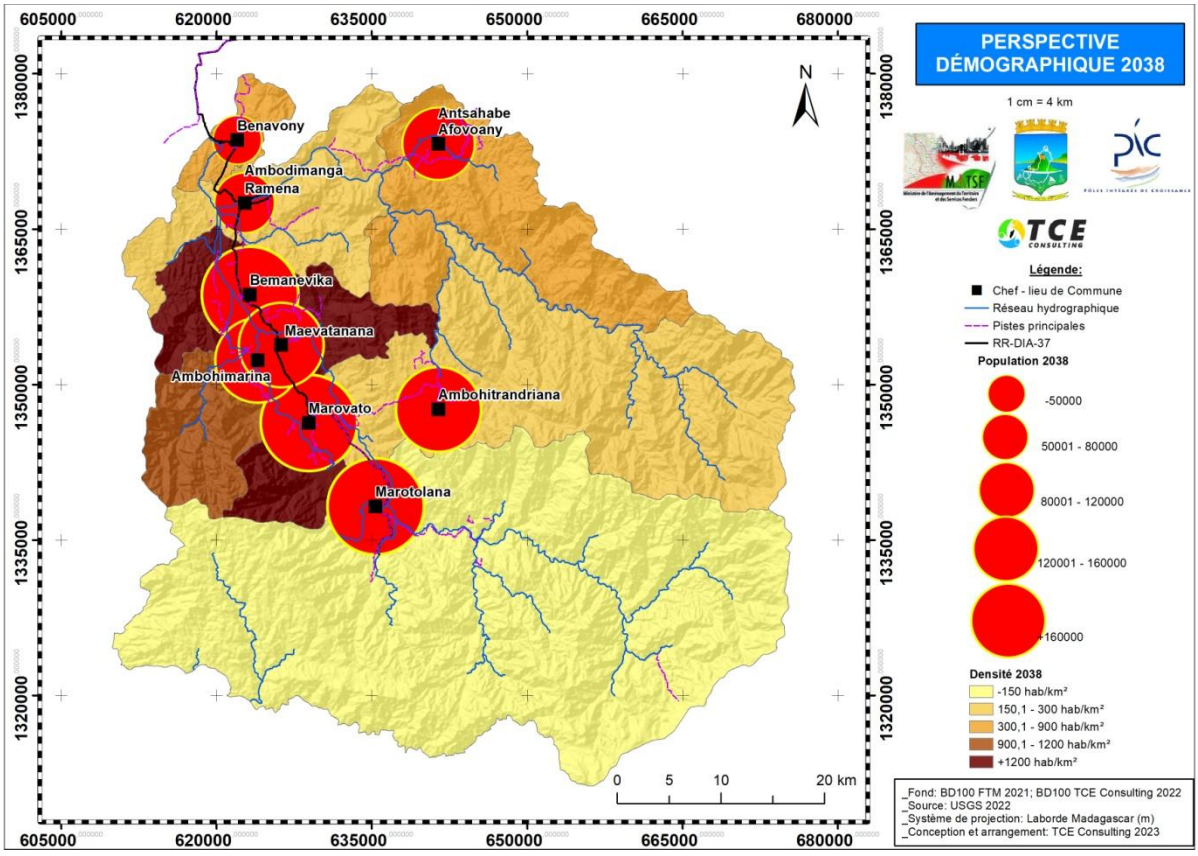
Solde migratoire actuel : 10,8%

<u>Tmaa préconisé pour les 15 prochaines années</u> :

- Période 2023 – 2028 : 14,46% (migration entrante > migration sortante # scénario à croissance moyenne, solde migratoire ~+0,05%)
- Période 2028 – 2033 : 14,56% (migration entrante > migration sortante # scénario à croissance forte, solde migratoire~ +0,1%)
- Période 2033 – 2038 : 14,70% (migration entrante > migration sortante # scénario à très forte croissance, solde migratoire ~+0,2%).

Carte 37 : Perspectives démographiques 2023-2038 du Haut Sambirano





1.2.3. Hiérarchie des établissements humains et armature urbaine

En termes d'armature urbaine et d'hiérarchie des établissements humains, le scénario retenu propose un territoire multipolaire hiérarchisé, tournant dans un premier temps autour de l'agglomération de Bemanevika Haut Sambirano mais qui s'équilibrera au fil du temps en renforçant le bourg rural de Marovato, qui deviendra un pôle d'équilibre.

Ces 02 polarités seront soutenues par les Communes d'Ambohimarina, d'Ambohitrandriana, d'Antsahabe Centre, de Maevatanana, et de Marotolana en tant que pôles d'appui.

Privilégiant la proximité des Communes de Benavony et d'Ambodimanga Ramena au pôle urbain d'Ambanja, ces 02 polarités émergeront en tant que pôles relais pour l'ensemble du territoire d'Andoharano. Ces 02 pôles, à la porte de l'agglomération de Bemanevika Haut Sambirano serviront de renfort et de soutien à ces derniers en termes de désengorgement des activités et de dissémination de la population urbaine.

Les pôles d'appui, au nombre de 05, dont Ambohimarina, Antsahabe Centre, Maevatanana, Marotolana et Ambohitrandriana joueront également le rôle de soutien en termes d'extension des établissements humains et de développement d'activités économiques.

D'autres chefs-lieux de Fokontany se positionneront comme des pôles locaux : Antsamala, Antsirasira, Ambalamanasy, Ampanasina, Tanambao Ambahatra, Anjiabory, Bezono, Antseva et Antsifitry.

Tableau n° 68 : Hiérarchie des établissements humains et armature urbaine

Polarités	Fonction actuelle	Typologie
Ambodimanga Ramena	Chef lieu CR	Pôle relais
Ambohimarina	Chef lieu CR	Pôle d'appui
Ambohitrandriana	Chef lieu CR	Pôle d'appui
Antsahabe Centre	Chef lieu CR	Pôle d'appui
Bemanevika Haut Sambirano	Chef lieu CR	Bourg centre - Pôle

Polarités	Fonction actuelle	Typologie
		principal
Benavony	Chef lieu CR	Pôle relais
Maevatanana	Chef lieu CR	Pôle d'appui
Marotolana	Chef lieu CR	Pôle d'appui
Marovato	Chef lieu CR	Pôle d'équilibre
Antsamala	Chef-lieu de FKT	Pôle local
Antsirasira	Chef-lieu de FKT	Pôle local
Ambalamanasy	Chef-lieu de FKT	Pôle local
Ampanasina	Chef-lieu de FKT	Pôle local
Tanambao Ambahatra	Chef-lieu de FKT	Pôle local
Anjiabory	Chef-lieu de FKT	Pôle local
Bezono	Chef-lieu de FKT	Pôle local
Antseva	Chef-lieu de FKT	Pôle local
Antsifitry	Chef-lieu de FKT	Pôle local

Source : Analyse TCE Consulting, 2023

1.2.4. Quadrillage et mobilité

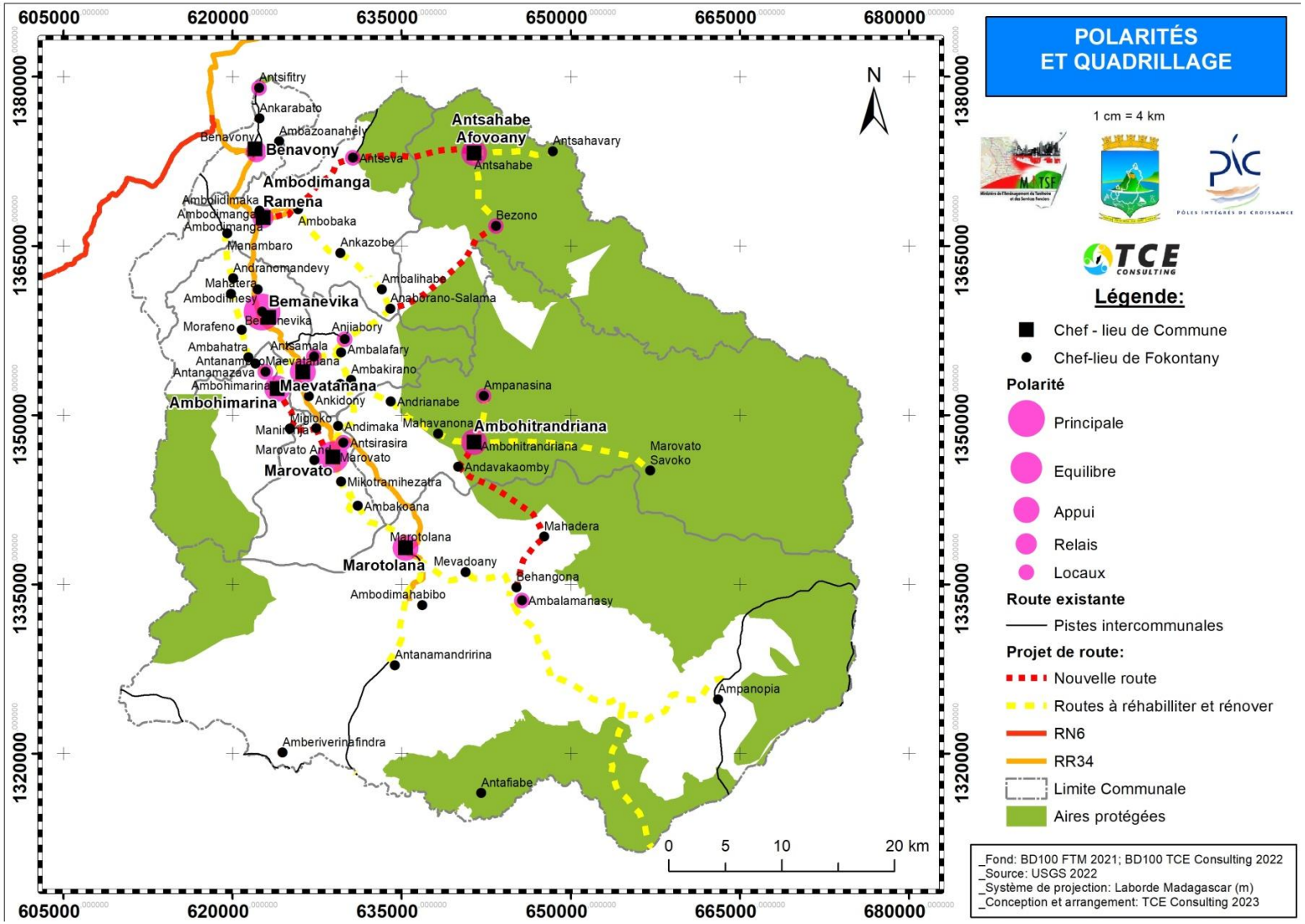
En termes de quadrillage et de mobilité, la principale voie structurante de type 1 restera la RR-DIANA 37 reliant Ambanja et Marotolana. Les voies structurantes de type 2, 3 et 4 seront composées des routes intercommunales, communales et des pistes rurales suivantes :

Tableau n° 69 : Voies structurantes de type 2 : routes intercommunales (scénario retenu)

Tronçons	Voies structurantes	Types de voies
1	Antsamala (CR Bemanevika HS) - Ambohimarina (CR Ambohimarina)	Route intercommunale
2	Antsamala (CR Bemanevika HS) - Anjiabory (CR Maevatanana)	Route intercommunale
3	Morafeno (CR Bemanevika HS) - Mahatera (CR Bemanevika HS) - Andranomandevy (CR Bemanevika HS) - Manambaro (CR Ambodimanga Ramena) -	Route intercommunale
4	Manirenja (CR Marovato), Migioko (CR Ambohimarina), Ambohimarina (CR Ambohimarina) - Antsamala (CR Bemanevika HS), Anaborano Ambony (CR Ambodimanga Ramena, FKT Anaborano Salama) Ambobaka (CR Ambodimanga Ramena) - Antseva (CR Ambodimanga Ramena) vers Amboangibe (CR Antsahabe Centre)	Route intercommunale
5	Manirenja (CR Marovato) Migioko (CR Ambohimarina)	Route intercommunale
6	Maevatanana (CR Maevatanana) Ambakirano (CR Maevatanana) Anjiabory (CR Maevatanana) Antsamala (CR Bemanevika HS) Ambalafary (CR Maevatanana)	Route intercommunale
7	Antsahabe (CR Antsahabe Centre) - Anjiabory (CR Maevatanana) Bezono (CR Antsahabe Centre) - Antsahabe (CR Antsahabe Centre)	Route intercommunale
8	Bemanevika (CR Bemanevika HS) - Ambahatra (CR Bemanevika HS) Bemanevika (CR Bemanevika HS) - Morafeno (CR Bemanevika HS) Bemanevika (CR Bemanevika HS) - Mahatera (CR Bemanevika HS) Bemanevika (CR Bemanevika HS) - Andranomandevy (CR Bemanevika HS) Antsamala (CR Bemanevika HS) - Antanambao (CR Marotolana) Antanamandririny (CR Marotolana) - Andranomandevy (CR Bemanevika HS)	Route intercommunale
9	boangibe (CR Antsahabe Centre) - Ambobaka (CR Ambodimanga Ramena)	Route intercommunale
10	Ampanopia (Mangabe) (CR Marotolana)- Marovato (CR Marovato) Antsahabe (CR Antsahabe Centre) - Antseva (Ambodimanga Ramena)	Route intercommunale

Source : Analyse TCE Consulting, 2023

Carte 38 : Polarités et quadrillage – Scénario retenu



Carte 39 : Réseau viaire 2038

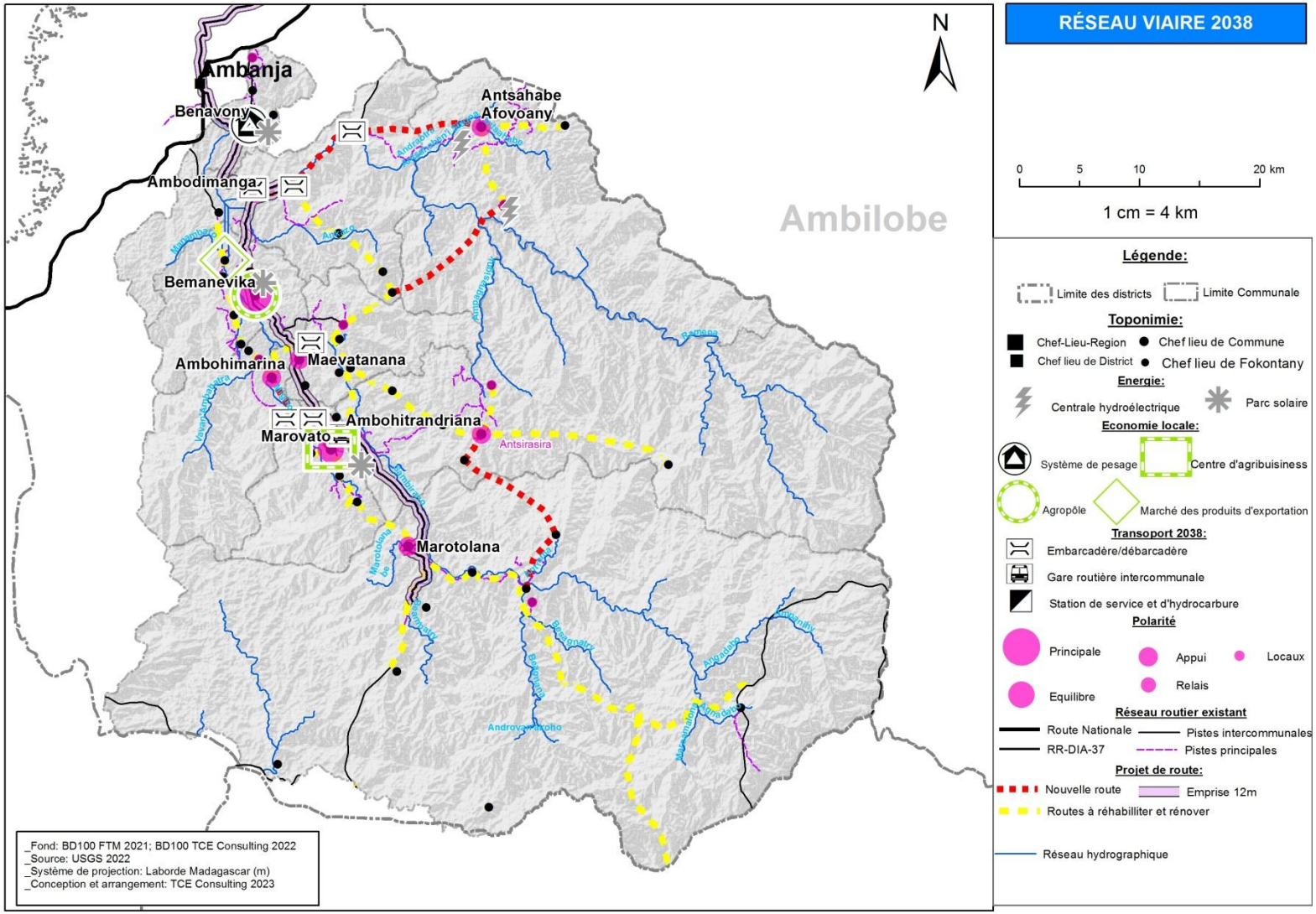


Tableau n° 70 : Voies structurantes de type 3 et 4 (scénario retenu)

Communes concernées	Voies structurantes	Types de voies
CR Marovato	Marovato Centre à Marovato Ouest Marovato – Ambakoana	Route communale
CR Ambohimarina	Migioko - Ambohimarina - Tanambao Ambahatra - Antanamazava	Route communale
CR Ambohitrandriana	Ambohitrandriana – Ampanasina Ambohitrandriana - Mahavanona - Andrianabe - Marovato Savoko – Andavakaomby	Route communale
	Mangabe (FKT Andavakaomby)	Piste rurale
CR Marotolana	Mevadoany - Antanambao (Rive gauche) Marotolana - Antanamandririny (Rive droite)	Route communale
	Marotolana à Bealanana	Piste rurale
CR Antsahabe	Antsahabe - Antanambao Amboangisay Antsahabe - Bezono	Route communale
	Antsahabe – Antsahavary Antsahabe - Antanamarina	Piste rurale
CR Ambodimanga Ramena	Andilaparahy (FKT Anaborano Salama)- Marodimaka (FKT Anaborano Salama), Anaborano Ambany (FKT Anaborano Salama),	Piste rurale
CR Maevatanana	Plaque B	Piste rurale
CR Antsahabe Centre	Antsahabe - Antanambao Amboangisay Antsahabe - Bezono	Route communale
	Amboangibe - Mahavanono (FKT Antsahabe)	Piste rurale

Source : Analyse TCE Consulting, 2023

Le scénario retenu préconise également la valorisation des infrastructures fluviales et le renforcement des activités qui y sont liées (échanges de marchandises, transport)

Les réseaux de Backbone TELMA, LION Orange, les infrastructures 3G (Telma, Orange, Airtel), 4G (Telma, Orange, Airtel) et 5G (Telma) assureront la connexion NTIC (voix, data) et l'interconnectivité des pôles.

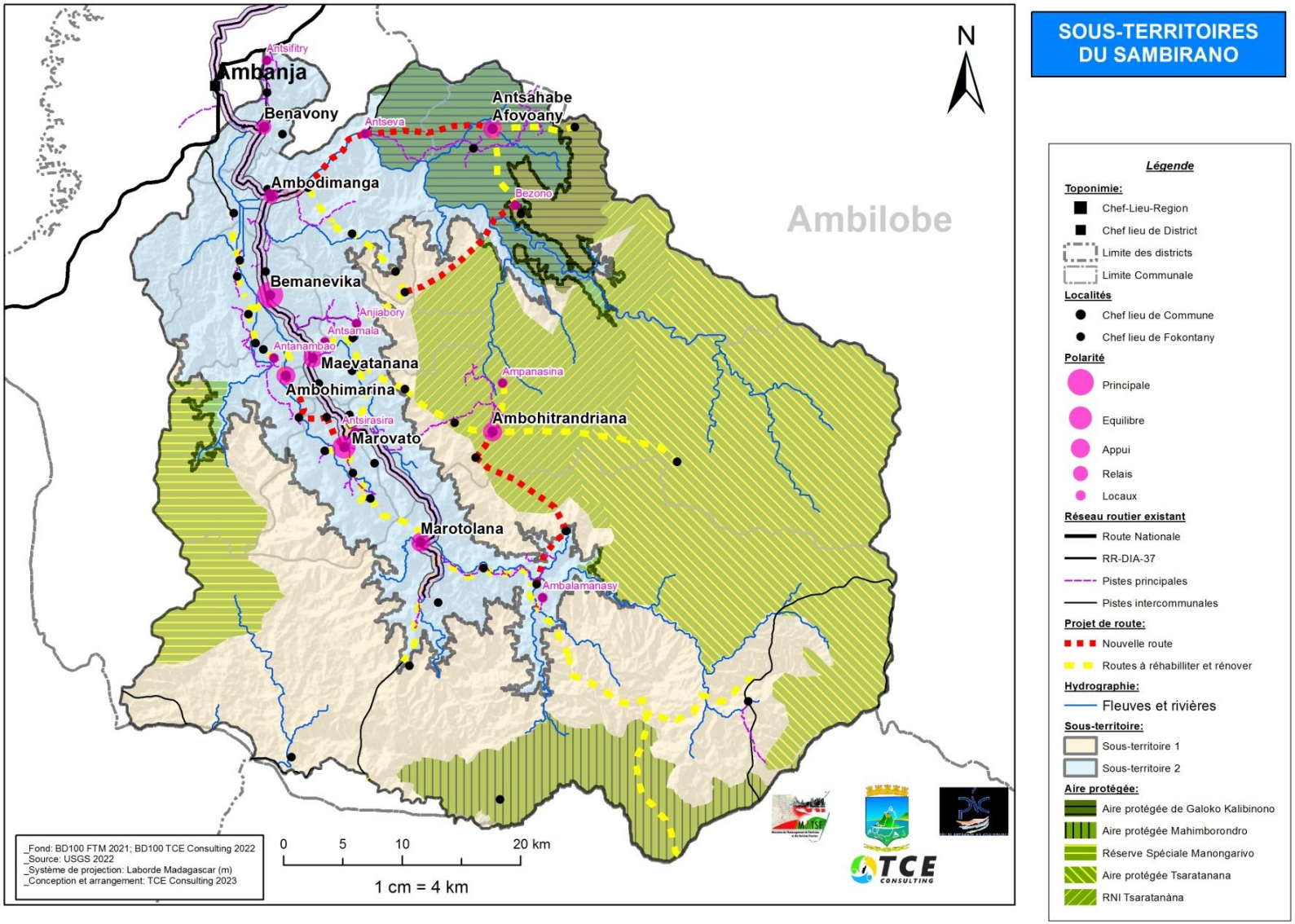
Enfin, la fourniture d'électricité sera assurée respectivement par les centrales hydroélectriques de Bevony, de Bezono et les parcs solaires (Benavony, Bemanevika et Antsirasira).

1.2.5. Maillage et sous-territoires

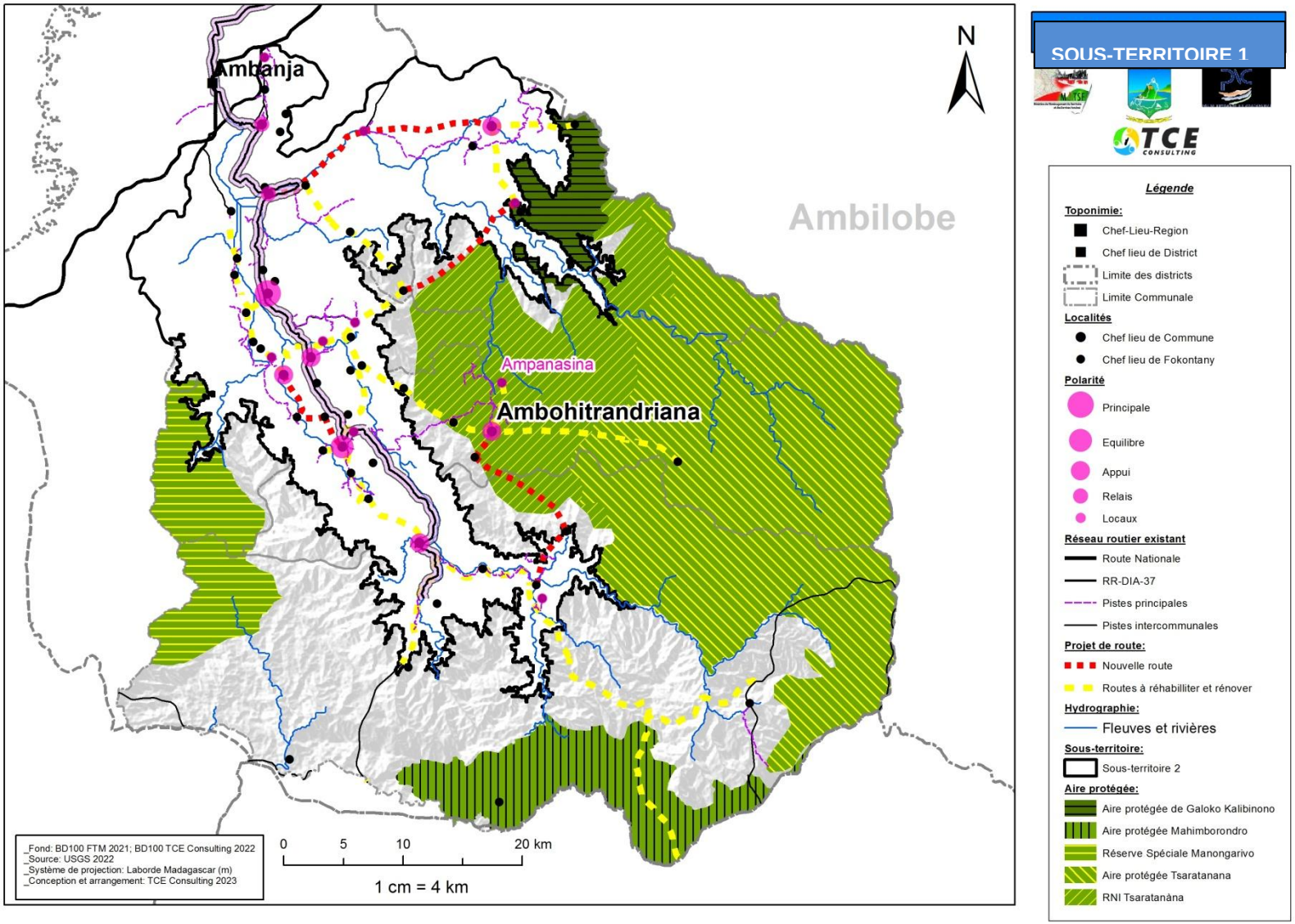
En termes de maillage, le scénario retenu reprend les grandes divisions biophysiques et socio-culturelles d'Andoharano, assise géographique et historique de l'expansion de l'ancien royaume Sakalava. A cet effet, le scénario retenu divise l'intercommunalité en 02 sous-territoires historiquement établis : le Haut Sambirano et le Moyen Sambirano.

A une échelle organisationnelle, ces 02 sous-territoires sont composés de 03 sous-zones que l'on peut qualifier d'espace solidaire ou espace de solidarité, constitués par les 03 bassins versants : (i) espace de solidarité du bassin de Sambirano, (2) espace de solidarité du bassin de Ramena et (3) espace de solidarité du bassin de Sandrakota.

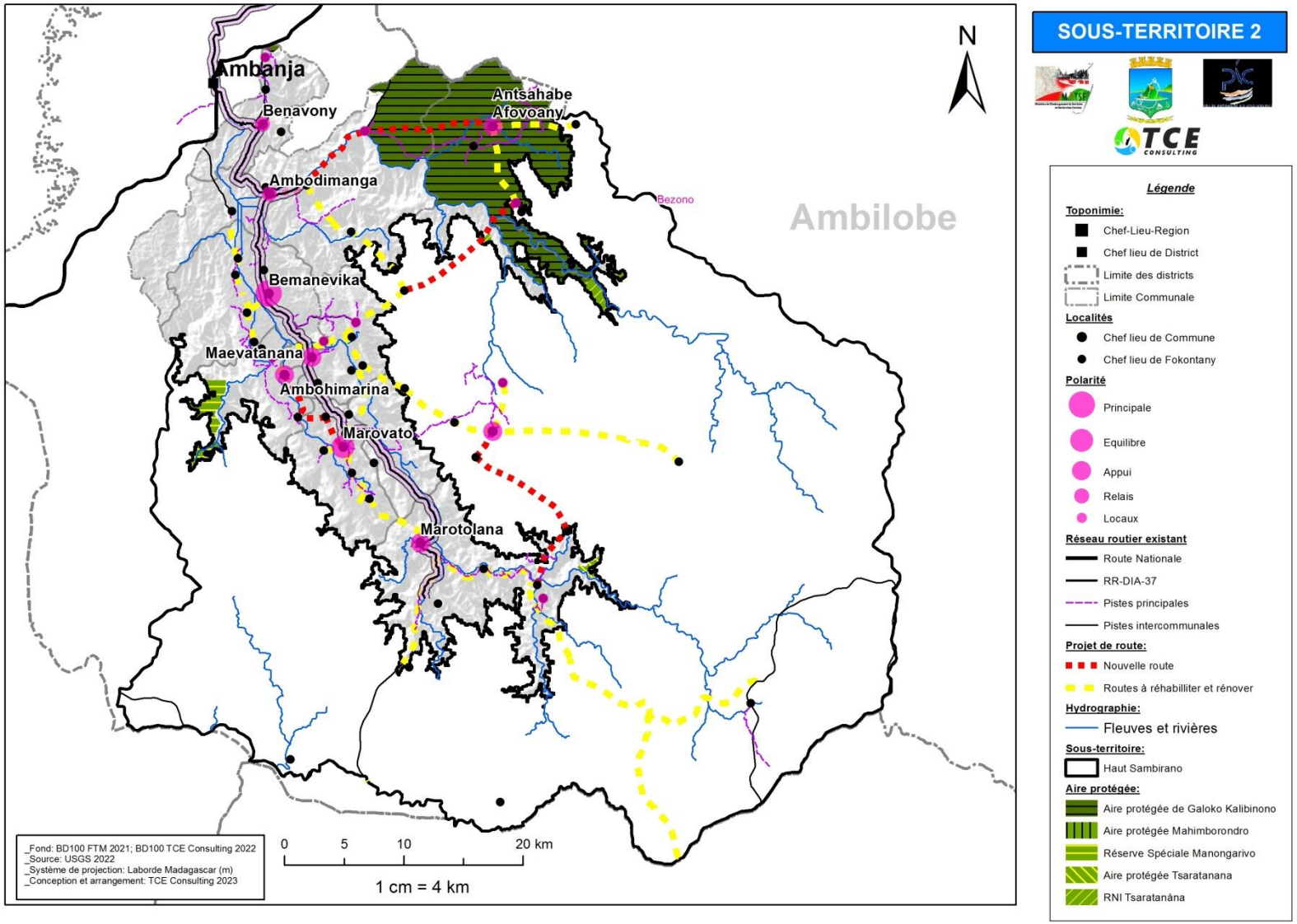
Carte 40 : Sous-territoires du Haut Sambirano



Carte 41 : Sous-territoire I : Le Haut Sambirano



Carte 42 : Sous-territoire II : Le Moyen Sambirano



1.2.6. Zonage et vocation des sols

En termes de zonage au niveau des sous-territoires, les parties Nord, Nord-Est et Sud, Sud-Ouest restent dominées par les Aires Protégées dont la surface devra augmenter à raison de +0,5% par an afin de protéger au mieux les sources d'eau surfacique de l'intercommunalité et des bassins du Sambirano et de Ramena.

Le scénario volontariste et anticipatif consentira à une meilleure gestion des ressources forestières et hydriques en grande partie grâce au respect du zonage forestier de l'intercommunalité et la mise en œuvre partielle de la stratégie régionale de l'approvisionnement en bois-énergie (BE) et de la nouvelle politique énergétique (NPE).

En conséquence, une exploitation plus rationnelle des forêts reboisées se poursuivra au niveau des Communes d'Antsahabe-Centre, Ambohimarina, Benavony et Marotolana : niche à charbon.

L'agglomération de Bemanevika Haut Sambirano sera dominée principalement par des activités économiques urbaines (industries, artisanat, commerces et services, transport et BTP) et des activités agricoles servant à valoriser les zones de production de produits de rente (cacao, café, poivre et vanille) et les grandes plaines rizicoles dans un triple objectif : (1) de rentabiliser et valoriser les cultures d'exportation biologiques (cacao, café, poivre, vanille), (2) de renforcer la résilience territoriale face aux risques climatiques et (3) d'assurer la viabilité du système alimentaire et de ses acteurs.

Cette forme de polyactivité économique urbaine sera développée dans le pôle d'équilibre de Marovato mais à des proportions moindres. La transformation de matière première sera essentiellement portée par l'artisanat et quelques unités industrielles. Ces villes serviront également de 1ère base logistique à l'échelle des sous-territoires avant le transport à Ambanja.

Enfin, de formes de tourisme, plutôt destiné aux nationaux, seront promues, notamment au niveau des sources thermales, des cascades et des forêts de baobabs situées au niveau des localités suivantes :

Tableau n° 71 : Sites touristiques à promouvoir dans le Haut Sambirano

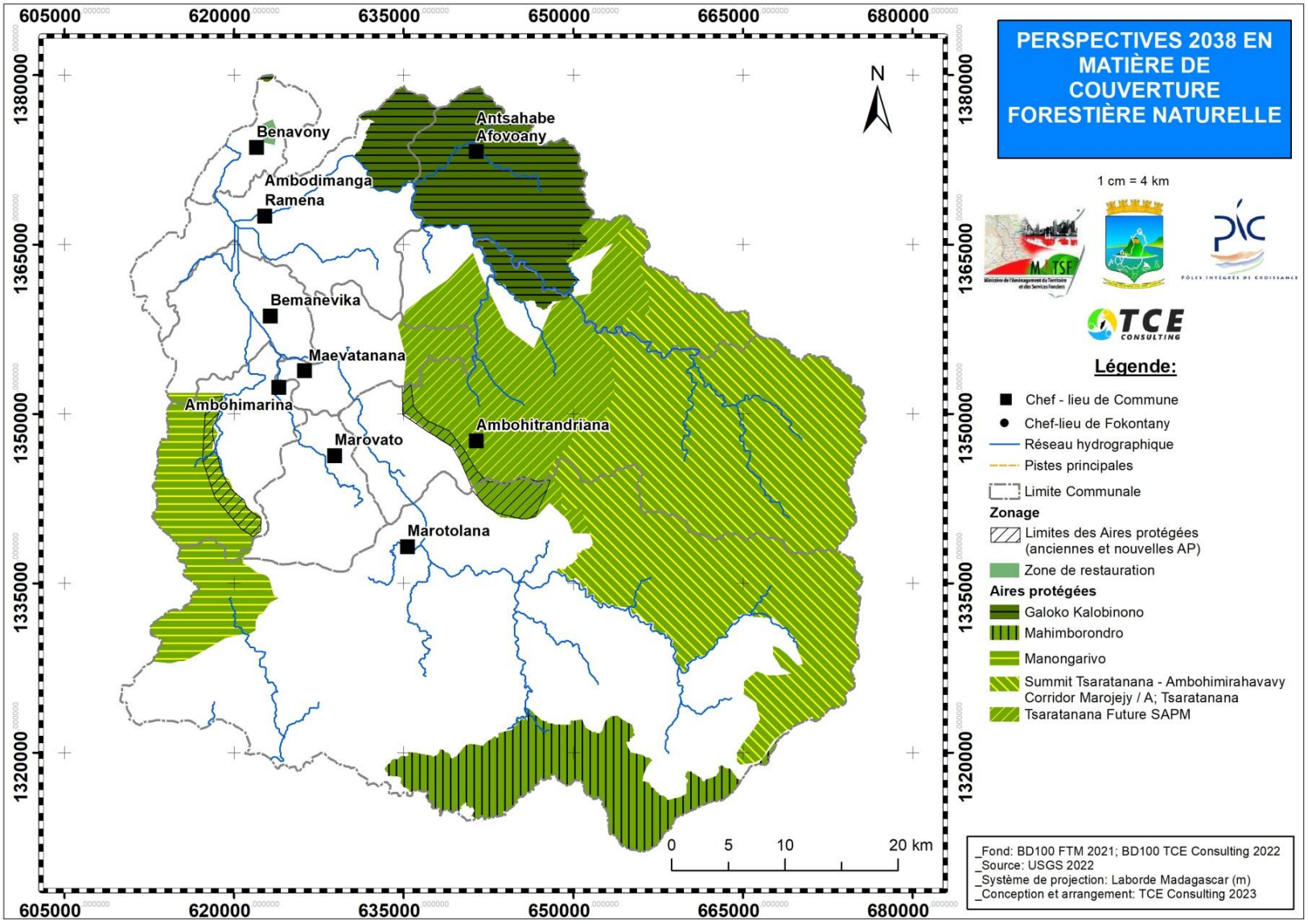
Communes concernées	Sites touristiques	Localisation
CR Bemanevika HS	Source thermale d'Andranomandevy	FKT Andranomandevy
CR Ambohimarina	Source thermale d'Andranomandevy	FKT Migioko
CR Ambodimanga Ramena	Source thermale Ranomandevy	FKT Antseva
CR Ambodimanga Ramena	Cascade Ambobaka	FKT Ambobaka
CR Ambodimanga Ramena	Cascade Antsiafapiagna	FKT Antseva
CR Ambodimanga Ramena	Forêt de baobab	FKT Ambolidimaka - secteur Ambolobozo
CR Antsahabe Centre	Cascade Andriamanjavona 1	FKT Bezono
CR Antsahabe Centre	Cascade Andriamanjavona 2 RNI Tsaratanana	FKT Antsahabe Centre - secteur Ankiaka

Source : Analyse TCE Consulting, 2023

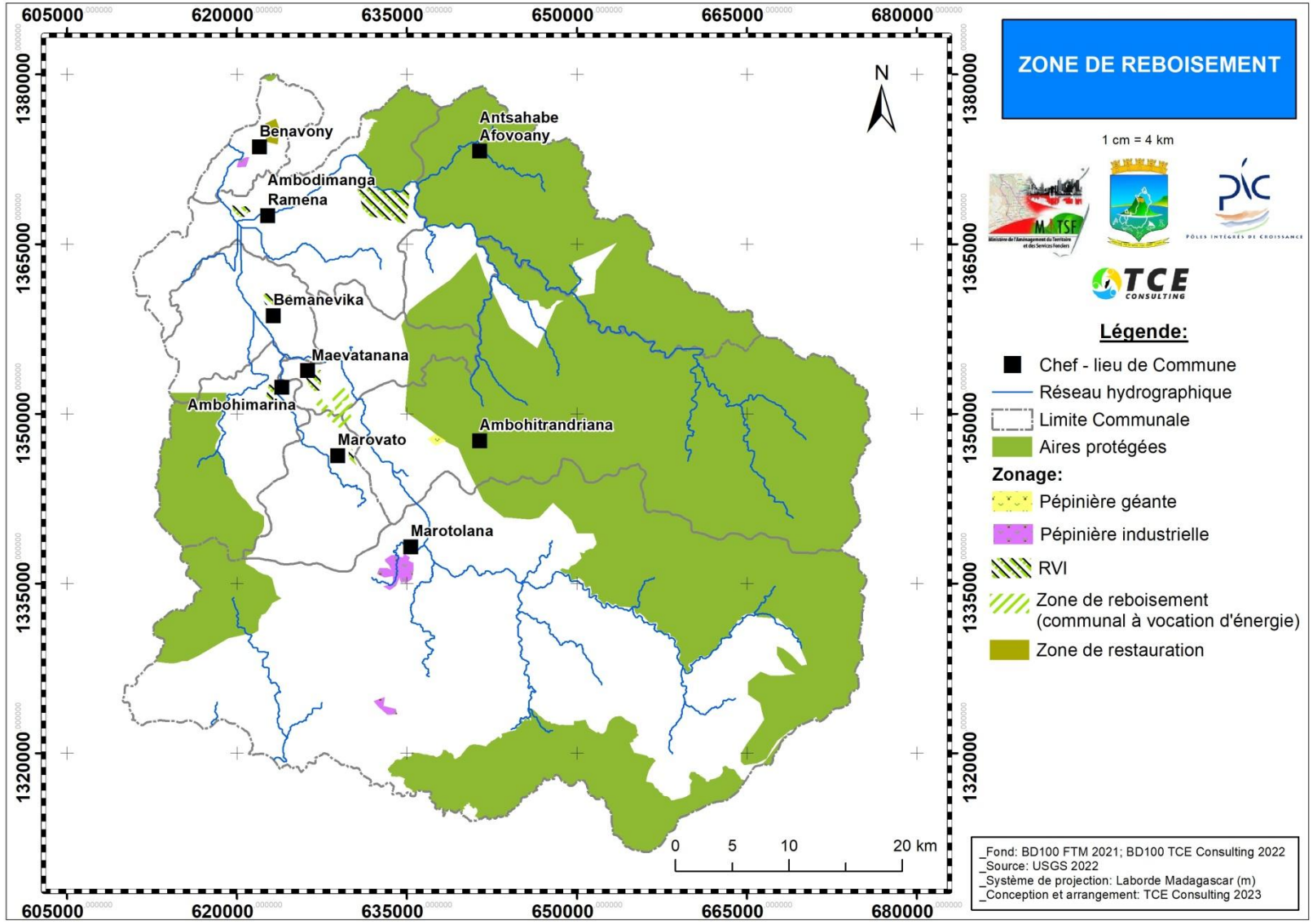
- **Augmentation de la superficie des infrastructures écologiques et préservation des écosystèmes naturels déjà existants et de la biodiversité de l'intercommunalité**

Le domaine forestier et des Aires Protégées d'Andoharano occupent actuellement 104.534 ha, soit 33% du territoire de l'intercommunalité. Le scénario retenu projette de restaurer une surface forestière naturelle de 21.160 ha, soit 6,68% du territoire intercommunal d'Andoharano. Il prévoit ainsi un effort important en matière d'actions de protection et de reforestation, notamment au niveau des zones de savane herbeuse et des sols nus sans couvert végétal. Cette augmentation vise à rétablir petit à petit l'équilibre entre les milieux d'une part mais surtout pour protéger les châteaux d'eau qui alimentent les bassins de Sambirano et de Ramena.

Carte 43: Perspective 2038 en matière de couverture forestière naturelle



Carte 44 : Zones de reboisement



Chiffres clés :

Surface 2022 : 104.533,68 ha

Surface 2038 : 161 694 ha

Effets attendus :

- Hausse de la capacité de séquestration de GES
- Hausse de la capacité de rétention en eau
- Eaux surfaciques stabilisées
- Eaux souterraines en hausse
- Phénomène climatique extrême moins fréquent et une meilleure maitrise de l'eau
- Renforcement de la capacité de résilience de la région (préventive, transformative et anticipative).

- **Redimensionnement énergétique, électrification rurale et amélioration de la capacité énergétique de l'intercommunalité**

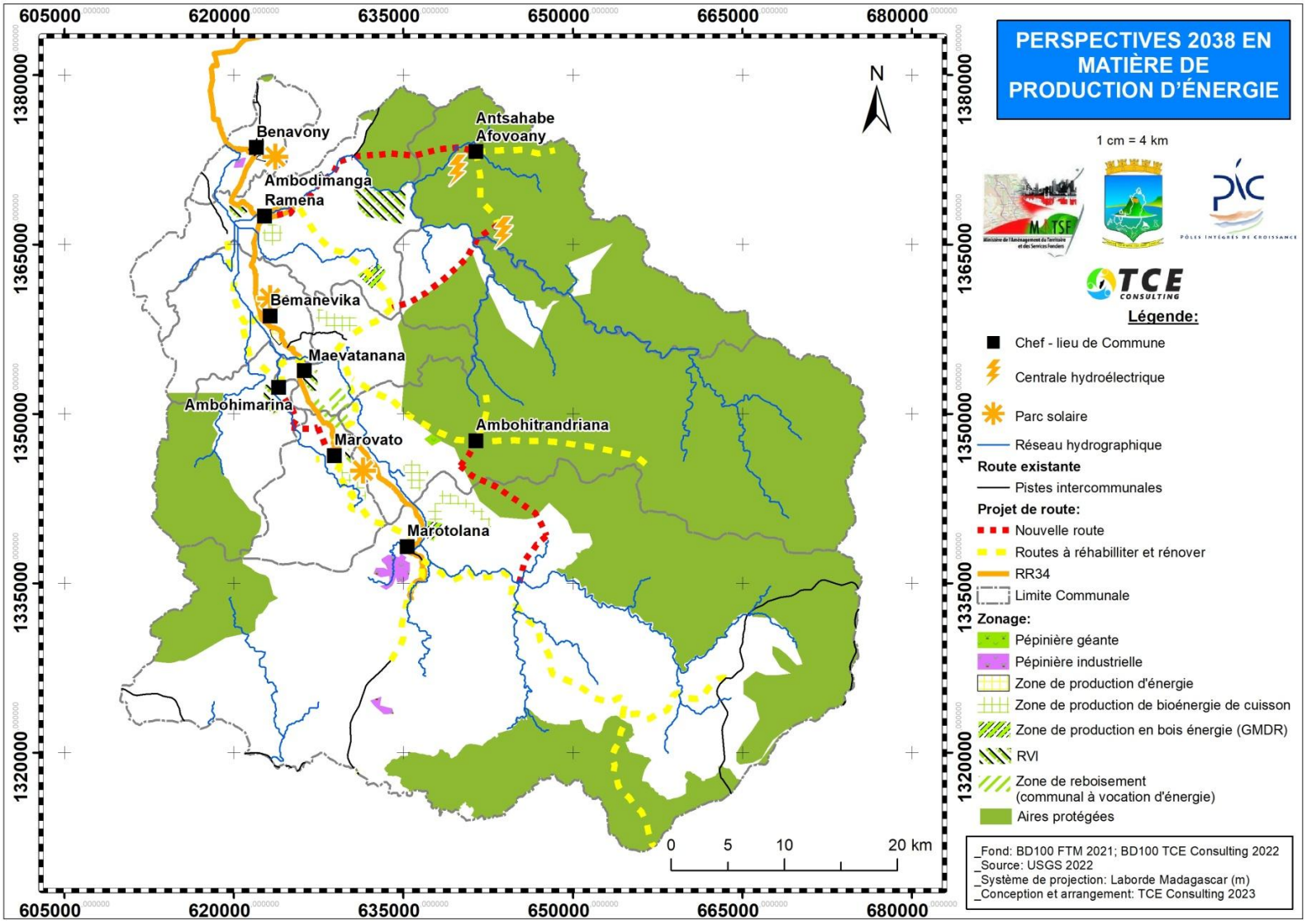
Le scénario retenu propose de réduire la différence entre les demandes et les offres en matière de production énergétique, notamment en hydroélectricité, en énergie solaire, en bioénergie de cuisson et en bois-énergie. Le scénario s'appuie sur le projet en cours (perspective 2030) du Ministère de l'Energie et de l'Hydrocarbure (MEH) en matière de production d'hydroélectricité. Il s'agit de l'installation d'une centrale hydroélectrique d'une capacité estimée à 16,2 MW à Bevory dans le Fokontany d'Antseva (pôle relais d'Ambodimanga Ramena). Cette nouvelle centrale est initialement destinée à renforcer le réseau interconnecté d'Ambanja – Nosy Be. En conséquence, le scénario retenu propose de faire profiter le sous-territoire II (Moyen Sambirano) de l'opportunité offerte par cette nouvelle installation. Les polarités concernées seront Bemanevika Haut Sambirano, Ambodimanga Ramena, Benavony, Maevatanana, Ambohimarina et Marovato.

Une autre installation pourrait être réalisée au niveau de Bezono afin d'approvisionner les polarités au niveau du sous-territoire I (Haut Sambirano) : Antsahabe Centre, Ambohitrandriana et Marotolana. Ce projet nécessiterait encore des études approfondies quant à ses capacités de production.

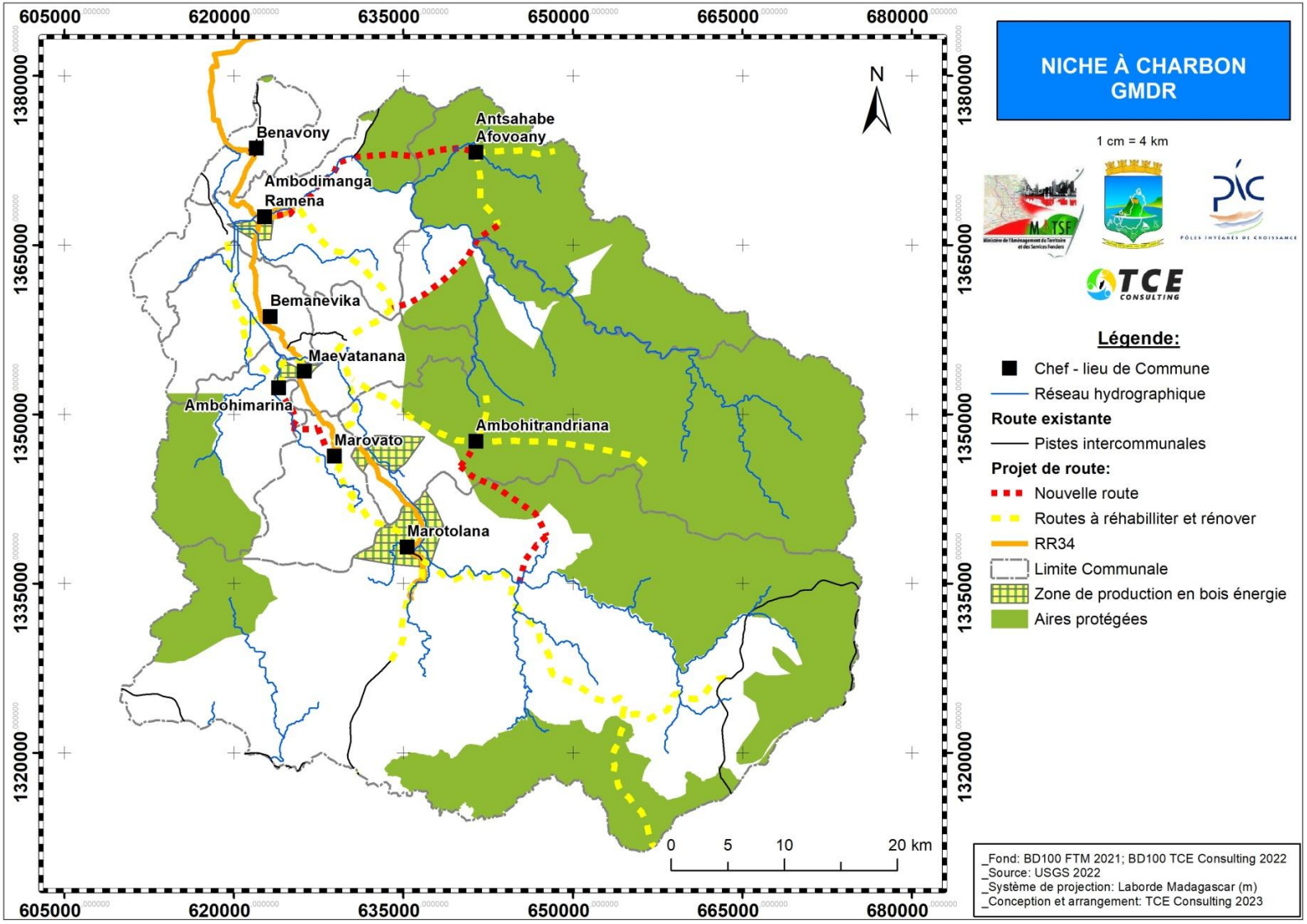
En ce qui concerne la bioénergie et le bois-énergie, le scénario s'aligne au Plan Régional en Energie de Biomasse (PREB), au Schéma d'Approvisionnement Urbain en Bois-Energie (SDAUBE), à la Nouvelle Politique de l'Energie (NPE) et au zonage forestier d'Andoharano. A cet effet, une augmentation de superficies de reboisement à vocation énergétique est prévue pour doubler l'offre locale en BE (charbon GMDR et bois de chauffe).

Enfin, le renforcement de la production électrique à travers la mise en place des parcs solaires à Benavony, à Bemanevika Haut Sambirano et à Marovato devra conduire à une meilleure accessibilité aux services liés à la fourniture d'électricité pour le développement des activités économiques, dans un premier temps, et à réduire éventuellement jusqu'à 90% l'usage de charbon et de bois de chauffe.

Carte 45 : Perspectives 2038 en matière de production d'énergie



Carte 46 : Niche à charbon GMDR



- **Structuration et spécialisation de l'agriculture à travers l'approche « chaîne de valeur »**

Rentabiliser et valoriser les cultures d'exportation biologiques (cacao, café, poivre, vanille)

Le Haut Sambirano abrite actuellement 36.908 ménages agriculteurs, soit une proportion de 93% de l'ensemble des ménages d'Andoharano. Ils investissent principalement dans les cultures de rente et d'exportation biologiques (cacao, café, poivre et vanille) qui occupent actuellement 162.768 ha de superficie, soit 51,38% du territoire d'Andoharano.

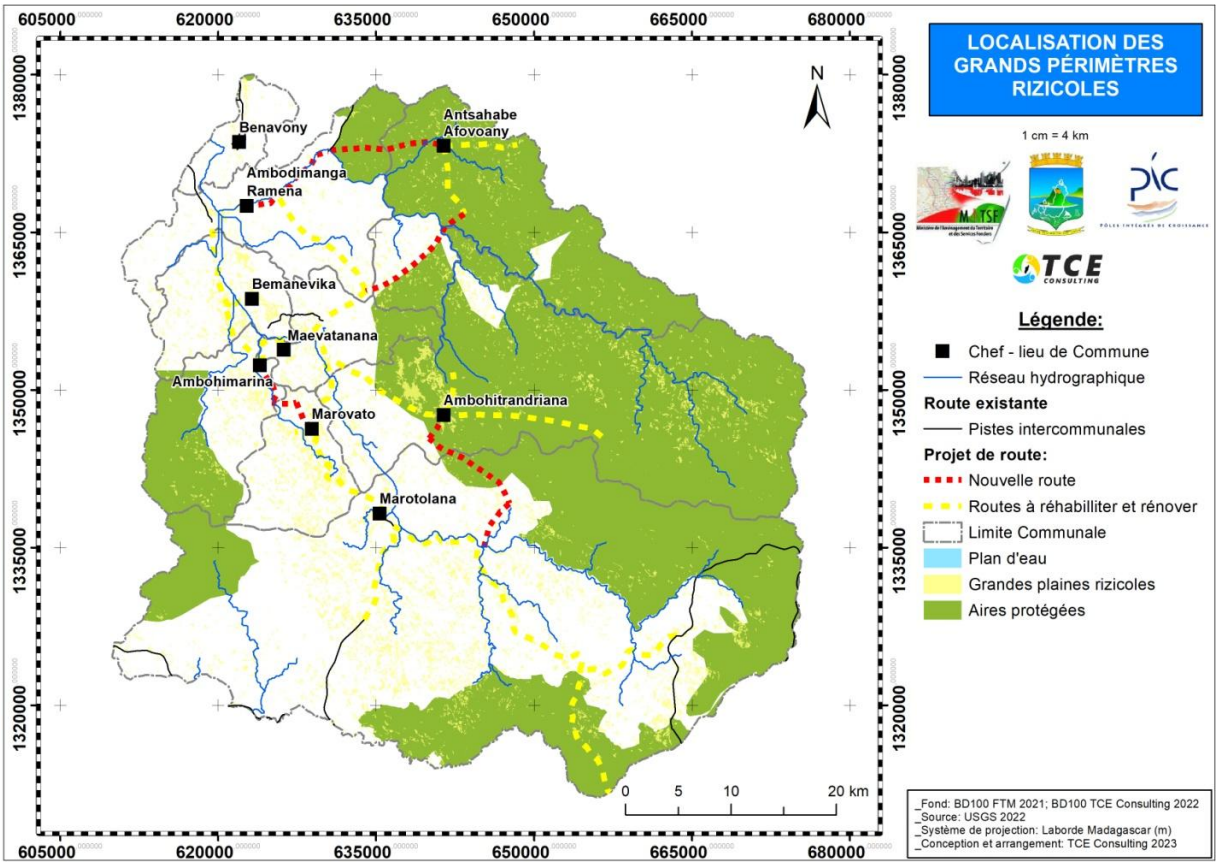
Pour que cette activité soit rentable et viable dans les 15 prochaines années, une valorisation et une gestion rationnelle des surfaces déjà cultivées sont proposées dans le scénario retenu à travers le redressement des aménagements y afférents afin d'accroître les rendements.

Développer la production rizicole

Occupant une superficie de 5.416 ha, les grandes plaines rizicoles du Haut Sambirano ne produisent que 6.780 tonnes de paddy en 2021 et la production rizicole reste déficitaire pour couvrir les besoins en riz blanc de la population de l'ordre de 19.731 tonnes par an.

Afin de développer la filière, le scénario retenu propose de redresser ces grandes plaines rizicoles à travers le redressement des infrastructures et aménagements hydroagricoles.

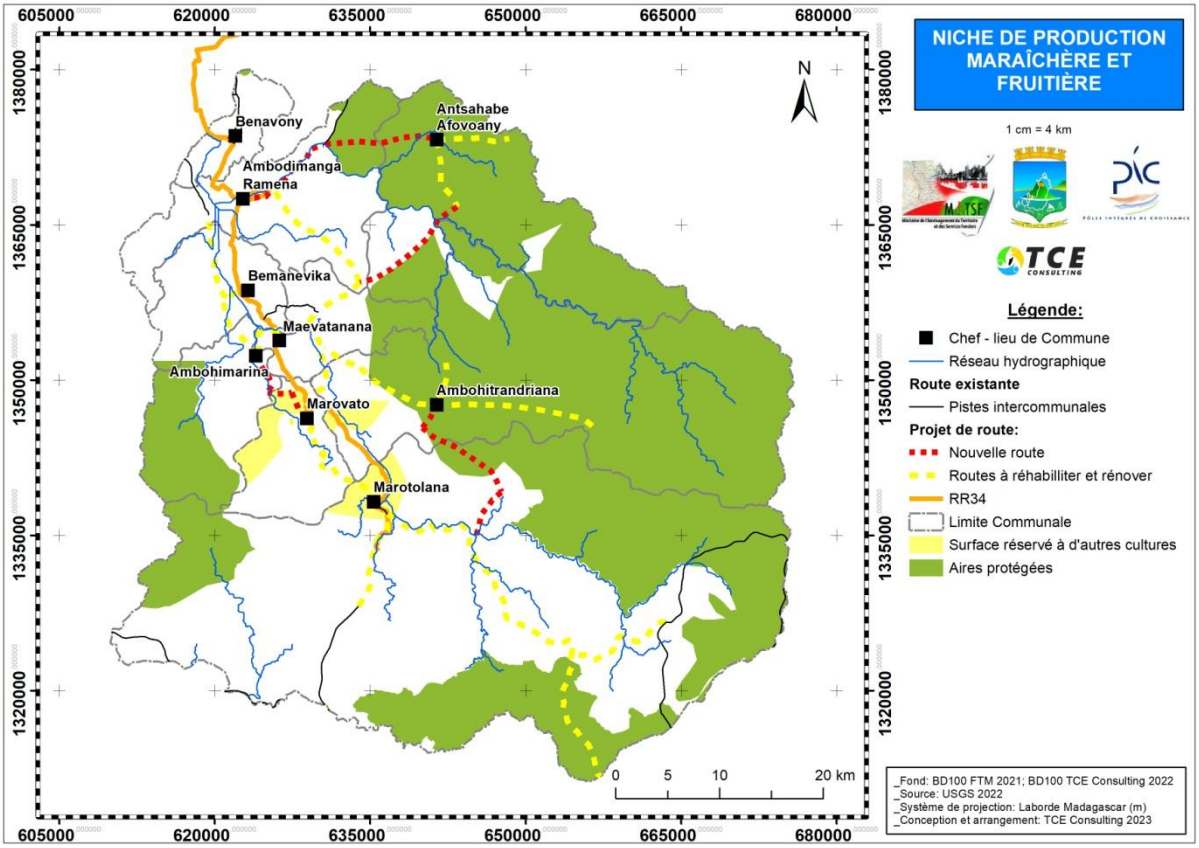
Carte 47 : Localisation des grands périmètres rizicoles



Développer l'arboriculture fruitière et les cultures maraîchères

Des opportunités pour développer la production d'arboriculture fruitière et des cultures maraîchères ont été développées dans le cadre du scénario retenu aux fins de répondre aux besoins des infrastructures hôtelières et restaurants implantés dans le pôle urbain d'Ambanja et le pôle régional de Nosy Be. Ces opportunités placent le Haut Sambirano comme un hub de produits alimentaires locaux. Dans un premier temps, la vulgarisation de ces activités se fera à Marotolana et Ambohitrandriana.

Carte 48 : Niche de production fruitière et maraîchère



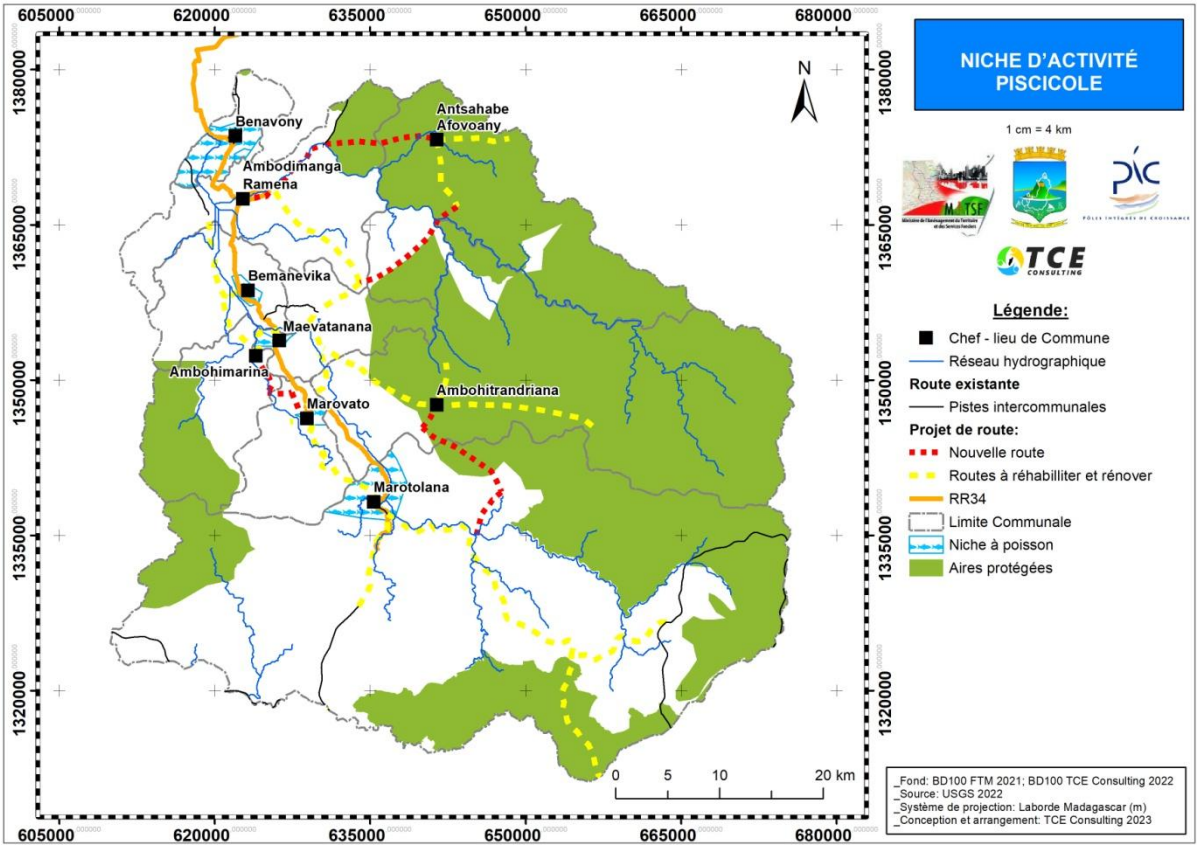
Développer les autres secteurs d'activités spécifiques aux sous-territoires (élevage, pisciculture, etc.)

D'autres secteurs d'activités spécifiques aux sous-territoires ont été proposés dans le scénario retenu tels que la pisciculture et l'élevage bovin.

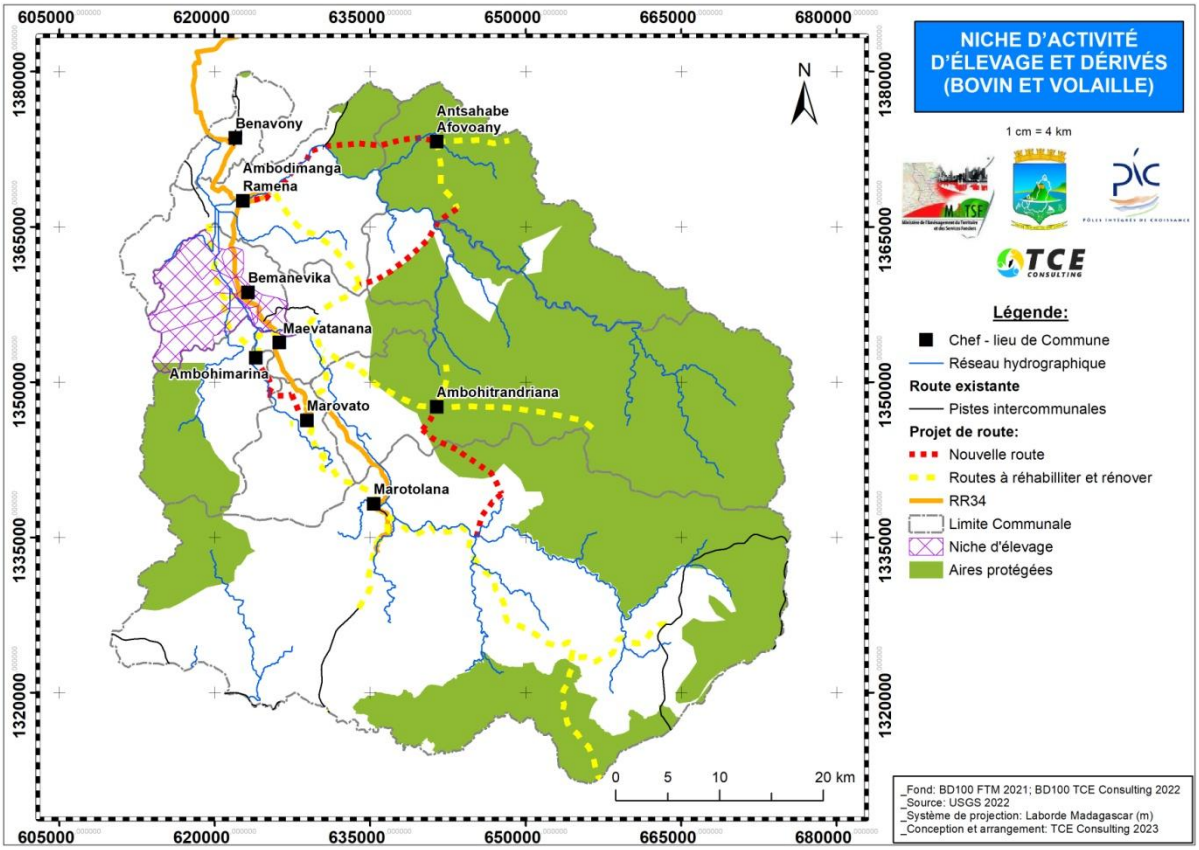
En effet, le territoire d'Andoharano, comme son nom l'indique, dispose d'une énorme potentialité en ressources en eau propices au développement des activités piscicoles. Ainsi, le scénario retenu propose de développer la pisciculture au niveau 07 polarités, notamment à Bemanevika Haut Sambirano, Ambodimanga Ramena, Marovato, Marotolana, Benavony, Maevatanana et Antsahabe Centre.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance de la pratique de l'élevage bovin et du petit élevage de volailles dans l'ensemble de l'intercommunalité, avec un cheptel recensé respectivement de 50.986 têtes de zébus et 89.846 unités de volailles (2022), le scénario retenu envisage de soutenir ces activités au niveau de quelques polarités. Aussi, des marchés de bovidés avec installation d'abattoirs seront-ils mis en place dans les zones de collecte de bovidés de Bemanevika Haut Sambirano et de Marovato. Le développement de pluriactivités de petit élevage de volailles couplé avec l'agriculture (niche d'élevage) sera également prévu au niveau d'Ampanasina dans le pôle d'appui d'Ambohitrandriana.

Carte 49 : Niche d'activité piscicole



Carte 50 : Niche d'activités d'élevage et dérivés (bovin et volailles)



1.3. Les grandes orientations de l'aménagement du territoire intercommunal à l'horizon de 15 ans selon le scénario retenu

Le Schéma d'Aménagement InterCommunal (SAIC) 2023 – 2038 du Haut Sambirano s'articule autour de quatre (04) axes stratégiques pour traiter les grands enjeux inhérents à l'aménagement du territoire :

- ❖ Axe stratégique 1 : Préservation et valorisation des patrimoines naturels et des paysages d'intérêt stratégique, particulièrement la préservation des bassins versants, des ressources hydriques, forestières et édaphiques
- ❖ Axe stratégique 2 : Promotion de la vocation et de la polarisation territoriale du Haut Sambirano afin d'assurer la compétitivité économique et d'accroître le rayonnement de l'intercommunalité
- ❖ Axe stratégique 3 : Assurer la disponibilité et l'accessibilité des facteurs de production stratégiques pour le Haut Sambirano : le foncier et l'énergie
- ❖ Axe stratégique 4 : Meilleure gouvernance, épanouissement et solidarité du capital social

Les orientations d'aménagement intercommunal correspondant à ces axes stratégiques sont :

Tableau n° 72 : Axes et orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire

Axes stratégiques	Orientations stratégiques	Thématiques concernés
Préservation et valorisation des patrimoines naturels et des paysages d'intérêt stratégique, particulièrement la préservation des bassins versants, des ressources hydriques, forestières et édaphiques	- Préservation des sources hydriques et consolidation des « réservoirs » d'eau - Approvisionnement en eau potable et exploitation rationnelle et équitable de la ressource en « eau » (eau potable, irrigation et usage domestique) - Protection intégrée des ressources édaphiques (sols) - Augmentation de la superficie des infrastructures écologiques et préservation des écosystèmes naturels déjà existants et de la biodiversité de l'intercommunalité - Sauvegarde, restauration et valorisation des patrimoines bâtis ou paysagers terrestres du Haut Sambirano - Atténuation et adaptation au changement climatique au niveau intercommunal	Matérialités physiques et environnement Structure du territoire et infrastructures (établissements humains) Social (Equipements) Economie locale (Equipements) Gouvernance environnementale
Promotion de la vocation et de la polarisation territoriale du Haut Sambirano afin d'assurer la compétitivité économique et d'accroître le rayonnement de l'intercommunalité	- Structuration et spécialisation de l'agriculture à travers l'approche « chaîne de valeur » - Transformation des produits agricoles à travers l'industrialisation - Intégration de l'économie intercommunale - Organisation de la polarisation du territoire (multipolarisation) afin d'accroître le rayonnement de l'intercommunalité - Promotion du maillage et de l'ouverture du territoire intercommunal à travers l'implantation des infrastructures structurantes - Amélioration du niveau d'infrastructures et équipements de base - Planification urbaine/aménagement urbain (échelle d'une ville) soutenant le développement économique et le cadre de vie des principales polarités : Bourg centre (Bemanevika Haut Sambirano) et pôle d'équilibre (Marovato)	Matérialités physiques et environnement Structure du territoire et infrastructures (établissements humains) Social (Equipements) Economie locale (Equipements) Gouvernance économique
Disponibilité et accessibilité aux facteurs de production stratégiques pour le Haut Sambirano : le foncier et l'énergie	- Redimensionnement énergétique, électrification rurale et amélioration de la capacité énergétique de l'intercommunalité - Amélioration du taux de sécurisation foncière dans le Haut Sambirano	Matérialités physiques et environnement Structure du territoire et infrastructures (établissements humains) Social (Equipements) Economie locale (Equipements) Gouvernance énergétique et foncière

Axes stratégiques	Orientations stratégiques	Thématiques concernés
Meilleure gouvernance, épanouissement et solidarité du capital social	- Maîtrise de l'évolution de l'accroissement démographique et du flux migratoire - Renforcement du capital humain - Promotion des principes de bonne gouvernance dans la gestion des affaires intercommunales - Valorisation de l'information et de la recherche au profit du développement intercommunal - Valorisation des identités socio-culturelles et cultuelles des sous-territoires	Structure du territoire et infrastructures (établissements humains) Social (Equipements) Economie locale (Equipements) Gouvernance institutionnelle

2. Vision intercommunale de développement et d'aménagement 2023-2038

2.1. Vision intercommunale

Traduisant une rupture avec la situation de sous-développement et exprimant les aspirations profondes de la population locale, la mise en œuvre du scénario d'aménagement contrasté normatif est basée sur la vision communale, à l'horizon 2038, définie comme suit :

La vision, partagée et concertée pour l'Andoharano sera un élément fédérateur et rassembleur pour innover et apporter le changement, surmonter les clivages et les divergences, interpeller et appeler sur les rôles de chacun, remettre de la cohérence, du lien et du sens dans l'articulation des prochaines actions publiques volontaires à l'échelon intercommunale en matière d'organisation de territoire. Aussi, à l'issue d'un brainstorming et quelques reformulations, les membres du CICAT ont opté la vision suivante :

« D'ici 2038, L'Andoharano est un territoire en progrès, développé, autonome/autosuffisant, bien géré, brillant/magnifique/splendide, heureux et modèle »

Les mots choisis sont évocateurs et répondent à des images du territoire bien précises en 2038. Ci-dessous les significations que peuvent prendre ces différents qualificatifs :

Progrès : Changement d'état qui consiste en un passage à un degré supérieur. Le progrès est l'action d'aller vers l'avant, de s'accroître, d'être meilleur. Pour une société ou pour l'humanité, le progrès est l'évolution dans le sens d'une amélioration, sa transformation progressive vers plus de connaissance et de bonheur.

Développé : Augmenter l'ampleur, assurer la croissance, l'extension de quelque chose ; agrandir : chercher à développer son usine.

Autonome / autosuffisant / indépendant : moins de dépendance, valorisation des avantages et des potentialités, … (pour que le Haut Sambirano parvienne à subvenir à ses besoins de manière indépendante suivant ses propres moyens, notamment pour les secteurs ou filières où elle dispose déjà d'un avantage absolu ou comparatif)

Bien géré : Action ou manière de gérer, d'administrer, de diriger, d'organiser quelque chose ; Administration d'une entreprise soit dans sa globalité, soit dans une de ses fonctions. S'occuper activement d'un problème, affronter une situation difficile.

Brillant/magnifique/splendide : Qui sort du commun, s'impose à la vue, à l'imagination par sa qualité. Être promis à un brillant avenir. Qui répand une lumière vive, intense, parfois diffuse, par rayonnement ou par réflexion

Magnifique : Qui est très riche, dépense avec générosité et ostentation. Beau, somptueux, remarquable, de grande qualité. Qui est riche, qui a un train de vie fastueux, qui est généreux avec éclat, qui dépense sans compter pour lui ou pour les autres. Qui est beau, vigoureux physiquement; qui a une belle attitude extérieure, une mise élégante, luxueuse. Qui est remarquable dans une activité, dans une attitude morale, intérieure.

Heureux : Qui bénéficie d'une chance favorable, que le sort favorise *(correspond à bonheur).*Favorisé par le hasard, le destin ou la nature. Qui apporte ou annonce quelque chose de favorable, de positif. Avoir la chance de faire un bon choix. Ceux qui jouissent d'un sort favorable, qui sont comblés de biens. Qui est favorisé par la nature, doué de qualités exceptionnelles; qui a le privilège de pouvoir s'adapter facilement aux circonstances ou d'entretenir des relations agréables avec autrui. Qui apporte un avantage quelconque, qui a une conclusion satisfaisante, des conséquences positives (souvent à l'encontre de toutes prévisions). Qui est naturellement bien formé ou disposé, qui offre des conditions propices. Qui se trouve dans un état de bonheur. Qui goûte la satisfaction d'avoir pu accomplir totalement ses désirs, épanouir harmonieusement sa personnalité.

Modèle / pilote: Ce qui est donné pour servir de référence. Personne ou objet possédant certaines qualités ou caractéristiques propres à en faire le type d'une catégorie. Chose ou personne qui, grâce à ses caractéristiques, à ses qualités, peut servir de référence à l'imitation ou à la reproduction.

2.2. Les axes stratégiques d'aménagement

Il s'agit maintenant de développer les axes stratégiques de développement selon le scenario d'aménagement retenu en tenant compte des besoins futurs et de la vision intercommunale.

Par rapport à tous les projets d'aménagement retenus et intégrés au SAIC à l'horizon de 15 ans, répondant aux besoins actuels et futurs de l'intercommunalité, et compte tenu des enjeux territoriaux perçus par la population locale et de la vision intercommunale qui serviront de moteur à la mise en marche et à l'implémentation de la politique et des actions de développement local, le Schéma d'Aménagement InterCommunal du Haut Sambirano pour les 05, 10 et 15 prochaines années sera donc orienté sur 04 grands axes stratégiques, à savoir :

2.2.1. Axe stratégique 1 : Préservation et valorisation des patrimoines naturels et des paysages d'intérêt stratégique, particulièrement la préservation des bassins versants, des ressources hydriques, forestières et édaphiques

Les espaces de vie en zones rurales font du Haut Sambirano un territoire remarquable : la qualité des patrimoines bâtis, des paysages naturels constitués par une grande variété d'espaces naturels ainsi que la richesse de sa biodiversité. Il s'agit de considérer ces patrimoines naturels et paysagers comme un levier fondamental de l'attractivité intercommunale, mais un levier fragile, qui doit être protégé, pérennisé pour pouvoir être valorisé sur le long terme. D'ailleurs, le Haut Sambirano est pleinement affectée par le phénomène « changement climatique », il est conscient de l'ampleur du défi à relever. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique ne peut que contribuer au bien-être de chacun et soutenir l'image d'excellence environnementale que l'intercommunalité veut se donner dans sa vision.

La dégradation accélérée de la ressource en eau tant sur la qualité que sur la quantité disponible est une tendance généralisée pour le Haut Sambirano et pour l'ensemble des Communes. Sachant la valeur de la ressource en eau pour les organismes vivants et sur les éléments physiques du territoire (irrigation des terres agricoles, …), l'eau constitue une richesse exceptionnelle à protéger et à valoriser pour assurer sa pérennité et sa durabilité. Sans une bonne gestion de cette ressource devenue

stratégique, le modèle économique de la vision 2038 dont l'agro-alimentaire est un des piliers ne peut se concrétiser ; de même, les patrimoines naturels qui font la fierté du Haut Sambirano et qui constituent l'un des leviers du tourisme régional risquent d'être anéantis.

Par ailleurs, les services écosystémiques qui fournissent les infrastructures vertes constituent le point d'achoppement du scénario d'aménagement du territoire du Haut Sambirano. Aussi est-il crucial de non seulement consolider les écosystèmes déjà existants, mais il va falloir en doter davantage pour les sous territoires faiblement nantis.

Tableau n° 73 : Objectifs de l'axe stratégique 1 en matière d'aménagement du territoire

Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques
Préservation des sources hydriques et consolidation des « réservoirs » d'eau	Assurer la disponibilité des ressources en eau Assurer une protection intégrée des vallées contre les changements de lits, crues, …
Approvisionnement en eau potable et exploitation rationnelle et équitable de la ressource en « eau » (eau potable, irrigation et usage domestique)	Améliorer l'accès de la population à l'eau potable Améliorer la gestion de l'usage de l'eau et faire payer l'eau à son juste prix
Protection intégrée des ressources édaphiques (sols)	Améliorer la gestion de l'usage des sols
Augmentation de la superficie des infrastructures écologiques et préservation des écosystèmes naturels déjà existants et de la biodiversité de l'intercommunalité	Maintenir le couvert forestier et la biodiversité dans les écosystèmes naturels Assurer la gestion rationnelle des ressources forestières Appliquer les dispositions législatives et réglementaires relatives à la gestion rationnelle des ressources forestières Etendre les superficies des aires à protéger
Sauvegarde, restauration et valorisation des patrimoines bâtis ou paysagers terrestres du Haut Sambirano	Valoriser les patrimoines bâtis ou paysagers de l'intercommunalité
Atténuation et adaptation au changement climatique au niveau intercommunal	Améliorer la connaissance de la population sur le changement climatique et ses effets Réduire les risques sur les effets du changement climatique

2.2.2. Axe stratégique 2 : Promotion de la vocation et de la polarisation territoriale du Haut Sambirano afin d'assurer la compétitivité économique et d'accroître le rayonnement de l'intercommunalité

C'est la diversité de l'offre, et donc des choix possibles, qui fait la compétitivité du Haut Sambirano. Alors, ce défi 2 soutient les diversités des offres tout en assurant le développement « simultané » des sous territoires et selon leurs vocations spécifiques dans le but d'équilibrer le développement territorial intercommunal. Il procède à la fois à l'équilibre dans le partage des richesses, de l'équité dans les possibilités de développement des territoires et de la capacité à fonctionner de manière intégrée.

Le maillage, dans le souci d'équilibre et d'émergence territoriale, exprimé dans l'exergue : « Pas de territoire injustement oublié, pas de territoire injustement favorisé » et l'ouverture du territoire conduisent au développement des coopérations inter-sous territoires et permettent aussi un effet levier pour l'économie intercommunale. Il s'agit de rendre le Haut Sambirano ouvert donc visible sur le plan régional et national, voire internationale.

Dans sa vision 2038, le Haut Sambirano doit miser beaucoup sur sa capacité d'exportation et d'accueil ; alors le maillage et l'ouverture de son territoire sont primordiaux.

Le Haut Sambirano entend promouvoir l'émergence des pôles et le développement de l'interactivité entre ses différents espaces ruraux, pour favoriser d'une part à la qualification et le rayonnement des fonctions intercommunales, et d'autre part, pour consolider et dynamiser les espaces ruraux. Cette interactivité a pour ambition d'impulser de nouvelles dynamiques dans les territoires dont l'objectif est d'établir le développement de l'ensemble des 09 Communes.

La vision 2038 du Haut Sambirano devrait s'appuyer sur le développement des pôles qui ont pour vocations, dans ses zones d'influence, de fédérer les acteurs, de développer un système d'activité spécifique et d'assurer l'encadrement territorial (administratif, social, économique, etc.)

Tableau n° 74 : Objectifs de l'axe stratégique 2 en matière d'aménagement du territoire

Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques
Structuration et spécialisation de l'agriculture à travers l'approche « chaîne de valeur »	Rentabiliser et valoriser les cultures d'exportation biologiques (cacao, café, poivre, vanille) Développer les productions agricoles vivrières Développer l'arboriculture fruitière et maraîchère Renforcer la spécialisation agricole des sous-territoires
Transformation des produits agricoles à travers l'industrialisation	Développer les industries de transformation des produits agroalimentaires
Intégration de l'économie intercommunale	Soutenir l'intégration horizontale (diversification de la gamme de production) Soutenir l'intégration verticale (rallonger la chaine de valeur) Promouvoir le 3P (Partenariat Public Privé) pour attirer les investissements Développer le secteur finance Développer le tourisme communautaire durable
Organisation de la polarisation du territoire (multipolarisation) afin d'accroître le rayonnement de l'intercommunalité	Equilibrer le développement du territoire intercommunal
Promotion du maillage et de l'ouverture du territoire intercommunal à travers l'implantation des infrastructures structurantes	Désenclaver toutes les Communes à travers des infrastructures routières Développer le transport fluvial Développer le réseau de télécommunication (téléphonie, internet) à travers le Backbone Mettre en place des infrastructures commerciales selon les normes Restaurer la sécurité rurale
Amélioration du niveau d'infrastructures et équipements de base	Améliorer l'accès de la population aux infrastructures et équipements éducatifs Améliorer l'accès de la population aux infrastructures et équipements sanitaires Améliorer l'accès de la population aux équipements et services administratifs Améliorer l'accès de la population aux infrastructures et équipements socio-communautaires
Planification urbaine/aménagement urbain (échelle d'une ville) soutenant le développement économique et le cadre de vie des principales polarités : Bourg centre (Bemanevika Haut Sambirano) et pôle d'équilibre (Marovato)	Amorcer une planification urbaine soutenant le développement économique et le cadre de vie des principales polarités Mettre en œuvre des aménagements urbains soutenant le développement économique et le cadre de vie dans les principales polarités

2.2.3. Axe stratégique 3 : Assurer la disponibilité et l'accessibilité des facteurs de production stratégiques pour le Haut Sambirano : le foncier et l'énergie

Le Haut Sambirano doit constituer un territoire d'ancrage durable pour les opérateurs économiques et les investissements. Il est impératif qu'elle puisse appuyer les initiatives d'investissement locales et l'offre de crédit, favoriser la disponibilité et l'accessibilité foncière afin d'être en capacité, à la fois, de consolider et développer les activités économiques qui font aujourd'hui sa force, et d'attirer et implanter les activités innovantes et émergentes, qui feront son dynamisme, demain.

Etant donné qu'une grande partie des conflits traités par le tribunal dans le territoire intercommunal provient principalement du conflit foncier, la sécurisation foncière tient une place importante dans le processus de développement du Haut Sambirano.

Egalement, la méconnaissance du statut foncier des terrains est un blocage à la planification territoriale. L'amélioration du taux de sécurisation foncière est réellement cruciale afin de valoriser au mieux les terrains, d'une part et de réduire en même temps les conflits de source foncière.

Dans l'optique de réduire le sous-dimensionnement énergétique du Haut Sambirano, la production de l'énergie devrait se tourner vers l'énergie renouvelable et la diversification des ressources énergétiques à exploiter. Le changement de paradigme quant à la persistance de l'utilisation du bois énergie pour alimenter les ménages en termes d'énergie domestique, emmène sur l'importance de l'exploitation forestière durable.

La disponibilité continue des ressources naturelles devient actuellement une question cruciale autour du processus de développement durable, non seulement dans la Région DIANA, mais dans toute l'île. Sachant qu'une grande partie de la population dans le Haut Sambirano utilise le bois comme source d'énergie domestique et vivent dans le secteur primaire, cette question devient de plus en plus forte.

L'intensification des activités de reboisement contribue significativement à la préservation de ces ressources naturelles en voie de déperdition actuellement et garantissant ainsi sa disponibilité continue.

Tableau n° 75 : Objectifs de l'axe stratégique 3 en matière d'aménagement du territoire

Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques
Redimensionnement énergétique, électrification rurale et amélioration de la capacité énergétique de l'intercommunalité	Valoriser les potentialités énergétiques à travers la diversification des ressources énergétiques pour l'électrification rurale Développer la bioénergie alternative selon le PREB Assurer la disponibilité continue des bois d'énergie et des bois d'œuvre Inciter l'investissement privé dans le secteur énergie Optimiser l'utilisation des ressources forestière dans l'économie intercommunale
Amélioration du taux de sécurisation foncière dans le Haut Sambirano	Connaitre le statut foncier des terrains dans le ressort territorial du Haut Sambirano Mettre en place une sécurisation et une gestion foncière attrayante

2.2.4. Axe stratégique 4 : Meilleure gouvernance, épanouissement et solidarité du capital social

Dans une préoccupation de mieux répondre aux besoins et attentes des citoyens, il convient d'instaurer la culture de la gouvernance régie par quelques principes :

- La redevabilité entre « porteur de devoir » et « détenteur de droit » ;
- La transparence ;
- L'efficacité du service aux publics ;
- La maîtrise de la gestion de l'information ;
- L'équité de l'action publique ;
- L'harmonisation de l'exercice des pouvoirs locales (institutionnelle et leaders traditionnels).

L'épanouissement et la solidarité sociaux sont des défis centraux qui visent l'objectif ultime auquel doit concourir l'ensemble des moyens mobilisés et des actions effectuées. Il s'agit d'offrir à la population d'aujourd'hui et aux générations futures les conditions meilleures d'épanouissement, à travers :

- L'accès à une bonne qualité de vie et au bien être matériel ;
- L'éducation et la formation et la recherche comme instruments d'accomplissements professionnels.

La mise en œuvre de la stratégie régionale de promotion de l'emploi (SRPE) considère le relèvement du niveau d'instruction et l'amélioration de l'offre d'éducation ainsi que l'harmonisation et la structuration de l'offre de formation en termes d'équipements, de localisation et de type d'enseignement.

Ces défis sont justifiés par la carence historique en capital humain du Haut Sambirano et par la nécessité d'améliorer ce capital humain face à la vision d'ouverture du Haut Sambirano 2038.

La cohésion sociale et territoriale est un véritable instrument de développement intercommunal. Cette cohésion s'attache sur le déploiement des relations solidaires entre les groupes humains à toutes les échelles territoriales, au développement des structures associatives autour des divers champs d'activités, sur l'atténuation des antagonismes et des concurrences entre les sous territoires et le développement des coopérations.

Tableau n° 76 : Objectifs de l'axe stratégique 4 en matière d'aménagement du territoire

Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques
Maîtrise de l'évolution de l'accroissement démographique et du flux migratoire	Assurer une meilleure répartition de la population et des activités au sein de l'espace intercommunal
Renforcement du capital humain	Harmoniser et structurer l'offre de formation Améliorer le niveau d'instruction de la population et la qualité de l'enseignement dans l'intercommunalité Rendre les paysans producteurs capables de défendre les intérêts communs Améliorer l'accès de la population aux services de base (éducation, santé, sécurité, loisirs et sport, etc.)
Promotion des principes de bonne gouvernance dans la gestion des affaires intercommunales	Améliorer la situation de la gouvernance du territoire intercommunal Gérer rationnellement les ressources et partager équitablement la valeur ajoutée
Valorisation de l'information et de la recherche au profit du développement intercommunal	Rendre le système d'information au service du développement intercommunal Rendre la recherche technologique au service du développement intercommunal
Valorisation des identités socio-culturelles et cultuelles des sous-territoires	Développement de la synergie entre les autorités administratives et les autorités traditionnelles Mener un processus de développement en phase avec l'identité culturelle et cultuelle de l'intercommunalité Redynamisation de la vie associative

2.3. Facteurs de réussite identifiés

Parmi les facteurs qui peuvent assurer la réussite du scénario retenu, le Comité Intercommunal de l'Aménagement du Territoire (CIAT) a cité les suivants :

Tableau n° 77 : Facteurs de réussite du scénario retenu

Eléments de prospective	Facteurs de réussite
Gouvernance	- Motivation des acteurs - Information, Education, Communication et Sensibilisation de la population - Formation et renforcement des capacités des élus - Recyclage - Instruction civique - Appui et accompagnement technique - Changement de comportement de la population et des décideurs - Mentalité et responsabilité des tous les acteurs - Equipements et renforcement des moyens matériels et techniques - Gestion saine et transparente des ressources - Dépolitisation des services - Vulgarisation des techniques adaptives - Mise en œuvre IGL - Bonne gouvernance et une meilleure représentation de l'Etat effective

Eléments de prospective	Facteurs de réussite
Matérialité physique et environnement	- Education environnementale - Application des prescriptions et réglementations environnementales
Economie	- Transparence et vérité des prix - Suivi et contrôle (PPN, matériels agricoles, …) - Valorisation des produits locaux et nationaux (produits alimentaires, manufacturiers, biens et services) - Partenariat public privé
Social	- Recrutement et mobilisation de techniciens et des travailleurs sociaux - Appui au secteur de l'Education (cantine scolaire, sport scolaire, …)
Structure du territoire	- Respect du zonage et des vocations des terres - Meilleur accès au foncier

2.4. Les grands principes d'aménagement

2.4.1. Les principes directeurs de la PNAT

Fondé sur une vision du développement durable, le présent Schéma d'Aménagement InterCommunal s'articule autour des 4 principes directeurs d'aménagement, stipulés par la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT) et énoncés comme suit :

- La solidarité nationale qui vise à assurer la cohésion sociale par un soutien aux populations et aux zones les plus défavorisées ;
- L'équité qui consiste à préserver l'équilibre entre toutes les composantes de la nation et offrir à tous les citoyens les mêmes chances d'accès aux droits fondamentaux (éducation, santé, eau potable, sécurité et information) ;
- L'égalité qui ambitionne un accès équitable aux fruits de la croissance économique ;
- L'anticipation qui vise à appréhender par des analyses prospectives, l'évolution et les mutations socioéconomiques de l'espace national afin d'accompagner les dynamiques souhaitables ou d'infléchir les évolutions non désirées.

2.4.2. Les mesures à prendre pour l'application de ces principes

Le présent SAIC a été élaboré en application d'une approche s'appuyant sur trois grands principes : la coordination, la coopération et la participation. La fonction de coordination de l'aménagement du territoire relève directement de la loi n° 2015-051 du 03 février 2016 portant orientation de l'aménagement du territoire (LOAT). Celle-ci n'est possible que si une coopération entre et avec les politiques sectorielles est assurée. La mise en œuvre d'une politique cohérente d'aménagement du territoire exige par ailleurs l'implication des acteurs concernés à tous les niveaux, ce qui répond au principe de la participation.

2.4.2.1. La coordination

Une des principales missions de l'aménagement du territoire consiste à coordonner les différentes demandes formulées en matière d'affectation des sols compte tenu de ses propres objectifs et des exigences des politiques sectorielles. La fonction de coordination de l'aménagement du territoire s'exerce en parallèle sur deux niveaux. Alors qu'au niveau horizontal, elle doit viser à intégrer les différentes politiques sectorielles, il lui faut également, au niveau vertical, faire le lien entre les niveaux d'intervention national, régional, intercommunal et communal.

La nécessité d'une coordination horizontale concerne en particulier les domaines ayant une incidence directe sur l'occupation du sol, tels que l'aménagement routier, les transports, l'économie, l'environnement, l'urbanisme et le développement rural. Le Comité Régional à l'Aménagement du Territoire (CRAT), prévu par la loi, constitue une plate-forme privilégiée pour assurer cette coordination horizontale.

La coordination verticale à assurer entre les niveaux d'intervention (national, régional et local) joue un rôle tout aussi important pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement territorial intégrée. Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'aménagement général ainsi que l'aménagement régional du territoire relèvent du ministère et du Gouvernorat, ayant dans ses attributions l'aménagement du territoire, alors que l'aménagement intercommunal et communal, qui fait partie des attributions des Communes, tombe directement sous l'autorité de tutelle qu'est le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

Ce schéma permet de constater que la coordination peut s'effectuer selon deux directions, à savoir de haut en bas (*top-down*) et de bas en haut (*bottom-up*).

2.4.2.2. La coopération et la participation

En qualité de politique transversale interdisciplinaire, l'aménagement du territoire est souvent confronté à divers problèmes résultant de la compartimentation entre compétences, niveaux d'organisation et secteurs. La coordination, telle qu'elle est décrite ci-dessus ne peut être garantie que si les acteurs concernés sont disposés à surmonter cette compartimentation et à s'intégrer dans une démarche commune. De plus, la participation de ces mêmes acteurs est indispensable si l'on veut garantir la mise en œuvre du SAIC. Même si sa portée juridique se limite à une orientation, le SAIC introduit déjà un certain nombre d'options qui seront précisées par les plans régionaux (PRD) et les plans directeurs sectoriels.

Le fait de mener un large débat politique autour du SAIC a permis aux acteurs concernés de se familiariser avec la matière, de s'intégrer dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre et de s'approprier le sujet. C'est ainsi que l'on peut valablement préparer leur implication dans une mise en œuvre opérationnelle du SAIC. Ce qui sera précisé par la charte de responsabilité, conçue à cet effet, dans le présent document SAIC final.

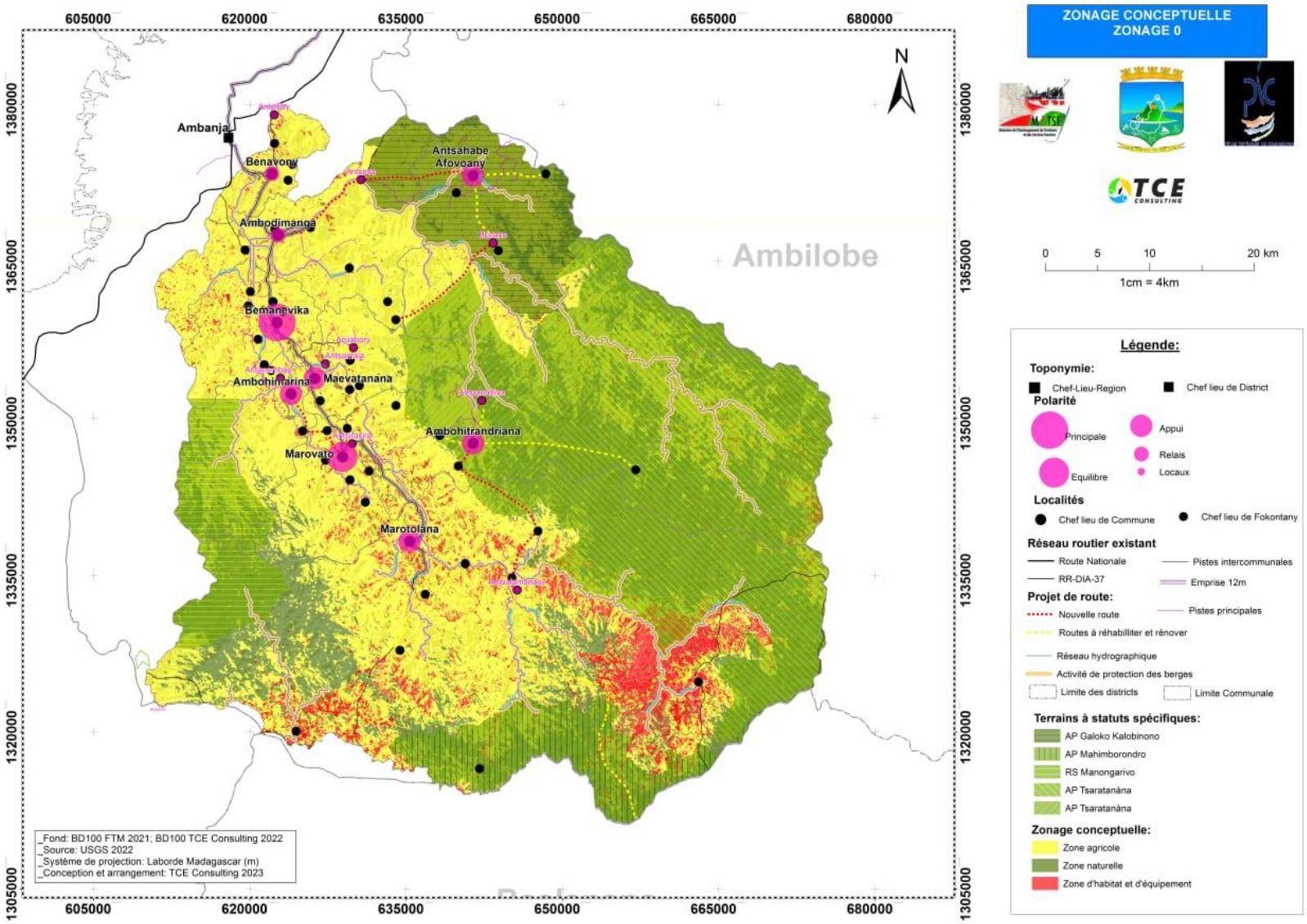
3. Zonage définitif des vocations des terres et de l'utilisation du sol

Dans une intercommunalité comme le Haut Sambirano, le développement harmonieux des productions rurales, des zones d'équipement et des établissements humains est essentiellement fonction d'une utilisation rationnelle des terres suivant leur vocation. Le SAIC ne peut pas faire abstraction de ce principe. Et vouloir augmenter la production de telle culture ou la superficie de telle zone par extension des surfaces à leur consacrer sans tenir compte de l'équilibre indispensable entre l'agriculture et la forêt ou les établissements humains et les zones d'équipements aboutirait certainement à des conséquences néfastes pour l'avenir de l'intercommunalité.

3.1. Zonage niveau 0

La carte ci-après synthétise le zonage des vocations des terres sur le plan conceptuel (niveau 0) de l'intercommunalité du Haut Sambirano.

Carte 51 : Zonage de vocation des terres sur le plan conceptuel (niveau 0)



Le tableau suivant résume, sur le plan conceptuel, la répartition par Commune des surfaces du zonage des vocations des terres au sein de l'intercommunalité du Haut Sambirano.

Tableau n° 78 : Répartition par Commune du zonage de vocation des terres (niveau 0)

Surface en hectares/Commune	Marotolana	Ambohimarina	Marovato	Ambohitrandriana	Ambodimanga Ramena	Antsahabe Centre	Bemanevika	Benavony	Maevatanana	Intercommunalité
Superficie en Ha	*138 322,17*	*15 795,46*	*10 886,90*	*65 611,43*	*24 150,28*	*34 493,48*	*11 833,30*	*5 490,51*	*10 219,07*	***316 802,61***
Zone à préserver	60 127,08	4 281,77	1 181,23	33 618,89	672,06	9 067,93	420,34	160,35	812,43	**110 342,09**
Zone à valoriser	60 722,90	11 257,62	9 050,42	30 400,22	22 787,85	25 087,58	10 635,71	5 085,73	9 140,64	**184 168,67**
Zone ouverte à l'aménagement	17 471,78	256,08	655,26	1 592,33	689,28	337,96	777,02	244,43	266,00	**22 290,13**
Total général	**138 321,75**	**15 795,46**	**10 886,90**	**65 611,43**	**24 149,19**	**34 493,48**	**11 833,07**	**5 490,51**	**10 219,07**	**316 800,88**

Source : Analyse prospective, TCE Consulting – 2023

Ainsi, sur le plan conceptuel (niveau 0), le zonage de vocation des terres au sein de l'intercommunalité d'Andoharano, à l'horizon de 15 ans, regroupe (i) les zones à préserver, (ii) les zones à valoriser et (iii) les zones ouvertes à l'aménagement.

3.1.1. Les zones à préserver (110 342,09 ha)

Les zones à préserver, totalisant 110 342,09 ha, sont constituées essentiellement des zones naturelles comprenant les périmètres forestiers (96%), les zones de sable (1%) et les sols nus (3%).

Marotolana vient en tête des Communes qui a le plus de zones à préserver, d'ici les 15 années à venir, de l'ordre de 60 127,08 ha, soit 54,49% des surfaces à préserver du territoire d'Andoharano du fait de sa vaste superficie et de sa proximité avec les 02 principales Aires Protégées (RNI Tsaratanana et RS Manongarivo). Ce qui justifie le choix de la mise en place de plusieurs projets à dimension environnementale sur son territoire (reboisement à grande échelle, installation de barrage de retenu servant de protection contre l'inondation et l'ensablement de la bassin de vie dans le sous-territoire du Moyen Sambirano,...). Cette opportunité le propulsera en tant que pôle d'appui du développement intercommunal. C'est le cas également de la Commune d'Ambohitrandriana avec une superficie à préserver de l'ordre de 33 618,89 ha, ce qui représente 30,47% des surfaces à préserver dans l'Andoharano.

3.1.2. Les zones à valoriser (184 168,67 ha)

Les zones à valoriser, totalisant 184 168,67 ha, sont formées essentiellement par les zones de culture de cacao (83%), les zones de mosaïque de cultures (3%), les zones d'habitation (2%) et les rizières (11%).

On remarquera que la Commune de Marotolana possède encore le plus de superficie à valoriser, de l'ordre de 60 722,90 ha, du fait de l'étendue de son territoire, soit 33% des zones valorisables de l'ensemble de l'intercommunalité. Le redressement des aménagements agricoles, le développement de la production d'arboriculture fruitière et maraîchère, la promotion de la pisciculture et la réalisation de divers projets structurants constitueraient, pour elle, une opportunité importante pour son développement futur, en tant que pôle d'appui. D'ailleurs, le scénario retenu y prévoit la réhabilitation de 12,7 km de route d'importance régionale entre Antsirasira et Marotolana et la construction d'autres routes intercommunales et communales pour assurer sa liaison avec les autres Communes de l'intercommunalité. Vient derrière elle les Communes d'Ambohitrandriana et d'Antsahabe Centre qui représentent 26% des surfaces à valoriser de l'ordre de 47 875,43 ha.

3.1.3. Les zones ouvertes à l'aménagement (22 290,13 ha)

Constituées essentiellement de savane herbeuse, les zones ouvertes à l'aménagement se répartissent inégalement dans le territoire d'Andoharano et totalisent 22 290,13 ha dont 17 471,78 ha appartiennent à la seule Commune de Marotolana, ce qui représente 78% des zones encore aménageables dans l'Andoharano.

3.2. Zonage niveau 1

Sur le plan opérationnel (niveau 1), le zonage des vocations des terres de l'intercommunalité du Haut Sambirano englobe, dans les 15 prochaines années, les zones naturelles (110 342,09 ha), les zones agricoles (184 168,67 ha), les zones d'habitat et d'équipements (4 559,83 ha) et les zones ouvertes à l'aménagement (17 730,30 ha), totalisant 316 802,61 ha.

Le tableau suivant résume, sur le plan opérationnel, la répartition par Commune des surfaces du zonage des vocations des terres au sein de l'intercommunalité du Haut Sambirano dans les 15 prochaines années :

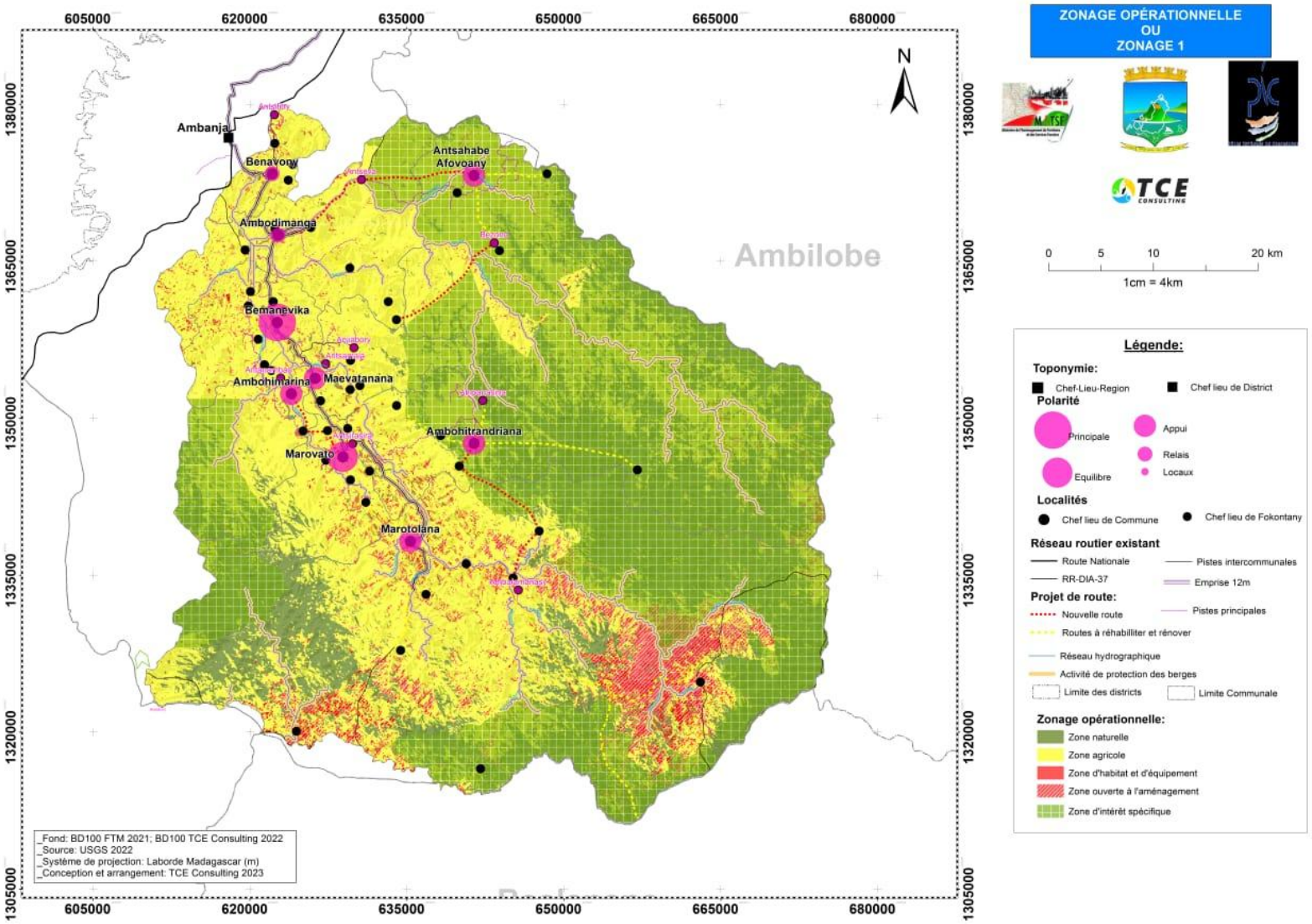
Tableau n° 79 : Répartition par Commune du zonage de vocation des terres (niveau 1)

Surface en hectares/Commune	**Marotolana**	**Ambohimarina**	**Marovato**	**Ambohitrandriana**	**Ambodimanga Ramena**	**Antsahabe Centre**	**Bemanevika**	**Benavony**	**Maevatanana**	**Intercommunalité**
Superficie en Ha	*138 322,17*	*15 795,46*	*10 886,90*	*65 611,43*	*24 150,28*	*34 493,48*	*11 833,30*	*5 490,51*	*10 219,07*	***316 802,61***
Zone d'habitat et d'équipement	1 192,40	227,16	517,57	509,49	627,61	286,50	719,37	222,48	259,25	**4 561,83**
Zones agricoles	60 722,90	11 257,62	9 050,42	30 400,22	22 787,85	25 087,58	10 635,71	5 085,73	9 140,64	**184 168,67**
Zone ouverte à l'aménagement	16 279,38	28,91	137,69	1 082,83	61,67	51,47	57,65	21,68	8,75	**17 730,03**
Zone naturelle	60 127,08	4 281,77	1 181,23	33 618,89	672,06	9 067,93	420,34	160,35	812,43	**110 342,09**
Total général	**138 321,75**	**15 795,46**	**10 886,90**	**65 611,43**	**24 149,19**	**34 493,48**	**11 833,07**	**5 490,25**	**10 221,07**	**316 802,61**

Source : Analyse prospective, TCE Consulting – 2023

La carte ci-après synthétise le zonage des vocations des terres sur le plan opérationnel (niveau 1) de l'intercommunalité du Haut Sambirano.

Carte 52 : Zonage de vocation des terres : niveau 1



3.3. Zonage niveau 2

Sur le plan détaillé (niveau 2), le zonage des vocations des terres au sein de l'intercommunalité d'Andoharano, à l'horizon de 15 ans, se divise en 03 grands secteurs, à savoir :

- Les zones d'extension et de valorisation locale,
- Les zones d'investissements spécifiques,
- Les zones d'écosystèmes naturels.

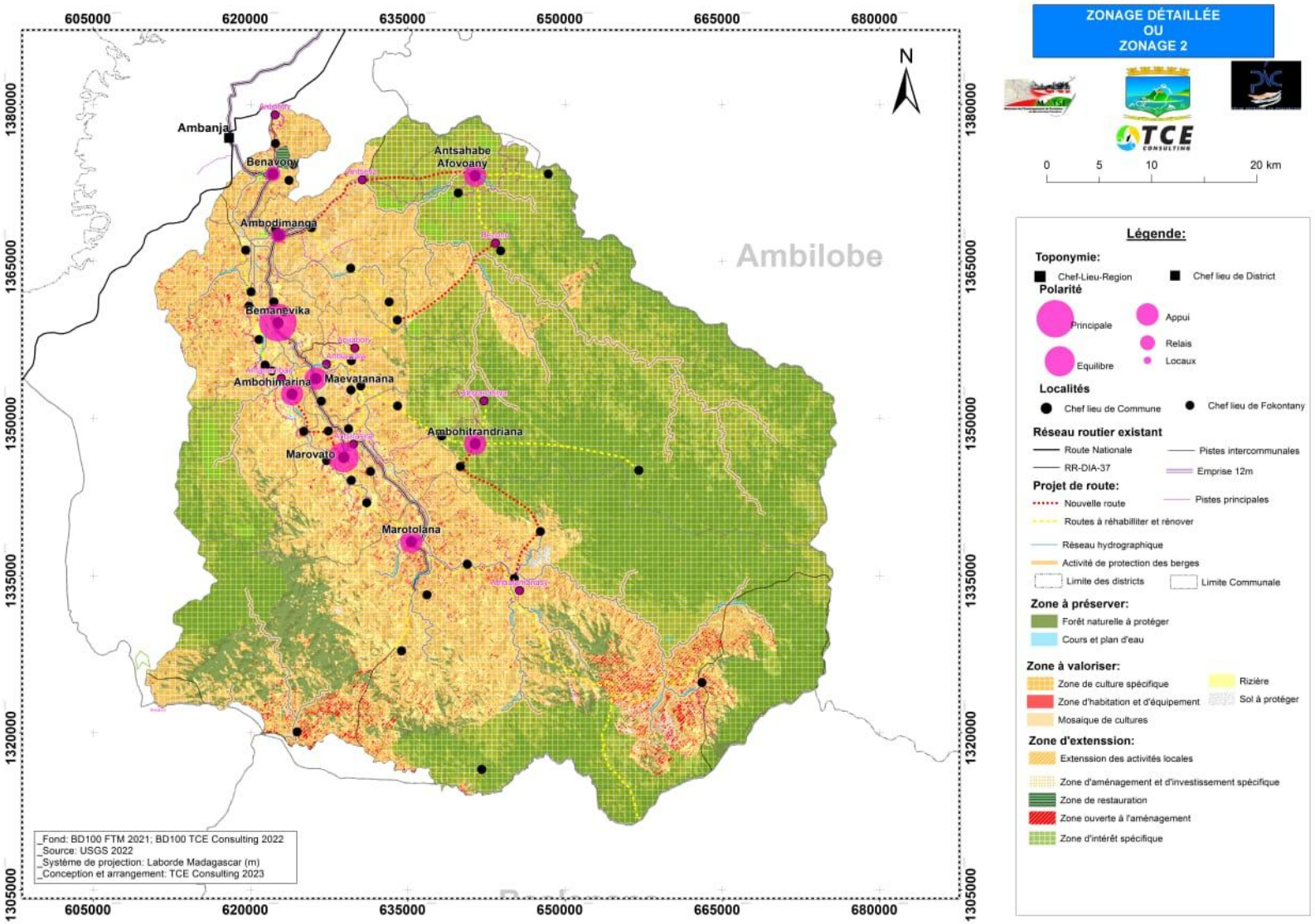
Le tableau suivant résume, sur le plan détaillé, la répartition par Commune des surfaces du zonage des vocations des terres au sein de l'intercommunalité du Haut Sambirano dans les 15 prochaines années :

Tableau n° 80 : Répartition par Commune du zonage de vocation des terres (niveau 2)

Surface en hectares/Commune	**Marotolana**	**Ambohimarina**	**Marovato**	**Ambohitrandriana**	**Ambodimanga Ramena**	**Antsahabe Centre**	**Bemanevika**	**Benavony**	**Maevatanana**	**Intercommunalité**
Superficie en Ha	*138 322,17*	*15 795,46*	*10 886,90*	*65 611,43*	*24 150,28*	*34 493,48*	*11 833,30*	*5 490,51*	*10 219,07*	***316 802,61***
Zones d'écosystèmes naturels	57 541,27	4 095,50	902,41	33 014,36	366,70	8 858,55	125,08	56,12	653,08	**105 613,05**
Zones d'extension et de valorisation locale	64 501,11	11 671,05	9 846,81	31 514,24	23 720,83	25 583,47	11 650,34	5 413,45	9 557,25	**193 458,53**
Zones d'investissements spécifiques	16 279,79	28,91	137,69	1 082,83	61,67	51,47	57,77	21,95	8,95	**17 731,03**
Total général	**138 322,17**	**15 795,46**	**10 886,90**	**65 611,43**	**24 149,19**	**34 493,48**	**11 833,19**	**5 491,51**	**10 219,27**	**316 802,61**

Source : Analyse prospective, TCE Consulting – 2023

Carte 53 : Zonage de vocation des terres : niveau 2



4. Projets accompagnant le SAC de 15 ans et Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) pour les 5, 10 et 15 prochaines années

Objectifs stratégique	Objectifs spécifiques	Activités structurantes	Localisation	ECHEANCE		
				CT (0-5 ans)	MT (6-10 ans)	LT (11-15 ans)
Axe stratégique 1 : Préservation et valorisation des patrimoines naturels et des paysages d'intérêt stratégique, particulièrement la préservation des bassins versants, des ressources hydriques, forestières et édaphiques						
Préservation des sources hydriques et consolidation des « réservoirs » d'eau	Assurer une protection intégrée des vallées contre les changements de lits, crues, …	Rétablir le bon fonctionnement des grands fleuves Sambirano et Ramena	- Barrage de retenue sur le Sambirano et le Ramena			
			- Dragage Sambirano - Ramena et protection des berges : Confluent Sambirano et Antseva, Benavony jusqu'à Ambohitrandriana, Benavony jusqu'à Ankatafa, CR Ambodimanga Ramena (entre Ambobaka et Antseva), CR Ambodimanga Ramena (Manambaro jusqu'à Ambobaka)			
		Installer des barrages de retenue sur les principaux fleuves et cours d'eau servant de protection contre l'inondation, l'ensablement	CR Marotolana : FKT Marotolana (Beambatry), FKT Marotolana (Marotolanabe), CR Ambohitrandriana : FKT Ambohitrandriana (Marovatorano), FKT Ampanasina (Vavan'i Ampanasina), FKT Andavakaomby (Marotolanabe), CR Maevatanana : FKT Maevatanana (Antoborogno), FKT Ambakirano (Ambakirano), CR Marovato : FKT Ambakoana (Ankaramy), FKT Mikotramihezana (Ambakoana), FKT Marovato Ouest (Ankaramy + Ambakoana), CR Ambohimarina : FKT Migioko (Andampy), CR Bemanevika HS : FKT Bemanevika (Andranomangidy), CR Ambodimanga Ramena : FKT Ambobaka (Ankazo), FKT Ambolidimaka (Agnalabe), CR Antsahabe Centre : FKT Antsahabe Centre (Morafeno), FKT Bezono (Antsahany), FKT Antanambao Amboangisay (Antsahamanintsy), CR Benavony : FKT Benavony (Beandroana)			
Augmentation de la superficie des infrastructures écologiques et préservation des écosystèmes naturels déjà existants et de la biodiversité de l'intercommunalité	Assurer la gestion rationnelle des ressources forestières	Etendre les superficies reboisées (reboisement à grande échelle)	CR Marotolana, CR Benavony : FKT Benavony (Bibaka), Ambazoanahely (Antragnobe), CR Ambohitrandriana : FKT Marovato Savoka, FKT Mahavanona, CR Antsahabe Centre : FKT Antsahavary			
	Appliquer les dispositions législatives et réglementaires relatives à la gestion rationnelle des ressources forestières	Consolider le respect des prescriptions liées aux AP et aux ressources naturelles (limites des AP)	CR Marotolana : FKT Marotolana (RNI Tsaratanana), CR Ambohitrandriana : FKT Ambohitrandriana (RNI Tsaratanana), CR Ambohimarina (RS Manongarivo)			

Objectifs stratégique	Objectifs spécifiques	Activités structurantes	Localisation	ECHEANCE		
				CT (0-5 ans)	MT (6-10 ans)	LT (11-15 ans)
Axe stratégique 2 : Promotion de la vocation et de la polarisation territoriale du Haut Sambirano afin d'assurer la compétitivité économique et d'accroître le rayonnement de l'intercommunalité						
Structuration et spécialisation de l'agriculture à travers l'approche « chaîne de valeur »	Rentabiliser et valoriser les cultures d'exportation biologiques (cacao, café, poivre, vanille)	Valoriser et gérer rationnellement les surfaces déjà cultivées en cultures d'exportation pour accroître les rendements (aménagement agricole à redresser)	CR Ambohitrandriana : FKT Ampanasina, CR Marotolana : FKT Ambodimabibo, Antanamandririna, Ankiakabe, Mevadoany, Beangona, Mahadera, Ambalamanasy, Antanambao, Marotolana, Ambatovaky, Ampanompia, Antafiabe, Amberiverinafindra, CR Maevatanana : FKT dont Ankidony, Anjiabory, Maevatanana, Ambalafary, Ambakirano, Ampasimitera, CR Ambohimarina : FKT dont Migioko, Ambohimarina, Tanambao Ambahatra, Antanamazava			
	Développer les productions agricoles vivrières	Installer des barrages hydroagricoles	CR Marotolana : FKT Marotolana (Beambatry), FKT Marotolana (Marotolanabe), CR Ambohitrandriana : FKT Ambohitrandriana (Marovatorano), FKT Ampanasina (Vavan'i Ampanasina), FKT Andavakaomby (Marotolanabe), CR Maevatanana : FKT Maevatanana (Antoborogno), FKT Ambakirano (Ambakirano), CR Marovato : FKT Ambakoana (Ankaramy), FKT Mikotramihezana (Ambakoana), FKT Marovato Ouest (Ankaramy + Ambakoana), CR Ambohimarina : FKT Migioko (Andampy), CR Bemanevika HS : FKT Bemanevika (Andranomangidy), CR Ambodimanga Ramena : FKT Ambobaka (Ankazo), FKT Ambolidimaka (Agnalabe), CR Antsahabe Centre : FKT Antsahabe Centre (Morafeno), FKT Bezono (Antsahany), FKT Antanambao Amboangisay (Antsahamanintsy), CR Benavony : FKT Benavony (Beandroana)			
		Redresser les aménagements des grandes plaines rizicoles existants	CR Maevatanana (640 ha) : FKT Anjiabory, Ambalafary, Ampasimitera, Ambakirano, CR Ambohimarina (121 ha) : FKT Migioko (Périmètres Anjanaharibe, Mahabetra, Tanambao), FKT Antanambao (Périmètre Masimamangy), CR Ambodimanga Ramena (610 ha) : FKT Ambodimanga Ramena, Ambolidimaka, Ambobaka, Anaborano/Salama, Manambaro, Antseva, CR Antsahabe Centre (1948 ha) : FKT Bezono, Antsahavary, Antanambao-Amboangisay, CR Ambohitrandriana (143 ha) : FKT Ampanasina, Ambohitrandriana, Andavakaomby, Mahavanona, Andrianabe, CR Benavony (1120 ha) : FKT Ankarabato, FKT Benavony (Périmètres Doany Agnivo, Pont Balance), FKT Antsifitry, FKT Ambazoanahely (Périmètre Ambazoana), CR Bemanevika HS (240 ha) : FKT Antsamala, FKT Antanamanakana, FKT Ambodifinesy (Périmètre Antanamandririgny), FKT Mahatera, FKT Andranomandevy, FKT Morafeno, CR Marotolana (342,50 ha) : FKT Marotolana, Ambodimabibo, Mevadoany, CR Marovato (251,50 ha) : FKT Marovato, Mikotramihezana, Ambakoana, Marovato Ouest			

Objectifs stratégique	Objectifs spécifiques	Activités structurantes	Localisation	ECHEANCE		
				CT (0-5 ans)	MT (6-10 ans)	LT (11-15 ans)
		Faciliter l'accès des paysans aux semences des produits vivriers : implantation d'un centre de semences dans le FKT Antsirasira (CR Marovato)	FKT Antsirasira (CR Marovato)			
	Développer l'arboriculture fruitière et maraîchère	Développer la production d'arboriculture fruitière et maraîchère aux fins de répondre aux besoins des infrastructures hôtelières et restaurants implantés dans le pôle urbain d'Ambanja et le pôle régional de Nosy Be	CR Marotolana, CR Ambohitrandriana			
	Renforcer la spécialisation agricole des sous-territoires	Mettre en place 02 centres d'agribusiness pour faciliter l'accès des producteurs aux marchés	CR Marovato (FKT Marovato), CR Bemanevika HS (FKT Bemanevika)			
		Mettre en place une zone d'investissement agricole (ZIA) ou Agropole dans la CR Bemanevika HS (FKT Bemanevika)	CR Bemanevika HS (FKT Bemanevika)			
Transformation des produits agricoles à travers l'industrialisation	Développer les industries de transformation des produits agroalimentaires	Installation d'unités de transformation des produits locaux	Bemanevika, Marovato			
Intégration de l'économie intercommunale	Soutenir l'intégration horizontale (diversification de la gamme de production)	Développer les autres secteurs d'activités spécifiques aux sous-territoires (élevage, pisciculture, etc.)				
		Pisciculture :	CR Bemanevika HS, CR Ambodimanga Ramena (FKT Antseva), CR Marovato, CR Marotolana, FKT Marotolana, CR Benavony, CR Maevatanana, CR Antsahabe Centre			
		Mines :	CR Marovato (FKT Manirenja), CR Maevatanana (FKT Anjiabory - matériaux de construction : moellon, pouzzolane, ...)			

Objectifs stratégique	Objectifs spécifiques	Activités structurantes	Localisation	ECHEANCE		
				CT (0-5 ans)	MT (6-10 ans)	LT (11-15 ans)
		Elevage bovin :	CR Marotolana (FKT Antafiabe, FKT Amberiverinafindra), CR Ambohimarina			
		Pluri-activités (petit élevage, agriculture)	CR Ambohitrandriana : FKT Ampanasina (volaille, pluriculture café, poivre vanille, cacao)			
	Promouvoir le 3P (Partenariat Public Privé) pour attirer les investissements	Installer un système de pesage à multiples éléments récepteurs de charge composé d'appareils et de matériels divers (pont bascule routier, chariot élévateur à fourche motorisé, chariot manuel, balance-réservoir et témie de pesage,…)	CR Benavony (FKT Benavony)			
	Développer le tourisme communautaire durable	Diversifier et mettre en réseau les offres touristiques dans les zones à forte potentialité touristique	CR Ambodimanga Ramena : FKT Ambobaka (Cascade Ambobaka), Antseva (Cascade Antsiafapiagna), Ambolidimaka - secteur Ambolobozo (Forêt de baobab)			
			CR Antsahabe Centre : FKT Bezono (Cascade Andriamanjavona 1), FKT Antsahabe Centre - secteur Ankiaka (Cascade Andriamanjavona 2 RNI Tsaratanana), FKT Antsahavary (Cascade Antsahabesiagna - Kalobinono), FKT Antanambao Amboangisay (Cascade Androatra)			
			CR Ambohimarina : FKT Migioko (Circuit touristique Manongarivo)			
			CR Benavony : FKT Benavony - secteur Labandy (Baobab)			
		Instaurer un système de sécurisation foncière attractif sous forme de réserve foncière touristique (RFT)	CR Bemanevika HS : FKT Andranomandevy (Source thermale d'Andranomandevy), FKT Antsamala (lieu sacré)			
			CR Ambohimarina : FKT Migioko (Source thermale d'Andranomandevy)			
			CR Ambodimanga Ramena : FKT Antseva (Source thermale Ranomandevy)			
Promotion du maillage et de l'ouverture du territoire à travers l'implantation des infrastructures structurantes	Désenclaver toutes les Communes à travers des infrastructures routières	Entretenir l'axe RR-DIA-37 : 45,3 km	Ambanja – Antsirasira			

Objectifs stratégique	Objectifs spécifiques	Activités structurantes	Localisation	ECHEANCE		
				CT (0-5 ans)	MT (6-10 ans)	LT (11-15 ans)
		Réhabiliter les axes routiers d'importance intercommunale : Route régionale RR DIANA 37 : (12,7 km)	Antsirasira – Marotolana			
		Réhabiliter les axes routiers d'importance intercommunale : Réhabilitation/Construction piste rurale	Marotolana à Bealanana,			
		Réhabiliter les axes routiers d'importance intercommunale : Construire de nouvelles pistes rurales	CR Antsahabe Centre : Antsahabe – Antsahavary, Antsahabe – Antanamarina, Mangabe (CR Ambohitrandriana, FKT Andavakaomby), Andilaparahy (CR Ambodimanga Ramena, FKT Anaborano Salama)- Marodimaka (CR Ambodimanga Ramena, FKT Anaborano Salama), Anaborano Ambany (CR Ambodimanga Ramena, FKT Anaborano Salama), Plaque B (CR Maevatanana) CR Antsahabe Centre : Amboangibe - Mahavanono (CR Antsahabe Centre, FKT Antsahabe) Amboangibe (CR Antsahabe Centre)			
Promotion du maillage et de l'ouverture du territoire intercommunal à travers l'implantation des infrastructures structurantes	Désenclaver toutes les Communes à travers des infrastructures routières	Réhabiliter les axes routiers d'importance intercommunale : Réhabilitation/Construction Route intercommunale	Antsamala (CR Bemanevika HS), Ambohimarina (CR Ambohimarina) /Antsamala (CR Bemanevika HS), Anjiabory (CR Maevatanana)/Morafeno (CR Bemanevika HS) - Mahatera (CR Bemanevika HS) - Andranomandevy (CR Bemanevika HS) - Manambaro (CR Ambodimanga Ramena)/Manirenja (CR Marovato), Migioko (CR Ambohimarina), Ambohimarina (CR Ambohimarina) - Antsamala (CR Bemanevika HS), Anaborano Ambony (CR Ambodimanga Ramena, FKT Anaborano Salama) , Ambobaka (CR Ambodimanga Ramena) - Antseva (CR Ambodimanga Ramena) vers Amboangibe (CR Antsahabe Centre), Manirenja (CR Marovato), Migioko (CR Ambohimarina) /Maevatanana (CR Maevatanana), Ambakirano (CR Maevatanana), Anjiabory (CR Maevatanana), Antsamala (CR Bemanevika HS), Ambalafary (CR Maevatanana)/CR Antsahabe Centre : Antsahabe (CR Antsahabe Centre) - Anjiabory (CR Maevatanana), Bezono (CR Antsahabe Centre) - Antsahabe (CR Antsahabe Centre)/Bemanevika (CR Bemanevika HS) - Ambahatra (CR Bemanevika HS), Bemanevika (CR Bemanevika HS) - Morafeno (CR Bemanevika HS), Bemanevika (CR Bemanevika HS) - Mahatera (CR Bemanevika HS), Bemanevika (CR Bemanevika HS) - Andranomandevy (CR Bemanevika HS), Antsamala (CR Bemanevika HS) - Antanambao (CR Marotolana), Antanamandririny (CR Marotolana) - Andranomandevy (CR Bemanevika HS)/CR Antsahabe Centre - Ambobaka (CR Ambodimanga Ramena), Ampanopia (Mangabe) (CR Marotolana)- Marovato (CR Marovato), Antsahabe (CR Antsahabe Centre) - Antseva (Ambodimanga Ramena)			

Objectifs stratégique	Objectifs spécifiques	Activités structurantes	Localisation	ECHEANCE		
				CT (0-5 ans)	MT (6-10 ans)	LT (11-15 ans)
		Réhabiliter les axes routiers d'importance intercommunale : Construire de nouvelles routes communales	CR Marovato : Marovato Centre à Marovato Ouest, Marovato – Ambakoana, CR Ambohimarina : Migioko - Ambohimarina - Tanambao Ambahatra – Antanamazava, CR Ambohitrandriana : Ambohitrandriana – Ampanasina, Ambohitrandriana - Mahavanona - Andrianabe - Marovato Savoko – Andavakaomby, CR Marotolana : Mevadoany - Antanambao (Rive gauche), Marotolana - Antanamandririny (Rive droite), CR Antsahabe : Antsahabe - Antanambao Amboangisay,Antsahabe - Bezono			
		Construire, installer et opérationnaliser une gare routière intercommunale	FKT Antsirasira (CR Marovato : parcelle Ampotakaomby)			
		Faciliter l'installation de stations service et d'hydrocarbure	FKT Antsirasira (CR Marovato : parcelle Ampotakaomby), FKT Benavony (CR Benavony), FKT Bemanevika HS (CR Bemanevika HS)			
	Développer le transport fluvial	Construire de débarcadères et d'embarcadères	CR Ambodimanga Ramena : FKT Antseva - FKT Ambobaka - FKT Ambolidimaka, CR Ambohimarina : FKT Migioko, CR Marovato : FKT Manirenja, CR Bemanevika HS : FKT Antsamala, CR Marovato : FKT Antsirasira			
	Développer le réseau de télécommunication (téléphonie, internet) à travers le Backbone	Faciliter l'accès à Internet de toutes les Communes du Haut Sambirano : Point de connexion au Backbone Telma (Fibre optique)	Bemanevika HS (FKT Bemanevika), Marovato (FKT Antsirasira)			
	Mettre en place des infrastructures commerciales selon les normes	Mettre en place un marché intercommunal du cacao, de la vanille, du café et du poivre	CR Bemanevika HS			
		Construire des marchés communaux de produits locaux selon les normes	09 Communes			
		Construire des marchés de bovidés avec abattoirs selon les normes	CR Marovato : FKT Marovato, CR Bemanevika HS : FKT Bemanevika			
	Restaurer la sécurité rurale	Mettre en place et améliorer les infrastructures pour la sécurité rurale	Compagnie de la GN : CR Bemanevika HS			

Objectifs stratégique	Objectifs spécifiques	Activités structurantes	Localisation	ECHEANCE		
				CT (0-5 ans)	MT (6-10 ans)	LT (11-15 ans)
			Brigade GN : CR Marovato - CR Antsahabe Centre - CR Benavony	■		
			Poste fixe GN : CR Ambohitrandriana - CR Marotolana		■	
			Poste avancé GN : CR Ambohimarina - CR Ambodimanga Ramena - CR Maevatanana	■		
Amélioration du niveau d'infrastructures et équipements de base	Améliorer l'accès de la population aux infrastructures et équipements éducatifs	Construire et équiper des salles de classes pour les EPP	09 Communes		■	
		Construire et équiper des salles de classes pour les CEG	09 Communes		■	
		Construire et équiper de nouveaux lycées publics	CR Marovato - CR Antsahabe Centre		■	
		Renforcer la capacité d'accueil du lycée public au niveau du pôle principal	CR Bemanevika HS	■		
		Construire et équiper une Université régionale	CR Bemanevika HS			■
	Améliorer l'accès de la population à l'eau potable, l'irrigation et l'usage domestique	Renforcer la construction des infrastructures d'adduction d'eau potable (châteaux d'eau)	CR Bemanevika HS : FKT Mahatera, CR Benavony : FKT Ankarabato (Ankadirano), FKT Ambazoagnahely (Ambazoana), CR Ambodimanga Ramena : FKT Anaborano/Salama (Sambiranomainty), FKT Ambolidimaka (Agnalabe), FKT Ambobaka (secteur Ankazobe), FKT Manambaro (Andranomifafy), CR Ambohimarina : FKT Antanamazava, CR Ambohitrandriana : FKT Ampanasina, CR Antsahabe Centre : FKT Antanambao-Amboangisay (Ambolamenabe), FKT Antsahabe Centre (Andohan'i Morafeno), FKT Bezono (Andohan'Antsahagna, Andohanajaridaina), CR Maevatanana : FKT Ambakirano (vavarano Ambakirano), FKT Ambalafary (Ambalihamilopaka), FKT Anjiabory (Antontorona)	■		
	Améliorer l'accès de la population aux infrastructures et équipements sanitaires	Construire un CHD au niveau du chef lieu de l'intercommunalité	CR Bemanevika HS	■		

Objectifs stratégique	Objectifs spécifiques	Activités structurantes	Localisation	ECHEANCE		
				CT (0-5 ans)	MT (6-10 ans)	LT (11-15 ans)
		Réhabiliter ou construire et équiper des CSB 1	09 Communes			
		Réhabiliter ou construire et équiper des CSB 2	09 Communes			
	Améliorer l'accès de la population aux équipements et services administratifs	Construire et équiper des blocs administratifs avec logements	CR Bemanevika HS (FKT Bemanevika)			
	Améliorer l'accès de la population aux infrastructures et équipements sociocommunautaires	Construire des terrains de sports	09 Communes			
		Construire et équiper un complexe socio-sportif	CR Bemanevika HS			
		Construire des Tranompokonolona ou foyers	09 Communes			
		Mettre en place des bibliothèques villageoises ou communales	09 Communes			
		Mettre en place un centre d'information, d'interprétation et d'orientation au niveau du bourg centre pour valoriser l'intercommunalité	CR Bemanevika HS			
Planification urbaine/aménagement urbain (échelle d'une ville) soutenant le développement économique et le cadre de vie des principales polarités : Bourg centre (Bemanevika Haut Sambirano) et pôle d'équilibre (Marovato)	Amorcer une planification urbaine soutenant le développement économique et le cadre de vie des principales polarités	Délimiter des zones d'aménagement urbain ou périurbain	CR Bemanevika HS, CR Marovato, CR Benavony			

Objectifs stratégique	Objectifs spécifiques	Activités structurantes	Localisation	ECHEANCE		
				CT (0-5 ans)	MT (6-10 ans)	LT (11-15 ans)
		Viabiliser de nouveaux lieux d'implantation de la population locale par l'adoption de mesures incitatives ou réglementaires	CR Marotolana : FKT Marotolana (Andrafialava), CR Antsahabe Centre : FKT Antsahabe, CR Benavony : FKT Benavony			
		Doter le bourg centre Bemanevika Haut Sambirano et du pôle d'équilibre de Marovato de PUDi	Bemanevika Haut Sambirano et Marovato			
		Doter les Communes de SAC, de PALoSS et de PDLII	09 Communes			
Axe stratégique 3 : Assurer la disponibilité et l'accessibilité des facteurs de production stratégiques pour le Haut Sambirano : le foncier et l'énergie						
Redimensionnement énergétique, électrification rurale et amélioration de la capacité énergétique de l'intercommunalité	Valoriser les potentialités énergétiques à travers la diversification des ressources énergétiques pour l'électrification rurale	Faire profiter le territoire du Haut Sambirano de l'Installation de la centrale hydroélectrique à Bevory sur la rivière Ramena d'une puissance installée de 16,2 MW	CR Ambodimanga Ramena (FKT Antseva dans les villages d'Antsefampiagna, Ambevy et Amporiagna)			
		Installer une centrale hydroélectrique	CR Antsahabe Centre : FKT Bezono			
		Développer et vulgariser l'accès à l'énergie solaire pour l'électrification (parc solaire)	CR Bemanevika HS : FKT Bemanevika			
			CR Benavony : FKT Benavony			
			CR Marovato : FKT Antsirasira			
	Développer la bioénergie alternative selon le PREB	Développer la bioénergie de cuisson à travers les ressources ligneuses légales et durables	CR Ambodimanga Ramena, CR Maevatanana, CR Ambohitrandriana, CR Marovato, CR Marotolana			
	Assurer la disponibilité continue des bois d'énergie et des bois d'œuvre	Promouvoir le reboisement communal/communautaire à vocation énergétique (type GMDR)	CR Ambohimarina - CR Antsahabe Centre - CR Benavony - CR Marotolana			

Objectifs stratégique	Objectifs spécifiques	Activités structurantes	Localisation	ECHEANCE		
				CT (0-5 ans)	MT (6-10 ans)	LT (11-15 ans)
Amélioration du taux de sécurisation foncière dans le Haut Sambirano	Connaitre le statut foncier des terrains dans le ressort territorial du Haut Sambirano	Soutenir le processus de sécurisation massive (opération cadastre, ODOC/OCFM) au niveau des 09 Communes afin d'augmenter le nombre de parcelles sécurisées dans le Haut Sambirano	09 Communes			
Axe stratégique 4 : Meilleure gouvernance, épanouissement et solidarité du capital social						
Renforcement du capital humain	Harmoniser et structurer l'offre de formation	Mettre en place et opérationnaliser un centre de formation professionnelle pour jeunes cadres et ouvriers spécialisés et qualifiés (bâtiments et travaux publics, maçonnerie, …)	CR Marovato : FKT Antsirasira			
		Mettre en place et opérationnaliser un centre de formation professionnelle spécialisé en entrepreneuriat et agribusiness basé sur l'exploitation, la transformation, l'industrialisation, l'exportation des produits locaux et le marketing territorial	CR Bemanevika HS			
Promotion des principes de bonne gouvernance dans la gestion des affaires intercommunales	Améliorer la situation de la gouvernance du territoire intercommunal	Réhabiliter et équiper des bureaux de Communes	09 Communes			
		Construire et équiper des bureaux de Fokontany	58 Fokontany			
		Construire et équiper le siège de l'OPCI	CR Bemanevika HS (FKT Bemanevika)			

5. Besoins territoriaux

5.1. Besoins globaux pour les 15 prochaines années

	Unité	Normes sectorielles	Année 2022	Offre locale	Excédent (+)	Déficit (-)	Année 2027	Année 2032	Année 2037
Effectif de la population	Habitant		142 977				280 400	550 000	1 078 500
Effectif des ménages	Unité		39 392				77 889	152 778	299 583
Effectif de la population masculine	Unité		65 769				128 984	253 000	496 110
Effectif de la population féminine	Unité		77 208				151 416	297 000	582 390
Population de 0 - 5 ans	Habitant		25 736				50 472	99 000	194 130
Population de 6 - 17 ans	Habitant		41 463				81 316	159 500	312 765
Population de 18 - 60 ans	Habitant		54 331				106 552	209 000	409 830
Population de + de 60 ans	Habitant		21 447				42 060	82 500	161 775
enfants scolarisable en niveau I			16 585				32 526	63 800	125 106
enfants scolarisable en niveau II			14 512				28 461	55 825	109 468
enfants scolarisable en niveau III			10 366				20 329	39 875	78 191
Taille de ménage	Individu/Personne		3,6				3,6	3,6	3,6
Besoins en riz décortiqués par an (riz blanc)	tonne (t)	138 kg/hab./an	19731	6780		-12951	38 695	75 900	148 833
		383 grammes par jour par personnes							
Consommation moyenne en bois de chauffe par an par ménage	m^3	513 kg/an/personne, 1 m3 = 500 kg	146 694				287 690	564 300	1 106 541
Consommation moyenne en charbon de bois par an par ménage	m^3	91 kg/an/personne, 1 m3 = 500 kg	26 022				183 718	360 360	706 633

	Unité	Normes sectorielles	Année 2022	Offre locale	Excédent (+)	Déficit (-)	Année 2027	Année 2032	Année 2037
Besoin en eau potable par personne/jour	m^3	OMS = 20 litres/personne/jour - mode basique	1 029 434				2 046 920	4 015 000	7 873 050
Besoin en bornes fontaines	Unité	1 Borne fontaine pour 250 personnes	572	187		-385	1 122	2 200	4 314
Besoin en toilettes publiques	unité			59					
Besoin en puits communautaires	Unité	1 puit pour 300 personnes	477	232		-245	935	1 833	3 595
Besoin en électricité par an	kW	390 kWh/mois/ménage	21 031	5200		-15831	41 612	81 621	160 051
Besoin en salle de classe EPP	Unité	01 salle pour 50 éleves	332	251		-81	568	1 113	2 183
							236 à construire	545 à coustruire	1070 à construire
Besoin en espace pour installer un établissement scolaire	m²	01 établissement scolaire recquis : 2000 m² cour de récréation, 4000 m² pour un terrain de sport, 1000 m² pour la classe verte	2 321 928				3 972 707	7 792 400	15 280 188
	ha		232				397	779	1 528
		espace bâtie: salle =10m*10m: 600m²= 6 salles	91 432	91200					
Besoin en salle de classe CEG	Unité	01 salle pour 50 éleves	43	63	20		497	974	1 910
Besoin en salle de classe Lycée	Unité	01 salle pour 25 éleves	415				709	1 392	2 729
Besoin en formation de santé (CSB 1)	Unité	01 CSB 1 = 5.000 personnes	29	4		-25	56	110	216
Besoin en formation de santé (CSB 2)	Unité	01 CSB 2 = 10.000 personnes	14	8		-6	28	55	108
Besoin en formation de santé (CHD 1)	Unité	CHD 1 = 20.000 personnes	1	0		-1	1		
Besoin en surface pour habitation	m²/ha	400 m² par menage	15 756 800				31 155 556	61 111 111	119 833 333
			1 576				3 116	6 111	11 983

	Unité	Normes sectorielles	Année 2022	Offre locale	Excédent (+)	Déficit (-)	Année 2027	Année 2032	Année 2037
Besoin en poste de gendarmerie	Unité								
Besoin en équipement administratif : Bureau Fokontany	Unité		58	18		-40	**58**		
Besoin en terrain de sport	Unité			18			**58**		
Besoin en infrastructure de marché vivrier	Unité			22			**58**		
Besoin en infrastructure de marché de bovidés	Unité			6					
Besoin en pistes communales			26,5	437		411	137	137	137

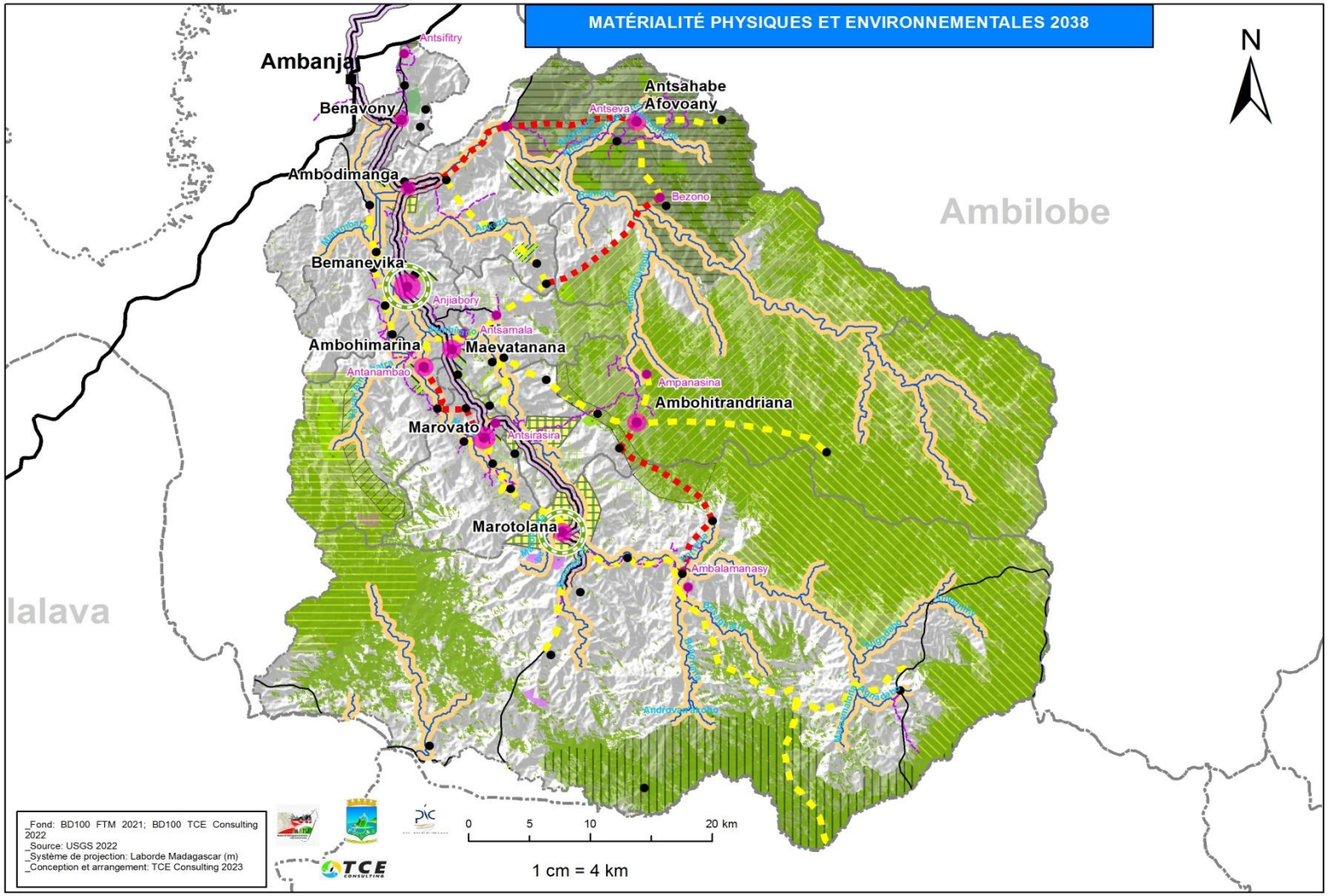
5.2. Besoins en équipements prioritaires par Commune pour 2038

Nom	Hiérarchie urbaine	Nombre d'habitants		Formation sanitaire			Education				Equipement sportif				Equipement socio-culturel					Equipements économiques			Equipements administratifs						
Communes	Pôle	Population 2038	Population urbaine 2038	CSB 1	CSB 2	CHD	Collège	Lycée	CFP	Université	Terrain de sport mixte	Piscine	Gymnase	Salle de sport	Maison des jeunes et de la culture	CLAC	Salle de fête	Aire de spectacle	Médiathèque	Marché de gros	Marché communal	Abattoir	Compagnie GN	Brigade GN	Poste avancé	Poste fixe	Commissariat de police	Tribunal de première instance	Maison central
Marotolana	Pôle d'appui	170 126	30 000	1	1		1				2				1	1	1	1			1					1			
Ambohitrandriana	Pôle d'appui	154 001	30 000	1	1		1				2				1	1	1	1			1					1			
Ambohimarina	Pôle d'appui	145 934	30 000	1	1		1				2				1	1	1	1			1				1				
Antsahabe Centre	Pôle d'appui	116 985	30 000	1	1		1	1			2				1	1	1	1			1			1					
Bemanevika HS	Pôle principal	196 602	70 000	1	1	1	1		1	1	2	2	1	2	1	1	1	1	1	1		1	1				1	1	1

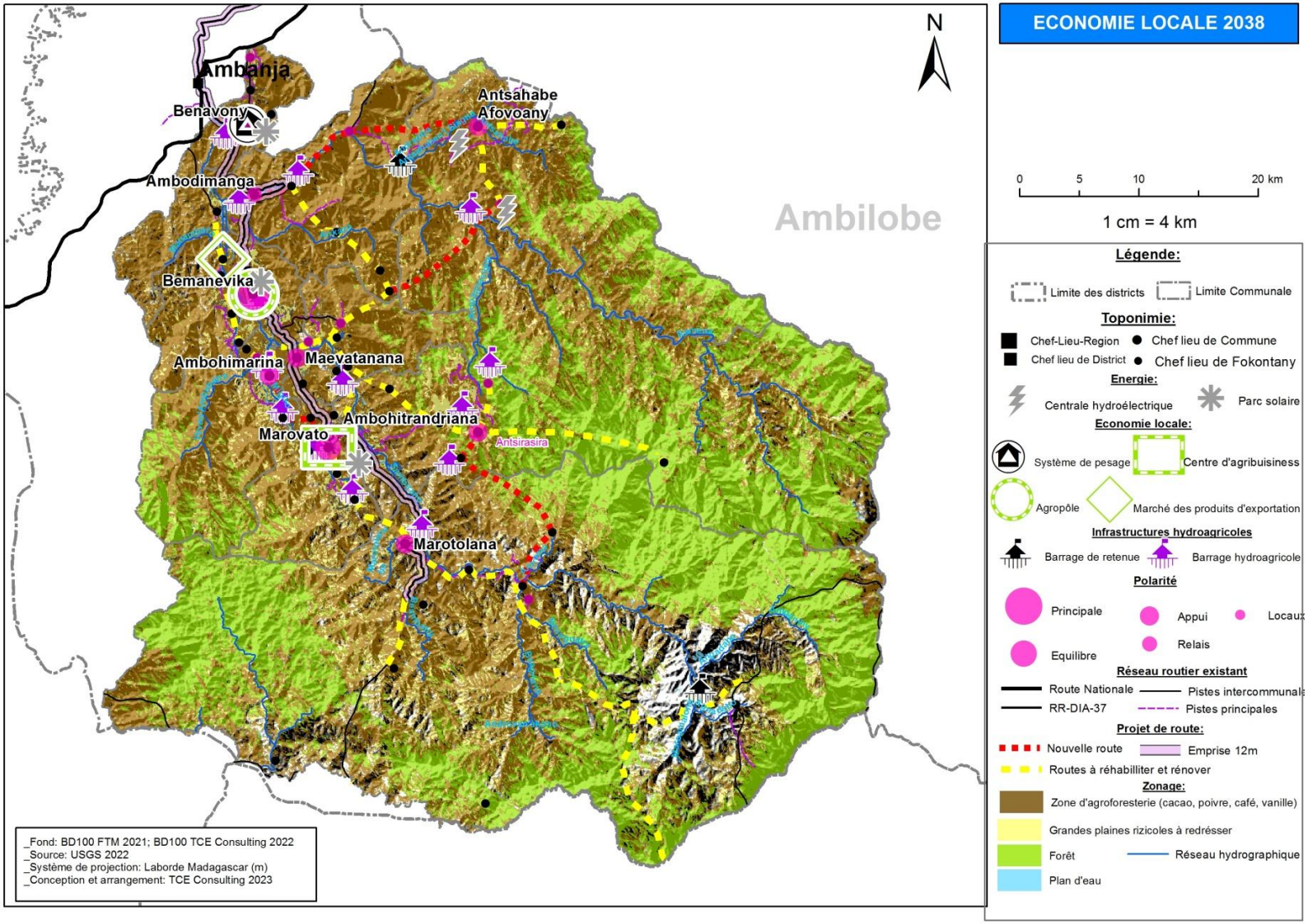
Nom	Hiérarchie urbaine	Nombre d'habitants		Formation sanitaire			Education				Equipement sportif				Equipement socio-culturel					Equipements économiques			Equipements administratifs						
Marovato	Pôle d'équilibre	191 784	50 000	1	1		1	1	1		2			1	1	1	1	1			1	1		1			1		
Maevatanana	Pôle d'appui	140 738	30 000	1	1		1				2				1	1	1	1			1				1				
Benavony	Pôle relais	45 806	20 000	1	1		1				2				1	1	1	1			1			1					
Ambodimanga Ramena	Pôle relais	70 248	20 000	1	1		1				2				1	1	1	1			1				1				

6. Spatialisation des activités thématiques

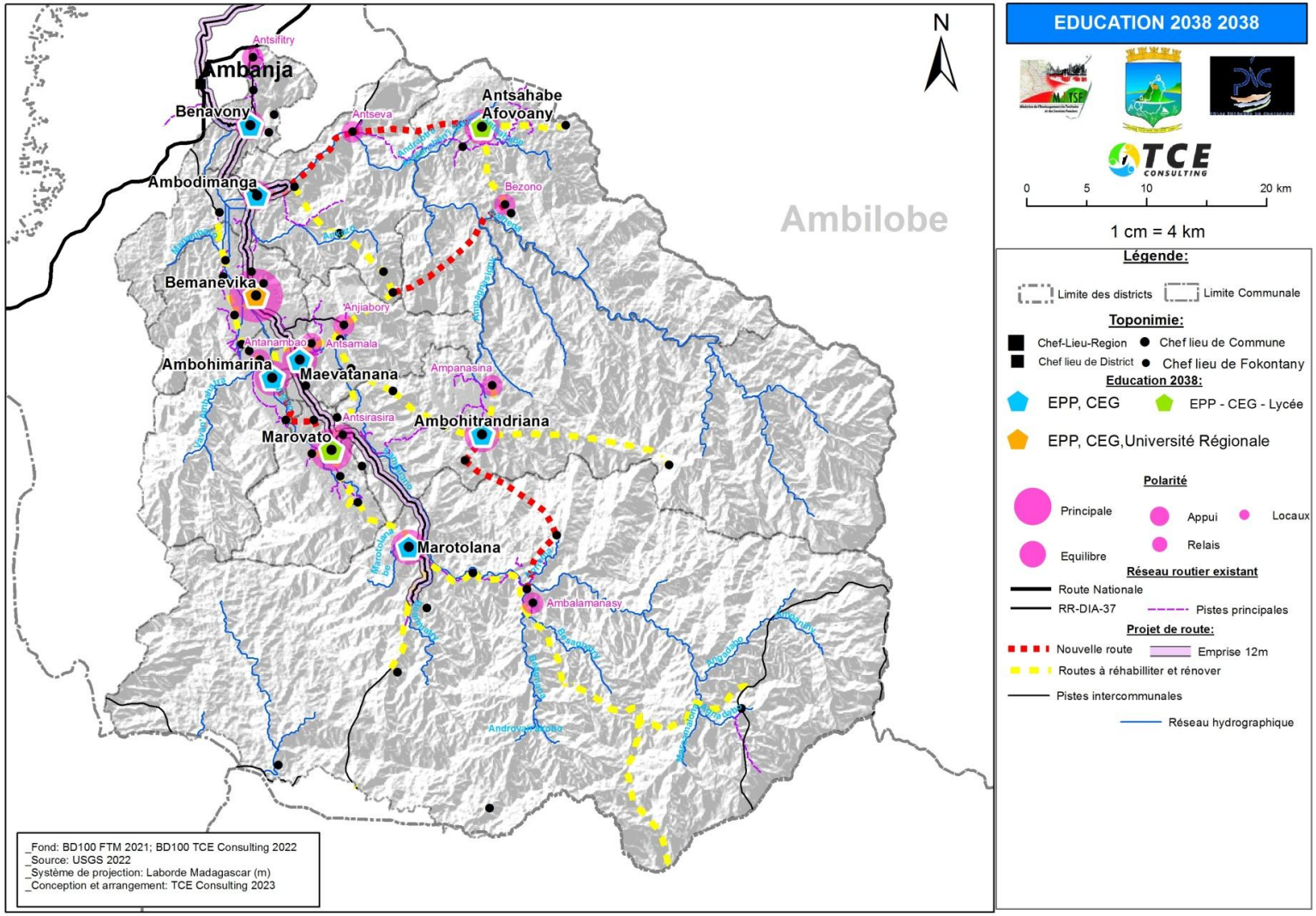
Carte 54: Spatialisation des activités thématiques - Matérialités physiques et environnement



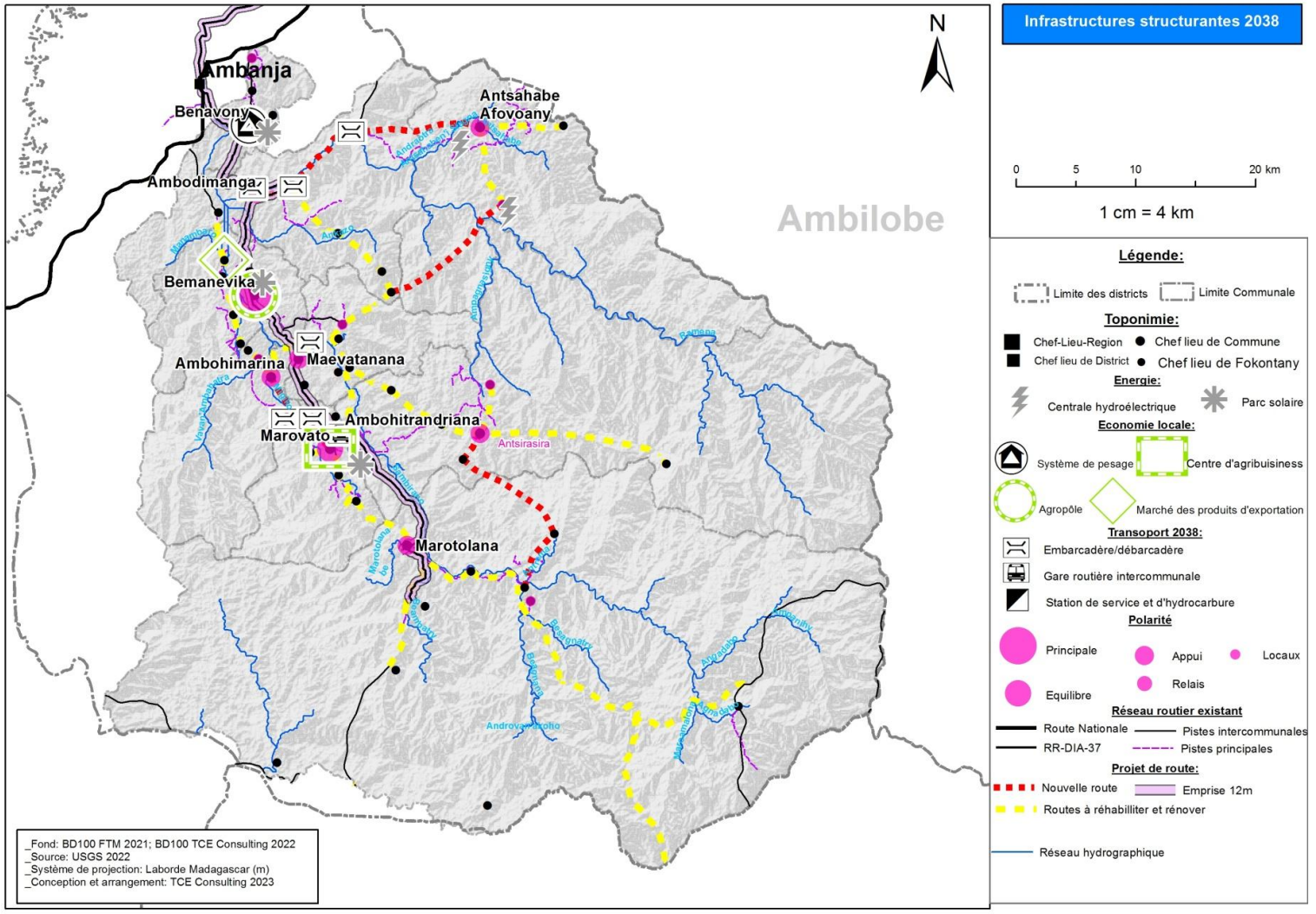
Carte 55 : Spatialisation des activités - Thématique "économie locale"



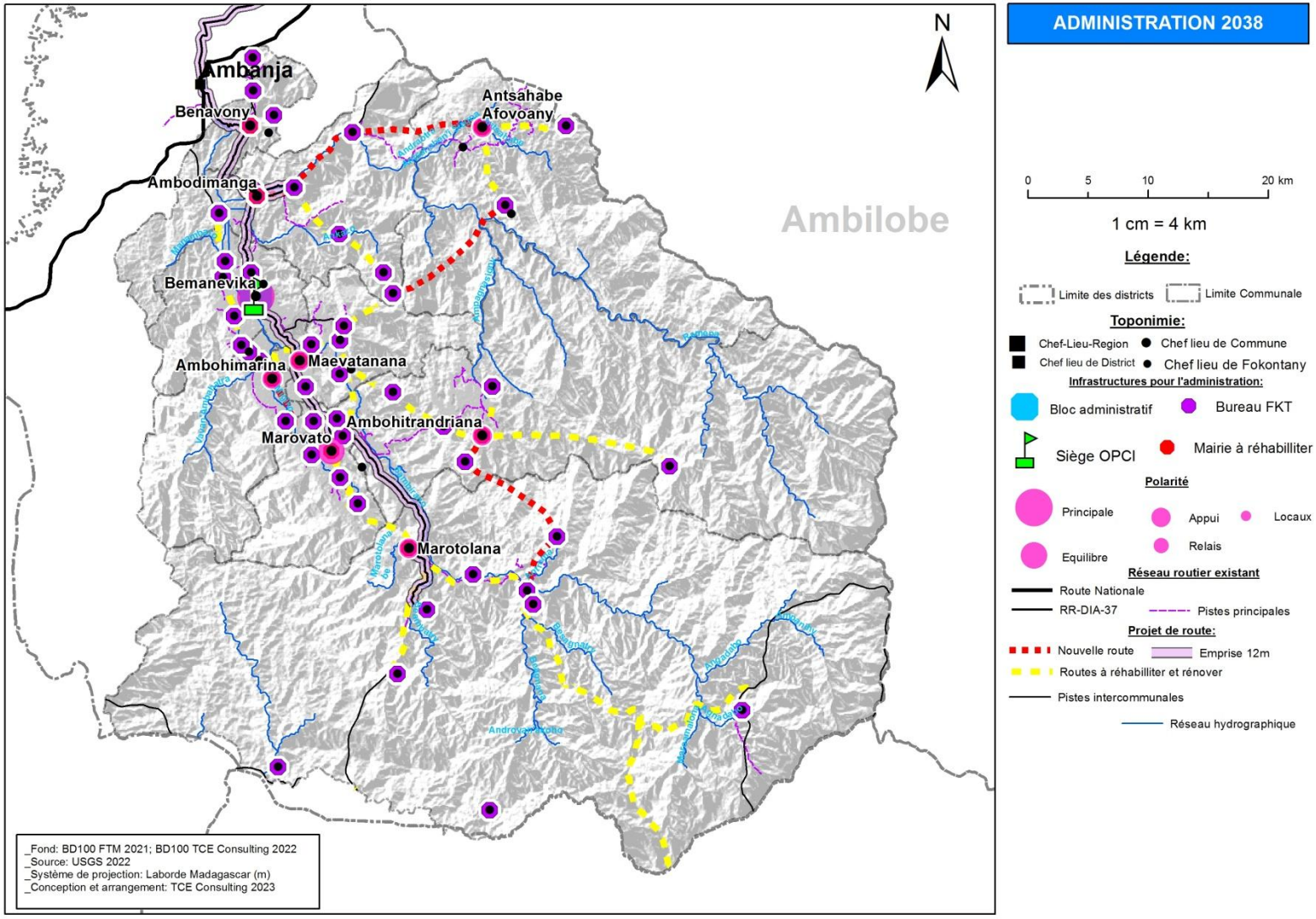
Carte 56 : Spatialisation des activités - Thématique "social"



Carte 57 : Spatialisation des activités - Thématique "structure du territoire"

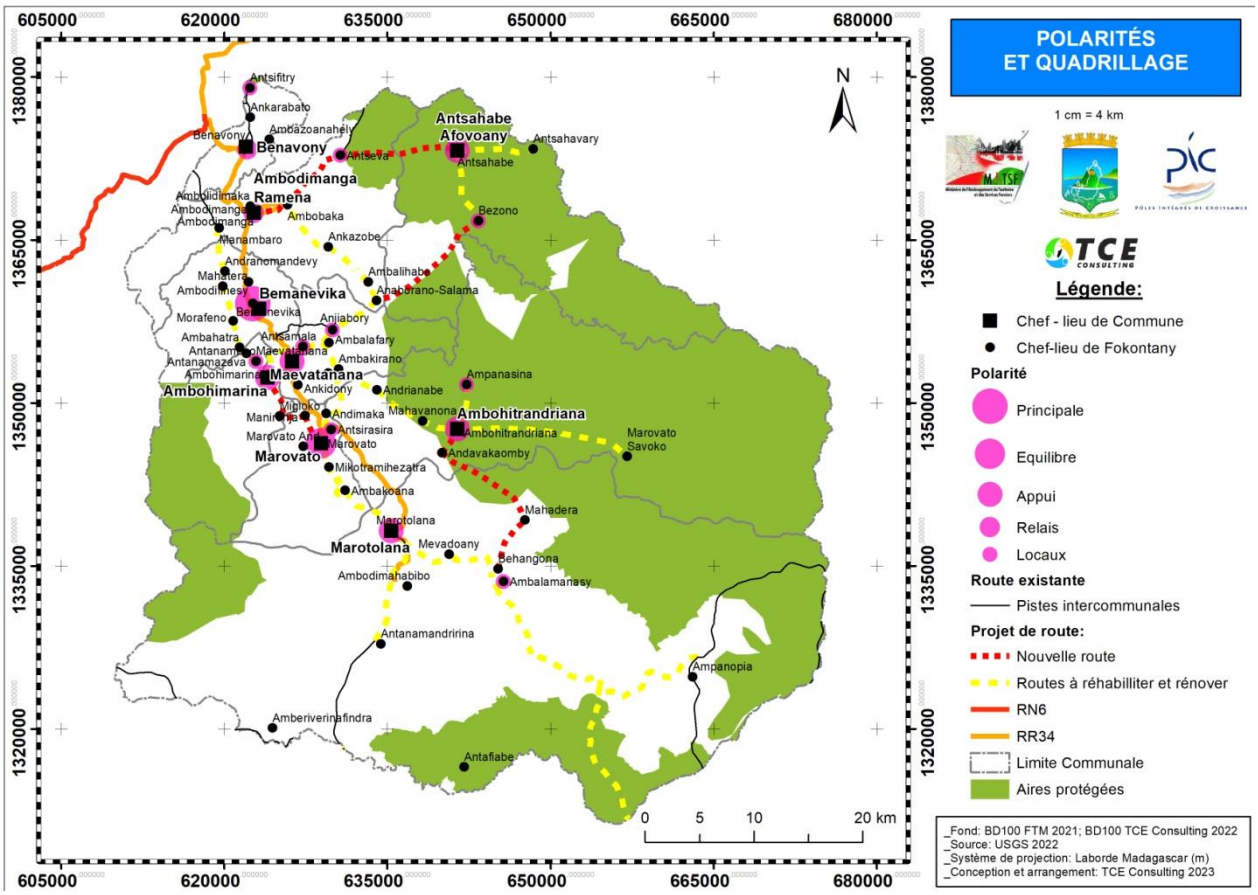


Carte 58 : Spatialisation des activités - Thématique "gouvernance"



7. Déclinaison des activités au niveau des sous-territoires

Carte 59 : Sous-territoires - Polarités et quadrillage



7.1. Sous-territoire I : Haut Sambirano

7.1.1. Traits caractéristiques du sous-territoire I : Le Haut Sambirano

Localisation :	Partie orientale et méridionale du territoire du Haut Sambirano en dessus de 400 m d'altitude
Caractéristiques :	Sous-région enclavée, moins développée et sous équipée
Facteurs déterminants :	- Présence de 04 Aires Protégées d'une grande richesse d'envergure locale et régionale - Zones en amont de 03 bassins versants : BV Sambirano, BV Ramena, BV Sandrakota
Principales polarités :	Marotolana, Ambohitrandriana, Ambohimarina, Antsahabe Centre
Principales ressources :	- Ressources hydriques (château d'eau d'importance régionale) - Formation forestière naturelle - Zones productrices de cacao, café, vanille, poivre et riz
Principales contraintes :	Enclavement de nombreux Fokontany
Effectif de la population (2023) :	77.932 habitants (48% de l'ensemble de l'intercommunalité)
Superficie :	2.220 km²

Nombre de communes : 04

Superficie : 2.220 km²

Population en 2023 : 77.932 habitants

Population estimée en 2038 : 587.047 habitants

Répartition spatiale de la population (Année 2023) : 35 hab. / km²

Polarités :

- Poles d'appui : Marotolana, Ambohitrandriana, Ambohimarina, Antsahabe Centre
- Poles locaux: Ambalamanasy Ampanasina Tanambao Ambahatra Bezono

Vocations principales :

- Protection des ressources hydriques
- Développement d'équipements socio-collectifs
- Reboisement à grande échelle
- Aménagement de grandes plaines rizicoles
- Redressement d'aménagement agricole : cultures de rente
- Elevage bovin
- Valorisation du circuit touristique de Manongarivo, des cascades
- Réserve Foncière Touristique (RFT) : source thermale d'Andranomandevy
- Production de charbon type GMDR
- Développement de la production d'arboriculture fruitière et maraîchère
- Pisciculture
- Production de bioénergie (ressources ligneuses légales)
- Extension de zone d'établissements humains
- Pluri-activités (volaille, pluri-culturec : café, poivre, vanille, cacao)
- Installation d'une centrale hydroélectrique.

Tableau n° 81 : Projection démographique 2038 - Sous-territoire I Haut Sambirano

Année	2023	2028	2033	2038
Population (hab.)	77.932	152.768	299.470	587.047

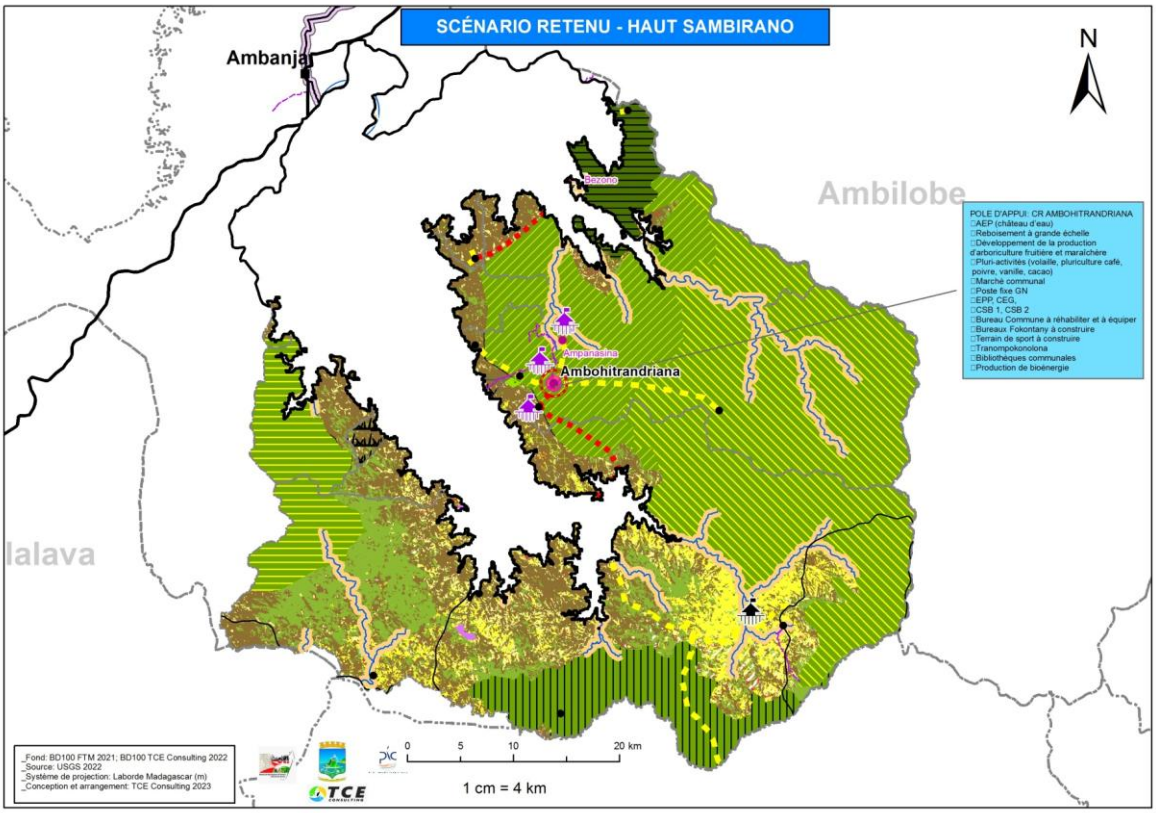
Source : Analyse TCE Consulting, 2023

Tableau n° 82 : Perspective démographique en termes de population urbaine 2038 - Sous-territoire I Haut Sambirano

Ville	Pôle	Typologie de ville	Population urbaine
Marotolana	Pôle d'appui	Moyenne	30.000
Ambohitrandriana	Pôle d'appui	Moyenne	30.000
Ambohimarina	Pôle d'appui	Moyenne	30.000
Antsahabe Centre	Pôle d'appui	Moyenne	30.000
Total			**120.000**

Source : Analyse TCE Consulting, 2023

Carte 60 : Scénario retenu pour le sous-territoire I - Le Haut Sambirano





7.1.2. Activités à l'échelle du sous-territoire I : Le Haut Sambirano

Tableau n° 83 : Liste des activités structurantes identifiées par le CICAT : dimension « matérialité physique et environnement »

Matérialité physique et environnement
❖ Rétablir le bon fonctionnement des grands fleuves Sambirano : - Barrage de retenue sur le Sambirano ❖ Dragage Sambirano et protection des berges : Benavony jusqu'à Ambohitrandriana, ❖ Installer des barrages de retenue sur les principaux fleuves et cours d'eau servant de protection contre l'inondation, l'ensablement et de barrage hydroagricole - Barrages hydroagricoles : o CR Marotolana : FKT Marotolana (Beambatry), FKT Marotolana (Marotolanabe), o CR Ambohitrandriana : FKT Ambohitrandriana (Marovatorano), FKT Ampanasina (Vavan'i Ampanasina), FKT Andavakaomby (Marotolanabe), o CR Ambohimarina : FKT Migioko (Andampy), o CR Antsahabe Centre : FKT Antsahabe Centre (Morafeno), FKT Bezono (Antsahany), FKT Antanambao Amboangisay (Antsahamanintsy), ❖ Etendre les superficies reboisées (reboisement à grande échelle) : - CR Marotolana - CR Ambohitrandriana : FKT Marovato Savoka, FKT Mahavanona - CR Antsahabe Centre : FKT Antsahavary ❖ Consolider le respect des prescriptions liées aux AP et aux ressources naturelles (limites des AP) : - CR Marotolana : FKT Marotolana (RNI Tsaratanana) - CR Ambohitrandriana : FKT Ambohitrandriana (RNI Tsaratanana) - CR Ambohimarina (RS Manongarivo) ❖ Développer la bioénergie de cuisson à travers les ressources ligneuses légales et durables : CR Ambohitrandriana, CR Marotolana ❖ Promouvoir le reboisement communal/communautaire à vocation énergétique (type GMDR) : CR Ambohimarina - CR Antsahabe Centre - CR Marotolana

Tableau n° 84 : Liste des activités structurantes identifiées par le CICAT : dimension « économie »

Economie
❖ Valoriser et gérer rationnellement les surfaces déjà cultivées en cultures d'exportation pour accroître les rendements (aménagement agricole à redresser) : - CR Ambohitrandriana : FKT Ampanasina - CR Marotolana : FKT Ambodimabibo, Antanamandririna, Ankiakabe, Mevadoany, Beangona, Mahadera, Ambalamanasy, Antanambao, Marotolana, Ambatovaky, Ampanompia, Antafiabe, Amberiverinafindra - CR Ambohimarina : FKT dont Migioko, Ambohimarina, Tanambao Ambahatra, Antanamazava ❖ Redresser les aménagements des grandes plaines rizicoles existants : - CR Ambohimarina (121 ha) : FKT Migioko (Périmètres Anjanaharibe, Mahabetra, Tanambao), FKT Antanambao (Périmètre Masimamangy) - CR Antsahabe Centre (1948 ha) : FKT Bezono, Antsahavary, Antanambao-Amboangisay

Economie
- CR Ambohitrandriana (143 ha) : FKT Ampanasina, Ambohitrandriana, Andavakaomby, Mahavanona, Andrianabe - CR Marotolana (342,50 ha) : FKT Marotolana, Ambodimabibo, Mevadoany ❖ Développer la production d'arboriculture fruitière et maraîchère aux fins de répondre aux besoins des infrastructures hôtelières et restaurants implantés dans le pôle urbain d'Ambanja et le pôle régional de Nosy Be : CR Marotolana, CR Ambohitrandriana ❖ Développer les autres secteurs d'activités spécifiques aux sous-territoires (élevage, pisciculture, etc.) : - Pisciculture : CR Marotolana, FKT Marotolana, CR Antsahabe Centre - Elevage bovin : CR Marotolana (FKT Antafiabe, FKT Amberiverinafindra), CR Ambohimarina - Pluri-activités (petit élevage, agriculture) : CR Ambohitrandriana : FKT Ampanasina (volaille, pluriculture café, poivre vanille, cacao) ❖ Diversifier et mettre en réseau les offres touristiques dans les zones à forte potentialité touristique : - CR Antsahabe Centre : FKT Bezono (Cascade Andriamanjavona 1), FKT Antsahabe Centre - secteur Ankiaka (Cascade Andriamanjavona 2 RNI Tsaratanana), FKT Antsahavary (Cascade Antsahabesiagna - Kalobinono), FKT Antanambao Amboangisay (Cascade Androatra) - CR Ambohimarina : FKT Migioko (Circuit touristique Manongarivo) ❖ Instaurer un système de sécurisation foncière attractif sous forme de réserve foncière touristique (RFT) : - CR Ambohimarina : FKT Migioko (Source thermale d'Andranomandevy) ❖ Construire des marchés communaux de produits locaux selon les normes : toutes les Communes

Tableau n° 85 : Liste des activités structurantes identifiées par le CICAT : dimension « social »

Social
❖ Renforcer la construction des infrastructures d'adduction d'eau potable (châteaux d'eau) : - CR Ambohimarina : FKT Antanamazava - CR Ambohitrandriana : FKT Ampanasina - CR Antsahabe Centre : FKT Antanambao-Amboangisay (Ambolamenabe), FKT Antsahabe Centre (Andohan'i Morafeno), FKT Bezono (Andohan'Antsahagna, Andohanajaridaina) ❖ Construire et équiper des salles de classes pour les EPP : toutes les Communes ❖ Construire et équiper des salles de classes pour les CEG : toutes les Communes ❖ Construire et équiper de nouveaux lycées publics :CR Antsahabe Centre ❖ Réhabiliter ou construire et équiper des CSB 1 : toutes les Communes ❖ Réhabiliter ou construire et équiper des CSB 2 : toutes les Communes ❖ Construire des terrains de sports : toutes les Communes ❖ Construire des Tranompokonolona ou foyers : toutes les Communes ❖ Mettre en place des bibliothèques villageoises ou communales : toutes les Communes

Tableau n° 86 : Liste des activités structurantes identifiées par le CICAT : dimension « structure du territoire »

Structure du territoire
❖ Réhabiliter les axes routiers d'importance intercommunale : - Route régionale RR DIANA 37 : Antsirasira – Marotolana (12,7 km) - Réhabilitation/Construction Route intercommunale : o Antsamala (CR Bemanevika HS), Ambohimarina (CR Ambohimarina)

Structure du territoire
o Migioko (CR Ambohimarina), Ambohimarina (CR Ambohimarina) - Antseva (CR Ambodimanga Ramena) vers Amboangibe (CR Antsahabe Centre) o Manirenja (CR Marovato) Migioko (CR Ambohimarina) o CR Antsahabe Centre : Antsahabe (CR Antsahabe Centre) - Anjiabory (CR Maevatanana) Bezono (CR Antsahabe Centre) - Antsahabe (CR Antsahabe Centre) o Antsamala (CR Bemanevika HS) - Antanambao (CR Marotolana) Antanamandririny (CR Marotolana) - Andranomandevy (CR Bemanevika HS) o CR Antsahabe Centre - Ambobaka (CR Ambodimanga Ramena) o Ampanopia (Mangabe) (CR Marotolana)- Marovato (CR Marovato) Antsahabe (CR Antsahabe Centre) - Antseva (Ambodimanga Ramena) - Réhabilitation/Construction piste rurale : Marotolana à Bealanana - Construire de nouvelles routes communales : o CR Marovato : Marovato Centre à Marovato Ouest Marovato – Ambakoana o CR Ambohimarina : Migioko - Ambohimarina - Tanambao Ambahatra – Antanamazava o CR Ambohitrandriana : Ambohitrandriana - Ampanasina Ambohitrandriana - Mahavanona - Andrianabe - Marovato Savoko – Andavakaomby o CR Marotolana : Mevadoany - Antanambao (Rive gauche) Marotolana - Antanamandririny (Rive droite) o CR Antsahabe : Antsahabe - Antanambao Amboangisay Antsahabe - Bezono - Construire de nouvelles pistes rurales : o CR Antsahabe : Antsahabe - *Antsahavero* Antsahabe – *Antanamarina* o *Mangabe (CR Ambohitrandriana, FKT Andavakaomby)* o CR Antsahabe Centre : *Amboangibe - Mahavanono (CR Antsahabe Centre, FKT Antsahabe)* o *Amboangibe* (CR Antsahabe Centre) ❖ Construire de débarcadères et d'embarcadères : - CR Ambohimarina : FKT Migioko ❖ Faciliter l'accès à Internet de toutes les Communes du Haut Sambirano : - Point de connexion au Backbone Telma (Fibre optique) : Bemanevika HS (FKT Bemanevika), Marovato (FKT Antsirasira) ❖ Mettre en place et améliorer les infrastructures pour la sécurité rurale : - Brigade GN : CR Antsahabe Centre - Poste fixe GN : CR Ambohitrandriana - CR Marotolana - Poste avancé GN : CR Ambohimarina ❖ Viabiliser de nouveaux lieux d'implantation de la population locale par l'adoption de mesures incitatives ou réglementaires : - CR Marotolana : FKT Marotolana (Andrafialava), - CR Antsahabe Centre : FKT Antsahabe

Tableau n° 87 : Liste des activités structurantes identifiées par le CICAT : dimension « gouvernance »

Gouvernance
❖ Réhabiliter et équiper des bureaux de Communes : toutes les Communes ❖ Construire et équiper des bureaux de Fokontany : tous les Fokontany dans le sous-territoire I ❖ Soutenir le processus de sécurisation massive (opération cadastre, ODOC/OCFM) au niveau des Communes afin d'augmenter le nombre de parcelles sécurisées dans le Haut Sambirano

7.2. Sous-territoire II : Le Moyen Sambirano

7.2.1. Traits caractéristiques du sous-territoire II : Le Moyen Sambirano

Localisation :	Axe Sud-Est/Nord-Ouest en aval des lits du Sambirano et de Ramena
Caractéristiques :	- Bassin de vie et concentration des établissements humains et des équipements - Vaste zone avec de grandes potentialités agricoles
Facteurs déterminants :	- Accessibilité à la RR-DIA-37 - Agribusiness
Principales polarités :	Bemanevika Haut Sambirano, Marovato, Maevatanana, Benavony, Ambodimanga Ramena
Principales ressources :	- Fleuve Sambirano et Ramena - Fertilité du sol - Climat propice au développement de polyculture - Grandes plaines et vallées productrices de cacao, café, vanille et riz
Principales contraintes :	- Faible extension des établissements humains et des terrains agricoles - Phénomène migratoire - Zones facilement inondables - Fort risque d'ensablement - Conflits fonciers
Effectif de la population (2023) :	85.648 habitants (52% de l'ensemble de l'intercommunalité)
Superficie :	948 km²

Source : Analyse TCE Consulting, 2023

Nombre de communes : 05

Superficie : 948 km²

Population en 2023 : 85.648 habitants

Population estimée en 2038 : 645.178 habitants

Répartition spatiale de la population (Année 2022) : 90 hab. / km²

Polarités :

- Pôle principal : Bemanevika Haut Sambirano
- Pôle d'équilibre : Marovato
- Pôle d'appui : Maevatanana
- Pôles relais : Benavony et Ambodimanga Ramena
- Pôles locaux : Antsamala, Antsirasira, Anjiabory, Antseva, Antsifitry

Vocations principales :

- Protection des berges de Sambirano
- Aménagement de grandes plaines rizicoles
- Redressement d'aménagement agricole : cultures de rente
- Développement d'équipements socio-collectifs
- Reboisement à grande échelle
- Production d'électricité à travers la Centrale hydroélectrique de Bevony (16, 2 MW)
- ZIA, AGROPOLE et parc industriel
- Centre agribusiness
- Pisciculture
- Point de connexion au Backbone TELMA
- Marchés intercommunal
- Marché de bovidé et abattoir
- CHD
- Bloc administratif avec logement
- Siège OPCI
- Complexe socio-sportif
- Centre d'information
- Extension de parc solaire
- Extension de zone d'établissements humains
- Equipements logistiques (station service, parking et stationnement pour véhicules divers)
- Centre de semence en produits vivriers
- Gare routière à construire et à équiper
- Station service
- Marché de bovidé et abattoir
- Point de collecte des ristournes par système de pesage à multiples éléments récepteurs de charge
- Aménagement périurbain et équipements logistiques (parking et stationnement pour véhicules divers)
- Parc solaire à construire
- Production de charbon type GMDR
- Valorisation touristique des cascades et de la forêt de baobabs
- Réserve Foncière Touristique (RFT) : source thermale d'Andranomandevy

Tableau n° 88 : Projection démographique 2038 - Sous-territoire II Moyen Sambirano

Année	2023	2028	2033	2038
Population (hab.)	**85.648**	**167.896**	**329.124**	**645.225**

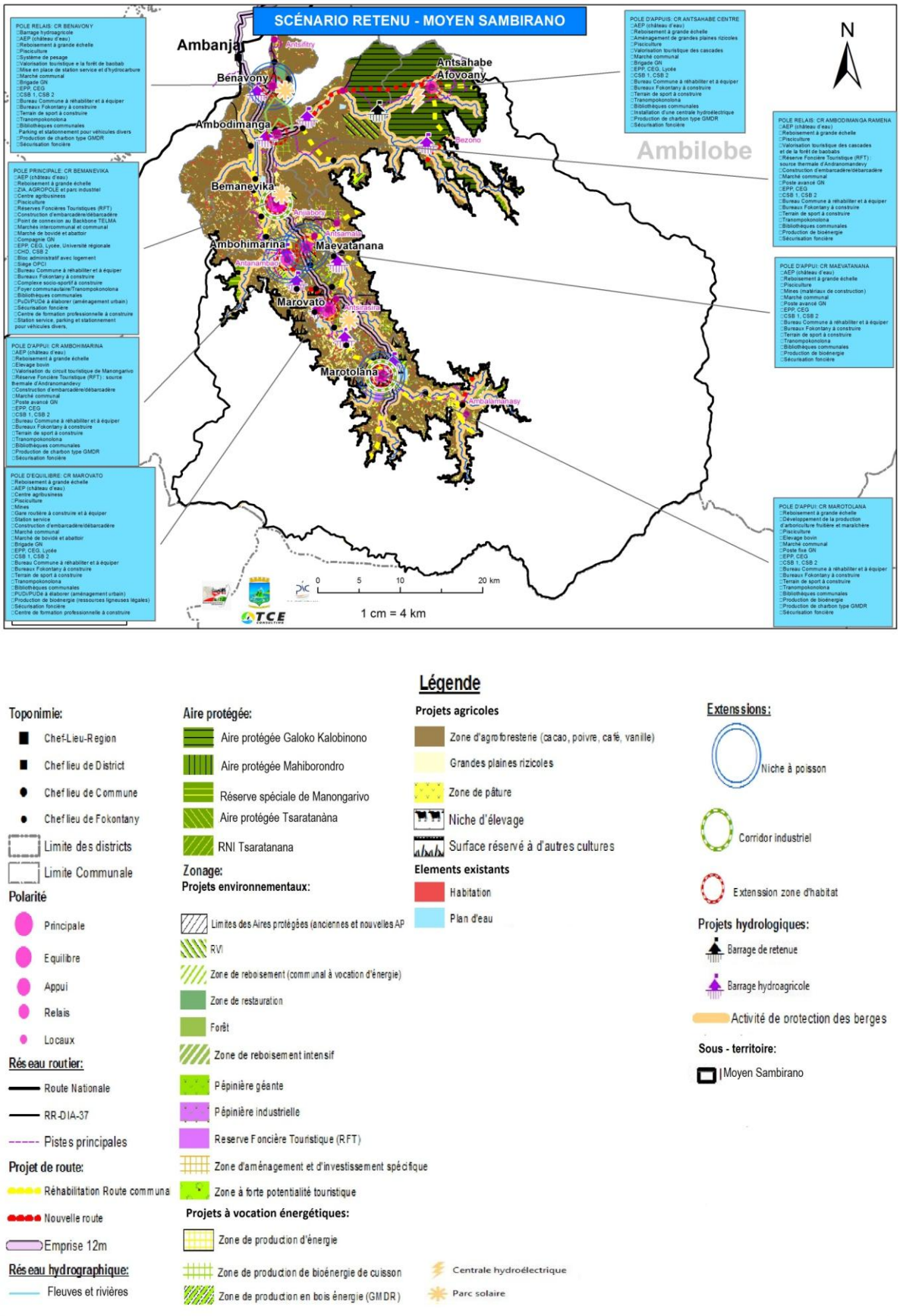
Source : Analyse TCE Consulting, 2023

Tableau n° 89 : Perspective démographique en termes de population urbaine 2038 - Sous-territoire Haut Sambirano

Ville	Pôle	Typologie de ville	Population urbaine
Bemanevika Haut Sambirano	Pôle principal	Primaire	70.000
Marovato	Pôle d'équilibre	Secondaire	50.000
Maevatanana	Pôle d'appui	Moyenne	30.000
Benavony	Pôle relais	Petite	20.000
Ambodimanga Ramena	Pôle relais	Petite	20.000
Total			**190.000**

Source : Analyse TCE Consulting, 2023

Carte 61 : Scénario retenu pour le sous-territoire II - Le Moyen Sambirano



7.2.2. Activités à l'échelle du sous-territoire I : Le Moyen Sambirano

Tableau n° 90 : Liste des activités structurantes identifiées par le CICAT : dimension « matérialité physique et environnement »

Matérialité physique et environnement
❖ Rétablir le bon fonctionnement des grands fleuves Sambirano et Ramena : - Barrage de retenue sur le Sambirano et le Ramena - Dragage Sambirano - Ramena et protection des berges : Confluent Sambirano et Antseva, Benavony jusqu'à Ambohitrandriana, Benavony jusqu'à Ankatafa, CR Ambodimanga Ramena (entre Ambobaka et Antseva), CR Ambodimanga Ramena (Manambaro jusqu'à Ambobaka) ❖ Installer des barrages de retenue sur les principaux fleuves et cours d'eau servant de protection contre l'inondation, l'ensablement et de barrage hydroagricole - Barrages hydroagricoles : o CR Maevatanana : FKT Maevatanana (Antoborogno), FKT Ambakirano (Ambakirano), o CR Marovato : FKT Ambakoana (Ankaramy), FKT Mikotramihezana (Ambakoana), FKT Marovato Ouest (Ankaramy + Ambakoana), o CR Bemanevika HS : FKT Bemanevika (Andranomangidy), o CR Ambodimanga Ramena : FKT Ambobaka (Ankazo), FKT Ambolidimaka (Agnalabe), o CR Benavony : FKT Benavony (Beandroana) ❖ Etendre les superficies reboisées (reboisement à grande échelle) : - CR Benavony : FKT Benavony (Bibaka), Ambazoanahely (Antragnobe) ❖ Développer la bioénergie de cuisson à travers les ressources ligneuses légales et durables : CR Ambodimanga Ramena, CR Maevatanana, CR Marovato ❖ Promouvoir le reboisement communal/communautaire à vocation énergétique (type GMDR) : CR Benavony

Tableau n° 91 : Liste des activités structurantes identifiées par le CICAT : dimension « économie »

Economie
❖ Valoriser et gérer rationnellement les surfaces déjà cultivées en cultures d'exportation pour accroître les rendements (aménagement agricole à redresser) : - CR Maevatanana : FKT dont Ankidony, Anjiabory, Maevatanana, Ambalafary, Ambakirano, Ampasimitera ❖ Redresser les aménagements des grandes plaines rizicoles existants : - CR Maevatanana (640 ha) : FKT Anjiabory, Ambalafary, Ampasimitera, Ambakirano - CR Ambodimanga Ramena (610 ha) : FKT Ambodimanga Ramena, Ambolidimaka, Ambobaka, Anaborano/Salama, Manambaro, Antseva - CR Benavony (1120 ha) : FKT Ankarabato, FKT Benavony (Périmètres Doany Agnivo, Pont Balance), FKT Antsifitry, FKT Ambazoanahely (Périmètre Ambazoana) - CR Bemanevika HS (240 ha) : FKT Antsamala, FKT Antanamanakana, FKT Ambodifinesy (Périmètre Antanamandririgny), FKT Mahatera, FKT Andranomandevy, FKT Morafeno - CR Marovato (251,50 ha) : FKT Marovato, Mikotramihezana, Ambakoana, Marovato Ouest ❖ Faciliter l'accès des paysans aux semences des produits vivriers : implantation d'un centre de semences dans le FKT Antsirasira (CR Marovato) ❖ Mettre en place 02 centres d'agribusiness pour faciliter l'accès des producteurs aux marchés : CR Marovato (FKT Marovato) et CR Bemanevika HS (FKT Bemanevika) ❖ Mettre en place une zone d'investissement agricole (ZIA) ou Agropole dans la CR Bemanevika HS (FKT Bemanevika) ❖ Développer les autres secteurs d'activités spécifiques aux sous-territoires (élevage, pisciculture, etc.) : - Pisciculture : CR Bemanevika HS, CR Ambodimanga Ramena (FKT Antseva), CR Marovato, CR Benavony, CR Maevatanana

Economie
- Mines : CR Marovato (FKT Manirenja), CR Maevatanana (FKT Anjiabory - matériaux de construction) ❖ Installer un système de pesage à multiples éléments récepteurs de charge composé d'appareils et de matériels divers (pont bascule routier, chariot élévateur à fourche motorisé, chariot manuel, balance-réservoir et témie de pesage,…) : CR Benavony (FKT Benavony) ❖ Diversifier et mettre en réseau les offres touristiques dans les zones à forte potentialité touristique : - CR Ambodimanga Ramena : FKT Ambobaka (Cascade Ambobaka), Antseva (Cascade Antsiafapiagna), Ambolidimaka - secteur Ambolobozo (Forêt de baobab) - CR Benavony : FKT Benavony - secteur Labandy (Baobab) ❖ Instaurer un système de sécurisation foncière attractif sous forme de réserve foncière touristique (RFT) : - CR Bemanevika HS : FKT Andranomandevy (Source thermale d'Andranomandevy), FKT Antsamala (lieu sacré) - CR Ambodimanga Ramena : FKT Antseva (Source thermale Ranomandevy) ❖ Mettre en place un marché intercommunal du cacao, de la vanille, du café et du poivre : CR Bemanevika HS ❖ Construire des marchés communaux de produits locaux selon les normes : toutes les Communes ❖ Construire des marchés de bovidés avec abattoirs selon les normes : - CR Marovato : FKT Marovato - CR Bemanevika HS : FKT Bemanevika ❖ Faire profiter le territoire du Haut Sambirano de l'Installation de la centrale hydroélectrique à Bevory sur la rivière Ramena d'une puissance installée de 16,2 MW : CR Ambodimanga Ramena (FKT Antseva dans les villages d'Antsefampiagna, Ambevy et Amporiagna) ❖ Développer et vulgariser l'accès à l'énergie solaire pour l'électrification (parc solaire) : - CR Bemanevika HS : FKT Bemanevika - CR Benavony : FKT Benavony - CR Marovato : FKT Antsirasira

Tableau n° 92 : Liste des activités structurantes identifiées par le CICAT : dimension « économie »

Social
❖ Renforcer la construction des infrastructures d'adduction d'eau potable (châteaux d'eau) : - CR Bemanevika HS : FKT Mahatera - CR Benavony : FKT Ankarabato (Ankadirano), FKT Ambazoagnahely (Ambazoana) - CR Ambodimanga Ramena : FKT Anaborano/Salama (Sambiranomainty), FKT Ambolidimaka (Agnalabe), FKT Ambobaka (secteur Ankazobe), FKT Manambaro (Andranomifafy) - CR Maevatanana : FKT Ambakirano (vavarano Ambakirano), FKT Ambalafary (Ambalihamilopaka), FKT Anjiabory (Antontorona) ❖ Construire et équiper des salles de classes pour les EPP : toutes les Communes ❖ Construire et équiper des salles de classes pour les CEG : toutes les Communes ❖ Construire et équiper de nouveaux lycées publics : CR Marovato ❖ Renforcer la capacité d'accueil du lycée public au niveau du pôle principal : CR Bemanevika HS ❖ Construire et équiper une Université régionale : CR Bemanevika HS ❖ Construire un CHD au niveau du chef lieu de l'intercommunalité : CR Bemanevika HS ❖ Réhabiliter ou construire et équiper des CSB 1 : toutes les Communes ❖ Réhabiliter ou construire et équiper des CSB 2 : toutes les Communes ❖ Construire des terrains de sports : toutes les Communes ❖ Construire et équiper un complexe socio-sportif : CR Bemanevika HS ❖ Construire des Tranompokonolona ou foyers : toutes les Communes

Social
❖ Mettre en place des bibliothèques villageoises ou communales : toutes les Communes ❖ Mettre en place un centre d'information, d'interprétation et d'orientation au niveau du bourg centre pour valoriser l'intercommunalité : CR Bemanevika HS ❖ Mettre en place et opérationnaliser un centre de formation professionnelle pour jeunes cadres et ouvriers spécialisés et qualifiés (bâtiments et travaux publics, maçonnerie, …) : CR Marovato : FKT Antsirasira ❖ Mettre en place et opérationnaliser un centre de formation professionnelle spécialisé en entrepreneuriat et agribusiness basé sur l'exploitation, la transformation, l'industrialisation, l'exportation des produits locaux et le marketing territorial : CR Bemanevika HS

Tableau n° 93 : Liste des activités structurantes identifiées par le CICAT : dimension « structure du territoire »

Structure du territoire
❖ Entretenir l'axe RR-DIA-37 : Ambanja – Antsirasira (45,3 km) ❖ Réhabiliter les axes routiers d'importance intercommunale : - Route régionale RR DIANA 37 : Antsirasira – Marotolana (12,7 km) - Réhabilitation/Construction Route intercommunale : o Antsamala (CR Bemanevika HS), Ambohimarina (CR Ambohimarina) o Antsamala (CR Bemanevika HS), Anjiabory (CR Maevatanana) o Morafeno (CR Bemanevika HS) - Mahatera (CR Bemanevika HS) - Andranomandevy (CR Bemanevika HS) - Manambaro (CR Ambodimanga Ramena) o Manirenja (CR Marovato), Migioko (CR Ambohimarina), Ambohimarina (CR Ambohimarina) - Antsamala (CR Bemanevika HS), Anaborano Ambony (CR Ambodimanga Ramena, FKT Anaborano Salama) Ambobaka (CR Ambodimanga Ramena) - Antseva (CR Ambodimanga Ramena) vers Amboangibe (CR Antsahabe Centre) o Manirenja (CR Marovato) Migioko (CR Ambohimarina) o Maevatanana (CR Maevatanana) Ambakirano (CR Maevatanana) Anjiabory (CR Maevatanana) Antsamala (CR Bemanevika HS) Ambalafary (CR Maevatanana) o CR Antsahabe Centre : Antsahabe (CR Antsahabe Centre) - Anjiabory (CR Maevatanana) o Bemanevika (CR Bemanevika HS) - Ambahatra (CR Bemanevika HS) Bemanevika (CR Bemanevika HS) - Morafeno (CR Bemanevika HS) Bemanevika (CR Bemanevika HS) - Mahatera (CR Bemanevika HS) Bemanevika (CR Bemanevika HS) - Andranomandevy (CR Bemanevika HS) Antsamala (CR Bemanevika HS) - Antanambao (CR Marotolana) Antanamandririny (CR Marotolana) - Andranomandevy (CR Bemanevika HS) o CR Antsahabe Centre - Ambobaka (CR Ambodimanga Ramena) o Ampanopia (Mangabe) (CR Marotolana)- Marovato (CR Marovato) Antsahabe (CR Antsahabe Centre) - Antseva (Ambodimanga Ramena) - Construire de nouvelles routes communales : o CR Marovato : Marovato Centre à Marovato Ouest Marovato – Ambakoana

Structure du territoire
- Construire de nouvelles pistes rurales : o *Andilaparahy (CR Ambodimanga Ramena, FKT Anaborano Salama)- Marodimaka (CR Ambodimanga Ramena, FKT Anaborano Salama), Anaborano Ambany (CR Ambodimanga Ramena, FKT Anaborano Salama),* o *Plaque B (CR Maevatanana)* ❖ Construire, installer et opérationnaliser une gare routière intercommunale : FKT Antsirasira (CR Marovato : parcelle Ampotakaomby) ❖ Faciliter l'installation de stations service et d'hydrocarbure : - FKT Antsirasira (CR Marovato : parcelle Ampotakaomby) - FKT Benavony (CR Benavony) - FKT Bemanevika HS (CR Bemanevika HS) ❖ Construire de débarcadères et d'embarcadères : - CR Ambodimanga Ramena : FKT Antseva - FKT Ambobaka - FKT Ambolidimaka - CR Marovato : FKT Manirenja - CR Bemanevika HS : FKT Antsamala - CR Marovato : FKT Antsirasira ❖ Faciliter l'accès à Internet de toutes les Communes du Haut Sambirano : - Point de connexion au Backbone Telma (Fibre optique) : Bemanevika HS (FKT Bemanevika), Marovato (FKT Antsirasira) ❖ Mettre en place et améliorer les infrastructures pour la sécurité rurale : - Compagnie de la GN : CR Bemanevika HS - Brigade GN : CR Marovato - CR Antsahabe Centre - CR Benavony - Poste avancé GN : CR Ambodimanga Ramena - CR Maevatanana ❖ Délimiter des zones d'aménagement urbain ou périurbain : CR Bemanevika HS, CR Marovato, CR Benavony ❖ Viabiliser de nouveaux lieux d'implantation de la population locale par l'adoption de mesures incitatives ou réglementaires : - CR Benavony : FKT Benavony

Tableau n° 94 : Liste des activités structurantes identifiées par le CICAT : dimension « gouvernance »

Gouvernance
❖ Réhabiliter et équiper des bureaux de Communes : toutes les Communes ❖ Construire et équiper des bureaux de Fokontany : tous les Fokontany du sous-territoire II ❖ Construire et équiper le siège de l'OPCI : CR Bemanevika HS (FKT Bemanevika) ❖ Construire et équiper des blocs administratifs avec logements : CR Bemanevika HS (FKT Bemanevika) ❖ Soutenir le processus de sécurisation massive (opération cadastre, ODOC/OCFM) au niveau des Communes afin d'augmenter le nombre de parcelles sécurisées dans le Haut Sambirano

CINQUIEME PARTIE :

DIRECTIVES INTERCOMMUNALES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (DICAT)

CINQUIEME PARTIE : DIRECTIVES INTERCOMMUNALES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (DCAT)

1. Définition

D'une manière générale, les directives intercommunales de l'aménagement du territoire (DICAT) sont liées aux directives nationales et aux textes et politiques sectorielles relatifs à l'aménagement du territoire, la gestion foncière, l'urbanisme et l'habitat, l'eau, l'environnement et l'écologie, ainsi que les forêts. Dans ce cadre, établis dans le respect du principe de libre administration des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), les DICAT constituent un document de planification stratégique relatif aux orientations fondamentales de l'aménagement, en tenant compte de la vision intercommunale, du programme de développement et de la valorisation du territoire incluant le patrimoine naturel. Il s'agit d'un instrument permettant de définir les responsabilités intercommunales en matière d'aménagement et de garantir le respect des principes d'aménagement et de développement durable du territoire. Dans cette optique, elles précisent les modalités particulières en matière de localisation des infrastructures, de gestion et de préservation des espace en assurant la cohérence de la politique locale de développement à la politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT).

Les présentes DICAT comprennent six (10) sections relatives à chaque programmation d'aménagement, d'infrastructures et d'équipements prévus, à savoir :

- Section 1 : Zoning établi pour l'intercommunalité,
- Section 2 : Réserves d'emprise du domaine public
- Section 3 : Voiries et réseaux divers (VRD)
- Section 4 : Délivrance de permis de construire
- Section 5 : Prescriptions sectorielles
- Section 6 : Réserves foncières
- Section 7 : Zones de reboisement
- Section 8 : Gestion de déchets ménagers,
- Section 9 : Assainissement et Hygiène
- Section 10 : Ecosystèmes naturels à préserver

Ces directives concernent l'aménagement prévu dans toute l'étendue du territoire intercommunal du Haut Sambirano en application du SAIC vision 2038. Elles font partie intégrante de ce schéma et sont obligatoires.

2. Présentation des directives par programme d'aménagement, d'infrastructures et d'équipements prévus

Pour accompagner le Schéma d'Aménagement InterCommunal des 09 Communes rurales du Haut Sambirano, des DCAT ont été établis en se référant aux règles applicables en matière d'Urbanisme et d'Habitat[15] et aux différentes dispositions sectorielles. Aussi, les DICAT ne sont pas destinées à traiter l'ensemble des problématiques relatives à la valorisation du territoire intercommunal mais à établir des orientations par rapport aux différents types d'aménagement projetés.

[15] Cf. Loi n° 2015-052 du 16 décembre 2015 relative à l'Urbanisme et à l'Habitat.

Section 1 : Zoning établi pour les 09 Communes du Haut Sambirano

A l'issue d'une proposition de scenarii et de zonages qui accompagne le SAIC des 09 Communes rurales du Haut Sambirano, les membres des Comités Communaux de l'Aménagement du Territoire (CCAT) a adopté les classes de vocation et d'utilisation des terres pour les 15 années à venir ci-après :

- Zone d'habitation résidentielle, d'équipements et ses extensions,
- Rizière et ses extensions,
- Zone de culture de rente et ses extensions,
- Zone verte, sylvicole et ses extensions,
- Zone sensible ou zone à statut particulier.

Tableau n° 95 : Descriptif du zonage intercommunal

Zoning	Sous-zone	Actions possibles	Usages autorisés	Usages proscrits
Zone d'habitation résidentielle (existante)	Zone d'habitat à forte densité	- A viabiliser et à équiper	- Construction à usage d'habitation - Habitation liée à la fonction commerciale, au service et/ou métiers artisanaux sans nuisances à l'environnement (sonore, olfactive et visuelle) - Equipement administratif et socio-collectif - Culture à petite échelle ou sur une petite parcelle, jardins et potagers - Toute installation ou activité compatible à la nature de l'occupation du sol	- Implantation des établissements industriels - Exploitation minière et carrière - Toutes sortes d'ateliers/métiers artisanaux créant de nuisances sur l'environnement (sonore, olfactive, visuelle et saletés diverses) - Transformation des logements existants à d'autres usages incompatibles à la nature de l'occupation du sol - Toute autre installation ou activités incompatibles à la nature de l'occupation du sol
	Zone d'habitat à moyenne densité	- A viabiliser et à équiper - A densifier - A sécuriser foncièrement - A mettre en valeur	- Construction à usage d'habitation - Habitation liée à la fonction commerciale, au service et/ou métiers artisanaux sans nuisances à l'environnement (sonore, olfactive et visuelle) - Equipement administratif et socio-collectif - Culture à petite échelle ou sur une petite parcelle, jardins et potagers Toute installation ou activité compatible à la nature de l'occupation du sol	- Implantation des établissements industriels - Exploitation minière et carrière - Toutes sortes d'ateliers/métiers artisanaux créant de nuisances sur l'environnement (sonore, olfactive, visuelle et saletés diverses) - Transformation des logements existants à d'autres usages incompatibles à la nature de l'occupation du sol Toute autre installation ou activités incompatibles à la nature de l'occupation du sol
	Zone d'habitat à faible densité ou lâche	- A viabiliser et à équiper - A sécuriser foncièrement - A mettre en valeur		
Zone d'extension de l'habitation résidentielle (projet)	N/A	- A densifier - A sécuriser foncièrement - A mettre en valeur		
Extension de la zone d'équipements (projet)	N/A	- A équiper	- Construction affectée à l'administration ainsi qu'au fonctionnement de la zone, aux activités	- Etablissements industriels, commerciaux et artisanaux créant de nuisance à l'environnement

Zoning	Sous-zone	Actions possibles	Usages autorisés	Usages proscrits
			socio-culturelles, socio-sportives et aux affaires administratives - Mise en place de bâtiments administratifs et habitation destinée à la sécurisation de l'établissement - Equipement administratif et socio-collectifs (stationnement, marché, terrain de sport, école, centre de santé, etc.) - Commerces et établissements commerciaux, dépôts liés à la fonction commerciale - Toute installation ou activité compatible à la nature de l'occupation du sol	- Exploitation minière et carrière - Activité agricole, élevage et ferme agricole - Toute autre installation ou activité incompatible à la nature de l'occupation du sol
Zone d'activités agricoles : riziculture (Existant/Extension)	Plaines, bas-fonds ou vallons aménagés	- A entretenir - A aménager et à équiper (irrigation, barrage hydroagricole, réseau de canaux) - A sécuriser foncièrement - A mettre en valeur	- Riziculture - Culture de décrue et de contre saison - Culture maraichères - Pisciculture - Installation d'ouvrages et d'infrastructures liés à l'agriculture paysanne (barrage, canaux, …) - Pistes d'évacuation des produits agricoles - Mise en place de toute sorte de protection antiérosive - Toute autre activité compatible à la nature de l'occupation du sol	- Construction à usage d'habitation - Equipements publics - Exploitation minière et carrière - Etablissement industriel - Transformation de terroir agricole à d'autre usage non compatible à la nature de l'occupation du sol - Toute autre installation ou activité incompatible à la nature de l'occupation du sol
Zone d'activités agricoles : culture de rente (Existant/Extension)	Plaines, tanety, savoka, bas-fonds aménagés	- A entretenir - A aménager et à équiper - A sécuriser foncièrement - A mettre en valeur	- Culture de rente - Installation d'ouvrages et d'infrastructures liés aux cultures de rente - Pistes d'évacuation des produits agricoles - Mise en place de toute sorte de protection antiérosive - Toute autre activité compatible à la nature de l'occupation du sol	- Construction à usage d'habitation - Equipements publics - Exploitation minière et carrière - Etablissement industriel - Transformation de terroir agricole à d'autre usage non compatible à la nature de l'occupation du sol - Toute autre installation ou activité incompatible à la nature de l'occupation du sol

Zoning	Sous-zone	Actions possibles	Usages autorisés	Usages proscrits
Zone verte et sylvicole	Zone verte à protéger (Existante)	- A préserver et à protéger - A valoriser	- Reboisement communal pour restaurer le couvert végétal, pour protéger les bassins versants, pour la conservation des sols et de l'eau et pour contrôler l'érosion - Reboisement individuel à vocation énergétique et économiques (bois d'œuvre et bois industriel) - Réserve foncière de reboisement à gérer par les STD, COBA et Région - Infrastructures liées à la protection contre le feu et les divagations des bovidés - Pépinière - Apiculture - Installation d'ouvrages, d'équipements ou d'infrastructures liés à la foresterie et la sylviculture - Piste d'accès et chemins forestiers - Toute autre activité compatible à la nature de l'occupation du sol	- Construction à usage d'habitation - Equipements publics - Exploitation minière et carrière - Etablissement industriel sauf petites industries produisant des huiles essentielles à base de racines et de feuilles, collectant des fibres végétales - Toute autre installation ou activité incompatible à la nature de l'occupation du sol
	Forêts classées (projet)	- A reboiser et à entretenir - A sécuriser foncièrement - A protéger contre les feux		
	Forêts de production (projet)			
Zone d'intérêt économique spécial (projet)	Zone à intérêt touristique	- A aménager - A sécuriser en réserve foncière touristique - A valoriser	- Installation d'infrastructures et équipements liés au tourisme et à l'hôtellerie (Hôtel, Restaurant, Bivouac) - Aménagement de piste d'accès et de piste montagnard - Toute autre activité compatible à la nature de l'occupation du sol	- Construction à usage d'habitation - Equipements publics - Etablissement industriel ou artisanal non lié à l'exploitation minière ou carrière - Toute autre installation ou activité incompatible à la nature de l'occupation du sol
	Autres intérêts	- A aménager - A viabiliser et à équiper	- Installation d'infrastructures liées aux activités compatibles à la nature de l'occupation du sol (Services NTIC, Commerces, Industries, Transport) - Toute autre activité compatible à la nature de l'occupation du sol	- Construction à usage d'habitation - Equipements publics - Exploitation minière et carrière - Toute autre installation ou activité incompatible à la nature de l'occupation du sol
Zone sensible et à risque (lavaka, érosion hydrique)	N/A	- A stabiliser	- Reboisement à des fins de protection contre l'érosion	- Construction à usage d'habitation - Equipements publics

Zoning	Sous-zone	Actions possibles	Usages autorisés	Usages proscrits
				- Exploitation minière et carrière - Etablissement industriel - Toute autre installation ou activité incompatible à la nature de l'occupation du sol
Zone sensible : Aménagement hydrographique (cours et plans d'eau)	N/A	- A aménager - A préserver et à protéger - A repeupler de manguiers ou autres arbres fruitiers	- Installation de barrage hydroélectrique ou hydro-agricole - Renforcement des berges, mise en place de digue de protection contre l'inondation - Reboisement à des fins de restauration et de conservation du paysage et de l'environnement - Regabaritage des cours d'eau	- Construction à usage d'habitation - Equipements publics - Exploitation minière et carrière - Etablissement industriel - Toute autre installation ou activité incompatible à la nature de l'occupation du sol
Zone à statut spécifique : Réserve, AP/NAP, environnement sensible	N/A	- A préserver et à protéger	- Aucune activité ou aménagement n'y est tolérée sans autorisation ou permis de l'autorité compétente	- Aucune activité ou aménagement n'y est tolérée sans autorisation ou permis de l'autorité compétente
Zone à statut spécifique : historique et socio-culturel	N/A	- A conserver - A préserver et à protéger	- Archéologie et anthropologie - Tourisme historique - Installation d'infrastructures et d'équipements liés aux activités archéologiques anthropologiques et culturelles	- Construction à usage d'habitation - Equipements publics - Agriculture ou élevage - Exploitation minière et carrière - Etablissement industriel - Toute autre installation ou activité incompatible à la nature de l'occupation du sol

Section 2 : Les réserves d'emprise du domaine public

Toute construction à usage d'habitation, commercial, industriel et agricole sur le territoire du Haut Sambirano est soumise à l'autorisation de la Commune, conformément aux dispositions législatives et règlementaires en matière d'habitat et d'urbanisme et en tenant compte des réserves d'emprise du domaine public. Il s'agit de zone jouissant de statut de domaine public dont l'aménagement doit être en cohérence avec l'usage et la vocation de la zone. Il en est ainsi des voiries, des sources et des points d'eau naturels. L'appropriation privée de ces zones est interdite. Aussi, doivent être considérées, la constructibilité du lieu, les voiries, l'implantation et la caractéristique de la construction.

Sont concernés par les présentes directives les éléments du domaine public naturel et artificiel[16] :

- Les cours d'eau (ruisseaux et rivières),
- Les sources d'eau naturelles,
- Les voiries,
- Les canaux d'irrigation,
- Les points d'eau (château d'eau et réservoir communautaire),
- Le réseau d'eau potable.

Toute forme d'appropriation privée est interdite dans les zones d'emprise. Ces zones bénéficient d'un statut de domaine public. Tout aménagement à l'intérieur de leur zone d'emprise devrait être contrôlé et compatible avec l'usage et la nature de la zone.

La construction est interdite sur les terrains présentant un risque élevé de glissent et au niveau des zones dangereuses en considérant le facteur de risques (inondation, érosion, etc). Par ailleurs, la construction doit tenir compte de la disponibilité de surfaces constructibles et de la superficie des parcelles destinées aux infrastructures.

Section 3 : Voiries et réseaux divers (VRD)

a) Voiries

L'alignement des constructions par rapport aux voiries doit tenir compte de l'existence des réserves d'emprise. Ces réserves s'appliquent également aux axes des voies structurantes inscrites sur une liste publiée par arrêté du Représentant de l'État auprès de la Région. Par ailleurs, dans l'objectif de promouvoir la mobilité dans l'ensemble du territoire intercommunal, la circulation de tout type de véhicule à roues métalliques est interdite, notamment au niveau des zones d'habitation. Il relève de la municipalité de prendre les dispositions nécessaires relatives à la transformation progressive des roues métalliques en roues en caoutchouc pneumatique. Les réserves d'emprise énumérées ci-après seront applicables sauf indication contraire d'un plan d'urbanisme approuvé.

Tableau n° 96 : Réserves d'emprise pour les voiries

Classe/Type	Réserve d'emprise
Route Régionale : RR-DIA 37	15 m de part et d'autre de l'axe de la voie
Route intercommunale (voie principale à 2 voies – double sens)	10 m de part et d'autre de l'axe de la voie
Route communale (voie principale à 2 voies – double sens) → Reliant au chef-lieu de Commune	10 m de part et d'autre de l'axe de la voie
Voie de desserte et d'accès/Piste rurale	5 m de part et d'autre de l'axe de la voie
Ruelle	2 m de part et d'autre de l'axe de la voie
Voie piétonne et servitude	1 m de part et d'autre de l'axe de la voie

Source : RNU

[16] Cf. Loi n° 2008-013 du 23 juillet 2008 sur le domaine public et Loi n° 2008-014 du 23 juillet 2008 sur le domaine privé de l'État, des CTD et des personnes morales des droits public.

b) Réseaux divers

Pour les réseaux divers, les réserves d'emprise énumérées ci-après sont à prendre en compte :

Tableau n° 97 : Réserves d'emprise pour les réseaux divers

Classe/Type	Réserve d'emprise
Forêts naturelles	50 m de la limite
Cours d'eau : ruisseaux et rivières	20 m de la ligne des plus hautes eaux (lit majeur)
Sources d'eau naturelle	Rayon de 50 m autour de la source si protégée sinon 250 m
Canal d'irrigation	2 m à partir du bord
Points d'eau	Rayon de H+25m
Réseau d'eau potable	1 m de la conduite

Section 4 : Délivrance de permis de construire

Tout projet de nouvelle construction sur le territoire du Haut Sambirano doit faire l'objet d'une demande de permis de construire auprès de l'autorité communale. Aucune construction après la publication par voie d'affichage de ce SAIC approuvé ne peut se faire sans permis de construire, conformément aux règles nationales d'urbanisme et de construction, et en fonction des prescriptions inscrites dans le SAIC.

La construction de clôtures en dur, les modifications extérieures apportées aux constructions existantes et les reprises et réparation des gros œuvres nécessitent dorénavant la délivrance d'un permis de construire.

a) Relatifs aux règlements et les prescriptions

Ces règlements et prescriptions concernent principalement :

- La constructibilité du lieu ;
- L'alignement des constructions par rapport aux voiries ;
- L'alignement des constructions par rapport aux limites séparatives ;
- L'alignement des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété;
- La hauteur des constructions ;
- L'aspect extérieur des constructions.

b) Relatifs aux réserves d'emprise des voiries

Toute construction d'habitation et clôture aux abords immédiats des routes et des voiries publiques doit être érigée en dehors de l'emprise réservée (cf. Les réserves d'emprise du domaine public).

Le non-respect de ces prescriptions donne droit à l'administration communale ou à la police de l'aménagement (cf. LOAT 2015-051 – Titre VI – Chapitre III) de prendre les dispositions nécessaires pour l'arrêt des travaux et le cas échéant à la démolition des ouvrages non conformes aux législations en vigueur.

c) Caractéristique de la construction pour l'habitat

La construction doit être réalisée avec des matériaux résistants pour la sécurité des occupants et la résistance de l'infrastructure face aux risques d'incendies et aux effets du changement climatique. Aussi, l'intercommunalité fixe les règles relatives à la nature, la hauteur et l'aspect de la clôture.

La construction de clôtures en dur, les modifications extérieures apportées aux constructions existantes et les reprises et réparation des gros œuvres nécessitent dorénavant la délivrance d'un permis de construire.

Section 5 : Les prescriptions sectorielles

- Secteur éducation

L'éducation est une priorité nationale absolue et l'enseignement primaire est obligatoire pour tous[17]. Il appartient de l'État à travers le Ministère chargé de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation et ses services techniques déconcentrés de mettre en place un système d'éducation et de formation favorisant l'épanouissement de chaque élève en assurant le bon déroulement des actions d'éducation. Aussi, bien que les infrastructures publiques soient une propriété de l'État, il appartient aux collectivités bénéficiaires d'en assurer la préservation et l'entretien.

- Secteur santé

L'organisation des services sanitaires par la mise en place des centres de soins publics relève de la compétence de l'État. Ainsi, la collectivité est encouragée à participer aux différentes activités de campagnes nationales de santé publique, lesquelles représentent une importante opportunité pour la population locale de jour de la gratuité des services fournis (vaccination, distribution de vitamines etc.…)

- Secteur de la sécurité

Le domaine de la sécurité figure parmi les missions régaliennes de l'État, néanmoins, il appartient à la collectivité d'adopter les mesures nécessaires afin d'assurer une meilleure coordination des dispositifs locaux avec le plan national de sécurité. Dans ce sens, au niveau local, chaque Commune œuvrant de concert avec l'ensemble des Fokontany participent activement dans la sécurisation du territoire. Dans ce cadre, la mise en place du système d'auto-défense villageoise au niveau des Fokontany par la mise en place des quartiers mobiles ainsi que la réglementation de la circulation sur l'ensemble du territoire par l'identification des étrangers ou visiteurs et par la fixation des horaires de passage et de déplacement est à renforcer.

- Secteur touristique

Les sites touristiques font parties des domaines publics dont la gestion est assurée par la Commune afin de promouvoir le développement de l'économie locale. Aussi, cette dernière sera informée de toutes activités relatives au secteur tourisme et ayant lieu au niveau du territoire. Par ailleurs, les travaux d'aménagement des sites touristiques doivent être soumis à l'approbation du Ministère et de la Commune concernés.

- Secteur minier

Outre les démarches administratives relatives aux activités minières, il appartient à la Commune d'informer la population locale et les responsables des Fokontany des projets miniers qui vont être entreprises au niveau du territoire. Les activités minières sont réalisées en tenant compte des éléments suivants :

- Les terres agricoles, les zones forestières, les zones sensibles à préserver,
- Les territoires qui doivent faire l'objet de mesures de préservation, notamment les sites naturels ou historiques,
- Les modalités de prévention des pollutions et des nuisances de toutes natures, incluant l'usage d'explosifs,

Aussi, tout opérateur minier sera chargé de la réhabilitation de site minier à l'issue de l'exploitation.

- Secteur commercial

Le développement du secteur commercial résulte de la réglementation des activités commerciales au niveau de l'intercommunalité. Aussi, chaque Commune est encouragée à travailler en étroite collaboration avec les services fiscaux existant au niveau du territoire dans l'objectif de :

- Promouvoir la régularisation fiscale de l'activité commerciale informelle
- Assurer le recensement fiscal dans le secteur du commerce
- Améliorer le recouvrement des recettes fiscales.

[17] Cf. Construction de la quatrième République de Madagascar du 11 Décembre 2010.

- Secteur élevage

En matière d'élevage, chaque Commune devrait être informée de toutes activités de fourniture d'intrants et prestations vétérinaires ayant lieu sur son territoire. Aussi, de telles opérations doivent bénéficier d'une autorisation préalable de la part de l'intercommunalité.

Section 6 : Réserves foncières

Les réserves foncières sont destinées uniquement à la réalisation des objectifs qui y sont associés. Tout changement de statut et de destination est proscrit. Aucune appropriation privée n'est tolérée et les terrains jouissent du statut de domaine public jusqu'à de nouvelles dispositions contraires.

Peuvent être constituées, à travers l'application de ce SAIC, les réserves suivantes :

- Réserve d'équipement,
- Réserve forestière,
- Réserve pour reboisement communautaire.

a) Réserves d'équipement

Ce sont des zones destinées uniquement à la réalisation des équipements publics et collectifs tels que les bureaux administratifs, les écoles, les centres de santé, la sécurité, les secteurs productifs, les terrains de sport, le stationnement, les marchés communautaires et communaux, etc.

b) Réserves forestières

Ces zones peuvent être des forêts ou lambeaux de forêts primaires ou reboisées à l'initiative du Fokonolona, gérées par la communauté de base (COBA) ou Vondron'Olona Ifotony (VOI). Aucune coupe n'y est autorisée sauf exception et avec l'aval de la COBA ou VOI ainsi que les services techniques déconcentrés en charge de l'Environnement, des Eaux et des Forêts.

c) Réserve pour reboisement communautaire.

Ce sont des zones destinées au reboisement à l'initiative des Vondron'Olona Ifotony (VOI) ou qui leur sont confiées après transfert de gestion, à des fins de protection de bassins versants, de contrôle de l'érosion, de conservation du sol et de l'eau, …

Section 7 : Zones de reboisement

Chaque Commune doit prendre la disposition nécessaire relative à l'exploitation par coupes régulières des arbres. Aussi, afin d'appuyer les pratiques de reboisement et de maintenir le niveau actuel de boisement, un remplacement systématique des arbres abattus doit être réalisé para la plantation d'arbres correspondant au moins au nombre des arbres abattus. Des mesures d'incitation au reboisement doivent être entreprises à l'endroit des opérateurs des reboisements. Il s'agit des personnes morales ou physiques ayant rempli des conditions requises pour entreprendre des activités de reboisement au niveau de l'intercommunalité. Les activités de reboisement sont réalisées en fonction des besoins locaux en tenant compte des réserves foncières pour le reboisement dont :

- *Les terrains domaniaux :* terrain non immatriculé ni cadastré ou terrain immatriculé au nom de l'État,
- *Les périmètres de reboisement,*
- *Le domaine forestier national,*
- *Les anciennes zones d'action en faveur de l'arbre.*

Du point de vue technique, le reboisement doit être réalisé au niveau du tiers (1/3) supérieur des collines dont la pente de terrain est de l'ordre de 15% afin d'assurer l'obtention de meilleurs résultats.

Il s'agit des zones faisant partie des zones vertes ou sylvicoles, destinées à être reboisées ou à être restaurées pour divers usages (protection et conservation, production et exploitation).

a) Zone de reboisement à des fins de préservation

Il s'agit de zone de reboisement faisant partie du domaine public naturel (forêts rupicoles, forêts galeries et lambeaux forestiers), à gérer par les Vondron'Olona Ifotony (VOI) et destinée à être préservée.

Aucune coupe n'y est tolérée et l'appropriation privée est interdite.

b) Zone de reboisement à des fins de protection de bassins versants, de contrôle d'érosion et de conservation de l'eau et des sols

Il s'agit de zone en altitude plus élevée, en montagne ou en tête de colline, destinée à protéger les bassins versants contre l'érosion hydrique, à protéger les sols et l'eau mais également pour stabiliser les sols érodés et les lavaka. Cette zone pourrait être transformée en réserve de reboisement et gérée par les VOI.

L'appropriation privée est interdite et toute coupe nécessite l'aval du gestionnaire ainsi qu'un permis de coupe en conformité aux textes régissant le secteur forestier.

c) Zone de reboisement à des fins de production permanente

Il s'agit de zone de reboisement pouvant appartenir à un particulier ou faire l'objet d'une appropriation privée.

Il peut s'agir d'une zone d'exploitation forestière à production permanente : production de bois énergie, production de bois industriels et de bois d'œuvre.

Malgré cela, toute coupe nécessite un permis en conformité des textes régissant le secteur forestier.

Section 8 : Gestion de déchets ménagers

La gestion de déchets ménagers, notamment les déchets solides se fera par ménage. On préconise l'enfouissement des ordures ménagères et l'incinération pour le cas des matières en plastique.

Après la publication par voie d'affichage de ce SAIC approuvée, chaque ménage devra se mettre en conformité avec cette disposition pour la gestion de déchets ménagers.

Section 9 : Assainissement et hygiène

Les parties agglomérées devraient se munir d'un plan d'assainissement incluant les voiries et réseaux divers.

a) Approvisionnement en eau potable

Chaque parcelle bâtie et habitée doit être connectée au réseau d'approvisionnement en eau potable ou à défaut non éloignée d'une borne fontaine publique.

b) Evacuation des eaux usées

Chaque habitation doit être connectée au réseau d'égout ou d'assainissement, à défaut d'un système de traitement des eaux usées via un puisard.

c) Evacuation des excrétas

Chaque habitation devrait se munir de toilette et de WC afin de diminuer la défécation à l'air libre. Le système de toilette à fosse septique est préconisé pour remplacer progressivement les fosses perdues.

Section 10 : Ecosystèmes naturels à préserver

Il s'agit d'écosystèmes naturels à préserver et/ou à gérer durablement, et sont constitués des cours d'eau et des plans d'eau dont la gestion peut être assurée par l'État ou par une Communauté de Base ou des ONG ou Associations conjointement avec la collectivité locale.

Le défrichement est formellement interdit au niveau des périmètres de reboisement et de restauration afin de limiter la recrudescence des feux de brousse et la pratique de défrichement, mettant en péril le patrimoine arboré au niveau de l'intercommunalité.

Aussi, bien que les dispositions règlementaires autorisent sous certaines conditions les pratiques de feux et cultures et des pâturages, celle-ci doivent faire l'autorisation des facteurs naturels, dont le terrain présentant un ravinement dangereux, les berges des rivières et des cours d'eau. Dans ce dernier cas, les feux de cultures sont interdits sur une largeur de 20 mètres à partir de la limite des plus hautes eaux.

SIXIEME PARTIE :
CHARTE DE RESPONSABILITES

SIXIEME PARTIE : CHARTE DE RESPONSABILITES

1. Préambule

Le Schéma d'Aménagement InterCommunal (SAIC) est défini dans la LOAT comme un cadre de référence et d'orientation dans lequel doivent s'intégrer toutes les politiques et actions de développement s'exécutant à l'échelle intercommunale à l'horizon 15 ans. Conformément aux dispositions et défis mentionnés dans la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT), les 09 Communes rurales du Haut Sambirano ont élaboré leur SAIC. Ce document va servir de cadre de référence pour les grandes orientations présentes et futures de développement, d'aménagement, de protection de l'environnement et de valorisation des potentiels économiques du territoire intercommunal. Le SAIC est un outil qui permet de garantir la cohérence des activités publiques et privées qui contribuentau développement intercommunal.

Le présent document, appelé « charte de responsabilités », formalise la reconnaissance de ce SAIC comme étant la référence obligatoire pour tous acteurs impliqués de près ou deloin au développement des 09 Communes rurales du Haut Sambirano. La charte formalise également, par l'occasion, la volonté des signataires de contribuer à la promotion et la mise en œuvre de la PNAT.

À travers cette charte, tous les acteurs de développement peuvent orienter leurs activités en fonction des zonages et des prescriptions approuvées dans le SAIC des 09 Communes rurales du Haut Sambirano. Cette charte de responsabilités consignera les objectifs et les moyens que les signataires se donnent pour valoriser et faire respecter les contenus du SAIC. Elle veille à garantir la cohérence et la complémentarité des projets voisins et la solidarité territoriale entre projets.

Conscient que l'espace public recouvre une réalité complexe, alors que le développement régional ne peut être atteint en l'absence d'un territoire bien aménagé et organisé, il est primordial de mettre en place le SAIC du Haut Sambirano préconisant une vision schématique de 15 ans.

Etant donné que la mise en œuvre du SAIC nécessite l'induction et l'engagement de tous les acteurs, des institutions et des secteurs privés, ces engagements seront concrétisés à travers cette charte relatant les règles et mode d'organisations nécessaires pour la réalisation et la pérennisation du SAIC.

Conscient que l'espace public est en constante mutation, la mise en œuvre du SAIC nécessite une charte disponible relatant les obligations, engagements et rôles des acteurs, avec les principes et l'état d'esprit nécessaires pour une effectivité du SAIC. Elle a été pensée de manière à pouvoir s'étoffer au fil du temps en respectant les valeurs et principes stipulés. Ainsi, la liste des engagements cités n'est pas exhaustive. Ils sont construits en distinguant les aspects règlementaires de niveau national qui s'imposent et les recommandations communautaires qui ont valeur de références de bonnes pratiques partagées. La charte de responsabilité est conçue pour se nourrir des projets et des expériences qui seront mis en œuvre tout en restant en constante veille sur les évolutions sociétales et règlementaires. Cet enrichissement progressif a pour vocation de toujours mieux répondre à la demande des publics, des habitants et des usagers de nos pôles, en partageant une culture commune de l'aménagement de l'espace public.

La présente charte de responsabilité engage les parties signataires sur une durée de 15 ans à partir de la date de signature sur tout acte à caractère administratif ou travaux d'aménagement et de développement s'inscrivant dans le cadre du SAIC de 2023 - 2038 à l'échelle de l'intercommunalité.

2. Objectifs de la charte

La CHARTE DE RESPONSABILITE relative au SAIC vise à préciser les conditions d'un partenariat durable entre les collectivités territoriales et chacun des acteurs tant publics que privés, œuvrant pour le développement synergique et coordonné de l'intercommunalité. L'« esprit » de la présente charte de responsabilité est avant tout un cadre contractuel pour tout acteur qui voudrait œuvrer pour l'aménagement durable et le développement de l'intercommunalité à travers des initiatives qui sont alignées aux valeurs et principes des acteurs y évoluant.

La charte s'adresse à toutes les parties prenantes à l'aménagement durable et au développement du territoire intercommunal. La signature de la charte est une démarche volontaire et traduit l'adhésion totale à la vision d'aménagement intercommunal de la part du signataire et l'appropriation de cette vision à l'horizon 2038, des orientations d'aménagement et des objectifs spécifiques, la conduisant vers son développement durable.

La présente « charte de responsabilité », formalise la reconnaissance du SAIC comme étant l'outil de référence pour toute initiative sur le territoire intercommunal.

La charte de responsabilité énonce les engagements globaux, avec les principes communs d'action que les signataires s'accordent à respecter et à défendre dans la mise en œuvre du SAIC et des autres outils de planification y affèrents.

Conformément à la loi n° 2015-051 du 03 février 2016 portant Orientation de l'Aménagement du Territoire et du décret n° 2019-1934 du 09 octobre 2019 portant instruction, élaboration, validation et mise en œuvre du schéma d'aménagement communal ou intercommunal, les signataires s'accordent comme objectifs de :

- Faire du Schéma d'Aménagement InterCommunal (2023 – 2033) des 09 Communes Rurales du Haut Sambirano, la référence pour tout acte et décisions émanant des signataires et qui peuvent toucher au développement de l'intercommunalité ;
- Contribuer, dans ses attributions et compétences, à la promotion et à la mise en œuvre du SAIC (2023 – 2038) des 09 Communes Rurales du Haut Sambirano ;
- Permettre la cohérence, la mutualisation et la synergie des actions en faveur du développement intercommunal ;
- Participer à la mise à jour du SAIC si besoin et à la suivi-évaluation de sa mise en œuvre.

3. Vision d'aménagement durable du territoire intercommunal

La vision d'aménagement durable du territoire intercommunal formulée ainsi : « ***D'ici 2038, Le Haut Sambirano est un territoire en progrès, développé, autonome/autosuffisant, bien géré, brillant/magnifique/splendide, heureux et modèle*** » est confirmée pour guider les orientations d'aménagement et les objectifs spécifiques y afférents.

Cette vision s'articule autour de quatre (04) grandes orientations :

- ❖ Préserver et valoriser les patrimoines naturels et les paysages d'intérêt stratégique, particulièrement la préservation des bassins versants, des ressources hydriques, forestières et édaphiques
- ❖ Promouvoir la vocation et la polarisation territoriale du Haut Sambirano afin d'assurer la compétitivité économique et d'accroître le rayonnement de l'intercommunalité
- ❖ Assurer la disponibilité et l'accessibilité des facteurs de production stratégiques pour le Haut Sambirano : le foncier et l'énergie
- ❖ Instituer une meilleure gouvernance pour l'épanouissement et la solidarité du capital social.

4. Principes de mise en œuvre du SAIC

Afin de garantir aux générations futures un cadre de vie de qualité, le SAIC s'inscrit dans une logique de véritable aménagement et de développement durable du territoire intercommunal et véhicule les principes suivant en ce qui concerne sa mise en œuvre :

Principe d'équité : garantir les besoins fondamentaux pour la génération actuelle et future, en assurant équitablement la satisfaction de tous les groupes sociaux en services et en équipements, facteurs d'épanouissement humain, social et culturel. Il s'agit de réduire les inégalités économiques, sociales et environnementales, et assurer une répartition équitable des richesses sur l'ensemble du territoire intercommunal, tout en respectant les identités culturelles. Il s'agit de préserver les capacités des générations futures à assurer leur propre développement.

Principe de solidarité : garantir la cohésion sociale en préservant la culture locale et l'aménagement existant. La valorisation du patrimoine culturel en tant que facteur de développement, le patrimoine culturel intercommunal accroît son attractivité, renforçant également l'identité intercommunale.

Conditions d'accessibilité aux informations : Le développement de l'accès à l'information et au savoir fait l'objet d'une attention particulière, surtout pour les zones limitées par des contraintes physiques et autres.

Principe de promotion des ressources locales : prioriser le recrutement local dans la limite de la disponibilité des ressources humaines locales et assurer le transfert de compétence pour tout projet. L'efficacité économique est ainsi assurée par la reproduction et l'innovation des systèmes économiques, en créant des richesses matérielles et immatérielles au profit des populations concernées, autrement dit l'amélioration des revenus et augmentation de l'emploi.

Principe de précaution : encourager les raisonnements à moyen et long terme en soutenant une gestion durable des ressources et en raisonnant le développement économique en « coût global », comprenant les coûts induits, environnementaux et sociaux.

Réduction des atteintes à l'environnement : le SAIC intègre des mesures concourant à la durabilité écologique. Il contribue à la reconstitution et à la protection des écosystèmes terrestres qui constituent le capital naturel de l'intercommunalité afin de permettre la valorisation durable et la protection des ressources naturelles.

Le SAIC contribue également à la promotion des mesures d'adaptation au changement climatique répondant aux besoins de la population et des écosystèmes, ainsi que la limitation préventive des effets des catastrophes naturelles. De telles mesures visent à limiter l'ampleur des dommages et rendre l'intercommunalité résiliente.

Principe de participation : développer la capacité de connaître les besoins des citoyens en favorisant leur expression par la diffusion et la transparence de l'information et encourager la concertation en associant toutes les catégories d'acteurs ciblés dans cette charte au débat, et déboucher sur des prises de décision partagées. Ainsi, la participation publique et la responsabilisation citoyenne est accrue pendant le processus de mise en œuvre du SAIC.

Principe de Subsidiarité et responsabilité : agir au niveau le plus pertinent dans une perspective de politique de proximité tout en respectant le partage des compétences entre les différents niveaux de gouvernance. Il s'agit surtout de responsabiliser les acteurs concernés dans la mise en œuvre concrète des actions favorisant le développement durable.

Principe de suppléance : l'échelon supérieur n'intervient que lorsque des problèmes de responsabilité publique dépassent les capacités d'une entité concernée, l'échelon supérieur a alors le devoir de la soutenir.

Principe de cohérence :

Premièrement, ce principe consiste en l'absence de contradiction et en un lien logique entre les initiatives d'aménagement durable de l'intercommunalité et des interventions sectorielles qui ont des effets structurants. Ainsi, la cohérence vise à agir en considérant de façon intégrée des secteurs traditionnellement séparés, pour parvenir à la cohérence horizontale.

Deuxièmement, vis-à-vis des différents moments de l'action publique, la cohérence interne des projets de développement, vise à assurer une continuité entre les objectifs, les moyens et la mise en œuvre. Ainsi, les orientations d'aménagement de niveau supérieur encadrent les positionnements et vocations de territoire à des échelles spatiales inférieures.

Troisièmement, la cohérence interpelle la recherche du territoire d'action pertinent, sachant que cette recherche d'un optimum territorial peut s'avérer difficile à concilier avec celle d'une cohérence intersectorielle sur ce territoire, chaque mission pouvant avoir son propre territoire d'action privilégié.

Principe de redevabilité : consiste en l'obligation de rendre compte de l'exercice d'une autorité par chacun des acteurs intercommunaux ou régionaux qui en bénéficient, notamment l'Administration Publique, et ce pour toutes les actions ayant des effets structurants au niveau intercommunal, voire régional. Ce principe traduit l'utilisation de façon transparente et efficiente, les ressources disponibles en matière financière, humaine, matérielle, infrastructurelle et informationnelle.

5. Des valeurs communes régissant la mise en œuvre du SAIC du Haut Sambirano

- Préservation des ressources naturelles au sein de l'intercommunalité
- Sauvegarde des Patrimoine mondiales
- Préservation de l'équilibre écologique et sauvegarde des patrimoines écologiques et culturels du Haut Sambirano
- La Solidarité :
    - Solidarité territoriale (solidarité entre rural et urbain, solidarité entre territoires fragiles et territoires à dynamique forte)
    - Solidarité sociale (lutte contre les discriminations, solidarité intergénérationnelle…)
    - Solidarité économique (collaboration et mutualisation des moyens et des ressources pour un développement équilibré)
    - Solidarité nationale (lutte contre toute idée d'indépendance ou de sécession vis-à-vis du reste du pays).
- La primauté du dialogue dans toute relation socio-économique.
- L'intégrité, le civisme et la bonne gouvernance.

6. Entités signataires

Un acteur est ici compris comme tout individu, entité, institution désireuse de faire appliquer, de faire connaître, ou de contribuer à la réalisation de ce SAIC et ses objectifs. Ils sont conscients de la nécessité de garantir la cohérence du développement de l'espace et un cadre de vie attractif pour la population et pour les collectivités.

Conformément à l'article 2 et l'article 13 de la loi n° 2015-051 du 03 février 2016 portant Orientation de l'Aménagement du Territoire, les différents acteurs clés concernés ciblés par cette charte se présentent comme suit :

- Le gouvernement regroupant les différents Ministères et la Primature
- Ministère en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Comité National de l'Urbanisme et de l'Habitat (CNUH)
- Comité Provincial de l'Urbanisme et de l'Habitat (CPUH)
- Comité Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat (CRUH)
- Les Services Techniques Déconcentrés (STD) représentants locaux des différents Ministères
- Les membres des instances législatives
- Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) : la Région DIANA, les Communes, l'OPCI (Organisme Public de Coopération Intercommunale)
- Les Circonscriptions administratives : la Préfecture, le District, les Arrondissements Administratifs et les Fokontany
- Les secteurs privés (les opérateurs économiques locaux ou étrangers)
- La société civile : l'ensemble des entités sociales, des acteurs sociaux et des institutions (églises, ONG, syndicats, organisation populaires, universités, …)
- Les partenaires techniques et financiers (y compris les coopérations décentralisées)
- Les leaders traditionnels et religieux, les notables, la population locale.

7. Engagements des acteurs

Engagement 1 : Sur la décentralisation et déconcentration

D'après les articles 13 et 14 de la loi organique n°2014 – 018 du 12 septembre 2014, régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités Territoriales Décentralisées, ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires, une Collectivité Territoriale Décentralisée est une portion du territoire national dans laquelle l'ensemble de ses habitants dirige les affaires à elle dévolues par la Constitution et la loi afin de promouvoir son développement économique, social, culturel, scientifique et technologique. Conformément à l'article 141 de la Constitution, les Collectivités Territoriales Décentralisées assurent avec le concours de l'Etat, notamment la sécurité publique, la défense civile, l'administration, l'aménagement du territoire, le développement économique, la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Les Communes sont des collectivités publiques de proximité chargées de défendre les intérêts de leurs habitants dans le cadre de la mise en œuvre des opérations de développement. Elles administrent et mettent en œuvre des opérations de développement économique, social, culturel et environnemental de leur ressort territorial. Ainsi à cette fin, un moyen de ressource doit leur être alloué pour la réalisation de ce SAIC du Haut Sambirano, par conséquent le gouvernement s'engage à :

- Respecter les règles en vigueur sur les Communes, notamment permettre aux Communes qu'elles puissent jouir effectivement de leur autonomie de décision, sans contrainte politique.
- Respecter la vision du SAIC avec la priorisation du programme
- Veiller à la mise en conformité de la mise en œuvre du SAIC avec la vision nationale, notamment le SNAT.
- Equiper l'intercommunalité des personnels compétents pour avoir une meilleure qualité de ressources humaines. Verser au budget des Communes les ressources financières nécessaires, en particulier le budget d'investissement public.
- Permettre à l'intercommunalité de s'ouvrir indépendamment sur le plan international.
- Appuyer l'intercommunalité dans ses démarches de coopération internationale et interrégionale.
- Informer et prioriser les avis de l'intercommunalité dans le cadre de l'élaboration du budget relatif aux projets nationaux.

Engagement 2 : Sur les actions à mettre en place pour une efficacité du SAIC

Reconnaissant l'intercommunalité comme premier responsable de la mise en œuvre du SAIC et comme leader inconditionnel dans l'aménagement et le développement de son territoire, l'intercommunalité s'engage à :

- mettre en place le cadre organisationnel et les mécanismes de mise en œuvre du SAIC : le pilotage, la coordination, le suivi et évaluation, la concertation, etc.
- promouvoir la charte intercommunale
- appuyer et encadrer les initiatives des acteurs intercommunaux œuvrant dans le sens du SAIC et coordonner spatialement et temporellement les interventions des acteurs
- s'attacher en particulier aux principaux aspects de la bonne gouvernance : l'obligation de rendre compte, la transparence, l'efficience et efficacité, la réceptivité, la prospective, la primauté du droit doit être le garant du respect de la vision intercommunale
- défendre les intérêts des investisseurs contre des modifications unilatérales imposées de la vision.

Engagement 3 : Sur l'alignement et au plaidoyer au profit du SAIC

Reconnaissant le SAIC comme le document de référence intercommunal pour le développement et l'aménagement territoriaux, les acteurs intercommunaux et régionaux s'engagent à aligner leurs politiques, leurs orientations stratégiques, leurs programmes d'action à ceux du SAIC. Ils s'engagent donc à décliner les orientations, les projections et les prescriptions du SAIC à leur niveau respectif.

Engagement 4 : Sur la mise en vigueur et divulgation du SAIC

Le SAIC sera en vigueur après signature de la charte de responsabilité et validation par les organismes compétents du rapport final du SAIC.

Persuadés que le SAIC doit être connu et approprié par tout le monde quel que soit l'échelle d'intervention, les acteurs intercommunaux et régionaux s'engagent à diffuser et à véhiculer la vision du SAIC avec les stratégies inhérentes à toute occasion utile. Ils sont invités à utiliser des références sur le SAIC dans leur publication et leur campagne de communication respectives et à véhiculer leur alignement sur le SAIC.

Engagement 5 : Sur le rôle des acteurs dans la réalisation du SAIC

Conscients de la pertinence de la vision et les projets définis dans le SAIC, les acteurs régionaux et locaux s'engagent à contribuer à la concrétisation de cette vision et ces projets selon leur domaine d'intervention et leur capacité respectifs. Pour l'élaboration de leur programme de travail, ces acteurs s'engagent à se conformer à l'esprit du SAIC et à tenir compte des orientations et des projets définis par le SAIC. Pour cela, ils doivent tenir compte des critères de priorisation définies par le SAIC.

Ainsi, chaque acteur assurera les responsabilités qui lui sont conférées par la présente charte et selon les dispositions suivantes :

4.1. La Région DIANA

Dans le respect des textes en vigueur, il est de la responsabilité de la Région, en tant que collectivité publique qui a la vocation d'assurer le développement économique et social dans son ressort territorial, de coordonner et d'intégrer les actions de développement initiées à la base. La Région se servira du SAIC comme référence quand elle assure la planification, l'aménagement du territoire et la mise en œuvre de toutes les actions de développement qui touche les 09 Communes rurales du Haut Sambirano. Particulièrement, quand elle :

- Identifie des axes prioritaires de la Région et quand elle établit ou met à jour son Schéma d'Aménagement du Territoire ;
- Inscrit dans ses programmes cadre ou son Plan Régional de Développement (PRD) les orientations et les activités structurantes du SAIC ;
- Procède à des cadrages et à des programmations des actions de développement en matière d'aménagement hydroagricole, de promotion industrielle artisanale et commerciale, de promotion du secteur des services, celui de l'élevage ; à la gestion des routes, des pistes de dessertes, de ponts, des équipements sociaux de base ou des infrastructures sanitaires ou éducatives, de l'environnement ;
- Définit ses priorités et établit annuellement son budget ;
- Mobilise des financements et négoce des subventions ;
- Développe des partenariats avec ses partenaires techniques et financiers ainsi qu'avec le secteur privé.
- Met en œuvre des actions de gestion des risques et catastrophes.

La Région contribuera également à la promotion et à la diffusion du SAIC élaboré et validé auprès des PTF, des collectivités partenaires, du secteur privé, de l'État et ses démembrements. Elle apportera son appui à la mise en œuvre, au suivi-évaluation et à la mise à jour du SAIC.

4.2. Pour l'ensemble des 09 Communes d'Andoharano regroupées au sein d'un Organisme Public de Coopération Intercommunale (OPCI)

Dans le respect des textes en vigueur, il est de la responsabilité de l'ensemble des 09 Communes de se servir du SAIC comme référence obligatoire, notamment quand elles assurent la planification, l'aménagement du territoire et la mise en œuvre de toutes les actions de développement qui touchent l'intercommunalité, particulièrement dans :

- l'établissement des plans d'investissements publics et Plan InterCommunal de Développement (PICD) ou Plan Communal de Développement (PCD) ;
- la gestion de l'occupation du sol ;
- la construction et la gestion des infrastructures administratives et socio-économiques ;
- l'identification et la réalisation des programmes d'habitat et équipements publics (extension, opérations de voirie, d'assainissement, d'hygiène et d'enlèvement des ordures et déchets, etc…)
- l'identification des principaux besoins et problèmes sociaux rencontrés au niveau de leurs circonscriptions ;
- la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement ;
- la mise en œuvre des actions de gestion des risques et catastrophes ;
- la participation au contrôle de la régularité des activités économiques ;
- la définition des priorités et l'établissement annuel de leur budget ;
- la mobilisation des financements et la négociation des subventions ;
- le développement des partenariats avec les partenaires techniques et financiers (PTF) ainsi qu'avec le secteur privé.

Les 09 Communes veilleront à la conformité de leurs actes administratifs (permis, autorisation, arrêté, décisions,) relatifs aux compétences intercommunales et aux orientations du SAIC. Les 09 Communes s'engagent à :

- faire connaître et diffuser les orientations du SAIC (population, Communes, PTF, secteur privé, Etat et ses démembrements) ;
- suivre et respecter toutes les orientations stipulées dans le SAIC ;
- mettre en place une structure chargée de la mise en œuvre, du suivi-évaluation et de la mise à jour du SAIC, et de la gestion et mise à jour de la base de données du SAIC ;
- communiquer et organiser des séances d'information publique sur l'évolution de la mise en œuvre du SAIC.

4.3. Pour les Représentants de l'Etat (Préfecture, District, Arrondissements Administratifs)

Les Représentants de l'Etat (Préfectures et District, Arrondissements Administratifs) administrent leurs circonscriptions de manière à créer un environnement favorable aux activités de développement et assurer le respect de la légalité dans leurs circonscriptions respectives. Le SAIC leur servira de référence quand :

- ils appuient et assistent les Communes en matière de développement et d'aménagement ;
- ils mobilisent et coordonnent les interventions des services techniques déconcentrés (STD) ;
- ils procèdent à des contrôles de légalité des actes émanant de l'intercommunalité et des Communes.

4.4. Pour les Services Techniques Déconcentrés (STD)

Le SAIC étant une planification intercommunale qui assure la cohérence intersectorielle, il servira de référence de base pour toute l'administration qui s'impliquera de près ou de loin au développement de l'intercommunalité. Autrement dit, chaque Service Technique Déconcentré (STD), qui intervient au sein des 09 Communes d'Andoharano, se référera systématiquement aux orientations définies dans le SAIC quand :

- il prend des décisions ;
- Établit des programmations et planifications d'activités sectorielles touchant 09 Communes d'Andoharano, qu'ils soient en cours ou à venir ou périodiques ;
- Oriente l'intervention des éventuels Partenaires Techniques et Financiers selon les secteurs les concernant ;
- Facilite et appuie la mise en œuvre des actions visant l'atteinte des objectifs sectoriels définis dans le SAIC ;
- Établit les priorités annuelles et les programmes d'investissements publics liées à l'aménagement du territoire et au développement des 09 Communes d'Andoharano ;
- Établit des actes administratifs relatifs aux prélèvements de ressources naturelles ;
- Établit des actes administratifs relatifs à la gestion foncière ou à l'accès au foncier (délivrances de certificats fonciers ou titres), à la promotion d'investissements privés nationaux ou internationaux ;
- Établit des actes administratifs relatifs aux délivrances de permis et autorisations divers ;
- Établit des actes administratifs relatifs à l'urbanisme et à l'habitat ;
- Élabore des études telles que les études d'impacts environnementaux.

Chaque Service Technique Déconcentré (STD) contribuera au renforcement de capacités des 09 Communes dans le cadre de la mise en œuvre et de la mise à jour du SAIC, notamment pour le respect des normes sectorielles liées à l'aménagement du territoire.

4.5. Pour le Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers

À travers ses différents démembrements, il est chargé de :

- La promotion du développement à travers l'harmonisation de la gestion de l'espace, la coordination des constructions des grandes infrastructures publiques et privées et lerenforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage pour le compte des Collectivités publiques;
- La répartition équitable des infrastructures sur l'ensemble du territoire;
- La prise en compte des orientations d'aménagement contenu dans le SAIC des 09 Communes du Haut Sambirano dans la coordination des actions en matière de développement et d'aménagement du territoire;
- La planification et la programmation des actions d'aménagement du territoire et de régionalisation, à travers notamment des fonds dédiés à l'appui à l'aménagement du territoire;
- La participation à la recherche des ressources et moyens nécessaires au financement desactions de développement intercommunal et d'aménagement du territoire;
- La sécurisation des propriétés foncières dans le cadre du respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur;
- La mise en cohérence et la complémentarité entre les outils de planification territoriale.

4.6. Pour le Secteur Privé

Il regroupe les sociétés privées, les groupements professionnels, les services sociaux à caractère privé (établissements scolaires et d'enseignement privés, …). Ils sont en charge de porter leur contribution pour :

- le financement partiel ou total des actions en matière de développement et d'aménagement du territoire intercommunal ;
- la réalisation de certaines activités de mise en œuvre du SAIC du Haut Sambirano ;
- le suivi et évaluation de la réalisation des actions de mise en œuvre du SAIC du Haut Sambirano.

4.7. Pour les Organisations de la Société Civile (OSC)

Elles regroupent les ONG, les PTF et les Associations diverses (confessionnelles ou non). Elles sont chargées d'assurer :

- l'appui technique pour la réalisation des projets ou activités de développement du Haut Sambirano
- le financement partiel ou en totalité des actions en matière de développement et d'aménagement du territoire ;
- le suivi et évaluation de la réalisation des actions de mise en œuvre du SAIC du Haut Sambirano.

4.8. Pour les Communautés locales

Quant à la communauté locale dans le Haut Sambirano, elle a pour mission de mettre en exergue la participation citoyenne pour la mise en œuvre des activités retenues dans le SAIC. Elle assure :

- Une participation active (volonté, conseil, …) lors de la réalisation des activités de développement de l'intercommunalité ;
- Une implication en termes de ressources (main d'œuvre, matériels et matériaux) dans la réalisation des activités de développement de l'intercommunalité ;
- Un paiement régulier des droits et impôts divers afin de réaliser les actions de mise en œuvre du SAIC sans attendre des subventions externes ;
- Suivi et contrôle de la réalisation des activités de mise en œuvre du SAIC de l'intercommunalité.

Engagement 6 : Sur le suivi et évaluation du SAIC

Vue la complexité de réalisation et de la nécessité de disposer d'un tableau de bord pour la réalisation des projets du SAIC, les acteurs s'engagent à participer aux suivis et évaluation de ces projets. Cet engagement impose une transparence des interventions des acteurs qui sont donc tenus de rapporter auprès de l'intercommunalité leurs activités avec leurs prévisions et leurs réalisations.

Il est également nécessaire de renforcer l'Interaction entre les acteurs (région, ministère,) pour la réalisation et suivi des projets issus du SAIC du Haut Sambirano.

Engagement 7 : Sur la communication d'informations, la recherche et l'échange d'expériences

Convaincus de l'importance de l'information et de la capitalisation des connaissances, les acteurs régionaux et intercommunaux sont résolus à mettre en commun les informations dont ils possèdent. De plus, ils sont tenus de communiquer, et idéalement de consigner, leurs expériences positives ou négatives dans leur domaine d'intervention respective. Cet engagement impose le partage des données (issues d'enquête, d'études, de rapport, etc.). Une imposition à ce niveau est-elle légale, Quid des droits de cession des données ?

Les acteurs régionaux et intercommunaux sont appelés à initier des recherches ou à participer à des programmes de recherche dans le but de développer le Haut Sambirano.

Engagement 8 : Sur les moyens d'organisation pour la mise en œuvre du SAIC

Conscients de la nécessité de maintenir la dynamique issue du processus d'élaboration du SAIC et du contexte largement évolutif au plan régional, national et voir international, les acteurs régionaux et intercommunaux sont appelés à se concerter sur des thématiques globales ou précises concernant la concrétisation ou l'évolution que peut prendre la vision intercommunale. Ils sont alors appelés à réaliser ou à apporter des mises à jour sur le SAIC le moment venu. Les personnes ressources impliquées directement dans le processus d'élaboration du présent SAIC sont conviées à assurer la continuité des débats durant la phase de sa mise en œuvre.

Engagement 9 : Sur Collaboration pour la pérennisation du SAIC

Déterminé à réaliser la vision de l'intercommunalité et conscient que personne ne peut affirmer être capable de travailler seul, les acteurs régionaux et intercommunaux s'engagent à mettre en commun leurs ressources et à collaborer dans toutes les circonstances utiles.

Engagement 10 : Sur l'effectivité de la Charte de Responsabilité

Signature de la Charte

Par la présente Charte de responsabilité pour la mise en place du SAIC du Haut Sambirano, tous les acteurs intervenant au sein de son territoire sont sollicités à s'approprier du SAIC et en faire siens. Pour matérialiser leur adhésion aux valeurs de l'intercommunalité d'Andoharano, au respect des principes d'aménagement et de développement durable du Haut Sambirano et témoigner de leur engagement pour la mise en œuvre du SAIC lui-même, chaque acteur aura à signer la présente Charte.

Modification du contenu de la charte

La présente Charte est susceptible d'être modifiée dans certains de ses articles suivant l'évolution de la législation en vigueur. Pour ce faire, l'intercommunalité constate cette nécessité de révision et déclenche la procédure y afférente.

Date et durée de validité de la charte

La présente charte prend effet dès sa signature. Elle est établie pour une période de 15 ans, soit jusqu'en 2038.

ANNEXES

ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté régional de validation du SAIC du Haut Sambirano

Annexe 2 : Liste des Communes et des Fokontany du Haut Sambirano

COMMUNES RURALES	NOMBRE FOKONTANY	NOMS DES FOKONTANY
Ambodimanga Ramena	6	Ambodimanga Ramena
		Ambolidimaka
		Ambobaka
		Anaborano/Salama
		Manambaro
		Antseva
Ambohimarina	4	Ambohimarina
		Migioko
		Tanambao Ambahatra
		Antanamazava
Bemanevika Haut Sambirano	8	Bemaneviky Haut Sambirano
		Ambahatra
		Morafeno
		Mahatera
		Andranomandevy
		Antsamala
		Ambodifinesy
		Antanamanakana
Marovato	7	Marovato
		Marovato Ouest
		Antsirasira
		Andimaka
		Manirenja
		Mikotramihezana
		Ambakoama
Benavony	4	Benavony
		Ambazoanahely
		Antsifitry
		Ankarabato
Maevatanana	6	Maevatanana
		Anjiabory
		Ambakirano
		Ampasimitera
		Ambalafary
		Ankidony
Marotolana	13	Marotolana
		Mevadoany
		Ambodimabibo

COMMUNES RURALES	NOMBRE FOKONTANY	NOMS DES FOKONTANY
		Antanambao
		Antafiabe
		Ambalamanasy
		Amberiverinafindra
		Mahadera
		Antanamandririna
		Ankiakabe
		Ambatovaky
		Beangona
		Ampanompia
Antsahabe Centre	4	Antsahabe Centre
		Antsahavary
		Antanambao-Amboangisay
		Bezono
Ambohitrandriana	6	Ambohitrandriana
		Andrianabe
		Ampanasina
		Andavakaomby
		Mahavanona
		Marovato Savoka

Annexe 3 : Classification des établissements humains et des polarités dans le Haut Sambirano

Fonctions et critères de classification des établissements humains				Ambodimanga Ramena	Ambohimarina	Ambohitrandriana	Bemaneviky Haut Sambirano	Benavony	Maevatanana	Marotolana	Marovato	Antsahabe Centre
FONCTION D'ENCADREMENT TERRITORIAL ET SOCIAL												
	(I) La population totale en valeur absolue											
		Moins de 5000 habitants = 1										
		Entre 5000 et 10000 = 2		2				2				
		Entre 10000 et 15000 = 3										3
		Entre 15000 et 20000 = 4			4	4			4	4		
		Plus de 20000 = 5					5				5	
	(II) Fonctions administratives											
		Chef-lieu de Fokontany = 1		1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Chef-lieu de Commune = 2		2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Chef-lieu de l'intercommunalité = 3					3					
	(III) Sécurité											
		Existence de poste de gendarmerie/poste de police	Oui/Non = 2 si Oui		2		2	2			2	2
	(IV) Encadrement scolaire											
		Existence d'un lycée public d'enseignement général	Oui/Non = 3 si Oui				3					
		Existence de plus d'un CEG public	Oui/Non = 2 si Oui	2	2	2	2		2	2	2	2
		Existence d'au moins un CEG public	Oui/Non = 1 si Oui		1	1						
FONCTIONS URBANISTIQUES												
	(I) Densité de la population											
		Moins de 20 hab/km²	1							1		
		Entre 20 et 50 hab/km²	2	2		2						2
		Entre 50 et 150 hab/km²	3		3			3				
		Entre 150 et 200 hab/km²	4				4		4			
		Plus de 200 hab/km²	5								5	
	(II) Gestion et planification de la ville											
		Classée bourg centre officiellement	Oui/Non = 2 si Oui				2					
	(III) Accès à l'électricité											
		Accès via le réseau NANOE	Oui/Non = 4 si Oui	4	4	4	4	0	4	4	4	4
		Accès via le réseau BAOBAB+	Oui/Non = 3 si Oui	3								
		Accès via le réseau WELIHGT	Oui/Non = 2 si Oui			2	2		2			
		Accès via Panneaux solaires individuels	Oui/Non = 1 si Oui	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Fonctions et critères de classification des établissements humains				Ambodimanga Ramena	Ambohimarina	Ambohitrandriana	Bemaneviky Haut Sambirano	Benavony	Maevatanana	Marotoliana	Marovato	Antsahabe Centre
FONCTIONS ECONOMIQUES												
	(I) Importance des activités de service											
		Important	3									
		Moyen	2									
		Faible	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	(II) Importance des activités de commerce (ménages)											
		Important	3	3	3							
		Moyen	2						2	2		
		Faible	1			1	1	1			1	1
	(III) Importance des activités de commerce (commerçants)											
		Important	3	3								
		Moyen	2		2					2	2	2
		Faible	1			1	1	1	1			
	(IV) Importance des entreprises non-industrielles (en termes d'employés)											
		Important	3					3			3	
		Moyen	2									
		Faible	1	1								
	(V) Importance des entreprises non-industrielles (en termes d'implantation)											
		Important	3								3	
		Moyen	2	2								
		Faible	1					1				
	(VI) Nombre de marchés											
		1	1				1	1	1		1	1
		2 à 3	2									
		Plus de 3	3		3	3				3		
Total des notations				**27**	**29**	**25**	**35**	**19**	**25**	**23**	**33**	**22**
Classement des établissements humains				**4**	**3**	**5**	**1**	**8**	**5**	**6**	**2**	**7**

Annexe 4 : Références juridiques

- Loi organique n° 2014-018 du 14 Août 2014 régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités Territoriales Décentralisées, ainsique celles de la gestion de leurs propres affaires
- Loi n° 2015 – 052 du 03 février 2016 sur l'Urbanisme et l'Habitat,
- Loi n° 2015 – 051 du 03 février 2016 portant orientation de l'aménagement du territoire
- Loi n°2014-021 du 22 août 2014 relative à la représentation de l'État
- Loi n° 2014-020 du 20 août 2014 relative aux ressources des Collectivités Territoriales Décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement etaux attributions de leurs organes
- Loi n°2008-014 sur le domaine privé de l'État, des Collectivités Décentralisées et despersonnes morales de droit public
- Loi n°2008-013 sur le domaine public
- Loi n°2008-011 du 17 juillet 2008 modifiant certaines dispositions de la loi n°2004-004 du26 juillet 2004 portant orientation générale du Système d'Éducation, d'Enseignement et de Formation à Madagascar
- Loi constitutionnelle n°2007 - 001 du 27 avril 2007 portant révision de la Constitution
- Loi n°99-022 du 19 août 1999 portant code minier modifiée par la loi n°2005-021 du 17octobre 2005
- Loi n° 98-029 du 20 janvier 1999 portant code de l'eau
- Loi 97-017 du 8 août 1997 portant révision de la législation forestière
- Loi n°95-017 du 25 août 1995 portant code du tourisme
- Loi n°94-008 fixant les règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions des collectivités territoriales décentralisées
- Loi n°94-007 du 26 avril 1995 relatif aux pouvoirs, compétence et ressources des collectivités territoriales décentralisées
- Loi n°94-001 du 26 avril 1995 fixant le nombre, la délimitation, la dénomination et lesChefs-lieux des Collectivités Territoriales Décentralisées
- Loi n°93-005 du 26 janvier 1994 portant orientation générale de la politique dedécentralisation
- Loi n°66-025 du 19 décembre 1966 tendant à assurer la mise en culture des terres àvocation agricole
- Décret n° 2019-1934 du 09 octobre 2019 portant instruction, élaboration, validation etmise en œuvre du SAC ou SAIC
- Décret n° 2022-127 du 27 janvier 2022 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2019-1934 du 09 octobre 2019 portant instruction, élaboration, validation et mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Communal et intercommunal.
- DECRET n° 2015 – 957 du 16 juin 2015 relatif à la Structure Locale de Concertation desCollectivités territoriales décentralisées
- Décret n° 2015-592 du 1er avril 2015 portant classement des Communes en Communesurbaines ou en Communes rurales
- Décret n°2004-299 du 3 mars 2004 fixant les attributions, le fonctionnement et lesattributions du Fokontany
- Décret n°2003-846 du 14 août 2003 annulant l'annexe B du décret n°95-381 du 26 mai 1995 portant classement des Communes en Communes urbaines ou en Communes rurales et fixant en son annexe les listes des Communes rurales intitulées *Annexe B bis*
- Décret n°2003-793 du 15 juillet 2003 fixant la procédure d'octroi des autorisations deprélèvement d'eau
- Décret n°2000-383 du 7 juin 2000 relatif au reboisement
- Décret n°64-291 du 22 juillet 1964 fixant les règles relatives à la délimitation, l'utilisation,la conservation et la police du domaine public
- Décret 63-192 du 27 mars 1963 fixant le code de l'urbanisme et de l'habitat

- Décret n°2001-122 fixant les modalités de mise en œuvre de la gestion contractualiséedes forêts de l'État
- Décret n°98-782 relatif au régime de l'exploitation forestière
- Décret n°2006-910 du 19 décembre 2006 fixant les modalités d'application de la loi n°99-022 du 19 août 1999 portant Code minier modifiée par la loi n°2005-021 du 17 octobre 2005
- Décret 2005-849 portant refonte des conditions générales d'application de la loi n°97-017du 8 août 1997 portant révision de la législation forestière
- Décret n°96-898 du 25 septembre 1996 fixant les attributions du Maire
- Décret n°2000-383 relatif au reboisement
- Décret n° 99-954 du 15 décembre 1999 modifié par le décret n° 2004-167 du 03 février 2004 relatif à la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement (MECIE)
- Décret n°82-312 règlementant la fabrication du charbon de bois
- Décret n°2001-027 portant refonte du décret n°96-773 du 03 septembre 1996 relatif aux normes régissant les entreprises, les établissements et opérateurs touristiques ainsi queleurs modalités d'application
- Décret n°99-954 du 15 décembre 1999 modifié par le décret n°2004-167 du 03 février2004 relatif à la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement
- Décret n°2005-012 du 11 janvier 2005 portant création des Districts et Arrondissementsadministratifs
- Décret 2004-299 du 3 mars 2004 fixant l'organisation, le fonctionnement et lesattributions du Fokontany
- Décret n°82-387 du 14 septembre 1982 relatif au recensement, à la circulation et à la commercialisation des bovidés complété par le décret n°97-1110 du 4 novembre 1997
- Décret n°70-348 du 23 juin 1970 rendant obligatoire la vaccination annuelle contre lecharbon symptomatique du cheptel bovin sur toute l'étendue du territoire de la République
- Décret n°92-284 du 26 février 1992 réglementant la pharmacie vétérinaire modifié par décret n°99-898 du 17 novembre 1997
- Ordonnance n°60-127 fixant le régime des défrichements et des feux de végétation
- Décret n°82-313 instituant la tenue de cahier des charges des pâturages
- Décret n°87-143 fixant les modalités des défrichements et des feux de végétation
- Décret n°74-187 du 20 juin 1974 portant organisation de la migration
- Décret n°96-898 du 25 septembre 1996 fixant les attributions du Maire
- Arrêté n°12-704/2000 relatif à l'arrêt de toute activité extractive de ressources ligneusesdans les zones sensibles
- Arrêté interministériel n°4355 /97 portant définition et délimitation des zones sensibles
- Arrêté n°9398 fixant les modalités d'application du décret n°2000-383 du 7 juin 2000relatif au reboisement
- Arrêté n°992 du 11 avril 1963 définissant les dérogations admises au décret n°63-192 du27 mars 1963 fixant le code de l'urbanisme et de l'habitat
- Arrêté n°1808/MAER règlementant sur l'ensemble du territoire de la République Malgache l'exploitation, le collectage, la vente et la circulation des produits dénommées « Raphia » et « Bao »
- Arrêté n°180 du 16 janvier 1964 relatif aux constructions de lotissements à usage d'habitation entreprises par tout établissement public ou société d'économie mixte
- Arrêté n°310 du 2 février 1964 fixant les modalités de demande d'alignement
- Arrêté n°3321 du 27 décembre 1963 fixant les modalités d'enregistrement des permis deconstruire
- Arrêté n°13-855/2001 sur l'application du décret n°98-782 relatif au régime de l'exploitation forestière, portant approbation du cahier des charges de prescriptionsgénérales relatives à l'octroi de permis par voie d'adjudication
- Arrêté n°12-702/2000 portant suspension d'instruction de dossier de demande, de délivrance de permis d'exploitation et de permis de coupe à titre onéreux
- Arrêté n°9398 fixant les modalités d'application du décret n°2000-383 du 7 juin 2000relatif au reboisement

- Arrêté modifiant et complétant le tableau joint à l'arrêté du 17 novembre 1930 répartissant en cinq classes les essences forestières
- Arrêté n°2123/95 du 04 mai 1995 portant organisation des dépôts de médicaments destinés à la médecine vétérinaire
- Ordonnance n°92-033 du 17 juillet 1992 portant modification de certaines dispositions del'ordonnance n°60-167 du 3 octobre 1960 relative à l'urbanisme
- Ordonnance n°62-115 du 1er octobre 1962 relative aux permis de construire desbâtiments et aux lotissements
- Circulaire interministérielle n°98-01/MINA TV/MDB/MI du 12 juin 1998 relative à lagestion de l'espace urbain
- Délibération n°58-44/AR du 28 avril 1958 relative aux dispositions particulières concernant les constructions en cités d'habitations individuelles ou collectives dites « économiques »
- Note de service 88-0014055/MINESEB/CAB/SP du 1er juillet 1988 sur les aspects normatifs des établissements scolaires publics : Écoles de l'Éducation de Base etÉtablissement d'Enseignement Secondaire Général
- Note circulaire n°92/0015418 – Ministre de l'Instruction Publique/DEP Réorganisation del'Enseignement Primaire
- Manuel de procédure pour la création d'une réserve foncière pour le reboisement. Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
- Guide pour les superviseurs, Edition 2007, Direction des Districts Sanitaires,
- Manuel de procédure pour la mise en place des projets eau et assainissement. Juin2005. Ministère de l'Énergie et des Mines, Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

Annexe 5 : Sources d'informations exploitées lors du processus d'élaboration du SAIC

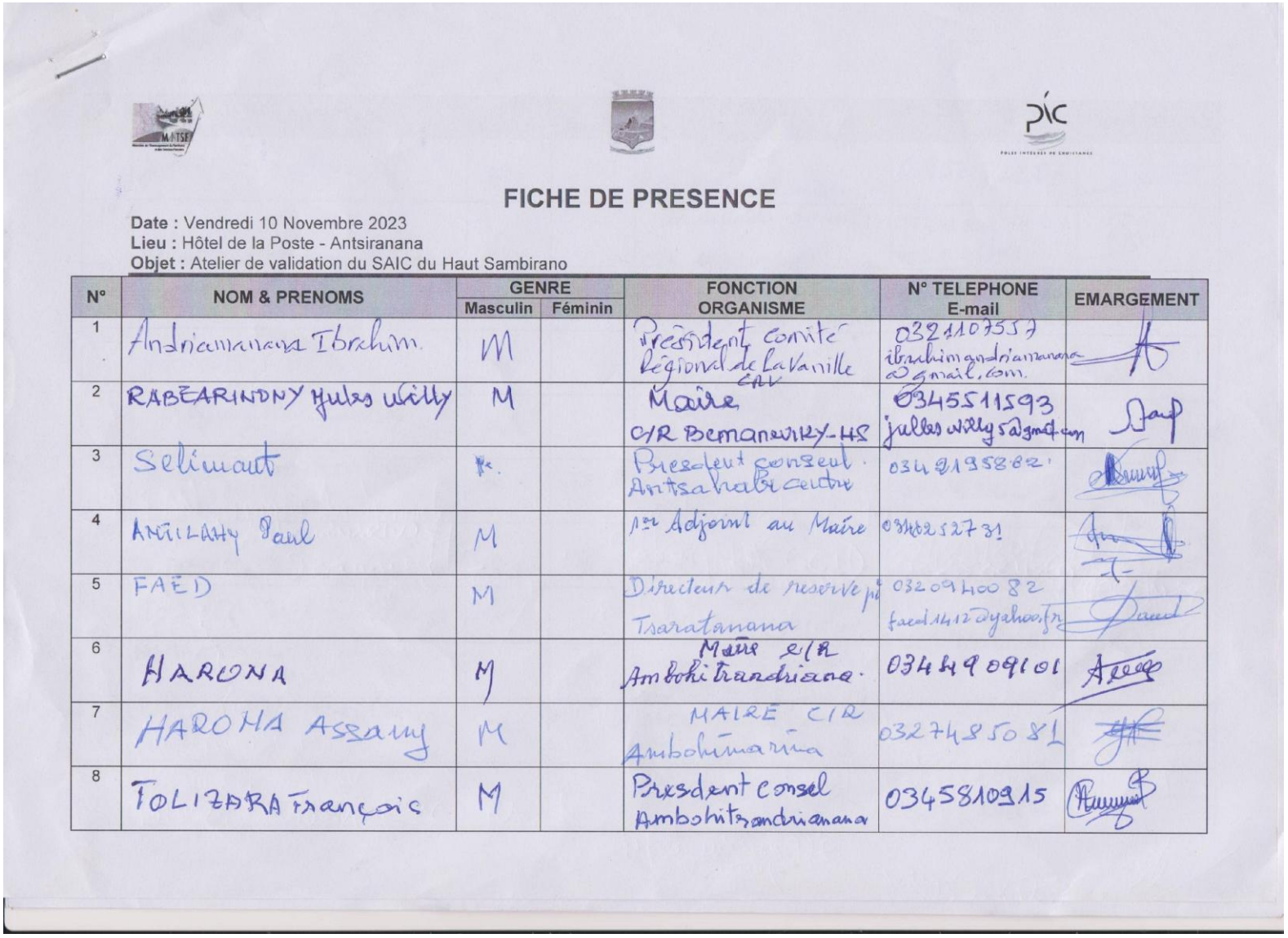
Les sources d'informations ont été choisies en fonction du volume et de la qualité des informations disponibles. Hormis les sources bibliographiques, compilées et analysées, les autres sources suivantes ont été utilisées :

- Les résultats de la cartographique participative au niveau des Fokontany et des Communes Rurales du Haut Sambirano relatifs au découpage administratif, à l'administration communale, à la situation foncière, à l'éducation, à l'alimentation, aux équipements sociaux de base, aux infrastructures routières et réseaux de communication, à la topographie, aux réseaux hydrographiques et bassins versants, à l'occupation du sol et aux caractéristiques économiques…. ;

  Grâce à la collaboration des Equipes Techniques Communales (ETC), les résultats de cette enquête ont pu être exploités, dès qu'ils ont été disponibles, par l'équipe sur terrain du consultant, où ils ont fait l'objet d'un dépouillement particulier.

- Les informations contenues dans les Comptes Administratifs des 09 Communes Rurales de 2019 à 2020 et relatives à la situation financière de chaque Commune ;
- Les données fournies par le Service de District de la Santé Publique (SDSP) d'Ambanja concernant les infrastructures sanitaires et les pathologies et maladies les plus courantes traitées au niveau des centres sanitaires ;
- Les données climatiques fournies par la Direction Générale de la Météorologie (DGM) : précipitations, température, régime des vents ;
- Les résultats des enquêtes effectuées par les membres des Equipes Techniques Communales (ETC) auprès de la population à propos de la manifestation, de la perception locale et des stratégies d'adaptation au changement climatique, les données démographiques ;
- Les données fournies par le MNP relatives à la situation des Aires protégées ;
- Les traitements d'images satellites sous Global Mapper sur la partie cartographique et l'occupation du sol ;
- Les recensements administratifs sur les données démographiques.
- Les données et documents fournis par les autres partenaires intervenants au sein du territoire d'Andoharano : HELVETAS, PIC, COGEBS, Comité National Cacao, Comité Régional Vanille,…

Annexe 6 : Fiche de présence de l'atelier des membres du CRAT pour la validation du SAIC



FICHE DE PRESENCE

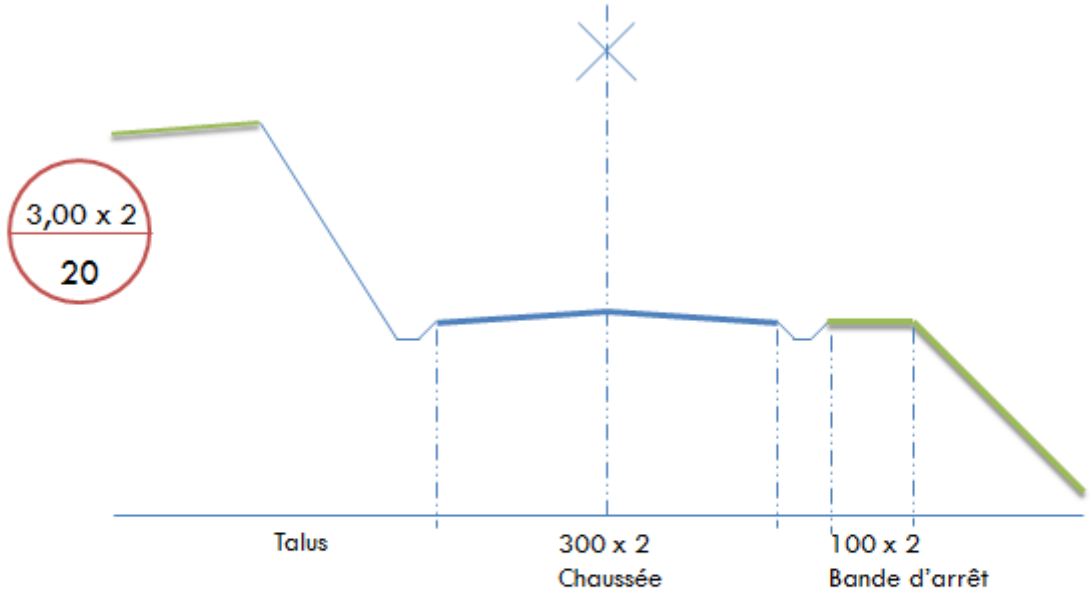
Date : Vendredi 10 Novembre 2023
Lieu : Hôtel de la Poste - Antsiranana
Objet : Atelier de validation du SAIC du Haut Sambirano

N°	NOM & PRENOMS	GENRE		FONCTION ORGANISME	N° TELEPHONE E-mail	EMARGEMENT
		Masculin	Féminin			
1	Andriamanana Ibrahim	M		Président comité Régional de la Vanille CRV	0321107557 ibrahimandrianana@gmail.com	
2	RABEARINONY Jules Willy	M		Maire C/R Bemanevika-HS	0345511593 jules willy5@gmail.com	
3	Selimaut	M.		Président conseil Antsahabe centre	0342195882	
4	ANDILAHY Paul	M		1er Adjoint au Maire	0340252731	
5	FAÏD	M		Directeur de réserve pi Tsaratanana	0320940082 faid1412@yahoo.fr	
6	HARONA	M		Maire c/R Ambohitrandriana.	0344909101	
7	HARONA Assany	M		MAIRE C/R Ambohimarina	0327485081	
8	TOLIZARA François	M		Président conseil Ambohitsandrianana	0345810915	

N°	NOM & PRENOMS	GENRE		FONCTION ORGANISME	N° TELEPHONE E-mail	EMARGEMENT
		Masculin	Féminin			
9	ARSENE Antoni	M		Maire C/R Maevatanana	03452 72107	
10	MANANJARA Botovao Philippe	M		President du conseil. C/R AMBOJIMANGA Rameno	034 11 842 14 032 11 457 13	
11	REGIS JAORAZA	M		MAIRE C/R AMBODIMAHGA RAMEHA	034 37 658 42 032 53 363 82	
12	RABOLOFO Nyss	M		Coordo DIANA HELVETAS Madagascar	0321163906	
13	VELOMORA Sylvain	M		Secrétaire Exécutif du Conseil National du Café	032 12 42 425 034 42 12 425	
14	VOLOLOMANANJARA Tantely	~~F~~	F	Adjointe District Alja.	03451.02831	
15	MEVAZAZA Saint	M.	~~F~~.	INSTAT DIC.	0320484872	
16	TOVOLAHY Swofeno Vitalys	M		chef de service Régional de l'Industrialisation DIANA CDRICC DIANA	032 56 745 20 vitalysy2016@gmail.com	
17	MAHAZATSAKILA Anissa Volatiana		X	anistiana.22@gmail.com Société civile/Resp Tech.	032 44 979 57	
18	BETSIAHINA Henri Sylvain	X		OSCE Nandrey (Société civil) Pd Local Diego I	0320794208	
19	Hendry Raymond	M		PDT COGEBS AJA	032 41 906 64 034 12 [illegible]	

N°	NOM & PRENOMS	GENRE		FONCTION ORGANISME	N° TELEPHONE E-mail	EMARGEMENT
		Masculin	Féminin			
20	RAZAFIUDRATSIMBA Sarah		X	SACOMRS Direction Régionale des MINES.	034.25.655.65 rajiharne@gmail.com	
21	CHRISTIANO Ramaro Daniel	X		Président UCLS Union Coopérative Lazan' Sambirano.	032 85 95994 ramaro.christiano.daniel@gmail.com	
22	ABDOU Ady Issihaka	X		Président Conseil Bemanevoky U.S	034 10 704 58	
23	TOMBOSON	X		président conseiller MAROVATO	034 32 771 20	
24	SOLOFONIRINA Guy Jean Petsy	X		Conseiller Région DIANA	033 11 983 88	
25	ANDRIAMOELIARISOA Daniel	X		Responsable de produits animaux DRAE-DIANA	032.49.934.55	
26	Mevalaza Léonard	X		Président Consai C/R Maevatanana	0383344747	
27	RANDRIANARISOA Fenohaja	X		Représentant MEF/ SRB DIANA	032 44 462 45 nfenohaja@yahoo.fr	
28	Jean Thierry RAFANOMEZAN TSOA	X		Représentant MEF/ Cellule SRB DIANA	032 76 568 14 arsamid29@gmail	
29	COLONEL SALIMO Ahmed Rascal	X		Adjoint Commandant ZDS Antsiranana	0340184550	
30	Chef d'Escadron RAKOTONDRAINA Daniel Patrick	X		Chef du service des ressources humaines de la gendarmerie	034.53.956.61	

N°	NOM & PRENOMS	GENRE		FONCTION ORGANISME	N° TELEPHONE E-mail	EMARGEMENT
		Masculin	Féminin			
42	ABDOKARY Ahmad-Aboraha.	M		DRPPSPF - DIANA CS / Protect° Sociale	032 11 063 89	
43	MANANJARA Jesu Michel	M		RPSE / DREDD DIANA	032 50 57288 mananjara_m@yahoo.fr	
44	RENTO David	M		TCE Consulting	032 42 57337	
45	TSARAFALY A. Virginio	M		TCE Consulting	032 40 26 78	
46	MOUSTAFA ALY	M		TCE consulting	032 41 040 85	
47	JEAN Jimmy Andriamihaja	M		Directeur de la planif Secteur Privé CCIT	032 48 97387	
48	ASSANY ANDRIANARIVO Jeannisse	F		RAF DREH Antsiranana.	032 52 24 860 nissaassany@gmail.com	
49	RAVAOARISOA Emma	X	F	Directeur Régional de l'aménagement du territoire	ravaoemma@yahoo.fr 034 05 54 836	
50	ZANATIANA Petitis J.		F	Chef de Service Régional de l'A.T	zanatiana@gmail.com	
51	NANDRIBISON Ramala Straka	M		ADER Représentant Régional	033 53 537 15 star-1@ader.mg	
52	TOMBO Christian Eric	M		chef de mission TCE Consulting	032 40 552 52	

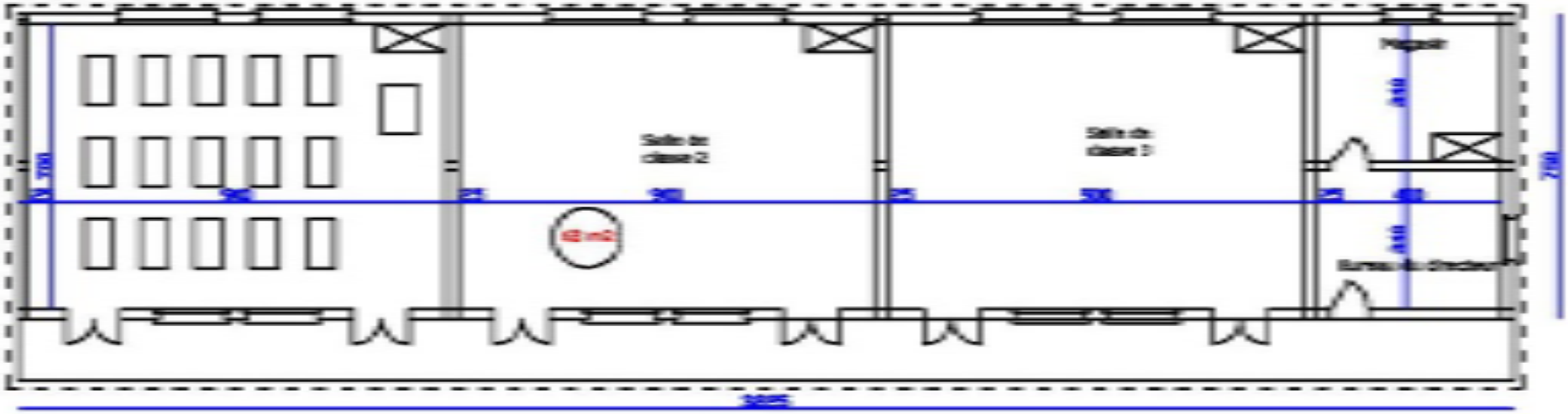


Piste rurale à double sens

- Nombre de voies : 2
- Largeur de la chaussée : 6 m avec devers de 2 à 2,5%
- Bande sécurité de 1 m
- Fossé trapézoïdale sur les côtés (dimension selon pente du tracé)
- Emprise : 15 m à 20 m

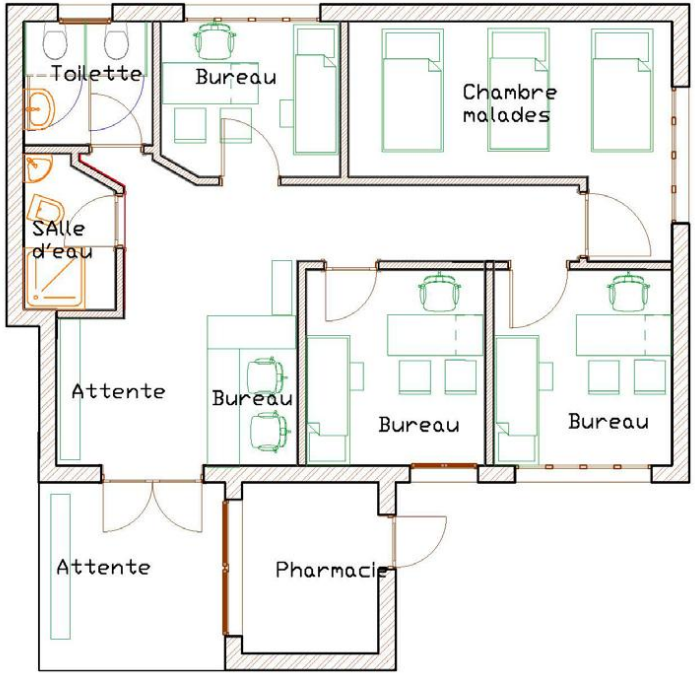
Annexe 8 : Plan type pour les établissements scolaires de niveau II et III (CEG / Lycée)





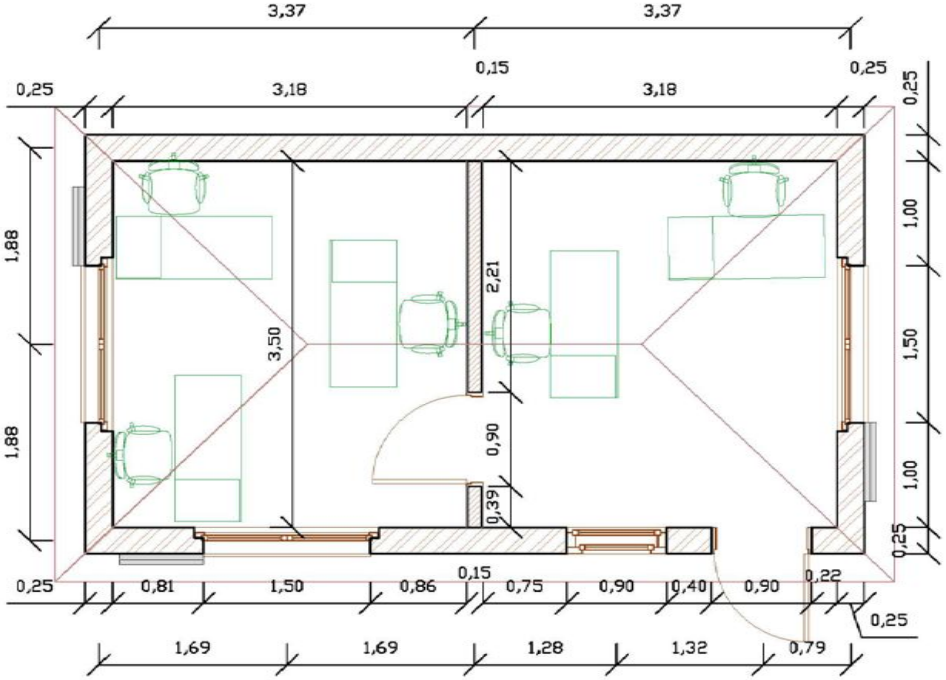
Annexe 9 : Plan type pour les centres de santé de base





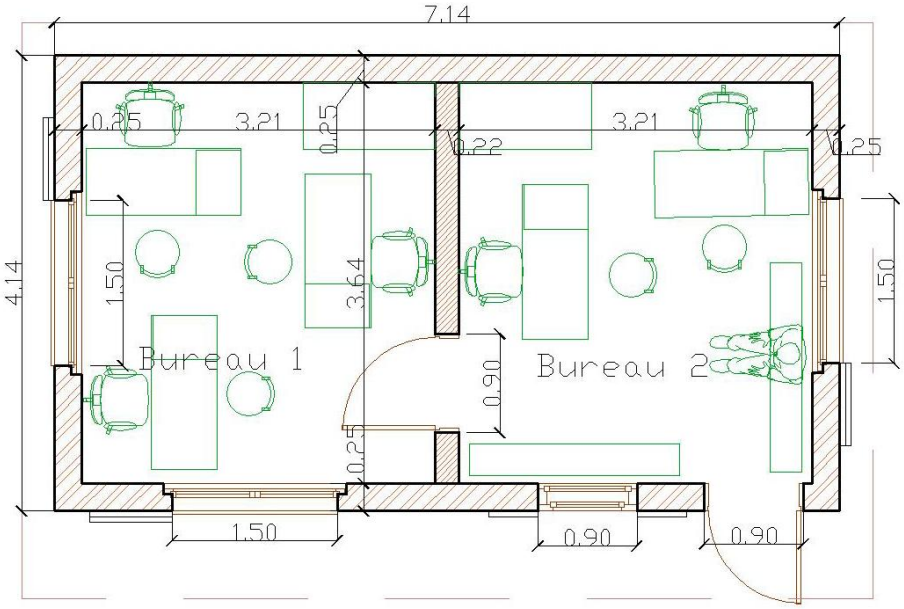
Annexe 10 : Plan type pour les bureaux de Fokontany





Annexe 11 : Plan type pour les postes avancés de la GN





Annexe 12 : Exemple de centrale hydroélectrique



Annexe 13 : Exemple de débarcadère/embarcadère

